This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

BAS-POITOU

Digitized by Google

VANNES. — IMP. LAFOLYE FRÈRES, 2, PLACE DES LICES

Digitized by Google

REVUE

DU

BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

23me Année. — 1re Livraison.

Directeur : RENÉ VALLETTE

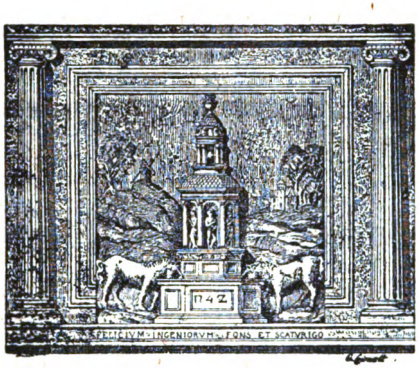

FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : PLACE THIVERÇAY

PARIS
E LECHEVALLIER
16, Rue de Savoie

NIORT
G. CLOUZOT
?, rue des Halles.

1910

Digitized by Google

LOAN STACK

Digitized by Google

DC611
P731R4
v.23

LE DUC D'ANGOULÊME

A BOURBON-VENDÉE

ENVOI

CHER MONSIEUR,

En furetant dans de vieux papiers, le hasard m'a fait tomber sur une suite de lettres écrites par Mme des Moulières, à son père M. Clémenceau de la Serrie, et que celui-ci, aussitôt la mort de sa fille, et en souvenir de sa chère disparue avait réunies dans un recueil dédié à Mme de la Serrie, avec cette épigraphe : « *Dolor noster super dolorem* » (Isaïe).

Cette correspondance charmante n'a pas été écrite pour être livrée à la Publicité. Les détails familiers concernant la maison, les enfants, les amis et les parents y abondent. Le tour souvent suranné de la phrase nous montre un laisser-aller, un ton d'aimable causerie entre deux êtres qui s'aiment et laissent parler leurs cœurs sans s'occuper outre mesure de la syntaxe et de la grammaire.

Le moindre détail de leur vie possède une importance extrême : « Mon « premier soin en descendant de cheval, écrit-elle, fût de courir avec « Alexis chez notre belle nourrice. Elle venait de lever mon cher petit « Arthur qui est un ange de beauté et de gentillesse. Quand il nous vit « il regarda longtemps sérieusement, puis il se mit à rire le plus gracieu- « sement du monde, Alexis et moi nous nous l'arrachions pour lui faire « plus de caresses. Tu ne peux te faire idée combien ton petit-fils est « gros et grand. On lui donnerait un an. Il a la plus petite bouche pos- « sible, des yeux charmants, des couleurs comme une rose, la peau « blanche et ferme et des petits cheveux blonds. Ses petites mains serrent « déjà avec beaucoup de force... »

Digitized by Google

Cette scène d'intérieur familial n'est-elle pas exquise et les caresses de cette mère et de ce père récompensées par le gracieux sourire de l'enfant ne sont-elles pas décrites d'une façon charmante.

Parmi toutes ces lettres une attira davantage mon attention. C'est « le bulletin du voyage » que fit à Bourbon-Vendée Mme des Moulières en compagnie de son mari, garde d'honneur, pour assister à l'arrivée, à la réception et au séjour de Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Angoulême en cette ville.

Je me permets d'en donner la primeur aux abonnés de la *Revue du Bas-Poitou* et j'espère que cet inédit pourra intéresser vos lecteurs. Mais avant de commencer, je crois utile de donner sur la narratrice et sa famille quelques détails. Détails qui dans leur rapprochements ne manquent pas d'une certaine saveur.

Marie-Rosalie-Virginie Clémenceau de la Serrie était la fille ainée de François-Joseph Clémenceau de la Serrie et de Marie-Charlotte-Aimée Girard de Villars, fille de Charles-Jacques-Etienne, gentilhomme de Monseigneur le duc d'Orléans et de Marie-Jeanne Majou des Grois. Elle avait épousé en 1813, Alexis-Aimé Moreau des Moulières, et de cette union naquit un fils Arthur, qui fut l'abbé des Moulières, décédé chanoine de la cathédrale de Luçon. La dernière représentante de cette branche des Clémenceau fut Mlle Angèle Clémenceau de la Serrie, décédée en son château de la Serrie le 25 décembre 1891.

A l'heure actuelle cette branche de la famille Clémenceau n'a plus comme représentants que M. Georges Clémenceau, Ancien Président du Conseil, Sénateur du Var, et ses deux frères, issus toutefois d'une branche collatérale comme l'indique le tableau généalogique suivant :

Digitized by Google

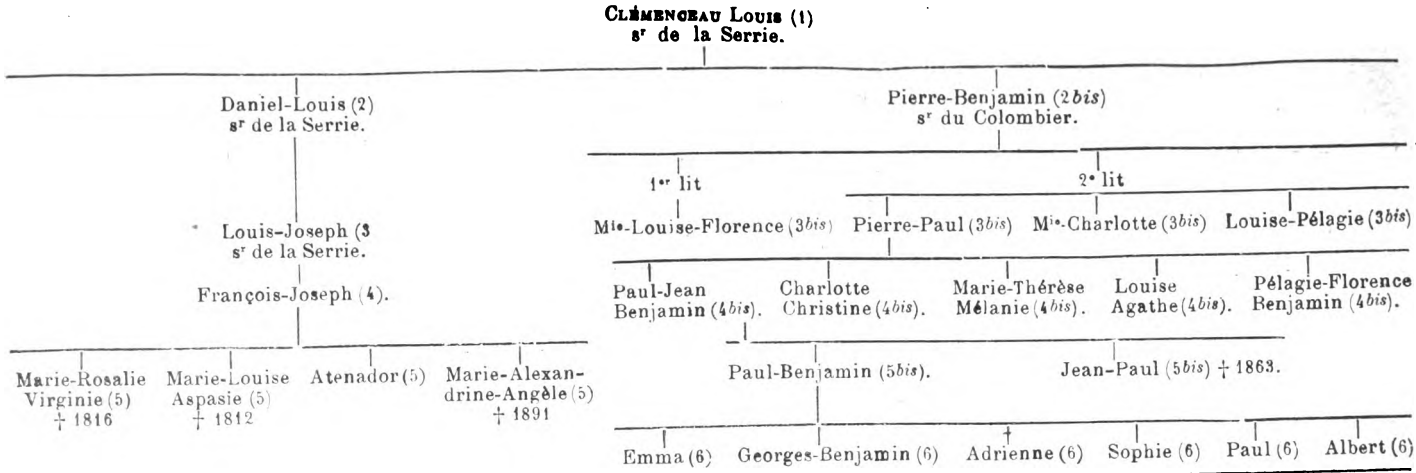

(1) Clémenceau Louis, sr de la Serrie, abjure à Gans, épouse 1700 Charlotte Soulard sa cousine, fille de Paul sr de l'Aufaire et de J. Clemenceau.
(2) » Daniel-Louis, sr de la Serrie né 1704, épouse Charlotte Blanchard.
(3) » Louis-Joseph, sr de la Serrie, mineur émancipé sous l'autorité de Toussaint-Nicolas-Esgonnière, sr de la Corbdomère (23 août 1767) décédé 1780, épouse Marie-Thérèse Paynaud.
(4) » François-Joseph, littérateur et graveur, publie une relation intéressante du voyage de Napoléon en Vendée (août 1808), épouse Marie-Charlotte-Aimée Girard de Villars.
(5) » Marie-Rosalie-Virginie, épouse 1713 Alexis-Aimé Moreau des Moulières.
» Marie-Alexandrine-Angèle, décédée sans alliance le 25 décembre 1891.
(2bis) » Pierre-Benjamin, sr du Colombier né 1709, épouse 1735 Marie-Madeleine Godet et 1748 Charlotte-Anne Bouquet, fille de Paul, sr de la Chadelière et de Anne-Louise Chapeau.
(3bis) » Marie-Louise-Florence, épouse 1754 Pierre Bouquet.
» Marie-Charlotte, épouse 1780 Pierre Boisson des Touches.
» Louise-Pélagie, épouse 1791 Jacques-Paul Morisson.
Clémenceau du Colombier, Pierre-Paul né 1749, sous-préfet de Montagne 1801, député de 1806 à 1810, épouse en 1776 Charlotte Maillot, fille de Charles, sr de l'Aufaire et de Jeanne Thibeaudeau, décédé en 1825.
(4bis) Clémenceau Paul-Jean-Benjamin, né 1777, épouse en 1809 Marie-Thérèse-Gabrielle Joubert.
» Charlotte-Christine, épouse 1802 Etienne-Louis Trastour.
» Marie-Thérèse-Mélanie, épouse 1811 Marie-Louise Graffard de la Lande.
» Louise-Agathe, décédée 1837.
» Pélagie-Florence-Benjamin, épouse 1819 Louis-Gaspart Bouin.
(5bis) » Paul-Benjamin, né 1811, épouse 1859 Emma Gauthereau.
» Jean-Paul, décédé célibataire 1863.
(6) » Emma, épouse Paul Jacquet.
» Georges-Benjamin, né 1841, député, président du conseil, sénateur du Var.

Digitized by Google

Puisse cette correspondance inédite éclairer davantage cette page de notre histoire locale en lui restituant une physionomie qui lui est propre.

Croyez, cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

H. Esgonnière du Thibeuf.

BULLETIN DE MON VOYAGE DE BOURBON-VENDÉE

Mon cher Papa,

J'arrive de Napoléon avec mon Alexis (1). Nous étions partis lundi matin à 4 heures et à 10 heures nous étions à Bourbon. Quand Alexis vint de Nantes dimanche soir, il me trouva bien ennuyée, car j'avais eu bien du chagrin de n'avoir pu aller en ville pendant toutes ces belles fêtes (2). Si Alexis n'avait pas été de la garde d'honneur j'aurais bien demandé d'aller passer quelques jours à Nantes : enfin voyant que j'avais encore de la peine de le voir partir le lendemain, il me décida facilement à l'accompagner. A minuit nous étions encore à ranger mes petites affaires. Nous nous couchâmes tard, je recommandai Angèle (3) à Madame des Moulières (4), j'embrassai cette chère enfant et nous partîmes. A Montaigu nous trouvâmes Cuissard et sa femme (5), nous y vîmes aussi le tonton (*sic*) des Grois (6) qui était chez Madame des Touches... Nous prîmes

(1) Son mari.

(2) Fêtes données à Nantes lors du passage de Son Altesse Royale le duc d'Angoulême.

(3) Sœur de la narratrice, décédée, célibataire à la Serrie, près Mareuil-sur-le-Lay, le 25 décembre 1891.

(4) Sa belle-mère née De Vieux.

(5) Alexandre de Cuissard, né à Poitiers, fils de Louis-Claude-Rosalie de Cuissard, chevalier de St-Louis, et de Marguerite-Madeleine-Suzanne-Céleste Normand du Fié, avait épousé en 1807, Marie-Pauline de Buor. Louis-Claude-Rosalie de Cuissard, son père, avait épousé en secondes noces M^me^ Girard de Villars, veuve de Eléonore de Fay de La Tour Maubourg, sœur de la mère de la narratrice.

(6) Des Grois, oncle de M^me^ de la Serrie, née Marie-Charllote-Anne Girard de Villars, fille de Ch. Jacques-Etienne, gentilhomme de la maison de Monseigneur le duc d'Orléans et de Marie-Jeanne Majou des Grois.

Digitized by Google

la poste pour nous rendre à Bourbon afin que nos chevaux ne soyent pas fatigués. Nous eûmes le bonheur de trouver à Bourbon, au grand hôtel une petite chambre et un très petit lit. Nous fûmes voir M. Tortat (1). Ils eurent la complaisance de nous engager à prendre nos repas chez eux Après nous avoir (*sic*) fait un peu prier, nous acceptâmes, il est impossible d'être plus honnête qu'ils ne l'ont été pour nous. Ils nous engagèrent même à prendre un lit mais nous ne voulûmes pas accepter craignant de les gêner. D'ailleurs ces dames de Chantonnay couchoient chez Madame Tortat ainsi que M. de Lange des Sables. Tous les jours nous étions 18 à 20 à table. Cuissard y a dîné plusieurs fois, ainsi que Messieurs de Lépinay et Buor. Alexis et moi avons été aussi très bonnêtes pour tout le monde ; nous avons promis à ces dames d'aller passer 4 à 5 jours à Chantonnay dans 6 semaines.

Lundi il y avait beaucoup de monde sur les routes et à Bourbon parce qu'on croyait que le Duc arriverait ce jour-là. Il est venu le mercredi à 6 heures du soir. La garde d'honneur et deux mille hommes de troupe étoient à 2, 3 et 5 lieues à l'attendre. Sur la route ; Cuissard, Alexis et plusieurs autres eurent le bonheur d'être de garde à la Préfecture, ce qui les empêcha de se fatiguer ainsi que leurs chevaux. Son Altesse R. arriva donc le soir à 6 heures avec tous ceux qui l'accompagnoient, ils étoient si couverts de poussière qu'on ne pouvoit les reconnoître. Le Prince salua gracieusement toutes les personnes qu'il rencontra sur son passage, pour moi, je ne le vis pas dans ce moment j'étois occupée à regarder son bel aide de camp M. de Guiche que je prenais pour le Prince.

Son Altesse R. reçut dans le soir tous les ecclésiastiques, les maires, les adjoints, le tribunal, les gens en place, ensuite la garde nationale, la garde d'honneur et les officiers des différents corps qui étoient là. Il ne voulut point recevoir Le Couvreur qui étoit à Bourbon avec ces trois cents paysans qui à la vérité avoient bien l'air de brigands : ils étaient tous à cheval avec des plumets blancs, quelques uns avoient des sabres, plusieurs de ces malheureux étoient

(1) Maire de Bourbon-Vendée avait épousé N. Majou des Grois.

Digitized by Google

tous (*sic*) en guenilles on les appelloit à Bourbon les *Cosaques*. Je crois que Godet et Caillaud (1) on (*sic*) été présentés, ils avoient des habits bleus, pentalons (*sic*) de Nankin chapeaux à plumet blanc et de grosses épaullettes (*sic*) à graines d'épinard en or faux ; je ne reconnus pas Caillaud, il avait très bonne mine.

Après toutes ces députations, des dames furent présentées. Je t'assure que je ne croyois pas l'être. Je ne voullois même pas, n'ayant pas emporté à Bourbon une robe convenable : Il y avoit de très jolies toilettes. M^me^ Tortat étoit une des mieux mises ; nous lui prêtâmes notre cabriolet pour la conduire, ce qui parut lui faire plaisir ; quand elle fut arrivée elle m'envoya chercher en disant, « qu'il y avoit des dames mises beaucoup plus simplement que moi et qu'il falloit que je me décidasse absolument à être présentée ». Alors je n'hésitai plus Madame Majou vint avec moï et nous nous rendîmes à la salle où étoient rassemblées toutes les dames. J'en trouvai plusieurs de ma connaissance. Nous attendions qu'on nous fit avertir pour nous présenter et lorsqu'on vint nous le dire le cœur me battoit bien fort. Nous étions à peu près soixante M^me^ de Lepineray. M^me^ de Boureuil, M^me^ Tortat et une dame de Bourbon présentèrent à S. A. R., une corbeille remplie de lys avec cette devise autour. « *Ils étaient conservés dans la Vendée.* » M^me^ de la Marque (2) venoit ensuite. C'est elle qui étoit chargée de faire le compliment. Le Prince en parut satisfait ainsi que de la corbeille il adressa la parole premièrement à M^de^ de la Marque et aux dames qui portoient la corbeille ensuite un général nous fit mettre en rond et S. A. R. parla presque à toutes les dames devant lesquelles il passoit quand il fut devant moi il me demanda si j'étois Vendéenne, si j'étois mariée, si j'avois des enfants (*sic*) où je demeurais, si tu étois en place etc... Je ne me déconcertoi pas et lui répondis que j'étois mariée depuis 18 mois, que j'avois un petit enfant charmant, que mon mari et moi étions de la Vendée, que son père ayant émigré il lui restoit très peu de fortune, qu'il avoit eu l'honneur de lui présenter une pétition et que je le priois d'y avoir

(1) Chefs vendéens.
(2) Femme du Sous-Préfet.

Digitized by Google

égard, je lui dis que tu n'avois voulu occuper aucune place sous le règne de Napoléon, que tu étois à Nantes pour ta santé très délicate que nous passions l'hyver chez vous et l'été chez Mme des Moullières : il falloit bien répondre à ses questions. Il me dit : « Vous paroissez très jeune Mme pour être déjà mariée, on ne croirait pas que vous avez un enfant, quel âge avez-vous » — « 20 ans Monseigneur » — « Et votre mari ? » — « 24 » — « C'est bien jeune être en ménage. Vous dites que vous avez peu de fortune ? » — « Très peu Monseigneur » — « Désirez-vous quelque choses ? » - « Ce que nous désirons est exposé dans la pétition que mon mari vous a présentée, il vous auroit demandé de l'emploi dans le militaire ou dans la marine s'il n'étoit pas obligé de rester près de sa mère infirme. Avez égard à son placet ». — « Je vous le promets » — « Monseigneur je vous demande la décoration du lys pour mon fils et mon père. » — « Je vous l'accorde avec plaisir Madame ». — « Vous partez demain Monseigneur ». — « J'y suis forcé Madame. — « Il faudrait tâcher que V. A. nous donna la journée entière. Je parle au nom de tous les bons Vendéens qui se trouvent si heureux de posséder un Prince aussi aimable et aussi juste que vous l'êtes, dans leur capitale. » — « Vous êtes bien bonne Mme mais il m'est impossible de rester plus longtemps. Je me rends de suite à la Rochelle ». Voilà à peu près la conversation que j'eus pendant quelques minutes avec S. A. R. C'est avec moi qu'il a causé le plus longtemps et avec Madame de Feriet née de Vaugiraud. Nous sortîmes de son appartement toutes bien contentes. Il dit à tous les militaires qu'il les passeroit en Revue le jeudi à 6 heures du matin. Il en étoit 5 quand je me levoi Alexis m'habilla et partit pour la Revue. Moi je fus chercher ces dames nous nous rendîmes sur la place de la Préfecture, comme il y avoit beaucoup de monde je perdis ces dames de vue, je trouvai un Monsieur de Fontenay garde d'honneur qui m'offrit son bras. Je lui dis que je voudrais bien aller dans l'appartement du Duc. Il me répondit qu'il connaissoit un officier qui alloit m'y conduire. Je traversai la haie de soldats jusqu'à la porte de la Préfecture l'officier qui étoit là me donna la main jusqu'à l'antichambre de S. A. R. Je me plaçai

Digitized by Google

près de la porte et lorsqu'il sortit pour passer la Revue je lui pris la main la serrai en lui disant. « Permettez Monseigneur ». Il me regarda gracieusement alors je dis « Monseigneur rappellez vous de mon mari M. des Moullières ». Il me répondi « oui ma belle dame ». — Tu vois mon cher papa que je dois être contente de mon voyage : enfin si je n'obtiens pas quelque chose, personne n'obtiendra rien. Je me suis donné assez de mouvement pour cela.

En sortant de l'hôtel il trouva M. Majou de la Débuterie qui étoit de garde à la porte, il lui demanda si son cheval étoit doux. Il monta dessus et passa la revue avec, M. Majou était enchanté. S. A. R. partit à 8 heures. Il monta en voitures sitôt après avoir passé la revue : la garde d'honneur l'accompagna à un quart de lieu et ceux qui étaient de Luçon et des environs l'accompagnèrent jusque là.

A dire la vérité je n'ai pas trouvé qu'il y eut beaucoup d'entousiasme à Bourbon il y avait pas le quart de monde qu'au passage de l'Empereur. Il n'y a pas eu de bal. Au feu de joie on ne cria presque pas « Vive le Roi ». Quand le Duc arriva il n'y avait que les Dames qui étoient aux fenêtres qui crièrent et quelques bons Vendéens. Quand la garde d'honneur disoit « Vive le Roi » les militaires disoient « Vive l'Empereur » a demi voix il y en eut même un qui cria « Vive l'Empereur » quand le Duc passait la Revue et qu'il se trouvait devant lui.

Les gardes d'honneur n'ont pas été trop satisfait parce qu'il leur a dit que si un autre prince passait dans la Vendée il ne voulait pas qu'ils eussent cet uniforme, qu'il fallait prendre celui de la garde nationale et le titre de *Garde Nationale*, qu'il ne voulait point de garde d'honneur. Aussi à Bourbon c'est la garde nationale qui faisait le service des appartements à qui toutes les autres ont cédés (*sic*) le pas, M. Duchafaud, le commandant étoit ivre de joie de voir cela — On avait illuminé mercredi soir la plus jolie illumination était chez M. Tortat. Il y avait au bas deux jolis vers de la composition d'Aimé Deshaies : les voilà :

Par l'amour et la paix les Français réunis,
A l'ombre des Lauriers vont cultiver les Lys.

Digitized by Google

Aimé est maintenant chez M. Tortat. C'est un bon petit jeune homme il plait beaucoup à Alexis parcequ'il est gai et franc comme lui. J'ai vu à Bourbon plusieurs personnes qui se sont informées de vous tels que MM. de Lepine, Buor, de la Pouzaire, Majou de la Débuterie, de Bejary, de Lépineray et sa dame, de Beauregard, de Lépinay, etc... Notre ancien fermier Roulleau vint aussi m'en demander. Je ne l'aurois pas reconnu, cependant il a toujours bonne mine.

Nous vîmes aussi à Bourbon une personne qui nous fit grand plaisir c'étoit le cher de Suyrot, de qui nous n'avions pas reçu de nouvelles depuis longtems et qu'on nous avait dit être mort, il doit venir ici dans dix ou douze jours il nous fera grand plaisir.

J'ai reçu à Montaigu ton aimable lettre, les détails qu'elle renferme nous ont bien amusés j'aurai bien voulu être au bal à la place de ma robe (1). Cependant je suis enchanté qu'elle ait pu bien aller à ma bonne maman je suis persuadée qu'elle ne sera pas moins fraîche qu'auparavant Alexis est également bien content que tu ai fait les honneurs de son habit.

Je ne suis pas étonnée des choses agréables que S. A. R. a adressées aux Dames qui étaient au bal, on le dit très gallant (*sic*) il n'en a cependant pas l'air. Entre nous soit dit, je trouve même qu'il a l'air un peu commun. Ne trouvais tu pas qu'il avait l'air un peu embarassé des honneurs qu'on lui rendait.

Alexis écrira à maman mardi soir par Mechineau (2) et lui enverra 225 ## pour remettre de sa part à M. Chaillon. Vous y enverrez s'il vous plait.

Les strophes que tu as faites pour le duc d'Angoulême sont charmantes pleines de feux et de vérités. S. A. R., a du en être satisfaite. Je ne suis pas étonnée que tu ai reçu des compliments.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

(1) Au moment des fêtes données à Nantes pour le passage des ducs. M de la Serrie habitant Nantes.

(2) Commissionnaire qui était chargé de la portion de route de Montaigu à Nantes.

Digitized by Google

Adieu mon petit papa, au plaisir de t'embrasser avec ma bonne maman je vous aime de tout cœur.

Votre fille soumise.
DE LA SERRIE-DES-MOULIÈRES.

P.-S. Alexis et Angèle vous embrassent Arthur (1) vous tend ses petits bras. Voilà une bien longue lettre. Aussi est-elle commencée de hier. . . . . Le duc d'Angoulême à passé à Mareuil, Luçon, Marand.

(1) Fils de Madame des Moulières qui fut l'abbé des Moulières décédé chanoine de la cathédrale de Luçon.

Digitized by Google

PAYRÉ-SUR-VENDÉE

SCULPTURES DU SIÈCLE DES ANTONINS

DÉCOUVERTES

A LA VILLA GALLO-ROMAINE DE LA COUDRAY

PAYRÉ-SUR-VENDÉE .. ! ce nom d'une modeste bourgade de notre belle Vendée, n'évoque dans l'esprit de la plupart d'entre nous, rien de bien saillant. Aucune relation, aucun écrit n'a paru nous initiant aux origines de ce lieu, à ses transformations, à ses vicissitudes, en un mot à son histoire.

Et pourtant, que d'intéressants débris gisent dans son sol ! Nous n'en donnerons pour preuve que les divers silex de l'époque paléolithique recueillis sur son territoire ou à peu de distance de ses limites administratives actuelles. Dans ces objets, du plus pur type chelléen, nous devons voir, sans contestation possible, les témoins des plus lointains âges préhistoriques (1).

(1) (*a*) Coup de poing chelléen, en silex cacholong trouvé en 1891 à la Gibaudière de Payré ; larg. $0^m,095$; poids 247 gr. La pointe est brisée sur 0,015. Epaisseur 0,03.

(*b*) Coup de poing chelléen, taillé sur les deux faces. Roche siliceuse de la Gibaudière de Payré, couleur chair, taillée à grands éclats. Trouvé en 1900 à la Socelière de Payré, long. $0^m,113$; poids 323 gr. Epaisseur 0,035.

(*c*) Coup de poing chelléen, taillé à grands éclats sur les deux aces, trouvé en 1902, dans la plaine de Maigre-Souris, près Payré. Larg. $0^m,10$; épaisseur $0^m,03$. Poids 233 gr.

(*d*) Coup de poing chelléen. Roche siliceuse à stries rougeâtres. Trouvé en

Digitized by Google

Des pierres de l'âge néolithique furent ramassées en 1886 à Payré et à Vendée, en 1889; à Fontbouillant; en 1900 dans le tènement de Gâts entre la Gibaudière et les Rouillières, et au bourg même de Payré dans les fondations de la maison Guillebot (1).

Qui sait ce qu'il y a de débris Gallo-romains cachés au plus épais des murs des grossières constructions rurales datant des temps féodaux? En 1897, quelques fouilles dirigées par M. Biochet, en collaboration avec MM. de Rochebrune et Vallette, mirent à découvert, à la Coudray, des fondations d'un vaste balnéaire gallo-romain nettement caractérisé. On y ramassa des carraux de calcaire enduits de stuc et semblables aux échantillons provenant de Pompéi déposés au musée de la Roche-sur-Yon. On y recueillit des fragments d'un beau marbre d'origine étrangère et M. de Rochebrune retira, d'un mur de la ferme, un fragment d'une demi-colonne richement sculptée, qu'il fit transporter à son château de Terre-Neuve.

Là donc, à la Coudray, s'élevait, il y a quelque dix sept cents ans,

1906, dans le bois de la Vergne, près de Payré; long. 0,11 ; épaisseur 0,03. La pointe est cassée sur 0^m,011. Poids 348 gr.

(*e*) Coup de poing chelléen, en silex du bajocien, à patine blanche, longueur 0.145 trouvé près du moulin de la Boule, dans la masse d'un limon se pente, à 0.65 de profondeur, c'est-à-dire, hors de l'atteinte du soc et de la bêche. Cette pièce, à laquelle les géologues attachent une grande importance, permettrait de conclure, d'après un travail de M. Bocquier, que le creusement des vallées vendéennes est antérieur à l'époque chelléenne. C'est la première fois, croit-on, que la découverte d'un objet de cette époque autorise, en Vendée, des conclusions aussi précises sur la topographie préhistorique de cette contrée.

(1) (*a*) Hache polie en diorite, à tranchant coupé, trouvée en 1889, à Vendée près de Payré ; longueur 0, 11 ; épaisseur 0,028 ; poids 330 gr.

(*b*) Hache en silex gris, trouvée en 1892, aux Tonnelles de Payré, long. 0,16 ; épaisseur 0,033 ; poids 524 gr.

(*c*) Hache polie en diorite, trouvée en 1898, au Prieuré de Payré, long. 0,09 ; épaisseur 0,021 ; poids 160 gr.

(*d*) Poinçon solutréen. Face inférieure lisse, sans retouches. Trouvé en 1907 à Payré. Roche siliceuse de la Gibaudière. Long. 0,057 ; épaisseur 0,023 ; poids 50 gr.

(*e*) Grattoir, roche siliceuse à veinules roses. Trouvé en 1907 à l'Epineraye, près de la Vergne. Long. 0,077 ; épaisseur 0,015 ; poids 32 gr.

(*f*) Nuclens en silex jaune brunâte, à 8 pans, trouvé en ? à la Grange Métivière, de Faymoreau, long. 0,107, épaisseur 0,02 ; poids 56 gr. Pièce en forme de cigare, absolument remarquable et unique.

Des percuteurs bien caractérisés ont été également trouvés sur le territoire de Payré.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITEAU ET COLONNE

Provenant de la villa gallo-romaine de la Coudray, *à Payré-sur-Vendée.*

(CLICHÉS DE M. FALLOURD)

Digitized by Google

PHOTOGRAPHIE DE TROIS FRAGMENTS
Provenant de la villa gallo-romaine de la Coudraye,
(*Payré-sur-Vendée*).

Digitized by Google

Digitized by Google

une opulente demeure, une superbe villa comprenant des thermes, et peut-être même un temple.

Suivant la tradition, un poste militaire gallo-romain aurait été placé à Vendée (1), permettant ainsi de surveiller la voie, la plus fréquentée et reliant la Plaine avec la région des Forêts restée longtemps insoumise.

Près de la Proullière, des armes d'origines franque et saxonne furent déterrées au *Champ de la Bataille* (2), montrant clairement qu'un combat, que l'on place vers 853, fut livré, sur ce point, entre Francs et Normands.

En 1897, on reconnut, à l'extrémité d'un couloir voûté, dans les substructions de la Court de Payré, sous et devant la maison Pellerin, l'existence d'une fontaine souterraine et des souterrains-refuges.

Comme on le voit, par ce court exposé, les matériaux nécessaires à l'élaboration d'une intéressante monographie de Payré, ne manquent pas ; mais il faudrait, pour qu'elle parût, que celui duquel nous tenons ces renseignements fît violence à sa modestie qui n'a d'égale que son profond savoir.

Nous voulons parler de M. Fallourd, instituteur en retraite. Enfant de Payré, il a, en amoureux de son pays natal, amassé patiemment et laborieusement tout ce qu'il a pu rencontrer touchant l'histoire de ce lieu. Mais préoccupé d'ajouter, sans cesse ni relâche, de nouveaux épis à son abondante gerbe, il n'a pu se décider à livrer à la publicité le fruit de sa moisson. C'est avec le soin le plus jaloux, qu'il s'empresse de sauver, de la destruction, le peu que le hasard lui permet de découvrir ; et c'est à cette vigilance qui mériterait d'être récompensée, que le monde savant doit de pouvoir admirer aujourd'hui de fort beaux spécimens de l'art romain du deuxième siècle, c'est-à-dire de la belle époque des Antonins (3) récemment trouvés à la Coudray, ferme située dans la commune de Payré.

(1) Village touchant la Coudray.

(2) Tènement situé à la limite de Payré et de Saint-Hilaire-des-Loges.

(3) On désigne sous le nom des Antonins les princes qui gouvernèrent l'empire romain depuis la mort de Domitien, en 96, jusqu'à l'anarchie militaire en 192 ; ce sont Nerva, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle et Commode Si l'on

Digitized by Google

Mais avant d'entreprendre la description de ces débris, uniques en leur genre, nous dirons quelques mots sur ce que l'on sait de Payré et par suite de la Coudray qui n'est plus, de nos jours, qu'une très modeste exploitation rurale, après avoir été la plus riche habitation de toute une contrée.

Les domaines de l'antique curie devinrent des fiefs érigés en seigneuries. Payré rendait hommage à Saint-Pompain.

Nous faisons là, dans l'histoire, un bond depuis les origines inconnues jusqu'en 1069. Vers cette époque :

> Le Seigneur de Payré possédait au Beugnon
> Une église solide avec une maison.
> Libéral, bienfaisant, il donne cette église
> Aux pères Augustins de Nieul-sur-l'Autise (1).

Cette église dédiée à Sainte-Radegonde paraît, à en juger par ce qu'il en reste, avoir été construite pour se défendre d'attaques probablement aussi violentes que fréquentes. Elle est située sur la rive droite de la Vendée entre le Sourdrie et Cheusse, près d'un gué traversé par la voie fréquentée allant de Saint-Pompain, Vouvant par Saint-Hilaire sur l'Autise (2), les Loges, l'Epineraie. Actuellement cette église, d'un beau style roman, intéressante par ses curieux chapiteaux et les ornementations de ses colonnes, sert de grange (3).

Conformément aux intentions du donateur, ce domaine fut transformé en prieuré qui jouissait des droits et des privilèges de fief noble.

En 1102, un Hugues Boutou de la Beaugisière, allié à la famille de Payré et à celle de Vendée, périt à la bataille de Ramleh, lors de la 1re croisade.

Il est question, au XIIIe siècle, de Méry, seigneur de Payré. On voit une Lyette de Chassenon épouser un Pierre Boutou, écuyer,

en excepte le règne de Commode, le siècle des Antonins paraît une période heureuse et l'âge d'or de l'empire romain.

(1) Extrait d'une monographie inédite, en vers, de Payré et de ses environs, par M. Fallourd.

(2) Saint-Hilaire-des-Loges pour le vulgaire.

(3) Près de ce lieu on trouva un vase funéraire paraissant dater du XIe siècle.

Digitized by Google

seigneur de la Beaugisière, dont une fille s'appelait Blanche. Vers la fin du XIVe siècle vivait un Hugues, seigneur de Payré (1). La fille aînée, Louise, épousa, en 1425, Péan Boutou, chevalier, seigneur de la Beaugisière, à qui elle porta la terre et la seigneurie de Payré. Dame Louise et son mari semblent avoir contribué, sinon présidé, à l'érection de la paroisse de Payré dont le territoire aurait été détaché de Foussay. Péan ou Pierre Boutou servit sous le connétable de Richemont, son suzerain, pour la Beaugisière, et fut gouverneur de Maillezais au temps de l'évêque Louis Rouault.

A la date du 4 avril 1473, frère Jean Guittard est qualifié prieur curé, dans un acte transactionnel avec Messire Jean Boutou, seigneur de la Beaugisière et de Payré, fils aîné et principal héritier de Louise de Payré, dame dudit lieu. A cette date la paroisse était donc organisée.

En 1601, lors d'une visite pastorale, on trouve dans le Pouillé d'Aillery : Eglise de Notre-Dame des Iles, dite de Payré.

En 1625, Pouillé d'Alliot. Eglise ou bien chapelle de Payré, sous le patronage de l'abbé de Nieul.

En 1648, Pouillé d'Alliot, Prieuré, curé de Payré ; l'abbé de Nieul.

En 1660, Pouillé du XVIIe siècle. Prieur curé de Payré ; l'abbé de Nieul ; revenu 700 livres.

En 1753, le seigneur de Payré, Messire Maximilien Boutou de la Beaugisière, au cours d'une longue procédure avec le prieur-curé, Messire Hyacinthe François du Temps, se plaignait amèrement de ce que, depuis plusieurs années déjà, l'on eut démoli les tombeaux des anciens seigneurs de Payré, ses ancêtres, placés au-devant de la grande porte d'entrée de l'église, à vingt-cinq pas environ, et il faisait allusion à d'autres seigneurs de Payré inhumés dans l'église. Il réclamait énergiquement les titres, droits et prérogatives de seigneur haut justicier de la terre et seigneurie de Payré et de fondateur, donateur, collateur de l'église et prieuré de Payré, titres et qualités que l'on tendait à lui ravir pour en parer le seigneur particulier de la Socelière. A ce sujet, il citait un acte du 4 avril 1473 où il est dit que

(1) Ce seigneur fit rebâtir le château qui datait depuis un temps immémorial.

Digitized by Google

la prieur-curé de la paroisse de Payré sera tenu de reconnaître le sieur Boutou de la Beaugisière, seigneur haut justicier de la terre et seigneurie de Payré et fondateur de l'église et prieuré de la dite Paroisse, maison priorale et curiale, prés, clôtures, appartenances et dépendances, ayant droit de basse et moyenne justice et juridiction de toute espèce, le droit d'y mettre et bailler mesure à blé et à vin, par ses officiers. En conséquence, il demandait au Prieur, entre autres choses, de lui fournir un état et déclarations des maisons, prés, clôtures, domaines, héritages et choses en dépendant, par nouveaux tenants et aboutissants au terrier et assises de la dite seigneurie de Payré, en la manière accoutumée, avec la reconnaissance et assujettissements aux dits droits. Il demandait encore que les prières honorifiques dues à la mémoire des dits anciens seigneurs de Payré, fondateurs de l'église et prieuré, ainsi qu'à leur successeur vivant, ne fussent plus omises comme elles l'étaient depuis un certain temps à son insu, n'habitant plus la paroisse.

Sur un vieux registre, on lit à la date du 5 décembre 1788 : « Un froid tel qu'on n'en avait pas éprouvé de mémoire d'homme a commencé le dit jour et n'a fini que le 13 janvier suivant ; la neige a couvert la terre pendant tout cet espace de temps ; les glaces ont été si fortes que le poisson est pris dans presque tous les étangs. Chose extraordinaire, la plupart des puits ont été à sec jusqu'au dégel, les fontaines n'ont donné que faiblement, les rivières du voisinage étaient comme dans le profond de l'été. Il est vrai que nous n'avons pas eu de pluye depuis la Saint-Michel. Quantité d'arbres ont été fendus par la glace. »

***

Quant à la Coudraye, Coudraie ou Couldraye, la présence, dûment constatée, de restes romains ou gallo-romains importants ; l'existence d'un hypocauste et de substructions fort étendues, semblent fortifier l'opinion que son existence politique et administrative est antérieure à celle de Payré qui a fini toutefois par l'absorber. On croit que la Coudray était la Villa, c'est-à-dire l'habitation

Digitized by Google

propre du seigneur, tandis que ce qui est Payré, auquel une tradition donne le nom de Ville-blanche, n'aurait été que la villa rustique.

Les fouilles pratiquées à la Coudray ayant mis à jour des marques évidentes d'une destruction violente, tout fait supposer que la villa primitive dut disparaître à la suite d'un bouleversement social, qui a fort bien pu être l'insurrection des Bagandes entre 436 et 439. Nous avons même pu constater sa réédification à une époque passablement ultérieure. C'est sans doute lors de cette reconstitution, qu'elle a pris le nom de la Coudray, conservé depuis.

Un fait incontestable, c'est qu'à l'époque romaine, une opulente villa, exista en ce lieu. Les vestiges qui surgissent inopinément à nos yeux étonnés autant que ravis, en sont les preuves irrécusables.

Comme Payré, la Coudray forme un fief érigé en seigneurie. Plus tard, elle devint un simple relais des comtes de Poitou, puis lors d'un arrangement :

> Passa des mains du comte au baron de Vouvent.
> L'on en forma trois fiefs, dont un par métairie
> Qui sont la Riallière, et Roulière et Sourdrie.
> Vouvent garda pour soi le palais effrité,
> Ce tènement des Groix et le clos de Loy-Pé (1).

Depuis, l'antique demeure, probablement d'un des favoris du César romain, déchue de sa première splendeur, pillée, brûlée au temps des invasions, négligée par les hommes et achevée par les ans, tomba, dès lors, au rang de l'humble borderie rebâtie tant bien que mal avec les anciens matériaux.

En avril 1909, en démolissant, pour la transformer en étable, une construction paraissant dater du XV^e^ siècle, les ouvriers mirent à jour plusieurs débris sculptés qui se trouvaient dans les murs, et naguère utilisés pêle-mêle avec les moellons les plus vulgaires. La grande valeur artistique de cette trouvaille était si évidente que les maçons (2) s'empressèrent de mettre en lieu de sûreté ces précieux

(1) Extrait de la monographie en vers inédits, citée plus haut.

(2) MM. Dufour, de Foussais. Il convenait de citer leurs noms, car combien d'autres auraient tout simplement brisé ces pierres et les auraient réemployées dans la construction.

Digitized by Google

restes, témoins du vandalisme des temps barbares. A l'heure actuelle, ces pierres ornent, sauf une, le n° 2, la collection de M. le Docteur Bourrasseau, le très aimable médecin de Foussais.

Ces débris, ainsi que le montrent les planches jointes à la notice, sont ainsi classés :

1° Fragment d'une demi-colonne surmontée de son chapiteau.

2° Fragment d'une demi-colonne sans chapiteau.

3° Plaque de calcaire représentant un aigle et un serpent.

4° Morceau d'une demi-colonne.

5° Autre morceau d'une demi-colonne en mauvais état.

Le débris le plus remarquable est sans contredit celui classé n° 1. C'est une demi-colonne en calcaire du pays (étage du Bajocien) qui ne paraît pas avoir été taillée pour être engagée dans les murs. Elle devait donc s'y appliquer à moins que le marteau n'ait brisé toute la partie postérieure. Son diamètre est de $0^m,40$. La hauteur totale du débris est de $0^m,70$ dont $0^m,32$ pour le chapiteau. Sur le sommet, c'est-à-dire sur le tailloir, la pierre a été piquée à la pointe, sans doute, pour faciliter l'adhérence du mortier, cette colonne devant supporter l'architrave.

Les motifs sculptés sur le fût par l'artiste romain sont d'un effet ornemental intense. La souplesse élégante avec laquelle s'enroulent les pampres chargés de grappes à gros grains et ornés de larges feuilles; la pose si gracieuse, en même temps que naturelle, des oiseaux qui animent ce décor, tout montre que cette œuvre est due à un ciseau habile et d'un réel talent.

L'ornementation du chapiteau était digne de celle choisie pour le fût et ne lui cédait en rien, car quoi de plus décoratif que ces grosses feuilles de vignes débordant au-dessus de l'astragale et entremêlées de feuilles de lierre à leur partie supérieure, le tout surmonté d'oves profondément fouillés et d'une couronne de lourds godrons sous le tailloir ?

Avec son chapiteau, ce fragment de colonne constitue un morceau d'architecture romaine unique en France. Il est bien de cette époque pendant laquelle, en Gaule, des fermes spacieuses, d'élégantes et riches villas succédèrent à des habitations isolées et gros-

Digitized by Google

sièrement construites ; où des bourgades à demi sauvages firent place à des cités opulentes embellies de tous les monuments de la civilisation romaine (1).

Le fragment n° 2 est également une portion de demi-colonne dont le fût comme le précédent paraît avoir été taillé pour s'appliquer sur un mur au lieu de s'y engager. Les sculptures qui l'ornent diffèrent de celles précédemment décrites. Les motifs choisis sont d'un tout autre ordre. Leur style est plus sobre, plus rigide, plus conventionnel. Nous ne pensons pas que ce genre de colonne si dissemblable alternait avec le genre précédent sur une même façade. Le bon goût de l'époque n'eut pas permis un contraste si choquant. Cependant, ces sculptures ne devaient pas être moins remarquablement appropriées à leur destination. Elles variaient par zône ou par étage de la base au sommet de la colonne. La zône restée à peu près entière figure la large et courte, mais solide épée romaine accostée de volutes à surface plane, en point d'interrogation, fortement fouillés. La hauteur de l'épée est de 0,46 de la poignée à la pointe. La lame à 0,05 de largeur à la base et 0,04 à la pointe. La poignée enlevée par le marteau pouvait avoir 0,10 de haut et 0,04 de large. Le panneau dans lequelle cette composition a été sculptée a 0,46 de haut, soit la hauteur de l'épée, sur 0,26 de largeur. La plate-bande séparative a 0,04 de large. La zône immédiatement supérieure, dont il ne reste qu'une partie représentait des enroulements se terminant en fleurons d'un modelé vigoureusement accusé. Peut-être soutenaient-ils l'image d'un objet tiré de l'armement du soldat romain, variant ainsi la décoration, de zône en zône, jusqu'au sommet. Cette fraction de colonne était placée à la base du fût, car on y distingue les moulures caractéristiques de cette partie de la colonne.

(1) M. Charbonneau-Lessay nous signale, comme portant une ornementation de pampres et de raisins, une colonne du musée lapidaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. Cette ornementation se retrouve également sur un pilestre du beau temple romain découvert à Izeures, en 1896, par le savant Père C. de la Croix. Un chapiteau trouvé à Poitiers aurait aussi quelque ressemblance avec celui de la Coudray. Mais il n'a pu nous renseigner sur la provenance exacte de la colonne et du chapiteau.

Digitized by Google

Il est extraordinaire que ce fragment de colonne qui a subi bien des vicissitudes nous soit parvenu à peu près intact. Depuis longtemps, il était utilisé, quelle déchéance ! comme évier. Sa face postérieure avait, à une date incertaine, été creusée, par un vandale, pour cet usage ; et, ce n'est qu'en le renversant de dessus ses supports, que l'on s'aperçut de sa noble et antique origine. A l'heure actuelle. il est encastré au sommet du mur de la grange à foin de la Coudray, au-dessus de la plus haute fenêtre, à environ 5 mètres du sol.

On peut donc voir encore, à la Coudray, ce glaive authentique, vieux de 1700 ans environ, se dresser toujours menaçant, quoique de pierre, sur ces lieux qu'il a jadis conquis. Que de musées, seraient fiers de pouvoir montrer pareille rareté !

Le 3e débris, malheureusement incomplet, est aussi d'un singulier intérêt et nous ne pouvons que louer l'heureux hasard qui a préservé cette pièce d'une entière destruction. C'est une plaque de calcaire, de 7 centimètres d'épaisseur, sur laquelle sont représentés un aigle et un serpent dont la tête darde toujours sa langue bifide. De l'aigle, les pattes ont disparu ainsi qu'une partie de l'aile droite. Quant au serpent, la tête seule est bien apparente, mais le reste du corps de l'animal n'existe plus. Ce morceau, de 0.28×0.28, paraît avoir servi de revêtement à une surface courbe. Cependant, il peut provenir d'une colonne dont il aurait été violemment détaché (1) suivant un joint accidentel de la pierre. De toute manière, c'est une œuvre de toute beauté. L'oiseau royal, symbole universellement connu de la domination romaine, est ciselé en ronde bosse. Il a été consciencieusement travaillé. C'est un chef-d'œuvre de précision, car, et on peut s'en rendre compte encore malgré l'usure des ans, chaque plume de son plumage a été minutieusement fouillée et délicatement ouvragée.

La scène, que l'artiste a voulu représenter, est assurément celle d'un combat où l'aigle s'apprête à repousser, d'un coup de son aile droite, l'attaque menaçante d'un serpent dont les anneaux se déroulaient soit le long du fût, soit autour de tout autre appui sculpté

(1) La courbe de l'objet inciterait à le croire.

Digitized by Google

sur la colonne. Cependant, il est à constater que l'aigle n'a, ni le port altier qui le caractérise, ni l'expression énergique inhérente à toute attitude de combat. Chez un aigle, cela n'est-il pas surprenant ?

Le 4e débris est constitué par un morceau de fût d'une demi-colonne. On ne sait trop dans quel sens l'étudier. Des volutes jumelles, rappelant des cornes de bouc, paraissent servir soit de supports, soit d'anses à un vase (1). Le morceau est trop fruste, trop endommagé pour que l'on puisse en toute assurance reconstituer ses motifs d'ornementation.

Le 5e débris est encore plus endommagé que le précédent. Il ne révèle, au regard exercé, qu'une portion de volute surmontant un fleuron au relief fortement accentué et d'une facture assez élégante.

Que penser d'une pareille découverte, sinon que jadis un établissement romain, d'une importance considérable, exista à la Coudray. Mais à quel monument appartenaient ces diverses colonnes dont nous ne possédons, pour l'instant, que des tronçons ? Décoraient-elles une villa, somptueuse demeure d'un orgueilleux patricien de la lointaine Italie ; ou ornaient-elles l'*atrium* des thermes dont l'existence ne fait aucun doute. S'appliquaient-elles plutôt sur les murs de la *cella* d'un temple pseudo-périptère ? Il serait plus que hardi, à l'heure actuelle, de le décider.

Certains prétendent trouver dans l'ornementation des nos 1, 4 et 5, la preuve de l'existence d'un temple dédié à Bacchus et à Vénus. On voudrait voir dans l'oiseau la colombe aimée de Vénus, par sa tendresse, par ses aptitudes au plaisir et par la volupté de ses caresses. Autour de la colombe, la vigne chargée de grappes fécondes serpente et s'entrelace, Vénus n'est-elle par ainsi enlacée par Bacchus et embellie par son commerce avec ce dieu. Bacchus couronnait son front de pampre et de lierre, c'est pourquoi le chapiteau de la colonne serait orné de feuilles de vigne et de lierre entremêlées.

Quant à l'aigle, sa signification ne laisserait aucun doute ; mais sa lutte avec le serpent, si ce n'est pas tout uniment le fruit de

(1) Quelques traces de *méandres* se distinguent encore. Cet ornement devait limiter des sujets différents.

Digitized by Google

l'imagination de l'artiste, serait plus difficile à interpréter. Toutefois, étant donné que le serpent (1) est l'emblème des lares compitales ou viales (des carrefours ou des voies de communication), peut-être a-t-on voulu figurer le génie du lieu luttant contre l'aigle envahisseur.

C'est douteux, car cette allusion si transparente n'eut pas été tolérée par le Césarisme romain.

Pour savantes ou ingénieuses que soient ces diverses explications des sculptures recueillies à la Coudray, elles ne sont cependant rien moins que fantaisistes. L'interprétation en matière de symbolisme dans la sculpture ornementale romaine étant un terrain extrêmement glissant, nous préférons, en ce qui nous concerne, suivre les précieux conseils du maître incontesté en archéologie romaine, du Père C. de la Croix, et nous abstenir pour l'instant de tout essai de restitution. La découverte a, par elle-même, assez de valeur, pour qu'il ne soit pas utile de lui en chercher dans des hypothèses plus ou moins hasardées.

Mais, pour compléter le plan des constructions que nous avons pu relever, en coordonnant les résultats acquis par les fouilles déjà faites à diverses époques, joints aux nombreux indices recueillis sur les lieux, de nouvelles fouilles s'imposent à la Coudray. En outre, l'existence d'une vaste chambre voûtée et souterraine nous a été confirmée. Peut-être était-ce là l'*apodyterium*, salle où l'on se dévêtait, ou le *frigidarium*, salle destinée aux bains froids, situées non loin de l'hypocauste dont la position a été déterminée. Çà et là, des fragments d'*opus signinum* (2), sorte de béton généralement de couleur rose par suite du mélange de brique pilée, accompagnés de petits cubes de marbre de différentes couleurs sont

(1) Cet animal avait une autre signification assez curieuse. A Pompéi, on peignait deux serpents sur les murs que l'on voulait préserver de toute souillure, Ainsi en témoigne ce vers de Perse, l'ami de Lucain : « Peignez deux serpents ; enfants, ce lieu est sacré ; allez.... plus loin. »

De nos jours on afficherait : « Défense de déposer des ordures. »

(2) Ce dallage avait été inventé dans la ville de Signia. Il constituait habituellement le sol des habitations les moins riches ou des pièces les moins importantes. Pline nous en a laissé la recette : « On broie, dit-il, des tessons de terre cuite ; on les lie avec une pâte de chaux, et on forme avec cet enduit des aires ou pavés dans les appartements. » L.XXXV, 46.

Digitized by Google

de temps en temps ramenés à la surface du sol. Leur apparition montre suffisamment que des pavages d'appartements existent depuis des siècles, sous une couche plus ou moins épaisse de terres rapportées.

Des fragments de lampes antiques, en terre cuite à une seule mèche ; un morceau de cadran scolaire ; de petites masses d'alliage de cuivre et d'argent provenant d'un objet, une statuette peut-être, fondu sous l'action d'un violent incendie, des tuyaux de terre cuite, des briques énormes sortes de recouvrements d'aqueduc, etc .... ont été recueillis à la Coudray.

Que ces fouilles, dont nous affirmons ici l'urgence, s'organisent, et nul doute que l'on n'arrive à percer le secret de la vie privée des antiques et mystérieux propriétaires de ces lieux, soit en découvrant des inscriptions qui nous révéleraient leurs moindres pensées, sont en exhumant, de sa tombe silencieuse, le matériel de leur existence qui nous dénoncerait leurs goûts.

Nous espérons que notre appel sera entendu de ces Sociétés, larges et généreuses, qui consacrent leurs richesses à l'étude du Passé, et alors, nous avons la ferme conviction que ce petit bourg perdu qui, hier encore, était inconnu, fera demain l'étonnement du monde savant.

Fontenay-le-Comte, le 31 décembre 1909.

E. WAÏTZEN-NECKER.

Digitized by Google

LES MUNICIPALITÉS SABLAISES

(Suite) (1).

CHAPITRE VI

4e Municipalité : Sourrouille de la Mortière, *Maire*.

(1760-1763)

Le mandat de Maire devant se terminer au commencement de 1760, M. Lodre qui le détenait, demanda à être remplacé dans ses fonctions, et par une ordonnance en date du 17 Avril 1760, l'Intendant nomma M. Sourrouille de la Mortière pour le remplacer.

C'est sous l'administration du Maire Sourrouille que fut construite la place Carcado, appelée aujourd'hui place du Palais de Justice.

La place Carcado fut établie sur une dune, où autrefois un meunier du nom d'Eutrope Orsonneau avait bâti un moulin. Aussi désignait-on communément cet endroit sous le nom de place du Moulin d'Eutrope, ou simplement place du Moulin.

Sur cette dune une croix de mission qui subsista jusqu'en 1740 avait été plantée ; une autre y fut érigée en 1765.

Des réparations faites en mars 1864 à la place mirent à nu

(1) Voir le 4e fascicule 1908.

Digitized by Google

le bloc de maçonnerie qui avait servi à consolider le pied de cette croix. La place, de ce fait, avait porté aussi le nom de place de la Croix.

Les fondations du moulin occupaient un emplacement à l'entrée de la rue des Halles actuelle. A l'opposé se trouvait le Calvaire.

La mer livrait à cette dune de fréquents et furieux assauts et en enlevait des parties, de temps à autre.

Cet emplacement était devenu un endroit malpropre, et servait surtout au dépôt des ordures.

Au pied de la dune se trouvaient trois corderies qui étaient protégées au sud du côté de la mer, par l'ancien mur ou digue, que la construction du remblai avait découvert en certains endroits, et qui datait de François Ier.

Le Maire considérant que la ville ne possédait « aucune place publique, soit pour servir de promenade ou pour assembler les négociants, aux fins de conférer d'affaires de commerce », pensa que la dune du Moulin « endroit qui donne la vue du costé de la mer » et « est susceptible du plus beau coup d'œil » était l'emplacement le plus propice à l'établissement d'une place.

Comme la ville n'avait pas les ressources suffisantes pour faire face à cette dépense, on eût recours aux troupes cantonnées aux Sables et à la Chaume.

Le comte de Carcado, maréchal des camps et armées du roi, arrivé aux Sables le 26 avril 1759, avec le régiment de Bresse, dont il avait le commandement, mit avec empressement les troupes qu'il avait sous ses ordres au service de la municipalité. Le nivellement de la place, commencé en mai 1761, était à peu près achevé en octobre de la même année sans qu'il n'en coutât rien à la ville que quelques barriques de vin pour rafraîchir les travailleurs. Par reconnaissance, la nouvelle place fut appelée : Place Carcado.

Voici d'ailleurs la lettre par laquelle le maire des Sables avisa l'Intendant de ce fait.

Digitized by Google

Les Sables, le 12 may 1761.

« M. le comte de Carcado, m'ayant fait l'honneur de me demander une place qui fut propre à y élever un mortier à bombe, je lui indiquay et le conduisis dans le moment à la place de la Croix où jadis il y avait un moulin, endroit le plus élevé de la ville et susceptible du plus beau coup d'œil. M. le comte ne différa de faire travailler et s'estant aperçu qu'il n'y avait pas en même temps de terrain plus convenable que celui-là pour y faire une place d'armes, il me demanda si ce serait de mon goût; je ne balançay de lui répondre qu'oui, ce qui lui fit vouloir étendre son zèle ordinaire pour le bien public jusqu'à ordonner à la milice garde-côte qui est sous ses ordres, d'y travailler, cella opérerait deux effets également essentiels, le premier en ce que cette milice brisée au travail ne resterait pas en oisiveté qui par la suite pourrait lui être nuisible, le second en ce qu'elle éviterait des frais immenses que la ville ne pouvait s'empêcher de faire un jour, la place d'armes actuelle étant trop petite. Je pris même la liberté, Monseigneur, d'ajouster que sous vostre bon plaisir, elle se nommerait la Place Carcado.

« Comme il ne m'a pas été possible, Monseigneur, de vous donner plustôt avis de cette attention et bonté de la part de M. le comte de Carcado qui a fait commencer sur le champ la construction de cette place, j'ose me flatter, Monseigneur, que vous ne désapprouverés pas la conduite que j'ay tenue en pareille circonstance, n'ayant égallement pour but que le bien public. Je ne prendray pas la liberté, Monseigneur, de vous observer en cet endroit qu'il n'y a en cette ville, ny place, ny d'autres endroits susceptibles de la récréation des habitants ».

Plus tard en 1772, un sieur Tortereau de l'Aubray, négociant et armateur, fit élever au-dessus de la maison qu'il occupait sur la place Carcado « un cabinet couvert d'un

Digitized by Google

donjon en ardoises qu'il nomma Tour de Pitrebot, et y fit mettre un cadran, ce donjon était très élevé et paraissait de loin en mer ». Cette construction a été en partie détruite vers 1845, paraît-il. Elle devait faire partie de la maison portant le numéro 62 de la place du Palais actuelle. (Note de Collinet).

***

Le comte de Carcado mérite dans l'histoire sablaise une place honorable à côté de l'Intendant du Poitou M. de Blossac, et le Ministre de Trudaine, dont les protections éclairées et puissantes, en favorisant les importants travaux qui se firent aux Sables sous leur administration, jetèrent les bases du port et de la ville actuels. Même éloigné des Sables le comte de Carcado mit son influence au service de la ville, en interressant encore davantage le Ministre et l'Intendant aux destinées de la vaillante population sablaise.

En voici comme preuve une lettre qu'il écrivit au Maire au moment de son départ des Sables :

« Aux Sables, le 10 février 1763.

« Pour être en état, Monsieur, de pourvoir aux désordres « que pourraient occasionner les traîneurs des compagnies « du régiment de Royal-Champagne j'ai commandé une garde « bourgeoise, mais étant moy-mesme à la veille de mon départ « et n'ayant plus besoin de factionnaire, je vous préviens que « passé demain il n'y aura plus de garde de police comman- « dée par mes ordres.

« C'est à vous, Monsieur, à assembler Messieurs de Ville, « promptement dès aujourd'huy mesme pour délibérer sur « la manière de pourvoir à la police de la ville comme il pa- « roit nécessaire de le faire et d'en former deux requestes « l'une à M. le Comte de Blossac et l'autre à M. le Duc de « Choiseul le tout de concert avec M. Duplex.

Digitized by Google

« Je vous observerai que les gardes bourgeoises qui ont « monté jusqu'à présent ont été des gardes costes et qu'ainsi « on ne peut plus les employer seuls à la police, mais si l'on « vous accorde de former une compagnie bourgeoise, il en « faudra faire une formation toute différente. Je voudrais « pouvoir y contribuer ce que j'ai déjà fait en écrivant pour « cet objet. En cela et en tout autre article je serai toute ma « vie très empressé de rendre à la ville des Sables tous les « services qui dépendraient de moy et c'est ce que j'espère « d'avoir occasion de prouver bien plus par des faits que par « des parolles. J'ay l'honneur d'être très parfaitement, Mon- « sieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Le comte de Carcado ».

Il n'apparaît pas cependant que ce dévoué protecteur de la cité sablaise ait laissé beaucoup de regrets en partant. Collinet qui en parle dans ses notes dit à la date du 28 février 1763 : « Départ du Comte de Carcado. Les habitants ont vu ce départ avec plaisir par le despotisme qu'il exerçait ».

Le comte de Carcado n'en resta pas moins attaché aux intérêts sablais, ainsi qu'il le prouva par une lettre que nous publions plus loin, lorsque la municipalité le pria d'appuyer la demande de construction de la jetée auprès de M. de Trudaine.

Le nom de Carcado donné à la place ne tarda pas à disparaître, et actuellement il n'est plus porté que par la ruelle étroite qui relie la rue de la Patrie à la place du Palais.

*
* *

La place Carcado fut plantée d'arbres en février 1762 ainsi qu'une place qu'on appelait la *Place Royale*.

Les plantations d'arbres furent cette année-là nombreuses ; car indépendamment de ces deux places, on planta également

Digitized by Google

des arbres dans le grand cimetière des Sables, ainsi qu'à La Chaume depuis le château jusqu'au fort Saint-Nicolas.

Le comte de Carcado lui-même tenta la création d'une allée ombragée le long de la mer, en plantant des peupliers d'Italie depuis le Calvaire actuel jusqu'au Puits-Landais.

Cette tentative échoua car la grande sécheresse fit périr tous les arbres.

Cette même année le curé Marchand fit ériger à ses frais un calvaire au « Canton des Cercles » (Place actuelle du Grand Canton). Dans les fouilles que l'on fit pour les assises de la Croix, on découvrit les fondations d'un ancien moulin.

***

Le premier mai 1762, furent élus de nouveaux échevins.

L'assemblée qui fit ces élections était composée selon le règlement spécial de l'Intendant du 8 février 1762 des officiers municipaux en charges, de la précédente municipalité, des sieurs Blay et Collinet qui représentaient La Chaume et du sieur Dupleix, l'ancien maire.

Blanchard de la Joubretière, échevin, Péault, procureur du roi, furent réélus. Les autres élus furent :

Joseph Gaudin, négociant.

Jean-Jacques René Veillon de Boismartin, bourgeois, échevin pour les Sables, et Maurice Blay pour la Chaume.

Blanchard de la Joubretière fut désigné pour remplir la charge de lieutenant de Maire, c'est-à-dire de premier adjoint actuel.

Joseph Gaudin appartenait à une famille très nombreuse qui semble être originaire d'Olonne. Il était fils de Jacques Gaudin (23 août 1678-23 mars 1735), qui avait été syndic des Sables, et Anne Regain, fille de Jacques Regain et de Anne Chabot, qui habitaient le Château d'Olonne.

Joseph Gaudin ne naquit ni ne mourut aux Sables. Né vers 1704, il vécut jusque vers 1798. Il épousa vers 1754 Françoise

Digitized by Google

Petitgars, dont il eut 4 filles et 3 fils dont un l'aîné, fut le célèbre conventionnel Sablais.

Joseph Gaudin appartenait à la bourgeoisie, il fut conseiller du roi et devint Maire en 1770, fonctions qu'il devait occuper pendant douze ans.

*
* *

Les discussions entre la Municipalité et le fermier du Tarif au sujet du mauvais état des clôtures continuaient toujours. L'Intendant par son ordonnance du 12 août 1762 ayant ordonné les réparations des clôtures, le nouveau corps de Ville résolut d'en finir avec les procès sans nombre que la Ville avait dû soutenir contre les différents adjudicataires depuis la création du Tarif en dotant les Sables, surtout du côté du Nord-Est, d'une « enclostûre » sérieuse et solide.

Pour cela on se servit simplement des murs des jardins qui, seuls occupaient alors toute cette partie de la Ville.

On boucha les portes qui se trouvaient dans ces murs et on éleva ceux-ci lorsqu'ils n'étaient pas jugés d'une hauteur suffisante. Les rues, ruelles et passages qui existaient entre les jardins furent également fermés.

Les jardins dont les murs servirent à former cette nouvelle clôture furent :

L'enclos des Capucins, les jardins de Massé de la Rudelière, Gendronneau, Grammond, Navarin, Nicollon, Rouillé, Bréchard, Blanchard de la Joubretière, Dame des Noues.

Pour terminer un petit canal partant du pont où se trouve actuellement la maison n° de la Place actuelle du général Collineau, ferma l'accès de la Ville par les chaussées des marais qui aboutissaient à la place de la Barre actuelle.

Un devis établi par André et Guillaume Bertin fixait à 860 livres le montant des dépenses à effectuer. Le 18 juin 1762, l'adjudication des travaux eut lieu et André Bertin fut déclaré adjudicataire pour 800 livres.

Louis Foucaud marchand forestier se porta caution.

Digitized by Google

Parmi les portes et portails à boucher, était compris un portail donnant accès dans une maison où résidait ce qu'on appelait alors la Mère temporelle des Capucins et situé au coin d'une rue que l'on devait condamner. La physionomie des lieux, du reste, n'a guère changé, et la rue en question est la rue actuelle des Religieuses.

Cette maison de la Mère temporelle des Capucins, appelée aussi maison de la sœur des Capucins, était le local où se préparait les aliments, où s'emmagasinait les denrées nécessaires à la subsistance des moines, où enfin avait lieu tous les actes matériels nécessaires à la vie. On conçoit donc facilement de quelle utilité leur était le libre accès de cette maison et à quels embarras les exposait la fermetue de leur portail.

Rien ne pouvant plus être passé par cet endroit, les Capucins se trouvaient dans la nécessité, ou bien de faire construire un nouveau portail, ou bien de faire entrer les charrettes et voitures par le portail de la cour de leur église.

Un conflit ne tarda donc pas à s'élever entre la Ville et la Communauté des Capucins.

Tout d'abord, la municipalité céda aux représentations que lui firent les Capucins, et on décida de modifier la direction du mur de fermeture de la rue, de manière à laisser le passage d'une voiture.

Puis on revint sur cette décision, on remit le mur dans sa direction première et les hostilités commencèrent.

*
* *

Les Pères Capucins adressèrent le 22 juillet 1762 une requête à l'Intendant afin que les travaux cessassent jusqu'à ce qu'on se soit expliqué devant le sub-délégué.

L'entrepreneur soutenu par la Ville n'en fit rien et le 2 août 1762 un procès-verbal constatait que Bertin avait été insulté et menacé par le père-vicaire, lequel avait dit à l'entrepreneur « que, s'il était de son rang, il lui brûlerait la cervelle d'un

Digitized by Google

coup de pistolet ». Un autre père qui sortait à ce moment avait traité Bertin de drôle, de manant, disant que, « s'il était chef de la communauté, il le ferait mettre au cachot pour un mois ».

Les Capucins connaissant le dévouement du comte de Carcado, pour tout ce qui touchait la ville des Sables, s'étaient adressés à lui, et l'avaient prié d'intervenir.

Le comte de Carcado proposa une modification au plan primitif, et tenta ainsi de concilier les intérêts du couvent et de la ville. Il n'y parvint pas car le corps de ville, malgré la grande reconnaissance qu'il avait pour M. de Carcado, ne crut pas devoir accepter une solution qui, selon lui, léserait les intérêts sablais.

Du reste, les Capucins trompés dans l'espoir qu'ils avaient formé, que le comte de Carcado épouserait leur querelle et pèserait de toute son autorité sur l'Hôtel-de-Ville, pour obtenir purement et simplement ce que le couvent désirait, s'irritèrent de ce que l'intervention du comte ne se bornât qu'à une simple médiation et ils lui en firent le reproche en termes indécents et grossiers. En présence de cette attitude, M. de Carcado abandonna leur cause et encouragea le Maire dans sa résistance.

Enfin le 4 août, les Capucins s'opposèrent nettement à la continuation des travaux, le firent signifier au corps de ville sablais et le 25 août 1762 à 8 heures du matin, maître François Bréchard, procureur des R. P. religieux capucins, et Messire Paul Jaillard, chevalier, seigneur des Forges, commandant du bataillon de Milice garde-côte comme père syndic de la communauté des Capucins d'un côté, et René Péault procureur du roi de la maison de ville de l'autre s'en furent s'expliquer devant le subdélégué Dupleix ancien maire des Sables.

Il est probable que les Capucins durent gagner leur procès, car plus tard au moment de la Révolution on constate qu'une barrière qui avait été installée à cet endroit fut condamnée, puis rouverte de nouveau.

Digitized by Google

*
* *

Voici les noms des quelques Capucins qui occupaient le couvent à cette époque :

Hilarion de Saint-Malo, gardien des Capucins.

François de Rennes, Vicaire des Capucins.

René de Rennes, Capucin prêtre.

Bernard de Moncontour, Capucin prêtre.

Perrin de Lamballe.

Jacques de Redon.

Les Capucins des Sables appartenaient à un ordre de Bretagne, c'est ce qui explique la mention des Villes bretonnes, accolée à leurs noms.

*
* *

La paix de Paris, signée en novembre 1762, en mettant fin à la désastreuse guerre maritime qui coûtat à la France son empire colonial, permit aux armateurs sablais de reprendre les expéditions au Banc de Terre-Neuve.

Mais au lieu des véritables flottilles qui naguère sortaient du port, c'est à peine si 16 vaisseaux échappés aux corsaires anglais purent prendre la mer.

Les pertes subies par les armateurs sablais avaient été cause que le nombre de ceux-ci avait diminué, on n'en comptait plus guère qu'une dizaine en 1763. C'étaient MM. Bouhier frères, Jacques Gaudin, Veuve Dupuis et fils, Lodre du Chasteignier, Chedanneau, Tortereau, Paroi, Grouneau, Gaudin Baconnière, Nicolas Dupuis, Mercier. (N. de Duget).

*
* *

La ville fut redevable à cette municipalité d'une mesure dont le besoin se faisait vivement sentir : l'enlèvement des boues et fumiers.

Jusqu'à ce moment les boues et fumiers étaient simplement

Digitized by Google

relevés et mis en tas, soit dans les rues ou les carrefours les mercredis et samedis de chaque semaine. De sorte que les tas d'immondices se délayaient et étaient entraînés de tous côtés par les eaux pluviales. Les rues se remplissaient ainsi d'odeurs nauséabondes, et les miasmes qui se dégageaient de ces ordures déterminaient parfois des maladies.

On décida que cet enlèvement serait donné à l'adjudication le premier novembre 1762.

Parmi les quelques particularités que présentent les clauses du cahier des chargrs il y avait celle-ci : « Il sera promené tous les mercredis et samedis, à une heure après-midy, un homme avec une sonnette dans toutes les rues pour avertir de balayer, et si le lendemain quelque particulier se trouve ne pas avoir balayé la rue devant sa maison, le conducteur du charriot en prendra la note pour pouvoir poursuivre la condamnation de 30 sols dont moitié appartiendra audit adjudicataire et l'autre moitié à l'hôpital ».

L'adjudicataire était tenu de transporter les fumiers à environ 40 mètres de la porte de Talmont sur la droite de la route, ou sur les marais du côté de la porte de la Barre.

Pour éviter que ces immondices ne séjournassent trop longtemps, et en favoriser l'enlèvement par les paysans qui voudraient les acheter, l'adjudicataire ne devait pas vendre plus de 2 sols et 6 deniers la charge d'un cheval, et plus de 20 sols la charrette ».

Le bail était pour six ans.

(*A suivre*). GUY COLLINEAU.

Digitized by Google

L'ANCIEN THÉATRE EN POITOU

NOUVEAUX DOCUMENTS

PAR

HENRI CLOUZOT

I

Drame liturgique. — Mystères. — Basoche. — Joueurs de moralités. — Joueurs d'instruments.

On est loin d'avoir tout dit sur le drame liturgique et les représentations des mystères en Poitou. Deux faits nouveaux sont venus s'ajouter aux documents déjà publiés sur le sujet, et reculent l'un et l'autre les dates extrêmes que l'on avait fixées aux premières manifestations dramatiques dans notre province.

M. Marius Sepet nous rappelle que le premier drame liturgique où la langue vulgaire tienne une large place, l'*Epoux*, plus connu sur le nom de *Mystère des Vierges sages et des Vierges folles*, fut composé en dialecte poitevin. L'auteur Hilaire, disciple d'Abeilard, qui l'écrivit dans la première moitié du XII[e] siècle, ouvre donc désormais dignement notre pré-histoire dramatique (1).

D'autre part les registres d'assises de Bressuire, récemment entrés

(1) Sepet (Marius), *Origines catholiques du théâtre moderne*. Paris, s. d., [1902] in-8°, p. 114.

Digitized by Google

aux Archives départementales des Deux-Sèvres, permettent de faire remonter à 1448 la plus ancienne mention de représentation de mystères. Il y eut, cette année-là, à Bressuire une telle affluence de spectateurs aux jeux de la Passion, que les vivres firent défaut et que le procureur de la cour fut obligé de requérir des poursuites contre un boulanger et un marchand de vin de la localité :

« 1448. Le procureur de la cour contre François Quesreux pour « avoir fait trop petit pain à vendre durant les jeux de la Passion, « et contre Christophe Poyn pour avoir vendu vin à prix excessif « durant les dits jeux. » (1)

J'ai parlé de la crosse de cuivre mentionnée par l'inventaire de la Cathédrale de Poitiers. « *Item quædam crossa cuprea pro Innocentibus.* » Le grave Thibaudeau, qui n'ignorait pas ce curieux passage, le fait suivre de ce commentaire : « Ceux qui savent ce que c'était que la fête des Innocens, celle des fous, etc., se le rappelleront facilement ; il est inutile de l'apprendre à ceux qui ne le savent pas ». (2) C'est également à l'historien du Poitou que je dois de connaître un singulier usage de la procession des Rogations qu'il faut joindre aux éléments populaires de la liturgie poitevine. Si l'on en croit J. Bouchet, lorsque le cortège passait dans le faubourg de Pont-Joubert, le trompette de la ville, monté sur un rocher, lançait contre la châsse de la cathédrale une bouteille de verre pleine de vin ; s'il était assez adroit pour y toucher, il avait la valeur de la partie de la châsse qui était mouillée par le vin, mais il était excommunié. Cette cérémonie était déjà abolie du temps de Bouchet (3).

Rien n'est encore malheureusement venu confirmer la représentation de la *Passion* donnée à Saint-Maixent par François Villon, ni même attester l'existence de la fameuse diablerie immortalisée par

(1) *Archives départementales des Deux-Sèvres.* Eⁿ Reg. d'assises de Bressuire. Com. par M. A. Dupond, archiviste.

(2) Thibaudeau, *Histoire du Poitou*, I, p. 27. Le Catalogue de l'Exposition archéologique de Nantes en 1872, rédigé par F. Parenteau, mentionnait « le sceau des Fêtes-folies de l'Eglise de Poitiers ».

(3) Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, éd. 1557, fol. 99. Cité Thibaudeau, *loc. cit.* I, p. 307.

Digitized by Google

Rabelais. Je crois qu'il ne faut voir qu'une réminiscence toute littéraire de *Pantagruel* dans la 29e *Serée* où Guillaume Bouchet met en scène un villageois de Saint-Maixent qui, rencontrant dans les rues de Poitiers un More « du temps que le roi y était », tenait « pour certain que c'estoit encore un diable de la diablerie de son païs... qui avoient si bien accoustré le beau-père secretain. »

En revanche, on peut ajouter au théâtre religieux de la fin du XVe siècle le mystère de *Saint Jean-Baptiste* dont la représentation dans une ville dû Poitou en 1492 nous est révélée par les vers d'un manuscrit du château de la Rochefoucauld, publiés par M. de Fleury dans la *Société archéologique de la Charente* (1).

Les jeux de la basoche, à la même époque, continuent à n'être connus que par les épîtres de J. Bouchet et par l'épitaphe de Pierre Blanchet :

« Faisait jouer sur eschaffaulx bazoche,
Et y jouait par grand art, sans reproche. »

La basoche de Poitiers ne figure pas dans les *Complaintes et épitaphes du roy de la Basoche*, composées par André de la Vigne en 1501 (2). Quant à l'organisation de la fameuse confrérie, les renseignements connus ne remontant pas, pour le Poitou, au-delà du XVIIIe siècle, je crois intéressant de publier une ordonnace de la sénéchaussée de Bressuire du 28 février 1688 contre la basoche de l'endroit :

« Sur ce quy nous a esté remontré par le procureur de la cour « que au préjudice de nos ordonnances, il se commet en cette « ville quantité d'abus par les habitants d'icelle et notamment par « des jeunes gens, lesquels s'atroupent journellement, battent le « tembour et commettent quantité d'insollances, et notament pen- « dant ce temps de carnaval, ce quy est contraire aux bonnes mœurs « et la relligion, en ce que ilz cauzent des troubles à l'office divin, « et que au contraire du respecq qu'ilz doibvent porter, et spécial-

(1) *Bull. Soc. Archives de la Charente*, VII, 5e série, 1884-85, p. 174.

(2) *Anciennes poésies françaises*, publ. par A. de Montaiglon, bibl. elzévir., XIII, p. 181.

Digitized by Google

« lement pendant l'oraizon des quarantes heures quy ce fait dans « l'église de Nostre dame de cette ville, où le Très Saint Sacrement « est expozé, en telle façon que l'on s'en est haultement plaint, « estant nécessaire de pourvoir à tous ces excedz et abus ; Sur ce « ouy ledit procureur, nous avons fait et faisons deffences à touttes « personnes de quelques quallitez, conditions et âges qu'ilz soient « de s'attroupper avecq armes, marcher par les rues en cet estat, « ny battre ou faire battre la quesse pendant la grande messe, ser- « mon, vespres et la bénédiction du Très Saint Sacrement, comme « aussy de s'assembler soubz les halles, ainsy qu'ilz ont cy devant « fait, et y tenir certaines conversations et débitz deshonnestes ce « qu'ilz appellent Bazoge, à peine contre chascuns contrevenantz « pour chascune contravention de dix livres d'amende payable sans « depost par corps sans qu'il soit bezoing d'autre jugement, et en « outre contre celluy qui sera dans la fonction de juge de la dite « Bazoge d'un mois de prizon, et sera nostre presdicte ordonnance « exécuttée nonobstant oppozitions ou appellations quelconques « faites ou à faire sans préjudice d'icelle, et laquelle sera lue, pu- « blyée par le premier sergent ordinaire de cette cour assisté du « huche et trompette, ausquelz mandons injonctions de ce faire « par les cantons et carrefours de ceste dicte ville. Donné et fait « par nous René Bodin, sieur des Maudières, advocat fiscal de la « ville et baronnye du dit Bressuire pour l'absence de monsieur le « Seneschal dudit lieu, audit Bressuire, le vingt-huict febvrier mil « six cens quatre vingts huict (1) ».

BODIN. GUYON.

Les clercs du palais avaient pour rivaux à Poitiers, les écoliers de l'Université, organisés en société joyeuse avec un abbé de Maugouverne, dont parle Noël du Fail dans ses *Contes d'Eutrapel* : « Du « temps qu'estans à Poitiers, et que Macrobe fut condamné par « l'un des juges comme Luthérien et livre réprouvé, et que, pour la « cause d'un sal et ord abbé de Maugouverne que nous trouvons

(1) *Archives départ. des Deux-Sèvres.* Saint-Loup. Titres judiciaires.

Digitized by Google

« beau en ceste folle jeunesse, il y eut un décret de prise de corps « général sur les escholiers plus notez et chargez » (1).

Au commencement du XVI^e^ siècle, les premiers acteurs professionnels se montrent en Poitou. Ce sont de véritables bateleurs de place publique comme le fameux Jean du Pont-Alletz, dit Songe Creux, qui parcourait à cette époque les provinces de France :

..... tant Anjou que Poitou
Auvergne aussy, partout je ne scay où (2).

Un de ces nomades, natif de Rouen et joueur de mystères se trouvait à Poitiers au mois de janvier 1522 et eut à se plaindre des rigueurs de l'échevinage, comme en témoignent ces deux passages du registre des délibérations municipales :

« Conseil des échevins de la ville de Poictiers tenu en la maison « de l'eschevinage de ladite ville le lundi 12^e^ jour de janvier 1522.

« Touchant le bateleur que l'on dit avoir trompeté et faict sonner « le tabourin pour faire assemblée de gens nonobstant les inhibi- « tions et deffenses à luy faictes par Hugues Acton, président en ab- « sence de Monsieur le Maire ;

« A esté adprouvé qu'il sera adjourné à aujourdhuy par devant le « dit Acton pour repondre au procureur de la maison de ceans, et « veoir encourir les pennes à luy indictées, et que la pauvreté du « peuple, l'indisposition du temps de guerre, que soussis et sub- « sides demandés par le roy es habitans de cette ville, que l'on ne luy « doibt permettre de jouher ne faire ron, proclamation ni assem- « blées pour ce faire, ains luy faire commandement de vuyder à « peyne d'amande arbitraire ».

Autre Conseil du même jour.

[En marge]. « Règlement donné en pollice par messire le maire « au Pallais.

(1) Du Fail. *Œuvres*, éd. elzévir., II, p. 281.
(2) *Catalogue Rothschild*, I., p. 313. C'est une requête adressée au Parlement en 1529 ou 1530.

Digitized by Google

« Le procureur de la court d'amande Guillaume Theveneau, et « Richart Chausseau, natif de la ville de Rouhan, jouheur de mis- « teres. Le défendeur par son propousé a dit que nonobstant les in- « hibition et deffenses à luy faictes de non sonner trompette et ta- « bourin par ceste ville de Poictiers, auroit plusieurs fois sonné par « icelle tant en bourgs Saint-Hilaire que ailleurs. Par quoy requis « estoit condamné en dix livres d'amande et avec estre contrainct « par detension de sa personne.

« Le sieur Chantelou a dit que veritablement il n'avoit eu de « nous permission, ains que luy ayons fait inhibition et deffenses, « mais pensoit n'y contrevenir en sonnant par le bourg Saint-Hi- « laire, et l'auroit faict pauvreté en gaignant sa vie, desnie le vou- « loit faire en contems ou mespris du roy ne de son autorité ne de « nous ;

« A nous, oy l'oppinion du Conseil, et que avons oy par les susd. « Joachim Arembert, Guillaume Mercier, et par personnes quy ont « dict avoir esté presentes, que ledit defendeur avoit sonné de la « trompette, retenu retenons icelluy defendeur en l'amende de « cent solz, laquelle luy avons remise et remetons pour sa pauvreté, « dont avons été informés et faict inhibitions et deffenses de non « plus sonner de trompetes et tabourins sans noustre permis- « sion » (1).

Aux représentations de mystères de cette époque, non plus qu'au théâtre des lettrés de la Renaissance, je ne vois rien à ajouter. Tout à la fin du siècle parut à Poitiers une pièce en cinq actes, en vers latins, *Gallia victrix*, composée sans doute en l'honneur du traité de Vervins et de la paix avec les Espagnols :

« *Guilielmi Hegati Scoti Glasguensis, Gallia victrix. Augustoriti Pictonum, ex typ. A. Mesnier, M. D. XC. VIII.* In-8° de 4-39 p. (1).

A défaut de documents nouveaux sur les comédiens du

(1) *Registre des délib. municip.* n° 18, p. 130 et 131. Communiq. par M. Rambaud.

(1) La Bouralière (de). *Imprimeurs et libraires de Poitiers au XVI^e siècle*, p. 212.

Digitized by Google

XVI^e siècle, qu'il eût été si intéressant de retrouver, je crois utile de mettre au jour quelques noms de musiciens instrumentistes contemporains dont les noms figurent sur les minutes des notaires poitevins. C'est le fruit des recherches d'un trop modeste érudit Saintais, qui a bien voulu me communiquer ses notes, et à qui j'adresse tous mes remerciements. Elles complèteront l'intéressant aperçu publié par M. René Perlat sous le titre de *Causerie Poitevine : les Ancêtres de la Société Philharmonique* (1). Mais ce n'est pas un chapitre, c'est un livre entier qu'il y aurait à écrire sur la musique et les musiciens en Poitou.

Gilles des Touches (1574-1594) habitait, paroisse Sainte-Opportune, une maison appartenant au chapitre Notre-Dame la Grande. Il avait pour femme Anne ou Jeanne de Biez, fille de Jean et de Catherine de Boussigny qui, frappée de la peste, dicta son testament le 20 septembre 1586, par la fenêtre de son logis, aux notaires Bourbeau et Béga. Sa belle-sœur Laurence de Biez avait également pris pour mari un joueur d'instrument nommé Jean Clément. Leur fille Marie épousa un tailleur d'habits Antoine Charet. Au contrat, signé le 19 janvier 1585 à l'hôtel « où soulait pendre par enseigne *le Coq*, paroisse Saint-Pierre », Jean Clément et sa femme sont portés défunts. Pierre Clément (1574), époux d'Ozanne Mathé, décédé avant 1597 et aussi musicien, appartenait évidemment à la même famille. Sa veuve demeurait au logis de *la Croix Rouge*, dont elle afferma une partie à Benoît Lameure, maître joueur d'escrime, « de présent à Poitiers » le 21 mai 1597.

Gilles des Touches allait prêter son concours aux divertissements des villes voisines. Le 29 décembre 1574 le tenancier d'un jeu de paume à Thouars, Nicolas Testard, s'oblige envers lui pour 12 livres 10 sols.

Jean Regnault (1574-1599), Jean Seneschau dit la Mothe (1587), Isaac Decombes, époux de Marie Jacquier (1584-1589), François Hache, époux de François Conty, mort avant 1601, ne nous ont

(1) *Avenir de la Vienne*, 27 février, 16 avril 1908, 17 février, 11 mars, 12 juin, 1^er août 1909.

Digitized by Google

laissé que leurs noms. Jean Braudy (1584-1587), époux de Marie Bodineau, prit à bail le 17 janvier 1587 une maison apppartenant au chapitre de Notre-Dame la Grande, paroisse Sainte-Opportune.

Tous ces personnages sont uniformément qualifiés sur les minutes notariales de « joueurs d'instruments », ce qui nous laisse dans l'incertitude sur leur spécialité. En revanche nous avons le nom de Bastien Bernard, joueur de violon, dont la « concubine » Jacquette Audinet, « renommée hôtesse », porte une plainte de vol contre deux voisines le 25 octobre 1575, et de Le Bailly, également joueur de violon, qui se fait construire un logis à la fin de 1588, paroisse des Cordeliers.

Un des instruments les plus à la mode à cette époque était la guiterne, dont la vogue nous est attestée par un traité fort rare, composé à Poitiers à cette époque.

Sire Etienne Cotte (1591-1599), marchand guiternier, était sans doute le fournisseur attitré de ces attributs d'Euterpe. Mais on pouvait aussi se procurer à Poitiers d'autres instruments de musique. Le 4 avril 1598, un étudiant de Ploërmel, nommé Jean Charpentier, emprunte quarante écus à un de ses condisciples pour remonter sa garde robe (manteau, pourpoint, haut et bas de chausses tant de serge, gros d'Ascot, ras de mytan, revesche d'Angleterre, peaux de chamois et autres étoffes) et pour s'acheter une « espinette organisée double ».

(*A suivre*).

Digitized by Google

LE DÉMANTÈLEMENT DE MONTAIGU

(1581, **1586**, 1588).

De récents coups de pioche ont fait découvrir dans le sol de l'esplanade du vieux château de Montaigu, près de l'ancienne porte principale, des chambres souterraines qui servaient, dit-on, à loger les hommes d'armes ou à mettre à l'abri les provisions de bouches et les munitions.

Cette nouvelle que transmettait à ses lecteurs la *Revue du Bas-Poitou*, dans sa dernière chronique (1909, p. 348), m'a remis à la mémoire un titre dont je conserve une copie aux archives de la Chabotterie, et qui me paraît avoir quelqu'intérêt pour l'histoire des Guerres de Religion dans le Poitou et pour celle de Montaigu en particulier. Il a trait au démantèlement de ce château, qu'il fallut renouveler par trois fois pour en faire disparaître à jamais les fortifications qui le rendaient jusqu'alors une place militaire de premier ordre.

Montaigu, en effet, par sa situation géographique qui commandait aux marches poitevines et bretonnes, et par sa position topographique bien faite pour servir d'assise à un château-fort dont on ne pouvait se rendre maître que par la surprise, la trahison ou la famine, devait nécessairement pendant les guerres être convoité par les belligérants.

Les Anglais avaient eu un des leurs, le sire de Harpedenne, comme seigneur de ce lieu pendant leur occupation du Poitou ; le méfiant roi Louis XI, qu'inquiétait le voisinage de la Bretagne alors

Digitized by Google

indépendante, dont les ducs étaient si turbulants, avait tenu, en 1473, à s'en rendre le propre acquéreur. Aussi, quand éclatèrent les guerres de religion, le château de Montaigu, considéré à juste titre comme un boulevard pour chacun des partis, fut peut-être de tous ceux du Poitou celui qui eut à supporter le plus grand nombre de sièges. Toutefois, si la proximité de la Bretagne où dominait le catholicisme mettait Montaigu à la merci d'un hardi coup de main de la Ligue, la noblesse de la contrée, guerrière de tempérament et alors presque entièrement calviniste, assurait en quelque sorte la possession de cette ville au parti protestant.

Il fut donc très politique de la part des ambassadeurs de François de Valois, duc d'Anjou, frère du roi, traitant au nom des catholiques avec les envoyés du roi de Navarre et des huguenots, d'exiger par une des clauses arrêtées à Fleix, en Périgord, le 26 novembre 1580, que le château de Montaigu ne serait remis à ses propriétaires légitimes, les de la Trémoïlle, qu'après en avoir fait raser toutes les fortifications. Il n'était pas douteux en agissant ainsi que, si jamais Montaigu retombait entre les mains des calvinistes, ceux-ci ne pourraient plus opposer une résistance comme celle qu'ils venaient de faire aux vains efforts combinés de Rouault du Landreau (1) et du comte du Lude (2), quelques semaines auparavant.

Le 27 janvier 1581, le duc d'Anjou mandait à M. de Tilly (3), gouverneur de l'Anjou, d'aller prendre possession de la place, et de procéder, de concert avec le comte de Lude, au démantèlement du château de la ville.

Tilly n'était pas très flatté de la besogne, s'il faut en croire la lettre qu'il écrivait le 12 février 1581 à la dame de Montaigu, Jeanne

(1) Charles Rouault, chevalier, seigneur de Landreau, de Bournezeau, etc., l'un des chefs du parti catholique en Poitou après qu'il eut abjuré le protestantisme.

(2) Guy de Daillon, comte du Lude, chevalier des Ordres du roi, sénéchal d'Anjou et gouverneur du Poitou, mort en 1585.

(3) Charles du Bourget, chevalier, seigneur de Tilly, nommé gouverneur de l'Anjou en 1576, mourut d'une chute qu'il fit en revenant de Montaigu, où sa présence n'était plus nécessaire depuis la grâce du roi. On lui fit à Angers de magnifiques funérailles, le 4 décembre 1581.

Digitized by Google

de Montmorency, duchesse douairière de la Trémoïlle et de Thouars lui annonçant qu'il a « *commission de son Altesse, la qvelle me faict commandement très expres m'acheminer a Montaigu, pour recevoir la place des mains du sieur de la Boullaye* (2) *ou du sieur de Saint-Estienne* (1) *pour ne partir dudit lieu jusques a ce quelle soit du tout démantelée et ruynée. J'eust bien désire*, ajoute-t-il, *ceste commission tomber es mains dung autre que de moy car je ne feis oncques voiyage plus a regret.* »

Du reste il ne se pressait guère, et dans la nuit du 18 au 19 avril, il recevait un nouveau courrier de son prince lui réitérant l'ordre de démanteler immédiatement Montaigu. Impossible de différer cette fois, et il informait aussitôt la duchesse de cette triste nouvelle.

Néanmoins le travail traîna en longueur pendant quelques mois. Les ingénieurs nécessaires à diriger les travaux de destruction d'un semblable appareil militaire manquaient, et M. de la Frézelière (3) écrivait, le 1er août 1581, aux autorités nantaises, les priant de « *faire provision de quelque bon ingénieur, par le moyen duquel nous puisions d'autant plus avancer à cette ruyne.* » « *Nous y travaillons tant que nous pouvons* », mandait Tilly dans une lettre datée de Montaigu, le 3 août suivant, mais il disait également les équipes peu nombreuses et la nécessité de secours en hommes et en argent pour achever l'œuvre commencée.

Bref, le démantèlement n'avançait pas, et si M. de Tilly ne mettait peut-être pas tout l'entrain qu'eut désiré le parti de la Ligue, du moins de son côté Madame de la Trémoïlle ne restait pas un instant inactive. Elle usait de toute son influence pour arrêter les effets des ordres du roi et du duc d'Anjou, si contraires à ses intérêts, et ses intrigues, habilement menées, se trouvaient bientôt couronnées de succès.

(1) Charles Eschalard, seigneur de la Boullaye, chevalier de l'Ordre, gouverneur du Bas-Poitou de 1587 jusqu'à sa mort en 1594.

(2) Guy de la Lande de Machecoul, chevalier, seigneur de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, un des chefs protestants de la contrée.

(3) Philippe Frézeau, seigneur de la Frézelière, chevalier de l'Ordre du roi, capitaine de Niort, lieutenant pour le roi en Poitou, mort en 1590.

Digitized by Google

De Paris, le 4 octobre 1581, le sieur Michel de la Garnison (1) en donnait la nouvelle au maire et aux échevins de la ville de Nantes en ces termes : « *Monsieur le duc de Joyeuse a empeche le dementellement de ladite place pour l'alliance qu'on dit qu'il a avec Madame de la Trymouille ce qui a este cause de la depeche qui en a este ce jourd'hui scelle des commissions pour cet effet.* » Le 3 décembre, Madame de la Trémoïlle en faisait part également à la ville de Nantes, et le roi lui même, le 31 janvier 1582, adressait à M. de la Frézelière un billet ainsi conçu : « *Je trouve bon que ma cousine de la Tremouille fasse reparer son chasteau de Montaigu sur l'advis que vous mavez donne par vos lettres du XVIII^e de ce mois, à la charge qu'on ne touchera que audit chasteau* » (2). Il était pourtant convenu que le gouvernement de la ville et du château ne serait laissé qu'à un gentilhomme catholique, agréé par le roi.

A peine en possession de Montaigu, la riche et puissante duchesse n'eut d'autres soucis que de relever son château de ses ruines. La paix momentanée dont jouissait la France favorisait ses projets, et pendant trois ans les meilleurs ouvriers du royaume auxquels vinrent s'adjoindre ses bas-vassaux réparèrent les fortifications, ajoutèrent de nouvelles défenses, embellirent l'intérieur du logis seigneurial. Meublé tout à neuf, approvisionné d'une grande quantité de munitions de guerre, l'artillerie renouvelée et considérablement augmentée, le château de Montaigu devint plus fortifié qu'il n'avait jamais été.

C'est à cette époque, sous le gouvernement du capitaine de Geay (3), arrivé à Montaigu au commencement de l'année 1584, que le château entièrement restauré se montra, semble-t-il, dans son aspect le plus imposant.

(1) Louis Michel, écuyer, seigneur de la Garnison ; il fut procureur syndic des Etats de la Ligue à Vannes, en 1592.

(2) Ces divers détails, extraits du *Chartrier de Thouars* et des *Archives de la Ville de Nantes*, dont M. Dugast-Matifeux avait relevé les pièces intéressant Montaigu (Bib. de Nantes, coll. D. M. 203), nous ont paru d'autant plus nécessaire à c ter, que de nombreux historiens ont assigné au démantèlement total de Montaigu la date de 1580-1581, alors qu'il ne fut que très partiel, et que, s'ils ont parfois parlé de celui de 1586, ils l'ont considéré sans importance

(3) René Grossin, écuyer, seigneur de Geay.

Digitized by Google

Cet éclat devait être bien éphémère.

La paix qui durait depuis bientôt cinq ans pesait lourdement déjà sur deux partis. Les hostilités avaient été reprises, et Mme de la Trémoïlle, très suspectée non sans raison, de favoriser la cause protestante (1), était retenue quasi-prisonnière à Poitiers. Montaigu restait toujours comme une menace pour les catholiques de Bretagne, et le roi voulant en finir avec cette place donnait ordre enfin, le 27 juillet 1586, au sieur du Cambout (2), de détruire de fond en comble le château.

Cambout était bien l'homme à mener promptement semblable besogne. A peine avait-il reçu ses lettres de commission, qu'il se rendait sur-le-champ à Montaigu, suivi bientôt des meilleurs ingénieurs de Nantes et d'une véritable armée de pionniers, de maçons et de charpentiers. Le 6 août 1586, jour de son arrivée, M. de Geay lui remettait le commandement de la place, et onze jours après, le 17 août, le premier coup de pioche était donné.

Plus de ménagements cette fois comme du temps de M. de Tilly. Le démantèlement, opéré avec une activité sans pareille, fut *général*, et le 4 octobre suivant, M. du Cambout pouvait quitter Montaigu, fier de son œuvre de destruction, car ses ordres n'avaient été que trop scrupuleusement exécutés.

La dame de la Trémoïlle n'était pas sans protester hautement contre la ruine de son château, qu'elle avait pris tant à cœur de reconstruire si peu de temps auparavant, et, pour servir en temps et lieu opportun, elle faisait procéder à la visite de ces lieux dévastés, le 21 novembre 1586.

Ce procès-verbal de visite mérite bien d'être reproduit *in-extenso*. Il donne peut-être la meilleure description qui ait jamais été faite de l'ancien château de Montaigu, et c'est surtout à ce point

(1) Son fils aîné Claude de la Trémoïlle adhérait à la Réforme en 1585, et sa fille Charlotte épousait l'année suivante le prince de Condé, qui était avec Henri de Navarre le chef du parti protestant. Par ce mariage, Henri de Bourbon-Condé devint seigneur de Montaigu.

(2) François du Cambout, chevalier de l'Ordre du roi, seigneur du Cambout, Pontchâteau, etc., grand veneur de Bretagne, capitaine du château et de la ville de Nantes, mourut en 1625, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Digitized by Google

de vue que j'ai envisagé sa publication. Nous n'avons, hélas ! aucune vue, aucun croquis, aucun plan même de ce superbe édifice. Les ruines actuelles ne nous en donnent qu'une bien faible idée ; le plan cadastral dressé en 1814 n'apporte aucun renseignement nouveau, et nous ne saurions rien du fier donjon qui dominait toute la contrée, si certains terrassements opérés sur l'esplanade, en 1890, n'avaient permis à M. Dugast-Matifeux, peu de temps avant sa mort, de tracer d'une main indécise le plan des fondations du donjon rasé par Cambout (1). Cet état de lieux viendra donc compléter ces divers documents, et mieux faire comprendre en même temps l'importance militaire que put avoir ce château au Moyen-Age et jusqu'à la fin du XVI[e] siècle.

Après le démantèlement de 1586, le château et la ville n'étaient plus en état de se défendre. Et pourtant, malgré ses murailles et ses fortifications rasées, la place présentait par sa situation naturelle tout à fait exceptionnelle, des difficultés sérieuses pour un siège. Les protestants le comprirent et, en 1588, le château était mis relativement en assez bon état par les soins de Colombière, de la Luzerne, son frère et de Despréaux. Ils avaient fait nettoyer les fossés, élever de plusieurs pieds les murailles abattues, et ils pouvaient espérer tenir tête au moins pendant quelque temps à l'armée du duc de Nevers. Néanmoins Montaigu, malgré ces réparations hâtives, n'était plus capable de résister à une armée régulière, et la garnison fut obligée de capituler, le 8 novembre 1588.

Le surlendemain, le duc de Nevers donnait commission au sieur de Vignancourt de procéder à la démolition de tout ce qui restait encore du château et des fortifications de Montaigu. La ville de Nantes, comme en 1581 et 1586, en eut les frais à sa charge, frais « *qui s'élevèrent à plus de 2000 écus non compris les ferrements et outils nécessaires à la démolition et plus de deux milliers de poudre.* » Durant le mois de décembre et pendant les mois de janvier, février et mars 1589, les équipes d'ouvriers dirigés par d'habiles ingénieurs, travaillèrent nuit et jour (1). Cette fois tout était fini, et il ne resta

(1) Bib. de Nantes, coll. Dugast-Matifeux, 204.

(2) *Histoire civile et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, par Nicolas Travers, t. III, p. 12-14.

Digitized by Google

plus guère du vieux château féodal de Montaigu, que ce que nous y voyons en notre vingtième siècle (1).

Provision autorisant la visite du Château de Montaigu, 12 novembre 1586 (2).

Sur ce que le procureur de la cour comparant par Me *Jacques Thibeaudeau*, licencié es droits, nous a dit et remontré combien que par cy devant et dès le mois de novembre mil cinq cents quatre-vingt il auroit été ordonné par la conférence de *Flex* et dernier edit de pacification, que le chateau de cette ville de Montaigu seroit dementelé et que horsmis ce qui étoit de principalle force tout le surplus dud. chateau deust demeurer en son entier en cas qu'exécution dud. edit s'en fust ensuivie ; touttefois sur les remontrances depuis faites à Sa Majesté, par très haute et très puissante dame *Jeanne de Montmorency, duchesse de Thouars, douairière de la Trémouille et dame de la cour de ceans*, et sur les considérations de la fidélité de ma ditte dame et des grands et signalez bienfaits qui ont estez faits à la Couronne par nos feux seigneurs de bonne memoire les seigneurs de la Trémouille, Sa ditte Majesté auroit permis que led. chateau demeurant en son entier, en la garde de ma ditte dame tutrice et garde noble de nos seigneurs ses *enfants* et de defunct très haut

(1) Gabriel de la Lande de Machecoul, acquéreur de la baronnie de Montaigu, en 1633, y édifia peu après un château à la moderne. Ce ne fut pas pourtant sans émouvoir la ville de Nantes, ainsi qu'il résulte des observations consignées dans les registres des délibérations de l'ancienne municipalité, qui voulut empêcher cette construction, jusqu'à ce que le nouveau seigneur eut donné l'assurance qu'aucune tour ou fortification ne serait relevée.

(2) Cette pièce, comprenant les lettres de provision et le procès-verbal de visite, me paraît unique. Suivant une lettre de M. le duc de la Trémoïlle (18 décembre 1909) elle n'existerait pas au Chartrier de Thouars ; du reste, il en est fait mention, ni à la *Bibliothèque Nationale*, dans les cartons de M. Marchegay qui avait compulsé les archives de la Trémoïlle, ni dans les nombreuses notes de M. Dugast-Matifeux, à la *Bibliothèque de Nantes*. Il y a tout lieu de croire que se trouvant au château même de Montaigu, le titre original ait été détruit lors de l'incendie du château, avec les archives du marquisat, au début des guerres de Vendée. — La présente copie fut prise à Montaigu, en 1767, par M. le chevalier Aubert du Petit-Thouars, quand il vint au château de la Chabotterie demander communication des titres de la noble et très ancienne famille Aubert de la Normandelière et de la Chabotterie, à laquelle il voulait prétendre, *sans raison aucune*, se rattacher. Ces titres n'ont depuis jamais été rendus, et font partie, avec les autres actes extraits alors des archives de Montaigu concernant les Aubert du Bas-Poitou, du dossier de la Chabotterie, au château du Petit-Thouars (Indre-et-Loire).

Digitized by Google

et très puissant seigneur Messire *Louis seigneur de la Trémouille*, vivant chevallier de l'ordre du roy notre Sire, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, duc de Thouars, prince de Tallemond, comte de Guyennes, Benon et Taillebourg, baron de Sully, Lisle Bouchard, Berrie, Craon, Bonnières, la Possonnières, Rochefort, Mauléon, Mareil, Saint-Hermine, la Cheze-le-Vicomte et Montaigu, moyennant que ma ditte dame présenteroit un gentilhomme catholique à Sad. Majesté pour le commettre à la garde dud. chateau, ce que ma ditte dame auroit fait et presenté à Sa Majesté, *René Grossin, escuyer, seigneur de Geay*, gentilhomme catholique, qui l'auroit eu agreable, et par sa commission et lettres patentes luy auroit donné la garde dudit chateau, et s'en reposoit sad. Majesté sur la confiance de ma ditte dame pour la conserver en son obeissance delle et de nos d. seigneurs ses enfants, en laquelle charge et commission led. seigneur de Geay se seroit fidellement employé par l'espace de deux ans et demy ou environ sans y commettre aucune faute, exaction ni commission sur les sujets de la cour de ceans ni autres du pays des environs, gardant toujours fort déligemment ledit chateau en l'obeissance de Sad. Majesté sans qu'il en soit venu aucune plainte, faute et inconveniant. Ce neanmoins etant led. seigneur du Geay suborné et pratiqué par aucuns malveillans de ma ditte dame et de nosd. seigneurs ses enfants et leurs maisons auroit depuis quatre mois eu et le sixième jour d'aoust dernier rendu et mis led. chateau es mains de noble et puissant *François du Cambout*, seigneur dud. lieu, Chevallier de l'ordre de Sad. Majesté, sous faveur et pretexte de quelque commission obtenue et donnée à Paris à cette fin de Saditte Majesté le vingt-septième de juillet aussy dernier, et lequel dit sieur du Cambout onze jours après son entrée aud. chateau, soy-disant avoir mandement et commission du roy notre Sire, sans pourtant en vouloir informer led. procureur et autres officiers de la Cour de ceans, a fait proceder par grands nombres de maitres ingenieurs, entrepreneurs, massons, charpentiers, pionniers et aides au razement et ruine totalle dud. chateau, tant en tours, fortesses, prisons que es logis, maisons, ecuries, granges, fours, moulins, et même comblé les etangts dud. chateau au très grand prejudice, dommage et interest de ma ditte dame et de nosd. seigneurs ses enfants, et mesme durant le temps, que ma ditte dame estoit tenue en l'arrest de la ville de Poitiers comme encore elle est, et sans qu'il soit venu aucun deffaut de lad. place ni diminution de l'obeissance et tres humbles services qu'elle doit et porte à Saditte Majesté, par la permission de laquelle ma ditte dame auroit par cy-devant fait édifier et construire à grands frais et depens, ce qui auroit été commencé à dementeler suivant lad. conference de Flex et lorsque led. feu seigneur *de Thylly* com-

Digitized by Google

mendoit aud. chateau pour le service de Sad. Majesté, et outre fait bastir et construire plusieurs autres choses commodes pour la fortification et garde de lad. place et achepté plusieurs meubles et ustensiles et autres munitions de guerre, comme artillerie, poudres, boulets, plomb, meches, arquebuzades, cuirasses, gouildron, souffre, pots, cercles et lances à feu et autres choses servants aud. chateau que ma ditte dame auroit bien et cherement payées affin que laditte place fust mieux gardée, et conservée en l'obeissance de Sa ditte Majesté, à quoy elle n'a onques manqué ny épargné ses moyens ni de fidélité et obeissance qu'elle devoit à Sa Majesté à laquelle elle setoit obligée et soumise par de tres grandes et onereuses charges et conditions, lesquelles elle a inviolablement gardées et observées sans qu'aucun se puisse plaindre de l'ordre qu'elle y avoit donnée.

Et d'autant que la charge et devoir dud. procureur est qu'il fasse faire bon et fidelle procez verbal de la ruine totale dud. chateau, et comme lesd. meubles de guerre et autres ont tous etez perdus, soustraits et emportez en divers lieux et par diverses personnes sans qu'il peut donner ordre ni empechement, nous a requis que ayons à nous transporter au lieu ou étoit led. chateau et faire visite d'iceluy en presence de maitres massons et charpentiers et permission d'informer de la soustraction desd. meubles de guerre, ustensilles, bois, charpente, grilles, ardoises et autres choses qui étoient aud. chateau et auparavant les ruines d'yceluy, pour servir et valloir à ma ditte dame contre qui il apartiendra en tems et lieu ce que de raison; et outre qu'il soit permis aud. procureur de faire visiter avec un sergeant ou nottaire de lad. cour de ceans et de temoings par toutes les maisons des cytoyens de cette ville et faux bourgs, pour sçavoir ceux qui auroient retirés et par devers eux quelques meubles, bois et ustensiles dudit chateau, affin de s'en pourvoir contre eux, comme il verra l'avoir à faire et acte luy ètre donné de son dire et remontrance cy dessus.

Sur quoy avons octroyez acte aud. procureur de sa déclaration pour lui servir ce que de raison et ordonné que visitation sera faitte des ruines du chateau par des massons, charpentiers et gens à ce connoissants et fait raport par eux de ce qu'ils y verront et connoistront apres avoir fait serment par devant nous de bien et loyaument se comporter, et ce, en presence dud. procureur et de notre lieutenant, dautant que nous sommes indisposez de façon que nous ne sçaurions nous transporter aud. chateau pour les ruines d'iceluy, et outre permis aud. procureur d'informer de la soustraction desd. meubles de guerre, ustensiles bois, charpentes, grilles, ardoises et autres choses qui etoient audit chateau et au desir de l'inventaire qui par cy devant en avoit été fait, et autre ensemble de visiter les lieux et maisons en cette ville et fauxbourgs qu'il

Digitized by Google

avisera, et de faire telle ouverture de portes et fenetres contre les contredisants, pour scavoir s'il y a aucuns des dits meubles retirez es dittes maisons pour du tout en etre fait proces-verbal et servir à mad. dame de la Cour de ceans et autres qu'il appartiendra en tems et lieu, comme ils verront l'avoir à faire.

Donné et fait à Montaigu, par nous *Claude Marbeuf*, escuyer, juge Senechal de la baronie et seigneurie dud. lieu, le douxième jour du mois de novembre lan mil cinq cents quatre-vingt six, ainsy signé : *Marbeuf*, senechal susd., et *Chasselou*, commis-greffier.

Procès-verbal de visite, 21 novembre 1586.

Suivant laquelle provision et vingt unieme jour desd. mois et an, led. procureur nous a produit et presente, *André Proust*, aagé de trente cinq ans ou environ, maître entrepreneur et tailleur de pierres, demeurant au village de Longière, paroisse de Saint-Denis de la Chevasse, *Louis Pouët* aagé de trente ans ou environ, maître tailleur de pierres demeurant au village de la Longière, paroisse de Saint-Denis, *Denis Perreaudeau*, aagé de trente ans ou environ, aussy maître tailleur de pierres demeurant au village de la Daunière, paroisse dud. Saint Denis, *Jean Olluseau*, aagé de trente ans ou environ, couvreur d'ardoise, demeurant à la Chamoyrière, paroisse des Brousils, *Jacques Brochard*, aagé de cinquante ans ou environ, maître charpentier, demeurant à Lherbergement Entier, et *Jean Gugueneau*, aagé de quarante deux ans ou environ, aussy mestre charpentier, demeurant en la ville de Montaigu, aux quels avons fait faire serment de bien et fidellement faire visitation et rapport des ruines et razement dud. chateau et de la perte et dommage d'yceluy en ce qu'ils y connoistroient ; ce qu'ils nous ont juré et promis en presence dud. *procureur* et de notre *lieutenant*, et de *Marc Thibeaudeau*, sergeant de la cour de ceans, et de Messire *René du Tour*, prestre curez desd. Brousils, et d'*Anthoine Pavenault*, maître armurier, demeurant en cette ditte ville de Montaigu, auxquels avons fait injonction de eux transporter aud. chateau, attendu qu'il nous est impossible d'y aller par le moyen de nostre indisposition et des ruines dudit chateau, en rapporter la verité, ce qu'ils ont fait.

Et nous ont rappportés par leurs serments avoir vu par cy devant et depuis six mois en sa, ledit chateau en son entier où commendoit pour le service du roy notre sire sous l'hautoritez de Madame de la Cour de ceans le sieur de Geay avec une garnison de soldats, lequel depuis ledit tems auroit quitté led. chateau et y introduit le sieur du Cambout et

Digitized by Google

plusieurs autres gentilshommes et soldats de Bretagne, lesquels auroient procedés et fait proceder par grands nombre de maistres entrepreneurs, artisans et pionniers du razement et ruine totale dudit chateau par sappe, par mines et par feu, tellement qu'il ne seroit demeuré aucune forteresse et corps de logis en son métier qui n'auroit été renversé et ruiné de fond en comble.

Et ont veu qu'a l'entrée dudit chateau et dans le premier ravellin y avoit un *grand pont-levis et portail* massif de taille et les *murailles* renfermant led. ravelin de dix à douze pieds d'epaix à chaud et à sable ; et une grosse tour carrée couverte d'ardoises appellée la *tour de la Porterie*, toutte sappée dans les fondements et renversées dans les... (fossés ?) vers lad. ville avec la charpente et ardoises plus de demy brullées et rompues et presque du tout inutile ; et au *second pont-levis* ont trouvés les murailles et tours d'yceluy toutes renversées tant dans les douves dud. chateau que dans le jardin diceluy tirant vers l'étang, et les bois et charpentes aussy à demy brulées et renversées sous les delivres ; et les voutes des *prisons et chambres criminelles* les ont vues semblablement minées, comblées et renversées ; et les *murailles et tours depuis* lesd. voutes jusques à la tour Neuve tirant vers ladite ville et faisant un coin dudit chateau, touttes renversées dans les dehors ; et ladite *tour Neuve* qui étoit un bâtiment fort superbe toutte à chaux et à sable et d'une grande épaisseur et largeur et à plusieurs chambres et étages, toutte minée et renversée tant sur son pied que esd. de la ditte ville ; et vers la rivière de la Mayne passant au pied dudit chateau et les bois, charpentes, ardoises et carreaux tous brulez et renfermez sous les carliers desd. ruines ; et les *écuries, granges et moulins* étant dans ycelle aussi ruinés et renversés, et les charpentes et ardoises et thuiles toutes rompues ; et les *tours et murailles depuis* lad. rivière de la Maine renfermant led. chateau et donjon vers ce costé, aussy touttes sappées et renversées tant vers led. chateau que vers la ditte rivière ; et ledit *donjeon* qui etoit une haute tour et pyramyde couverte d'ardoises avec divers etages et chambres, et les *murailles, tours, ponts levis et forteresses* qui renfermoient led. donjeon avec *deux fours et un moulin* qui etoient au dedans toutes foudroyées dans les fossés dud. donjeon et les charpentes et ardoises toutes rompues et brisées, meme un *puit* etant aud. donjeon jetté luy-meme un pot d'etain plain d'argent vif pour en faire perdre les sources ; et laditte *tour Richard* qui etoit d'une pareille etoffe que ladite tour Neuve, toute minée et sappée et renversée tout dans la d^e^ rivière que sur son pied, et les poutres, charpentes, bois, ardoises et carreaux touttes brisées et brulées ; et les *maisons et chambres des officiers*, la grande salle, et chambre de la cage de fer, cuisines, boulangeries, fours, *tours de l'Angüille et autres tours* et fortes

Digitized by Google

murailles baties à machicoulis de chaux et sable vers l'angle, toutes foudroyées, minées et renversées vers ladite rivière de Langlée, et les bois, ardoises, carreaux et autres chosses plus qu'a demy brulées et rompues et renversées sous lesd^es^ ruines, et les deux Grosses tour, sçavoir celle qui etoit vers le *Chateau Gaillard* et l'autre appellée la *tour du Corbin*, etant l'une d'ycelles plaine, et les deux baties de taille à chaux et sable, et les autres *murailles* d'entre lesd^es^ deux tours vers l'etang dud. chateau aussy baties à marchicoulis toutes ruinées et renversées sauf quelque pend d'une desd^es^ tours que on n'auroit pas minée et seroit demeurée sur bout, qui est toutefois inutile ; et la tour dud. Chateau Gaillard, le *pont-levis*, partie de la muraille etant vers ledit etang, et la *chaussée* d'icelluy qui etoit voutée en chaud et sable aussy renversee et ruinée tellement que led. etang est perdu et gaté et ne retient l'eau qui environoit led. chateau d'un costé ; et le *portail de Bourbon* ou il y avoit un *pont levis* avec *deux grosses tours* couvertes dardoises toutes minées et renversées et les charpentes et ardoises toutes perdues et gastées et les degrez et escalliers de pierre de taille tous froissez et rompuz ; et les *deux pignons dud. hostel de Bourbon* l'un vers led portail et l'autre vers lad. tour de Corbin, tous ouverts et renversés tellement qu'on ne seauroit monter es hautes chambres dud. logis, et même une des longeres d'y celuy la *chapelle et eglise* dud. chateau toute ruinée et encore sur pilottis de bois, et est à craindre que led. hostel sen ira en bref tout par terre ; et les *murailles et tours etant depuis* lad. tour de Corbin jusques a lad. eglise aussi renversée par sappe à grands carliers dans led. etang tellement qu'un pignon et costé de lad. église vers legrand autel auroit fort tiré et est aussi à craindre qu'en bref une partie de lad. eglise ne tombe par terre et même qu'une tour toute plaine etant à lad. eglise vers led. etang est à demy ruinée et renversée ; et les *murailles et tours depuis* lad. eglise jusques aux grandes voutes et chambres criminelles toutes ruinées et rasées et tombées du costé dud. etang. Et ny a pour ce jourdhuy aucune retraitte a couvert, fort un peu dans led. hostel de Bourbon qui s'en va neanmoins tout par terre, au moyen qu'une grande partie dy celuy est sur pilottis comme dit est et ny a bois et charpente qui puissent gueres servir pour bastir par ce que ce qui reste est a demy brulé et rompu et a été la plus grande part d'iceux employée pour faire led. pilottis aux d^es^ sappes et embrazements dud. château, avec partie des poudres à canon qui y etoient qu'on mettoit dans led. pilottis.

Et croyent tous les dessus dits, après avoir bien considérez lesd^es^ ruines, y avoir *dommage de deux cent mil écus et plus*, et que pour lad. somme on ne sçauroit remettre led. chateau en son entier et comme il étoit auparavant led. razement malgré qu'on s'aidast de pièces et étoffes qui y sont.

Digitized by Google

Et disent que de toutes les *pièces d'artillerie munitions de guerre et autres meubles* qui y étoient par cy devant aud. chateau auparavant lad. ruine diceluy n'en avoir vu aucune chose sauf aud. hostel de Bourbon quelques grilles et chaines de fer et de mauvais lits et chalis de bois et quelques vieux coffres, tables, buffets à demy rompus et gastés et autres meubles de ménage tels quels, desquels ils ne voudroient donner soixante écus, sans compter les dittes grilles, chaines de fer et autres ferrures qui peuvent bien valoir deux à trois cents écus ; et quand aux dittes artilleries, poudres à canon et autres munitions de guerre, nous a led. procureur declarez avoir etes inventoriez à le requeste de ma ditte dame à l'entrée dudit sieur de Geay audit chateau, le jour du mois de l'an mil cinq cents quatre vingt, et depuis à la sortie dud. sieur de Geay et, lorsque y entra led. sieur du Cambout qui fust le sixieme jour du mois d'aoust l'an mil cinq cent quatre vingt six recours à y ceux dits inventaires si mettier est, et finalemeut ledit sieur du Cambout auroit fait faire inventaire et recollement du precedent sur son departement le quatriesme jour du mois d'octobre dernier qu'il auroit quitté lad. place avec ses soldats pionniers et autres, apres l'avoir rendue en l'estat cy-dessus et auroit delaissé seulement les dits meubles cy dessus trouves en lad. salle de Bourbon, de toute laquelle visitation, declaration et present proces verbal avons octroyes acteaud procureur de la Cour luy ce requert pour valloir et servir à ma ditte dame de la Cour de ceans et autres ce qu'il appartiendra en tems et lieu comme ils verront l'avoir à faire, par raison.

Donné et fait par nous seneschal susdit les jours et ans que dessus ; signé : *Marbeuf*, *Hélie Buor*, *Tnybeaudeau*, procureur fiscal, *J. Chasselou*, commis et greffier.

A. DE GOUÉ.

Digitized by Google

LA TERRE POITEVINE

I. — A LA BERLONNIÈRE.

A mes grands oncle et tante C...

O Berlonnière assise au sommet du coteau,
Vieux *logis* de chez nous, maison forte et massive,
Tu regardes le val tout bruyant de lessives
Où le Miosson scintille en brusques éclairs d'eau.
De ton seuil large ouvert, empanaché d'ifs sombres,
Part l'allée en berceau des tilleuls odorants;
Tes vitres ont miré tous les tons de safran
Du soleil se couchant dans son vaste lit d'ombres.
Maison claire d'où fuient cent petits chemins blancs
Si du perron moussu l'on descend aux terrasses,
Cent petits chemins blancs dont s'estompe la trace
A l'horizon des bois bleuâtre et somnolent,
Tu fus toujours ma bonne hôtesse, ô Berlonnière !
Tu me riais de loin, gamin frêle en sarrau,
Dessous ton cèdre immense et noir, ainsi qu'un gros
Bouquet multicolore à l'heure printanière.
Chambres sonores où l'on dort à pleins poumons,
Greniers, cave où j'ai su toutes les épouvantes,
Vous m'attiriez, malgré vos clameurs quand il vente,
Et malgré le galop des rats dans les plafonds.
Et que le jour se lève, ou vers le soir s'incline,
O Berlonnière, toit de tuile, un deuil me prend
D'avoir laissé là-bas, en terre poitevine,
Mon âme de poète en ma maison d'enfant.

(1) **Poèmes, en préparation.**

Digitized by Google

II. — A MON ENFANCE.

Pour Touny-Lérys.

Mon enfance, va-t'en par le chemin des deuils,
Puisqu'il est impossible, hélas ! que tu me restes ;
Sans espoir de retour, sans larmes et sans gestes,
O ma petite enfance, adieu, passe mon seuil.

De mon cœur d'homme enfin d'amers soucis t'exilent ;
Déjà je n'entends plus s'agiter les grelots
De ta joie innocente et fraîche dont l'écho
Dans mon naufrage évoquera de douces îles.

O mon enfance, te souviens-tu, chaque Mai,
Quand nous courions les bois, brisant les fleurs, les pousses,
Arrachant aux sentiers perdus toutes leurs mousses
Pour construire à Marie un autel embaumé ?

Te souviens-tu de nos frayeurs, les soirs de lune ?
Dans un vacarme gai d'insectes nous allions
Nous tremper à l'argent fluide des rayons,
Puis revenions, épouvantés, dans l'ombre brune.

Et nos rapines au verger, t'en souviens-tu ?
Nos siestes, haut perchés dans le bosquet des guignes ?
Le ruisseau presqu'à sec où s'accrochaient nos lignes ?
Et les Carnavals fous : crêpes, bonnets pointus..

Un à un dans la mort s'estompent les visages
Où tu miras dix ans, vingt ans, ton clair bonheur ;
Le décor de féerie effrite ses couleurs,
Et l'avenir t'effraie avec les glas de l'âge.

Ah ! tressaute, aux sifflets du merle et du bouvreuil,
Du désir de mener la ronde sur l'herbette
Par les sentiers d'Avril ourlés de violettes...

O mon enfance, adieu ! suis le chemin des deuils.

ALBERT HENNEQUIN.

Digitized by Google

MIETTES D'HISTOIRE

LES ROSIÈRES DE LA ROCHE-SUR-YON

DEPUIS 1809

Cette ville naissante n'avait encore qu'environ quinze cents habitants quand y fut fondée l'œuvre des *Rosières*.

Elle n'était composée presque que de fonctionnaires, de marchands venus de divers points de la France en quête d'une fortune à faire ; de militaires, d'ouvriers attirés par les travaux de construction des monuments publics, et parmi lesquels on comptait peu de Vendéens ; mélange d'étrangers, mélange de costumes, de mœurs et d'opinions politiques diverses, que difficilement on eut retrouvés ailleurs : colonie nouvelle transplantée au milieu d'un peuple ancien.

On sait que ce fut saint Médard, évêque de Noyon (Oise), sous les règnes de Clovis et de Clotaire Ier, qui créa au Ve siècle à Salency, près Compiègne, l'institution du couronnement d'une rosière. Témoin encore de nos jours, en l'église de Saint-Médard de Paris, un tableau représentant ce saint déposant une couronne de roses sur la tête de sa sœur, que le peuple assemblé avait acclamée première rosière à Solency.

Une rose, symbole de la royauté et de la vertu, du pain, du vin

Digitized by Google

offerts à la jeune personne en signe de suzeraineté ; quelques autres objets tels qu'une balle, une flèche et un sifflet, signes de l'autorité qu'elle exerce même sur les jeux, voilà l appareil de cette fête qui a traversé plus de quatorze siècles, et que tant de poètes ont chantée.

Puisque on donne une couronne aux rois et aux vainqueurs, pourquoi se disait saint Médard, ne couronnerait-on pas la vertu qui est la première des royautés et la plus belle des victoires ?

Aux rois on donne une couronne d'or, aux conquérants une couronne de lauriers. La couronne d'or est parfois lourde à porter et les lauriers ne garantissent pas toujours de la foudre. A la jeune fille vertueuse, le bon saint voulut que fut donnée une couronne de roses, laquelle jamais ne blesse le front qui la porte, car les roses n'ont d'épines pas plus que la vertu qui en est le symbole. Le mot d'Alexandre ; *au plus digne ma couronne* ne fut que le vœu d'un mourant qui jamais ne se réalisa. Dans la cérémonie de la Rosière il est de règle que la couronne soit *à la plus digne*.

Donc en souvenir du sacre de Napoléon Ier, fondateur de cette ville, et en son premier anniversaire, le Conseil municipal de Napoléon-Vendée fit en 1809 une fondation en faveur d'une rosière *selon les intentions de Sa Majesté*. Il choisit et dota une jeune fille, digne par sa conduite d'être mariée solennellement comme *rosière de la ville*.

*
* *

La première en date qui eut cet honneur et ce privilège fut demoiselle Catherine Blanchet, fille majeure des feus Louis Blanchet et Marie Pépin, originaire de la commune de Montournais, et depuis plusieurs années domiciliée à Napoléon-Vendée. Son mariage avec Pierre Salle, ancien fusillier de la marine départementale eut lieu par privilège le dimanche, troisième jour de décembre dans l'ancienne église Saint-Hilaire (1) à l'issue des vêpres.

Toutes les autorités civiles, militaires et religieuses étaient présentes : M. de Barante, auditeur au Conseil d'Etat, préfet de la Ven-

(1) L'église actuelle de Saint-Louis ne fut terminée qu'en 1829.

Digitized by Google

dée ; MM. Brisson, Savary de l'Epineraye et Coyaud, conseillers de préfecture ; MM. Lansier, maire de la ville et Guitton adjoint, M. Rozier capitaine commandant la gendarmerie départementale, M. Davy, capitaine au 26e de ligne, commandant la place ; MM. Birotheau, aîné, juge de paix, Duvivier, ingénieur en chef, Luce, receveur général des finances, Lacouère, directeur des contributions, Duchinon, payeur, Latour, docteur en médecine, et les membres du Conseil municipal, ainsi qu'un grand nombre de fonctionnaires civils et militaires qui ont signé au registre paroissial.

L'office liturgique du soir terminé, celui du couronnement de la rosière commence. Celle-ci, d'un pas grave et les yeux modestement baissés, traverse dans toute sa longueur le milieu de la nef. Vêtue de blanc, elle s'avance entourée d'un essaim de jeunes filles de son âge, également en blanc. A leur suite, viennent marchant sur deux rangs, toutes les jeunes filles de la paroisse, vêtues elles aussi de robes blanches.

Arrivée près de la table sainte, la Rosière s'agenouille.

M. Chappot, curé de la paroisse, assisté de M. l'abbé Mazière (1) faisant fonction de vicaire, adresse à la jeune fille, avec toute l'autorité que lui donne son caractère sacré, une allocution où les conseils les plus sages se mêlent aux félicitations bien méritées. Il lui rappelle que la solide vertu n'est pas l'affaire d'un jour ; elle doit durer toute la vie au milieu des épreuves et des orages. Quelques paroles de félicitations, également, aux autorités présentes et à la nombreuse assistance terminent le discours, puis va se faire le couronnement.

Le diadème virginal de la Rosière est là placé sur un riche coussin, que portait l'une de ses compagnes. Le prêtre le bénit et pose la couronne sur la tête de Mlle Catherine Blanchet. Sur un plateau d'argent, dans une bourse élégamment brodée se trouvent les six cents francs alloués par le Conseil municipal que lui remet le maire.

Pendant ces diverses phases de la cérémonie, tous les regards, on le conçoit, sont fixés sur celle qui en est l'objet, tous les cœurs battent d'émotion. Les mères envient pareil honneur pour leurs

(1) Ancien chef de bureau à la préfecture.

Digitized by Google

filles, et les jeunes filles se promettent de faire tous leurs efforts pour s'en rendre dignes : c'est un véritable encouragement à la vertu.

A ce moment l'assemblée se lève tout entière, pendant qu'est chanté un éloge de la Rosière et de la vertu qu'elle personnifie. Puis on entonne le *Te Deum* qui termine la cérémonie.

*
* *

La même solennité devait être renouvelée le 2 décembre 1810 dans l'église de Saint-Hilaire.

Une autre raison déterminante en fut la cause exposée par le maire dans la séance du Conseil, 9 novembre. M. le Maire rappelle qu'en exécution du décret impérial du 13 prairial an XII, la commune de Napoléon-Vendée ayant plus de 10.000 fr., de revenus, elle était dans l'obligation de doter une rosière, qui serait mariée le 2 décembre avec un militaire retraité. Il propose pour rosière Marie-Anne-Françoise Bouteillier et pour son époux Félix Merlet.

Le Conseil d'après le témoignage de plusieurs municipaux et notamment de M. le curé Chappot, membre du Conseil, considérant les bonne vie et mœurs de ladite Marie Bouteillier, est d'avis de la choisir pour rosière et d'accepter pour son époux l'ancien soldat Merlet. Ladite Bouteillier recevra pour dot la somme de 600 francs.

La publication de ce mariage est libellée comme suit, ainsi que le souvenir de la cérémonie : Le deux décembre 1810 a eu lieu dans l'église paroissiale de Saint-Hilaire de Napoléon-Vendée le mariage de Marie-Anne-Françoise Bouteillier, fille majeure des feus Pierre-François Bouteillier, cordonnier et Renée-Thérèse Richer de cette ville, avec François-Félix Merlet, ancien voltigeur du 26e d'infanterie, laquelle demoiselle a obtenu *par sa sagesse* la qualité de *Rosière* et la dot accordée par le gouvernement, en présence de M. le Préfet le général Grillot, Dégot major général du 26e, de M. Lansier maire, des membres du Conseil municipal et de tous les autres principaux fonctionnaires du département, des parents et des nombreux amis des époux.

Digitized by Google

*
* *

Cette importante cérémonie eut lieu également l'année suivante 1811, le 1er décembre. L'élue fut cette fois, *Marie-Asie* Jutard, fille mineure de feu Pierre Jutard et de Marie-Anne Guillet, née au Poiré-sur-Vie.

L'heureux époux qui recueillit cette perle précieuse, fut encore un ancien soldat du 26e, Pierre-Julien Guiochet. On voit que les militaires avaient bonne main et savaient apprécier les filles sages. Dans la nombreuse assistance on remarquait le baron Grillot, général, commandant le département, Cavoleau secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet Lamarque, M. Lansier, maire, les membres du tribunal et toutes les autres autorités, réunies pour honorer la vertu récompensée.

Le 6 décembre 1812, nouvelle cérémonie en faveur de la Rosière de cette année, Camille-Perrine Bernard, fille majeure des feus AndréBernard et Jeanne Hamelin, native de Château-Giron (Ille-et-Vilaine), laquelle a obtenu par sa sagesse le privilège, le titre et la dot de Rosière de cette ville.

Le fortuné mortel qui la prit en mariage fut de nouveau un soldat retraité, devenu simple cantonnier à Venansault. Les époux furent honorés de la présence de M. de Barante, préfet, Lansier, maire, Cavoleau, secrétaire général, de toutes les autorités civiles et militaires.

Les prêtres de Venansault, et, en particulier le vénérable M. Thomas, revenu d'exil depuis quelques années, assistèrent à la cérémonie qui eut lieu à l'issue des Vêpres.

Les années d'après, l'étoile triomphale de Napoléon commençant à pâlir, l'enthousiasme des autorités de notre ville fut refroidie et les rosières disparurent.

A. Baraud, *prêtre*.

Digitized by Google

STOICISME

Quand le malheur, hurlant de sa funèbre voix,
S'abat, vautour cruel, sur ton âme inquiète ;
Quand le destin rugit, et, tel un fauve en quête
Fait bramer sa douleur à ton cœur aux abois,

N'insulte pas au sort, mais, comme dans les bois
Les grands chênes altiers, ployant leur haute tête,
S'inclinent, pour ne pas rompre sous la tempête,
Ami, laisse passer l'orage, et prends ta croix...

Lorsqu'en toi-même ainsi tout chancelle et s'écroule,
Oh ! ne va pas livrer à l'insolente foule
Le secret de tes pleurs... Non, non, ne montre pas

Ton pauvre cœur sanglant à son indifférence.
Reste fier ! S'il te faut souffrir, souffre — en silence,
Et, s'il te faut pleurer, pleure alors... mais tout bas !

B. D'EGUOR.

Digitized by Google

LA VIE LITTÉRAIRE

LES " ARRIVANTS " (1)

PAR JEAN YOLE

L'ACCUEIL bienveillant que la presse a fait en général à ce premier ouvrage de l'un de « chez nous » devait trouver un écho fidèle dans cette *Revue*. Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de féliciter M. Jean Yole et sa gracieuse collaboratrice de leur succès. Ainsi je prétends me mettre à l'aise avec eux, me rendre plus libre de leur parler en toute franchise, et de formuler, avec la sympathie que je confesse à leur endroit, les réserves qu'il me semble convenable, sinon équitable, d'apporter aux conclusions de la thèse qu'ils soutiennent avec habileté, foi, sincérité. Discuter un livre n'est-ce pas témoigner déjà de son intérêt?

En littérature, il se forme facilement sur les hommes et sur les choses, sur les faits et sur les idées, des courants de pensées qui se popularisent, en s'exprimant, comme des légendes, et qui constituent pour les auteurs faciles une mine aisément exploitable. Ils en tirent des ouvrages que l'on décore pompeusement des noms *de pièces ou de romans à idées*, *à thèses*, et qui seraient insupportables,

(1) Un volume, 350 pages. Bernard Grasset. Paris 1909, 3,50.

Digitized by Google

si à l'entour du bloc primitif et quelque peu conventionnel, ils n'avaient eu soin de broder de gracieux motifs, qui n'ont rien de didactique sans doute, mais où leur personnalité réussit à s'affirmer heureusement. La documentation scrupuleuse d'un Balzac, d'un Flaubert, d'un Zola, de ceux que Brunetière appelle si joliment : les *naturalistes ;* celle des auteurs de cette fameuse Académie Goncourt, qui n'est pas si éloignée de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; l'exactitude historique chère à ces *dandys*, qui pouvaient donner à leurs ouvrages le titre ou le sous-titre de *Chroniques*, Stendhal et Mérimée ; en un mot, cette objectivité de toute une littérature de réaction contre la chimère romantique, a eu pour résultat imprévu de créer une école de documentation hâtive autour d'un petit stoc de types sociaux, devenus traditionnels ou plutôt historiques. Il faut avouer que depuis quelques trente ans nous sommes assaillis de romans, aux prétentions didactiques, où l'amour du bibelot symptomatique le dispute à la hantise d'un type fabriqué, *vieux-neuf* acheté à la brocante, qui devient le prétexte et le support d'un heurt d'idées ou d'une soutenance de thèse. C'est d'une candeur admirable. Et je ne voudrais point qu'à ce propos Paul Bourget me reprochât de confondre *le livre à idées* avec *le livre à thèse*. Il m'apparaît qu'un livre à idées doit nécessairement couvrir une thèse, sous peine de n'être plus qu'un jeu vain et puéril. A quoi bon dénoncer un conflit si vous ne laissez point deviner des formules de conciliation ou des moyens de victoire ? Quelqu'un s'est-il trompé sur le sens dogmatique de *la Barricade* ? La nature de son succès en témoigne. S'est-on davantage trompé sur *Un Divorce* ?

Sans aucun doute *Les Arrivants* est un livre à thèse ; il appartient à la catégorie des ouvrages dont je viens de parler, où les faits se cristallisent autour du type légendaire, où les sentiments se développent, un peu en dehors de la vie, dans un lyrisme fier et de bon aloi ; où tout se groupe pour former l'assemblage le plus merveilleux, le moins discutable en apparence, tel qu'on doit l'attendre d'un bon *mélo*.

Je ne fais pas à Jean Yole le mauvais compliment de le classer

Digitized by Google

sans réserves dans cette école, encore qu'il s'y trouverait évidemment en illustre compagnie, mais il me semble que ses trois types principaux Kerjoval, Roydan, Michel Renou, les deux premiers surtout, ont plutôt figures d'acteurs que de personnages, qu'ils sont habillés selon une certaine mode de la littérature appelée — ce mot est toujours très mal entendu — *idéaliste*, et que leurs costumes sortent d'un magasin malheureusement peu éloigné de l'Académie. Voici en peu de mots les faits que je schématisme :

Un noble par son manque de caractère, de finesse, de souplesse, par son arrogance, par ses maladresses absolument grossières, je dirais même par ses enfantillages, voit peu à peu son prestige décroître, toute influence lui échapper. Les *Arrivistes* arrivent, les petites gens du village sous la férule de l'Instituteur. Ce sont *les Arrivants*. La religion s'en mêle, puisqu'elle se tait. L'abbé Raymond observe un silence complice et quelque peu perfide. Mais la fille du noble déchu a su se faire aimer des petits, de ceux-là même qui travaillent à l'œuvre révolutionnaire, et la voilà qui donne son nom et son cœur à un jeune avocat, sorti du peuple, qui, par parenthèse, me semble très aristocrate de pensée. C'est l'union symbolique de la noblesse et de la roture, union qui doit mener à bien l'œuvre de rénovation sociale, qui va reconquérir l'influence et l'arracher des mains des agents de mauvaise foi, Les deux époux deviennent alors *les Arrivants*, lisez bien : *ceux qui doivent arriver*. Ils démasqueront *les Arrivistes*.

Tel est le fond de l'ouvrage. Je ne crois point que Jean Yole ait voulu faire une guerre de personnes, encore moins entreprendre le procès d'un parti. De quel parti d'ailleurs ? On le lui a déjà fait remarquer : « en Vendée, non plus qu'ailleurs, les nobles ne font ni ne définissent un parti qui, sans eux, aurait toutes raisons d'exister de même... Qu'un baron ou comte signe un programme de candidat, nous y reconnaîtrons la frappe d'une politique d'opposition. Avec la pire méfiance, il nous serait impossible d'y soupçonner un cachet de noblesse. Dans le canton voisin, le même programme sera signé d'un nom bourgeois (1) ». D'ailleurs si je dé-

(1) Henri de Thiais. Chronique du Publicateur.

Digitized by Google

couvre dans son livre des invectives à l'adresse de la noblesse, j'en rencontre également, et de très acerbes, à l'adresse des Néo-jacobins. Ajouterai-je que ces dernières me paraissent plus « en scène », mieux « en action », que les premières. Néanmoins, sans parler du titre, *Les Arrivants*, qui pour être heureusement trouvé, n'en constitue pas moins une menace tendancieuse, je reproche loyalement à l'auteur d'avoir posé dès son premier chapitre, d'une manière un peu brève et hâtive, la silhouette de Kerjoval, — il reste d'ailleurs une *silhouette* durant tout l'ouvrage — d'avoir fait de lui « un d'Artagnon » un peu romantique encore, qui a le front de prononcer ces paroles que je déclare inavouables et contraires aux faits : « Etre populaire, c'est le moindre de mes désirs. Savez-vous que de nos jours, ce n'est pas un grand éloge faire de quelqu'un de dire de lui qu'il est populaire ». Cela peut se dire à la rigueur en conversation, par manière de boutade, mais je nie que cette absurdité puisse être la formule d'une opinion sincère. Je devrais d'ailleurs citer le discours qui suit ce préambule : on y trouverait la manifestation la plus claire de l'incapacité notoire de Kerjoval à l'égard de toute question sociale. Pourquoi cela ?.. Est-ce la réalité ? Voilà qui me semble un peu bien perfide, car ce désavantage, je dirais plus, cette mauvaise humeur évidente, avec laquelle est traité Kerjoval dès le début du livre, ne laisse pas de se répandre sur tout le reste de l'ouvrage, de rejaillir sur les autres caractères, et, quoi qu'en fasse l'auteur, quoi qu'il veuille, de dominer les faits au point de faire oublier l'autre tranchant du glaive.

C'est donc encore la légende du noble hargneux, fier, d'une charité arrogante, envieux, jaloux de son autorité, absent de ses terres, loin de ses gens, sottement susceptible au point de tout perdre pour un lapereau colleté en maraude, sans souplesse, autrement dit, sans intelligence. Je n'opposerai point la réalité. D'autres l'ont fait. Jehan la Foy appelle en témoignage la vie du vicomte Armand de Melun, celle du vicomte de la Lézardière ; les marquis de Lespinay, les vicomte de Rougé. Il se peut qu'il y ait des Kerjoval, voire des Roydan, mais pour deux exceptions malheureuses, que d'exemples nombreux qui sont d'éloquents démentis ! Et n'aurais-

Digitized by Google

je pas le droit de crier encore : haro ! sur la littérature, et de reprocher à Jean Yole d'avoir pris un type d'exception pour étayer sa thèse, auquel je refuse d'être la mesure de toute une classe, encore moins celle du parti jadis appelé conservateur. Faire d'un noble un *Courpière*, un *Cadet de Coutras*, un *Clavier-Grandchamp*, un *pâle* neurasthénique comme l'auteur du *Blé qui lève*, il se peut que ce soit de la *littérature :* un peu de verve ou de lyrisme, et l'ouvrage trouve du crédit. Mais la *documentation* me semble légère, la *généralisation* surtout prématurée, ou imprudente, et, je n'admets point, pour ma part, qu'un auteur s'en fasse une arme de combat. Voyez comme le départ du rêve et de la réalité est mal aisé à faire, et comme il est préférable qu'un livre soit *roman* ou *thèse*, non point l'un et l'autre.

Ceci posé, si je pénètre plus avant dans les conflits que raconte l'ouvrage, et si j'aborde la thèse soutenue par l'auteur, je suis obligé de reprocher encore à Jean Yole l'incertitude dans laquelle il laisse se diluer les faits et les idées. Point de construction architecturale, mais des successions de petits tableaux descriptifs, presque toujours bien venus, mais simplement juxtaposés, trop peu sortent les uns des autres. Point de heurts profonds entre les idées, parce que peu d'idées vraiment profondes, du moins strictement formulées. A tout prendre, même comme il nous est offert, il ne m'apparaît point que Kerjoval soit un mauvais diable, encore moins ce comte de Roydan, dont l'âme falotte et la volonté pusillanime, ballotées d'un extrême à l'autre, s'opposent très mal, à mon gré, au tempérament mieux accusé de sa fille. Je ne retrouve point en eux l'un de ces misérables accapareurs de blés, vrais traitants de l'ancien régime, contre lesquels le Jacobinisme eut vite fait d'exciter la vindicte du populaire. Alors je ne m'explique pas les rancunes profondes, les haines violentes qui les entourent. Car enfin haïr un noble parce qu'il a le droit exclusif de chasser sur ses propres terres, parce qu'il a un garde, parce qu'il fait l'aumône, parce qu'il *possède* en un mot, *parce qu'il est riche*, c'est peut-être un sentiment de bandit : il se peut que soit même le fond de ce que j'appelle le *Néo-Jacobinisme*, et la raison expresse de la lutte des classes, mais on con-

Digitized by Google

viendra que c'est un sentiment violent, bas, vulgaire, totalement dénué de philosophie, et tel qu'on ne se donne point la peine de le discuter. On le réprime, sans argumenter. Je crois qu'il y a un autre facteur : la démoralisation des masses, amenée par autre chose que par la rivalité des classes. Je regrette de ne point trouver dans le livre de Jean Yole d'arguments plus sérieux ou plus psychologiques. J'aurais aimé y voir les principes et les paradoxes en action. L'action merveilleuse pour une œuvre d'art quelconque, c'est la crise violente, la crise finale définitive, où les masques tombent, où les faux nez se brisent ; elle est sans réplique, d'une logique imprévue, indiscutable. C'est *Nieztchéenne* de Mme Daniel Lesueur, et, dans un autre ordre d'idées, le *Connais-toi* d'Hervieu.

D'un autre côté que demandent-ils des Nobles tous ces *Arrivants* acharnés, troupeaux dont l'instituteur s'est fait le chien-berger ? Qu'en savent-ils eux-mêmes ?.. Ils barbouillent des lois, ils vocifèrent entre deux pintes. Ainsi nous les montre, Jean Yole. Si j'étais partial ici, je l'approuverais. Je préfère interroger des gens plus pacifiques, l'abbé Raymond ou Mlle Jeanne. Que m'enseignent-ils ? Rien que de vague. Un humanitarisme béat à base seule de sensiblerie, un appel à l'indulgence, au savoir faire, à la charité intégrale, à la pitié. Jeanne serait plus claire, si elle apprenait aux humbles l'abnégation en même temps que l'indulgence aux grands, et l'abbé Raymond me semblerait dans son rôle, si, se départissant de sa réserve coupable, il parlait le langage de la conciliation. C'est lui au fond qui tient la solution du problème. Hélas, il ne paraît pas s'en douter.

Le Jacobinisme de 93, — Jean Yole nous ramène trop souvent à cette date, — était l'aboutissant d'une révolution bien plus anti-religieuse qu'anti-monarchique. La pensée orgueilleuse du XVIIIe siècle, au service ou non de basses convoitises, s'était rebellée contre tout principe d'ordre et d'autorité. L'ordre essentiel, exemplaire, c'est la discipline de l'Eglise ; l'autorité transcendante, c'est le *dogme ;* donc guerre à l'Eglise, guerre au dogme. La science prétend moraliser : elle aspire à fonder une morale positive, purement intellectuelle, établie sur une raison commune. Bayle, que je considère, dès la fin

Digitized by Google

du XVII[e] siècle, comme le prototype des encyclopédistes et comme le trait-d'union des modernes intellectuels avec les purs et parfois vertueux humanistes du XVI[e] siècle, raillait déjà les mystères de la Foi chrétienne, de protestant se faisait Catholique, de Catholique, protestant (Apostasie très suggestive !), et dans son Dictionnaire poursuivait le dogme, l'Eglise, les Moines, et le Pape, de sa haine grossièrement exprimée. Voltaire criait : « Ecrasons l'Infâme ! » (Jésus-Christ). La sécheresse de cœur d'une Du Deffand, l'aridité d'âme d'un D'Alembert, l'orgueil sceptique d'un Walpole, le sensualisme d'un Diderot, avec l'épicuréisme dénaturé des Chevaliers du Temple, cette quintuple armure s'opposait aux traits dominateurs de la vérité religieuse, cette vérité que Pascal acceptait naguère pour ne pas être obligé de la subir, et que Méré avec les libertins rejetait déjà par indépendance d'esprit, convaincu, avec Montaigne, avec Auguste Comte plus tard, de l'impuissance de la raison humaine à connaître l'absolu. Ce sont tous ces ferments anti-religieux, d'un rationalisme aigu, qui ont poussé le *Contrat social*, qui lui ont créé un milieu, une atmosphère, et qui ont préparé les coups de force de 93.

J'aurais voulu que Jean Yole m'invitât à suivre la même progression, inverse cette fois, au lieu de se perdre dans des formules vaguement humanitaires, amalgame de nuances et de « sous-nuances », peu accessibles à l'esprit simple du peuple. Que nous soyions à Cernay ou chez l'ébéniste Breschard, c'est toujours *la Barricade* dressée brutalement entre le capital et le travail. Prétend-on la résoudre avec des subtilités, ou par la violence ? La crise est-elle irréductible ? Paul Bourget l'affirme : les deux classes en présence sont poussées par le poids de préjugés contraires, voire contradictoires, accumulés. Le choc est inévitable. Pour moi je ne puis pas oublier le bel article douloureusement résigné du comte de Mun, au lendemain de la barricade. Quoi ! pas d'autre solution que la violence ?.. Cela est bien dans l'esprit des syndicats et de Georges Sorel, dans celui de certains leaders conservateurs. Il se peut que la violence soit la meilleure réponse à la violence ; mais la violence est passagère ; elle accumule des ruines, et ses effets sont peu du-

Digitized by Google

rables. Je crois qu'il faut avant tout *préparer* ce coup de force. A la bataille, l'assaut n'est donné que lorsque l'artillerie a démantelé les retranchements ennemis et qu'un long duel de tirailleurs, en favorisant l'approche, en décimant l'adversaire, a préparé la détente de son énergie. Or cette préparation exerce plutôt une violence morale et intellectuelle, qu'une poussée physique et matérielle. C'est ici qu'entre en scène l'œuvre de moralisation par la religion. Et si j'ai disputé si longtemps de cette question, c'est que je reproche à Jean Yole d'avoir tenu à l'écart la question religieuse, en la personne de l'abbé Raymond.

Je ne me laisse point bercer par les idéales rêveries d'un Platon, ni par l'intellectualisme très attique de purs esthèles comme Renan ou Anatole France ; cette fleur eût pu convenir aux fameux jardins d'Académos, non pas aux petites mares stagnantes décrites par Briand. Je puis admettre, en revanche, que la politique parvienne momentanément à discipliner ces forces opposées. Il se peut même — et je pousse les concessions aux dernières bornes — que l'on puisse imposer aux citoyens une sorte d'*impératif catégorique*, vraie morale laïque et sociale, qui remplacera cette morale religieuse, dont l'on a dit qu'elle a besoin d'être rajeunie pour rester viable en nos temps modernes. Je crois surtout, — et je me rapproche en cela un peu de l'Evangélisme de Tolstoï — je crois qu'il est nécessaire avant tout que les masses reviennent à ce vieux catholicisme social des premiers temps, à la pure morale évangélique. Que l'on refonde toutes les pièces usées qui gênent aujourd'hui les mouvements de l'Eglise dans la société, et qu'avec une organisation catholique renouvelée, on renouvèle la moralité des âmes, qu'on leur apprenne les limites du droit, l'accroissement des devoirs, *surtout la haine de la haine*. Tolstoï parle aux paysans ; Gouniev nous rapporte ses paroles ; il dit : « Si le sentiment moral existe en l'homme, il s'exprime toujours par l'amour : l'amour de Dieu, du prochain, de l'humanité sans exception, parce que chaque homme est un frère. Si je puis dire qu'on peut haïr le propriétaire terrien, alors celui-ci dira qu'on peut haïr le révolutionnaire. Aussitôt qu'on peut haïr Pierre, Pierre admettra qu'on peut haïr Jean.

Digitized by Google

C'est la conception la plus basse, la plus grossière à laquelle peuvent arriver des hommes qui ne comprennent même pas ce que c'est que le sentiment moral (1) ».

Donc, relèvement de la moralité, soit au nom de l'Espérance chrétienne pour les hommes de foi, soit, pour les Intellectuels, au nom de la satisfaction d'appartenir à une nation, où plutôt à une société bien ordonnée, bien policée. Il faut compter avec les Intellectuels ; ils n'agissent point violemment sans doute, mais sournoisement ; ils ont fait 93 en un siècle ; en moins d'un siècle ils mettraient à bas notre ouvrage à peine achevé. Je n'ai point trouvé dans les « Arrivants » l'expression d'un effort de ce genre : et je répète encore une fois que l'attitude de l'abbé Raymond me semble insoutenable.

D'après son livre, il ne m'apparaît point que Jean Yole soit dupe de la mauvaise foi des agents de révolution. En dirais-je autant de Michel et de Jeanne de Roydan ?.. Il y a toujours un peu de Jean-Jacques Rousseau même chez les plus pessimistes d'entre nous. Nous croyons à la bonté foncière de l'individu ; nous avons l'orgueil de nous-mêmes. Taine a pu admirer la moralité plastique d'un Danton ou d'un Mirabeau ; Stendhal, Merimée, Barrès, chanter l'Animal-Roi, l'Etre-Passion ; Nieztche courber les foules aux pieds du *Surhomme*. Nous sommes toujours tentés de faire d'une exception violente la mesure de la vie : *individualisme*, *égotisme*, si l'on veut, mais toujours *égoïsme*. Et nous mourons, parce que nous sommes *trop conscients* de notre force et de la faiblesse des autres, trop sûrs de leur sincérité. Les deux héros de Jean Yole ne laissent pas que d'être candides, optimistes, remplis de Foi envers ce qu'ils croient l'unique remède. Ce sentiment peut les honorer, il ne doit point nous satisfaire. Et voilà qui nous plongerait peut-être dans un pessimisme irréductible, si nous n'avions mille raisons de croire en les bienfaits d'une « remoralisation » du peuple, et surtout en cette nature *médicatrice* du Docteur Trousseau, laquelle au plus fort d'une crise aiguë, alors que la science se déclare impuissante, incompétente, réagit contre le mal, et crée par un effort suprême l'antidote qui assure la victoire de l'organisme.

(1) Mercure de France. T. XXXIV. N° 306, p. 271.

Digitized by Google

Jean Yole m'objectera sans doute qu'il n'a pas eu le dessein de nous donner en raccourci, dans son livre, tous les épisodes de la guerre sociale. Je le lui accorde. Mais est-il bien sûr d'en avoir retenu la part la plus digne d'intérêt? Michel Renou lui-même me paraît manquer d'assurance, c'est un bon jeune homme du peuple, qui s'est instruit, mais qu'une honnêteté naturelle (cultivons donc l'honnêteté !) a conservé loyal et soumis. En dehors de son amour, qui le domine, en dehors de ses revendications timides en face de Roydan, il reste toujours un bon jeune homme, très sentimental, *qui a bénéficié de toutes les faveurs de l'auteur*. J'aurais aimé le voir en pleine lutte, plutôt que de m'attarder, — quoique la scène soit bien venue, — à le considérer rédigeant un « mot d'écrit » pour la mère Gendreau. Il y a trop d'arrangement de ce côté-là.

Cet arrangement se perpétue même dans la préparation de l'union de Jeanne de Roydan avec ce Michel Renou ; car tous les obstacles, ingénieusement entassés par Jean Yole, ne concourent, selon toute évidence, qu'à la rendre inévitable. Il m'eût été plus agréable que cette union vint brutalement résoudre une crise ; qu'elle fleurisse, pour ainsi dire, d'elle-même, dans les cendres d'une catastrophe ; qu'elle soit comme un éclatement soudain, impérieux, défiant toute logique et toute prévision, préparé seulement par l'action sourde de deux âmes inconsciemment en marche l'une vers l'autre. Mais je n'aime point la voir se conclure petit à petit, sans autre action violente que des badinages électoraux, vrais sans doute, mais un peu longs, verbeux, sans conséquence... Et puis, à toute prendre, est ce bien nouveau ? Sans parler de mésalliances célèbres à notre époque, j'en sais plus d'une qui fut la curiosité du XVIII[e] siècle, et dont je retrouve un écho très joyeux dans le théâtre de Marivaux.

A une amie qui la poussait sur la politique, George Sand répondait : « Vous pensiez donc que je buvais du sang dans des crânes d'aristocrates : eh non ! j'étudie Virgile et j'apprends le latin ! » Et Sainte-Beuve de s'écrier : « Nous ferons ici comme elle ; nous laisserons la politique de côté avec tous ses méchants propos et ses sots contes : ce sont légendes qui ne sont pas à notre usage ». Vous savez que George Sand avait prétendu illustrer *la Mare au*

Digitized by Google

Diable d'une préface qui n'est point sans avoir quelques prétentions philosophiques. « Il faut, s'écrie-t-elle, que Lazare quitte son fumier, afin que le pauvre ne se réjouisse plus de la mort du riche... Il faut que tous soient heureux... »

« Imaginez, ajoute Sainte-Beuve, un peu de Raynal (du meilleur) cousu par mégarde avec un exemplaire de *Paul et Virginie* ». Et ça était déplorable que cette littérature si charmante, si vaporeuse, j'allais dire si « court vêtue », put s'alourdir de formules sociales et de dogmes philosophiques. Je ne ferai point le même procès à Jean Yole, mais je le féliciterai sans réserves d'avoir aimé les *Géorgiques*, non pas dans une traduction de l'abbé Delille, mais dans la pure langue maternelle, laquelle était bien un peu grecque. Je le féliciterai de nous avoir donné une pastorale fort élégante en mille endroits. Evidemment ce que je préfère dans son livre, c'en est le côté *le moins didactique*, — l'artiste en lui ne m'en voudra point. A la facilité aimable de George Sand, au lyrisme champêtre et quelque peu apprêté de René Bazin, il ajoute une petite note pittoresque, un lot charmant d'images locales, brièvement descriptives, qui font que son livre attire les regards même au milieu de ses aînés. J'aime mieux son livre dans les détails que dans l'ensemble. Il y a certes des longueurs, en particulier dans la seconde moitié de l'ouvrage, mais ces longueurs deviennent tolérables et peuvent aller jusqu'à me charmer. Beaucoup de bonne foi, de droiture et de naïveté dans le style. Trop de droiture peut-être, car les délicieux conteurs du XVIII[e] siècle, fils d'autres conteurs si fameux, nous enseignent que l'art de conter réside dans cet ingénieux raffinement avec lequel l'auteur, ne nous livrant qu'une moitié de sa pensée, se contente de sourire sur l'autre, pour nous laisser l'agrément d'avoir à la deviner. La langue de Jean Yole est assez pure, correcte, dans la bonne moyenne. Je la voudrais plus « égayée », plus plastique quelquefois.

Pour conclure, — car voilà trop longtemps que dure ce futile badinage — je rappelle l'attention de Jean Yole vers ces Intellectuels dont je parlais plus haut. Opposons leur un ensemble de doctrines positives, qui sera le bouclier commun sous lequel pour-

Digitized by Google

ront se grouper les assaillants de ceux qui veulent le coup de force, les efforts de ceux qui réclament « la pénétration pacifique ». Nous représenterons assez bien cette figure de combat que les Romains appelaient *la tortue*, où les boucliers conjugués formaient un toit sous lequel les hoplites des manipules marchaient à l'assaut d'un *vallum*. Donc une forme de discipline religieuse appropriée aux esprits nouveaux, adaptée aux exigences nouvelles ; la recréation d'une moralité, sanctionnée par cette religion, puis, les âmes étant prêtes, le dernier effort, qui sera peut-être la victoire. Monsieur le duc d'Orléans s'exprimait ainsi dernièrement (1) : »

« Sous quelque nom qu'on désigne la force suprême qui conduit les Empires : Dieu, lois supérieures des savants, hasard ridicule, cher aux ignorants, il n'en est pas moins rigoureusement exact *que les mêmes excès amènent les mêmes retours*. Or il me semble que nous sommes prêts à connaître l'excès du dégoût..... C'est ce que j'appelle le retour historique des choses, et l'heure qui le marquera me verra, sans qu'il soit besoin de conseils, à l'avant même de l'événement, fort de mon droit, soucieux de mon devoir, avec le mépris raisonné du danger encouru, d'où qu'il vienne ».

PAUL PAYEN DE LA GARANDERIE.

(1) Gaulois, le 20 mars 1910.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX

LE CLERGÉ VENDÉEN, D'APRÈS LA RÉVOLUTION. Notices biographiques. 1 vol. in-8° illustré, chez l'auteur, **3** fr. franco.

Ce nouveau volume publié par M. l'abbé Baraud de la Roche-sur-Yon, complète heureusement son travail sur le *Clergé Vendéen* de l'époque révolutionnaire commencé dans les deux premiers de la série.

Peu d'historiens de notre Vendée ont étudié avec plus de soin cette époque douloureuse pour les prêtres et les catholiques. Sur les 450 ecclésiastiques auxquels sont consacrées ces notices, presque tous ont été persécutés par le gouvernement révolutionnaire : quelques-uns seulement nés peu avant cette époque ont été placés là pour former comme un tableau d'ensemble de l'ancien clergé.

C'est l'époque la plus obscure de l'histoire religieuse en Vendée que le laborieux auteur a voulu éclairer. D'où sont revenus tous ces exilés, à quelle date sont-ils rentrés, quel poste leur a été confié à leur retour, en quel état ont-ils trouvé leurs paroisses ? A ces questions, l'auteur répond avec une compétence que lui donne l'habitude de son sujet.

Un second point de vue qui n'est pas sans intérêt.

Presque tous ces prêtres sont *nés Vendéens* : tous sont originaires de nos paroisses : c'est dire qu'ils ont laissé des arrière-petits-neveux qui vivent de nos jours. Beaucoup de ceux-ci retrouveront là des ascendants qui portent leur nom, un nom qu'ils ont illustré par leurs souffrances. N'est-ce pas une gloire pour ces petits neveux, et une joie de savoir que des membres de leurs familles ont souffert ou sont morts pour la foi, ou qu'ils ont subi un long et douloureux exil. Revenus des plages étrangères ou sortis de leurs cachettes en nos campagnes, sans linge, sans livres, sans presque de vêtement, ou affublés d'habits laïques plus ou moins décents, ils ont connu la plus noire misère, et se sont vus installés en des paroisses dépourvues de tous objets nécessaires au culte.

Digitized by Google

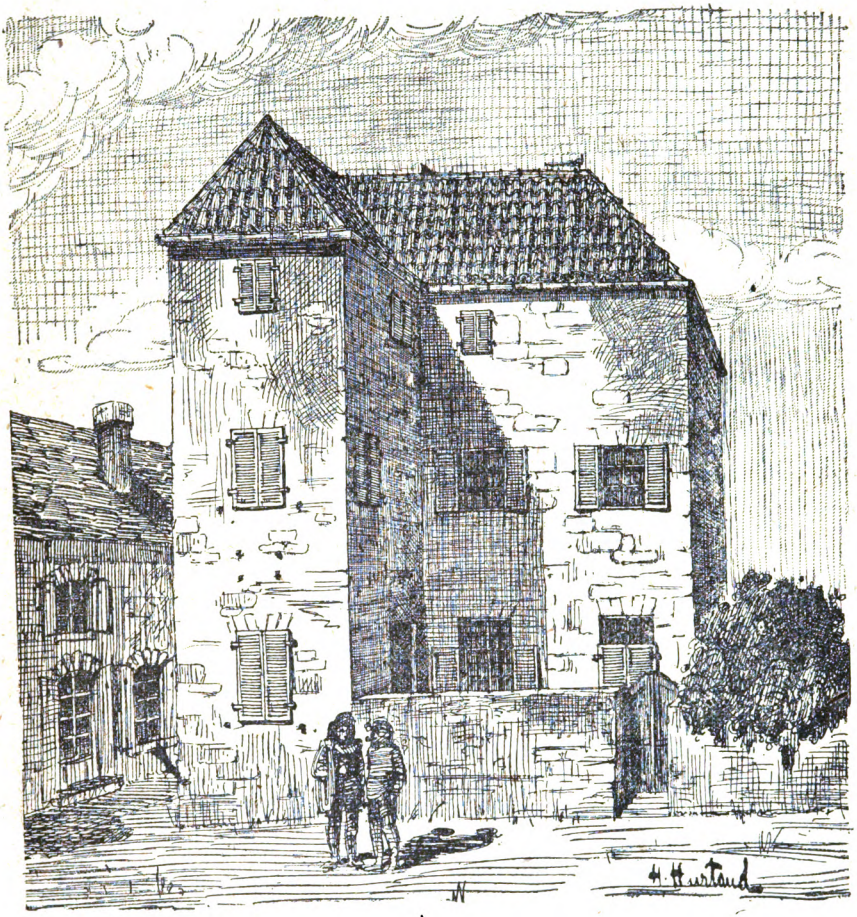

LA PRISON TORTEREAU

où furent enfermés les prêtres Vendéens en 1793 aux Sables-d'Olonne.

(*Cliché de M. l'abbé Baraud*).

Digitized by Google

C'est à réparer tant de ruines, à recréer la vie religieuse, à baptiser, faire communier ceux qui dix années durant n'avaient pu recevoir les sacrements, qu'ils se sont employés dès leur arrivée, avec une santé plus ou moins chancelante. Il leur fallait réconcilier aussi des familles divisées par les opinions religieuses ou politiques, éteindre les haines, faire oublier le passé, etc.

Beaucoup de ces notices sont un peu courtes : *nemo dat quod non habet.* D'autres plus détaillées deviennent plus intéressantes, telles celles des PP. Duchesne et Supiot, supérieurs de Saint-Laurent-sur-Sèvre, des deux frères Remaud, l'un aumônier de Charette, l'autre curé de Chavagnes ; — de l'abbé Regain, — de Rozan, — de l'abbé Ténèbre avec ses tragiques aventures, — de l'abbé Desnoyers, *le Vivant*, qui a servi de prétexte à Chassin, pour faire une de ces généralisations déloyales et sournoises dont il a le secret, etc, etc.

Prix des trois vol. de la série **9** *fr. franco.*

LIBRAIRIE TÉQUI, 82, RUE BONAPARTE, PARIS.

LOUIS XVI. *Etude historique*, par MARIUS SEPET. 1 vol. in-12. Prix : **3 fr. 50.**

Le règne de Louis XVI est une époque capitale de notre histoire, et sa vie, l'un des spécimens les plus intéressants, les plus singuliers de la destinée humaine.

Un livre manquait, qui, en des proportions et sous une forme accessibles à tous, résumât, avec une respectueuse et sympathique, mais ferme impartialité, ce que les travaux de l'érudition contemporaine nous permettent maintenant de voir et d'exposer sur le caractère et sur le gouvernement du dernier roi de l'ancienne France, devenu le premier de l'ère nouvelle ; sur les événements, les circonstances, les personnages dont l'un et l'autre ont dépendu, et qui ont trop souvent déterminé les résolutions actives ou surtout passives de l'excellent et malheureux prince, héritier d'un long et glorieux passé, victime d'une transformation dont il aurait dû être le guide et recueillir le bénéfice, mais que du moins l'héroïsme de ses souffrances et de sa mort ont relevé au niveau des plus grands parmi ses ancêtres.

Ce livre, notre éminent ami, M. Marius Sepet s'est proposé de le donner au public et s'en explique ainsi dans un court *avertissement* :

« Cet ouvrage n'a pas été conçu comme un panégyrique ou une élégie, mais comme une étude d'histoire.

Digitized by Google

« L'histoire complète et critique de Louis XVI exigerait plusieurs volumes et peut-être une vie d'homme. Tel ne pouvait être notre dessein.

« Dans un cadre restreint, accessible à tous, nous avons voulu montrer Louis XVI et son règne tels qu'ils nous sont apparus.

« Cette étude a son indépendance et peut, dans sa modeste sphère, se suffire à elle-même. Elle se rattache pourtant à nos précédents travaux sur la Révolution. Elle en est le complément et forme avec eux un tableau, qui n'est peut-être pas trop inexact, de la *chute de l'ancienne France.* »

***

AUGUSTE TEXIER. JEANNE D'ARC ET L'ÉGLISE DEVANT LA LIBRE-PENSÉE. *Conférence.* 1 vol. in-18 jésus de 36 pages. Prix : **0 fr. 50.**

Nous voici dans la grande guerre. La Libre-Pensée combat l'Eglise non pas à coups de libertés, comme l'a dit un de ses chefs, mais à coups de mensonges, et surtout de mensonges historiques. Pour le moment, c'est Jeanne d'Arc qui est le point de mire.

C'est Jeanne d'Arc aussi que M. Texier défend dans son éloquente conférence. A ceux qui disent : C'était une folle, une hallucinée, il répond : C'est faux. A ceux qui disent : L'Église l'a brûlée, il répond : C'est faux. Et ces deux dénégations qu'il oppose, victorieusement il les appuie sur des preuves irréfragables.

Rien ne manque à cette conférence pour en faire une merveilleuse brochure de propagande : langue claire, incisive, à la portée de tous ; dialectique solide, serrée, lumineuse : si lumineuse qu'en suivant le conférencier, on se surprend à dire, à chaque argument qu'il apporte : C'est l'évidence même — la conviction est faite.

***

LA BIENHEUREUSE MÈRE BARAT, la Fondatrice, l'Éducatrice, la Sainte ; 3 discours prononcés à Orléans les 27, 28 et 29 janvier 1910, par M. l'abbé GABRIEL BILLOT. Brochure in-12 de 85 pages. Prix : **0 fr. 75.**

M. l'abbé Gabriel Billot se retrouve ici avec tout le savoir, toute l'onction, toute l'éloquence de sa *Retraite du Chemin de la Croix* dont la 1re édition vient de s'enlever en quelques mois.

Et quel sujet mérita mieux d'être traité par lui, en ces jours de lutte,

Digitized by Google

d'affaissement religieux et de matérialisme, que la vie de la Mère Barat ?

Né en 1800, au quartier du Marais, l'ordre enseignant des Dames du Sacré-Cœur a donné des fleurs ravissantes et des fruits précieux dans le Jardin de l'Église, sur toutes les plages, sous tous les cieux.

A travers quelles péripéties, quelles difficultés, quelles persécutions, — par quelles méthodes, et au prix de quels sacrifices héroïques la Bienheureuse Mère Barat s'est sanctifiée, a sanctifié ses Religieuses et a assuré l'éducation foncièrement chrétienne de tant de milliers de jeunes filles, c'est ce que révélera cette brochure à tous ceux qui n'ont pas eu le bonheur d'assister au Triduum d'Orléans.

J. S.

*
* *

LA VIEILLE MORALE A L'ÉCOLE, par M. l'abbé JOSEPH TISSIER, Curé archiprêtre de la cathédrale de Chartres, ancien Directeur du pensionnat Notre-Dame. In-12 de 460 pages. Prix : **3** fr. **50**.

Quels enseignements profonds pour l'éducation de la jeunesse française d'aujourd'hui dans ce nouveau livre de M. l'abbé Tissier ; quelles envolées superbes, à travers l'histoire, la terre, le ciel, le passé, le présent, l'avenir, les champs de bataille et les salles d'études !

Citons au hasard quelques titres d'allocutions de circonstance où le fond et la forme rivalisent de perfection : Vous êtes des dieux ; le prix de la vie ; les luttes présentes ; — le Fils de la Vierge ; l'Ami ; le Juste, — la terre natale ; le drapeau ; leçon d'harmonie ; les leçons de la mort ; — nous commençons, vous finirez ; pas des clowns, mais des hommes ; âme vaillante ; passe beau gars ; souvenez-vous ; France d'abord ; paternel testament ; retour à la vieille maison...

Lisez ces pages, et vous serez ravis !

*
* *

DIRECTION PRATIQUE ET MORALE POUR VIVRE CHRÉTIENNEMENT, par le R. P. QUADRUPANI. 1 vol. in-18 de 196 pages 6e édition Prix : **1** fr.

Cet opuscule renferme, pour les âmes chrétiennes, une nourriture exquise et substantielle. Le R. P. Quadrupani, illustre prédicateur italien, l'avait rédigé, non pour l'impression, mais uniquement pour la direction de quelques personnes aussi distinguées par le rang que par la piété.

Digitized by Google

Il fallut l'ordre formel de ses supérieurs pour le décider à livrer ce travail à un éditeur.

On y trouvera à chaque page cette doctrine sûre et solide puisée aux meilleures sources, cette clarté, cette précision, ce merveilleux discernement qui, fixant les limites de la vertu et du vice, inculque tantôt les préceptes, tantôt les conseils, modifiant la forme, selon la diversité des états, tout en conservant intacte la substance de la perfection chrétienne, qui se résume dans l'amour de Dieu et l'accomplissement de sa volonté.

— A signaler également comme venant de paraître chez l'éditeur parisien Téqui :

TRAITÉ DES SCRUPULES, par l'abbé GRIMES.
1 vol. in-18 de 266 pages. Nouvelle édition. Prix : 1 fr.

SAINT JOSEPH Exercice en trente méditations, par l'abbé P. FEIGE. 1 vol. in-18. Prix : 1 fr.

DIRECTION POUR RASSURER DANS LEURS DOUTES LES AMES TIMORÉES, par le R. P. QUADRUPANI. 1 vol. in-18 de 178 pages, 6e édition. Prix : 1 fr.

A LA LIBRAIRIE CARON, 3, RUE PEYRONNET, PARIS.

C'est un drame suggestif et profondément émotionnant, qu'a entrepris de narrer notre excellent confrère et ami EMILE MARSAC, dans sa brochure « LES FILS DE DORLACQ », éditée par la librairie Ch. CARON, 3, rue Peyronnet, à Paris.

Un paysan de pure race a deux fils ; l'un, par le seul fait de son atavisme, devient un loyal et vaillant officier ; l'autre, orienté par un mauvais instituteur, est façonné par l'Ecole Normale et devient, par voie de responsabilité, l'assassin de son frère.

Nul sujet ne prêtait mieux au développement du conflit dont se meurt notre malheureux pays ; aussi, l'écrivain de race qu'est MAURICE BARRÈS, a-t-il daigné faire l'honneur d'une intéressante préface à cet ouvrage qu'il faut lire et répandre avant la consultation nationale.

Sa lecture réveillera chez beaucoup la foi patriotique et en fera réfléchir plus d'un parmi les partisans de l'Humanitarisme.

Le prix de la brochure, qui est en vente chez les principaux libraires est de 1 fr. 50.

Prix pour la Propagande.

Par deux exemplaires. . . . . 1 fr.
Par 10 exemplaires. 0 fr. 50. (Port en plus).

Digitized by Google

*
* *

EGLISE ET MONARCHIE, par Dom BESSE, moine bénédictin de Ligugé. Dans la collection *La Tradition religieuse et nationale*. Jouve et Cie, Editeurs, Paris, 15, rue Racine. — 1 vol. gr. in-18 de 346 pages. Prix : **1** fr. net.

Ce volume est le premier d'une collection qui est appelée à avoir du succès près de tous ceux que préoccupe le grand problème politique de l'heure actuelle. *La Tradition religieuse et nationale* se composera d'une série d'ouvrages où des auteurs estimés et compétents combattront toutes les théories et les pratiques qui font obstacle à la saine tradition catholique et française.

Il appartenait au R. P. Dom Besse, l'éminent rédacteur de la *Gazette de France*, d'inaugurer cette entreprise due à son initiative et qu'il dirige avec le concours de l'*Association Saint-Remy*, par un livre dans lequel l'érudit écrivain traite lui-même un sujet des plus importants.

Dans *Eglise et Monarchie*, Dom Besse publie le cours remarquable qu'il fit naguère à l'Institut d'Action française dans la chaire de politique chrétienne, appelée, en raison des directions dont s'y inspire le professeur, chaque année, chaire du *Syllabus*.

En dix leçons, Dom Besse expose, en se basant exclusivement sur les affirmations du dogme et sur la vérité historique documentairement établie, mais en se gardant d'entrer dans l'apologétique, tout ce qu'un « patriote intégral » doit savoir de l'union nécessaire de l'Eglise et de l'Etat. Il traite d'abord de la politique de l'Eglise en général, puis de la constitution monarchique de l'Eglise dont il fait connaître les origines, le but et le caractère. Ensuite, il établit à grands traits mais avec la précision et l'exactitude nécessaires, l'histoire des rapports de l'Eglise et de la Monarchie française à toutes les époques. Les dernières leçons, consacrées à la cérémonie du sacre, au gallicanisme et à la rupture de la tradition religieuse par la Révolution, couronnent dignement l'ouvrage.

*
* *

LA SAINTE VIERGE. Exercice en trente méditations, par l'abbé P. FEIGE, missionnaire diocésain de Paris, 1 vol. in-18. Prix : **1** fr. (Téqui, Paris).

Cet ouvrage est honoré d'une lettre à l'auteur, de Mgr de Briey, évêque de Meaux, qui le félicite d'avoir continué la série de ses *Médita-*

Digitized by Google

tions pour jeunes personnes, et d'avoir fait « un travail qui, bien qu'il s'adresse à toutes les âmes ayant à cœur de tendre à une vraie et solide piété, complète si heureusement et perfectionne le premier. Ainsi, ces âmes apprendront vite, à l'école de saint François de Sales, non seulement à méditer, mais à faire passer dans leurs actes et dans leur vie les vertus et les dévotions que vous proposez à leur réflexion. » Les 6 volumes, « avec leurs trente méditations chacun, leur apprendront comment pratiquer avec fruit la dévotion envers *le Saint-Esprit, le Sacré-Cœur de Jésus, la sainte Vierge, saint Joseph l'ange Gardien et les Ames du Purgatoire.* Vous avez su condenser dans chacun de ces *Exercices* tout ce que la sainte Écriture, la tradition catholique, les auteurs spirituels, et, en particulier, le pieux évêque de Genève, nous ont appris touchant ces diverses dévotions. Vous y avez ajouté ce que les lumières de votre oraison et votre amour des âmes ont inspiré à votre cœur sacerdotal.

« Vos petits livres feront beaucoup de bien, j'en suis persuadé. »

*
* *

LES CLASSES DIRIGEANTES (noblesse-aristocratie-élite) par Edouard de NAUROIS. — Jouve et Cie éditeurs, 15, rue Racine, Paris, 6e. — Prix **3** fr. in-16, 248 pages.

Muni d'une documentation considérable, l'auteur expose d'une manière claire, concise et impartiale, le problème des classes dirigeantes, tel que la révolution scientifique de la seconde moitié du siècle dernier l'a rendu nécessaire par sa concentration des capitaux, de l'outillage et des hommes.

Dans la 1re partie, il parcourt l'histoire sociale, le recrutement, les distinctions de cette noblesse française, qui domina le pays pendant dix siècles ; il indique les raisons et les conséquences de la Grande Révolution.

Dans la 2me partie, l'auteur après avoir recherché les avantages et les défauts de l'aristocratie, la montre dirigeant les peuples anciens, puis il étudie son influence parmi les peuples actuels, aussi bien en Europe, qu'en Asie ou en Amérique.

Dans la 3me partie, il examine l'élite devant la science, la politique et la morale, il montre l'utopie de l'égalité même dans une société socialiste. Pour terminer, il envisage la légalité d'une élite nationale.

Tous ceux qui s'intéressent aux classes dirigeantes liront avec le plus grand intérêt ce livre documenté et consulteront même les nombreuses références qui leur sont indiquées.

Digitized by Google

PETIT MONDE DE DEMI-SAVANTS, par CHARLES D. LAVIT, avec une lettre-préface de GUY DE CASSAGNAC, 1 vol. in-18 jésus de 138 pages. Prix : **2** fr.

Au moment même où l'on discute au Parlement la très grave question des instituteurs et par dessus leurs têtes, celle de l'*éducation nationale*, voici que paraît à la librairie Jouve, 15, rue Racine, Paris, un ouvrage de brûlante actualité.

C'est M. Guy de Cassagnac qui a bien voulu le présenter lui-même au public ; il le fait avec cette élégance et cette verve qui sont une tradition dans la famille des illustres polémistes. « Vous avez rendu, dit-il « à l'auteur, un très grand service, non seulement à notre pays, mais « plus généralement à l'esprit humain, en dénonçant le péril de l'école « française ».

Le péril de l'école française, c'est tout le livre en quelques mots ; c'est exactement ce que l'auteur prouve avec documents à l'appui. L'instituteur affilié à la Confédération générale du Travail, l'instituteur agent de discorde politique au village, l'instituteur sectaire anticlérical, ne saurait, comme il s'en vante, refaire la France. Il y faut d'autres idées : l'auteur les indique.

*
* *

EMILE GAUCHER, sculpteur-statuaire, par A. BARRAU et Ed. LEMÉ (Hors-Commerce).

Ceux qui, comme nous, ont connu l'homme et l'artiste qu'était M. Emile Gaucher, liront non sans émotion les pages qu'avec une piété toute fraternelle, notre ami Auguste Barrau a consacré au sculpteur statuaire, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Nantes « Sympathique et charmeur, dévoué et bon, tel fut M. Gaucher... La petite fleur du sentiment parfumait son âme que n'avaient souillée ni les promiscuités, ni les littératures malsaines et cet artiste qui professait pour le Nu un véritable culte était un chaste qu'effarouchait la moindre grivoiserie » (A. Barrau).

« Rien de plus clair que l'œuvre d'Emile Gaucher, écrit M. Lemé. Elle reflète comme un miroir par la pensée ondoyante et un peu molle de ce doux riverain de Loire, né sur un sol heureux où le bleu du ciel détourne de l'âpre lutte, inerte à jouir de toute beauté, invite même à en créer de nouvelle afin d'en posséder davantage. »

La brochure de A. Barrau et de Ed. Lemé est de celle qu'on place, non sur les rayons d'une bibliothèque, mais dans un reliquaire pour souvent le rouvrir et ainsi revivre le souvenir de celui dont on peut dire: « Il fut bon, il eût le culte du Beau ! » JEHAN DE LA CHESNAYE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES. — Une découverte qui pourra devenir intéressante si les fouilles sont poursuivies, est celle qui vient d'être faite récemment au bourg de Notre-Dame-de-Monts.

On a mis au jour plusieurs chambres sous une petite dune de sable, près l'emplacement de l'ancienne église, et un four dont on a retiré de la pierre, galets de mer comme moellons, des pierres granitiques laissées jadis sur la côte comme but de navire et du tuffau de Charente, dont plusieurs blocs sculptés employés au manteau de la cheminée.

Malheureusement, le déblaiement est arrêté par suite de difficultés survenues dans la famille des propriétaires du terrain, dont plusieurs sont mineurs.

La chute de l'ancienne église a été produite sous M. Bonnin, curé, le 7 avril 1741, par un terrible typhon venu de la mer, le vendredi après Pâques, sur les quatre heures du soir, lequel a soulevé le sable de la côte et enseveli une partie du bourg, comme l'ont été les villes construites au début de l'ère chrétienne par de riches Romains sur la côte de Jard et de Longeville.

Du même coup furent précipitées à terre et brisées quatre belles cloches, à part celle de l'horloge. On avait vu le clocher chanceler sur sa base, puis s'effondrer avec un fracas épouvantable sur l'église et les maisons voisines. Cette église avait trois nefs spacieuses. Elle était la plus belle du pays et datait du XI[e] siècle.

Elle fut réédifiée aussitôt, et bénite le 25 decembre 1743, par M. Mercerон, curé, mais nous l'avons connue à moitié ensevelie dans le sable.

La grande porte était le seul reste de l'ancienne église et ornée de macarons, indiquant la fin du XI[e] siècle et le début du XII[e].

Il en est fait mention dans une charte du 12 janvier 1136 par le pape Innocent II : « *Ecclesia de Montibus cum altaribus..* »

Elle avait des chapelles de saint Thomas, de saint Mathurin et de saint Blaise. D'elle dépendaient au XVII[e] siècle le prieuré de Saint-Nicolas-de-

Digitized by Google

la-Barre, les chapellenies de la grande et petite Trinité, celles de Sainte-Catherine des Barillons et de Sainte-Catherine-la-Grande.

Dès 1390, elle avait une chapelle à Saint-Jean-de-Monts, alors petit hameau. Sa plus ancienne chapellenie fut fondée par dame Marguerite, femme d'Olivier Poncreau, qu'avait obtenue le prêtre Nicolas Veillon en 1366.

Une seconde avait été fondée par le seigneur Radulphe ou Raoul du Rocher à l'autel situé à gauche.

Cette paroisse fut la première établie dans l'île de Monts, sans doute parce que le tertre sur lequel avait été construit le bourg devait être le plus élevé du pays. Durant de longs siècles, elle fut la seule paroisse pour desservir le vaste marais avoisinant. Saint-Jean-de-Monts et la Barre n'avaient qu'une chapelle.

En 1663, la population de Notre-Dame s'élevait à près de deux mille habitants.

A. Baraud.

— Des maçons occupés à l'agrandissement de l'hôpital de l'Ile d'Yeu, ont trouvé dans un mur en démolition, sept écus de six francs des règnes de Louis XV et de Louis XVI.

Une Bague de prix. — M. Alphonse Vinet, commerçant au bourg de la Bruffière a trouvé dans des décombres, une magnifique bague en or qui serait très ancienne.

Les Ruines du Grand-Séminaire de Luçon. — Tel est le titre de l'article que la *Semaine Catholique*. consacre au Grand Séminaire que la pioche des Vandales modernes est en train de jeter à terre.

C'est de 1663 à 1672 qu'il fut bâti par Mgr Nicolas Colbert, évêque de Luçon et frère du grand ministre de ce nom.

Depuis cette date — et sous la direction successive des Oratoriens, des Jésuites, des Lazaristes, des Sulpiciens et des prêtres séculiers, il ne cessa d'être une féconde pépinière de prêtres dont beaucoup, pendant la tourmente révolutionnaire, furent martyrs de leur foi.

C est une page glorieuse de notre histoire locale, qui matériellement va disparaître, mais dont le souvenir survivra à l'œuvre de haine qui a engendré ces ruines.

— M. Arthur Bouneault, qui vient de mourir à Niort, avait été pour M. Deverin, architecte en chef des monuments historiques, le plus dévoué et le plus inte ligent collaborateur dans la restauration de l'église de Maillezais.

M. Bouneault, en mourant, a légué ses curieux cartons de dessins à la Société historique des Deux-Sèvres.

Digitized by Google

— Notre excellent collègue, M. Chartron a aimablement enrichi nôtre collection préhistorique d'un petit lot de haches en pierre trouvées par lui en Vendée et notamment à Vouvent, Mervent, Antigny, Saint-Hilaire-des-Loges, Cezais, Cheffois et Benet.

De nouveau, grand merci !

— *A La Société Archéologique* de Nantes, notre distingué collaborateur, M. l'abbé Grelier a exhibé plusieurs livres anciens d'un véritable intérêt, notamment une bible trouvée en Allemagne et contenant un texte grec et un texte hébraïque.

M. Grelier a également fait part de la destruction prochaine dont est menacée l'église de Sallertaine, dont « les voûtes à coupoles bizantines introduites dans l'Ouest par les Plantagenet sont cependant d'une rare et réelle beauté ».

— Notre érudit collaborateur, M. le Dr Baudouin a communiqué à la même Société de curieux moulages relevés sur les Rochers de l'Ile d'Yeu.

— A la réunion de janvier de la *Société Historique des Deux-Sèvres*, M. Galteaux a donné lecture de « Recherches relatives à la pierre tombale de Goderan, évêque de Saintes, mort abbé de Maillezais », pierre tombale qui date de la fin du XIe siècle et se trouve au musée de Niort.

— La Société française d'Archéologie tiendra cette année son Congrès à Saumur et à Angers, du 13 au 21 juin.

Une journée — celle du 16, — sera consacrée à Thouars, Oiron, Saint-Jouin-de-Marne et Airvault (Deux-Sèvres).

— La Société des Antiquaires de l'Ouest a procédé à l'élection de son bureau pour l'année 1910.

Ont été nommés :

Président : M. de Roux, avocat à la Cour d'appel ;

Vice-Président : M. E. Ginot, conservateur de la Bibliothèque Municipale ;

Secrétaire : M. H. Gaillard, professeur agrégé d'histoire au Lycée ;

Vice-Secrétaire : M. P. Clément, avoué près le Tribunal civil ;

Questeur : Le R. P. de la Croix ;

Trésorier : M. de Moissac ;

Bibliothécaire-Archiviste : M. Boissonnade, professeur à la Faculté des Lettres ;

Le Conseil d'Administration est composé de :

MM. Rambaud, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu ; — Richard, archiviste du département de la Vienne ; — Drouet, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées ; — Deliquet, commandant.

A la Bibliothèque Nationale. — Mme veuve Charier-Fillon, de Fon-

Digitized by Google

tenay-le-Comte, a donné en souvenir de M. Benjamin Fillon, quatre anneaux d'or, parmi lesquels une bague pastorale qu'on croit avoir appartenu à Richelieu, et un anneau mérovingien sur lequel est gravé un monogramme que B. Fillon a jadis considéré comme représentant le nom de sainte Radegonde.

Note d'Art. — Notre distingué compatriote, M. Jules Robuchon, a exécuté un buste en bronze de M. Albert Réau, un des adjudants (originaire des environs de Chatellerault), victimes de l'accident du dirigeable *République*, en septembre dernier.

Ce buste doit être placé sur le monument élevé sur la tombe du jeune et regretté adjudant, au cimetière de Naintré (Vienne).

— En préparation : un fort joli album sur *La Bretagne*, gravé par le jeune maître Vendéen, Marcel Fleury, avec préface de notre directeur M René Vallette.

M. Fleury vient de voir admettre au Salon (section de la Gravure) la magnifique eau-forte qu'il a consacrée à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Nous l'en félicitons de tout cœur.

Petites Expositions. — A l'exposition des Aquarelles de Charles Toché, à Nantes, remarqué plusieurs jolies vues de Vendée : *La vieille demeure*, *La Prose*, *Les Fresnes*, *Les bourrines vertes*, la ferme *de Fontordine*, et celle des *Corps noirs*, où restèrent exposés aux injures de l'air et des oiseaux de proie, plus de 20 corps de Chouans massacrés par les armées de la République.

Le Comité des sites de la Vendée, dans sa séance du 10 mars a décidé que deux conférences seraient données dans le courant de l'été par M. Gabory, l'aimable et savant archiviste de la Vendée, sur la *Forêt de Vouvent* : l'une à la Roche-sur-Yon et l'autre à Fontenay.

Baptêmes de cloches. — Le 13 février, à l'issue de la grand'messe, a eu lieu à Aizenay la cérémonie de baptême de la grosse cloche qui avait dû être refondue par suite d'une fêlure profonde qui lui avait enlevé toute sa sonorité. C'est M. Deval, archiprêtre de la Roche-sur-Yon, qui a célébré cette cérémonie. Une grande foule de paroissiens y assistaient.

Le parrain était M. Gaston Delaroze, fils de M. Gaston Delaroze, adjoint et conseiller d'arrondissement ; la marraine, M^lle^ Marie Neveu, fille du sympathique et très dévoué maire. Les dragées traditionnelles ont été distribuées à profusion aux paroissiens.

— Le 17 mars, en l'église de Saint-Christophe-du-Ligneron, M. le curé-doyen de Palluau a béni une cloche pesant plus de 200 kilog. et donnant le *do*.

Digitized by Google

Le parrain était M. de Baudry d'Asson, député de la Vendée, représenté par M. P. de la Plante, maire de Saint-Christophe-du-Ligneron, son gendre ; et la marraine Mme de la Plante.

Cette cloche en remplace une autre donnée par la vénérable tante du vaillant député de la Vendée : la bonne dame de Maucler, qui a fait tant de bien à Saint-Christophe.

La Roche-sur-Yon s'embellit. — Dans quelques jours, il ne restera plus que le souvenir des bâtiments lugubres qui constituaient l'ancienne prison, rue des Sables et rue de la Préfecture.

Conférences. — Mme la marquise d'Elbée, la femme de notre excellent ami, a fait au château d'Elgart près Bayonne, une superbe conférence, qui lui a valu les acclamations unanimes de l'assistance. Nous l'en félicitons de tout cœur.

— M. de Roux, l'éminent avocat poitevin, a fait au comité de la Société Bibliographique de Poitiers une très remarquable conférence sur *les débuts de la Révolution en Poitou*, et a rappelé la part considérable prise à la conjuration royaliste par M. de Pérusse des Cars pour le Haut-Poitou, et par M. de Lézardière pour le Bas-Poitou.

— Notre confrère, M. Edmond Bocquier, a débité avec beaucoup de verve à la fête donnée au théâtre de Fontenay, le 12 décembre 1909, par l'Association des anciens élèves du Collège de cette ville, un Prologue en patois — *Souvenis* — qui a obtenu un succès mérité.

— M. le docteur Mignen, le savant historien de Montaigu a également fait une curieuse conférence sur les origines historiques de cette ville.

— Notre jeune et sympathique confrère M. Jean Lévrier, avocat à Fontenay-le-Comte, fils de notre excellent ami Xavier Lévrier, a fait à Niort à la réunion de l'*Œuvre de Notre-Dame de France*, une très belle conférence sur l'organisation de l'instruction primaire sous la Monarchie, et a prouvé, documents en mains, qu'au point de vue scolaire, comme à tous autres points de vues, l'œuvre de la monarchie a été féconde et durable.

— Le 30 janvier, à la salle de l'Union libérale, de Fontenay, notre très distingué confrère, Me Gillet, naguère commandant au 137e d'Infanterie, et actuellement avocat au barreau de Fontenay a fait une conférence très remarquable sur le *Collectivisme*.

— Les 20 février, 6 et 20 mars, M. l'abbé Forgeau, l'éloquent aumônier de l'hospice de Fontenay, a fait à la salle des œuvres paroissiales trois superbes conférences sur : *La Science et la Foi, la Science et l'Eglise, la Science et la Morale*.

Digitized by Google

— M. Paul Bénéteau, petit-fils de notre distingué collaborateur M. Métay, a fait le 20 février au théâtre de Fontenay, une très intéressante conférence dont le sujet était : *Pour lire Rabelais.*

— L'Esthétique et la Mode », tel est le sujet qu'avec son esprit si fin et si original, le très aimable et très distingué vice-président des Artistes Bretons, M. de Brem a traité à Nantes, le 23 février, devant un auditoire élégant et nombreux.

Nos Compatriotes. — Notre devoir, à coup sûr, le plus agréable est de mettre en lumière le mérite de ceux de nos compatriotes qui coopèrent par leurs travaux intellectuels à l'auréole glorieuse de notre petite patrie. C'est pourquoi, nous sommes particulièrement heureux de mentionner une fois de plus les succès littéraires de notre distingué confrère M. Joseph Aulneau, qui — hier encore faisait à Paris, devant une assemblée d'élite une remarquable conférence sur l'*Italie*, et qui vient — honneur des plus enviables — d'être nommé administrateur de l'Ecole des Hautes Etudes.

— Notre très affectionné collaborateur M. Paul Payen de la Garanderie, se dispose à concourir pour le prix de Rome (poésie).

Nous faisons les meilleurs vœux pour un succès qu'à tant de titres il mérite.

— Notre excellent ami, M. Baguenier-Désormeaux vient d'être nommé, ainsi que son collègue M. Etienne Clouzot, sous-bibliothécaire de la bibliothèque de la ville de Paris.

Nous adressons à l'un et à l'autre nos meilleurs compliments.

— Nous apprenons avec plaisir qu'un de nos jeunes compatriotes, M. Gaston Bertault, second fils de M. Bertault, ancien pharmacien à La Roche, vient d'être nommé Directeur des importantes usines de la Société française des métaux à Florimont, près Givet (Ardennes).

— Au dernier concours d'admission à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Paris (section d'architecture), un élève de l'Ecole régionale des Beaux-Arts de Nantes. M. Léon Gourraud, de Saint-Denis-la-Chevasse, vient d'être reçu avec le n° 12. 45 candidats ont été admis sur 538 concurrents.

— M. Marty, médecin principal de 1re classe, de l'hôpital militaire de Toul (médecin chef), est nommé directeur du service de santé du 11e corps d'armée.

— Nous apprenons que la Société de Chirurgie de Paris vient de décerner à notre compatriote, le docteur Moreau, ancien interne des hôpitaux de Paris, lauréat de la Faculté de Médecine, un de ses trois prix

Digitized by Google

annuels : le prix Marjolin-Duval, pour ses recherches sur le traitement chirurgical des affections non cancéreuses de l'estomac.

— M. Pierre Mocquillon, de Fontenay, qui accomplit son service militaire au 65e d'infanterie, à Nantes, vient de passer avec succès les examens du concours d'admission au Conservatoire de Nantes, avec le numéro 3, sur l'ensemble des candidats, et le numéro 1 dans la classe de chant.

Hommage posthume. — On se souvient qu'en 1905 l'Académie française avait accordé un prix de vertu à Mme veuve Baudry, née Irma Pasquier, mère du dévoué secrétaire des mairies de Mouilleron et de Saint-Germain.

Mme Baudry étant morte avant la distribution des récompenses, le prix en argent ne put lui être remis.

Mais, sur les instances de notre ami, M. René Vallette, maire de Saint-Germain-l'Aiguiller, l'Académie vient d'adresser au fils de Mme Baudry la médaille en bronze qui consacre officiellement la récompense que la charité sans borne de sa mère lui avait si bien méritée.

Notes Musicales. — Au concert offert le 23 décembre 1909, à ses membres honoraires, par l'Orphéon de Fontenay-le-Comte, notre ami M. Guyonnet, directeur du Choral Yonnais a fait entendre, avec une véritable science musicale et un réel talent de chanteur, le *Qui donc Commande* ? d'Henri VIII de Saint Saëns, et la *Vision d'Hérodiade.*

— Très brillant succès pour notre éminent ami Arthur de la Voûte, le Vendredi Saint à l'église Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris, où ses deux beaux Oratorios, La *Ruine de Jérusalem* et les *Sept Paroles du Christ*, ont été excellemment exécutés sous la direction de M. Gousseau, maître de Chapelle.

— A l'issue des *Journées Sociales* qui se sont tenues, en février dernier à la Roche-sur-Yon, une soirée dite de la Terre de Vendée a été donnée dans la salle de l'Asile de la rue Gouvion.

On y entendit des vieilles chansons telles que : « C'est le vent frivolant », « Voici la Saint-Jean », « la Pernette », une chanson chaumoise. M. Astoul détailla avec autant de verve que d'accent de terroir « Jean-François contre les coutumes d'aujourd'hui », dont il est l'auteur.

La partie la plus intéressante fut sans conteste la conférence de M. l'abbé Rousseau, qui nous montra, à l'aide de projections, la Vendée préhistorique et féodale, ses mœurs et coutumes et son patois. Il dit avec une véritable maîtrise les « Propos de la mère Caquet », de M. Raffin.

Digitized by Google

Puis il fit apprécier son beau talent de poète dans 4 chansons : Le vieux menhir, la vielle, le tisserand et les filets bleus.

Les Vendéens a Buzenval. — A l'occasion de la cérémonie patriotique qui a eu lieu ces jours-ci à Buzenval, près Paris, il n'est pas sans intérêt de rappeler la glorieuse part prise en cette journée héroïque par les mobiles de la Vendée.

Cinq officiers avaient été blessés ou tués en faisant vaillamment leur devoir, et, parmi ces derniers, deux de nos concitoyens, les lieutenants Vallette et Pouponneau. De plus, quatre-vingt-sept sous-officiers, caporaux et soldats manquèrent à l'appel (tués, blessés ou disparus).

Et cependant, longtemps, le nom du régiment vendéen ne figura pas sur le monument commémoratif. Est-il même certain qu'il y soit gravé maintenant ?

Dans la Presse. — On nous annonce l'apparition dans l'arrondissement de Fontenay d'un nouveau confrère « L'Autize », petit journal rendant compte des événements qui se déroulent dans les communes arrosées par la rivière du même nom, c'est-à-dire Nieul, Xanton-Chassenon et Saint-Martin-de-Fraigneau. Le directeur en est M. l'abbé J. Rivalin, curé de Nieul-sur-l'Autise.

Nous saluons bien confraternellement la jeune « Autize », lui souhaitons longue vie et prospérité.

La période électorale a fait également éclore aux Sables-d'Olonne deux feuilles politiques nouvelles : l'*Eclaireur* et la *Douche*.

La Croix-Rouge a Fontenay. — Une section de la Croix Rouge vient d'être constituée définitivement à Fontenay. Mme Sabouraud a été nommée présidente du Comité des Dames, et le colonel Branger président du Comité des Hommes.

Les Vendéens de Paris. — Le 17e banquet annuel des *Vendéens de Paris* qui a eu lieu au restaurant Corazza, au Palais-Royal, a été des plus réussis.

Le menu, où voisinaient les canards de Challans et les mojettes de Charzay, fut exquis. Les cartes qui l'annonçaient, fort artistiquement dessinées par Mlle Duteurtre, représentaient les principaux types vendéens.

Au dessert, M. le docteur Chevallereau, le distingué président de l'*Association Fraternelle*, a lu de nombreuses lettres d'excuses et prononcé un toast très fin, qui fut longuement applaudi.

M. l'abbé Bordron s'est levé ensuite et, dans une causerie pleine d'humour, a comparé la Vendée aux différentes régions de France et de l'étranger qu'il a visitées en ses nombreux voyages. Comparaison qui

Digitized by Google

tourne, cela va sans dire, à l'avantage de notre pays d'origine. Il a levé son verre en l'honneur des Vendéens fidèles réunis, et terminé, en saluant les rédacteurs du *Vendéen de Paris*.

M. Le Roux, sénateur, s'est associé, en quelques mots très heureux, aux deux toasts précédents et plusieurs artistes amateurs, notamment notre ami, M. Balquet, se sont fait chaleureusement applaudir.

La soirée s'est terminée par un brillant tour de valse.

DESIDÉRATA. — Pourrait-on se procurer, soit une estampe, soit une gravure, soit un simple dessin, à titre de communication, de l'ancien clocher de la cathédrale de Luçon, tel qu'il était en 1847 ?

L'adresser au *Bureau de la Revue*.

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

Le mariage de la princesse CHARLOTTE DE LA TRÉMOILLE avec le Prince HENRI DE LIGNE ne saurait être pour l'histoire de notre pays un fait inaperçu.

Un des plus glorieux ancêtres de la charmante princesse fut, en effet, cet héroïque prince de Talmont, qui pendant l'insurrection Vendéenne sauva l'armée catholique et royale à Luçon, et qui après avoir combattu vaillamment sur maints champs de bataille, fut fait prisonnier à la déroute du Mans et guillotiné à Laval.

Nous demandons à notre éminent ami, M. le duc de la Trémoille, la permission de nous associer respectueusement et de tout cœur à la légitime joie de son illustre Maison.

— Le 19 janvier a été célébré en l'église de Saint-Clément de Nantes, dans la plus stricte intimité, le mariage du Mis DE LA ROCHEFOUCAULD-BAYER, avec sa cousine, Mme GUYON, née DE GRIFFON.

Les témoins étaient pour le marié : le duc de la Rochefoucauld et le Cte François de la Rochefoucauld, ses cousins ; pour la mariée : le Cte de Coral et le baron de Boisdavid, ses cousins.

— Le 20 janvier à l'église de Poiroux a été célébré dans la plus stricte intimité, à cause d'un deuil récent, le mariage de M. HERVÉ DE LA GUILLONNIÈRE avec Mlle GERMAINE DE LÉZARDIÈRE.

— Le 27 janvier a été célébré, en l'église Saint-Louis de la Roche-sur-Yon, le mariage de Mlle MARGUERITE VERNIER, fille du distingué chef d'escadron, commandant la gendarmerie de la Vendée, chevalier de la Légion d'honneur, et de Mme Henri Vernier, avec M. JEAN LARHO, sous-inspecteur de l'assistance publique du département.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par M. l'Archiprêtre Deval, qui a prononcé une éloquente allocution.

M. l'abbé Gaudin, vicaire a dit la messe.

Les grandes orgues étaient tenues par le compositeur distingué,

Digitized by Google

M. Rousse Des chants ont été exécutés et la nombreuse et élégante assistance a pu apprécier, notamment, la voix chaude et bien timbrée du baryton.

Les témoins de la mariée étaient : MM. le docteur Gabriel-Henri Benoist, inspecteur départemental de l'Assistance publique à Vannes (Morbihan), et Jean Bouvier, conseiller de préfecture honoraire, inspecteur départemental de l'Assistance publique de la Vendée.

Ceux du marié : MM. Léon Vernier, ingénieur à la Compagnie Thomson-Houston, à Valenciennes, son frère, et Victor Vernier, capitaine d'artillerie à Toulouse, son oncle.

— Le 4 avril, en l'église de la Madeleine, à Mont-de-Marsan, a été célébré le mariage de M. JEAN TONNET, avec Mlle ANDRÉE FAVRE.

Les témoins étaient pour la mariée : M. William Favre, son frère et M. James Favre, son oncle ; pour le marié ; M. le vicomte de Brice, son oncle, et le comte Espierre.

Sa S. Pie X avait daigné envoyer la Bénédiction apostolique aux jeunes époux.

— Le 5 avril, en l'église des Aubiers, mariage de Mlle RENÉE MINGAUD, fille du sympathique conseiller d'arrondissement, des Deux-Sèvres avec M. LOUIS BRICE.

— Le 7 avril, a eu lieu, dans la chapelle du beau château de Rouville, magnifiquement décorée pour la circonstance, le mariage de Mlle MADELEINE D'ABOVILLE avec M. ALFRED DE LISLE, conseiller général des Deux-Sèvres.

Les témoins étaient : pour Mlle d'Aboville, le comte d'Aboville et le marquis de Saint-Paul ; pour M. de Lisle, M. Raoul de Lisle et le colonel de la Pintière.

La quête a été faite par Mlles Noémie d'Aboville et Madeleine de La Pintière, accompagnées de MM. Henri de La Pintière et du baron François d'Aboville.

Après la cérémonie religieuse, un lunch par petites tables réunissait près de deux cents personnes dans les galeries et la cour d'honneur du château.

— Le 12 avril, a été béni en l'église Cathédrale de Nantes, le mariage de notre distingué collaborateur, M. PAUL LEGRAND, avec Mlle MAGDELEINE LIBERGE.

Les témoins étaient : pour le marié, M. Edmond Dehergne, chevalier de la Légion d'honneur, son oncle maternel, et M. Jean Liberge, son beau-frère ; pour la mariée, M. Charles Trébuchet, son oncle maternel.

Le service d'honneur était rempli par M. Henri Viot et Mlle Louise

Digitized by Google

Dehergne ; M. Marcel Legrand et Mlle Thérèse Liberge ; M. Edmond Dehergne et Mlle Marie Liberge ; M. Paul Liberge et Mlle Marie-Thérèse Dehergne.

Après une belle allocution, M. Robin, archiprêtre de la Cathédrale, a béni l'union de M. Paul Legrand et de Mlle Madeleine Liberge ; puis M. Loirat, ami de la famille, a célébré la Messe.

M. A. Bélédin, le très distingué organiste de la Cathédrale, après avoir joué à l'entrée la Marche nuptiale de Guilmant, a accompagné Mme Robet dans le chant de l'*Ave Maria*, de Gounod, et du *Pater Noster*, d'Harcourt, et les élèves de Mme Robet dans *Sanctus*, de Beethoven, et dans le *Chant du Crépuscule* (extrait du *Ruth*), de Franck.

La sortie a eu lieu pendant la *Marche Triomphale* de Lemnens.

Après la cérémonie, M. et Mme Legrand recevaient leurs amis dans les salons de l'Hôtel de Bretagne.

— Le 19 avril, a été célébré à Bône le mariage de notre charmante collaboratrice, Mlle MAGALI BOISNARD, avec M. le Dr PIERRE CRESPIN.

— Le 26 avril en l'église de Fontaines, a été célébré le double mariage de Mlle MARIE CHEVALLEREAU, du Vivier, de Mouilleron, avec M. JOSEPH DIARD, de Breuil-Chaussée, et celui de Mlle MARIE-LOUISE PAIRAULT, avec M. ARTHUR CHEVALLEREAU, pharmacien de 1re classe à Fontenay.

— Le 27 avril, en l'église Notre-Dame de Fontenay a été célébré le mariage de Mlle THÉRÈSE PICHARD DE LA CAILLÈRE, avec M. JOSEPH DE PONSAY.

NAISSANCES

M. et Mme CHARLES GAUDINEAU nous ont fait aimablement part, le 27 décembre 1909 de la naissance de leur fille *Hélène*.

— Le 30 du même mois, M. et Mme GEORGE DE LISLE nous annonçaient l'heureuse venue en ce monde d'un fils nommé *Robert*.

— Mme la vicomtesse H. DU FONTENIOUX a heureusement mis au monde le 15 février au château de Terre-Neuve, un fils qui a reçu au baptême le prénom de *Alain*.

— Nous apprenons également avec plaisir que Mme Rochereau, de Chantonnay, fille de notre excellent ami, M. Raoul Hervineau, a heureusement mis au monde un fils qui a reçu le nom de *Pierre*.

— Mme BOUX DE CASSON, née du Rostu, est heureusement accouchée à Saint-Quentin, d'un garçon qui a reçu le prénom de *Bertrand*.

— La comtesse DE HILLERIN DE MOUILLEBERT a mis heureusement au monde à Angers un fils qui a reçu le prénom de *Bernard*.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Mme Adolphe-Marie-Christine de VERGÈS, comtesse de LINIERS, comtesse de BUENOS-AIRES, décédée au château de Pontjarno, par Champdeniers (Deux-Sèvres), le 10 décembre 1909, dans sa 75e année.

Cette mort met en deuil les familles de Villedieu, et de Virsay auxquelles nous adressons nos plus vives condoléances.

— Mlle Victorine HIMÈNE de FONTEVAUX, fondatrice du pèlerinage de la Salette de Martinet, bienfaitrice de l'église de sa paroisse et d'un grand nombre d'œuvres diocésaines, pieusement décédée le 10 janvier dans sa 89e années.

Mlle Arise-Flavie-Victorine-Himène de FONTEVAUX, naquit à Martinet, le 7 janvier 1322, fille aînée de Pierre-Thomas Himène de Fontevaux et de Victoire-Henriette Pelletier; petite-fille par sa mère de René Pelletier ancien chirurgien-major de l'armée de Charette, Chevalier de la Légion d'honneur, et de Victoire de Rossy. Comme la paroisse de Martinet n'avait pas été rétablie au Concordat, l'enfant fut baptisée, en l'église de la Mothe-Achard, le 8 janvier 1822, par M. Deschamps, curé de cette paroisse depuis son retour de l'exil. Elle fut tenue sur les fonts baptismaux par son aïeul maternel René Pelletier qui, veuf de Victoire de Rossy, était remarié à Emilie Guilbaud. Sa marraine fut sa grand'tante, Jeanne-Louise de Rossy, épouse de Victor-Jérôme Lerrois-Gilardeau, ancien capitaine à l'armée de Charette.

L'enfance de Mlle Himène de Fontevaux fut bercée aux récits des événements de la grande guerre qui avait trouvé dans sa famille tant de héros, tant de victimes : l'aïeul, René Pelletier; les grands-oncles maternels, François-Benjamin de Rossy, Victor Lerrois-Gilardeau (dont la première femme, née Marmet, avait péri de misère avec son enfant dans sa cachette du marais vendéen), Tardy de la Rochette, époux de Julie de Rossy, n'avaient-ils pas été des premiers à prendre part à l'insurrection vendéenne et des derniers à déposer les armes après l'arrestation du général de Charette, ayant partagé sur tous les champs de bataille la bravoure et le dévouemnnt d'un autre grand-oncle, époux de Pélagie de Rossy, Charles-Laurent-Aimé Davy-Desnaurois, que la Restauration avait créé lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis.

Digitized by Google

Fidèle aux traditions de sa famille, Mlle Himène de Fontevaux fut une ardente royaliste en même temps qu'une fervente catholique.

— M. Pierre DUMAS, âgé de 70 ans, docteur-médecin, ancien maire, décédé à la Bruffière, le 12 janvier 1910. A ses obsèques, qui ont eu lieu le 14, M. Couespel du Mesnil, président de la Société de Secours Mutuels et premier adjoint a prononcé l'éloge du regretté défunt.

— Mme Adèle ROBIN, née CHARPENTIER, décédée le 21 janvier 1910, à Saint-André-Goule-d'Oie, à l'âge de 66 ans.

Elle était sœur de Monsieur l'archiprêtre de Luçon, et de notre excellent collaborateur et ami, M. l'abbé Ferdinand Charpentier, auxquels nous adressons nos plus vives et bien douloureuses sympathies.

— M. l'abbé Casimir-Charles COUTANCEAU, curé de Saint-Sornin, décédé le 23 janvier 1910, à l'âge de 75 ans.

— M. le docteur BOUIN, décédé à Mouchamps, à l'âge de 88 ans, le 31 janvier 1910. Catholique convaincu, il était le défenseur zélé et le généreux soutien de toutes les œuvres religieuses.

Royaliste inébranlable, il demanda à être enseveli dans les plis du vieux drapeau blanc fleurdelysé qu'il conservait pieusement, voulant ainsi, jusque par delà la mort affirmer la fidélité de ses convictions monarchiques.

Nous adressons à sa famille nos condoléances les plus vives.

— Mme de GUINEBAULD de la MILLIÈRE, née de la ROCHE SAINT-ANDRÉ, pieusement décédée à Nantes, en son hôtel de la rue de la Préfecture, dans sa 95e année.

Mlle Léontine-Louise-Eugénie de la Roche-Saint-André naquit à la Grassière, commune de la Chapelle-Achard, le 8 décembre 1815, fille de Benjamin-Auguste de la Roche-Saint-André et d'Eugénie-Anne-Henriette Renfrais de la Bajonnière. Comme la maison noble de la Grassière était, à cette époque, desservie au spirituel par la paroisse de la Mothe-Achard, le baptême de Mlle de la Roche-Saint-André fut célébré dans l'église de cette dernière paroisse, le 13 décembre 1815. L'enfant fut tenue sur les fonts baptismaux par son aïeul paternel, Louis-Alexandre, comte de la Roche-Saint-André, officier de marine, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, et par Eugénie-Bénigne-Marie de Régnon, épouse d'Henry Renfrais de la Bajonnière. A l'onction baptismale, qui fut faite solennellement par le chanoine Deschamps, curé de la Mothe-Achard, ancien exilé, assistait l'élite de la noblesse du pays. Outre les signatures des parents et grands-parents, figurent sur l'acte celles de l'oncle, Aimé de la Roche-Saint-André, des cousins Henri et Adolphe de la Bassetière et Henri-Louis de Buor, chanoine de Luçon ; celle de Marie-Désiré-Bonaventure de Gazeau de l'Airière, ancien garde du corps du Roi et chevalier de Saint-Louis ; celle de Louis Amiaud, curé de la Chapelle-Achard, etc...

Mlle Léontine de la Roche-Saint-André avait épousé Louis-Constant-Florent de Guinebauld de la Millière, d'une vieille famille du Bas-Poitou dont on

Digitized by Google

trouve la filiation suivie, de 1506 à 1825, sur la terre de la Millière, en la paroisse du Poiré-sur-Vie. En souvenir du vieux patrimoine aliéné, les époux de Guinebauld construisirent, non loin de la Grassière, sur le territoire de la Chapelle-Achard, un château qui fut appelé aussi la Millière et qui existe encore sous le nom de Millière de Saint-Mathurin.

Une de ses filles, morte sans alliance, repose dans le cimetière de Saint-Mathurin.

La défunte était une femme de foi ardente et active qui a laissé au pays de la Chapelle-Achard le souvenir d'une piété vive et sincère et d'une charité sans bornes ; sa mémoire y est demeurée en vénération, malgré les longues années qui se sont écoulées depuis l'époque où elle s'était retirée à Nantes.

La mort de Mme de Guinebauld met en deuil M. de Guinebauld, fils de la défunte, et sa famille, ainsi que les familles de la Roche-Saint-André, de Chièvres, Tobin, des Courtis, de Béjarry, de Beauregard, de Larocque-Lateur, de Lauzon, etc...

(*Publicateur de la Vendée*). E. G.

— Mme LINYER DE LACHEVALLERÉE, décédée en quelques instants le 2 février sans que rien dans son état de santé fut de nature à laisser prévoir un événement aussi douloureux.

C'était une femme de bien, à la charité inlassable ; elle appartenait à une famille qui jouit de l'estime et de la sympathie générales.

La disparition de cette excellente chrétienne a été saluée par les regrets de toutes les classes de la population.

Cette mort met en deuil les familles : Linyer de Lachevallerée, Boutillier du Retail, de Kermel, de la Godelinay, Lynier, de Lépinay, du Bois-chevalier, de Lisle, d'Hastrel, de Rivedoux, etc.

— Mme Vve LAINARD, mère de M. l'abbé Lainard, aumônier de l'hôpital maritime de Brest, décédée le 4 février à Saint-Jean de Monts, à l'âge de 80 ans.

— M. l'abbé AUGUSTE BONNIN ancien curé de Saint-Avaugourd-des-Landes, et de la Bernardière, décédé le 6 février à Belleville où il s'était retiré à l'âge de 65 ans.

— Le R. P. ALBERT, ancien vicaire de Saint-Laurent-sur-Sèvre, missionnaire de la Compagnie de Marie vient de décéder au Canada.

— M. HENRI HOSKIER, ancien officier de cavalerie, fils du consul général du Danemark à Paris, mort victime du terrible naufrage du *Général Chanzy* le 10 février.

M. Hoskier était le beau-frère de notre excellent ami M. le marquis d'Elbée, camérier de S. S. Pie X. Sa mère et sa sœur, Mme Roland-Gosselin, avaient péri dans la catastrophe du Bazar de la Charité.

Quelle famille éprouvée !

Digitized by Google

M. Hoskier avait 42 ans. Il s'était rendu acquéreur d'une grande propriété, aux environs d'Alger, et il s'y était installé avec sa femme et ses quatre enfants. Depuis quelques jours, M. Hoskier se trouvait à Paris et il rentrait à Alger.

Nous prions le marquis et la marquise d'Elbée de vouloir bien agréer l'hommage de notre douloureuse condoléance dans le grand malheur qui les frappe.

M. Hoskier avait pour sœurs la marquise d'Elbée, la baronne de Galembert, la comtesse de Guitaut, Mmes Camille Bellaigue et Jean Brunhes.

— Mme POUGNET née DE BONNEMORT, veuve de M. Pougnet, notaire honoraire qui a laissé à Niort le souvenir de l'homme excellent qu'il fut en affaires et dans ses relations, décédée le 11 février

Mme Pougnet était elle-même d'une affabilité charmante, d'une grande bonté d'esprit et de cœur, et tous ceux qui l'approchaient la regretteront infiniment.

Nous prions ses deux fils, M. le capitaine Pougnet et M. Max Pougnet, juge au tribunal de Fontenay-le-Comte, d'agréer nos sentiments de sincère condoléance.

— M. l'abbé JULES DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ, décédé le 12 février à l'âge de 90 ans.

Né le 14 janvier 1820, au château de la Garde, à Rocheservière, il était le doyen d'âge du clergé vendéen.

Tout jeune il fit partie des choristes de la chapelle royale de Charles X.

Il fit ses études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, sous M. de Courson.

Ordonné prêtre en 1847, il fut nommé vicaire à Fontenay-le-Comte ; il revint ensuite à Rocheservière où il remplit les fonctions de vicaire de mai 1850 à octobre 1858.

Depuis cette époque, il ne cessa de résider à Rocheservière en qualité de prêtre habitué.

Il laisse le souvenir d'un inlassable dévouement auprès des malades et d'une profonde charité pour les pauvres.

Ses obsèques ont eu lieu le 14 février dans l'église de Notre-Dame de Rocheservière.

Nous prions la famille du vénérable défunt d'agréer nos plus sincères condoléances.

— M. l'abbé JOSEPH ORIEUX, né à Saint-Hilaire-de-Loulay le 1er novembre 1874, ordonné prêtre le 10 mars 1900, vicaire à Sainte-Hermine le 24 mai 1901, curé du Givre le 1er avril 1909, et démissionnaire dès le 1er août de la même année, en raison de son état de santé, décédé le 12 février.

Digitized by Google

— M. Charles CHARTIER, beau-père de M. Guillemet, député, décédé le 13 février 1910 dans sa 86e année. M. Chartier avait été successivement répétiteur au collège de Fontenay, secrétaire de la sous-préfecture, économe à l'asile départemental d'aliénés, libraire à la Rochelle et agriculteur en Beauce.

— M. Ernest MOSNAY, fils du sympathique conseiller municipal de Fontenay est décédé à Limoges à l'âge de 39 ans, le 16 février 1910. Ses obsèques ont eu lieu le 18 février à Notre-Dame de Fontenay en présence d'une affluence considérable d'amis.

Nos plus vives sympathies à la famille Mosnay.

— Mlle Aline MERLAND, insigne bienfaitrice des pauvres et des œuvres paroissiales, décédée le 19 février 1910, à l'âge de 63 ans.

Sa mort met en deuil les familles Goguet et Maigre auxquelles nous adressons nos respectueuses condoléances.

— M. Jean-Baptiste-Aimé GAULY, décédé à Manfray, commune de la Réorthe, le 25 février 1910, dans sa 93e année.

Cette mort met en deuil les familles Gauly, Aubert, Baron, Brisson, du Temps, Clemenceau de la Loquerie, Audé, Aulneau de la Touche, Sabouraud, etc., auxquelles nous adressons nos plus vives condoléances.

— Mme Henri BOURBON, belle-mère de M. le comte de la Morinière, ancien inspecteur des finances, conseiller d'arrondissement du canton des Herbiers, maire d'Ardelay, décédée à Angers en février 1910, à 83 ans, après avoir, jusqu'au bout, donné l'exemple de toutes les vertus chrétiennes.

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'une affluence considérable qui témoignait de l'estime et de la sympathie dont jouissait, dans le monde, où elle tint l'une des premières places, cette femme de bien et dont bénéficient eux-mêmes, si largement, ceux qui la pleurent.

Nous prions les membres de la famille et M. le comte de la Morinière, en particulier, d'agréer l'expression sincère de nos sentiments de condoléances.

— Mme la comtesse LAIR, décédée en son château de Blou, dans sa 95e année. Née Marie-Caroline Torterue, la défunte appartenait à une famille profondément attachée à ses convictions religieuses et royalistes ; élevée chez son grand-père, François Torterue, qui, destiné à l'échafaud, ne vit s'ouvrir les portes de sa prison que grâce à la mort de Robespierre, par son père Louis Torterue, magistrat démissionnaire en 1830, elle puisa dans ce foyer des convictions que son mariage ne fit que confirmer en celle qui fut un modèle de mère chrétienne.

Aussi, à ses obsèques, nombreuse était l'assistance de toutes les classes. Les malheureux savaient la perte qu'ils subissaient.

Digitized by Google

Le deuil était conduit par le comte Lair, son fils ; le comte Henri Lair, le vicomte du Fontenioux, ses petits-fils; M. Torterue, son neveu ; M. Jacques de Courtilloles, le colonel d'Espinay, M. Henri d'Espinay, M. de Waubert de Genlis, M. Doutreleau, ses neveux à la mode de Bretagne et ses cousins.

Nous adressons à notre excellent collègue M. le comte Lair, et à M. et Mme H. de Fontenioux, nos plus douloureuses sympathies.

— Mme Louise-Marie-Caroline LE ROUX, marquise de la GRANGE et de FOURILLE, décédée le 10 mars, à l'âge de 56 ans, à Brunoy, près de Montgeron (Seine-et-Oise), après une courte maladie.

Elle était la mère de la comtesse d'Esclaibes d'Hust et de la baronne de Fontenay, la sœur de M. Paul Le Roux, sénateur de la Vendée.

La marquise de la Grange qui possédait d'exquises qualités d'esprit et de cœur, ne comptait que des amis dans la haute société parisienne, où sa mort sera douloureusement ressentie. Les déshérités perdent en elle une constante bienfaitrice.

Nous adressons à M. et à Mme Le Roux et à toute la famille nos sentiments de bien vives et bien sincères condoléances.

— M. Charles MERLAND, ancien vice-président du Conseil de Préfecture de la Vendée, décédé à la Roche-sur-Yon, le 17 mars, dans sa 84e année.

Nos sincères condoléances à la famille.

— Mme la baronne de LAAS, cousine de MM. Merveilleux du Vignaux et Miron d'Aussy décédée à Paris.

Nos sincères condoléances.

— Mme Gaston GILLAIZEAU, décédée le 19 mars, à l'âge de 55 ans.

La défunte appartenait à une vieille famille vendéenne, des plus honorablement connues.

Nous prions M. Gaston Gillaizeau et ses enfants d'agréer l'expression de nos sentiments de condoléances.

— Mme la comtesse de VILLEBOIS-MAREUIL, née de CORNULIER, décédée le 27 mars en son château de Bois-Corbeau, dans sa 75e année.

Elle était la mère du colonel de Villebois-Mareuil, dont la mort glorieuse au Transvaal en 1900, eut un retentissement si douloureux dans la France entière ; du comte Roger de Villebois-Mareuil, conseiller d'arrondissement de Montaigu ; du vicomte Christian de Villebois-Mareuil, député catholique de la Mayenne.

D'une haute piété, et d'une affabilité charmante, Mme de Villebois-Mareuil était bienveillante à tous, et sa générosité sans bornes, n'avait d'égale que le charme de son esprit et l'élévation de sa pensée.

Digitized by Google

A ses obsèques célébrées le 30, en l'église de Saint-Hilaire de Loulay, M. l'abbé Guichet, curé-doyen de Mareuil a fait un éloquent et mérité éloge de cette grande dame qui fut une grande chrétienne et une éminente femme de bien.

Nous adressons nos respectueuses condoléances aux familles de Villebois Mareuil, Taylor et de Cornulier.

— M. l'abbé Marie PIVETEAU, aumônier des Ursulines, décédé à Montaigu, le 3 avril, à l'âge de 75 ans.

— M. l'abbé Louis TENAUD, ancien professeur du Séminaire des Sables, décédé à Mormaison, où il vivait retiré, le 5 avril, à l'âge de 75 ans.

— M. Paul MARCHEGAY, propriétaire à Lousigny, commune de Saint-Germain-le-Prinçay, secrétaire général du Syndicat des Agriculteurs de la Vendée, où il jouissait de l'estime et de la sympathie de tous ses collègues, vient de succomber.

Ses obsèques ont été célébrées à Lousigny, le 13 avril en présence d'une foule considérable.

Nous offrons à Mme Marchegay et à tous les autres membres de sa famille l'expression de nos sentiments de douloureuses condoléances.

— M. l'abbé Joseph RIDEAU, ancien vicaire de Mouilleron-en-Pareds, curé d'Oulmes, décédé le 14 avril, à l'âge de 35 ans.

— M. Alexandre-Omer BIBARD, chef de bureau des Retraites de la Chambre des Députés, décédé en sa demeure de l'Ermitage, à Saint-Mesmin-le-Vieux.

— Le Cte Gabriel de la FALAISE enlevé subitement le 7 avril, à l'âge de 44 ans, à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis, en son hôtel de la rue Cortambert, à Paris.

Le comte Gabriel de la Falaise, capitaine au 5e chasseurs à cheval, était le fils de notre excellent ami, le marquis Le Bailly de la Falaise et neveu de M. Auguste Maynard de la Claye, ancien député de la Vendée, le maire si dévoué et si justement populaire de Saint-Florent-des-Bois.

Le regretté défunt était universellement connu et estimé dans le monde de l'escrime où il occupait une place de tout premier ordre.

C'était un de nos meilleurs sabreurs et il avait remporté de nombreuses victoires dans des matches internationaux où les couleurs françaises avaient été défendues par lui avec un éclat qui faisait l'admiration de tous.

Au tournoi international de sabre, en 1900, il se classa premier, battant les plus réputés champions d'Autriche-Hongrie.

Il gagna également un tournoi d'épée international dans le meilleur style.

Digitized by Google

Au dernier tournoi de Copenhague, il avait remporté un magnifique succès, alors que déjà, pourtant, son état de santé était des plus précaires et inspirait de sérieuses inquiétudes à son entourage.

Le monde de l'escrime fait, en la personne du comte de la Falaise, une perte qui sera difficilement réparée.

Membre du comité du « Sabre », il fit beaucoup pour l'escrime au sabre dans l'armée et fut chargé, il y a quelques années, par le ministère de la Guerre, d'aller diriger, à l'école de Saumur, l'étude théorique et pratique de cette arme spéciale.

Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Florent-des-Bois (Vendée) en présence d'une foule considérable de parents et d'amis.

Nous renouvelons, aux deux familles de la Falaise et de Maynard de la Claye, l'assurance de nos plus cordiales condoléances.

***

M. et Mme Eugène LAFOLYE, de Vannes, ont été douloureusement éprouvés par la perte de leur jeune enfant, Renée-Elisabeth-Marie, décédée à l'âge de 8 mois.

Nous présentons à M. et Mme Lafolye nos condoléances les plus sympathiquement émues.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

UNE RECTIFICATION. — Sur la foi de renseignements — nous allions écrire d'indiscrétions — qui nous venaient de personnes dont la situation et le caractère nous semblaient une garantie de sincérité, nous avions dans notre précédent fascicule annoncé (avec des réserves cependant), que M. Emile Baumann, l'auteur de *l'Immolé*, ancien professeur au Lycée de la Roche-sur-Yon, préparait un roman. *La Fosse aux lions*, où la noblesse vendéenne devait être quelque peu maltraitée.

M. Baumann, proteste contre cette interprétation anticipée de son œuvre, et nous affirme — ce dont nous le félicitons sincèrement « que la *Fosse aux lions* est au contraire un roman traditionnaliste, écrit à la gloire de la Vendée catholique et féodale et dont le héros est un aristocrate exemplaire, tel qu'il s'en trouve encore quelques-uns. »

Voilà certes une rectification qui nous comble de joie, mais qui causera peut-être quelque déception chez ceux qui pensaient trouver sous la plume si talentueuse de M. Baumann, une œuvre de dénigrement social.

— M. Léon Séché a publié dans *le Figaro*, du 12 janvier 1910, un curieux article sur *Aimée d'Alton*, qui fut « la bonne amie d'Alfred de Musset, avant de devenir la femme de son frère ». Dans cet article, qui servait de Préface aux *Lettres inédites d'Alfred de Musset à l'Inconnue*, nous relevons ce qui suit :

« Le frère d'Aimée d'Alton, Alexandre d'Alton, était en 1795 aide de camp du général Hédouville, et comme tel assista aux préliminaires de la Pacification de la Vendée.

« C'est grâce à dix louis prêtés par lui au général Hoche pour indemniser des paysans vendéens, qu'il put découvrir la retraite de l'abbé Bernier et de Stofflet, mais l'abbé se tenait sur ses gardes et quand on arriva à la cachette, il s'était enfui.

« Stofflet seul fut pris et passé par les armes ».

CHANTS DU TERROIR. — Un érudit d'un goût raffiné, M. Van Bever vient de rassembler les chants provinciaux sous ce titre, à inquiéter un bénédictin : *Les Poètes du Terroir du XV^e^ au XX^e^ siècle*, et, commençant par l'Alsace et la chanson de Levoncourt pour aller jusqu'à la Vendée, et à ses refrains de guerre sacrée, il a collationné les plus beaux accents de l'inspiration locale.

C'est une belle et bonne œuvre, qui ne trouvera en cette *Revue*, où l'on aime tant à respirer le parfum du terroir et les fraîches senteurs de la poésie locale, que des fervents admirateurs.

Digitized by Google

— Notre savant collaborateur, M. le docteur Marcel Baudouin a fait paraître dans le *Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine* 1910, N° II, (tiré à part, in-8°, de 13 p.), un curieux article intitulé : *Quelle était la Grand-Dent de Geoffroy-la-Grand-Dent?*

M. Baudouin opine pour la *Canine inférieure du côté droit*, en se basant tout à la fois sur « les documents historiques et sur l'anatomie ».

A la distance où nous sommes du fameux Geoffroy, on aurait mauvaise grâce à le contredire. D'autant plus que notre vieil et docte ami, M. Farcinet, n'est plus de ce monde — hélas ! — pour en discuter, en connaissance de cause.

Les Inondations de Fontenay dans le passé. — Les désastreuses inondations de l'hiver dernier ont inspiré à notre érudit collègue, M. L. Brochet, la pensée de retracer brièvement dans la *Vendée* du 6 février, l'histoire des inondations de la rivière de ce nom à Fontenay-le-Comte.

La Procession des Rameaux. — Sous ce titre, le *Publicateur de la Vendée*, (N° du 23 mars 1919), a publié un très intéressant article, dans lequel, après avoir rappelé les origines historiques et liturgiques de la fête des Rameaux, il signale l'existence d'antiques croix hosannières dans les cimetières d'Apremont, de Soullans, de Saint-Maixent-sur-Vie, du Périer, au pied desquelles on venait en procession apporter le rameau bénit, le jour de cette fête.

— Notre érudit collaborateur, M. L. Troussier, continuant ses curieuses études sur la commune de Noirmoutiers pendant la Révolution, vient de publier dans la *Société d'Emulation de la Vendée*, une notice des plus intéressantes sur la *Première tentative de Charette contre Noirmoutiers* (tiré à part, in-8°, 1, 20 p.).

— Sous ce titre : *A Vieille-Lande* (*Vendée*), et le pseudonyme « *Jean Franchise* », M. le docteur Gaston, de Vairé, va prochainement publier un fort joli roman social qui est la contre-partie des *Arrivants*, de Jean Yole.

— Sous le titre *Le Père-Noël en automobile*, notre excellent confrère A. Barrau, a publié dans l'*Ouest illustré* de Nantes, du 17 décembre, un très alerte conte de Noël, accompagné de pittoresques illustrations de Granjouan.

— Du même auteur, pour paraître prochainement chez l'éditeur Lussaud, à Fontenay : *La forêt de Vouvant, guide et impressions.*

— De M. Gaston Strarbach : une très jolie étude critique, avec portrait, autographe et bibliographie de notre excellent collaborateur, *Albert Hennequin*, sorti des presses d'amateur de notre bon confrère Henry Gormeau.

— Le Bulletin de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, (N° du 3e trimestre 1909) publie : *La Table alphabétique des localités poitevines*, sur lesquelles on trouve des renseignements dans les registres des Papes publiés par l'Ecole française de Rome, dressée par le R. P. de Monsabert.

Digitized by Google

Le Bas-Poitou y est copieusement représenté. Citons notamment : *Aizenay*, *Bazoges*, *La Chaize-le-Vicomte*, *Cheffois*, *Damvix*, *l'Ile Chauvet*, *Le Langon* *Luçon* *Maillezais*, *Mareuil*, *Montaigu*, *Nieul-sur-l'Autize*, *Noirmoutiers*, *Pareds*, *Réaumur*, *Saint-Laurent-sur-Sèvre*, *Talmont*, etc.

— L'*Anjou historique* (n° de mars-avril 1910), reproduit la très intéressante notice biographique, consacrée naguère dans l'*Union de l'Ouest* par le C^te^ Théodore de Quatrebarbes au *Marquis de Grignon de Pouzauges*.

— M. l'abbé Huet poursuit, dans les *Chroniques paroissiales*, l'histoire de *Mormaison*, de ses fiefs et seigneuries, avec un intérêt des plus soutenus et le précieux concours de notre érudit collaborateur : M. A. de Goué.

— L'*Etoile de la Vendée*, sous la signature *Bazoges*, a rappelé, à propos de la mort de M. l'abbé Coutanceau, curé de Saint-Sornin, l'odyssée sanglante de son arrière-grand-père arrêté comme suspect en 1793 à la Châtaigneraie, emprisonné à Fontenay et guillotiné sur la place Viète avec tant d'autres malheureux Vendéens, victimes de leur foi religieuse et politique.

— M. Alphonse Veillet, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, a publié dans la *Semaine Agricole*, de Fontenay, plusieurs listes intéressantes pour notre histoire locale, notamment celles des *Sous-Préfets* et des *Maires* de Fontenay, depuis l'origine de la sous-préfecture et de la commune de Fontenay.

— M. François Tougeron, commis principal des Ponts-et-Chaussées en retraite, a publié dans le *Courrier des Sables* (9 septembre dernier) une très curieuse pièce inédite en patois sablais, du notaire-poète, Jacques-Laurent Paliau, ayant pour titre : *Laees Babeuill's*.

— De notre infatigable collaborateur, M. l'abbé Baraud, un nouveau *Mois de Marie*, d'après le B. de Montfort. (1 vol. in-16, chez l'auteur à la Roche-sur-Yon, 1 fr. 50).

— A lire dans le *Divan*, de mars 1910, sous le titre, *Méditation*, de toujours très jolis vers de notre excellent collaborateur et ami Francis Eon.

— De M. Marius Boisson : l'*Ame Sceptique*, « édition libre (très libre même) pour quelques amis et certains écrivains privilégiés.» Ce n'est pas précisement un livre de chevet pour jeunes filles ; mais il s'y trouve des pensées originales et originalement exprimées.

— Nous recevons de notre confrère F. T. Marinetti, l'apôtre ardent du Futurisme, un curieux volume intitulé : *Enquête internationale sur le Vers Libre* et *Manifeste du Futurisme* (Milan, 1909).

— Notre confrère J.-F. Louis Merlet prend la direction et la rédaction en chef d'une revue Mensuelle « Propos » qui traitera de questions de littérature, des Beaux-Arts et des Théâtres, et paraîtra le 15 de chaque mois. Le premier n° est du 15 janvier.

Digitized by Google

— Nous avons également reçu des héritiers de M. Onésime Hérault, un volume de très jolis vers inédits laissés par lui ayant pour titre « *Cloches douloureuses* » (Paris, Sansot, in-12 de 198 pages),

— Les merveilles que « La Vie a la Campagne » publiera en 1910 Voici, les sujets des numéros Spéciaux qui surpasseront encore en *Intérêt* et en *Beauté* ceux de *La Vie à la Campagne* déjà arrêtés pour 1910.

Le 15 mai : Comment on Prépare, on Organise, on Visite une Exposition d'Horticulture.

Le 15 juin : L'Architecture, l'Ameublement et la Décoration des Maisons de Campagne. — Les Jeux et les Sports d'Eté élégants. — Les Distractions à la Campagne, à la Mer, à la Montagne.

Le 15 septembre : La Chasse en 1910. — La Pratique de la Chasse enseignée par les plus grands Spécialistes.

Le 15 décembre : Les Plaisirs et les Merveilles gastronomiques. — Les Sports d'Hiver élégants.

— Au moment de mettre sous presse, M. P. de Vaissière nous adresse le très curieux et très poignant volume qu'il vient de consacrer à *La Mort du Roi* (Perrin, éditeur.) Nous en reparlerons longuement dans notre prochain fascicule.

— La Revue illustrée *Tourisme*, (15, avenue Hoche), organise un concours littéraire auquel tous les jeunes écrivains peuvent participer, en envoyant avant le 1er juin 1910, soit :

1° Un récit de voyages ou d'aventures, sous forme d'une nouvelle de 250 lignes, — soit :

2° Une poésie de 100 lignes traitant d'un sujet descriptif, emprunté également aux voyages.

Chaque concurrent devra joindre à son envoi les photographies qui serviront à illustrer sa nouvelle ou son poème : photographies qui doivent être naturellement exemptes de droits de reproduction.

Les prix seront divisés :

1. — En un voyage soit en Espagne, en Italie, en Suisse, en Belgique, avec trajet et séjour à l'hôtel gracieusement offerts par *Tourisme*.

2. — En objets d'une valeur de 200 à 300 fr.

Pour les autres conditions du concours, s'adresser à *Tourisme*, 15, avenue Hoche, Paris.

R. de Thiverçay.

Le Directeur-Gérant : René VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie Lafolye Frères.

Digitized by Google

LA PRISE DE CHARETTE

(23 mars 1796)

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

La prise de Charette fut accueillie par un long cri de triomphe dans toute l'étendue de la République.

Proclamée sur les théâtres comme une de ces victoires qui sauvent les nations, célébrée avec l'ivresse de la joie la plus vive par des festins, par des réjouissances de toutes sortes (1), cette capture méritait bien les félicitations que le gouvernement adressait aux généraux Hoche, Travot et Valentin, et aux soldats qu'ils commandaient. « Ce jour « de triomphe pour la République, disait-il au général en chef, « est aussi celui de la reconnaissance nationale envers ses

(1) Grigny écrivait à Hoche de Montaigu, le 23 mars : « En vérité nous « sommes comme des fous depuis cette bonne nouvelle ! » (*Le Moniteur*, N° 188, 9 germ.-27 mars, et tous les journaux). Fontenay, le chef-lieu du département de la Vendée, fêtait par des chants, des danses, des banquets et des discours la capture de Charette, ainsi que l'atteste une pièce fort curieuse publiée par M. Locquet dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, 1909, p. 26. La nouvelle de sa prise faisait hausser le prix du papier-monnaie (le *Courrier Républicain*, N° 869, 8 germ.-28 mars); etc. « Ombre de Charette ! console-toi, s'écrie Le Bouvier-Desmortiers, « tes ennemis mêmes ont pris soin de ta gloire ».

Digitized by Google

« défenseurs (1)... » Avec Charette, en effet, disparaissait en quelque sorte cette fameuse Vendée qui avait mis la République à deux doigts de sa perte, et qui depuis plus de trois ans tenait en échec les meilleures troupes de l'Europe.

En raison de son importance historique et aussi de ses émouvantes péripéties, nul épisode de l'insurrection vendéenne n'a été peut-être plus souvent traité.

Ce n'est pas seulement chez les nombreux historiens de cette épopée mémorable qu'il est question de la capture du chef royaliste, mais encore dans les romans, les journaux, les revues, les almanachs, dans les publications les plus diverses. Parmi les hommes de toute opinion qui se sont appliqués à faire revivre ce fait si intéressant des luttes vendéennes, on rencontre des auteurs qui méritent à peine le nom d'historien, comme M. l'abbé Prunier (2), à côté d'écrivains d'un talent indiscutable, dont nous nous contenterons de citer les plus récents et peut-être aussi les plus appréciés, tels, l'officiel M. Chassin (3), M. Bittard des Portes dans son *Charette* si documenté, publié en 1902, M. G. Lenôtre enfin, dans sa quatrième série de *Vieilles Maisons, Vieux Papiers* (1910), série d'un intérêt tout aussi captivant que celui de ses devancières (4). Chaque auteur a voulu marquer son récit de son empreinte propre, y apporter quelque chose d'original, d'inédit, sans toujours approfondir suffisamment la source où il puisait, aussi en est-il résulté trop souvent une grande variété dans les narrations, et partant, bien des inexactitudes.

Or, ce sujet qui avait pour nous un intérêt très personnel, puisqu'il est intimement lié avec l'histoire de notre vieux

(1) Lettre datée de Paris, le 6 germ.-26 mars (*Le Moniteur*, N° 193, 13 germ.-2 avril, et tous les journaux).

(2) *La Vendée militaire* (1894), p. 329-332.

(3) *Les Pacifications de la Vendée* (1897), II, p. 408-430.

(4) Les pages 335-365, consacrées à *M. de Charette*, sont la reproduction exacte d'un article illustré de très nombreuses gravures publié dans la *Lecture pour tous* de septembre 1908, p. 1015-1027.

Digitized by Google

logis, a été depuis bien des années déjà l'objet constant de nos recherches.

Après avoir recueilli toutes les versions publiées depuis plus de cent ans sur la capture de Charette, nous avons compulsé les *Archives Nationales*, les *Archives historiques et administratives du ministère de la Guerre*, les *Archives départementales de la Vendée* et *de la Loire-Inférieure*, les manuscrits si précieux de la *Collection révolutionnaire de M. Dugast-Matifeux*, à la Bibliothèque de Nantes, nous avons relevé *tous les journaux de l'époque*, tant ceux de Paris que ceux de Nantes et d'Angers, et, avouons-le, ce n'est pas sans avoir eu plus d'une fois la satisfaction de constater que certains de ces documents étaient non seulement inédits mais encore totalement ignorés. Puis, nous avions un guide très sûr dans la *connaissance approfondie des lieux*, guide qui fait trop souvent défaut aux meilleurs et plus érudits historiens ; nous avions enfin un précieux appoint dans les *traditions de famille*, très précises sur cet événement, et dont nous sommes aujourd'hui le pieux dépositaire. Elles sont d'ailleurs — disons-le dès maintenant — en parfaite conformité avec les rapports officiels et les relations du temps, qui loin de se contredire, comme ont semblé le croire certains auteurs, ne diffèrent que par des détails infimes, faciles à mettre au point, et se complètent mutuellement.

Nous croyons donc utile de présenter, aux amis de l'histoire révolutionnaire et du pays vendéen, une *étude historique et critique* sur la prise de Charette, *en tenant compte des seuls documents contemporains à la capture*, expliqués et complétés par la connaissance et la tradition locales, et de signaler au passage les erreurs et les inexactitudes des principaux écrivains qui ont traité cet épisode des guerres de la Vendée.

Ce sera l'histoire dans tout ce qu'elle a d'incolore et de froid : l'étude des textes historiques. Mais notre travail qui a pour but de condenser tout ce qui a été dit sur ce sujet, précisera une fois pour toute, dans ses plus minimes détails, le grand drame de la capture du héros royaliste.

Digitized by Google

Sources

Afin de ne pas trop surcharger de notes cette étude, nous allons dès maintenant indiquer avec la lettre qui servira de renvoi, les sources que nous avons utilisées le plus souvent.

(a). — Rapport de l'adjudant-général Travot au général Meyer, chef de la 4e subdivision aux Sables-d'Olonne, daté de Pont-de-Vie, le 3 germinal an IV-23 mars 1796, et envoyé par estafette. Le même aux généraux Hoche et Bonnaire. — Original aux *Arch. hist. de la Guerre*, armée des côtes de l'Océan, à sa date. Publié par la *Sentinelle* (de Louvet), n° 294, 23 germ.-13 avril. *Corresp. inédite de Travot*, par A. Du Chatellier (1876), p. 44 ; Chassin, etc.

(b). — Lettre du général Travot au général Hoche, commandant en chef, datée du 18 germ.-7 avril. — *Corresp. inédite de Travot*, par A. Du Chatellier, p. 45 ; Chassin.

(c). — Lettre de l'adjudant-général Valentin annonçant la capture au général Grigny, chef de l'état-major de la division du sud, à Montaigu, datée des Brouzils, le 3 germ.-23 mars. — Original (suivant Chassin) aux *Arch. dép. de la Vendée*, L : corresp. des généraux ; copie certifiée par Hédouville aux *Arch. Nationales*, AFII, 358. Publiée au *Moniteur Universel* ou *Gazette Nationale*, N° 189, 9 germ.-29 mars, et dans toutes les feuilles de l'époque.

(d). — Rapport de Valentin à Grigny, daté du 4 germ.-24 mars, et donnant le détail de sa poursuite contre Charette. — Communiqué par Grigny au journal la *Feuille Nantaise*, n° 194, 14 germ.-3 avril, supplément, p. 793. — Inédit (1).

(e). — Rapport très détaillé de Grigny au général Hédouville, à Angers, daté de Montaigu, le 4 germ.-24 mars. — Original aux *Arch. Nat.*, AFII 358. — Inédit.

(f). — Rapport de Grigny au général Hoche, daté de Montaigu, le 11 germ.-31 mars. — Original aux *Arch. hist. de la Guerre* : armée des côtes de l'Océan ; copie aux *Arch. Nat.*. AFII 358. Publié par Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, VI, 267.

(g). — Ordre du général Hédouville aux armées des côtes de l'Océan, daté d'Angers, le 5 germ.-25 mars. — Original aux *Arch. Nat.*, AFII, 358. Publié par les journaux d'Angers, et par le *Rédacteur*, n° 109, 20 germ.-9 avril. — Inédit.

(1) Nous disons *inédit*, en ce qui concerne les journaux, dans le sens que ces extraits n'ont été ni publiés ni même utilisés depuis 1796.

Digitized by Google

(h). — Lettre du capitaine des montagnes Vergèz au Corps législatif, datée d'Angers, le 5 germ.-25 mars, rectifiant les journaux de Nantes et d'Angers qui semblaient donner un rôle exagéré à Valentin. — Copie certifiée aux *Arch. hist. de la Guerre*, armée des côtes de l'Océan, à sa date. Publiée de nos jours dans l'*Eclair*, le *Phare de la Loire* du 29 avril 1896 ; Chassin.

(i). — Relation de la prise de Charette, publiée par la *Feuille Nantaise*, n° 192, 12 germ.-1er avril. — Inédit.

(j). — Lettre de S., officier de l'état-major de l'armée des côtes de l'Océan au citoyen S., son père, datée d'Angers, le 7 germ.-27 mars. — Communiquée par le ministre de la police générale Merlin, elle paraît dans les journaux le *Rédacteur*, n° 112 ; la *Sentinelle*, n° 286 ; le *Journal des Patriotes de 89*, n° 231 ; le *Journal du Bonhomme Richard*, n° 263, tous quatre à la date du 16 germ.-5 avril ; les journaux d'Angers, etc. — Inédit.

(k) — Lettre datée d'Angers, le 9 germ.-29 mars. — A paru dans le *Journal des Hommes libres* ou le *Républicain*, n° 155, 3 germ.-2 avril ; la *Sentinelle*, n° 285, 15 germ.-4 avril, etc. — Inédit.

(l). — Lettre d'un officier de la garde nationale, datée de Nantes, le 11 germ.-31 mars. — A paru dans la *Sentinelle*, n° 290, 20 germ. 9 avril ; le *Moniteur*, n° 211, 1er floréal-20 avril, etc. Plusieurs de ses passages ont été depuis reproduits.

(m). — Lettre de Berthomot, de Montaigu, datée de cette ville le 4 germ.-24 mars, et adressée à son ami le conventionnel Goupilleau de Montaigu, à Paris, qui la fait publier dans la *Sentinelle*, n° 286, 16 germ.-5 avril ; reproduite en partie dans les *Echos du Bocage Vendéen*, 1884, p. 135-136 ; par Chassin.

(n). — Lettre de Tireau, ancien maire et juge de paix du Poiré-sur-Vie, réfugié aux Sables, d'où il écrit à son ami et correspondant Goupilleau, le 4 germ.-24 mars. — Original à la *Bibl. de Nantes*, Coll. Dugast-Matifeux, vol. 76, n° 98. Publiée en partie par Chassin.

(o). — Lettre de Mlle Arnoux à son frère, le citoyen Arnoux, datée de Nantes, le 9 germ.-29 mars. — Original publié dans la *Revue de la Révolution* (Bord), du 5 février 1887, et depuis par les journaux le *Figaro*, le *Phare de la Loire*, par Chassin, etc.

(p). — Lettres adressées à la citoyenne veuve Porchier, réfugiée à Cognac (Charente-Inférieure). — Originaux chez M. le Dr Dodin, de Challans. Publiées par Jehan de la Chesnaye (M. Poiraud), dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1905, p. 389-395.

(q). — *Journal* manuscrit sur les Sables et la Chaume, par Col-

Digitized by Google

linet, aux dates des 23 et 31 mars. — Original perdu, copie ancienne appartenant à M. Odin, des Sables-d'Olonne. Passage publié par Chassin.

(r). — Récit du garçon meunier Jaunâtre, rapporté dans les *Souvenirs Vendéens*, de M. Amédée de Béjarry, publiés en 1884, p. 111-113.

(s). — *Justification de M. H. de la Robrie, ancien officier de l'armée royale de la Vendée, accusé de trahison envers le général Charette*, imprimée à Nantes, chez Brun, 1815, p. 41-52. Exemplaire à la *Bibl. de Nantes*, Coll. Dugast-Matifeux.

Les autres sources seront indiquées en leur lieu et place. Disons seulement que ces pièces proviennent en majeure partie des gazettes du temps conservées à la *Bibliothèque Nationale*, du volume 76 de la *Collection Dugast-Matifeux*, des *Archives Nationales*, de nos archives particulières, etc., et qu'elles sont pour *la plupart inédites* (1).

*
* *

I. — DATE DE LA CAPTURE

Le tridi de la première décade, 3 germinal an IV de la République, tombait le mercredi de la Semaine Sainte et correspondait au 23 mars 1796 : ce fut le jour de la prise de Charette.

Si évident que cela puisse être, il importe de prémunir le lecteur contre quelques erreurs qui ont été faites à ce sujet.

Le général Meyer qui recevait fort tard dans la soirée du 23 la nouvelle de cette capture, écrit à l'Administration départementale à Fontenay-le-Peuple : « ce scélérat a été pris « le 2 germinal (2). »

L'auteur de la lettre datée de Nantes le 11 germinal, que l'on publia dans de nombreux journaux, donne également la date du « 2 de ce mois », soit le 22 mars (1).

(1) Le présent travail mentionnera une soixantaine de pièces inédites.
(2) Bib. de Nantes, *Coll. Dugast-Matifeux*, 76, N° 96 ; et proclamation imprimée aux *Arch. dép. de la Vendée* : L 352.

Digitized by Google

M. Dugast-Matifeux dans sa notice sur la Chabotterie indique le 3 germinal, mais le fait correspondre au 22 mars, bien que plus loin il mette le 23 (1).

Savary dans son ouvrage sur les *Guerres des Vendéens et des Chouans*, si souvent et si utilement consulté, a publié l'acte d'accusation de Charette en date du 29 mars, d'après lequel le chef vendéen a été « arrêté les armes à la main le 28 de ce mois (2). » L'erreur est évidemment une faute d'inattention de la part du copiste et n'est pas reproduite dans le *Journal des Défenseurs de la Patrie* (N° 1, 28 germ.-17 avril), qui donne cette pièce en son entier.

M^lle^ Arnoux écrit à son frère qu'il « a été pris le 5 de ce « mois », soit le 25 mars (o). Egalement quelques historiens, en particulier Crétineau-Joly dans sa célèbre *Vendée Militaire*, ont indiqué la date du 25 mars. Cette erreur, parfois rééditée, provient sans doute de ce que ces écrivains se sont appuyés sur l'opuscule justificatif de La Robrie, d'après lequel la capture de Charette est partout datée du 25 mars. Chose grave, cette date est donnée par les soldats vendéens et républicains dans leur attestation en faveur de l'ancien chef de division, et par Travot lui-même, qui écrit positivement dans sa lettre du 17 décembre 1814, qu'il « parvint à l'arrêter, le 25 mars 1796, « à la Chaboterie (s) ».

Il ne faut voir ici qu'une inexactitude très involontaire de la part de ce général et de La Robrie, qui n'avaient pas devant les yeux les tableaux donnant la concordance des deux calendriers. Ces tableaux ainsi que les rapports et les journaux de l'époque qui indiquent les dates du vieux et du nouveau style sont formels : le 3 germinal an IV correspond au 23 mars 1796 du calendrier grégorien.

(1) *Echos du Bocage Vendéen*, 1884, p. 135.
(2) Savary, VI, p. 253.

Digitized by Google

II. — CHARETTE A LA PELLERINIÈRE

Le matin de ce jour néfaste (1), Charette se trouvait au village de la Pellerinière à une demi-lieue vers l'est de son ancien cantonnement de la Bésilière. La veille, poursuivi malgré le mauvais temps par la colonne du chef de bataillon Jacques Gauthier, commandant le poste de Saint-Philbert de Bouaine (2), il était parvenu non sans peine à l'éviter, ainsi qu'il avait pu le faire les jours précédents devant les soldats des généraux Genet et Mermet. A la tombée de la nuit, certain de n'être plus poursuivi, mais trempé jusqu'aux os et écrasé de fatigue, il s'était arrêté dans une maison amie, celle du métayer de la Pellerinière, Jean Pogu (3).

(1) La veille, la pluie n'avait cessé de tomber, détrempant encore davantage les terres et les chemins, et si dès le matin, le soleil apparaissait par intervalle dans tout son éclat, le ciel chargé de nuages laissait présager une journée féconde en giboulées de saison (r).

(2) Les documents, sans exception aucune, attestent que le détachement qui poursuivit Charette le 22 et pendant une heure environ le lendemain, était celui du poste de Saint-Philbert de Bouaine. Mais le nom du chef de ce détachement n'étant cité dans aucun titre, tous les historiens modernes ont désigné le général Mermet, copiant ainsi une erreur de M. Chassin, sans avoir pris soin de contrôler les pièces qui étaient pourtant très précises.

Grigny écrit le 24 mars, que « c'était le chef du 4e bataillon de l'Hé« rault (e) »; le 27, « le chef de bataillon, commandant l'arrondissement « de Saint-Philbert », lequel a transmis son rapport (la *Feuille Nantaise*, N° 194); le 31, « le commandant de Saint-Philbert (f) ». Or le chef du 4e bataillon de l'Hérault qui est bien, en effet, le chef du poste cantonné à Saint-Philbert de Bouaine, n'est autre que *Jacques Gauthier* : il prend les qualités de chef du 4e bataillon de l'Hérault et de commandant de Saint-Philbert dans toutes les pièces de l'époque, dont nous nous contenterons de citer celles du procès du prêtre Gogué le 14 germ.-3 avril (la *Feuille Nantaise* N°s 114 et 202, 14 et 22 germ.-3 et 11 avril, *le Rédacteur*, N°120, 24 germ.-13 avril, etc.), et précédemment dans le procès de Charette, qu'il présida en raison de la part même qu'il avait dans cette capture. Mermet, qui était général de brigade et en même temps le chef immédiat de Gauthier, a fort bien pu lui donner l'ordre de poursuivre Charette dans la direction de Rocheservière et de Saint-Sulpice, mais là tout au plus doit se réduire son rôle dans cette affaire.

(3) Le passage suivant, extrait du rapport inédit du général Grigny, est à notre avis l'aperçu le plus exact qui ait été jamais écrit sur la situation

Digitized by Google

La présence de Charette dans cette ferme située sur un mamelon dominant la rive gauche de la Boulogne, face au moulin de Gatebourse, est attestée par plusieurs documents anciens qui écrivent son nom « la Prélinière », orthographe donnée dans la carte de Cassini et dans les anciens registres paroissiaux, et conforme à la prononciation paysanne. Certains auteurs l'ont placée dans la paroisse de Saint-Christophe-la-Chartreuse, aujourd'hui réunie à Rocheservière, quelques-uns en Mormaison, d'autres enfin en Saint-Sulpice-le-Verdon, tandis que la Pellerinière a toujours fait partie, alors comme maintenant, des paroisse et commune des Lucs, à l'extrémité nord-est de leur territoire.

Charette s'y trouvait donc, reposé de la course de la veille après une nuit tranquille, et presque confiant dans la proposition de suspension d'armes qu'il avait reçue du général Grigny par l'intermédiaire du curé de Mormaison (1), quand, sur les 7 heures et demie du matin, la sentinelle placée dans la cour de la ferme signale qu'une colonne, tout au plus éloignée d'un kilomètre, venant du côté de la Grollière (2), s'avance en ligne droite vers la Pellerinière dans un but nettement hostile.

Les *Souvenirs Vendéens* de M. de Béjarry qui rapportent le récit de Jaunâtre, le garçon meunier de Gâtebourse, un des

de Charette à la veille de sa capture : « Il ne s'appliquait plus à former « des rassemblements mais seulement à nous éviter avec une adresse et « une agilité surprenante, secondées par le silence absolu de tous les ha- « bitans de la campagne qui demeuroient muets vis-à-vis de nos diffé- « rentes colonnes. Tantôt, il couchoit dans une métairie rapprochée de « nos cantonnements, tantôt il préféroit coucher dans les bois, sans cesse « nous allions droit où nous avions l'assurance de le trouver et sans « cesse il nous donnoit le change ; nous n'arrivions toujours que quelques « minutes après son évasion. Promesses, carresses, menaces et sévérités « ne faisoient absolument rien sur l'esprit des métaïers qui l'avoient hé- « bergé ; ils se refusoient constamment à nous indiquer sur quels points « il s'étoit retiré. Nos troupes fatiguées rentroient donc dans leurs can- « tonnements chagrines de l'avoir manqué... (e). »

(1) Voir paragraphe XV.

(2) Château et village situés près de la Boulogne, paroisse de la Grolle, aujourd'hui Rocheservière.

Digitized by Google

dernièrs fidèles du chef royaliste, et Le Bouvier-Desmortiers dans sa *Vie du général Charette*, donnent les détails les plus circonstanciés sur son court sejour à la Pellerinière.

Avec cette faible suite (39 hommes), dit le premier, Charette se présente la nuit, excédé de fatigue et mouillé jusqu'aux os, dans une maison des Lucs (1). Là, près d'un feu allumé à la hâte, il sèche ses habits et assis sur un banc de bois fait avec un œuf dur le dernier repas qu'il devait manger en liberté. Le jour approchant il fallut partir. La petite troupe se dérobant de son mieux et grossie d'un homme, le fils de la maison qui voulut la suivre, se glissa jusqu'au petit bois de la Chaboterie... (r).

Suivant le premier historien de Charette :

Il ne lui restait plus que 32 hommes, lorsque le 23 mars, étant à la Prélinière, commune de Saint-Sulpice, on vint l'avertir vers les 8 heures du matin que quatre colonnes marchaient sur lui... *Laissons-les passer*, répondit Charette, *nous sommes en propositions d'accommodement et le curé de Mormaison en est dépositaire.* Mais bientôt il se vit réduit à se défendre contre des forces trop supérieures pour ne pas succomber. *C'est ici*, dit-il, *qu'il faut se battre jusqu'à la mort et vendre chèrement sa vie* (2).

(1) M. de Béjarry a évidemment fait un oubli bien facile à comprendre quand il a écrit que Charette se trouvait « dans une maison des Lucs », car son narrateur lui avait certainement dit « une maison de la *commune* des Lucs. » Cette petite inexactitude a cependant été l'origine d'erreurs plus considérables, puisque certains auteurs, et tout récemment M. Lenotre, ont prétendu que le général vendéen avait couché la nuit du 22 au 23 mars dans « une maison du *bourg* des Lucs. » M. Bittard des Portes avait très judicieusement fait observer que Charette ne pouvait pas être dans une maison de ce bourg au matin du 23, par la raison toute simple qu'il était alors occupé par les troupes de Valentin.

(2) Le Bouvier-Desmortiers, *Vie du général Charette* (1809), II, p. 460. — Cet auteur, malgré ses exagérations et ses inexactitudes, était des mieux documentés. Il entreprenait son ouvrage presqu'aussitôt après la mort de Charette, travaillant sur les lieux, prenant ses renseignements des anciens officiers et soldats de Charette ; enfin il était guidé par M^lle^ de Charette, qui avait été souvent la compagne de son frère pendant la guerre et qui fut sa confidente de la dernière heure.

Digitized by Google

III. — LE COMBAT DE LA GUYONNIÈRE — LE SABLEAU

La colonne qui s'avance est celle du commandant Gauthier, la même qui la veille a poursuivi Charette et qui s'est vue contrainte de lâcher sa proie à la tombée du jour, près du bourg de Rocheservière où elle cantonna pendant la nuit.

Charette, qui d'un coup d'œil a envisagé le danger, quitte précipitamment la métairie de Pellerinière, son espingole au poing, ses pistolets à la ceinture, suivi de ses quarante-cinq derniers soldats (1). A force d'adresse et de détours, il s'enfonce dans un ravin et donne le change au 4e bataillon de l'Hérault qui, au bout d'une heure de poursuite dans la direction de Saint-Sulpice, prend une fausse direction (e) (2).

Libre de ce côté, il tombe quelques instants après dans une nouvelle colonne venant des Lucs et qui, elle aussi, semble se diriger vers la ferme qu'il vient de quitter. Cette fois c'est l'adjudant-général Valentin.

Aussitôt celui-ci, à la tête de ses grenadiers et de ses chasseurs, commence à charger de loin la petite troupe qui longe le cours de la Rue (3), encaissée entre deux fortes collines. La poursuite est courte, et il finit par l'atteindre tout auprès du village de la Guyonnière, situé à l'extrémité est de la commune des Lucs.

Le combat commence à 9 heures du matin, et se poursuit entre les villages de la Guyonnière et du Sableau — ce dernier en Saint-Sulpice-le-Verdon, — sur les versants du ruisseau. Là, sur une longueur de deux kilomètres seulement, soit du

(1) Voir paragraphe XIII.

(2) Tous les rapports constatent que Charette tomba dans cette même matinée sur quatre colonnes, commandées par Gauthier, Valentin, Dupuis et Travot, et que la première perdit peu après la trace des royalistes. Le rapport de Gauthier qui fut déposé parmi les pièces du procès de Nantes, et dont parlent Grigny, Travot et le jugement même, est le seul qui ne soit pas parvenu jusqu'à nous.

(3) Signalons au passage une erreur typographique de la carte du Ministère de l'Intérieur, qui indique cette rivière sous le nom du Bac, erreur reproduite par M. Bittard des Portes.

Digitized by Google

côté des Lucs, soit du côté de Saint-Sulpice jusqu'auprès du bourg même, par les échalliers, les buissons, les chemins creux, tantôt sautant le ravin, tantôt détalant le long des fossés, parmi les haies et les petits taillis, enfonçant dans la boue et dans les ornières, royalistes et républicains font trois à quatre lieues toujours courant.

Mais les Vendéens se sentent débordés par le nombre, et Charette dont le chapeau ombragé d'un panache blanc attire les regards de l'ennemi, va sans aucun doute tomber sous les balles qu'on dirige sur lui. C'est alors qu'un déserteur alsacien des chasseurs de Cassel, nommé Pieffer, qui a pour son général une espèce de culte, lui lance son chapeau en s'écriant : *Mon général, donnez-moi votre chapeau, et sauvez-vous!...* Et avant que celui-ci y consente, il saisit le feutre à plumes et s'en couvre.

Ce généreux soldat apparaît bientôt du côté opposé, au tournant d'une haie ; aussitôt il est poursuivi par cinq grenadiers qui l'atteignentet le percent de coups (1). Les républicains ont déjà crié victoire quand ils découvrent le stratagème. Ils reprennent leur course un moment interrompue, mais grâce à ce dévouement sublime, Charette et les trente-cinq hommes qui lui restent après ce combat meurtrier, ont gagné du terrain et ont disparu.

Cependant Valentin a pu saisir la direction prise par les fuyards, et vers 10 heures et demie, il rejoint en personne avec cinq de ses grenadiers, près de la ferme de Sableau ? (2), le général royaliste qui déjà, accompagné de deux ou trois des

(1) Ce fait, signalé par presque tous les historiens des guerres de la Vendée et les biographes de Charette depuis 1809, a cependant été considéré comme une légende par M. Chassin, dont l'esprit sectaire et partial enlève parfois, de l'aveu même d'érudits vendéens très franchement républicains, toute valeur historique à certains passages de son œuvre si importante pourtant. Nous croyons d'autant plus volontiers à l'exactitude de cet épisode, que tous les titres officiels n'auraient eu aucune raison d'insister sur la mort de cet *allemand*, dans de si courts rapports.

(2) Le nom de la ferme n'est pas donné : ce pourrait être également celle de la Petite-Roche, située près des bords de la Rue, commune des Lucs, voir même celle de la Rogerie, même commune.

Digitized by Google

siens s'y repose depuis quelques instants. Nouvelle surprise de Charette. Dans sa précipitation il laisse sur la table ses deux pistolets (r), et ne se sauve qu'après avoir derrière le plus proche buisson déchargé une fois encore sa carabine sur Valentin lui-même. La poursuite recommence ; mais Charette à l'abri des buissons et des halliers qu'il connaît si bien, a vite rejoint le gros de sa troupe (1).

Il est onze heures et demie. Aussi loin que le regard porte dans ce coin de bocage on n'aperçoit plus un *brigand*, et les *bleus*, la rage au cœur d'abandonner leur proie qu'ils ont failli atteindre (e), mais vaincus par la course et exténués de fatigue, rentrent à la ferme la plus voisine (le Sableau ?) prendre un peu de nourriture et un repos chèrement gagné.

Les deux rapports de Valentin au général Grigny sont du plus grand intérêt.

Il écrit des Brouzils, dans la soirée du 3 germinal :

Vive la République, mon général ! Le sélérat Charette est au pouvoir des Républicains... Je l'ai rencontré moi, ce matin à 9 heures, entre la Guionière et le Sablaud, à la tête de 50 hommes ; je l'ai chargé avec 100 grenadiers, deux heures et demie ; je lui ai tué 10 de ses soldats et son Allemand.

Enfin il court comme un lapin (2) ; je lui ai fait faire au moins six lieues toujours courant : je le tenais de bien près, mais je n'ai pu l'atteindre ; enfin lorsque l'ravot l'a pris... Je vous ferai un autre détail. Pardonnez-moi, je suis écrasé de fatigue. Je vous embrasse.

Valentin (c).

L'autre « détail » est conçu en ces termes :

Je recontrai Charette, le 3 germinal à 9 heures du matin, à la tête de 50 hommes armés, sortant d'un ravin proche la Guyonnière.

(1) *Le Courrier de l'Egalité*, et fin de la lettre du capitaine Vergès du 25 mars (h).

(2) « Il l'a chassé à vue toute cette journée comme un cerf », écrit Grigny à Hoche, de Montaigu le 22 mars (Le *Moniteur*, N° 189, 29 germ.-29 mars ; etc.)

Digitized by Google

A l'instant où je l'apperçus je courus dessus avec la compagnie des grenadiers de la demie-brigade des Vosges et Paris, qui fit le feu sur les brigands et en tua deux ; ils ripostent par sept à huit coups de fusils et prirent la fuite à toutes jambes en travers un bois épais (1). Je dispersai mes grenadiers en tirailleurs qui lui tuèrent 10 des meilleurs de sa troupe entre autres ce fameux allemand renommé par sa férocité ; ils forcèrent le reste de sa troupe à l'abandonner. Après une heure et demie de poursuite, je le rejoignis ; il était avec 3 des siens à côté d'une maison. Aussitôt qu'il m'aperçut, il se mit à courir, et étant à 100 pas, il se rangea derrière une haie, et m'ajusta son coup de fusil, ainsi que les 3 hommes qui lui restoient : je continuai ma chasse avec le même acharnement jusqu'au moment où il tomba dans la colonne de l'adjudant-général Travot.

Valentin (d).

IV. — LA FUITE VERS LE BOIS DE L'ESSART.

Charette à force d'adresse, de marche et de contre-marche, de détours sans fin à travers les champs et les creux sentiers, a réussi à dépister Valentin et ses grenadiers, comme il l'a fait de la colonne de Saint Philbert, et, ayant rallié tous les siens, il se dirige vers le bois de l'Essart, situé à une bonne lieue du Sableau. Ce vaste taillis de la commune de Saint-Denis-la-Chevasse, dont la contenance est aujourd'hui encore d'environ 75 hectares, lui paraît être un asile sûr ; il y cache même quelques munitions.

Mais, « tous les postes et cantonnements sont en course (2) », et la vaillante petite troupe royaliste n'a pas fait le tiers du chemin, qu'au moment d'atteindre le village de la Boulaye, elle rencontre sur les 11 heures et demie un détachement de

(1) Probablement le bois de la Tremblaye.

(2) Lettre de Grigny à Hoche, du 23 mars (Le *Moniteur*, N° 189). — Il est incontestable que la prise de Charette fut due à l'organisation des *colonnes mobiles*, créées par Hoche en vue de la seule poursuite du chef vendéen. Ces troupes, qui ne devaient jamais cesser de marcher, étaient le plus sûr moyen de capturer un aussi fin limier.

Digitized by Google

80 hommes du bataillon le Vengeur, ayant à sa tête le chef de bataillon Dupuis, commandant le poste de Saint-Fulgent (1), qui vient de battre la lisière de ce même bois de l'Essart. Les républicains n'aperçoivent que des paysans isolés, à peine échange-t-on quelques coups de fusil sans résultat, et l'insaisissable Charette a encore disparu.

Rejetés du côté de la Chabotterie, les Vendéens passent en courant les fermes de la Morinière et du Fossé, ils franchissent le petit sentier qui coupait alors le bois de la Chabotterie et atteignent sans encombrele village de la Chevasse (Saint-Sulpice-le-Verdon). Ils se croient déjà sauvés, car l'Essart est tout proche, quand au même instant, par un fatal hasard — plutôt que grâce à une trahison (2) — Travot, parti de bon matin du village de la Pitière, commune de Chauché (3), après avoir battu toute la matinée la campagne et en particulier le bois de l'Essart, débouche avec une forte colonne par le même chemin, se rendant au château de la Chabotterie pour y déjeuner et y faire reposer ses troupes : il oblige les royalistes à rentrer dans le taillis qu'ils n'ont fait que traverser (a).

Il faut lire les rapports du général Grigny, auquel avaient été remis ceux des commandements des quatre colonnes, pour se rendre un compte exact de cette chasse à l'homme à l'hallali courant.

Grigny au général Hédouville, Montaigu, 4 germinal.

... Enfin, le 2 germinal (22 mars), le chef du 4e bataillon de l'Hérault (*Gauthier*), sur un renseignement qu'il eût, partit du canton-

(1) Et non le commandant de la colonne de Montagu, comme tous les auteurs l'ont publié.

(2) Voir ci-après paragraphe XIV.

(3) Travot a écrit *la Pinnetière* au lieu de *la Pitière*, comme il a écrit Chabaudière et Chabautière au lieu de Chabotterie. Il n'existe pas plus de Pinnetière en Chauché que dans les communes avoisinantes. La Pitière, métairie située à un kilomètre Est de Chauché, était alors placée sous séquestre sur MM. de Goué, émigrés; n'étant pas encore vendue à leur retour en France, elle leur fut restituée en 1802. D'après l'acte de partage passé en 1798 entre Mlles de Goué et la Nation, il est constaté de les bâtiments de ferme n'avaient pas été incendiés. (*Arch. de la Chabotterie*).

Digitized by Google

nement de Saint-Philbert et se porta à Rocheservière, il en partit le matin du 3 et arrive dans la paroisse de la Grolière (la Grolle), et découvrit l'ennemi et le poursuit jusqu'à Saint-Sulpice pendant plus de 2 heures (1) ; alors la fusillade s'établit sur les fuyards par la colonne de l'adjudant-général *Valentin* qui vit clairement Charette à la tête d'une cinquantaine d'hommes, il le poursuit avec 100 grenadiers, leur fit faire près de 6 lieues toujours courant et lui tua 10 de ses brigands, entre autres son allemand. Charette exténué de fatigue ainsi que ceux qui étaient avec lui pensa se jeter dans une embuscade des grenadiers du bataillon le Vengeur (*Dupuis*), se rejetta sur la colonne de l'adjudant-général *Travot*, à laquelle se réunirent ces mêmes grenadiers. Charette retiré dans un taillis... Tous nos cantonnements, particulièrement celui de Saint-Philbert (*Gauthier*), qui a levé le lièvre, l'adjudant-général *Valentin* qui l'a si vivement chassé, le commandant de Saint-Fulgent (*Dupuis*), ont une part bien méritée dans le succès de cette importante journée (e).

Le même au général Hoche, Montaigu, le 11 germinal.

... Le commandant de Saint-Gilles a rejeté le chef vendéen sur le commandant de Saint-Philbert (*Gauthier*) ; celui-ci après l'avoir poursuivi quelque temps l'a jeté sur *Valentin*. C'est Valentin qui a poursuivi le plus longtemps Charette. Ce brigand a tiré lui-même deux coups de sa carabine sur cet officier ; enfin Charette tout essoufflé, s'est jeté sur un détachement du Vengeur que j'avais donné ordre au commandant *Dupuis* d'envoyer du côté des Brouzils ou de Grala. De là Charette est enfin tombé dans la colonne *Travot*... (f).

C'est également ce que raconte l'officier S. à son père, dans sa lettre datée d'Angers, le 7 germinal.

Sa prise est celle d'un cerf aux abois ; accompagné d'une cinquantaine de ses soldats il est chassé d'un bois et poursuivi par une patrouille d'un de nos cantonnements (*Gauthier*). Dans sa course, il tombe sur la colonne commandée par l'adjudant-général *Valentin* qui met sa bande en déroute, lui tue 10 à 12 hommes entre autres son allemand, l'exécuteur de ses massacres et le poursuit à

(1) Exagéré : environ une heure à une heure et demie.

Digitized by Google

CARTE DES OPÉRATIONS
de la prise de Charette (23 mars 1796)

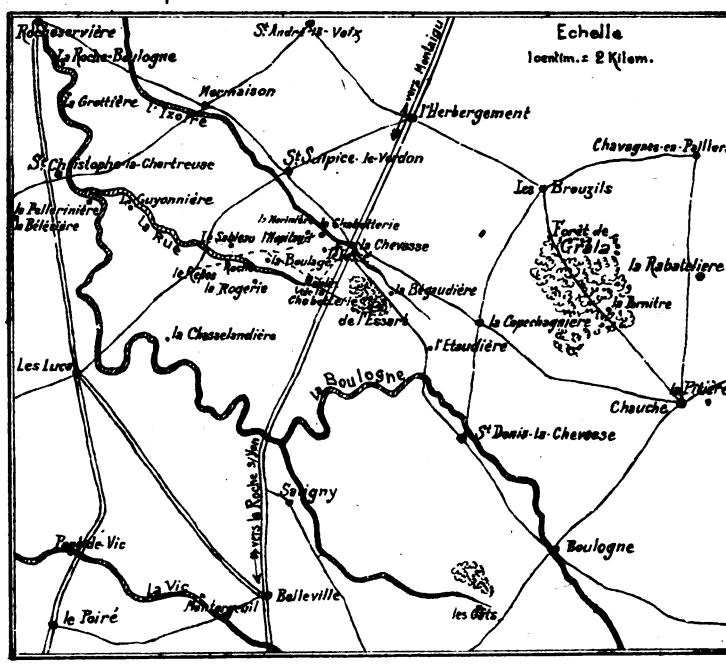

Digitized by Google

LE BOIS DE LA CHABOTTERIE
dit le bois Commun

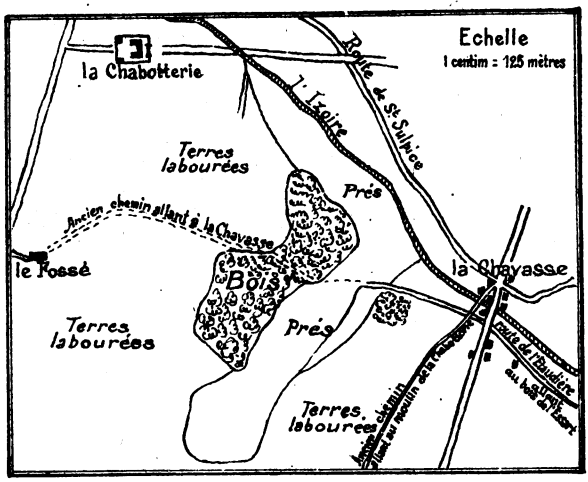

Digitized by Google

grandes courses pendant plus de six lieues toujours courant. Il donne en se sauvant sur une autre troupe (*Dupuis*) qui le reçoit à coups de fusils ; et en voulant l'éviter... il tombe entre les mains de *Travot* (j).

V. — LIEU EXACT DE LA CAPTURE

Nous entrons désormais au vif dans le sujet, et avant de faire le récit de la prise de Charette, il importe d'indiquer, avec toute la précision possible, le lieu et l'heure de cette capture.

Charette fut pris sur les terres de la Chabotterie, commune de Saint-Sulpice-le-Verdon, canton de Rocheservière, alors canton des Brouzils. Le fait est indiscutable ; mais dans ce premier moment d'allégresse, l'emplacement importait peu, et souvent le nom mal prononcé a été différemment désigné.

Lacroix, agent de la commune de Soullans, mande de Challans, le 4 germinal, au représentant Goupilleau, que « le trop « fameux Charette a été pris hier à midi auprès de Saligné », commune située à trois lieues de la Chabotterie (1).

Collinet, dans son *Journal* des Sables, convient que ce fut « du côté de Dompierre... dans un bouquet de la forêt des « Gâts », située dans la direction de Saligny, mais plus éloignée encore (q).

La citoyenne Porchier, réfugiée à Cognac, reçoit de la veuve Esnard, qui lui écrit de Saintes le 29 mars, la nouvelle de la capture de Charette « dans la fores de Gralas » ; le lendemain on lui annonce que c'est « dans le bois de Le Sar « entre Saint-Denis et Boloine », et quelques jours après le 4 floréal-23 avril, le citoyen Maillard lui rectifie ces inexactitudes. « Je vous dirais, disait-il, qu'on vous a trompé en vous « dizant que Charette a esté pris à la forest de Gralas... il a « esté prix dans un bosquet près d'un village de la commune « de Saint-Sulpice (p). »

(1) Bib. de Nantes, *Coll. Dugast-Matifeux*, 76 N° 97.

Digitized by Google

M. Dugast-Matifeux a écrit « bois de l'Essart » croyant que c'était le nom donné au bois « voisin sinon dépendant de la Chaboterie (1). » Son erreur venait de ce que Travot raconte dans son rapport qu'il avait à peine achevé la battue du « bois des Sarres », quand il rencontra Charette ; et l'érudit Vendéen ne fit pas attention que le général ajoutait que le fugitif se jeta alors dans « un taillis épais mais peu étendu (**a**). » D'ailleurs, rien de plus compréhensible que l'on ait indiqué comme lieu de capture la forêt de Grala ou le bois de l'Essart, alors connus de tous, plutôt que le petit taillis de la Chabotterie, qui pouvait sembler comme la continuation de cette dernière forêt dont il n'est éloigné que de douze cents mètres.

Le 4 germinal, Tireau annonce également à Goupilleau la capture « dans le bois de la Chasselandière, commune des « Lucs (**n**) ».

La *Feuille Nantaise* dans son N° 185 du 5 germinal-25 mars, informe ses lecteurs que « Charette a été pris à la Bachottière, « près de Saint-Sulpice-sous-Vouvant à sept lieues au S.-E. « de Montaigu ». Rectifiant bientôt son information inexacte, elle déclare dans son N° 190 (10 germ.-30 mars), que « c'était « à Saint-Sulpice près Mormaison à deux lieues S.-O. de Mon- « taigu ».

Mais voici les rapports des généraux.

Si Travot dans son premier rapport ne donne pas le nom du taillis qu'il décrit si bien, une note manuscrite jointe à sa lettre dit que Charette fut pris « fuyant par la maison de la « Chabotrie (**a**). » C'est ce que répète le président du département Dillon à Goupilleau, le 26 mars : « il a été pris fuyant « près la maison de la Chabotrie (2). » Le 7 avril, Travot écrit à Hoche que ce fut « près de la Chabautière (**b**) (3) » ; et dans

(1) *Echos du Bocage Vendéen*, 1884, page 134.

(2) Bib. de Nantes, *Coll. Dugast-Matifeux*, 76 N° 104.

(3) Ecrit indifféremment de nos jours *Chabotterie* et *Chaboterie*, ce lieu est également orthographié dans les vieux titres, *Chabotrie Chabauterie-Chabaudrie*, et de temps en temps *Chabottière*, ce qui serait plus con, forme aux consonnances locales.

Digitized by Google

son attestation en faveur de La Robrie, le 17 décembre 1814, qu'il « l'arrêta à la Chaboterie (**s**). »

L'adjudant-général Valentin, qui le premier envoie la nouvelle officielle, annonce que « Travot l'a arrêté à la Chabot-« tière (**c**), » et le général Hédouville, proclame aux troupes de l'Ouest que « Charette, commandant en chef... a été enfin at-« teint... à la Chaboterie, district de Challans, département de « la Vendée (**g**). »

Les archives de la Chabotterie nous fournissent elles-mêmes un document authentique, où les autorités républicaines ont tenu à consigner ce fait historique. C'est le « partage dirigé par « l'administration centrale du département de la Vendée, le 13 « fructidor an VI (30 août 1798) », passé entre la Nation et M^lles^ de Goué, dans lequel se trouve la nomenclature détaillée des pièces de terres, faite par les experts Marceteau et Sorin. Or, on lit à l'article 1^er^, parmi les terres dépendantes du château, « plus *le taillis du Bois Commun, dans lequel* « *Charrete a été pris*, contenant 30 boissellées en gît d'1, 3, 5, « 7 et 9 ans ».

Il est inutile, ce nous semble, de multiplier les citations d'ailleurs toutes concordantes.

A l'exception de M. Dugast-Matifeux qui croyait que le bois de la Chabotterie n'était autre que le bois de l'Essart, tous les auteurs l'ont désigné sous le nom de *bois de la Chabotterie*. Nous n'aurions aucune divergence à signaler sur ce point si M. Bittard des Portes, après avoir indiqué la prise de Charette dans le bois de la Chabotterie, n'eût ajouté cette note : « la tradition locale que nous avons recueillie affirme que « c'est en sortant du bois de la Muse qui touche d'ailleurs le « bois de la Chabotterie au sud-est que Charette fut pris (1). » Nous croyons difficilement qu'un paysan ait pu tenir ce langage par ce fait qu'il n'existe aucun bois portant le nom « de la Muse » dans la région.

(1) *Charette*, p. 590.

Digitized by Google

Le bois où Charette fut fait prisonnier, situé dans sa partie la plus proche à 350 mètres du château, dont il fait partie de la réserve ou *pourpris*, est toujours appelé dans les actes antérieurs à la Révolution « le bois de la Chabotterie ». Il faut remonter à certains aveux rendus au XV[e] siècle, pour lui trouver une dénomination un peu différente : le bois de la Chabotterie proprement dit comprend seulement à cette époque lointaine la partie nord-est, limitée par le petit sentier dont nous parlerons plus loin, et il prend le nom de « bois de la Basse-Musse », pour la partie bordée par le pré de la Musse, celle-là même où fut pris le chef vendéen. C'est le nom de ce pré, prononcé par quelque paysan dans un patois un peu difficile à saisir, qui a fait commettre à M. Bittard des Portes cette inexactitude qu'il a du reste reconnue très volontiers (1), et qui n'enlève rien à la très grande valeur historique de son ouvrage sur Charette.

Vulgairement appelé par les métayers dès avant la Révolution le *bois Commun*, en raison du pillage qu'y ont toujours faits les habitants du village de la Chevasse, ce taillis est porté sous ce nom au cadastre de 1836 ; il est encore dénommé par les étrangers qui le viennent visiter, le *bois de Charette*. Nous devons cependant lui conserver son véritable nom, celui de *bois de la Chabotterie*.

Dans ce bois même, d'une contenance de 3 hectares 40 ares, on connaît l'emplacement exact de la capture.

Ici la tradition vient en aide aux textes qui cependant sont très précis. Les uns disent « à l'entrée du bois » (lettres et relations officielles), d'autres « à la sortie d'un petit bois (**j**) » ; d'autres encore « blotti au fond d'un fossé (**r**) », près d' « une « haie d'épines (**o** et **q**) », « dans un défilé (**i**) », etc.

Or, pour comprendre ces expressions, il importe de savoir

(1) Sans le vouloir cependant, car le hasard seul le servait, M. Bittard des Portes n'avait pas tout à fait tort ; mais faisons le remarquer encore, le nom de bois de la Musse donné à cette partie du taillis n'a depuis quatre cent ans jamais plus été employé.

Digitized by Google

que le bois de la Chabotterie était alors coupé dans sa partie la plus étroite par un petit sentier rejoignant les métairies du Fossé, de la Morinière et de l'Hopiteau avec le village de la Chevasse. Il était creux et étroit, tout juste suffisant pour le passage des charrettes, bordé de chaque côté par un fossé planté de gros têtards de chêne et de frêne. A chaque extrémité du bois se trouvait un échallier, aux barreaux enlacés de ronces et d'épines, comme on en voit tant encore de nos jours dans ce coin du Bocage, échallier que le piéton se voyait obligé d'escalader péniblement, et que l'on n'enlevait guère que pour la rentrée du bois et des foins (1).

C'est par là que passa Charette en voulant se réfugier dans le bois de l'Essart ; c'est par là qu'il s'en revint après avoir rencontré la colonne de Travot ; c'est ce chemin qu'il reprit une fois encore croyant que tous les bleus s'étaient portés en avant pour le cueillir au passage ; ce fut enfin un des têtards de ce sentier — une *cosse de frêne* à quatre mètres de la lisière du bois du côté de la Chevasse, — qui servit de suprême refuge au grand chef vendéen. Elle a été désignée par les témoins du dernier combat, par les gens de la Chevasse, de la Chabotterie et des villages voisins qui relevèrent les morts, particulièrement le cadavre du chevalier de Lespinay tout près duquel fut pris Charette, suivant les documents contemporains ; il n'est pas de tradition plus exacte et demeurée plus précise dans la famille de Goué et chez les habitants de la commune de Saint-Sulpice-le-Verdon (2).

(1) Ce chemin qui facilitait le vol du bois a été fermé par M. Achille de Goué vers 1845 ; c'est à peine si l'on en voit la trace. Seul le tronçon allant du pré de la Musse au village de la Chevasse, qui n'appartenait pas au même propriétaire, existe encore ; mais n'ayant plus sa raison d'être depuis la fermeture du bois il est abandonné et réduit à l'état de fondrière. En 1454, ce sentier est cité comme délimitant d'un côté le pré de la Musse sous le nom de « chemin qui vait de Lospitau à la Chevace. »

(2) Lorsque M. de Goué fit combler le sentier et abattre les têtards qui l'encadraient, il tint à conserver en son entier la souche ou *cosse de frêne* afin qu'il y eut toujours un souvenir vivant de la capture de Charette. A chaque coupe du taillis elle avait été respectée, quand, au mois de décembre 1870, les habitants de la Chabotterie qui, presqu'encore enfants,

Digitized by Google

A huit mètres de là, sur la lisière du bois, un arbre mort dont on a coupé une branche pour en faire les bras d'une croix attira seul pendant longtemps les regards. Cette croix (1) toute vermoulue n'était que provisoire. Afin de perpétuer à jamais le souvenir de ce lieu désormais historique, on va élever en 1910 une belle croix de granit dont les trois pointes se terminent en fleur de lys, avec un grand cœur vendéen au milieu. La croix émerge d'un faisceau d'armes et de drapeaux, et sur le socle se lit l'inscription suivante, encadrée d'une palme et d'une branche de laurier.

ICI
FUT PRIS
PAR LE GÉNÉRAL TRAVOT
LE GÉNÉRAL VENDÉEN
FRANÇOIS-ATHANASE CHARETTE DE LA CONTRIE
LE 23 MARS 1796

« POUR MA RELIGION, MA PATRIE ET MON ROI ».
(Interrogatoire de Charette à Nantes, le 29 mars, jour de sa mort.)

VI. — HEURE PRÉCISE DE LA CAPTURE

Suivant les *Mémoires* inédits de l'abbé Remaud, « Charette « fut pris le 23 mars 1796 à 10 heures du matin, dans les gîtes « de la Chaboterie (2) ».

D'après la note jointe au dossier de Travot, Charette fut pris « à midi (a) ».

Valentin dans sa seconde lettre au général Grigny : « sur « l'heure de midi (d) ».

avaient tant des leurs sur les champs de bataille, ne prirent pas le soin de prévenir le bûcheron qui la fit tomber par mégarde, au grand chagrin de la famille et des vieillards de la commune dont les pères avaient été soldats de Charette. Depuis, la vielle souche n'a pas été retouchée, et il est facile aux nombreux touristes et amis de la Vendée qui y viennent en pèlerinage de distinguer la *cosse de Charette*.

(1) Elle fut bénite le 25 mars 1892.

(2) Bib. de Nantes, *Coll. Dugast-Matifeux*, 27.

Digitized by Google

Lacroix à Goupilleau, le 24 mars : « hier à midi (1). »

M. Arnoux raconte qu'il était « midi » quand Charette aperçut la colonne de Travot. En tenant compte de la fuite et du combat on arrive à placer la capture du général royaliste vers midi et demi (o).

La *Feuille Nantaise* : « après midi (i). »

Vergez au corps législatif, le 5 germinal : « il était... à une « heure mon prisonnier (h). »

Tireau à Goupilleau, le 4 germinal : « sur les deux heures « de l'après midi (n). »

Ces différents témoignages (2), nous permettent de placer l'instant même de la capture de Charette à *midi et demi*.

VII. — LA PRISE.

Parmi les nombreux récits de l'époque ayant trait au dernier combat de Charette (3), récits qui se complètent entre eux bien plus qu'ils ne se contredisent, comme on a parfois voulu le prétendre (4), nous commencerons par donner celui de la tradition locale.

(1) ibid. 76, N° 97,

(2) Inutile de tenir compte des lettres du général Grigny envoyées de Montaigu le 23 mars, aux généraux Hoche et Duthil de Nantes, d'après esquelles Valentin aurait « toute cette journée poursuivi Charette » (*Moniteur* du 29 mars), lequel aurait été prisonnier de Travot à « six heures « du soir » (Mellinet X, p. 57), quand à cette heure la colonne du vainqueur était sur le point d'arriver à Pont-de-Vie. Comme ce fut le premier document officiel parvenu à Nantes les administrations municipales et départementales consignèrent sur leurs registres de délibérations cette erreur, que Grigny n'a pas reproduit dans ses autres rapports. (*Arch. dép. de la Loire Inférieure*, L. 59, 125).

(3) Des quatorze extraits qui vont suivre, huit sont encore inédits.

(4) Travot tout le premier protestait contre les « trois rapports de cap- « ture alors qu'il n'y avait que lui à pouvoir en donner un (b). » Il disait vrai, mais en s'exprimant de la sorte il prouvait qu'il n'avait pas lu les rapports de ses collègues Gauthier et Valentin qui narraient les événements de la matinée, s'attribant non pas l'honneur d'avoir pris Charette, mais seulement le mérite d'avoir facilité sa capture.

Digitized by Google

C'est le récit de Jean Mandin, de la Morinière (1), que les vieillards du pays se rappellent encore et qui avait vu à diverses reprises le chef vendéen, dans la journée du 23. Transcrit à la hâte sur une feuille de papier volante, nous croyons devoir reproduire telle quelle cette note, l'une des plus anciennes de notre dossier de Charette.

Dans la matinée on avait entendu une forte fusillade du côté du Sableau, et depuis quelque temps déjà tout était redevenu silencieux, quand un bruit de pas *à la galopée* venant de la direction de l'Hopitaud attira l'attention. A ce bruit nous accourûmes à la porte de la maison de la Morinière, et nous vîmes Charette passer près de nous, dans nos *rues*, avec une trentaine de soldats courant à toutes jambes et se dirigeant vers le Fossé. Le brave général comptait se réfugier dans le bois de l'Essart et ne faire que traverser le bois Commun qui était trop petit pour pouvoir bien le cacher.

Mais il avait été *vendu*.

Il venait de traverser le sentier qui dans ce temps coupait le bois, et il était arrivé déjà aux maisons de la Chevasse, lorsqu'il aperçut à quelques mètres en face de lui sur le chemin de l'Etaudière, celui-là même qu'il allait prendre, le général Travot qui se rendait dîner au logis avec tous ses *bleus*. Charette rentra aussitôt dans le bois, mais dans sa précipitation et déjà très fatigué d'avoir couru sans s'arrêter durant toute la matinée, il ne put sauter l'échal-

(1) A signaler au passage cette famille *Mandin*, grâce à laquelle en partie la prise de Charette est restée si précise dans la tradition locale. Mathurin et Joseph Mandin, père et fils, étaient domestiques à la Chabotterie, spécialement chargés de cultiver la réserve attenant au château. Ils rapportèrent très fidèlement à leurs maîtresses, aussitôt que l'éloignement de Travot leur permit de rentrer chez elles, les détails les plus circonstanciés sur sa capture et son passage à la Chabotterie, et ils rendirent avec quelques voisins les derniers devoirs aux victimes et au malheureux chevalier de Lespinay. Un de leurs parents, Jean Mandin († 1811), était métayer de la Morinière, appartenant à la famille de Goué, et avait entre autres enfants, Jean et Pierre Mandin qui virent également plusieurs fois Charette le 23 mars. L'aîné, Jean Mandin († 1861) alors âgé de treize ans, rappelait souvent ses impressions dans cette fatale journée, qui devait jusqu'à sa mort rester si vivante dans sa mémoire. Le gendre de ce dernier, François Bauvineau, qui fut pendant quarante ans domestique à la Chabotterie existe encore ; c'est aujourd'hui un vieillard de 86 ans, aimable conteur à l'intelligence toujours vive, qui est peut-être le seul homme du pays à conserver la tradition des témoins mêmes du drame.

Digitized by Google

lier, et, s'étant accroché aux branches qui déchirèrent le fond de sa culotte, il tomba. Son domestique vint à son aide et l'ayant relevé, ils voulurent sortir du bois ; mais déjà de ce côté les issues étaient gardées et ils revinrent sur leurs pas vers la Chevasse. Là encore il y avait des *bleus* (1), qui l'apercevant avec quelques hommes tirèrent sur eux et blessèrent Charette pendant qu'il essayait de pénétrer plus avant dans le fourré. Il n'en eut plus la force et il s'affaisa alors sans connaissance. Ses soldats le prirent sur leur dos et voulurent le cacher derrière une grosse *cosse* de frêne qui est au revers du fossé, mais on les tua, et au même moment, Travot qui arrivait en courant découvrit son gîte et le fit en personne son prisonnier. Pendant cette affaire une quinzaine de Vendéens trouvèrent la mort dans le bois et dans les prés, où nous allâmes les relever à la tombée du jour.

On fut obligé de transporter Charette, tellement il était faible, sur un brancard fait de branchages à la Chabotterie . .

La relation de la *Feuille Nantaise* du 12 germinal-1er avril est entièrement conforme à la tradition locale. Elle mérite d'être d'autant mieux reproduite en son entier qu'elle est incontestablement la plus exacte et la plus précise qui ait jamais été publiée à l'époque de l'événement.

Le 3 germinal après midi, la colonne commandée par le général Travot avoit fouillé la forêt dite des Sartes, près de celle de Gralas ; l'infanterie se réunissoit déjà pour être dirigée sur les lieux où l'on présumoit Charette, d'après les renseignements que le général Travot s'étoit procuré, lorsque l'ennemi, fort d'environ 30 à 35 hommes à pied et armés, parut sur le grand chemin qui conduisoit à la forêt ; il paroissoit s'y retirer. Le général Travot suivi de quelques hommes à cheval, coupe aussitôt la direction qui suivoit Charette, qu'il força à se retirer dans un petit taillis près la Chabauterie, paroisse de Saint-Sulpice. L'infanterie qui en avoit reçu l'ordre se jetta dans ce taillis en même temps que l'ennemi. Le général Travot à qui les ruses de Charette étoient devenues familières, fit par son aide-de-camp (Messager) et le citoyen Vergès,

(1) Vergèz et Messager s'étaient postés sur l'ordre de Travot, exactement à l'entrée du tronçon de chemin, tel qu'il existe encore près du bois de la Musse ; de là, ils pouvaient surveiller la sortie du bois et en même temps les prairies qui l'entouraient: c'est ce qui résulte des rapports qui vont suivre.

Digitized by Google

capitaine commandant les chasseurs des montagnes, garder le défilé qu'avoit suivi l'ennemi en se jettant dans le taillis, et se porta, suivi du citoyen Bauduer, chasseur à cheval de la Vendée, à l'autre côté du bois d'où sortoient déjà ceux qui avoient échappé à l'infanterie républicaine ; là, mêlé parmi eux (c'est-à-dire ses chasseurs), il demanda à chacun d'eux où avoit resté Charette. L'aveu de tous s'accordant, et confirmant son opinion qu'il étoit resté à l'entrée du bois, le général Travot vint aussitôt rejoindre les deux officiers qu'il avoit laissés à l'entrée du bois ; il ne fut pas plutôt arrivé, que Charette, croyant que son infanterie avoit fixé la poursuite de toute la troupe, parut suivi de quatre des siens pour sortir du bois. Le voir et le charger ne furent qu'un instant pour le général Travot, qui restoit aux aguets. Rentré dans le bois, il alloit échapper encore une fois, si les cinq hommes qui suivoient le général Travot n'avoient à son exemple mis pied à terre et abandonné leurs chevaux pour s'enfoncer dans le taillis. C'est par ce moyen que Charette est tombé en notre pouvoir, dans les mains de celui qui depuis six mois ne cessoit de le poursuivre à outrance.

Se voyant prêt d'être atteint, il s'étoit jetté parmi deux des siens qui avoient été tués ; mais cette nouvelle ruse ne lui réussit pas (1).

(1) C'est le seul point inexact du récit. Bien qu'il eût été tout naturel de ruser encore une fois et de faire le mort, toutes les autres relations s'accordent à présenter Charette blessé, exténué, sans connaissance entre deux cadavres.

Cet instant même de la vie de Charette a été l'objet de commentaires de toutes sortes. Certains ont prétendu qu'il avait essayé de se suicider et l'en ont blâmé ; d'autres au contraire — et ce sont les plus nombreux — lui ont reproché presque comme une lâcheté d'avoir préféré, après une vie de combat comme la sienne, de s'être laissé faire prisonnier. « Il « répondait à ceux qui s'étonnaient de ce qu'il ne se fut pas tué, que le « suicide avait toujours été contre ses principes et qu'il le regardait « comme un acte de lâcheté (1). » « Je me suis battu, ajoutait-il, pour « ma religion, et j'aurais commis un crime contre les lois divines si je « me fusse détruit moi-même ; au surplus, je prouverai que je ne crains « pas la mort. » (*Mém. d'un adm. militaire* (Richard) 1823, p. 221). Mais ce très grand courage rehaussait trop son caractère pourqu'on ne s'efforça de l'amoindrir. Le correspondant de la *Sentinelle* prétendait qu'il ne fallait y voir que de « l'insensibilité (1) », et la *Feuille Nantaise* du 17 germ.-6 avril, N° 197, racontait dans un long article qu'il ne montra durant sa captivité et jusqu'à l'instant de sa mort qu' « une apparence « de courage », et que pendant la guerre « cet homme très ordinaire... « ne s'exposait pas ». Tout ceci est en contradiction flagrante avec ce té-

Digitized by Google

Dix à douze des siens ont été tués dans cette chasse ; plusieurs se sont évadés parce qu'on avoit à cœur de prendre Charette plutôt qu'eux ; quelques autres se sont rendus depuis avec leurs armes, de sorte que des 40 et quelques hommes qui faisoient toute sa suite, il n'en reste à peine 12 à 15 qui n'échapperont pas aux recherches, si comme leurs camarades ils ne se rendent bientôt avec leurs armes.

Malgré l'importance de la prise que venoit de faire les troupes du général Travot, il a su contenir leur ardeur ; et dès l'instant que Charette a été prisonnier, il a été respecté : les soldats ne l'ont ni pillé ni insulté (i).

Ce récit, qui fut certainement communiqué au journal de Nantes par un des témoins et des acteurs les plus qualifiés du drame, est en parfaite concordance avec le rapport officiel de l'adjudant-général Travot, daté de ce jour.

Je suis parti ce matin à 6 heures de la Pinnetière près Chauché(1), où j'avais couché. N'ayant que peu de troupes et n'étant pas à même de fouiller la forêt de Grâlas, je me suis porté dans la partie de la Chevasse. Là, 80 hommes (2) du bataillon Le Vengeur ayant fait jonction avec moi, je me suis décidé à fouiller le bois des Sarres. Cette battue était presque achevée, lorsque j'ai rencontré Charette avec 35 hommes à pied. Le voir et le poursuivre se sont succédés rapidement. Un taillis très épais mais peu étendu lui a servi de retraite. Mon infanterie s'est mise à sa poursuite, et je n'ai rien négligé pour ne pas laisser échapper une si belle occasion. La ruse employée par Charette quand, rétrogradant sur ses pas, il m'échappa à Froidfond, ne put lui servir en cette occasion. Au moment où il a voulu rétrograder, je l'ai fait rentrer dans le bois, et mettant pied à terre avec un chasseur de la Vendée et quelques chasseurs des montagnes, je l'ai poursuivi. C'est à ce moment qu'il est tombé en notre pouvoir, après avoir reçu deux légères bles-

moignage d'un républicain qui écrit d'Angers après avoir vu le prisonnier : « Ce qui lui fait le plus de peine c'est de n'être pas mort sur le « champ de bataille, » (k).

(1) Voir note 3, page 5.

(2) Une erreur d'impression dans Chassin a fait mettre le nombre 20, erreur répétée déjà par nombre d'auteurs qui ont copié cet historien sans avoir remarqué qu'à la page précédente, il indique le chiffre 80, qui est bien celui de l'original.

Digitized by Google

sures. J'ai fait 2 prisonniers avec lui, ils sont peu intéressants. La plus grande partie de sa troupe a péri dans le petit bois et dans les prés qui le joignent ; pas plus de 10 ne se sont échappés. Le chef des rebelles était décoré des signes de royalismes et porteur d'une arme à feu (a).

Travot ajoute dans une seconde lettre à Hoche, du 7 avril, que le combat eut lieu dans le bois de la Chabotterie et qu'il dura environ « un quart d'heure (b) ».

Le général Grigny adresse le lendemain de la prise son rapport au général Hédouville.

... Charette... se rejetta sur la colonne de l'adjudant-général Travot, à laquelle se réunirent ces mêmes grenadiers (du Vengeur). Charette retiré dans un tailly, Travot le fit entourer sur le champ ; il comptait lui-même un à un les brigands pour s'assurer si Charette ne sortoit pas ; comme il ne paraissoit point Travot fit mettre pied à terre à sa cavalerie, gagna l'extrémité du bois, et trouva Charette qui en sortoit par le côté opposé accompagné de deux hommes qui furent tués à coup de fusil. Charette vivant mais blessé à la tête tomba entre deux cadavres. Travot s'approchant lui dit de se rendre et Charette se rendit en disant qu'il était content d'être pris par lui plutôt que par tout autre (c).

Les récits suivants apportent de nouveaux détails, tout en confirmant les rapports des généraux et la tradition locale.

D'après Mlle Arnoux, Charette racontait à ses juges la manière dont il fut fait prisonnier en ces termes :

Je me jettai dans un taillis peu éloigné où je fus bientôt découvert par deux chasseurs basques dits des montagnes, qui m'atteignirent de deux coups de carabine, l'un à la tête et l'autre au bras gauche. Je voulus néanmoins percer une forte haie d'épines, au pied de laquelle je me trouvais, mais le sang m'inondait le visage ; je perdis connaissance et je restai là. C'est ainsi que je suis tombé dans les mains du général Travot qui me fit son prisonnier et auquel je ne puis marquer assez de gratitude pour les égards qu'il a eus (d).

Le célèbre abbé Remaud, aumônier et commissaire de l'armée de Charette, rappelle la dernière et importe mission que

Digitized by Google

lui confia le général sur le point d'être atteint. Bien que son récit — encore inédit — ne se rapporte pas exclusivement comme les extraits précédents à la capture même, nous croyons cependant devoir le reproduire en son entier (1).

Le général Charette et sa petite troupe de braves, après avoir erré pendant une quinzaine de jours dans le bois les plus épais du bocage dans la partie de Saint-Sulpice-le-Verdon, succomba enfin sous ses honorables blessures, le 23 mars, à 10 heures du matin. Je me sauvai par une espèce de prodige de cette scène de carnage. Le général Charette m'ordonna en me forçant de le quitter de partir de suite pour l'Angleterre et d'aller porter à S. A. R. Monsieur, lieutenant-général du royaume, les dernières expressions de son dévouement et de sa fidélité : *Vous lui direz*, me cria-t-il en le quittant, *que je saurai mourir en chevalier français.*

Je me sauvai au milieu d'une grêle de balles. C'était la colonne du général Valentin qui nous avait le plus harcelé depuis le point du jour. Nous tombâmes dans celle du général Travot, qui ne faisait qu'arriver de Pont-de-Vie, commune de Poiré — (inexact, il venait de Chauché). — Il n'eut pas beaucoup de peine à s'emparer du général en chef des royalistes. Il venait de succomber sous le poids de quatre blessures honorables, qu'il avait reçues à la tête et aux mains. Les deux braves soldats qui le soutenaient dans cette position cruelle furent tués...

Dans une seconde narration (2), il résume les mêmes faits.

Enfin le moment fatal arriva ; Charette fut pris le 23 mars 1796 à 10 heures du matin dans les gîtes de la Chaboterie, paroisse de Saint-Sulpice-le-Verdon. J'étais à côté de lui, et il tomba dans mes bras tout couvert d'honorables blessures. Il m'ordonna de me séparer de lui, et d'aller porter aux princes qui étaient alors en Angleterre, le portefeuille de l'armée. Je partis contre ma volonté et au milieu d'une grêle de balles ; j'eus le bonheur de ne recevoir aucune nouvelle blessure (3).

(1) *Mémoire* présenté à la Commission royale chargée en 1814 de constater les états de service des Vendéens : Bib. de Nantes, *Coll. Dugast-Matifeux*, 27.

(2) *Rapport* sur la persécution de la religion et de ses ministres dans la Vendée pendant la Révolution, présenté à Monseigneur l'évêque de la Rochelle en 1817 : ibid.

(3) Il est bien peu probable que Charette ait confié à l'abbé Remaud

Digitized by Google

Suivant Jaunâtre, qui fut aussi un des derniers compagnons de Charette :

Sa petite troupe... se glissa jusqu'au bois de la Chaboterie. Elle y est depuis peu d'instants, quand un homme mis en sentinelle signale les bleus. Les espions du pays avaient déjà découvert la petite troupe. Celle-ci se porte rapidement de l'autre côté et constate qu'elle est cernée. Alors avec l'énergie du désespoir, ces 40 hommes se précipitent sur les républicains étonnés de ce coup d'audace et huit d'entre eux traversant leur ligne parviennent à s'échapper. Mais Charette, atteint d'une balle qui lui a labouré le front et couvert le visage de sang ne peut les suivre ; il se jette alors au fond d'un fossé et s'y blottit avec un de ses fidèles. Déjà une partie des bleus a dépassé le fossé ; peut-être va-t-il échapper une fois encore ; mais quelques grenadiers restés en arrière se présentent pour franchir le fossé juste à l'endroit où il est caché. Se voyant découvert, le général se lève et se nomme. Son compagnon, debout en même temps, ne veut pas être pris vivant. D'un coup de fusil, il abat le soldat qui met la main sur Charette et tombe aussitôt percé de coups (1).

Les nombreuses lettres adressées à cette époque au représentant Goupilleau, qui devait prendre d'autant plus intérêt à la capture du chef vendéen qu'elle avait lieu à quelques mètres de ses propriétés, concordent toutes entre elles, et n'apportent aucun fait nouveau sur ce dernier combat (1). Seules les lettres

cette importante mission au milieu de la fusillade, quelques minutes à peine avant sa capture. Le voyage pour l'Angleterre avait d'ailleurs été décidé en principe aussitôt après la défaite de la Bégaudière-la-Chaboterie, le 21 février, à en croire *Ma vie pendant la Révolution* (ibid. et publié dans la *Vendée historique*, 1899). Charette dut donc seulement le presser de partir quand à la Pellerinière pour la première fois il désespéra ; mais l'abbé Remaud ne voulant pas abandonner son chef au moment du danger, il fallut que Charette le somma une fois encore dans le taillis de la Chabotterie de se sauver afin d'aller remplir la mission à laquelle il semblait tant tenir.

(1) Bibl. de Nantes, *Coll. Dugast-Matifeux*, vol. 76. — Le *Courrier Républicain* (N° 881, 20 germ.-9 avril) donne également un récit détaillé de la capture, mais il est inexact en raison de ce qu'il base tous les événements de cette journée d'après l'heure de la prise indiquée d'abord par Grigny c'est-à-dire, 5 heures du soir.

Digitized by Google

de Ber thomot, de Montaigu, et de Tireau, des Sables d'Olonne, datées toutes deux du 24 mars, donnent des détails fort curieux.

Le premier, quelques instants après avoir vu Charette à son passage à Montaigu, écrivait :

Charette était rentré dans un bois. Travot l'y poursuivit de près avec deux chasseurs de la Vendée. Il l'atteignit, se saisit de lui à travers le corps, le renversa entièrement sous lui. Bauduère, des Sables, chasseur de la Vendée, fut le premier qui arriva au général. Celui-ci interpella trois fois Charette de déclarer son nom ; à quoi il résista. Alors Bauduère dit à Travot : *Soulevez-vous un peu que je vois sa figure* ; ce qui eut lieu. Bauduère l'ayant reconnu, dit au général : *Tenez ferme, c'est notre homme.* On s'assura de lui... (**m**).

De son côté, Tireau lui envoyait le même jour les renseignements qui lui avaient été fournis vraisemblablement par l'estafette de Travot lui-même.

C'est Travot qui en personne a saisi Charette. Il l'a rencontré blessé en deux ou trois endroits mais assez légèrement, avec son fidèle domestique mordant la poussière, et un autre brigand qui ne lui était pas moins attaché.

En l'abordant, Travot lui a demandé *où était Charette.* Charette a répondu : *Le voilà !* Travot a douté. Il lui a demandé d'un ton généreux : *Est-ce bien lui ? Oui!* a-t-il répondu, *foi de Charette !* Travot l'a pris, toute la troupe a crié : *Vive la République ! Vive Travot !* Moi et mes amis crions aussi : *Vive la République ! Vive Travot !*

Travot dans l'action avait perdu son chapeau. Charette ne le reconnaissait pas. Les cris des républicains ont fait connaître à Charette celui qui l'avait pris. Alors Charette, d'un ton pathétique, a témoigné à Travot la satisfaction qu'il éprouvait d'être son prisonnier... (**n**).

La lettre de l'officier de l'état-major S., adressée d'Angers à son père, le 27 mars, rappelle pour la troisième fois le même et émouvant dialogue.

Sa prise est celle d'un cerf aux abois... en voulant l'éviter (Dupuis), exténué de fatigue, blessé et soutenu par deux des siens, il tombe entre les mains de Travot à la sortie d'un petit bois. Du

Digitized by Google

moment qu'il fut aperçu, les deux hommes qui le soutenaient tombent morts de deux coups de fusil,et il se trouve renversé entre leurs deux cadavres. Travot courant à lui, le saisit et le désarme, en lui demandant : *Es-tu Charette ?* — *Oui*, répondit-il. *Où est le commandant ?* — *C'est moi*, répond Travot. — *Es-tu Travot*, continue Charette. — *Oui.* — *A la bonne heure ; c'est à toi seul que je voulais me rendre.* — Tout ce qui se trouvait avec lui a été tué sur place, à l'exception de cinq ou six qui sont parvenus à s'échapper (j).

On pourra regretter peut-être la perte de la lettre de Sorin, de Montaigu (1), et celles de plusieurs autres encore, mais demeurons persuadés qu'elles n'apporteraient sur la prise même du général vendéen aucune de ces « divergences », de ces « contradictions », de ces « différentes versions », que nos meilleurs auteurs se sont plu à croire.

Le récit du capitaine Vergèz, dont la personnalité est parfaitement établie, quoi qu'en ait dit M. Bittard des Postes, pourrait seul leur donner raison ; encore les divergences qu'on y observe sont beaucoup plus apparentes que réelles. Le voici tel qu'il l'envoie le 25 mars au corps législatif, pour rectifier les journaux de Nantes et d'Angers qui donnaient, dit-il, un rôle exagéré à Valentin et à Travot.

Enfin, il n'y a plus de Vendée ! Charette est en nos mains... Celui qui l'a pris, c'est moi !... Voici le rapport exact de cette affaire...

La nuit du 2 au 3 germinal, je me déguisai, avec quelques autres de mes camarades, parmi lesquels était Messager, adjoint au général Travot ; nous nous répandîmes dans la campagne jouant des personnages anglais et émigrés et demandant à parler à Charette. Déjà, l'on offre à nous conduire à lui ; nous nous réjouissons d'avance du plaisir de voir bientôt l'ennemi le plus cruel de la République ne plus exister, lorsqu'on s'aperçut de la comédie que nous jouions. Le jour parut ; j'augurai que Charette pouvait ne pas être loin, et je me mis en marche avec la moitié du bataillon des

(1) Dominique Dillon, président du département, écrit de Fontenay à Goupilleau, le 28 mars, qu'en fait de détails, « je n'ai pu me procurer « que la copie de la lettre de notre concitoyen Sorin actuellement à « Montaigu et que je joins ici. » (*Coll. D.-M.* 76, N° 108).

Digitized by Google

chasseurs des montagnes que je commandais, tandis que le restant, à la tête desquels était l'adjudant-général Travot parcourait une autre route. Nous nous joignîmes sans nous être procuré des renseignements utiles. Nous continuions notre marche. J'aperçus les traces d'un soulier bien fait, et j'augurai que ce pouvait être celui de Charette. Je le poursuivis seul à la piste, le général Travot restant avec un paysan pour prendre des renseignements. Je vis une quarantaine d'hommes que je pris d'abord pour mes chasseurs. Bientôt je m'aperçus que je me trompais par le feu roulant qu'ils firent sur moi. *Voici Charette*, m'écriai-je, *voici Charette !* Une trentaine d'hommes vinrent à moi et nous cernons les brigands de plus près. Cette fois, Charette évite le coup que j'allais lui porter. L'expérience m'avait appris à être rusé avec Charette qui l'était lui-même. Je reste seul, avec l'adjoint de Travot, là où Charette était rentré dans le bois, comptant que, tandis qu'une partie de son monde amuserait nos chasseurs à l'extrémité du taillis, lui, Charette, avec deux ou trois de ses hommes reviendrait sur ses pas. Je ne me trompais pas dans mes conjectures. Il revenait sur ses pas avec deux ou trois hommes. *Voici Charette,* m'écriai-je, et Charette rentre dans le bois. Je quitte mon cheval, armé de quatre pistolets et de mon sabre ; je m'enfonce dans le bois ; mes souliers restent dans la boue. Je me mets à la poursuite de celui qui paraissait marquer dans la troupe ; j'augure que celui-là était Charette car je ne le connaissais pas. Je le blesse : il me demande la vie en me disant : *Ne me fais pas de mal, je suis bon garçon ; je combat pour un parti, comme toi pour le tien !* Les deux compagnons restèrent baignés dans leur sang. Les cris avaient attiré une partie du détachement, parmi lequel le général Travot qui me secourut très à propos pour conserver la vie à mon prisonnier que je croyais de quelque utilité pour nous procurer des renseignements vrais.

Voilà les faits rétablis dans leur vérité, et qui démentent les faux faits annoncés dans la lettre de Nantes au *Courrier de l'Egalité.*

Est-il bien vrai que Valentin poursuivait et se battait avec Charette à 5 heures (1) tandis qu'il était mon prisonnier à 1 heure ?... (h).

(1) Valentin n'a jamais prétendu rien de semblable, puisqu'au contraire il dit que Charette fut fait prisonnier par Travot « sur l'heure de midi. (c) » L'erreur provenait, du général Grigny écrivant que Charette avait été pris à « 6 heures du soir », erreur faite à bon escient, pour exagérer les difficultés et les mérites de la capture, car depuis trois heures déjà il en avait reçu la nouvelle.

Digitized by Google

Or, cette longue relation pleine de détails vraiment curieux diffère des autres récits beaucoup moins qu'il ne paraît à première vue.

La lecture de cette lettre donne l'impression que Vergèz, qui a pris incontestablement une part très active à la capture du chef royaliste,— rapports officiels, journaux, lettres particulières en font foi,— veut s'attribuer tout le mérite que l'on décerne trop exclusivement, il est vrai, à Travot et même à Valentin.

L'empreinte dans la boue « d'un soulier bien fait » paraît peu vraisemblable, et les supplications de Charette lui demandant grâce, quand partout ailleurs on le dit sans connaissance, semblent bien de pure invention ; mais que Vergèz, qui était près de Chauché avec Travot, se soit déguisé dans la nuit du 22 au 23, et que ses rapports aient permis de connaître approximativement la retraite de Charette, cela est en parfaite conformité avec les autres relations. Comme Travot, il rappelle que Charette renouvela dans le bois de la Chabotterie la ruse qui lui avait réussie à la Chauvière, commune de Froidfond (27 février), et il confirme que Travot et lui avaient mis pied à terre avec quelques cavaliers afin d'atteindre plus facilement les Vendéens entrés dans l'épais taillis.

Quelques mois plus tard, Vergèz faisait imprimer ses états de service attestés et signés à Rostrenen (Côtes-du-Nord), le 2 vendémiaire an V (23 septembre 1796), de tous les officiers de la première demie-brigade des chasseurs des Montagnes, dont la plupart avaient été présents à la prise de Charette. On y lit :

... 4° A l'armée des côtes de l'Océan, le 3 germinal an IV, après avoir poursuivi longtemps le sélérat Charette à cheval, ne pouvant passer à cheval, il mit pied à terre et poursuivit seul et nuds pieds, n'ayant pour toutes armes que son sabre et ses pistolets ; quoique Charette et les deux qui l'escortoient fussent armés chacun d'une carabine à deux coups, il ne balança pas à leur tomber dessus, et parvint à se saisir de ce monstre, après l'avoir blessé d'un coup de pistolet et d'un coup de sabre...

Digitized by Google

Vergèz, qui, « afin de poursuivre plus vigoureusement Cha- « rette », avait acheté ce cheval de ses deniers, son grade ne le comportant pas, perdit sa monture au cours de cette poursuite et demanda le 17 frimaire suivant (17 décembre), qu'en récompense de ses services on lui en donna un autre tout équipé. Il lui fut répondu par l'arrêté du 20 nivôse an V (9 janvier 1797) :

Le directoire exécutif, vu le rapport du ministre de la guerre, arrête : 1° Il sera fourni des dépôts de la République, un cheval non équipé au Citoyen Vergès, chef de Bataillon de la 1/2 brigade des Chasseurs des Montagnes, en indemnité de celui qu'il a perdu à la poursuite de Charette...

Tous ces documents inédits (1) prouvent que Vergèz n'est pas un mythe, et que, comme il l'écrivait lui-même au Directoire, « fier d'avoir coopéré à l'extinction du terrible fléau qui « menaçait la République, il devait avec Travot en partager « la gloire ».

Somme toute, un récit exact et complet de la capture du général royaliste doit s'en tenir aux seules narrations données par les rapports de Travot et de Grigny, par la Feuille Nantaise *et la tradition locale, dont la concordance est parfaite, en y intercalant tous les détails transmis par les autres relations qui n'y seraient pas positivement contraires* (2).

(A suivre). A. DE GOUÉ.

(1) *Arch. Nat.* A F III 426 (2412).

(2) Nous publierons, en 1912, dans la *Chronique de Saint-Sulpice-le-Verdon* (*Arch. du diocèse de Luçon*), un récit détaillé de la prise de Charette, résultat de la présente étude critique.

Digitized by Google

L'ÉPÉE GAULOISE DES SALORGES

(1.000 ans avant Jésus-Christ).

J'avais passé le mois de février à Nantes et assisté au concours hippyque de 1909. La veille de mon départ le 18 mars, F... vient me trouver à mon petit appartement de la rue Saint-Clément et me parle d'une épée extraordinaire trouvée dans la Loire...

Je ne l'écoutais que d'une oreille distraite... Un marchand de Paris A. V. M. m'avait envoyé en communication des plaques émail champlevé et trois pendeloques ; j'avais acheté ces trois pendeloques du XIII[e] fort cher ; de plus la vente Gay était annoncée ! Je devais faire le voyage de Paris uniquement pour assister à cette célèbre vente d'objets du moyen-âge ; je ne voulais pas épuiser ma bourse d'antiquités, je n'avais donc nulle envie d être en pourparlers... C'est alors qu'il me sort de sa poche un long papier rose sur lequel il avait tracé l'épée, puis dessiné les détails le plus fidèlement possible.

Je reste extasié devant la reproduction d'une épée gauloise merveilleuse, avec sa poignée ajourée intacte. Je lui demande où elle se trouve, il ne veut pas me le dire, ni me nommer la personne qui possède cette pièce unique !!! Elle a été trouvée en Loire à la fin d'octobre 1908 aux Salorges dans la partie au large en allant sur Trentemoult... Vendue par le pêcheur à un médecin elle est actuellement entre les mains d'un amateur de

Digitized by Google

Nantes qui ne veut pas être connu... — il en demande un très gros prix... — Je lui offre moitié. Il ne veut même pas transmettre cette offre et me dit que c'est inutile ! ! cependant je pars demain à une heure pour Paris ! ! ! il me laisse le dessin et me dit de passer avant midi chez lui, peut-être pourra-t-il avoir l'épée en communication... Le lendemain j'ai pu toucher et dessiner à mon tour cette arme merveilleuse. Je me souviendrai toujours de mon émotion, que je dissimulais de mon mieux : la patine est noire et il y a encore du silex incrusté dans les parties ajourées de la poignée. L'épée est intacte, pas une égratignure ! et elle est d'un galbe merveilleux. C'est en vain que j'augmente légèrement mon offre. Je ne veux pas arriver à Paris les poches vides. . . . . .

A l'exposition de la vente Gay le 22 mars je trouve tous les grands amateurs de Paris : Messieurs Orville, Reubell, Foulc, Gonin. Je leur montre le dessin de l'épée. Ils n'ont jamais rien vu de semblable ! ! Bachereau et Lehman (l'expert de la vente) me disent la même chose. Orville me pousse pour acheter l'épée et voudrait même que j'envoie une dépêche.....

En sortant de l'exposition Gay, je vais m'asseoir au café américain.... Je pense à l'épée et j'écris à F...

Le lendemain je reçois une lettre déconcertante dont voici quelques passages :

24 mars 1909.

« Le propriétaire de l'épée ne veut rien entendre et maintient « son prix...

« Il est très prudent de saisir l'occasion ; depuis que je l'ai tenue « en mains, je suis très passionné pour cette arme, j'aurais un bien « ardent désir de m'en rendre acquéreur car je suis sûr de réaliser « au moins 1000 francs de bénéfice. J'espère que vous me donnerez « une bonne commission moi qui pour vous être agréable n'hésite « pas à abandonner la proie pour l'ombre ; vous voudrez bien « m'excuser mais cette épée me donne la fièvre. Je n'en reste pas « moins tout à vos ordres. J'ai prié ce Monsieur d'attendre votre « réponse avant de prendre aucune autre décision.

« Veuillez agréer, etc... » F...

Digitized by Google

Après une semblable lettre je suis un peu démonté. Je me décide à répondre en disant que le samedi j'irai la prendre à Nantes entre deux trains.

Il y a des années heureuses où tout vous arrive. Quelques jours après je trouvais une dague du XIII^e^ poignée plaquée or et fusée admirable. De retour à Paris en mai on m'expédiait une admirable épée normande du IX^e^ siècle et deux du XIV^e^, puis enfin une épée Carlovingienne trouvée dans un tombeau en pierre et couverte d'un calcaire blanc dur comme du silex.

Le 6 décembre 1908 j'avais reçu la lettre suivante :

« MONSIEUR LE COMTE,

« Ayant déjà eu affaire avec vous pour un sabre que je vous ai « livré en 1902 ou 1903 comme antiquité, je tiens à vous prévenir « que je suis en possession d'un canon dont vous trouverez les « caractéristiques un peu plus loin ; si vous désirez vous en rendre « acquéreur, je vous prie, M. le Comte, de m'en rendre réponse, « car c'est une pièce rare comme antiquité. Il est de forme octo- « gone et les pans sont contrariés au milieu c'est-à-dire que « l'auge de la volée se trouve sur le côté plat de la culasse ; il a « 80 millimètres de diamètre à la culasse et 60 mill. à la bouche ; « il a 1^m^20 de longueur pesant 35 à 40 kilog., ayant un morceau de « bois derrière (pour le manœuvrer sans doute) imitant ceux que « vous avez, que vous m'avez fait voir. Voici comment j'ai pris ce « canon : Je fais la pêche avec mon fils, nous étions aux saumons, « lorsqu'en face le Pellerin, dans la nuit du 4 au 5 décembre, mon « fils qui était aux filets me prévient qu'ils étaient crochés (1) au « fond de l'eau (chose qui arrive assez souvent). L'on s'en aper- « çoit lorsque les filets s'en vont dans le même sens que le courant ; « car quand on pêche on met les filets à barrer la Loire en travers « et quand il y a un endroit d'accroché au fond le canot revient « comme s'il était mouillé avec son ancre. Mon fils n'étant pas « assez fort pour tirer les filets je dus lui aider et à nous deux nous « retirâmes les filets et le canon de l'eau, non sans déchirer les « filets sur une longueur d'une quinzaine de mètres. Du premier

(1) J'ai cru intéressant de citer cette lettre qui montre comment les objets se trouvent dans la Loire, tout en respectant le style et l'orthographe.

Digitized by Google

« abord je pensais que c'était un vieil essieu de voiture, car comme « c'était la nuit on ne pouvait pas bien distinguer, ce n'est qu'un « moment après que j'allumais un fanal et que je vis que c'était « un canon, et dès le lendemain je vous prévenais.

« Agréez Monsieur le comte, etc... » J. L.

Pour en revenir à mon épée je ne manquai pas aussitôt mon retour en Vendée de prévenir Orville de mon acquisition ; il m'écrivait le 4 avril 1909.

MON CHER AMI,

Je vous félicite d'avoir acheté l'épée gauloise, c'est une de vos plus importantes acquisitions ; cette épée trouvée dans votre pays (ce qui est très important) ne provient-elle point d'une émigration de guerriers du nord-est : c'est à éclaircir. Ce qui est essentiel c'est que vous êtes certain de l'origine. Je n'en ai vu aucune du même genre dans nos musées, ni dans les collections. La photographie de cette belle épée dépasse tout ce que je pouvais supposer : la lame est absolument intacte avec son tranchant tel que lorsque cette arme est sortie des mains de l'ouvrier, ses nervures sont superbes, la poignée des plus élégantes et le pommeau d'un dessin exquis avec un pointillé très fin que j'ai parfaitement distingué à la loupe. Cette pièce est infiniment plus importante que la lame déjà superbe dont vous avez placé la photographie à gauche. Je suis d'avis que vous apportiez cette lame avec votre belle épée, car ce sont des armes bonnes à comparer. Je crois que vous avez une épée unique au point de vue de la rareté et de la conservation ; je trouve que le profil de l'ensemble est aussi beau dans son genre que ce que le moyen-âge a produit de meilleur car c'est l'époque où les formes sont les plus belles. L'antiquité a produit des épées comme la vôtre et aussi le prototype de la barbute qui en a été une fidèle reproduction. Vous devez jubiler au milieu de votre collection ; possédant cette épée gauloise, celle du XIII^e^ à poignée plaquée or, celle de Ragondi Comes, celle du XIV^e^ de si belle largeur, celle de Guerpi ; il n'y a plus qu'à tirer l'échelle car aucun musée ne possède quoi que ce soit de comparable pour les hautes époques.

Quel prix eussent atteint ces armes à la vente Gay ? ?? voilà le moyen-âge côté aux prix les plus extravagants ; félicitez-vous donc de votre collection si riche en objets de cette époque.

Croyez, mon cher ami, etc... ORVILLE

Digitized by Google

. . . . . .

Un petit mot d'histoire avant de décrire mon épée.

Après avoir utilisé le silex nos ancêtres, les Gaulois, qui n'avaient pas d'autres armes au début virent peu à peu arriver les œuvres des fondeurs et marteleurs de bronze qui pénétraient chez eux soit par l'Italie ou la Grèce dont les trafiquants remontaient hardiment vers le Nord. Les Italiens et les Grecs connurent ce métal alors que les habitants de notre sol se servaient encore d'armes de pierre. Les premiers métallurgistes font leur apparition en Europe venant d'Asie où l'ère du cuivre avait fait son apparition environ 3000 ans avant Jésus-Christ et était déjà connue en Egypte.

Peu à peu par petites troupes ils envahissent nos régions, s'établissent en diverses contrées, exploitent le cuivre, fondent le bronze. Ils travaillent le cuivre en le mélangeant à l'étain, forgent des casques, fondent des haches, des couteaux, des poignards enfin des épées auxquelles ils donnent un tranchant excellent trempées par le martelage ; art dans lequel ils excellaient : ces épées avaient de belles formes et à travers les âges elles servirent de modèle aux épées d'acier. Elles ressemblent à une feuille d'iris, elles en imitent le contour et en prennent les longues nervures un peu curvilignes.

De même que dans l'âge de la pierre où il y a deux époques bien distinctes : 1° la pierre éclatée ; 2° la pierre polie ; de même pour le bronze il y eut plusieurs périodes de perfectionnement. M. de Mortillet les a très bien définies dans son musée préhistorique. Il établit trois époques bien distinctes : le Morgien, le Larnaudien et l'Hallstattien.

A l'époque Morgienne environ 1500 ou 2000 ans avant Jésus Christ, début de l'âge du cuivre, on fabrique surtout des haches plates à bords droits puis à talons. Les lames de poignard fort courtes sont triangulaires, n'ont pas de soie ; elles sont fixées à un manche en bois ou os par des rivets ; puis des épées qui ressemblent à de grands poignards, les lames toujours fixées par des rivets à la poignée. Ces poignées sont remarquables

Digitized by Google

Digitized by Google

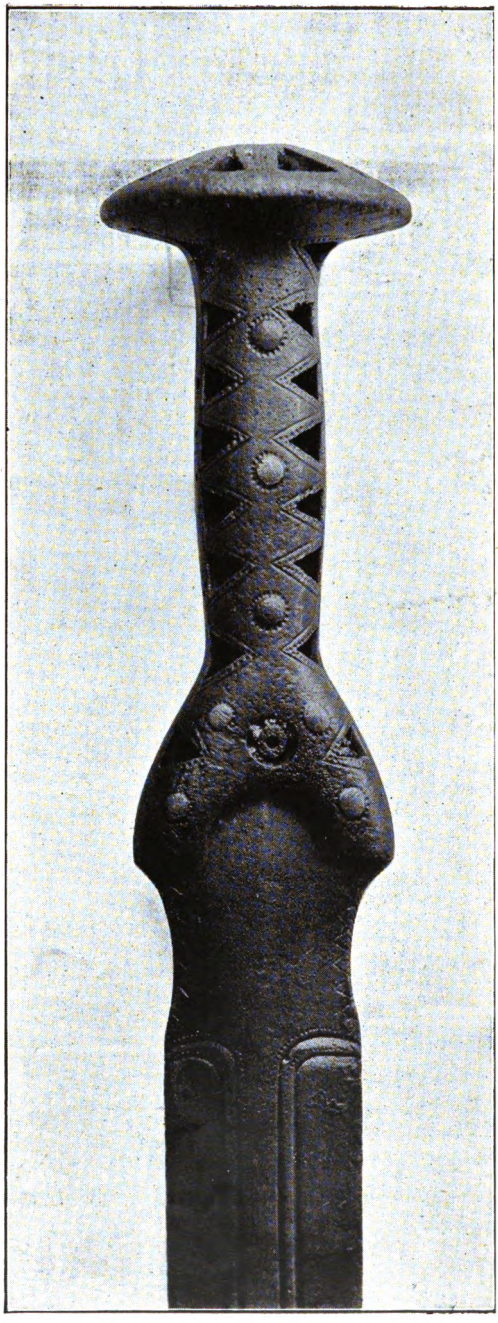

L'ÉPÉE DES SALORGES

Digitized by Google

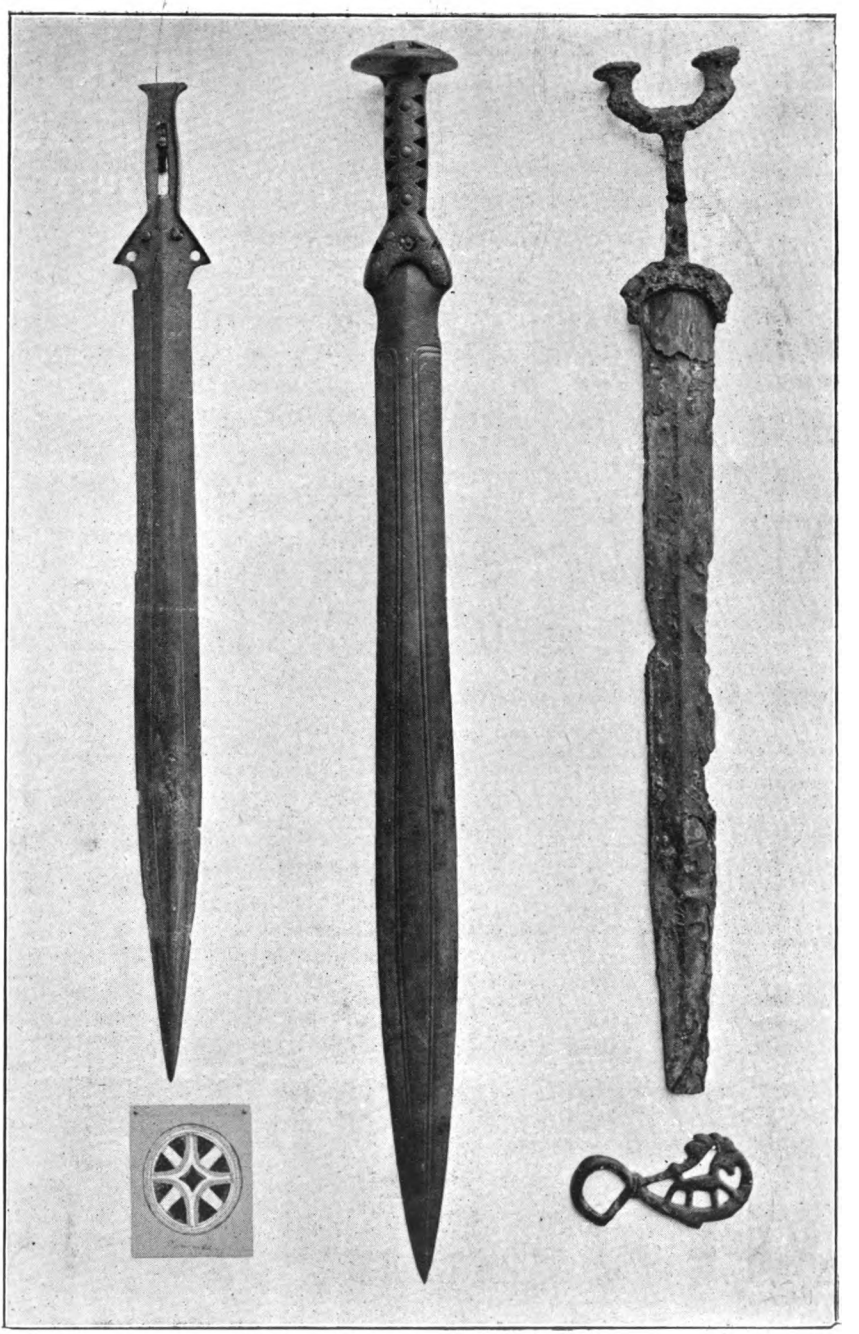

(Cliché de M. le C^te^ Raoul de Rochebrune)

L'ÉPÉE DES SALORGES

Digitized by Google

Digitized by Google

par leur petitesse et il n'y a jamais de crans pour y placer le doigt.

A l'époque Larnaudienne 1000 ou 1200 ans avant Jésus-Christ ce fut l'ère du grand développement du bronze aussi a-t-elle laissé beaucoup plus de traces sur son passage. On fabrique toujours des haches mais elles ont des ailerons, des douilles avec anneau latéral, des couteaux à soies puis à douille, des poignards, des épées à poignée pleine en bronze et à poignée incomplète avec languette soie, ou âme de poignée plate. La poignée était faite ou complétée en cuir, os ou bois. Les poignées en bronze étaient en général fondues indépendamment de la lame puis fixées avec des rivets. A la fin de cette période le fondeur a simplifié son travail et a presque toujours fondu d'un seul jet lame et poignée ce qui ne ne l'a pas empêché quelquefois de figurer des têtes de rivets comme ornementation. Les épées à poignées incomplètes en métal sont habituellement à âmes de poignées plus ou moins aplatie avec rebords sur les côtés pour encastrer, sertir et ourler les plaques de bois, d'os, d'ivoire, de corne ou de cuir de la poignée (1).

Quelques épées sont à soie, il en est aussi avec une simple languette qui entrait dans le manche ; de forts rivets dans ce cas consolidaient la lame dans la poignée.

A l'époque Hallstatienne 600 ou 800 avant Jésus-Christ c'est la fin du bronze ; le fer apparaît mais il est de mauvaise qualité ; on ne sait pas encore le travailler, il est méprisé. Le fer est facilement attaquable, il se rouille, il se décompose, tandis que le bronze reste intact. C'est à ces diverses raisons qu'il faut attribuer la triste réputation du fer. Aussi était-il méprisé de l'aristocratie militaire et religieuse. On le mettait peu dans les tombeaux, on ne l'employait pas pour les objets et les armes de luxe. Cela explique pourquoi nous avons vu les rasoirs de bronze se maintenir si longtemps et si généralement à l'époque

(1) A côté de l'épée de Salorge on voit une autre épée à poignée incomplète exactement de ce type. Elle a aussi été trouvée dans la Loire.

Digitized by Google

Hallstattienne, ou première époque du fer (1). Cela explique aussi pourquoi les épées de bronze ont été en grand usage pendant cette époque. Mais ces dernières épées affectent des formes spéciales et ont des bouterolles particulières, qui permettent de les distinguer des épées et bouterolles du véritable âge de bronze.

Voici donc brièvement résumée l'histoire du bronze en Gaule

. . . . . .

Dans ma belle épée celtique l'artiste inconnu a atteint la perfection ; les plus belles armes de la Grèce, de l'Italie, de la Scandinavie peuvent l'égaler mais ne la surpasseront pas. Elle appartient sans contestation aucune à l'époque Larnaudienne. Sa lame est pistilliforme, sa poignée est des plus curieuse et rare, elle paraît avoir été moulée sur un noyau en terre cuite que l'on a ensuite détruit pour encastrer la poignée. Cette poignée a été ajourée par le moulage directement sans être découpée ni entaillée après la fonte. C'est la seule pièce du type à âme de poignée plate avec complément en bronze que je connaisse.

M. Adrien de Mortillet, fils du conservateur du musée de Saint-Germain, dont la science en ces matières est universellement connue, fondateur de la revue (*l'Homme préhistorique*) et auteur du (musée préhistorique), m'avait demandé de publier cette belle épée dans sa *Revue*.

Je ne puis mieux faire pour mes lecteurs que de lui laisser la parole et de reproduire ici sa savante description.

ÉPÉE EN BRONZE TROUVÉE DANS LA LOIRE

Monsieur le comte Raoul de Rochebrune, qui a rassemblé avec un soin éclairé en son château de la Court, à Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée) de remarquables collections archéologiques, a récemment fait l'acquisition d'une superbe épée en bronze, qu'il a

(1) A droite de la planche on peut voir une épée en fer à antennes (type Hallstatien) *très rare* contemporaine des épées de bronze, elle était protégée par un fourreau de bois dont plusieurs portions adhèrent encore à la surface du fer ; trouvée également dans la Loire.

Digitized by Google

eu l'obligeance de me communiquer. C'est, à ma connaissance, la plus belle arme de ce genre trouvée en France. Elle est absolument entière et d'une conservation parfaite. La légère patine qui recouvre le métal n'a en rien altéré sa surface. Les tranchants sont encore aussi coupants que s'ils venaient d'être fraîchement aiguisés. Cette magnifique épée a été pêchée, en fin d'octobre 1908, dans la Loire, aux Salorges, dans la partie au large en allant sur Trentemoult, commune de Rezé (Loire-Inférieure). Elle se compose de deux parties distinctes, la lame et la poignée, habilement et solidement fixées l'une à l'autre. Sa longueur totale est de 635 millimètres, son poids de 850 grammes. La lame, de type pistilliforme, présente dans toute sa longueur un renflement médian, bordé de doubles filets en creux, qui ne se prolongent pas jusqu'à la poignée. A quelques centimètres de celle-ci, ils se courbent et se dirigent, vers les tranchants. Au-dessus sont deux échancrures, ornées sur les plats de petites dents de loup gravées. Ces coches latérales, destinées à loger l'index, qui pouvait difficilement trouver place sur la poignée trop courte, ont leur tranche non coupante et garnie de petites entailles parallèles disposées obliquement.

Une âme de poignée plate à légers rebords latéraux, avec sept trous de rivets, d'un modèle bien connu termine la lame. A la soie en question est adaptée une poignée en bronze, maintenue par des rivets dont les têtes font saillie sur les deux faces. Cette poignée, qui est creuse et ajourée, a été coulée d'un seul jet par un fondeur expérimenté. Elle a une forme à la fois gracieuse et pratique.

Examinons-en les trois parties essentielles : la garde, la fusée et le pommeau. La garde échancrée en demi-cercle sur chacun des plats de la lame, porte quatre rivets. Les trois autres rivets sont échelonnés le long de la fusée dont la coupe transversale est ovale. Le pommeau, également ovale, a une forme lenticulaire.

L'ornementation de cette poignée consiste en une combinaison de découpures à jour et fines gravures au burin. On compte, sur chacune des faces et des deux côtés, huit vides de forme triangulaire dont sept se trouvent sur la fusée même et le dernier à la naissance de la garde. Ces ouvertures devaient être remplies d'une matière ressortant nettement sur le fond brillant du métal, pâte ou placage quelconque, dont toute trace a malheureusement disparu. Des séries de traits pleins et pointillés dessinant des dents de loup en bordent les contours. Les têtes de rivets sont aussi entourées d'un cercle de petits points. Au-dessus de l'échancrure

Digitized by Google

de la garde, dans l'axe de la lame, se trouve encore un petit cercle en creux, avec trou au centre, qui devait lui-même être incrusté d'une pâte colorée. Quant au pommeau, sa face supérieure est percée de neuf ouvertures : une au milieu et huit autres rayonnant au pourtour. Des lignes alternativement continues et pointillées complètent sa décoration. Présentant un intérêt d'autant plus grand que les épées munies d'une poignée de bronze ne sont pas très communes en France, la magnifique pièce appartenant à M. de Rochebrune est en outre, si j'ai bonne mémoire, le seul spécimen à poignée ajourée découvert dans notre pays.

Ce n'est guère qu'en Hongrie et en Scandinavie que les épées à poignée en métal se rencontrent fréquemment. Les poignées avec vides remplis d'une matière bitumineuse de couleur noire sont même spéciales à la dernière de ces contrées. A première vue l'arme des Salorges semble avoir quelque analogie avec certaines pièces Scandinaves. Cependant, si on l'examine de plus près, il est facile de se rendre compte qu'elle constitue un type bien distinct.

Les épées de Danemarck ou de Suède à poignée métallique ont une lame à soie étroite et ne portent des rivets que sur la partie arquée formant la garde, tandis que notre épée bretonne est à soie plate, avec rivets non seulement sur la garde, mais aussi sur la fusée.

Cette particularité lui donne un caractère tout à fait original, et, je puis ajouter, tout à fait inattendu. Nous savons, en effet, que les épées à âme plate pourvue de rebords latéraux n'étaient pas destinées à recevoir des poignées en métal, mais bien de simples placages de bois, d'os ou de corne. Leur forme seule suffirait à l'indiquer clairement, en l'absence même des quelques traces de ces applications parvenues jusqu'à nous. Des observations qui précèdent, on peut conclure que l'épée de M. de Rochebrune doit être regardée comme une pièce exceptionnelle, œuvre d'un habile ouvrier armurier ayant réussi avec un rare bonheur à adapter une élégante poignée en métal à une lame faite pour y encastrer des plaques d'une autre matière. Malgré les ressemblances, plutôt apparentes que réelles, qu'elle semble avoir avec quelques formes étrangères, rien ne s'oppose, en l'état actuel de nos connaissances, à ce que l'on considère cette magnifique arme larnadienne comme étant de fabrication locale.

A. DE MORTILLET.

(*L'Homme préhistorique*, 1er août 1909).

Digitized by Google

Suivant le désir de mon ami Orville j'avais emporté cette épée à Paris au mois de mai. Elle fit le bonheur de tous les amateurs qui ne se lassaient pas de l'admirer. Tour à tour, MM. Foulc, Orville, Reubell, Riggs, Bachereau, Leman, de Mortillet, Gonin, Garnier, Mège, (etc.) purent l'examiner. Egger plusieurs fois m'offrit un prix très élevé, il voulait l'emporter en Allemagne. Pour terminer je citerai quelques fragments de lettres des plus grands amateurs au sujet de cette merveilleuse épée.

28 août 1909.

CHER MONSIEUR,

Je vous ai dit dans ma lettre du 17 juillet ce que je pensais de votre belle épée du sire de Mourand du XIV^e^ siècle ; que le plus bel éloge que j'en puisse faire c'est que je voudrais en être l'heureux possesseur. Mon appréciation est toujours la même et je puis en dire autant de votre charmante dague perce maille du XIII^e^ siècle.

Quant à votre admirable épée Gauloise en bronze, je trouve que la technique indique une civilisation très avancée et la main d'un artiste remarquable. Je me demande comment à une époque aussi barbare on a pu obtenir semblable perfection... etc. .

Veuillez croire, (etc).

E. FOULC.

MON CHER AMI,

Votre épée antique, je l'ai trouvée de toute beauté ! C'est une des perles de votre collection, et j'éprouve un sentiment de grande admiration car je ne croyais pas qu'il fut possible de trouver si parfaitement conservé un objet de la plus haute antiquité.

Je me rends compte avec un nouveau plaisir du travail si remarquable de cette poignée et de la manière dont la lame y est si solidement fixée. La patine bistre en est aussi fort belle, je ne vois parmi les épées antiques que je connais soit à la bibliothèque nationale, soit dans les collections particulières, soit aux musées d'Artillerie de Paris et de Bruxelles rien de comparable à cette belle arme qui semble sortie des mains de l'habile ouvrier qui l'a exécutée. Le métal en est bien dur, le tranchant très affilé, elle est bien en main.

Digitized by Google

Vous me dites que M. de Mortillet, élève de son père dont le nom fait autorité, considère cette arme comme Celtique : c'est bien possible ! dans tous les cas le travail indique une civilisation avancée.

Avec vos autres belles épées il y a de quoi faire la plus belle vitrine qui existe, et vous devez être le collectionneur le plus heureux du monde car vous avez été bien servi par les circonstances, et il n'est pas possible de trouver une collection plus intéressante que la vôtre, et je vais jusqu'à dire qu'elle est plus amusante que celle de R... parce que vous possédez des documents qu'il n'a pas et dont l'origine est certaine.

Croyez, mon cher ami, (etc.)

ORVILLE.

Paris, 24 août 1909.

Je vous remercie beaucoup de votre envoi de la notice et des photographies de la dague XIII[e] et de l'épée gauloise qui m'ont fait grand plaisir à revoir. J'en avais conservé le meilleur souvenir et, comme je vous l'avais dit lorsque vous me les avez montrées, je les trouve admirables et surtout l'épée Gauloise d'un modèle tout à fait unique. Aussi je ne puis que vous envier d'avoir été assez heureux pour faire cette trouvaille. Nous ferez-vous connaître un jour dans un opuscule comme vous savez si bien les faire la provenance de ces deux objets ? et comment vous avez pu vous les procurer ? Cela doit être intéressant.

Vous devez passer de bons moments au milieu de votre collection qui est en passe de devenir la première du monde pour les épées de haute époque...

Je vous présente mes meilleures salutations.

BACHEREAU.

Paris, 3 septembre 1909.

Je regrette bien de n'avoir pas vu à Paris la magnifique épée du « Sire de Mourand » ! à en juger par votre notice si intéressante, l'arme doit être fort belle et très curieuse. Je vous remercie également des photographies de l'épée Gauloise et de la dague du XIII[e] siècle dont j'ai gardé un souvenir émerveillé...

Votre épée Gauloise est tout à fait exceptionnelle ; jamais je n'ai vu ni en original ni en reproduction un type aussi particulier et aussi rare.

Digitized by Google

Quant à la petite dague du XIII[e] siècle, si jolie, à poignée si délicate de gravure, de ciselure et de dorure, avec ses quillons si élégants et son joli pommeau à pans ; ce n'est plus une arme mais un bijou qui aurait certainement excité des convoitises ardentes et atteint un prix énorme à la vente Gay.

Agréez (etc.).

HENRI LEMAN.

La Court de Saint-Cyr en Talmondais (Vendée),
12 janvier 1910.

C[te] RAOUL DE ROCHEBRUNE.

Digitized by Google

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(*Suite*) (1).

La lettre de Mgr de Mercy, du 2 octobre 1799, était heureusement en retard, en raison des distances et de la difficulté des correspondances, car le schisme latent avait pris fin dès juillet, grâce aux concessions réciproques.

On se rappelle que Mgr de Mercy avait désavoué certains articles de son Ordonnance, remaniés par M. Voyneau sous le couvert de M. Mady. Aussi écrivait-il le 3 octobre : « Je serais fâché que Mady notifiât son Ordonnance avant de l'avoir réformée d'après mes observations. J'espère encore que, mieux instruit, il la réformera. »

M. Mady n'en fit rien, nonobstant l'opinion et les désirs de son évêque ; le 12 août 1799, l'Ordonnance avait été expédiée à « tous les frères de l'intérieur », sans aucune modification, accompagnée d'une lettre de M. Voyneau, chef de fait de l'Administration, lettre qui débutait ainsi :

« Joachim-Victor Voyneau, prêtre, vicaire-général en exercice, à nos très chers et vénérables confrères, coopérateurs

(1) Voir la 4e livraison 1909.

Digitized by Google

dans le ministère de paix, les prêtres catholiques approuvés pour le diocèse de Luçon, salut en Notre-Seigneur Jésus-Christ.»

La lettre se termine ainsi :

« Donné au lieu de notre retraite, le 12 août 1799, de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« VOYNEAU,

« *Vicaire-général en exercice.* »

Au courant de ces correspondances, M. Coyaud, commissaire du Directoire exécutif, continuait de rechercher les prêtres non conformistes les plus en vue, et avait promis 200 livres pour l'arrestation des chefs rebelles. Ce fut son frère, curé de Saint-Mandre, près La Rochelle, qui fut arrêté à Saint-Malo-du-Bois, où il s'était réfugié. L'affaire n'eut d'ailleurs pas de suite, mais créa de vifs dissentiments entre l'autorité militaire qui avait procédé à l'arrestation et l'autorité civile qui avait prononcé l'élargissement de faveur.

Dès que M. Paillou eut connaissance de la publication faite par l'abbé Voyneau, il s'empressa de lui adresser ses observations motivées, ainsi que ses reproches, et il rédigea même aussitôt une Ordonnance pour faire mettre à exécution dans le diocèse les mesures édictées par Mgr de Mercy. Ce dernier, dans une lettre du 8 février 1900, remercia M. Paillou de son acte d'énergie : « Je ne juge pas de la conduite de « l'homme du désert » (Mady), et surtout de celle de son second suppléant. Je ne sais quel nom donner à une pareille conduite soutenue surtout par le silence affecté que gardent à votre égard le Désert et Voyneau. Je dois croire que ma lettre du 3 octobre, elle leur est arrivée à temps, a arrêté leurs entreprises, à moins, ce qu'à Dieu ne plaise que j'ose soupçonner, qu'ils ne veuillent décidément dresser autel contre autel, et se mettre en état de formelle rébellion. Vous avez pris le meilleur parti, et j'approuve en entier l'Ordonnance que vous avez envoyée, car elle est l'exécution littérale de ce que prescrivait ma lettre. Ah ! combien je regrette que, dès le principe, le

Digitized by Google

sage vieux (M. Auger) n'ait pas été le préposé en chef. Ce qu'il fait de bien dans son canton prouve tout ce que nous aurions pu en espérer pour tout le reste ».

M. Auger mourut en janvier 1800, et Mgr de Mercy fut très affecté de cette mort : « Elle est inexprimable, écrit-il à M. Paillou, la douleur que m'a causée votre lettre du 24 janvier qui m'a apporté la nouvelle de la mort du vénérable Chanais ». Il regrette une fois de plus la faiblesse de Mady, dont le suppléant Voyneau a profité, pour s'arroger toute autorité : « Mady avait pu croire, pendant un temps, que Chanais tenait ses pouvoirs de lui, mais depuis longtemps il a dû être instruit que je les lui avais directement donnés, et que mon intention était qu'il n'y eût rien de bien fait que ce qui serait fait par l'un et par l'autre dans le plus parfait accord, ne laissant à Mady que l'honneur de publier en son nom et en signe de dignité les règlements généraux. Ce que je trouve d'infiniment fâcheux c'est qu'à tant de vertus et d'excellentes qualités que possède Mady, il ne joigne pas le courage et la fermeté nécessaires pour remplir avec fruit le ministère d'autorité et de confiance que je lui ai remis, parce qu'il en résulte que mes intentions n'ont pas été suivies, ou qu'elles sont mal exécutées, parce qu'il s'en remet sur d'autres qui n'ont pas la même expérience que lui. Je ne saurais excuser cette excessive timidité, d'où il résulte que Voyneau a cru pouvoir se charger de tout, voyant que son chef n'osait et ne voulait rien faire ».

A sa lettre, Monseigneur joignait une Ordonnance confirmative de celle de l'abbé Paillou, à qui il donnait en outre un pouvoir discrétionnaire, l'autorisant, dans l'hypothèse d'une résistance absolue à ses ordres, à révoquer tous les pouvoirs généraux déjà accordés, pour reconstituer son autorité sur des bases nouvelles.

La menace suffit. L'abbé Voyneau, se sentant plus directement atteint, adressa à M. Paillou un long mémoire justificatif : « ...Je vous avoue que j'écris le cœur gros. Vous ne sauriez imaginer combien je suis sensible aux procédés aussi

Digitized by Google

durs qu'injustes dont vous usez envers le bureau de Denys (Mady), et particulièrement envers moi. Soyez persuadé que si j'ai quelque chose à me reprocher c'est d'en avoir trop fait, et pour parvenir au but du Père, et pour ménager les intérêts des exilés. Je ne me le reproche pas parce que la religion le commandait; mais, sans ce mobile, je jetterais le manche après la cognée, et m'en tiendrais à ma vie privée, beaucoup plus conforme à ma santé et à ma bourse que celle que je mène... »

Entrant dans les détails, M. Voyneau accuse M. Macé de continuelles tracasseries, affirme qu'il n'a accepté que par force le titre de 2e suppléant, et qu'il a traversé bien des déboires avant de se faire accepter de ses vénérables confrères par l'honnêteté de ses procédés, etc.

La situation avait été modifiée heureusement par l'Ordonnance du 8 janvier 1800, ainsi conçue :

« Nous Jean-Henry Mady, vicaire-général, vu les ordres pressants de notre digne prélat en date du 8 octobre dernier, par lesquels il nous prescrit de mettre de suite, en vigueur le règlement par lui donné, de concert avec nos frères Hervouet et Voyneau, nos suppléants, et d'après les observations de quelques-uns de nos coopérateurs, nous avons effectué la division du diocèse et assigné un vicaire à chaque canton, pris, chacun dans celui qui lui est donné, aussi de se conformer au dispositif et à la mesure des pouvoirs que nous lui accorderons. Quoique par la présente Ordonnance, nous abrogions le règlement provisoire donné par notre autorisation le 12 août dernier, nous déclarons cependant que dans l'exercice du saint ministère, on se conformera à ce qui a été réglé par icelui. »

Après la justification tentée par M. Voyneau, M. Mady comprit, qu'en sa qualité de procureur et délégué en chef, il ne pouvait moins faire que de se justifier à son tour des reproches formulés dans la lettre épiscopale du 3 octobre. Nous n'avons pas cette lettre, que M. Paillou communiqua en partie à

Digitized by Google

M. de Mercy, et nous n'en connaissons que l'impression qu'elle produisit sur le prélat, et qu'il exprime à M. Paillou dans une lettre datée du 12 août 1800 :

« Je vois par l'extrait que vous me donnez de la longue lettre que vous avez reçue de M. Mady, qu'il s'excuse mieux qu'il ne se justifie sur les reproches que contenait ma lettre du 3 octobre, et évidemment il inculpe Voyneau tout en voulant le défendre, puisqu'il convient qu'il s'est laissé dominer par lui, et que celui-ci a été dans le temps le principal obstacle à l'exécution de mes ordres. Vous lui avez parfaitement répondu sur tous les points et avec votre sagesse ordinaire. Il résulte cependant de ce qu'il vous mande que nous n'avons pas tout à fait travaillé en vain puisqu'enfin nos instructions ont été à peu près suivies dans ce qui était le plus essentiel, savoir la cessation de la confusion des pouvoirs, la distribution du diocèse en cantons, et la réunion des soumissionnaires. Il ne reste plus qu'une réconciliation parfaite avec M. Macé contre lequel je vois que l'on conserve d'injustes préventions; mais c'est déjà quelque chose si on ne le trouble pas dans ce que je lui ai confié d'autorité.

« J'ai été étrangement surpris et fâché, dit Mgr de Mercy dans une lettre suivante, de la manière dont Voyneau écrit à Macé sur ce qui le concerne personnellement et son canton. Voyneau ne peut pas ignorer que j'avais donné à Chasnay les mêmes pouvoirs qu'à Mady, pour déléguer les pouvoirs généraux. Il ne peut pas ignorer qu'en conséquence Chasnay les avait délégués à Macé, et que, depuis la mort de Chasnay, Mady lui-même les avait confirmés. Je vois dans tout ceci un concert d'intrigue, de domination et de jalousie qui me déplaît infiniment. Le mal est que la pauvre tête de Voyneau le mène trop loin, et qu'au lieu d'être dirigé par Mady, son chef, c'est lui au contraire qui le conduit, et qui est aussi opposé à nos intentions qu'au bon ordre. De là sans doute la nullité d'Hervouet, son collègue ; de là toutes les tracasseries, toutes les jalousies, toutes les décisions qui nous affligent. »

Digitized by Google

Dans sa correspondance, Mgr de Mercy continue à se plaindre de la conduite de M. Voyneau et de la faiblesse de M. Mady.

Mécontent de ces reproches répétés, M. Voyneau avait offert sa démission à M. Paillou ; MM. Mady et Hervouet, également visés, se hâtèrent d'en faire autant.

« Je n'aime point, écrivit Mgr de Mercy, à cette occasion, à M. Paillou, cette manière qu'ont successivement employée MM. Mady, Hervouet et Voyneau d'offrir leur démission sur les moindres reproches et observations que vous et moi avons cru devoir leur faire ; cela montre de l'humeur et point assez de docilité... Nous disputeraient-ils le droit de les diriger ?... Mais enfin puisqu'ils ont fini par se rapprocher de nos intentions, que les partis se sont réunis, recevons leur apologie, croyons que chacun a fait de son mieux, cherchons à les encourager, et ne les aigrissons pas en refusant de croire à la pureté de leurs intentions. »

Nous ne connaisons la réponse que M. Paillou avait adressée à M. Mady personnellement en refusant sa démission, que par une lettre de Mgr de Mercy : « Il me paraît impossible, écrit-il, que Mady ne soit pas satisfait, tant vous y avez mis de prudence et de charité. J'ai la ferme espérance qu'il nous rendra amitié pour amitié, confiance pour confince, et que les choses iront toujours de mieux en mieux. J'approuve surtout que vous ayez refusé sa démission ; il est important qu'il continue à remplir sa place jusqu'à ce que vous puissiez la remplir vous-même, et alors il est juste et dans mon intention que vous en fassiez votre second, que vous lui conserviez toute l'autorité compatible avec ce qu'exigera le bien général, qui doit être préféré à tout... Une chose qui m'a fait grand plaisir dans la lettre que vous a écrite Mady, c'est l'assurance qu'il vous donne de la réunion que j'avais tant à cœur d'obtenir de tous les conformistes. » Quand l'évêque de Luçon écrivait cette lettre, en juin 1800, le coup d'État de brumaire datait déjà de sept mois, et il y avait six mois que la Constitution de l'an VIII avait été promulguée. La situation avait donc changé du tout

Digitized by Google

au tout; le premier Consul rouvrait les églises et n'exigeait des prêtres restés à l'intérieur ou rentrant en foule de l'exil qu'une promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII. Mgr de Mercy prit immédiatement parti dans cette affaire de « la promesse; » non seulement il l'approuva, mais, par une lettre officielle du 26 janvier 1800, il enjoignit au clergé de son diocèse de faire la promesse, et trouva dans le clergé de la Vendée une nouvelle opposition, qui encouragea la résistance de M. Mady.

« Je n'oserais blâmer M. Mady, écrit le prélat le 6 août 1800, de n'avoir pas mis en circulation ma lettre du 26 janvier, si en effet, depuis, les circonstances sont devenues telles que les instructions qu'elles renferment aient dû être jugées inutiles. Par suite de la pacification, il est arrivé qu'on a dispensé nos frères de faire la promesse prescrite par la loi générale, parce que sans doute cette promesse a été supposée surabondamment faite par le fait même de la pacification et de la soumission qui en a été la suite. M. Mady a donc pu penser que je n'en exigeais pas davantage. Si M. Mady en fut resté là, s'il n'eût retenu ma lettre que par ces considérations, il n'eût point mal présumé de nos intentions; mais il a été beaucoup trop loin, et il a trompé mes intentions, s'il a laissé ignorer ce que je pense sur le fond de cette question, sur la légitimité de cette formule de promesse, sur la conduite à tenir dans le cas où ladite promesse serait exigée. Tant que la question a été sans objet chez nous, il a été prudent de ne pas donner lieu à l'agiter; mais du moment que nos voisins en ont fait un objet de contestation, il n'était plus permis aux dépositaires de ma confiance de laisser ignorer aux miens ce que j'en pense, il leur était bien moins permis encore de laisser croire que j'ai un sentiment contraire à celui que je leur ai manifesté. Dans tous les cas, la conduite de M. Mady et celle de M. Massé eussent dû être uniformes, et elles ne l'ont pas été, puisque l'un a publié ma lettre et que l'autre l'a tenue secrète. Je m'étonne fort que M. Mady veuille se faire un pré-

Digitized by Google

texte de l'exemple de ses voisins pour se dispenser de venir à mon enseignement et de le faire connaître à ceux dont je lui ai confié la garde. Comment le dépositaire de ma confiance, celui qui de ma part gouverne mon troupeau peut-il se croire permis de laisser ignorer ce que je pense et laisser prendre des préventions contraires ?

« Comment n'a-t-il pas senti qu'il exposait ses frères déportés à ne pouvoir jamais rentrer ou à être persécutés en rentrant, en nourrissant dans l'esprit du peuple une opposition à la seule condition qui peut leur rendre leurs pasteurs ? L'événement justifiait M. Mady, et si réellement les dispositions du peuple étaient telles que la promesse que j'ai jugée légitime fût capable de le scandaliser et de le révolter contre nous, nous ne pourrions l'accepter si nécessairement elle devenait l'occasion d'une sédition, la cause d'un scandale ; mais c'est ce que je ne saurais me persuader, parce que toute raison y répugne ».

Cette affaire de la promesse occupe toute la correspondance, devenue plus fréquente, de M^gr de Mercy, avide de rentrer dans son évêché de Luçon.

« Si je rentre, écrit-il le 5 novembre 1800, je m'attends à être fort embarrassé pour regagner la confiance que si malheureusement on cherche à me faire perdre, dont déjà on m'a ravi une partie. Votre instruction pastorale, que j'approuve, ne ramènera pas ceux qui ne veulent pas être éclairés Je n'ai garde de compter dans ce nombre le vénérable Mady ; mais, d'après ce que vous m'en apprenez, je le vois dans une grande obstination, et j'avoue que je ne peux la concilier avec ce que je lui crois de vertus. Je conçois bien qu'il puisse avoir son opinion à lui, qu'au fond il puisse la croire meilleure que la mienne, mais il doit être assez instruit pour savoir que, gouvernant mon troupeau en mon nom et de ma part, ce n'est pas son opinion qui doit être sa règle. Et cependant, au lieu de cela, c'est son opinion particulière qu'il prêche, et il soustrait mes instructions à mes diocésains. Il me laisse avilir,

Digitized by Google

calomnier : je voudrais bien savoir comment il pourra justifier une pareille conduite. Je suis impatient de connaître le résultat de l'entretien que nécessairement vous avez eu avec lui sur cela. Je suis toujours persuadé que c'est son extrême timidité et la crainte qui règlent et son opinion et sa conduite. Quand vous lui aurez rendu un peu plus de courage par votre présence et par votre exemple, j'ai la confiance qu'il sera ce qu'il doit être, et qu'il aura honte de lui-même. »

Mgr de Mercy tenait beaucoup à rentrer le plus tôt possible dans son diocèse après avoir si vaillamment supporté les années d'exil, mais dans son diocèse apaisé et remis des lourdes épreuves et des stériles divisions du passé. Aussi, dans la même lettre, revient-il encore sur M. Mady, et recommande-t-il encore à M. Paillou « de le convertir. Je vous en prie, ne négligez rien, je ne sais, mais j'ai peine à me défendre de l'idée que Voyneau désire médiocrement notre retour. »

La lettre suivante, du 29 novembre, traite surtout de l'espérance qu'a Monseigneur de rentrer bientôt en France, et des démarches diplomatiques à faire auprès du préfet de la Vendée pour que sa rentrée dans son diocèse soit agréée et agréable. Mais l'obstination de M. Mady lui tient toujours au cœur : « Je ne saurais comprendre l'entêtement de M. Mady et la conduite qu'il tient en conséquence. Je lui passe son opinion, je lui pardonne d'y tenir, puisqu'à cet égard l'Eglise se tait et que j'ai cru devoir imiter sa sagesse en laissant la liberté de conscience ; mais, ce que je ne lui pardonne pas, dans la place qu'il occupe, c'est de prendre son opinion particulière pour diriger ceux à qui il devrait proposer la mienne pour règle, c'est de la taire, de la combattre, d'instruire d'après lui et non d'après moi ceux que je lui ai confiés, d'entretenir la division au lieu de tout faire pour ramener nos diocésains à la confiance, à la docilité, à l'amour qu'ils me doivent, et dont il doit l'exemple. J'ai été tenté de lui en écrire ; mais qu'aurais-je pu lui dire que ce que vous et moi lui avons si souvent répété sans succès? J'ai craint d'aigrir le mal au lieu de le

Digitized by Google

guérir ; mais, s'il savait tout ce qu'il me fait souffrir, s'il prévoyait tous les maux dont il sera la cause, jamais il ne se le pardonnerait, car la vertu est dans son cœur, et aussi, j'en suis sûr, un sincère attachement pour moi ».

Cette question de l'opposition d'une partie de son clergé contre « la promesse » facultative revient constamment dans la correspondance de Mgr de Mercy, qui semble y voir le plus grand obstacle à vaincre pour obtenir du gouvernement la permission de rentrer à Luçon. Nous n'ajouterons aucun extrait à ceux déjà cités, car, contre M. Mady, le thème se renouvelle sans cesse, mais sans variations ; du reste Monseigneur le prend beaucoup moins directement à parti dans ses huit lettres du 1er mars au 12 août 1801.

Les événements de politique religieuse allaient d'ailleurs donner à cette querelle un dénouement attendu. On sait qu'à la demande concertée du pape et du gouvernement français, la plupart des évêques déportés donnèrent leur démission de leurs anciens sièges épiscopaux. Mgr de Mercy, démissionnaire du siège de Luçon, fut promu, le 16 février 1802, à l'archevêché de Bourges, où il n'eut plus à se préoccuper de l'opposition de M. Mady.

L'habile et insinuante diplomatie de M. Paillou eut bien vite raison de l'intransigeance flexible de M. Mady. Dans son rapport du 11 thermidor an IX, le Préfet de la Vendée dit en effet de lui : « Mady, à Saint-Denis-la-Chevasse, ancien curé, ne manifeste pas son opinion, mais est d'avis que l'on doit l'exemple et le précepte de la soumission. » Pour quelqu'un qui « ne manifestait pas son opinion », suivant ce prétendu rapport préfectoral, il faut convenir que le Préfet s'en tenait quand même pour satisfait.

Aussi M. Mady fut-il porté sur la liste des pensionnaires ecclésiastiques établie par l'arrêté des Consuls du 3 prairial an X, et, lorsqu'il fut requis de faire officiellement la fameuse promesse, s'empressa-t-il d'adresser la lettre suivante à qui de droit :

Digitized by Google

A Saint-Denis, le 13 floréal an XI de la République française.

CITOYEN SOUS-PRÉFET,

« J'ai l'honneur de vous adresser mon serment conforme à celui prescrit par le Concordat. Je suis bien mortifié de ne pouvoir aller demain à Montaigu. Dieu a disposé ce matin de ma domestique. La cérémonie de son inhumation doit se faire demain matin, mercredi, et tous les prêtres des environs seront absents.

« Je vous prie de vouloir bien assurer le Gouvernement de ma soumission et obéissance à ses lois.

« J'ai l'honneur de vous saluer respectueusement.

« MADY, *prêtre*.

« Nommé à la succursale de Saint-Denis-la-Chevasse. »

D'autre part, dans la nouvelle division des diocèses établie par le Concordat du 10 septembre 1801, Luçon perdit son titre épiscopal et fut réuni au diocèse de La Rochelle, à la tête duquel fut placé Mgr Jean-François de Mandolx. En fait, le département de la Vendée fut administré spécialement, au point de vue religieux, par M. Paillou, avec le titre de vicaire général, en attendant qu'il succédât lui-même à Mgr de Mandolx le 2 février 1805.

M. Mady conserva le titre de vicaire-général de La Rochelle, mais, sous l'administration ferme et très personnelle de M. Paillou, ce titre ne fut plus pour lui qu'honorifique. Il ne s'occupa plus que de la gestion de sa paroisse, restaura son église, et mourut à Saint-Denis-la-Chevasse le 19 novembre 1806, âgé de 73 ans.

M. Jean-François AUDUREAU, né en 1759, fut nommé vicaire à Saint-Denis-la-Chevasse le 30 janvier 1786. A la Révolution,

Digitized by Google

il refusa le serment et obéit à la loi de déportation. On ne sait où il se réfugia ; son nom ne figure sous aucune liste officielle des prêtres déportés.

En février 1799, le citoyen Michel Martineau, marchand de drap et soie à Luçon, adressait une demande à l'administration centrale du département pour se faire payer une note de 10# due par « Audureau vicaire déporté ».

Il rentra en France au Concordat, et s'installa à Saligny. Le rapport du Préfet de la Vendée, de thermidor an IX, le signale ainsi :

« Audureau jeune, vicaire desservant, actuellement à Saligny ; on ignore ses principes ; on lui croit cependant la tête un peu exaltée. »

Son exaltation eut sans doute la prudence de rester discrète, car il fut inscrit sur la liste des pensionnaires ecclésiastiques du 3 prairial an X, et, lors de la prestation du serment à la Constitution de l'an VIII, s'acquitta de cette formalité par une lettre adressée au sous-préfet de Montaigu :

« Citoyen,

« La lettre circulaire du vicaire général de M. l'évêque de La Rochelle, concernant la prestation du serment, à tous les curés et desservants dans le département de la Vendée, du 23 germinal dernier, écrite sous l'approbation et du consentement du citoyen Préfet dudit département, s'exprime ainsi dans un endroit :

« Si quelques-uns de MM. les curés ou desservants ne « peuvent se rendre au lieu où ils sont convoqués, ou pour « infirmité ou pour quelque autre cause légitime, ils écriront « le serment qu'ils signeront et qui sera envoyé par MM. les « curés dans quelque arrondissement qu'ils se trouvent, et « par MM. les desservants dans l'arrondissement de Fonte- « nay à M. le Préfet, et par les desservants dans les autres « arrondissements aux sous-préfets de leurs arrondisse- « ments respectifs.

Digitized by Google

« La cruelle et longue maladie que j'éprouve depuis tantôt six mois ne me permettant pas de me transporter à Montaigu au jour fixé selon que vous m'en priez par votre circulaire en date du 30 germinal dernier pour remplir le vœu de la loi qui exige le serment de tous les prêtres, et usant de la faculté accordée par la circulaire précitée du vicaire général de Mgr l'évêque de La Rochelle, voici mot à mot le serment exigé :

Suit la formule.

« J'espère, Citoyen, que cela sera suffisant et que vous voudrez bien vous en contenter. Je suis bien puni de ne pouvoir avoir l'avantage de vous saluer en personne, et vous prie d'agréer l'expression de mon respectueux dévouement.

« AUDUREAU, *nommé à la succursale de Belleville et Saligny.* »

« A Saligny le 14 floréal, l'an onze de la République française. »

Saligny avait été réuni à Belleville pour le culte, et jusqu'à sa mort M. Audureau administra les deux paroisses.

En octobre 1835, âgé et fatigué, M. Audureau se démit de ses fonctions pastorales, en faveur de son neveu, M. Favron, et mourut moins de deux ans après, le 30 juillet 1837, à l'âge de 78 ans.

La cure de Saint-Denis-la-Chevasse fut vendue nationalement le 3 messidor an VI. En octobre 1813 la commune fit l'acquisition d'une nouvelle cure, qui fut agrandie en décembre 1819.

LA GENÉTOUZE

Louis THOMAS, curé.

M. Louis THOMAS, né à Venansault le 17 avril 1756, était vicaire chez son frère, M. Antoine Thomas, curé de Venansault, lorsqu'il fut appelé à la cure de la Genétouze, en remplacement de M. Roberteau, mort subitement après la grand'messe, le 13 janvier 1788. Il refusa le serment schismatique,

Digitized by Google

fut mandé à Fontenay avec son frère, puis envoyé aux Sables-d'Olonne avec lui, le 3 septembre 1792, pour obéir à la loi de déportation. Les deux frères et plusieurs autres prêtres s'embarquèrent, le 27 septembre, sur le chasse-marée le *Saint-Nicolas*, de Lorient, capitaine Guillaume Martin, qui les débarqua à Saint-Sébastien. Ils furent cantonnés à Bioxa, dans la vieille Castille, et ne paraissent pas avoir changé de résidence, car M. Paillou écrivait d'Astorga, le 14 mars 1794, au grand vicaire M. Brumault de Beauregard alors en Vendée : « Je ne suis pas auprès de notre ami de Venansault : il vit à cinquante lieues de moi avec son frère ; mais je corresponds avec lui. » (ARCH. NAT. *Lettres interceptées*).

Les deux frères n'étaient pas encore rentrés en France lorsque le préfet de la Vendée dressa, le 11 thermidor an IX, la liste des prêtres revenus de l'exil ; mais leur retour s'effectua peu après, puisqu'à la fin de 1801, M. Louis Thomas était titulaire de la cure de Commequiers, et qu'il figure sur la liste des pensionnaires ecclésiatiques dressée en prairial an X.

M. Thomas occupa longtemps la cure de Commequiers ; puis il se retira à Venansault, où il mourut en 1834, âgé de 78 ans.

La cure de la Genétouze fut vendue nationalement le 13 vendémiaire an V.

La paroisse avait été desservie pendant la période révolutionnaire par Aizenay, Le Poiré et Mouilleron le Captif, et le fut encore après par les prêtres du voisinage, car le culte n'y fut rétabli qu'en 1845.

EDGAR BOURLOTON.

Etant en mesure de rectifier et de compléter, grâce à des documents qui viennent de nous être très obligeamment communiqués par M. Gabriel Gambier, notaire à Fontenay-le-Conte, la notice publiée, pages 122 et suiv. du tome I^er^ de cette étude, sur M^mes^ Catherine et Marie Gambier, ses grand'tantes, religieuses Ursulines à Luçon à la Révolution, nous n'hési-

Digitized by Google

tons pas à le faire à cette place, d'abord parce qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, ensuite parce que les lecteurs soucieux d'exactitude pourront mettre à la page 124 du tome I[er] une note marginale de renvoi.

Nous avons dit que les deux sœurs, Catherine et Marie Gambier, internées à l'abbaye de Celles, avaient été rendues à leur famille à la pacification de 1795. C'est une erreur. Elles moururent toutes les deux en prison, à six jours d'intervalle, des suites du dur traitement auquel elles avaient été soumises.

La cadette, Marie, mourut la première, à 39 ans, le 31 janvier 1794 ; l'aînée, Catherine, expira le 5 février suivant, à l'âge de 40 ans. Les deux actes mortuaires étant identiques, sauf le nom de la titulaire, nous ne reproduisons que le premier en date :

« Aujourd'hui treizième jour du mois de pluviôse, à 10 h. du matin, l'an deuxième de la République Française, une et indivisible, par devant moi Vincent-Augustin Nourry, membre du conseil général de la commune de Celles, élu le 10 décembre 1892 (V. s.) pour rédiger les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la maison commune de Celles le citoyen Charles-Hippolyte Manceau, agent national provisoire de cette commune de Celles, lequel assisté du citoyen François Roche, maire de cette commune, et du citoyen Jean-Baptiste Petit, concierge des détenus qui sont en arrestation dans la ci-devant abbaye de ce lieu, a déclaré que Marie Gambier, ci-devant religieuse du ci-devant couvent des Ursulines de Luçon, et détenue en arrestation dans la ci-devant abbaye de ce lieu, est décédée le jour d'hier sur les 7 h. du soir, dans la chambre qui lui avait été consignée dans ladite ci-devant abbaye, laquelle était âgée de 39 ans. Je me suis assuré du décès de ladite Marie Gambier, par mon transport dans la chambre où elle était détenue et dans laquelle elle est décédée; j'y ai trouvé différentes ci-devant religieuses aussi en arrestation, qui n'ont pu me déclarer les nom et demeure des

Digitized by Google

père et mère de la défunte ; duquel décès j'ai dressé le présent acte que l'agent national provisoire a signé avec moi, ainsi que les témoins.

« Fait en la chambre commune les jours et an que dessus.

MANCEAU, agent provisoire.
ROCHE, maire.
PETIT.
Vincent NOURRY, officier public. »

Les deux victimes, filles de François-Jérôme Gambier, notaire royal au siège de Vouvant, et de Marie-Catherine Bounineau, étaient nées à Saint-Hilaire-des-Loges.

E. B.

Digitized by Google

TROIS FRÈRES VENDÉENS

(1799, 1813, 1815, 1832).

SOUVENIRS INÉDITS

ALEXANDRE DE CHABOT

GARDE D'HONNEUR

A peine les glaces et les neiges eurent-elles détruit, lors de la retraite de Russie, une des plus belles armées qui aient jamais existé, que l'Empereur songea à faire face à l'Europe coalisée encouragé par le désastre inoui que ses armes venaient d'éprouver.

Le régiment des gardes d'honneur qui se recruta en 1813 dans l'ouest était composé de la plupart des jeunes hommes, nobles et bourgeois, non mariés et sachant monter à cheval, dont la position de fortune était indépendante : le régiment devait se former à Tours. Alexandre de Chabot, qui s'y rendit au premier appel, fut présenté à son parent, le marquis de Ségur, désigné par Napoléon pour commander ce corps d'élite : il amenait avec lui un excellent petit cheval arabe, un peu au-dessous de la taille règlementaire, même pour un régiment de cavalerie légère, mais son cavalier plaida si bien sa cause, que M. de Ségur l'autorisa à le garder; nous raconterons plus loin comment ce petit arabe lui sauva peut-être la vie dans des circonstances critiques.

Aussitôt après sa formation, le nouveau régiment se rendit à

Digitized by Google

marches forcées à Nancy. Alexandre avait pour camarades nombre d'amis et de connaissances de la Vendée, MM. de Suyrot et le chevalier du Landreau entr'autres.

Or il advint un jour au mess des sous-officiers à Nancy, que l'entreprenant et fier-à-bras Chevalier, se permit vis-à-vis de l'accorte Lorraine qui les servait à table, une facétie du plus mauvais goût :

Comme dans la chanson de Manon : « Elle riposta par un soufflet, « sur le museau du camarade ». Furieux, du Landreau se lève et s'apprête à se venger. Il avait compté sans son camarade Alexandre, qui vivement lui barre le chemin en lui disant : « Elle a bien fait, « tu n'as que ce que tu mérites ; je te défends de toucher à cette « fille, et si tu as besoin d'un coup de sabre, je suis ton homme. »

Du Landreau fit des excuses à la jeune Lorraine, et l'affaire en resta là. Un jour je raconterai quelques-unes des aventures du chevalier du Landreau et sa fin chrétienne, mais *non banale*.

Je reprends le récit emprunté aux notes du maréchal des logis des gardes d'honneur, Alexandre de Chabot.

Leur plus sérieux engagement eut lieu à Leipsick, au plus fort de la bataille, l'Empereur s'apercevant qu'un régiment de dragons prussiens menaçait de tourner un corps d'armes, fit appel à son régiment de cavalerie légère de la garde d'honneur ; mon oncle m'a raconté à propos de cette charge légendaire un trait d'adresse et d'énergie digne de passer à la postérité : mon oncle se tenant à la hauteur du premier rang, le cavalier qui chargeait en tête, un brave breton M. Quentin du Revaroüer (peut-être que j'écorche son nom) se retournant du côté de son maréchal des logis lui dit : « La « dragonne de mon sabre s'est cassée, je viens de le perdre ».

« Passez au second rang. —

« Non pas, j'ai encore mon pistolet ! avec une adresse et un sang froid sans pareils, le brave Quentin casse la tête du cavalier prussien qui l'abordait sabre haut, et saisissant vivement le sabre du mourant, traverse et tue d'un coup de pointe le cavalier du second rang.

Malgré des prodiges de valeur, la déroute de l'armée française fut

Digitized by Google

surtout due à la défection de l'amée saxonne qui tourna ses armes contre nous.

Le seul pont par lequel l'artillerie française pouvait retraiter fut interdit à tout cavalier comme à tout fantassin.

Mon oncle, se voyant sur le point d'être enlevé par l'ennemi, lança son arabe à travers canons et caissons : le pont était si étroit que les jarrets du vaillant petit cheval se trouvèrent tout écorchés en sortant de la bagarre. Le cavalier et le cheval se valaient !

Le lendemain au milieu du désarroi général, Alexandre retrouva quelques gardes d'honneur, bien clair semés, et qui avaient eu la chance d'échapper à l'ennemi. Mais comment opérer leur retraite au milieu d'ennemis bien montés, bien approvisionnés, à travers un pays ruiné et hostile : puis il y a loin de Leipsick en France.

Après s'être réunis, les camarades du régiment qui n'existait plus, (une douzaine environ), convinrent d'élire un chef pour essayer de retraiter sans trop d'encombre : à l'unanimité Alexandre fut choisi ; on connaissait son énergie et son expérience, et on savait que, tout enfant pendant la grande guerre, il avait su échapper aux massacres des colonnes infernales.

Bien des fois, il m'a raconté que pour la petite troupe, le soir au campement, sans feu, sans le moindre morceau de pain, le souper consistait à serrer d'un cran la boucle du ceinturon : pendant 10 jours les pauvres cavaliers ne trouvant rien dans les fermes abandonnées, n'osant pas se hasarder dans les villages habités, vécurent de navets crus arrachés dans les champs : le plus grand soin était cependant apporté à la nourriture des chevaux : le maréchal des logis savait que son petit arabe pouvait seul de tirer d'affaire ; il eut préféré souffrir encore plus de faim que de laisser succomber son cheval.

Pendant son odyssée la petite troupe eut deux fois une bonne chance : attirée un jour par l'odeur d'un four où cuisait du pain, les fugitifs purent en faire une bonne provision ; peu de jours après, en passant dans une plaine isolée, on aperçoit un cochon qui tranquillement pâturait. Le rattraper au galop de son arabe et lui casser la tête avec son pistolet fut l'affaire d'un instant ; grâce à l'adresse de leur chef improvisé, les pauvres cavaliers ajoutèrent à leur maigre

Digitized by Google

ordinaire, une ample et succulente provision d'excellente viande.

Après une longue retraite, après mille dangers évités, la petite troupe et son habile conducteur abordèrent enfin la frontière de l'est. Le récit de mon oncle s'arrête là : de Nancy au Parc Soubise, où le vaillant maréchal des logis retrouva sa famille et calma ses inquiétudes, la retraite dut se faire sans incidents fâcheux, puisque les souvenirs de mon oncle n'en font aucune mention.

1799, 1815 et 1832

Pendant que le frère aîné d'Alexandre, Auguste, occupait les fonctions de chef d'état major sous les ordres du général de Suzannet, après avoir fait les campagnes de l'armée de Condé et mérité la Croix de Saint-Louis, que le second des trois frères, Constant-Joseph, qui avait fait en Vendée la campagne de 1779 avec distinction, commandait une division de l'armée du Centre, Alexandre le plus jeune était nommé commandant en second de cette même division. Les trois frères ne déposèrent les armes que lorsque Louis XVIII fut remonté sur le trône de ses ancêtres.

Mais avant de se mettre en campagne avec des soldats improvisés, il fallait se procurer des armes, coûte que coûte. Une belle nuit Constant et Alexandre partent du Parc Soubise avec une troupe de jeunes Vendéens solides : après une marche forcée de 40 kilomètres, ils arrivent le matin à l'aube aux portes de Sainte-Hermine, placent des sentinelles à chaque issue, et commencent par désarmer les gendarmes.

Déjà les armes des patauds avaient été en grande partie remises, quand mon père et mon oncle entendirent, du côté de la grande place, un bruit inquiétant : un ancien compagnon d'Alexandre aux gardes d'honneur, ayant refusé de livrer ses armes, avait été traîné hors de chez lui, et était menacé d'être battu par ceux qui l'entouraient. C'était M. Chevallereau qui bravement voulait garder son fusil de chasse et ses pistolets. Reconnaissant un de ses bons camarades de régiment, mon oncle intervint immédiatement, se fit livrer

Digitized by Google

pour le service du Roi ses armes et ses munitions, et renvoya indemne de toute attaque son brave camarade.

La petite troupe regagna Mouchamp le soir même, et dès le lendemain put se mettre en campagne.

A la déroute de la Roche-Cervière, il se passa un fait assez typique, dont mon père m'a souvent fait le récit.

En ramenant les débris de sa division, il rencontra un pauvre soldat du Plessis du Mouchamp qui ne pouvait plus marcher, une balle lui avait traversé la cuisse ; appelant à son aide un de ses soldats, mon père prit sous le bras le pauvre blessé, pendant que son compagnon le soutenait du côté opposé. Mais, malgré tout, la marche était retardée, et une troupe de bleus s'approchait vivement. A cinquante pas en avant, un grand gaillard lancé au pas de course n'était plus qu'à 60 pas du blessé. Heureusement qu'un brave paysan vendéen appuyant son fusil le long d'un arbre près duquel il s'était dissimulé, visait depuis quelques instants le vigoureux marcheur. Mais « tire donc, lui cria mon père en l'abordant : tu « vois bien qu'il arrive sur nous », « Pardon mon commandant, « lui répondit le gars, mais y ne l'ai pouet encore à l'œil. » Un instant après, l'ayant à l'œil, il le couche par terre. Ce coup imprévu arrêta l'élan de l'ennemi qui, flairant une embuscade, abandonna la poursuite. Heureusement le blessé n'en mourut pas et je me rappelle l'avoir vu encore et bien portant vers 1840 au Plessis de Mouchamp.

Peu de temps après le rétablissement de la Royauté, mes oncles, et mon père demandèrent à servir dans l'armée active ; on leur offrit des grades dans la garde nationale du Rhône, c'était peu !! La croix de Saint-Louis fut octroyée à l'aîné qui avait fait toutes les campagnes de l'armée de Condé, les deux autres obtinrent la croix de la Légion d'honneur, c'était déjà beaucoup en comparaison des maigres récompenses accordées aux survivants de la grande guerre et des Cent jours, lesquels furent, pour la plupart, gratifiés seulement soit d'un fusil, soit d'un sabre d'honneur.

Nous voici, quinze ans après, retombés dans la Révolution. Le pauvre roi Charles X, refusant, malgré les énergiques supplications

Digitized by Google

de ses serviteurs, de reprendre de Versailles et plus tard de Rambouillet le chemin de sa capitale, en balayant la troupe des débraillés qui encombrait sa fuite, s'embarqua à Cherbourg ! N'est-ce pas le cas de répéter ce que je répondais un jour au comte de Chambord quand à brûle-pourpoint il me fit cette question : « Que pensez-vous « donc, des Rois mes prédécesseurs. » Monseigneur, « je pense que « ce ne sont jamais les serviteurs qui leur ont manqué ».

« Vous voulez dire que ce sont les Rois qui ont manqué à leurs ser- « viteurs ? — Oui, Monseigneur. — Eh bien, mon cher ami — je pense comme vous. »

Espérant qu'un jour la France, revenue de son erreur, rétablirait la Royauté légitime, mon oncle Alexandre fit une ample provision de poudre et de fusils de munition ; intelligemment cachées dans la Forêt, à quelques pas du vieux chêne d'Henri IV, ces armes furent exhumées aussitôt après la chute de Louis-Philippe ; les fusils rongés par la rouille étaient hors de service, et les caisses qui les avaient abrités pendant 16 ans étaient complètement détériorées.

A cette époque la foi royaliste était encore si vive en Vendée que nombre de jeunes paysans refusèrent même de tirer au sort. Ils préféraient ou s'expatrier ou vivre misérablement au milieu de continuelles et sérieuses alarmes, dénoncés par les pataud, traqués par les gendarmes et même par les lignards dont les colonnes mobiles sillonnaient le pays ; exposés à la prison la plus cruelle, souvent à la mort, comme en font foi les registres des prisons du Mont-Saint-Michel et de Fontevrault.

Sans parler des visites domiciliaires presque journalières qui eurent lieu à la Boursière où habitait alors mon père avec ma mère et leurs cinq jeunes enfants, et celles presqu'aussi fréquentes qui menaçaient la tranquillité de mes oncles et de mes tantes au Parc-Soubise, je ne veux narrer ici que deux affreux épisodes souvent racontés par mes oncles Auguste et Alexandre à nous leurs jeunes neveux.

Le fils d'un métayer d'Ardelay fut rencontré par M. A., bourgeois des Herbiers, alors que ce dernier chassait au chien d'arrêt.

Ce M. A., dont j'aurais honte de prononcer le nom, était un ardent pataud et de plus un des acquéreurs des biens de son ancien maître.

Digitized by Google

« Te voilà, misérable, lui dit-il en l'abordant ! pourquoi ne veux-tu pas rejoindre ton régiment ? »

— « Jamais je ne servirai l'usurpateur. » — « Ah ! c'est comme cela, eh bien attends ! » et à bout portant A. lui tire un coup de fusil et le tue raide.

Le lendemain une charrette de métayer traversait le bourg d'Ardelay : couchés sur la paille deux pauvres enfants de 21 ans gisaient inanimés : le second avait été tué lui aussi par un pataud des Herbiers appelé B. Mais, singulière punition du ciel, quelques années plus tard, B , subitement frappé de mort, traversait Ardelay dans la même charrette qui avait transporté sa victime ; naguère encore un témoin de ces faits, prêtre habitué résidant aux Herbiers, m'a raconté ce fait.

Croyez-vous que les assassins furent poursuivis : assurément non ; un peu plus on les eut décorés comme le lieutenant Régnier, qui assassina à la Chaperonmière chez le fermier Guinhut le fils du grand Cathelineau.

Dans sa plaidoirie en faveur de MM. le marquis de Civrac et Moricet, Me Johannet s'est écrié à propos de Régnier.

« Il fallait lui enlever son uniforme, ses épaulettes couvertes de « sang, lui jeter quelques billets de mille francs, et payer le meur- « trier comme on a payé le traître qui a vendu et livré une noble « femme ; ainsi on n'eut pas compromis la glorieuse croix de Na- « varin et d'Alger, de Wagram et d'Austerlitz. L'armée française « n'eut pas vu son honneur outragé. »

Mounois, jeune réfractaire originaire de Sainte-Florence, royaliste déterminé, doué d'une force peu commune, était souvent employé comme journalier par mon oncle Alexandre : dénoncé, puis cerné et pris dans la forêt des Quatre-Chemins, il fut conduit à Fontevrault : à quelque temps de là mon oncle reçut un billet du prisonnier, le priant de l'aller voir, attendu qu'il était condamné à mourir de faim. Voici ce que m'a souvent raconté mon oncle :

« Je m'y rendis aussitôt, mais, malgré mes instances, les geôliers « ne me permirent pas de voir Mounois... »

« Dans un moment où je me trouvais seul, je fus accosté par une

Digitized by Google

« sœur de Charité qui me déclara que le prisonnier était condamné « à mourir de faim : que si elle n'était pas parvenue de temps à « autre, et en cachette, lui faire passer un peu de pain il eut déjà « succombé ».

Mounois n'a jamais reparu à Sainte-Florence !!

Tous ceux qui ont connu Monsieur Alexandre comme l'appelaient les braves gens qui le vénéraient, savaient que c'était un caractère de toutes pièces, un gentilhomme des temps antiques et dont la foi religieuse et politique était restée aussi inébranlable que son honneur.

Un dernier trait nous dira quel solide chrétien était ce vaillant Vendéen.

Un jour de fête, il venait de communier à Mouchamp, tout à coup un exprès arrive et avertit le curé que le feu vient d'éclater dans la forêt du Parc, propriété lui appartenant ; le digne pasteur engage ses paroissiens à courir aussitôt au feu sans attendre la fin de la messe.

Tous se précipitent, lui seul reste à sa place, se contentant de dire : « Qu'importe, cela ne vaut pas un quart d'heure d'actions de « grâces perdu. »

Le grand catholique dort depuis 1862 dans la paix du Seigneur, au pied de la croix de ce cimetière de Mouchamp, qui garde les cendres de plusieurs de ceux que nous avons tendrement aimés et dont le glorieux souvenir nous sera toujours cher.

J'ajoute quelques lignes à la mémoire d'un des camarades de mon oncle Alexandre aux gardes d'honneur, le Chevalier du Landreau.

C'est assurément un type resté légendaire en Vendée, que cet étonnant Chevalier.

Echappé lui aussi presque miraculeusement au désastre de Leipsick, il se fixa dans une propriété à peine distante de 12 kilomètres du Parc, appelée les Noyers.

En 1815 il fit bravement la campagne des Cent Jours en compagnie de 20 ou 30 gars solides, habillés, montés, armés, dit-on, à ses frais ; vêtus de peaux de bique avec des bonnets à poil de même

Digitized by Google

nature, de là leur surnom dans l'armée du Centre de « *Cosaques de* « *du Landreau* ».

Mon père m'a raconté qu'un traître surpris par lui la nuit, affichant, signée du soi-disant pacificateur de la Vendée, le général Travot, une proclamation dans laquelle il incitait les soldats à fusiller leurs chefs pour terminer sans doute plus sûrement les hostilités, avait été condamné par le conseil de guerre à être fusillé.

En général, ces exécutions étaient confiées aux cosaques de du Landreau.

Le malheureux traître est conduit sur la lisière de la forêt du Parc et là se passe le drame bien souvent raconté par mon père.

« Creuse ta fosse, Jean f...tre, lui dit le chef, et vite nom de « nom !!! » Le trou fini « Mets-toi à genoux sur le bord, nom de « nom !!! je te donne cinq minutes pour recommander ta vilaine « âme à Dieu ! »

Le temps expiré, et le traître tombait mort dans la fosse creusée par lui.

Les histoires dont le Chevalier a été le héros seraient trop longues et peut-être un peu difficiles à raconter ; sa fin peu banale peint suffisamment l'homme.

Le Chevalier avait fait savoir à l'abbé de Suyrot nouvellement nommé à la cure des Herbiers, qu'il serait ravi de faire la connaissance du fils d'un de ses anciens camarades des Gardes d'honneur.

Le bon abbé ne se le fit pas dire deux fois ; peu de temps après il se présente aux Noyers.

Accueilli cordialement, le Chevalier lui dit sans pour cette fois jurer....,.. « SES GRANDS DIEUX. Quand je serai prêt de crever, je « veux que ce soit le fils de mon camarade qui vienne me confesser. » L'excellent prêtre ne faillit pas à la peine, et quand plusieurs années après cette *touchante* et *pittoresque* entrée en matière, on vint lui dire que le Chevalier était sérieusement malade, il s'empresse d'accourir. Le chevalier tint sa parole, se confessa, et consentit à recevoir l'extrême-onction. L'abbé de Suyrot qui était mon ancien camarade de collège, et de plus mon cousin, m'a raconté par là même cette suprême entrevue ; je lui laisse la parole.

Digitized by Google

« Eh bien, Chevalier, êtes-vous bien disposé à recevoir l'extrême-
« onction ? »

« Oui, mon cher ami, mais à une condition, c'est que vous serez
« seul avec moi dans ma chambre. »

« Entendu, lui répond l'abbé. »

Déjà la moitié des onctions était terminée, quand la porte de la chambre s'entr'ouvre et laisse apercevoir un domestique non convoqué par le pauvre moribond.

« Que viens-tu faire ici ?.... F...-moi le camp, nom de nom !... s'écria en se soulevant sur son lit par un dernier effort de sa volonté le pauvre Chevalier, puis soudain en voyant l'impassibilité du prêtre et revenant à de bons sentiments, il dit à l'abbé :

« Pardon, Monsieur l'abbé, ça ma échappé. »

Le prêtre termina sans encombre les dernières onctions. Le bon Dieu aura eu pitié, j'espère, du repentir du pauvre Chevalier du Landreau.

COMTE DE CHABOT,

Décembre 1909.

Digitized by Google

UN VIEUX JEU DE CARTES VENDÉEN

LE JEU D'ALUETTE

A l'époque déjà lointaine de ma prime jeunesse on jouait beaucoup sur le littoral de l'Océan et dans les îles vendéennes, à un jeu de cartes tout différent des autres, pour lequel on se servait des cartes spéciales, empruntant leur nom au jeu lui-même : c'était l'*aluette* ou la *luette*, appelée parfois la *vache*, vocable d'une des cartes majeures ; il faisait les délices de nos bons aïeux.

De nos jours les joueurs d'aluette ne sont plus qu'une exception ; leur rareté est attribuée à des causes multiples, l'attrait des distractions nouvelles, la disparition des cartiers provinciaux, fabricants et vendeurs de cartes d'aluette, et surtout l'absence de règles imprimées du jeu.

Et pourtant quelle partie plus attrayante qu'une partie d'aluette ! Aucun jeu n'engendre comme celui-là la bonne humeur ; aucun n'amuse autant la galerie, intriguée, quand elle ne connaît pas ce divertissement, des gestes quasi maçonniques que se font les joueurs ?

Il me paraît à propos, avant que l'aluette ne soit plus qu'un souvenir (*Di omen avertant !*) de relever tout ce qui s'y rapporte, son origine, la valeur des cartes, les règles du jeu et l'étymologie des termes spéciaux.

Digitized by Google

§ 1. — Origine de l'Aluette.

Les cartes de ce jeu ne sont pas les cartes françaises ordinaires et ressemblent plutôt aux cartes espagnoles. L'aluette aurait-elle donc pris naissance par delà les Pyrénées ? je le crois, et en voici les motifs : 1° à l'aluette comme au rêversis, autre importation d'Espagne, il n'y a que quarante-huit cartes, au lieu de cinquante deux, et ce sont aussi les dix qui manquent ; — 2° sur quelques vieux jeux de fabrication française, ainsi que l'indiquent le nom et la demeure du cartier, se trouve la mention *cartes espagnoles* ; — 3° sur d'autres jeux on trouve désigné Madrid comme lieu de fabrication, — et en mai 1902, M. Girard, relieur à Angers, a fait don au Cabinet des Estampes, d'un jeu d'aluette aux armes d'Espagne, imprimé à Séville en 1617. L. Favre, dans son *Glossaire poitevin* (Niort, 1867), page 212, écrit : « Luette, s. f. jeu de cartes espagnol, qui se joue sur le littoral du Bas-Poitou. »

Si les cartes d'aluette sont espagnoles, quand et comment ont-elles été apportées sur les côtes vendéennes et bretonnes ?

D'après certains folk-loristes, elles y ont été importées au quatorzième siècle par des marins espagnols venant pêcher dans les eaux françaises ; suivant d'autres leur introduction coïncide avec la conquête du Poitou (1370-1372), par Bertrand Duguesclin ; elles y auraient été introduites par ses soldats, de retour d'Espagne, après la défaite et la mort de Pierre le Cruel ; les cartes, à l'origine, étaient une distraction des camps, *ludus castrensis*, un amusement militaire ; et leur nom espagnol, toujours en usage, semble l'indidiquer, *naipes* ou *naypes*, de l'arabe *naïb*, capitaine ; les naipes, semblent avoir été connus en Espagne dès la fin du treizième siècle. On fabrique des naipes, non seulement dans la Péninsule Ibérique, mais même dans le midi de la France ; un officier de marine m'a apporté un jeu de naipes composé de quarante-huit cartes, fabriqué à Marseille chez A Camoin et compagnie, portant au milieu du quatre de coupe la mention castillane *Naypes finos* ; dans chaque série, au lieu de la cavalière de l'aluette, il y a un

Digitized by Google

cavalier; ces naipes ne présentent aucun des personnages dont sont décorées les cartes majeures de notre jeu vendéen.

A signaler aussi que les naipes sont les anciens tarots des Sarrazins, dont usent, de nos jours, les cartomanciennes, avec cette différence que le jeu des diseuses de bonne aventure a soixante-dix-huit cartes, tandis que le jeu espagnol et l'aluette n'en ont que quarante-huit.

C'est au commencement du seizième siècle seulement que l'aluette se trouve désignée par les auteurs français. Paul Lacroix (*Louis XII et Anne de Bretagne*, édition Hurtel), raconte à la fin du chapitre 9, page 252, qu'en 1502, lorsque l'archiduc Philippe le Beau reçut à l'abbaye d'Ainay les adieux du roi et de la reine de France, il joua, avec Anne de Bretagne, à un jeu de cartes nommé l'*aluette*. — Qui avait appris le jeu à l'autre, Anne la *Brette* ou le futur roi de *Castille* ? Le connaissaient-ils tous les deux ?

Au cours du même siècle, il est question de l'aluette sous le nom de *luettes* (au pluriel) dans deux passages de Rabelais : 1° dans *Gargantua* liv., 1, chap. 22, où on lit que notre héros jouait aux *luettes* ; 2° dans *Pantagruel*, liv., 2, chap. 5, où se trouve écrit : « Puis retourna (Pantagruel) non à Poitiers, mais voulut visiter les autres universités de France dont, passant à la Rochelle, se mit sur mer et vint à Bourdeaux, auquel lieu ne trouve grand exercice, sinon des gabarriers jouans aux *luettes* sur la grave. »

Des citations ci-dessus il résulte qu'une opinion, récemment émise, attribuant aux troupes envoyées par Philippe II au secours du duc de Mercœur et de la Ligue, l'introduction de l'aluette sur nos côtes ne peut être soutenue, puisqu'à cette époque (1590) ce jeu était déjà populaire dans l'Ouest de la France.

Du reste, avant la Ligue, les rivages de l'Océan regorgeaient de colons espagnols ; la tradition attribue la fondation des Sables-d'Olonne à des pêcheurs basques ; à saint Gilles, le fameux marin, Pierre Garcie Ferrande, l'auteur du Grand Routier de mer, était d'une origine espagnole ou portugaise.

A Nantes au quinzième siècle et au seizième siècle le quartier de la Fosse ou du Port était une véritable colonie espagnole, les Santo

Digitized by Google

Domingo, les Martin de Mirande (de Miranda), les d'Espinoze (de Spinoza), les Rocas, qui donnèrent en 1566 un maire à la cité nantaise, les Ruiz, dont l'un, André de Ruiz, le Crésus breton, reçut dans sa maison des Tourelles, à l'entrée de la Fosse, en 1565 Charles IX, et en 1598 Henri IV, qui, d'après la légende, signa, en ce logis, le fameux Edit de Nantes. Les registres de cette époque de la paroisse Saint-Nicolas, dont dépendait le quartier du Port, contiennent trois actes de l'état-civil écrits en langue castillane; l'église des Cordeliers possédait la chapelle de Notre-Dame du Commerce, fondée par les marchands d'origine espagnole, sous le vocable de *Nuestra Señora de la Contratacion*.

J'arrête ici ma digression, et je reviens à mon sujet principal.

Paul Lacroix (*L'art au Moyen-Age et à la Renaissance*, page 212), raconte que « les cartiers espagnols et italiens, établis en France presque de tous temps, fabriquaient beaucoup de tarots; mais ils faisaient une concession à la politesse française, en substituant des *dames* aux *cavaliers* de leur jeu national. Il faut noter ici que, même à l'époque des conquêtes de Charles 8 et de Louis 12, etc.... l'usage des vaincus s'imposa aux vainqueurs, et que les tarots furent en pleine faveur parmi la soldatesque victorieuse. »

De nos jours la plupart des jeux d'aluette sont vendus par la maison B. P. Grimaud de Paris; mais au dix-neuvième siècle on en fabriquait beaucoup dans notre région de l'Ouest, à Nantes, à la Roche sur-Yon (alors Bourbon-Vendée et Napoléon-Vendée), à la Rochelle, etc; je puis citer comme cartiers d'aluette à cette époque, — à Nantes, Massé jeune, Beauvais, Sigogne, Noël, la maison Roiné datant de 1818 et qui disparut d'une façon singulière en 1848, le dernier titulaire ayant avec 68 autres adeptes suivi le communiste Cabet au Texas pour y fonder la fameuse Icarie, — à Napoléon-Vendée Tramezal et Marais, — à la Rochelle, Bruneteau. Ces cartiers étaient aussi dominotiers, c'est-à-dire fabricants d'estampes populaires, aux bruyantes colorations et aux dessins naïfs, de papiers imprimés en plusieurs couleurs, servant à différents jeux, tels que le jeu d'oie, le loto, etc.

Les côtes vendéennes et bretonnes, la Vendée surtout, semblent

Digitized by Google

toujours la terre privilégiée de l'aluette ; et dans le numéro du 21 juillet 1902 de l'*Intermédiaire Nantais*, j'insinuais même, sous un pseudonyme, sans nier toutefois le caractère espagnol des cartes, que le Bas-Poitou pourrait bien être la patrie du jeu lui-même ; François Rabelais est un des premiers auteurs qui parlent de l'aluette ; « or Rabelais, Tourangeau de naissance, a passé sa jeunesse en Vendée ; c'est à Fontenay-le-Comte qu'il fit son noviciat de moine cordelier et reçut la prêtrise en 1511, et de là, après avoir été mis *in pace* pour quelques frasques par trop rabelaisiennes, il pût, grâce à un indult du pape Clément VII, troquer la robe de Saint-François contre celle de Saint-Benoist, en l'abbaye de Maillezais, également en Vendée ; comme tout bon vivant, le futur curé de Meudon aimait les cartes ; c'était son moindre défaut. »

L'Ouest n'a pourtant pas le monopole de l'aluette ; on la cultive dans quelques ports de Normandie, et M. Léon Brunschwig a signalé en 1904, à Tours, rue des Balais, l'existence d'une guinguette ayant pour enseigne les quatre plus fortes cartes de l'aluette ; ce qui a fait dire à un autre folkloriste nantais rappelant que Rabelais était Tourangeau : « au lieu d'être espagnole ou vendéenne, la luette serait-elle tourangelle ? MM. du folklore, mes frères, piochez la question ; les pierres druidiques du Morbihan sont bien devenues phéniciennes. » Cette boutade est purement humoristique ; Tours n'est pas un centre d'amateurs d'aluette, et la guinguette de la rue des Balais n'est que le lieu de réunion des Vendéens et Bretons habitant Tours, qui viennent là se livrer à leur jeu favori.

Adonques, je conclus que l'aluette est un jeu d'origine espagnole, peut-être oublié ou très délaissé dans son pays natal, mais qui, naturalisé depuis plusieurs siècles sur nos rives vendéennes et bretonnes, y a pris une vie et des formes nouvelles,

Aujourd'hui la plupart des Espagnols, au moins dans les milieux aristocratiques, ignorent l'aluette, et sont surpris d'entendre lui attribuer une origine ibérique. Toutefois M. Milcendeau de Soullans, l'artiste peintre, raconte qu'il a vu jouer à l'aluette dans le Léon, entre Salamanca et la frontière portugaise, à Ledesma (nom qui me fait songer à Don Mendo Rodriguez de Ledesma, ambassa-

Digitized by Google

deur de Philippe II à Nantes, près du duc de Mercœur à l'époque de la Ligue.) « Je ne me rappelle pas, disait M. Milcendeau à une personne qui l'interrogeait de ma part, le nom espagnol de l'aluette. Venu à Ledesma pour faire de la peinture, je n'ai guère ajouté d'importance aux choses ne s'y rapportant pas ; j'ai vu jouer l'aluette avec des cartes *espagnoles* possédant exactement les mêmes figures que les nôtres, par des espagnols *purs* (c'est-à-dire sans contact avec l'étranger) : je n'ai constaté qu'une petite différence de valeur, dont je ne me souviens plus, pour le deux de chêne et le deux d'écrit. » Dans les naipes espagnols, actuels la carte portant le nom et la résidence du cartier est généralement le quatre de coupe et non le deux d'épée (voir *infra*), ce qui expliquerait l'une des différences signalées par M. Milcendeau (1).

D'autre part M. Auguste Barrau, de Challans, que je remercie de ses intéressantes communications, m'écrit avoir joué dans la République Argentine, ancienne colonie espagnole, à plusieurs parties d'aluette avec des naipes ordinaires, aucune carte ne présentant les figures caractéristiques de notre jeu vendéen, et cependant « le trois du denier notre Monsieur se dénommait *El senôr*, — le trois de coupe, Madame, *señora*, — le deux de denier le Borgne *Tuerto*, le deux de coupe, la vache, *vacca*. » M. Barrau ajoute que ces parties d'aluette étaient organisées par des « *fils du pays* fréquentant les étrangers et surtout les Français ».

§ II. — Valeur des cartes.

Les quarante-huit cartes de l'aluette se divisent en quatre séries de douze cartes, *bâtons* ou *massues*, *deniers*, *coupes* ou *calices*, et *épées* ; ces cartes portant en espagnol les noms de *bastas* ou *palas*, *dineros* ou *oros*, *copas* et *espadas*. Suivant de vieux auteurs les bâtons figurent les paysans dont le bâton est l'arme ; les deniers, les marchands qui possèdent l'argent, les coupes, les prêtres qui

(1) M. Milcendeau a rapporté de Ledesma une série de bons tableaux entr'autres un pastel du plus joli coloris, *un jour de marché à* Ledesma.

Digitized by Google

portent le calice ; les épées, les nobles qui manient le glaive. Chaque série comprend as, roi, cavalière ou reine, valet (1), neuf, huit, sept, six, cinq, quatre, trois et deux ; les dix manquent comme au reversis ; le *caballero* castillan est remplacé par la cavalière.

Certaines cartes désignées, les unes sous le nom de *luettes* ou d'*aluettes*, les autres sous celui de *double as*, et, par abréviation, de *doubles*, ont une valeur, non seulement supérieure à la valeur numérique, mais même à la valeur des simples as ; ce sont dans l'ordre de leur force : 1° *Monsieur* (trois de denier), carte dominante ou maîtresse ; 2° *Madame* (trois de coupe) ; 3° le *Borgne* (deux de denier) ; 4° la *Vache* (deux de coupe) ; ces quatre cartes sont les *luettes* ou *aluettes* ; 5° *Grand Neuf* (neuf de coupe) ; 6° *Petit Neuf* (neuf de denier) ; 7° *Deux de chêne* ou la *Balançoire* (deux de bâton) ; 8° *Deux d'écrit* (deux d'épée) ; ces quatre cartes sont les quatre *doubles*. Après ces huit cartes majeures viennent les as au neuvième rang, les rois au dixième, les cavalières au onzième, les valets au douzième, le neuf de bâton et le neuf d'épée au treizième, les huit au quatorzième, les sept au quinzième, les six au seizième, les cinq au dix-septième, les quatre au dix-huitième, le trois de bâton et le trois d'épée au dix-neuvième.

Les cartes majeures se distinguent ainsi : 1° *Monsieur* représente une figure d'homme dans le denier du milieu ; — 2° *Madame* représente généralement un buste de femme émergeant de la coupe du milieu ; dans un jeu fabriqué par Tramezal et Marais, que j'ai sous les yeux, Madame (vieille sorcière plutôt que femme), a le buste nu ; l'un des bras est élevé au-dessus de la tête, et l'autre tient en main la coupe supérieure de la carte ; — 3° Le *Borgne* représente une tête de borgne dans l'un des deniers, et souvent une tête d'homme

(1) Les valets d'aluette portaient autrefois à Noirmoutier le surnom de gas de Pornic, et aujourd'hui on les appelle parfois à Challans les gas de Paulx. D'où sortent ces appellations ? Remontent-elles à la Grande Révolution, époque à laquelle les expressions de valet, domestique, serviteur étant considérées comme indignes d'un homme libre, on les remplaçait par le terme d'officieux ? Les cartes ordinaires de ce temps, dites cartes révolutionnaires, ont, au lieu de valets, des héros de la République Romaine, Scévola, Horace, etc., qu'on appelait les braves.

Digitized by Google

borgne dans le denier d'en haut et une tête de femme dans celui d'en bas ; — 4° La *Vache* représente une vache couchée au-dessous des coupes ; — 5° *Grand Neuf* n'a aucune marque particulière ; — 6° *Petit Neuf* n'a aucune marque particulière ; — 7° *Deux de chêne* représente un enfant sur une balançoire entre deux arbres ou massues branchues ; dans le jeu de Tramezal et Marais l'enfant est nu, et son chien est couché au pied des arbres ; — 8° *Deux d'écrit* est ainsi nommé parce que, dans les anciens jeux, le nom du cartier et sa demeure sont inscrits entre les deux épées.

Les cartes, ou du moins les cartes principales, sont numérotées d'après leur valeur, Monsieur ayant le numéro un ; il en est ainsi dans le jeu Tramezal et Marais, mauvaise gravure sur bois, d'une licencieuse naïveté (1).

§ III. — Règles du jeu.

L'aluette se joue à quatre, deux contre deux, chacun ayant son vis-à-vis pour partenaire ; le sort décide qui distribuera les cartes ; c'est celui qui tire la plus forte ; il bat, donne à couper le jeu au voisin de droite et distribue neuf cartes à chaque joueur, en commençant par la gauche la distribution, en trois tours de trois cartes chaque ; les douze cartes de surplus forment le talon. En cas de maldonne la main passe au voisin de gauche.

On ne va jamais au talon quand on joue sérieusement à l'aluette ; ce serait enlever à la partie son imprévu, les cartes majeures, par suite des écarts, se trouvant toutes en mains.

Néanmoins : 1° Dans beaucoup de localités bretonnes et vendéennes, le joueur qui n'a pas de cartes à figure (ce qui arrive rarement), a le droit d'échanger son jeu contre les neuf premières cartes du talon ; à Challans on ne le fait plus, mais on a dû le faire ; car de vieilles gens disent encore : *carte blanche va au talon*.

(1) Les naipes espagnols sont souvent numérotés de un à douze dans chaque série, en suivant l'ordre suivant, as, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, *el criado* (le valet), *el caballero* (le cavalier), *el rey* (le roi).

Digitized by Google

2° J'ai lu dans l'*Intermédiaire Nantais* de 1904, page 170, qu'en certaines localités du sud de l'arrondissement de Châteaubriant, on use de la faculté d'aller au talon ; « l'un des joueurs, le premier en cartes, peut écarter six cartes, si son adversaire de droite, et à défaut, si son adversaire de gauche, consent à faire pareil écart ; le donneur distribue aux deux joueurs les douze cartes du talon, une par une, en alternant entre les joueurs et en les donnant la face en l'air, afin que chacun puisse se rendre compte de la valeur des cartes ainsi distribuées. »

A l'aluette, plus qu'à tout autre jeu, puisque l'indiscrétion est presque de règle, les joueurs prennent soin de *poitriner* leur jeu, c'est-à dire de le tenir près du corps, loin des regards curieux.

Dans les autres parties de cartes, indiquer son jeu à son partenaire ou essayer de découvrir celui des adversaires est une indélicatesse il n'en est pas de même à l'aluette ; les partenaires peuvent causer, se donner des avis, et mêmes se signaler par gestes leurs cartes majeures ; mais il faut qu'ils le fassent avec adresse, en évitant de laisser surprendre leurs signes par l'ennemi. Pour *Monsieur* on lève les yeux au ciel ; pour *Madame* on incline légèrement la tête à gauche, ou on lance du même côté une œillade assassine ; pour le *Borgne* on cligne de l'œil ; pour *la Vache* on allonge les lèvres en avant, en faisant la moue ; pour *Grand Neuf* on montre le pouce ; pour *Petit Neuf* on montre le petit doigt ; pour *Deux de chêne* on lève en même temps en l'air l'index et le médium ; pour *Deux d'écrit* on feint d'écrire. Lorsque votre partenaire a compris l'un de vos signes, vous pouvez, au lieu de lui en faire d'autres susceptibles d'être saisis au passage par les adversaires, vous contenter de lui dire : J'ai le *dessus* (carte immédiatement supérieure) ou le *dessus du dessus* (carte supérieure de deux rangs), — ou, s'il s'agit de cartes inférieures, le *dessous* ou le *dessous du dessous*.

Si on possède de bonnes cartes secondaires moins fortes que les aluettes et les doubles, on dit qu'on a des *bigailles* ou des *boësses* ; il y a grosses et petites bigailles ; les grosses sont les as ; les petites les rois et les cavalières.

Quand votre partenaire s'est rendu compte de votre jeu, faites à

Digitized by Google

dessein des signes faux pour tromper les adversaires et mettre le doute dans leur esprit.

Suivant les localités la partie se joue en cinq points ou en quatre points ; chaque coup en donne un, à moins que le vainqueur ne fasse *mordienne* ou *morguenne*, c'est-à-dire fasse les dernières levées, sans en avoir fait d'autres, que le montant de ces levées soit au moins de trois, et qu'il soit supérieur d'une unité aux levées de celui des autres joueurs qui en a fait le plus ; la mordienne vaut deux points. Afin de prévenir son partenaire qu'on tente la mordienne, on met ses dents sur sa lèvre inférieure, comme pour la mordre. Quelquefois, par fanfaronnade, on annonce à haute voix qu'on va faire mordienne ; si cette mordienne échoue, les adversaires comptent deux points.

A l'aluette il n'y a pas d'atout ; liberté complète est laissée au joueur ou de couvrir la carte sur table par une carte supérieure, — ou de jeter une carte de même valeur, — ou encore de *filer*, c'est-à-dire de passer en mettant une carte inférieure ; c'est à lui d'examiner s'il faut prendre, — s'il est nécessaire de ménager son jeu pour éviter la mordienne, — ou s'il faut laisser la main à son partenaire.

Quand les deux plus fortes cartes d'une levée ou d'un pli (les deux mots sont synonymes) sont de même valeur, on dit *autant* ou *pourri*, et la levée est annulée ; dans le cours d'une mordienne les levées annulées interrompent la mordienne.

Les plis de deux partenaires ne se réunissent pas ; aussi, suivant la composition de son jeu, un joueur doit agir de façon, ou à faire le plus possible de levées, — ou, à les faire faire par son partenaire, si ce dernier a les bonnes cartes en mains.

A égalité de levées le vainqueur est celui qui a fait le premier les levées ; celui qui a les deux premiers plis le constate, en relevant sur le deuxième pli la dernière carte ; il en est ainsi pour les plis suivants.

Le partenaire du joueur qui tente mordienne, doit, pour favoriser la mordienne, se débarrasser de ses fortes cartes sur les premières levées, essayer de faire ces levées ou les annuler par des *autant*.

Toute carte qui a touché le tapis est jouée ; on n'a pas le droit de la reprendre sous prétexte qu'elle n'a pas été couverte par une autre.

Digitized by Google

§ IV. — Etymologie des termes spéciaux.

Luette ou aluette. — On a donné à ces noms, désignant le jeu lui-même et les plus fortes cartes, de nombreuses étymologies dont voici quelques-unes.

1° *Luette* dérive du vieux mot français *luet* (œil) encore en usage au pays manceau (*Vocabulaire du Haut-Maine*, par de Montesson, page 351). A ce jeu l'œil doit être toujours en éveil pour saisir les signes. *Aluette* serait formé par l'adjonction au mot racine du préfixe *ad*, par assimilation *al*.

2° *Aluette* est une altération du mot *alouette*, symbole de la vigilance, ainsi que l'indique le nom celtique de cet oiseau *allweder* que Dom Lepelletier, au 17e siècle, a interprété par oiseau avertisseur, oiseau signal, dont le chant annonce au laboureur le point du jour.

3° *Aluette* tire son origine du verbe latin *alludo* faire allusion les joueurs, par leurs gestes, font allusion à leurs bonnes cartes.

4° *Luette* est le participe *luet* du verbe breton *luein* tromper, — et *aluette*, ce même participe pris substantivement, *al luet*, le trompé. A l'aluette on cherche à tromper ses adversaires en indiquant adroitement son jeu à son vis-à-vis et en faisant des signes faux, quand les adversaires jettent des regards indiscrets.

5° *Luette* viendrait de ce que dans les anciens tarots, d'où descendent les naipes espagnols, et par suite les cartes d'aluette, il y en aurait eu un appelé *luetta*; je n'ai pu contrôler ce dire, mais dans les tarots actuels des cartomancienes la carte numéro deux se nomme la *Lumière*, sens que devait représenter le terme *luetta* : cette carte faisait partie de celles non comprises dans les quatre séries, bâtons, deniers, coupes et épées ; le premier tarot des cartomancienes est le *Chaos* ; la *Lumière*, comme dans l'œuvre de la création, suit le *Chaos*.

6° *Luette* est la forme française du mot breton *luhét*, pluriel de *luheden* éclair (*Dictionnaire breton-vannetais* de P. de Chalons, 1723, page 114). A l'aluette les signes doivent avoir la rapidité des

Digitized by Google

éclairs. — *Aluette* est le même substantif précédé de l'article breton *al luhét* les éclairs. Ne pas oublier en prononçant le mot *luhét* qu'en breton les consonnes finales se prononcent fortement ; *luhét* s'articule *luhette* de même que *sellet* (regarder) s'articule *sellette*.

A rapprocher peut-être de l'expression *luhét* les mots gallos *beluette* étincelle, et *beluette* voir des étincelles ; on se sert aussi en français du terme *bluette* comme synonyme d'étincelle.

Bigaille, Boësse. — Ces deux mots appartiennent à la langue française.

D'après le Grand Dictionnaire Larousse *bigaille* s. f. désigne, dans nos colonies, d'une façon générale, les insectes ailés qui inquiètent et tourmentent par leurs piqûres, tels que moustiques, cousins, maringouins, etc. — Demander à son partenaire s'il a des bigailles, c'est lui demander s'il a de quoi inquiéter l'ennemi.

Dans les îles du golfe du Morbihan, le nom de *bigailles* est donné parfois par extention, au jeu d'aluette lui-même : il n'est pas rare d'entendre dire : « Veux-tu jouer aux bigailles ? »

L'expression *boësse*, s. f. est un terme emprunté aux vieux français : autrefois on appelait *boësse* un instrument servant à la confection des monnaies : je trouve ce mot dans un dictionnaire du dix-huitième siècle et il figure toujours au Grand Larousse. — Demander à son vis-à-vis s'il a des boësses, c'est lui demander s'il a moyen de battre monnaie, de faire argent des cartes.

Mordienne-Morguenne. — Le mot mordienne était jadis un juron d'impatience ; *Mordienne soit de vous !* ou simplement *Mordienne !* c'est un cri de colère échappé à un mauvais joueur, furieux de la veine de son adversaire. Rappelons-nous que l'aluette était un amusement des camps et des tavernes maritimes avant d'être un jeu de salon et une distraction familiale, — et ce jourd'hui encore les paysans vendéens, attablés au cabaret, s'oublient parfois dans de nombreuses parties d'aluette en buvant la chopine et en fumant la pipe.

Du temps de Rabelais mordienne était une véritable imprécation sous la forme « *Par la mort dienne* ! » qu'on trouve dans Panta-

Digitized by Google

gruel, liv. 4, chap. 13, et qui signifie « par la mort divine. » Au siècle précédent, le célèbre prédicateur Olivier Maillard, dans un sermon de carême prêché à Nantes, rangeait cette imprécation dans les blasphèmes à paroles honteuses : « *Sic turpiter jurat ut sunt qui dicunt : Per ventrem Dei, per sanguinem, per corpus, per mortem*, etc ».

Morguenne ou *morguienne* n'est qu'une altération de mordienne, de même que *morgué* est une altération de *Mort Dieu* en passant peut-être par la forme dérivée *mordié* ; du reste, en patois vendéen, on dit *Guieu* pour Dieu.

A rappeler comme jurons de même composition les exclamations poitevines, *sanguié* (sang Dieu), *jarnigué* (jarnidieu, je renie Dieu), *pardié*, *parguié*, *parguienne*, *pargué* (par Dieu) ; l'origine impie de ces interjections est depuis longtemps oubliée.

A signaler aussi pour mémoire deux autres étymologies, l'une de mordienne, l'autre de morguenne. Selon certains folkloristes le nom de mordienne vient de ce qu'on indique ce coup en se mordillant la lèvre inférieure. — Selon M. Lecadre, ancien adjoint au maire de Nantes, *morguenne* dériverait du vieux verbe français *morguer*, narguer quelqu'un avec insolence : ce serait le cas du joueur de morguenne.

Le comte de Montesson dans son vocabulaire du Haut-Maine, page 374, cite l'imprécation *Moguerne*, mauvais, maudit. *Moguerne bêta* !

Bisons-bisette, bis dur, M. et Mme Robineau (1). — D'où sortent ces surnoms bizarres du cinq de denier, qui n'a que sa valeur numérique, mais dont la possession, au temps de nos aïeux, donnait, à celui qui l'avait en mains, le privilège d'embrasser sa voisine, en vertu du vieil adage :

« Quand on a bisons bisette
On se bise à l'aluette ».

(1) On me signale une autre expression vendéenne du cinq de denier, l'expression *Pot à Caillé*.

Digitized by Google

Tout le monde sait que le verbe patois *biser* est synonyme d'embrasser, — peut-être même d'embrasser sur les deux joues (*bis* deux fois).

Le médaillon central du cinq de denier est, ou du moins, était au siècle dernier très gaulois ; il représentait un homme et une femme s'embrassant tendrement, parfois bouche contre bouche, ainsi que cela a lieu dans un jeu gravé par Bony à Lunéville, — parfois couchés la tête sur le même oreiller, ainsi que cela a lieu dans le jeu Tramezal et Marais. Il est à remarquer, du reste, que les vieux jeux d'aluette, ceux communs surtout, destinés aux auberges et aux cabarets, affectaient un caractère grivois ; les femmes sont outrageusement décolletées et l'embrassade de *Bisons-bisette* est un véritable *maraichinage* (1).

Je pense que les noms significatifs de *Bisons-bisette* (devenu un peu archaïque) et de *Bise dur*, donnés au cinq de denier, et la décoration réaliste de cette carte proviennent de ce que, dans les tarots des cartomanciennes, le cinq de denier est la carte des amoureux, des fiancés, des jeunes mariés ; il porte dans ces tarots le numéro soixante-treize.

Quelquefois encore aujourd'hui, à bord des navires, le marin qui a Bise-dur, saute au cou de son matelot et lui met sur les joues un double baiser retentissant.

Bise dur est considéré comme un porte-guignon, entraînant la malchance, sans doute parce qu'il représente des amoureux, et que le proverbe dit :

« En amour heureux
Au jeu malheureux »

Dans mon enfance on demandait parfois à échanger cette carte contre la première du talon.

L'expression *M. et M^me^ Robineau*, dont je ne connais pas l'origine, est plus récente, et a dû être inventée par quelque bonne dame, offusquée, à juste titre, des termes anciens, et surtout du privilège que ces termes conféraient au possesseur du cinq de denier ; j'ai ouï

(1) Voir sur le maraichinage l'*Intermédiaire Nantais* de 1903 et 1904.

Digitized by Google

dire qu'autrefois dans certains milieux, il était difficile à une jeune fille d'échapper à la ridicule embrassade ; et, par prudence, bien des mères de famille, avant de mettre les cartes sur la table, retiraient le cinq de denier. De nos jours invoquer l'antique usage pour embrasser une jolie voisine serait le comble de l'impertinence.

Le médaillon à personnages du cinq de denier sert à tromper les regards indiscrets, cette carte, quand on ne l'examine que d'un coup d'œil furtif, pouvant être prise pour *Monsieur* ou pour *le Borgne*. Ne pas oublier qu'à l'aluette tout est piège et artifice (1).

Le curieux rapprochement que présentent les surnoms et l'image du cinq de denier de l'aluette avec la signification du cinq de denier des diseuses de bonnes aventures, m'a conduit à chercher si le même rapport n'existerait pas entre les cartes majeures du jeu et les tarots y correspondant ; je n'ai rien trouvé.

L'aluette se meurt, hélas ! et cette notice sera peut-être une nécrologie ; espérons pourtant que non, et qu'après l'éclipse partielle et momentanée subi par notre jeu vendéen, il reverra les beaux jours d'antan.

« *Multa renascentur quæ jam cecidere.* »

ANDRÉ VIAUD GRAND-MARAIS.

(1) Plusieurs autres basses cartes ont souvent, comme Bisons bisette, des attributs particuliers ne changeant rien à leur valeur ; ainsi le quatre de denier appelé l'Etoile du Couvreur à cause des triangles enlacés de sa décoration centrale, le trois de bâton représentant trois massues enrubannées qui porte le surnom de Jarretière de la Mariée, la même carte ou le quatre de coupe (je n'ose me prononcer) portant autrefois à Noirmoutier le nom de Jarretière de Mme Destouquet, le cinq d'épées dit les deux violons (Challans et Nantes, etc.).

Digitized by Google

LA VENDÉE AU SALON DE 1910

Non, vous ne vous imaginez pas combien le métier de critique d'art devient dur. S'il n'était pas si rémunérateur, il y a beau temps que nous serions allé planter nos choux... de Bruxelles (nous ne mangeons que de ceux-là) dans une campagne reculée. Mais on a des enfants à nourrir, le beurre augmente tous les jours, sans parler des impôts, et un simple contribuable n'a pas encore, comme l'Etat, le droit de boucler son budget en prenant ce qui lui manque dans la poche des autres.

Tant que cette liberté nous manquera, comme tant d'autres, hélas ! nous prierons notre aimable Directeur et trop indulgent ami, de refuser systématiquement la démission que les convenances nous font un devoir de lui offrir systématiquement chaque année, tant nos sévérités esthétiques soulèvent, paraît-il, dans les Bois Sacrés du Bas-Poitou, de sinistres rumeurs.

Quand nous écrivons que l'œuvre d'un compatriote dénote un véritable talent, oh ! alors nous passons pour un critique averti et combien clairvoyant. Mais, si nous faisons la plus petite réserve, non pas sur le talent de l'artiste, mais sur l'exécution d'une seule de ses œuvres, nous ne sommes plus bon qu'à jeter aux bull-dogs, et on ne veut plus nous voir, même et surtout en peinture.

Aussi, avons-nous pris le parti de ne contrister personne, afin de ne plus provoquer des ressentiments qui risqueraient de nous faire perdre notre position : vous le voyez, nous aussi nous disons tout. Quand nous ne pourrons pas crier devant une toile ou devant un marbre : « Enfoncé, Raphaël ! — Courbet, déboulonne-toi ! — Michel-Ange n'atteint pas à la semelle de notre éminent compatriote. » Eh ! bien, alors, nous n'en dirons rien du tout.

Digitized by Google

Vous voilà donc avertis que les vides que vous pourriez remarquer dans nos Salons sont des trous volontaires ; le silence sera, une fois de plus, une opinion.

Au surplus, si le taux de la natalité artistique continue à baisser dans notre département, comme nous avons le regret de le constater chaque année, nos fonctions prendront fin à brève échéance, pour cause de suppression d'emploi.

La peinture ne compte plus que trois représentants de la Vendée cette année.

Sous le n° 305, M. BRILLAUD expose *Le Viatique en Vendée.* Sans être un assidu de ces funèbres cérémonies, nous ne voyons pas, dans le tableau de M. Brillaud, en quoi le viatique en Vendée diffère des autres viatiques, si ce n'est le costume des assistants, particularité qui se retrouve dans tout autre événement local. Sans nous arrêter à cette petite chicane de titre, nous ne retrouvons pas là les finesses de modelé auxquelles l'artiste nous a habitué. Sauf la robe rouge de l'enfant de chœur, qui absorbe toute la lumière, l'ensemble est grisâtre, sans relief. La composition est assurément intéressante ; mais l'artiste avait si bien le moyen d'entourer cette scène émouvante de physionomies particulièrement et pieusement vendéennes, que l'uniforme banalité des expressions ne nous touche pas.

M. ROUSSEAU-DECELLES reprend pleine possession de son talent dans l'attrayant tableau du *Pesage de Longchamp*, n° 1624 : habile dégression des plans, savante harmonie des couleurs, heureuse distribution des groupes, dont quelques-uns réunissent des portraits, tout y est. A droite, le groupe des trois babys est brossé de main de maître ; à gauche, la jolie femme, assise sur un banc, ne doit pas s'intéresser seulement au pari mutuel. L'artiste a usé, pour les arrière-plans, de grands empâtements qui obligent le spectateur à un certain recul, mais qui se fondent agréablement quand on satisfait à cette exigence. Voilà un plein air des mieux venus, d'une savoureuse maîtrise, et qui a tout droit aux honneurs de la salle n° 1, où il est placé.

Il est fâcheux que le même honneur ait été réservé à l'autre envoi du même artiste, n° 1625, *Portrait de Madame J.-R.* ; une salle moins grande lui eût été beaucoup plus favorable. Trop haut placé, ce portrait en pied est à peine visible ; l'excès de hauteur se complique encore d'un faux jour qui le fait luire obstinément, d'où

Digitized by Google

qu'on se place, et qu'avivent les deux glacis du manteau noir et du fond vert sombre. Autant que nous avons pu en juger, ce portrait est d'une facture vigoureuse ; les lignes d'attitude sont imposantes, le buste modelé à souhait. Espérons qu'au moment du remaniement des tableaux, le jury dédommagera cette œuvre intéressante de son actuelle disgrâce.

M. TILLIER, avec le n° 1789, expose, sous le titre « *Aux écoutes* », une étude de nu féminin, dont le vague dessin gagnerait à être soutenu par un coloris plus chaud et plus vrai. Ce n'est pas de la chair, et ce n'est pas du marbre ; on dirait plutôt du sucre, et on est tenté de voir, au travers, les frondaisons vertes qui servent de fond au tableau. Ce nu exsangue se détache sur une draperie rose ; mais c'est quand même d'un négligé assez imprévu de se mettre ainsi aux écoutes, en plein air.

En dépit des plus actives recherches, il ne nous a pas été possible de trouver le pastel de M. BOUTET, n° 2098, *Rue de Seine pendant l'inondation, effet de soir*, ni le dessin de Mlle DAVIAU, n° 2257, *Sous les pins*. Toutes nos excuses et tous nos regrets.

A la sculpture, M. GUÉNIOT apporte seulement, cette année, le bronze de son *Jehan de Beaumanoir*, dont le plâtre a eu un si franc succès au Salon de 1909. L'œuvre gagne encore à cette métamorphose, la patine habilement ménagée du bronze se prêtant à des effets que la mate blancheur du plâtre ne permet ni de viser, ni d'obtenir. Nous ne pouvons donc que renouveler à M. Guéniot nos meilleures félicitations, quelle que soit notre déception de n'avoir pas à les adresser à une œuvre nouvelle.

M. BOUTIN n'a pas craint de glisser, dans la somptuosité le plus souvent irréalisable des projets d'architecture, un petit triptique, qui a son mérite, représentant des bourines, (chaumières)' du marais de Mont, n° 4347. C'est joli, comme un joujou de Nuremberg. Ceux qui seraient tentés, tout arrive ! de se faire construire une bourine comme maison de campagne, trouveront là tous les renseignements de constructions nécessaires, murs en pisé, charpente en orme, couverture en chaume, etc.

Deux eaux fortes en couleurs de M. BOUTET, n° 4583, *Les cheminées*, et n° 6594, *L'omnibus*, usurpent un peu le titre « en couleurs » que l'auteur. leur décerne. C'est d'un noir opaque, à peine éclairé çà et là, de taches roses, dont le prétexte n'est pas toujours facile à

Digitized by Google

deviner. Sur l'*omnibus* tombent d'épaisses hachures noires, qui représentent probablement de la pluie. M. Boutet doit faire une consommation d'acide sans précédent dans le métier.

Aussi l'œil se repose-t-il avec joie sur *Le porche intérieur de Saint-Germain-L'Auxerrois*, n° 4722, eau-forte de M. FLEURY, d'une pittoresque distinction de lumière, d'un dessin ferme, sans raideur. Peut-être pourrait-on souhaiter plus de variété dans les gris, moins d'ombre sous la voûte du porche. On n'en est pas moins là en face d'un artiste maître de son art, qui promet beaucoup, et qui prend déjà une forte avance sur ses promesses.

Sous le n° 5351, M. LEFEBVRE a disposé une fenêtre composée de dix panneaux de *Vitraux, étude de paysages*. Ces paysages sont plutôt criards et souvent osés ; l'un d'eux notamment représente des troncs d'arbres violets, sans aucune branche ni feuille, et sa signification ne crève pas précisément les yeux.

Tout en faisant la part de l'éclat des verres de couleur, ces paysages auraient pu bénéficier de tonalités moins ardentes.

A la section des arts décoratifs, Mlle PETITEAU a, sous le n° 5449, une *Vitrine contenant une reliure d'art*, reliure sobre, brune, sur laquelle une bande artistement gaufrée de feuilles et de baies de gui encadre le titre de l'ouvrage : « La Bretagne » ! L'idée est ingénieuse, et bien exprimée : c'est beau, mais c'est triste.

FONTENAC.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX

LA MORT DU ROI

Le savant et lettré chartiste, auquel nous devons « les Gentilshommes campagnards », M. Pierre de Vaissière, vient de consacrer un nouveau volume à « la Mort du Roi » (21 janvier 1793), chez Perrin. La mort de Louis XVI a été bien souvent racontée et notamment par deux historiens de talent, M. de Beauchesne et M. de Chantelauze. Mais depuis, nombre de documents ont été mis au jour et ce sont ces récits et ces pièces que M. de Vaissière a utilisés et qui lui ont fourni mille détails précieux. Pouvant contrôler les unes par les autres des relations très diverses, M. de Vaissière est arrivé à des précisions presque toujours définitives. Toutes les paroles, tous les gestes de Louis XVI, depuis le 20 janvier au soir jusqu'au lendemain 21 janvier, jusqu'à l'échafaud, jusqu'à la mort, sont notés, décrits, heure par heure, minute par minute. Nous suivons le prince de station en station, de rue en rue, nous le voyons toujours égal à lui-même, plein de courage et plus grand, s'il est possible, sur l'échafaud que sur le trône. A propos de la tentative du baron de Batz, pour délivrer Louis XVI, M. de Vaissière invoque le récit écrit par le baron de Batz, de la famille du héros, et reproduit le fac-simile d'une lettre où l'ancien sénéchal d'Albret raconte lui-même sa chevaleresque entreprise. M. de Vaissière confirme que l'échafaud faisait face aux Tuileries, et était dressé non loin des chevaux de Marly. Il avait à sa gauche l'hôtel du garde-meuble qu'occupaient alors les services de la marine.

Parmi les nombreuses gravures qui illustrent le livre, permettez-moi de vous signaler celle qui nous montre la chemise quittée par Louis XVI, le matin du 21 janvier, le couperet de la guillotine, les ornements de la dernière messe célébrée parl'abbé Edgeworth devant Louis XVI, le 21 janvier, à cinq heures du matin, la chasuble, le voile du calice, la bourse, l'étole et le manipule sont conservés à l'église Saint-Jean-Saint-François,

Digitized by Google

rue du Perche. M. de Vaissière s'est contenté de laisser parler les textes, s'interdisant tout commentaire personnel. Il a pensé, non sans raison, que ces textes avaient une éloquence avec laquelle ne pouvait rivaliser aucune parole étrangère. En lisant le livre de M. de Vaissière, je songe au mot de Shakespeare dans « Hamlet » (acte III, scène III) : « Un crime fait-il disparaître la Majesté royale ? A la place qu'elle occupait se forme un gouffre effroyable, et tout ce qui l'environne s'y précipite ! » Chaque goutte de sang de Louis XVI en a coûté des torrents à la France. Nous ne sommes pas encore remis de cette catastrophe.

*
* *

UN VENDÉEN SOUS LA TERREUR (1).

« La grandeur épique de la guerre de Vendée, disait un jour Drumont, nous cache un peu son côté humain, simple et touchant. »

Ce côté humain de la « guerre des géants » apparaîtra clairement à tous ceux qui liront les Mémoires du duc de la Cartrie, récemment publiés par M. Pichot, ancien directeur de la *Revue Britannique*. Ils suivront avec un intérêt de plus en plus vif ce gentilhomme vendéen que les événements ont transformé en officier de l'armée royale. Ils le verront non seulement faire brillamment son devoir sur le champ de bataille, mais encore veiller avec une sollicitude toute parternelle sur les femmes, les vieillards, les enfants qui, après avoir, en arrière des grand'gardes, attendu le résultat des combats, rejoignent pendant la nuit le gros de l'armée et risquent bien souvent, en raison de l'extrême rareté des subsistances de mourir de faim.

Après la dispersion des armées vendéennes, le duc de la Cartrie réussit, grâce au dévouement d'un charpentier du pays, à vivre caché dans les bois voisins de son ancienne propriété, puis à la faveur d'un déguisement, il gagne Nancy, passe la frontière, se réfugie ensuite en Angleterre et participe à l'expédition de Quiberon. Bien souvent le lecteur sentira, je pense, ses yeux se mouiller en lisant ce journal très simple d'un vieux Vendéen qui ne se pique point de littérature, mais raconte avec émotion les grandes et belles choses qu'il a faites ou qu'il a vu faire, et par cela seul, produit sur nous une impression profonde et nous fait souhaiter pour la période troublée que nous traversons, à défaut d'une

(1) Mémoires inédits de Toussaint-Ambroise de la Cartrie, publiés et annotés par Pierre-Amédée Pichot, avec une étude sur l'insurrection vendéenne, par Frédéric Masson, de l'Académie Française, 1 vol. in-18 orné et 8 hors textes. Prix 3 fr. 50 (Société de Publications littéraires illustrées, 24, rue Pierre Charron, Paris).

Digitized by Google

autre Vendée militaire, une Vendée toujours militante, selon l'heureuse expression trouvée naguère par M. René Vallette.

« Peu de livres, dit M. Frédéric Masson dans son *Introduction*, sont aussi sincères, aussi humainement vrais, aussi dépouillés d'emphase ; peu par suite, donnent une impression aussi juste des sentiments et des idées qui agitaient la plupart des chefs de l'insurrection de l'Ouest. » M. N.

***

FIGURES VENDÉENNES

Le général de Suzannet. — Le général d'Autichamp.

Mme la comtesse d'Estienne d'Orves vient d'élever à la mémoire de la Vendée héroïque et plus particulièrement à celle de deux de ses chefs les plus valeureux — *Les généraux de Suzannet et d'Autichamp* —, un monument littéraire digne de leur vaillance et de leur fidélité, à leurs doubles croyances religieuses et monarchiques.

Ce volume, qui a pour titre *Figures Vendéennes*, est précédé d'une magistrale préface du comte H. de Lacombe, sur le glorieux rôle de la Vendée en face de la Révolution, et qui prend fin sur cette belle et si juste pensée de Châteaubriand :

« Nous devons à la patrie et à l'honneur, de parler des Vendéens avec le respect et l'admiration qu'ils inspirent. Les noms immortels des Charette, des Cathelineau, des la Rochejacquelein, des Bonchamps, des Stoflet, des Lescure, des Suzannet et de tant d'autres, n'avaient pas besoin de nos éloges, mais du moins nous les aurons marqués, comme le sculpteur inconnu qui grava les noms des Compagnons de Léonidas, sur la colonne funèbre, aux Thermopyles ».

C'est ce que Mme la comtesse d'Estienne d'Orves vient de faire, avec une piété filiale qu'égale seul le talent littéraire ; et tous les amoureux de nos gloires Vendéennes lui doivent un témoignage de profonde et respectueuse gratitude (1).

***

La Chambre au Judas, par Charles Foley, un volume in-18 jésus. Prix : 3 francs 50. Librairie Illustrée, Jules Tallandier, Editeur, 75, rue Darrau, Paris.

Charles Foley, l'auteur célèbre d'*Au Téléphone*, de *Kowa la Mystérieuse*, de *Monsieur Belle-Humeur* et de tant d'autres œuvres aussi fortes qu'é-

(1) Chez Serrier, éditeur, à Orléans.

Digitized by Google

mouvantes, publie aujourd'hui *La Chambre au Judas*, une histoire « à faire peur », où l'art sobre et saisissant du prestigieux conteur donne l'extraordinaire impression de tout ce que la vie offre parfois d'insaisissable et de mystérieux.

*
* *

La « *Renaissance Contemporaine* » nous a fait également hommage d'un très intéressant roman de M. Robert Veyssié : *Grain de Foule* et autres Récits d'amour avec préface d'Alphonse Roux et illustration d'A. Thillier.

(In-8° de 128 p. Paris, rue Monge, 41.)

C'est l'histoire simple et émouvante des braves gens que nous rencontrons, chaque jour ; c'est la lutte des cœurs aimants et bons contre les méchants et contre la vie mauvaise. L'âme des villes et des champs frémit en ces pages colorées, charmantes et fortes, spirituelles et profondes. Par ce livre artistique, noble et idéaliste, le public apprendra à aimer plus complètement son auteur : M. Robert Veyssié, l'écrivain et le poète de *Bohémienne*, des *Ailes Ouvertes*, de *Deux Pailles au Torrent* et de *Houles et Sérénités*.

*
* *

A l'occasion du Congrès de la Société Française d'Archéologie, qui vient de se tenir en juin dernier, à Saumur et à Angers et auquel nous avons eu le regret de ne pouvoir assister, nos savants collègues, MM. André Rhein, le chanoine Urseau, R. Triger, et G. Fleury, ont fait paraître (Caen, Delesques, 1910, in-8° de 251 p. avec figures), *un guide* très savamment documenté sur la région d'Angers, de Saumur et de Thouars, et accompagné de nombreuses illustrations.

Nous remercions bien vivement M. Raymond Chevalier, l'excellent trésorier de la Société Française d'Archéologie, de nous l'avoir offert, en souvenir de son trop rapide passage au Bocage Vendéen.

*
* *

Nous avons également reçu de la Libraire Téqui (82, rue Bonaparte, Paris), une nouvelle moisson de livres particulièrement destinés aux âmes pieuses : *Plan d'instruction* pour le *diocèse de Nevers* (3 fr. 50) ; — *Le Pénitent Breton*, par le vicomte Hyppolyte Le Gouvello (3 fr. 50) ; — *La Pénitence chez les Jésuites*, par Paul Ker (3 fr. 50) ; *L'Ange gardien* (méditation) par l'abbé Feige (1 fr.).

Tous sont édités avec le soin dont est coutumière la Librairie Téqui.

R. V.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Les héritiers de Paul Baudry.

Notre grand peintre Paul Baudry, mort le 17 janvier 1886, laissait trois testaments datés du 7 novembre 1885. L'un déposé chez Me Richard, avoué, et considéré comme valable par tout le monde, depuis vingt-cinq ans, léguait à M. Ambroise Baudry, architecte, frère du testateur, les 15 cartons originaux ayant servi pour la décoration de l'Opéra. Un autre, trouvé dans le coffre-fort du défunt, laissait les cartons aux enfants de Paul Baudry. Le troisième, déposé chez M. Ephrussi, renfermait une clause d'après laquelle les enfants de M. Ambroise Baudry, mort en 1906, se sont considérés comme ayant le droit de conserver les cartons.

Le fils et la fille de l'illustre artiste réclamaient devant la première chambre du tribunal civil de la Seine les cartons de leur père, estimés 600,000 francs. Le tribunal a rendu un jugement donnant raison aux demandeurs. Les enfants d'Ambroise Baudry sont donc condamnés à leur restituer les 15 cartons dans un délai d'un mois, faute de quoi ils devront verser 200,000 francs de dommages-intérêts.

Notes d'art. — Notre vaillant compatriote, M. Jules Robuchon qui récemment exécutait pour le monument funèbre de l'adjudant Réaux de Naintré, un médaillon et un bas-relief en bronze, vient de mettre la dernière main, et avec un égal succès, au buste de M. le docteur Mascarel, médecin de la station thermale du Mont-Dore, et père de notre éminent ami M. Arnold Mascarel.

— Le sympathique statuaire nantais, M. de Boishéraud, dont le fin talent de sculpteur est si apprécié, vient de terminer un médaillon du général Cambronne.

Digitized by Google

MONUMENTS HISTORIQUES. — L'abside et le transept de l'ancienne église de Sallertaine, dont nous avions signalé ici même l'intérêt, et que notre collaborateur M. l'abbé Grelier recommandait il y a peu à l'attention du Congrès archéologique d'Angers-Saumur viennent d'être classés comme monuments historiques.

A ce Congrès, M. René Bazin, l'éminent auteur de la *Terre qui meurt*, a prononcé un discours des plus charmants, où il a fait de la vieille église de Sallertaine une peinture exquise.

L'AFFAIRE DE LA STATUE DE MAILLEZAIS.—M. l'abbé Huet, curé-doyen de Maillezais, et rédacteur des *Chroniques paroissiales* qui avait été accusé par la municipalité d'avoir frauduleusement soustrait une antique statue de moine bénédictin, et qui de ce chef avait été traduit devant le tribunal correctionnel de Fontenay, a été renvoyé des fins de la plainte, après plaidoirie de Me de Lacoste.

Nous adressons nos plus sincères compliments à M. l'abbé Huet.

LE MONUMENT JACQUES DE LINIERS. — Nous lisons dans le *Mémorial des Deux-Sèvres :*

On n'a pas oublié les incidents qui ont marqué au Conseil municipal de Niort, à deux reprises différentes, le refus d'un emplacement que le Comité Jacques de Liniers demandait pour élever dans notre ville un monument à la mémoire de notre compatriote qui fut le héros de l'indépendance argentine. Le dévoué président de ce Comité, notre excellent ami M. Prosper Bouneault, — qui consacre, on le sait une part de l'activité que lui a laissée sa verte vieillesse à sauver de l'oubli nos gloires locales, — ne s'est pas laissé impressionner par l'hostilité des édiles niortais ; il a cherché ailleurs et a trouvé. Nous apprenons en effet que la famille Bazire vient de donner au Comité Jacques de Liniers un terrain situé à l'angle de la rue des Douves et de la rue Claire. C'est donc là que s'élèvera bientôt le monument qui a eu le don d'émouvoir des susceptibilités politiques un peu trop chatouilleuses.

Les souscriptions continuent à être reçues chez le trésorier du Comité, 8, rue Thiers, et chez le président, 62, avenue de la Rochelle.

RÉCOMPENSE MÉRITÉE. — M. l'abbé Charles Grelier, notre distingué collaborateur et ami, a reçu du Congrès de la Société française d'Archéologie réuni à Angers une médaille d'argent pour ses nombreux travaux et recherches archéologiques.

Nous l'en félicitons bien sincèrement.

CONFÉRENCES. — Georges Docquois a écrit un fort intéressant livre sur les « Bêtes et Gens de lettres », notre collaborateur et ami Moïse

Digitized by Google

Poiraud — *alias* Jehan de la Chesnaye — a donné au théâtre de La Roche-sur-Yon une conférence non moins intéressante sur les « Bêtes et Gens de Vendée ».

Devant un public nombreux, M. le docteur Mignen, de Montaigu, qui présidait la réunion, a, en excellents termes, présenté le jeune et sympathique conférencier.

« Nous ne suivrons point Jehan de la Chesnaye dans la présentation tour à tour naïve, attendrissante, spirituelle ou ironique qu'il a fait de chacun des animaux avec lesquels vivent nos paysans, ni dans leur histoire légendaire, ni dans l'énumération des vénéfices et maléfices qu'ils déterminent, ainsi que dans les vertus médicales dont certains sont doués.

Naturaliste original, Jehan de la Chesnaye a fait évoluer, à la grande satisfaction de tous, la gent animale, et les applaudissements chaleureux qui l'ont fréquemment interrompu ont dû lui prouver que le vent du modernisme n'avait pas emporté dans sa course vers le Progrès toutes les belles et saines adorations du Passé. »

Tous nos meilleurs compliments à notre excellent collaborateur pour le succès si mérité qu'il a recueilli une fois de plus auprès du public Vendéen.

Le cinquantenaire des Zouaves Pontificaux a été solennellement célébré le 2 juin en la basilique de Montmartre à Paris.

Plusieurs de nos amis assistaient à cette splendide fête religieuse. Citons notamment : M. le colonel marquis d'Elbée, M. le vicomte Georges de Hillerin, M. le baron de Lauzon, MM. Louis de la Bassetière, René Vallette, etc...

Courrier musical et dramatique. — Au concert des *Vendéens de Paris* du 4 juin dernier, notre confrère et ami, M. Antonin Balquet a fait applaudir, avec sa verve coutumière, plusieurs chansons rosses.

— M. l'abbé Sajot, le curé poète du Cap d'Ail, près Nice, a fait dans les salons de Mme la duchesse de Rohan et devant un public très littéraire, la lecture de *Vendéenne*, son œuvre dernière, un drame patriotique en trois actes.

Les beaux vers, l'allure militaire, l'élévation des pensées traduites en une langue magnifique ont provoqué les applaudissements unanimes et enthousiastes de la brillante assistance.

A quand la bonne fortune de pouvoir l'applaudir nous-même sur quelqu'une de nos scènes vendéennes ?

Nos compatriotes. — Notre distingué ami M. Charles Brunetière, sous-intendant militaire en retraite, a été nommé président général

Digitized by Google

de toutes les Associations des Pères de Famille du diocèse de Luçon.

— Nous apprenons avec plaisir que M. Pierre Christin, fils de notre sympathique ami, le docteur Christin vient de passer avec succès son premier examen de doctorat en droit (sciences juridiques) devant la Faculté de Poitiers.

M. Maurice Epardaud, avocat, a subi avec succès (toutes boules blanches) les épreuves du 2e examen de doctorat en droit (sciences juridiques) devant la Faculté de Poitiers.

Nos meilleures félicitations.

Noces d'or. — Le 30 juin dernier, M. et Mme Patron, de Challans, ont célébré leurs noces d'or, entourés de leurs enfants, petits-enfants et amis.

M. Patron est un des rares survivants de la guerre de Crimée et des vainqueurs de Malakoff. Le R. P. Georges Patron, nommé récemment supérieur de la mission de Kialou (Congo français), est un de ses enfants.

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

— Le 31 mai 1910, en l'église Saint-Nicolas de Nantes, a été célébré le mariage de Mlle Marie-Thérèse BUET avec M. le docteur ACHER-DUBOIS.

— En l'église Saint-Honoré d'Eylau, à Paris, a été célébré le mariage de Mlle Marie-Thérèse de LAROCQUE-LATOUR avec le baron Gaëtan de BRULLON.

Les témoins du marié étaient : M. Charles de Suyrot et le vicomte de Villoutreys, ses oncles. pour la mariée : le vicomte de Larocque-Latour son frère, et le comte de Mony-Colchen, son oncle.

La jeune mariée était conduite à l'autel par son père, le comte de Larocque-Latour, officier supérieur de cavalerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

— Le 2 juin, en l'église de Saint-Philippe-du-Roule, a été célébré, par l'abbé Beauregard, professeur de rhétorique au collège Monceau, le mariage de M. Paul-René-Eugène FRÉMONDIÈRE, ingénieur électricien, fils de notre confrère, avec Mlle Louise-Catherine LARRÈDE, fille du greffier du tribunal civil de Dax, conservateur du musée Borda.

La maîtrise a exécuté plusieurs morceaux du compositeur vendéen Arthur de la Voûte. La dernière œuvre du maëstro bien connu, un « O Salutaris » en sol, à deux voix, a été fort goûtée de la nombreuse assistance.

— Le 18 juillet, a été célébré à Nantes, en l'église Notre-Dame de Bon-Port, le mariage de M. Edmond DEHERGNE, arrière-petit-fils du général Vendéen Forestier avec Mlle Marguerite MONIER, arrière petite-fille du général Forest.

Digitized by Google

Les témoins étaient pour le marié : M. Adrien Legrand et Mme Pauline Bellanger.

Pour la mariée : M. Alfred Bauduin et Mme Elie Galard.

— Le 27 juillet a été célébré en l'église du Sacré-Cœur à Amiens, le mariage de notre excellent collaborateur et ami HENRI ESGONNIÈRE DU THIBEUF, avec Mlle GERMAINE GUILBERT.

A l'issue de la cérémonie un très élégant déjeuner réunissait dans le salon Godbert les nombreux amis des deux familles Guilbert-Pourchelle et Esgonnière du Thibeuf.

Remarqué parmi les superbes cadeaux offerts aux jeunes époux, un magnifique encrier, donné à notre ami Esgonnière, par le bureau de la Section Vendéenne d'*Action française*, dont il fut le si dévoué secrétaire.

FIANÇAILLES

— Nous sommes heureux d'annoncer le mariage prochain de Mlle ANNE-MARIE DE LATTRE DE TASSIGNY, fille de notre ami M. Roger de Lattre de Tassigny et de Mme, née Hénault, avec M. JOSEPH DE MARCÉ DES LOUPPES, docteur en droit et conseiller d'arrondissement de Pontchâteau, fils du vicomte de Marcé des Louppes et de Mme, née du Faouédic.

Nos félicitations les plus cordiales et nos meilleurs vœux de bonheur.

NAISSANCES

— La vicomtesse GUY DE MONTESSUS de Rutty, née Scourion de Beaufort, a donné le jour à une fille qui portera le prénom de *Guillemette*.

— Mme DELAHET, née Thiériot, a heureusement mis au monde, le 27 juin, à la Caillauderie, de Montaigu, une mignonne petite fille, qui a reçu au baptême les prénoms de *Monique-Berthe-Henriette*.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Nous avons commis un oubli involontaire dans notre dernier fascicule, en ne mentionnant pas à cette place la mort de M. GABRIEL DUPRÉ-CARRA, président du tribunal de Fontenay, décédé après une longue et douloureuse maladie.

Nous nous empressons de réparer cet oubli, en offrant aux fils du regretté défunt l'expression nouvelle de nos condoléances les plus vives.

***

— M. OSSIAN PIC, ancien directeur de l'*Echo Rochelais*, médaillé militaire, décédé à La Rochelle à l'âge de 72 ans, le 3 avril 1910.

Nous devons à la mémoire de ce vaillant lutteur des causes qui nous sont chères un ultime et respectueux hommage.

— M. JEAN TOUGERON, ancien maire de Saint-Georges de Pointindoux, décédé dans sa demeure à Pointindoux, le 6 mai 1910, à l'âge de 67 ans.

M. Tougeron fut un homme de bien dans la plus complète acception du mot, fermement attaché à ses devoirs et à la religion de ses pères.

— M. FLORENTIN PUICHAUD, maire de Moncoutant, décédé le 19 mai 1910, à l'âge de 88 ans.

Au cimetière, M. Paul Taudière, ancien député des Deux-Sèvres et conseiller général de Moncoutant, a prononcé un touchant et très beau discours dont nous nous faisons un devoir de reproduire ces quelques passages :

« M. Puichaud, messieurs, était excellemment un homme de bien. Sa foi religieuse, sans s'égarer en vaines démonstrations, était profonde, son jugement était droit, sa volonté ferme, et son cœur ouvert à tous les meilleurs sentiments. Sa vie tout entière a été, je ne crains pas de le dire, comme illuminée des clartés d'un bon sens hors de pair.

« C'est l'épreuve qui révèle le caractère vrai de chaque homme et, d'ordinaire, cette épreuve vient par le chagrin, le malheur, la douleur. Toute autre a été l'épreuve réservée à M. Puichaud, beaucoup désireraient y être soumis. Combien peu y résisteraient !

Digitized by Google

« Vous savez tous, messieurs, comment du soir au lendemain le très modeste fonctionnaire devint l'un des plus fortunés du pays. En ce subit revirement de fortune, que d'attraits, que de tentations : tentation du luxe, tentation de l'orgueil, attraits des plaisirs faciles, attractions des grandes villes et des satisfactions commodes, toute la griserie de la vie. A tous ces attraits, M. Puichaud a résisté et n'a cédé qu'à une passion, la passion de la générosité. M. Puichaud a été passionnément généreux. Sa famille tout de suite et d'abord, ses amis, son pays, les ouvriers de son pays, les infortunés de son pays, tous ont été l'objet de sa constante et inlassable générosité. Cette main qui avait largement reçu est jusqu'à la fin restée largement ouverte. »

La population à laquelle il avait tant donné et de sa personne et de sa bourse avait tenu à lui témoigner sa reconnaissance à l'heure dernière, et la foule immense qui se pressait à ses obsèques disait assez quelle parfaite communion d'idées existait entre elle et le regretté défunt.

Nous offrons de nouveau à notre excellent collaborateur et ami M. Casimir Puichaud, aux familles Puichaud, Texier et Treuttel, l'expression de nos plus vives condoléances.

M. Ernest MALLASSAGNE, ancien négociant, officier d'Académie adjoint au maire de Fontenay, administrateur du bureau de bienfaisance, de l'Hospice et de la Caisse d'Epargne, décédé à Fontenay, le 16 juin 1910, à l'âge de 69 ans.

Au cimetière, M. Gandriau, maire de Fontenay, a fait un éloquent éloge du défunt.

Nous adressons de nouveau à Mme et à Mlle Mallassagne nos sincères condoléances.

M. Raoul de CHABOT, fils de M. de Chabot et de Mme née Boux de Casson, décédé le 20 juin.

Ses obsèques ont été célébrées le 22 à l'église de la Gaubretière.

Nos plus respectueuses sympathies à la famille de Chabot.

Mme Victoire BROCHERIOU, veuve de M. Edouard-Julien PAIN, décédée le 27 juin 1910 au Poiré de Velluire, dans sa 89e année, et inhumée à Chaix, le 30 juin.

Cette mort met en deuil les familles Pain et Rousse auxquelles nous adressons nos sincères condoléances.

M. Georges AUBIN, juge doyen au tribunal civil de Nantes, décédé en juin 1910.

A ses obsèques, M. le président du tribunal de Nantes a fait l'éloge du défunt « qui appartenait par sa mère à une vieille famille vendéenne, la famille Merland qui a fourni au pays depuis un demi-siècle, des magistrats, des avocats, des marins, des hommes de lettres, des médecins, etc., de haute valeur. »

Digitized by Google

Nous adressons aux familles Aubin, Merland, Gouraud, etc., que cette mort met en deuil, nos plus vives condoléances.

M. le marquis DE SEVELINGE, décédé à Poitiers, le 6 juillet 1910, à l'âge de 54 ans.

Sa mort met en deuil les familles de la Rousselière et de la Débutrie auxquelles nous adressons nos plus respectueuses sympathies.

M. le Marquis DE ROUX, décédé, fin juin, à Niort, à l'âge de 67 ans.

La famille de Roux est originaire du Comtat-Venaissin. Le père du regretté défunt, ancien officier, puis administrateur des biens de la famille d'Orléans, entré en 1848 dans l'administration des eaux et forêts, était venu à Niort en cette qualité.

Après avoir débuté lui aussi dans la même administration, M. de Roux avait été nommé au concours secrétaire en chef de la mairie de Niort, où il resta près de quarante ans, et par son obligeance et son affabilité, sut conquérir les sympathies de tous.

Il laisse deux fils, dont l'un, notre très distingué ami M. Marie de Roux, avocat à la Cour de Poitiers, s'est fait dans la politique royaliste une des premières places, par son talent de parole et son dévouement ardent.

Nous le prions de vouloir bien agréer l'expression de nos vifs et bien sympathiques sentiments de condoléance.

— M. EUGÈNE MALVAL, ancien conseiller à la Cour de Poitiers, vient de succomber (fin juin) à Châlons-sur-Marne, où il s'était retiré, après avoir été dépouillé par la République, en 1883, des fonctions qu'il occupait avec tant d'intelligence et de dignité.

Nous avons eu l'honneur de connaître à Poitiers M. Malval, et avons conservé de nos relations personnelles avec lui un souvenir si ému, que nous nous faisons un devoir de rendre ici un dernier hommage à l'homme de bien et au magistrat intègre, qui a si grandement honoré le ressort judiciaire de Poitiers par sa science et ses vertus.

Nous prions Mme Malval et ses enfants si cruellement éprouvés de vouloir bien agréer nos profondes et respectueuses sympathies.

— Mme ERNEST RAMPILLON DES MAGNILS, née BLANCHE-BÉNIGNE-AIMÉE DE BÉJARRY, décédée en sa demeure à Luçon, dans sa 76e année, le 12 juillet.

Après une première cérémonie à la cathédrale de Luçon, l'inhumation a eu lieu à Saint-Cyr en Talmondais, le 16 juillet.

Nous prions les familles Rampillon des Magnils, de Rochebrune, de Béjarry, Rampillon de la Largère, etc., que cette mort met en deuil, de vouloir bien agréer l'hommage de nos plus douloureuses sympathies.

Digitized by Google

M. Pierre-Léopold CROUZILLAT, ancien patron du bateau de sauvetage, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Crouzillat était fondateur de la station de sauvetage des Sables. Depuis 1857 il a accompli plus de 60 sauvetages de navires de diverses nations et bateaux de pêche. Il a en outre sauvé et secouru plus de 200 personnes en danger de périr.

M. Crouzillat était titulaire de nombreuses décorations, et avait reçu, en 1889, le prix Montyon de 2,500 francs.

*
* *

Au moment de mettre sous presse, nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. BRY, conseiller d'arrondissement du canton de Moncoutant, décédé à la suite d'une longue maladie.

Le défunt était un catholique convaincu et un royaliste fidèle.

Avant de mourir, il avait eu la consolation de voir son gendre, notre ami Henri Taudière, continuer ses traditions et ennoblir encore, si cela était possible, la mission que les électeurs de Moncoutant lui avaient confiée.

Nous adressons à ses filles, à tous les siens, en particulier à Henri Taudière, nos biens sincères condoléances.

— Nous apprenons avec le même regret la mort de M. Le CLER, président du Conseil Général de la Vendée, maire de Bouin, décédé à Paris, à l'âge de 85 ans, et prions M. le capitaine Le Cler, son fils, d'agréer nos condoléances les plus vives.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Archéologie. — Notre savant confrère et ami, M. le docteur Atgier, vice-président de la Société préhistorique de France, nous a fait le grand plaisir de nous adresser les deux récentes et curieuses études qu'il a consacrées aux *Crânes préhistoriques de l'Ile de Ré*, trouvés au tumulus de Peu-Pierroux (1), et à *l'Ile de Ré et côtes voisines aux temps préhistoriques, protohistoriques et à l'époque gallo-romaine* (2), où il est question des côtes et îles vendéennes, notamment de l'Aiguillon, du hâvre de la Gâchère, et de l'Ile d'Yeu, à ces époques reculées de notre histoire.

— Du Docteur Chervin : Le symbolisme dans la céramique américaine (extrait de *l'Homme préhistorique*, nos de mars et mai 1910).

Histoire. — Le tome IV de *l'Histoire de la guerre de Vendée*, par le chanoine Deniau (Angers, Siraudeau, 1910), vient de paraître. Ce 4e volume comprend toute l'année 1794. Nous en recommandons l'intérêt à tous nos amis.

Depuis la mort du R. P. Dom Chamard et de M. l'abbé Deniau, ce très complet ouvrage est publié par les soins de M. l'abbé Uzureau, directeur de l'*Anjou Historique*.

— M. Passerat, professeur d'histoire au collège de Fontenay, a bien voulu nous offrir la thèse pour le doctorat qu'il a très brillamment soutenue, le 23 mai dernier, en Sorbonne. Cette thèse — travail de haute valeur — a pour titre : *Etude sur les cartes des côtes du Poitou et de Saintonge*. Nous en parlerons plus longuement dans le numéro prochain.

(1) In-8° de 7 p. Extrait des *Mémoires de la Société d'Anthropologie* de Paris, 1907.

(2) In-8° de 24 p. *Congrès Préhistorique de Beauvais*, 1909.

Digitized by Google

Mais nous ne voulons pas mettre de retard aux félicitations si légitimement dues à M. Passerat.

— Nous signalons d'autre part deux nouveaux volumes d'un haut intérêt sur la Vendée : Les *Mémoires de Talour de la Cartrie (Un Vendéen sous la Terreur)* ; et *Figures Vendéennes, (Les généraux de Suzannet et d'Autichamp)*, par la Comtesse d'Estiennes d'Orves.

Guide pour Touristes. — Le Syndicat d'initiative des voyages en Poitou vient d'éditer un charmant *Guide itinéraire des Touristes* pour *Poitiers et ses environs*. Le texte et les illustrations sont l'œuvre de notre ami M. Jules Robuchon, le dévoué président de ce Syndicat, dont devraient faire partie tous ceux de nos compatriotes qui ont le culte du sol natal et le souci d'en faire apprécier par les étrangers les beautés pittoresques et les curiosités architecturales.

— Signalons également de nouveau aux fervents de nos forêts, le *Guide à la forêt de Vouvant*, du bon poète A. Barrau, que vient d'éditer avec un soin tout particulier notre ami M. Lussaud, imprimeur-libraire à Fontenay.

Le coin des poètes. — Notre éminent ami Jules Bois a publié chez Fasquelle, sous ce titre *l'Humanité divine* un beau livre de vers, d'un art puissant et d'un idéalisme passionné.

— M. Trébucq, qui fut pendant quelques années professeur à La Roche-sur-Yon, vient de terminer un savant et intéressant ouvrage de folklore qui paraîtra sous ce titre : « Des Pyrénées à la Vendée, Chansons populaires. »

Toute la poésie naïve du Sud-Ouest a été rassemblée dans ce volume qui s'ouvrira par une préface très développée sur les rapports de la chanson populaire et de la vie rurale. L'accueil sympathique qui fut fait, jadis, aux « Chansons populaires de la Vendée », du même auteur, sera, nous en sommes certain, réservé à ce nouveau livre qui, rien que pour notre département, contiendra cent nouvelles chansons avec texte explicatif, notes, commentaires et musique.

— M. André-Marie Eon, frère de notre collaborateur, le bon poète, Francis Eon, est lui-même un fin ciseleur de rimes. Il vient de nous en donner la preuve en publiant dans *Pan* (avril-mai 1910), six strophes légères et charmantes.

Romans — Nous recevons de notre très affectionné maître et ami Charles Foley, un roman plein de mystère et d'émotion : *La Chambre au Judas*, qui décèle une fois de plus tout le charme impressionnant de l'aimable conteur parisien.

Digitized by Google

Religion. — Mgr Robert du Botneau nous a fait hommage du très intéressant et très artistique compte-rendu du *Congrès Grégorien des Sables d'Olonne* (Nantes, Dugas, grand in-8°, de 27 p.).

Ce volume est accompagné de nombreuses illustrations, qui ajoutent encore au puissant intérêt du texte.

— M. l'abbé Girou, curé de Hommes (Indre-et-Loire), vient de faire paraître la *Bio-Bibliographie de Monseigneur X. Barbier de Montault*, qui nous fit l'honneur de collaborer plusieurs fois à cette *Revue* (En vente chez l'auteur, grand, in-8°, 5 fr. port 0 fr. 40).

— Notre compatriote, M. l'abbé J. Guilbert, vient de publier chez Poussielgue un volume in-32, de 272 pages sur *la Pureté*.

Folklore : Découpé dans l'Intermédiaire Nantais.

— *Mots vendéens. Fraissure.* — Du très précieux et très intéressant « Glossaire des patois et parlers de l'Anjou », vol. II, page 356, j'extrais, d'un article intitulé : « La mort du gorin », ce qui suit.

Pays des Mauges.

« Eh bien, j'en ai goûté de leur fraissure, mélange de sang, de mie de pain et de graisse mitonnés ensemble. Ils s'en lichent les barbes et la proclament délectable : moi je la déclare carrément infecte. Après cela je sais bien qu'il est inutile de discuter des goûts et des couleurs... Aussi je ne discute pas, je constate. Je constate que je ne saurais sentir cette mixture qui n'est ni bouillie, ni boudins, ni rillettes et qui pourtant est tout cela à la fois. Libre à chacun de tâter de cette trinité. »

« René Onillon, instituteur, Longeron (M.-et-L.). »

Eh bien, n'en déplaise à l'aimable collègue, mais qu'il consulte les indigènes vendéens de Sainte-Hermine et Luçon, et il sera bientôt convaincu que la fraissure est excellente, mais qu'ils déclareront carrément infect le mélange de choux, bettes, sang de porc, empoché dans les plus gros intestins de l'animal et qu'à Montjean on désigne sous le nom de « gogues », mets tant vanté par l'auteur.

J'ai goûté des deux : des gogues à Montjean, de la fraissure à Sainte-Hermine ; autant celle-ci permet « de s'en lécher les moustaches », autant les premières semblent détestables.

Henry de la Plaine.

1219. — *Cœurs inhumés à part.* — Je me rappelle avoir lu dans les registres paroissiaux d'Anetz, de 1680 à 1740, je crois, la sépulture d'un marquis de Cornulier ; si un aimable correspondant pouvait en prendre copie et en faire part à l' « Intermédiaire », cela serait très intéressant.

Henry de la Plaine.

Digitized by Google

1247. — *Pierres à bassins.* — Plusieurs folkloristes ont déjà fait remarquer ici que, dans le Morbihan, beaucoup de pierres à bassins étaient, comme certains dolmens et certains tumulus, accompagnées de menhirs, tantôt isolés, tantôt en avenues ou en cercles, etc. La même concordance a dû exister en Vendée. Car, dans un article de M. Charbonneau-Lassay publié dans la première livraison de 1909 de la « Revue du Bas-Poitou », sous le titre de *Treize Vents à Mallièvre*, je lis, après une description du point de rencontre des ruisseaux de la Boulaye et de la Chêvrie : « Au-dessus de leur confluent s'avance un promontoire élevé qui domine les prairies et qui reste un des points de la contrée les plus dignes de la visite des celtisants. Tout près d'un gros rocher cubique où *deux cuvettes sont creusées*, cinq ou six menhirs debout sont placés en cercle ; c'est le seul exemple de kromleck que je connaisse dans cette partie de la vallée de la Sèvre, encore est-il bien incomplet. »

Existe-t-il trace de menhirs, près de la pierre à bassins des Bourdinières, canton de Mortagne ?

QUÆRENS.

1267. — *Vouge.* — Le vouge, désignant une serpe pourvue d'un long manche, est appelé, dans les plaines de Luçon, un pille-voisin, sans doute parce qu'il permet, tout en restant sur son propre terrain, de couper dans la haie ou les arbres du champ voisin les menues branches flexibles destinées à faire les rortes pour lier les fagots.

HENRY DE LA PLAINE.

1274. — *Calouret.* — Le mot *calouret* qu'on prononce souvent en Vendée, en faisant sonner le *t* final, *calourette,* ne signifie pas seulement coureur, mendiant, bohémien ; pris au féminin, il est synonyme de femme malpropre et déguenillée, de ce que, dans le langage populaire, on appelle une *traînée.*

Dans son intéressant travail sur *le Bocage qui s'en va* (Revue du Bas-Poitou 1909) M. J. de la Chesnaye donne aux nomades la dénomination de *calourette.* Après avoir fait part d'une superstition du Bocage suivant laquelle on peut jouer de biens vilains tours avec du lait non bouilli et non baptisé, il ajoute :

« Cette opinion explique pourquoi très rarement dans les fermes si on ne refuse pas du lait aux *calourettes,* on a soin de le corriger se prémunissant de la sorte contre les maléfices des gens errants. »

QUÆRENS.

1282. — *Gournaise.* — En 1907, j'ai restauré et fouillé scientifiquement le mégalithe de la Gournaise à l'Ile-d'Yeu.

Digitized by Google

Dans le mémoire que j'ai consacré à cette fouille, j'ai étudié l'étymologie du mot *Gournaise*. J'ai affirmé l'origine *vieux-celtique* ou *gauloise*, et non *breton moderne*, car le nom de « Pointe de la Gournaise », était connu avant l'arrivée dans l'île des Bretons modernes (XIII[e] siècle). On trouvera l'exposé de mes idées sur ce point dans le travail en question.

MARCEL BAUDOUIN.

REVUES DES REVUES. — L'*Anjou historique* (mai-juin 1910) donne une notice biographique de M. *Auvynet* (1771-1853) d'après l'*Union de l'Ouest* du 25 octobre 1853.

M. Auvynet fut, on s'en souvient, secrétaire intime de Charette pendant la guerre de Vendée, et après la guerre, successivement maire de Montaigu, président du tribunal de Bourbon-Vendée, député de la Chambre Introuvable, sous-préfet des Sables-d'Olonne, membre du conseil général de la Vendée.

Retiré en 1851, en son château de Pierre-Levée, il y succomba très chrétiennement en octobre 1853, dans un âge très avancé.

— A lire dans le même périodique (juillet-août 1910), un article sur *M[gr] Soyer, évêque de Luçon* (1767-1845), reproduit de l'*Union de l'Ouest* (p. 25) ; — un sur le *général vendéen d'Autichamp* (1770-1859) (p. 29), du même journal ; — et la *Bataille de Saumur* (9 juin 1793), extrait de *La Légion Germanique*, par Arthur Chuquet (Paris Chapelot, 1904).

— De notre érudit collègue M. Gustave Chauvet : Une *Notice sur le comte Louis-Eugène de Fleury* 1827-1909, où il célèbre justement l'érudition et la courtoisie de notre regretté collaborateur et ami (grand in-8°, de 7 p. Ext. du *Bulletin de la Société Archéologique de la Charente* (an. 1909-1910).

— Dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, nous trouvons la suite de l'intéressant article sur l'*organisation du Clergé dans la Charente-Inférieure en 1803*, publié par M. l'abbé Lemonnier. Dans cet article il est fait mention de M. l'abbé Doussin qui fut vicaire général de M[gr] de Mercy, évêque de Luçon et qui ne dût l'existence pendant la Révolution qu'à ce fait, qu'il avait sauvé la vie à un grand nombre de prisonniers républicains.

— Notre très distingué compatriote, M. le baron H. de Maynard a adressé à M. Arthur Loth sur son beau livre, l'*échec de la Restauration Monarchique en 1873*, une très remarquable lettre, qui a été reproduite par l'*Espérance du Peuple*, le 10 juin 1910, et où son auteur affirme « la nécessité du retour à la tradition monarchique pour remettre la France dans sa voie naturelle. »

Digitized by Google

— Dans l'*Étoile de la Vendée*, du 24 avril 1910, sous ce titre « *Un Enfant du Pays* », curieuse note d'histoire et de généalogie établissant les origines sablaises de notre confrère et ami Henri Bazire, sous la signature de Quick.

— Les *Chroniques paroissiales*, de M. l'abbé Huet, ont commencé, (n° du 25 juin), l'*Historique de la Congrégation des Sœurs de Mormaison.*

— M. l'abbé Boisseleau, de Saint-Denis-la-Chevasse, a publié dans la *Revue Catholique et Royaliste*, (n° du 20 avril 1910) une très curieuse étude dont nous reparlerons sur *L'origine du Sacré-Cœur dans les Armées Vendéennes.*

— De notre excellent collaborateur, M. l'abbé Charpentier, *Une Messe sur les Flots ou Pâques en mer* (épisode révolutionnaire en Bretagne), dans la *Semaine religieuse du diocèse d'Angers*, (1er mai 1910).

— *Le Vendéen de Paris*, (n° de juillet 1910) a commencé la publication de la si intéressante étude de notre excellent collaborateur Jehan de la Chesnaye sur *La Tradition Vendéenne dans Rabelais.*

— *Le Gaulois littéraire* (du 16 juillet 1910), a donné de curieuses *Lettres inédites d'Alfred Tattet* à son ami *Alfred de Musset.* M. Tattet était l'oncle de l'excellent sénateur de la Vendée, notre ami M. Paul Le Roux.

Nous recevons de ce dernier le récit de son récent voyage en Russie, récit d'un puissant intérêt, parce que d'une sincérité à toute épreuve, et qui a paru sous ce titre : *Le Voyage de la Délégation parlementaire française en Russie* (Luçon, 1910, in-8° de 32 p. Extrait du *Réveil Populaire*).

— Dans le *Phare de La Loire* (du 20 juillet) : sous la rubrique « Figures Nantaises », M. Paul Eudel consacre un article intéressant à notre illustre compatriote, le peintre *Emmanuel Lansyer*, dont nous avions naguère donné ici même la Biographie.

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LE MAITRE PEINTRE-GRAVEUR

AUGUSTE LEPERE

ET SON ŒUVRE VENDÉEN

L'ARTISTE

En 1870, de sombre mémoire, un jeune artiste, M. Auguste Lepère, exposait ses premières peintures au Salon; elles ne passèrent pas inaperçues : les connaisseurs trouvèrent de l'intérêt en ces œuvres bien conçues, d'une exécution déjà sûre, d'une personnalité singulièrement dégagée des modes d'école du jour.

Vingt ans après, M. Lepère se trouvait amené, par le hasard flâneur, à faire un séjour en Vendée, et il y resta, consacrant à sa petite patrie d'adoption une large part de sa vie, et des facultés d'observation et de maîtrise arrivées alors à leur complète maturité. — Nous ne pourrions, en ces courtes pages, étudier comme elle le mérite une existence si remplie, toute de labeur et couronnée d'un succès aujourd'hui reconnu partout; bien moins encore exposer ici une discussion de la technique professionnelle du maître ; mais l'on jugera sans doute intéressant d'apprendre rapidement comment a évolué M. Lepère avant de devenir, comme notre compatriote de Rochebrune, le célèbre aqua-fortiste, l'une des sommités de l'art français.

Digitized by Google

M. Auguste Lepère, né à Paris en 1849, est le fils du sculpteur François Lepère, élève du grand Rude, et lui-même artiste de talent. Tout jeune il entre dans l'atelier du graveur anglais Smeeton ; pendant de longues années, il se livre au labeur de l'illustration industrielle, et le *Monde illustré*, l'*Illustration*, *le Magasin pittoresque*, *la Revue illustrée ; le Graphic*

A. Lepère par lui-même

et le *Black and With*, de Londres ; les magazines américains, *Scribrur's* et *Harper's*, etc., ont recours à son burin. Mais cette forme d'art ne pouvait indéfiniment le satisfaire ; sa personnalité aspirait à l'indépendance absolue ; la peinture, où il excellait, en même temps que l'étude approfondie de tous les procédés de la gravure, lui permettaient enfin d'abandonner les travaux d'ordre commercial pour n'être plus que lui-même et pour lui-même.

Digitized by Google

Il les abandonnait d'autant plus volontiers que l'invasion de la photographie dans l'illustration venait modifier singulièrement les moyens d'atelier et abaissait sensiblement leur niveau artistique.

« Autrefois, dit M. Lepère, quand un graveur avait une œuvre à reproduire, il lui était absolument nécessaire de la voir (1). Il pouvait donc l'étudier, la comprendre, par conséquent en extraire le principal, la simplifier, l'adapter à son mode d'expression, la gravure.

« S'il n'avait pas le génie de la composition, il lui fallait celui du dessin pour faire sa transposition ; celui de l'interprétation pour résumer l'idée du créateur de son modèle. Son œuvre devenait presque équivalente à celle d'un graveur original qui, le plus souvent, interprète une composition ou un modèle donné par la nature.

« Son travail était celui d'un transpositeur. Il prenait la couleur ou le volume et en faisait un chant dans un ton différent, ne conservant que la valeur relative des ombres et des lumières et le contour des objets.

« La photographie est venue changer tout cela. Elle a facilité la tâche du graveur, lequel, la plupart du temps, n'a même pas vu les œuvres qu'il reproduit. La science du dessin s'est presque réduite à savoir calquer ; quant à simplifier une photographie, il ne faut songer qu'en se résignant à le faire mal. Telle qu'elle est cette photo, elle forme une gravure parfaite dont on ne peut rien changer sans tout perdre ; en extraire un trait est chose impossible, tant le passage d'un objet sur un autre, une figure dans un fond, etc., etc., est insaisissable.

« La photographie est une reproduction ; c'est déjà une trahison. La copie interprétée de cette trahison, qu'est-ce ?

« Comment peut-on extraire le trait d'une figure si le véritable modèle n'est pas là ?

(1) Ceci s'applique aux gravures reproduisant des œuvres dessinées, peintes ou sculptées.

Digitized by Google

« Voici donc notre graveur obligé de copier du vague, lui dont l'art est si précis. La photographie voit les empâtements de la couleur, les accidents, avec autant d'intérêt que le plus beau dessin. Que mettra-t-il à la place de ces accidents? Il calque, il copie, et, comme la photographie est bête, il copie une bêtise.

« Il a si bien fait cela que le moyen d'imprimer la photographie étant découvert, on se passe de lui. Qui est-ce qui imite le mieux une photographie, si ce n'est une photogravure? Cela atteint un tel degré d'impersonnalité que le pauvre graveur ne peut plus lutter...

« Et pourtant la photographie ment, se trompe, déforme, ne voit que l'aspect extérieur des choses et des êtres. Elle ment et les artistes sincères ne mentent pas, mais ils ont un cerveau et des yeux; on aime mieux croire une boîte à un œil... »

Autrement dit, l'art ne nous émeut que par ce qu'il contient d'interprétation humaine; nous sentons dans l'œuvre artistique le frisson de l'homme qui nous traduit la beauté; et cela seul nous impressionne. Passez une journée à étudier des eaux-fortes ou des gravures sur bois des maîtres, les heures passeront rapides; consacrez le même temps à voir des reproductions photographiques, ce sera mortellement ennuyeux.

Quoi qu'il en soit, M. Lepère se consacrait désormais tout entier à des travaux personnels, et il abordait tous les genres, curieux de toutes choses, et tour à tour céramiste, ciseleur, décorateur de cuirs, aquafortiste puissant et incisif, mais surtout xylographe et peintre.

Il poussait même la recherche de la perfection jusqu'à composer et imprimer lui-même les magnifiques éditions de trois de ses œuvres illustrées : *A rebours*, de Huysmans; l'*Eloge de la Folie*, d'Erasme; *Deux contes*, de Guy de Maupassant.

Et il fondait l'*Image*, qui marquait le relèvement de cet art splendide de la gravure sur bois, immortalisé par Dürer,

Digitized by Google

Galtzius, Holbein, Jean Cousin, Hugo de Carpi, Parmesan, Papillon, et abandonné depuis le XVIII[e] siècle. Il apparaît alors comme un artiste chef d'école ; il réagit contre les procédés photographiques et au bois de teinte substitue le retour au bois de trait : c'est un émancipateur de son art, replacé par lui dans les voies rationnelles jalonnées par une longue tradition.

L'ATELIER

Il est aussi un aquafortiste puissant, initié par le maître Bracquemond à toutes les délicatesses, à toutes les visions alertes, rapides, que permet la pointe courant légèrement sur le cuivre docile ; art de plein saut, qui a été cher à tous les grands artistes, et qu'ont aimé Rembrandt, Claude Lorrain, Tiepolo, Piranèse, Goya, et combien d'autres ! Les eaux-fortes de M. Lepère, dont beaucoup sont consacrées à la Vendée, atteignent le chiffre de cent trente-quatre pièces, et ses bois se totalisent à près de quatre cents : la plupart de ces derniers dénotent un art d'improvisation rare, presque unique,

Digitized by Google

les compositions étant souvent établies d'emblée sur le bois, et M. Lepère aimant à user du travail au canif, qui exige la sincérité absolue, la vision précise, le dessin sûr de lui-même.

Par contre, il a fait peu de lithographies ; Raffet, Gavarni, Devéria, Daumier, et toute l'école romantique, malgré leur incontestable maîtrise, n'ont pu donner à l'œuvre reproduite par la pierre la lumière gaufrante de la xylographie, ou les oppositions transparentes des noirs et des blancs de l'eau-forte. M. Lepère se cantonnera finalement dans la peinture et la gravure sur cuivre et sur bois, bien que deux de ses lithographies comptent parmi les chefs-d'œuvre du genre, la *Source*, et le : *Au Pont-Neuf ; y a un noyé !*

Et c'est une véritable encyclopédie que son œuvre totale ; il grave toute une série de dessins de Vierge et d'Edmond Morin ; de 1889 à 1906, il illustre les *Paysages parisiens*, d'Emile Goudeau, les *Paysages* et *Coins de rue*, de Jean Richepin ; *Nantes en 1900*, d'Emile Grimaud ; les deux œuvres admirables de J. K. Huysmans, *A rebours*, et *La Bièvre et Saint-Séverin* ; l'*Eloge de la Folie*, d'Erasme ; les *Dimanches parisiens*, de Louis Morin ; les *Foires* et *Marchés normands*, de Joseph Lhopital ; la *Jeunesse de Balzac*, de Gabriel Hanotaux, etc., etc.

De ses voyages dans les provinces et à l'étranger, il rapporte des séries d'œuvres originales ; Amiens, Provins, la Champagne, l'Angleterre, la Hollande, la Normandie, les mille recoins du Vieux Paris sont tour à tour l'objet de ses travaux, et il crée des estampes indépendantes, dont les plus beaux types sont le *Marché aux pommes*, la *Cathédrale de Rouen*, les *Inventaires à la Cathédrale d'Amiens*, *le Parlement de Westminster* ; les dessins étonnants, pris comme des instantanés, mais d'une puissance d'évocation fantastique, des chantiers de construction de l'Exposition de Paris en 1900, etc., etc.

« M. Lepère est exactement le type de l'artiste d'autrefois — écrit M. Léonce Bénédite, conservateur du Musée du Luxembourg — qui s'avouait plus artisan qu'artiste... Et c'est déjà reposant, dans un temps où le moindre raboteur de

Digitized by Google

parquets a une esthétique, d'entendre parler près de soi sans affectation, de métier ou de travail, tout bonnement. Jadis les braves gens qui se respectaient laissaient le nom d'artistes aux cabotins ou aux merlans, et ils se faisaient appeler peintres, sculpteurs ou graveurs, suivant leur état... Lepère est le type parfait du faiseur d'images d'autrefois, adorant son métier, lui donnant tous ses jours, y puisant toutes ses

LE MARCHÉ DE SAINT-JEAN-DE-MONTS

joies et toutes ses forces et au besoin les consolations nécessaires aux heures rudes de la vie ; il est le maître parvenu aux plus hauts grades de sa corporation. »

Le « maître », attiré, comme Eugène Boudin, par les splendeurs magiques de la mer, allait consacrer au pays vendéen toutes les ressources, toutes les richesses d'une science atteignant sa plénitude. « Sur l'âme et sur l'art de Lepère, dit M. Roger Marx, la Vendée a mis son emprise ; elle l'attire, elle le possède, elle le retient. Au contact de la nature, dans

Digitized by Google

le commerce des humbles, le désir de simplicité naît de soi-même et l'esprit libre convoite la solution des plus hauts problèmes. Lepère poursuit ce grandissement de la personnalité avec toutes les énergies de son cœur et de son cerveau ; il y vise sans que sa sérénité cesse de toucher à l'allégresse. Il ne nous souvient pas que la volonté ait soumis à pareille discipline une maîtrise déjà épanouie, ni qu'elle l'ait entraînée, avec la collaboration de l'âge et du temps, à s'empreindre, comme dans les œuvres datées de Vendée — de tant de style, de tant de noblesse et de gravité. »

L'ŒUVRE VENDÉEN

Nos provinces françaises ont toutes, ou presque toutes, tenté le pinceau des artistes : ils ont célébré, et avec grâce et avec force, la rudesse et le pittoresque sombre des falaises de Bretagne, ses landes tapissées de bruyère, ses menhirs mystérieux, ses champs de colza en fleur et l'or de ses ajoncs ; l'Auvergne, vieille terre gauloise, dernier rempart de l'indépendance des aïeux dressés contre le dur César et Rome victorieuse ; les Vosges qui érigent leurs forêts profondes face à l'envahisseur germain ; la Provence aimée du soleil, les terres chaudes et harmonieuses que baigne la Méditerranée ; les Pyrénées brûlantes, hantées encore, après mille années, par la grande ombre de Roland ; le Limousin aux châtaigniers nourrissants ; le Gévaudan sauvage et même l'ingrate Sologne. Il n'est pas jusqu'aux plaines monotones de la Brie ou du Berry, jusqu'aux grands horizons de culture du Nord, jalonnés des lourdes meules de jaune froment, qui n'aient rencontré le peintre ami, le chantre ému de leurs beautés agrestes.

La Vendée était-elle donc si loin ? Sa terre, riche en tragiques souvenirs, manquait-elle de la divine beauté que pos-

Digitized by Google

sède toute œuvre d'En haut ? Son Bocage, certes, ne prétend pas dominer les frondaisons orgueilleuses de Fontainebleau ou de Compiègne, mais n'a-t-il pas de délicieux chemins creux, des ruisselets cristallins, à la voix claire et légère? Notre Sèvre n'offre-t-elle pas, en maints lieux, comme à Mortagne ou à Saint-Laurent, des retraits d'une délicieuse poésie? Nos champs de genêts, ondulant sous les caresses de la brise et jetant aux yeux éblouis leur lumière dorée; nos haies d'aubépine, peuplées d'oisillons jaseurs, nos prés verts, cette nature enfin, si riante, d'une note si franche, si pondérée, française pour tout dire, n'avaient tenté jusqu'ici que de rares artistes de notre temps, pour la plupart amoureux fidèles de la terre natale.

Le Marais du Nord avait fourni de nombreux sujets d'étude à un peintre de talent, M. Milcendeau, mais limités à la peinture de genre et surtout aux types caractéristiques de la race maraichine. Et cependant, à bien examiner, quelle abondance d'observations et d'impressions ne contient-il pas, pour celui qui sait comprendre, goûter ses oppositions et la beauté profonde de sa terre? L'hiver, ses canaux porteurs de nioles, ses maisons basses, à peine abritées de quelques maigres arbres, ses prairies où retentit le cri aigu du vanneau et du triste courlis, donnent une impression d'âpre mélancolie, semblent en faire quelque coin d'une Hollande misérable, ignorée. Mais vienne l'été, quel changement de décor ! On dirait qu'une baguette de féerie a transformé en plaines immenses de céréales ses champs qui paraissaient infertiles ; ses prés, secouant leur couverture de neige, nourrissent de splendides troupeaux, dont pourrait s'enorgueillir la plantureuse Normandie.

Et tout le long de ce pays montent les dunes protectrices, les pins parfumés qui ont fixé le danger mouvant des dunes ; les paysages de sable, si curieux, si mobiles, mobiles presque à l'égal de la mer immense dont l'éternelle voix se joue dans les branches de la forêt ainsi que dans des orgues magnifiques et toujours sonores.

Digitized by Google

La race aussi, qui vit en ces humbles bourines, est digne de l'attention de l'observateur. Elle ne ressemble à nulle autre. Jusqu'en ces dernières années, elle avait conservé, avec les costumes d'autrefois, des mœurs particulières, des attitudes dont la noblesse réservée, presque hautaine, frappait qui sait voir et réfléchir. C'était bien là le peuple de nos laboureurs de la vieille France, hostiles peut-être — et l'avenir dira s'ils avaient tort ou raison — à tout ce qui n'était pas traditionnel et coutumier, mais aussi fidèles à leur parole, simples dans leur vie, et, aux jours de luttes, terribles au combat, impitoyables dans la vengeance, fidèles jusqu'à la mort.

LES MENDIANTS A LA DERNIÈRE MAISON

C'est dans ce pays que M. Auguste Lepère se fixait en 1891 ; il faisait choix d'un terrain en bordure de la dune, à Saint-Jean-de-Monts, et y édifiait la demeure simple — la maison de Socrate — dont l'atelier allait se peupler d'œuvres récoltées

Digitized by Google

au Marais et au Bocage, pendant les six mois d'été et d'automne.

Nul pays ne présente en effet plus de variété aux yeux de l'observateur, pourvu que l'artiste reste sincère, que la vérité demeure sa seule loi, et qu'il se fasse humble avec les humbles gens qui vivront près de lui ; pourvu qu'il ne dédaigne rien de ce qui vit sous le ciel, et, qu'à l'exemple des vieux maîtres, il ait le don prestigieux de faire irradier de chaque chose, même de la plus dédaignée, la beauté qui lui est propre.

Que si ses regards plongent sur l'Océan voisin, s'il étudie sous leurs mille formes rapides et changeantes les nuages qui fuient et les eaux toujours agitées, il nous peindra, avec une maîtrise saisissante, et les couchers de soleil majestueux, dorant de lueurs féeriques les lointains horizons, et les levers clairs de l'astre sur la mer apaisée ; il fera luire à nos regards les sautillements de la vague en émoi, il évoquera pour nous et ses chansons et ses colères. Dans le calme des nuits sereines, son doigt tracera la course de Phébé la blonde, dont les rayons tristes et pâles « excitent les soupirs des amants romanesques et les hurlements des chiens faméliques ».

Et s'élevant jusqu'à l'art le plus complet, l'artiste fixera d'une façon puissante les convulsions du ciel dans *L'Orage qui monte*. Ce tableau, qui appartient au Musée du Luxembourg, a été excellemment décrit par un critique d'art, et nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici son évocation : « .... L'orage accourt. Il pèse à les écraser sur les ramasseurs d'aiguilles de pins, déjà chargés sous leur volumineuse récolte. Ils fuient vers le village où triomphe encore le soleil. Les mauvais nuages qui les couvrent d'ombres vont crever, fondre en déluge sur ce coin de terre hérissé d'effroi. L'été illumine l'environ. Drame naturel, rapide, ramassé, plein d'une surprise qui est sur la toile, observé avec une intelligence de la composition, avec un goût des effets de contraste à la vérité fort remarquables. L'opposition des parties claires et des parties sombres, ces premiers plans en pleine nuit, cette mare

Digitized by Google

noirâtre où s'épouvantent les canards, cette raie formelle comme un pli de colère qui coupe le tableau, les arbres en fleurs, les toits du village, les coins du ciel bleu, la hâte spirituelle, un peu comique des personnages, tout contribue à faire de la toile de M. Lepère, charpentée comme un Rousseau, parée des feux de l'impressionnisme, une des plus certaines réussites de ce salon (1). »

N'ajoutons ici qu'un mot, qu'une rectification. L'art de M. Lepère est trop vrai, trop profond pour rechercher les artifices de l' « impressionnisme ». Le tableau est « impressionnant » parce qu'il est la vérité même, saisissante, absolue, mais il n'est que cela, et il lui suffit de rester un pur chef-d'œuvre.

Mais M. Lepère ne s'est pas cantonné uniquement dans les sujets de marine ou les paysages. Observateur aiguisé, toujours en quête de données nouvelles, il se détournera plus d'une fois de l'Océan et s'attachera à traduire le pittoresque de la terre et des êtres. Quittant les pins sombres de la dune, les eaux bigarrées de la mer, les sables fauves où croissent quelques rares herbages, il ira vers la « Rive », il admirera les grands rideaux d'ormeaux, de saules et de peupliers qui protègent le sillon contre le vent de mer ; il atteindra enfin le Marais, vaste plaine, ancien lit maritime délaissé par les flots depuis de longs siècles ; il y verra les multiples canaux morcelant les héritages et qui se couvrent, pendant l'hiver, de barques plates et longues portant entre leurs flancs étroits provisions, bêtes et gens ; il interrogera la bourine de terre battue, au toit d'humbles joncs, et aussi la maison blanche du fermier, toutes à un seul étage, et qu'ombragent avec peine deux ou trois faibles arbrisseaux, constamment pliés sous le vent d'ouest ; il pénétrera l'intimité de ces lieux simples, habités par le travail, l'économie, la simplicité des

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, 1909. — M. Pierre Baudin.

Digitized by Google

goûts et des mœurs ; il étudiera ces existences qui s'écoulent sans bruit, comme sans mystère, dans le constant et rude devoir, dans le labeur honnêtement accompli. Il comptera les moulins dont les ailes nombreuses, en ce pays de blé, donnent seules au paysage mélancolique et grave la vie et le mouvement ; et tout naturellement, il évoquera dans son cerveau d'artiste la vision de Hollande, ses innombrables moulins à vent, ses polders du Nord, et aussi les Rembrandt, les Ruysdaël, les Van Ostade, tous ces maîtres qui ont saisi et rendu la nature dans son immortelle beauté, l'homme dans son geste quotidien, prince ou mendiant, bourgeois cossu ou gentilhomme empanaché.

A la fin de cet article, le lecteur trouvera la monenclature à peu près complète de ce que la Vendée, sa seconde patrie, a inspiré à M. Lepère ; il nous a paru utile de rassembler pour les historiens de l'avenir cet ensemble de travaux dont beaucoup, étant de purs originaux, restent jalousement aux mains des amateurs, et, par suite, échappent malheureusement à la connaissance du public. Seuls, les Salons et les Expositions d'art en ont fait connaître une partie à la foule. Mais que survit-il à la mémoire du passage rapide devant les œuvres exposées, et comment étudier et pénétrer, au milieu de la cohue des indifférents et du caquetage des snobs, des pages qui exigent recueillement et silence pour être comprises ? Du moins le souvenir en aura été conservé par les beaux travaux de MM. Lotz Brissonneau (1), Roger Marx, les reproductions de la *Gazette des Beaux-Arts*, du *Studio*, du *Christliche, Kunst*, etc., et quelques catalogues aussi rares que curieusement établis ; nous aurons été heureux d'ajouter notre modeste contribution à cet ensemble d'œuvres critiques.

Mais comment faire un choix parmi tant d'œuvres ? Veut-on jouir du mouvement des foules, de la variété des types, de

(1) *L'œuvre gravé* de *Auguste Lepère*.

Digitized by Google

la richesse des coloris, on trouvera tout cela dans la *Procession de la Fête-Dieu à Nantes*, qui réunit les prêtres en chapes dorées, aux femmes vêtues de blanc, aux enfants jetant des fleurs ; qui marie l'or des mitres et des crosses aux encensoirs et aux chandeliers d'argent, cependant que la pure hostie s'élève en présence de la foule immense et recueillie, face aux murs gothiques de la vieille cathédrale.

Préfère-t-on ce que les écrivains réalistes nomment assez trivialement une « tranche de vie », alors regardez l'*Enterrement en Vendée*, une page de rusticité douloureuse. Dans ce pays de canaux ce ne sont point, ainsi qu'au Bocage tout voisin, les bœufs favoris du mort qui conduisent le maître au champ de repos ; c'est dans la barque familière qu'arrive le cercueil, couvert d'un drap, et l'un des « gâs » de la maisonnée, tête découverte, dirige de sa longue ningle, avec la lenteur et le respect dus aux morts, la « niole » qui sert ici de corbillard Au talus des fossés proches, maraîchins et maraîchines, le chapelet aux doigts, s'agenouillent sur le passage du « défunt ». Les hommes dans le costume légué par les aïeux, les femmes cachées sous les grands « capots » blancs qui rappellent à l'esprit quelque souvenir dantesque, quelque vision lointaine venue du fond des âges.

Mais l'artiste sait évoquer aussi la gaieté et la vie bruyante des foules. Dans une *Salle de cabaret vendéen*, il nous montrera des groupes alertes et joyeux, à la manière de Téniers ; chanteurs avinés, chœurs que l'on perçoit discordants sous l'emprise de multiples chopines, et même, détail spirituel et bien observé, des amoureux qui échangent dans l'ombre des baisers furtifs, sous l'abri complice de la coiffe aux ailes blanches. Il en sera de même dans *La Foire à Saint-Jean-de-Monts*, et *Le Marché de la volaille*, tous deux d'une belle franchise populaire et d'une observation aiguisée ; et dans *Fin de journée*, où paysage et gens s'accordent pour nous donner la sensation du jour qui s'éteint et de la joie des dernières gerbes moissonnées.

Digitized by Google

Le Bois de la Rigonnette nous montrera le feu du rayon matinal passant, timide encore et imprécis, de la cîme des arbres endormis au ruisseau qui s'éveille et commence à murmurer sa chanson limpide ; dans *La Petite Mare*, la brise s'est élevée, et aussi le soleil ; les ormeaux frémissent, laissant passer des

Fin de Journée

jets éclatants de lumière, que tamisent des ombres profondes et veloutées.

Les dunes ont une grande part à l'œuvre de M. Lepère ; il en note tous les détails, les imprévus, les aspects si divers ; il y place des personnages, tantôt des mendiants, des enfants prodigues, conçus à la manière de Callot, et tantôt des indigènes jouant du biniou ou vaquant à leurs humbles occupations. L'esprit gaulois trouve son expression dans *Le Vieux*

Digitized by Google

Métayer et sa jeune bonne, assis tous deux, quelque dimanche de loisir, sur un talus abrité, et l'on ne sait trop ce que propose le vieillard encore alerte, aux traits virilement modelés, à la jeune fille qui, la main tendue, attend peut-être un paiement anticipé, une offre tout au moins : pourquoi pas la petite chaumière que l'on voit au second plan du tableau?

Pensons que cette offre est honnête et ne veut donner à

LE VIEUX PÊCHEUR

l'humble chambrière qu'une place légitime au foyer désert.

Et c'est la roulotte branlante de *Leroy, horloger, préparant sa soupe*; c'est le *Vieux Pêcheur*, le grand Pouvreau de Saint-Jean-de-Monts, dont chacun connaissait, à cinq lieues à la ronde, la puissante silhouette et le rire de brave homme; c'est le *Tisserand Borgnette*, aussi beau, aussi largement conçu qu'un Rembrandt.

L'île d'Yeu n'est pas très éloignée de la terre; aux beaux jours de soleil, ses maisons s'aperçoivent distinctement du

Digitized by Google

rivage ; là encore il y a à glaner. Le château féodal, ruine orgueilleuse des temps abolis, les hautes falaises de granit sombre, la côte Ouest, rempart naturel contre les assauts furieux du large, devaient attirer et retenir M. Lepère. Il en rapporte maintes pages dont il faut citer, notamment, le *Port de la Meule*, d'une touche coquette et colorée ; la *Petite Chapelle*, et enfin le *Port de l'Ile d'Yeu*, acquis par le Musée du Luxembourg. Il pousse enfin ses recherches jusqu'aux confins du pays vendéen, et les belles ruines du *Château de Mortagne*, saisies par son pinceau avant qu'elles ne périssent tout entières, et le *Donjon de Clisson*, aux lugubres souvenirs, viennent prendre place en cet ensemble si varié.

Malheureusement, beaucoup des peintures et dessins originaux de M. Lepère ne sont pas gravés, et leurs possesseurs entendent jalousement garder pour eux seuls l'œuvre donnée ou acquise. Il en est ainsi pour l'une des plus belles conceptions de l'artiste, *L'Espace*, vendu à l'exposition Sagot, il y a quelques mois.

En plein marais, quelques arbres couvrent de leur ombre légère deux ou trois pauvres bourrines, et, sous la lumière éclatante du soleil, les lignes de l'horizon, figurées par quelques simples traits au crayon, filent en un lointain immense, à perte de vue ; mieux que toute autre, cette œuvre fait comprendre le mot de M. A. Lepère, disant : « Je bénis le hasard qui m'a obligé à dessiner ; sans le dessin, je n'aurais pas appris à voir l'admirable nature, car il invite à la regarder avec plus d'attention et à en mieux jouir. »

Peintre, graveur, dessinateur, M. A. Lepère a consacré à la Vendée tout un poème d'art qui survivra. Ces lignes ne sont point un dithyrambe d'ami, un éloge de parti-pris comme il s'en fabrique tant, de nos jours, dans les sociétés artistiques ou littéraires d'admiration mutuelle, mais la constatation exacte, honnête, d'un fait précis. Que ce bon artiste soit donc remercié, au nom de notre terre natale ; il nous l'a

Digitized by Google

rendue, si possible, plus chère encore, en nous dévoilant quelques-unes de ses plus intimes beautés ; d'autres hommes viendront peut-être, qui ajouteront encore à sa gloire ; aucun ne l'aura étudiée et traduite avec plus d'amour, avec une âme plus vibrante, une conscience artistique plus profonde, servies par un talent plus complet.

L. DE LA CHANONIE.

SUJETS VENDÉENS

PEINTURE

Grandes Nuées orageuses.
Les Barques.
Nature morte (musée du Luxembourg).
Le vieux Métayer et la jeune Servante.
Clair de Lune sur la plage (Saint-Jean-de-Monts).
Le Dimanche sur la plage (le bain des Maraîchins).
Cabane aux cochons.
Marée montante, temps calme.
Le Trou du Diable (Ile d'Yeu).
Départ pour la pêche.
A la Foire de Saint-Jean-de-Monts.
La Plage à marée basse.
Le Soleil se couche en mer.
Les grandes Lames.
Les Mendiants à la dernière maison.
Le Soleil au déclin (vieille bourine).
L'Arc-en-ciel (marais vendéen).
Le Fort de la Meule (Ile d'Yeu).
Le Chasseur (dunes de Saint-Jean-de-Monts).
Après l'Ondée (ramasseurs d'aiguilles de pins).
Dans la Dune de Saint-Jean-de-Monts (novembre).
Sous les grands Arbres (été).
Gros Temps (musée du Luxembourg).
Sous les Pins.

Digitized by Google

DESSINS

Route de Challans, le Pont.
Le Reflet du soleil dans la mare, pastel
Trois vieux Arbres, dessin aux deux crayons.
La grand'mère, gouache.
Le Nid, gouache et pastel.
Le Bocage, dessin rehaussé,
L'Arc-en-ciel, dessin aux trois crayons.
L'Entrée de la forêt de pins, gouache et pastel,
Nid de pauvres, gouache.
La Plage de Saint-Jean-de-Monts, gouache.
Descente dans les pins, gouache et pastel,
La Bourine des deux vieilles, pastel.
Les petites Ormes d'automne ou de marais, pastel,
Le Buisson au bord du chemin, dessin.
La petite Bourine, dessin.
Matinée d'Automne, pastel.
Soleil Couchant sur la mer, gouache.
Une Ruelle à Saint-Jean-de-Monts, gouache.
L'Espace, dessin.
Le Soleil du déclin, pastel.
Retour des Vêpres, l'orage menace, dessin.
Matin ensoleillé, dessin.
Le Chemin du Moulin, dessin rehaussé.
Les Errants, pastel
La douce Désolée, gouache.
La Chaumière dans les Peupliers, gouache et pastel.
Les Trembles, dessin rehaussé.
La Barque bleue (Saint-Gilles-sur-Vie), pastel.
Chez le Tisserand Borgnette, gouache et pastel.
Le Vent dans les arbres, dessin.
Coucher du Soleil dans la grande dune, gouache et pastel.
Sous Bois, dessin.
Coucher du Soleil derrière les arbres, dessin.
Champ de Blé à Saint-Jean-de-Monts, gouache.
La Route de Challans, novembre, dessin rehaussé.
Route de Saint-Jean-de-Monts, pastel.
Rochers près du port de la Meule, dessin rehaussé.
L'Automne, peinture à l'essence.

Digitized by Google

Port-Joinville, dessin gouaché (musée du Luxembourg).
Soleil Couchant, dessin.
Les Roulottes, gouache.
La Mer se brise sur les rochers, gouache.
La Chaumière, aquarelle.
Grand Vent au Champ-Gaillard, dessin.
Printemps, dessin rehaussé.
La Route dans les pins, gouache.
Les Masures dans la plaine, août, pastel.
Dans la Forêt de pins, pastel.
Intérieur de Tisserand, dessin rehaussé.
Le Soir au bord de la Mer, dessin en noir et rouge.
Au Bord du chemin, marais, dessin rehaussé.
Le Fort de la Meule, aquarelle.
Route dans le Marais Vendéen, août, pastel.
Les Arbres penchés, Saint-Jean-de-Monts, gouache et pastel.
Bords de la « Vie », dessin rehaussé.
Les Tisserands, dessin rehaussé (musée du Luxembourg).
Joueur de Biniou, Vendée, dessin aquarelle.
Le Puits dans la dune, gouache.
Les Blés mûrs, gouache.
Gelée blanche, Saint-Jean-de-Monts, pastel,
Chemin creux dans le marais, dessin rehaussé.
Le Père Pouvreau, pêcheur, dessin aquarellé.
Chemin creux après la pluie, peinture à l'essence.
Bourine dans les petits ormeaux, dessin en noir et rouge,
L'Orage se forme, effet de soleil, pastel.
Les Pins, dessin en noir et rouge
Le Matin, marine, gouache.
Chemin boisé d'ormes, dessin rehaussé.
Jeune Vendéen, dessin.
La Cabane aux cochons, dessin.
Leroy, horloger, préparant sa soupe, dessin.
La petite Chapelle, île d'Yeu, dessin gouache.
Saint-Jean-de-Monts, soleil de décembre, peinture à l'essence.
Soleil Couchant, pastel.
La Roulotte à Leroy, horloger, dessin aquarellé.
Dune désolée, dessin rehaussé.
Les Rochers de Sion et Paysages de Saint-Jean-de-Monts (peintures et aquarelles de l'été 1910).

Digitized by Google

EAUX-FORTES

Le Calvaire,
Nid de pauvres.
L'ondée
Le nid
Promeneurs fuyant l'orage.
Les Masures.
Retour de l'enfant prodigue.
Vue de Clisson,
L'Orage sur la dune.
Village de la Meule
Chaumière au Marais
Arrivée au Moulin.
Bord de la « Vie », à Apremont.
Chemins au Marais.
Ruines du château de Mortagne.
La Source (lithographie).
Le Port de la Creuse.
Fin de Journée (bois).
Portrait de A. Lepère, (bois).
Enterrement au Marais Vendéen.
Dimanche au Cabaret, Saint-Jean-de-Monts.
La Foire de Saint-Jean-de-Monts
Vieille bourine à Saint-Jean-de-Monts.
Sous-Bois à la Rigonette.
Moulin des Chapelles
La Petite Mare.
Les Vagues (bois).
La Chaumière du vieux pêcheur.
La Bourine aux 5 z'enfants.
Les Deux Bourines.
Le Petit Gardeur de Vaches.

MONOTYPES

Le Rocher battu par les flots
L'Arc-en-ciel
Le Vent sur la forêt.
La Tempête.

Digitized by Google

LE VIEUX BOCAGE QUI S'EN VA

(NOTES DE FOLKLORE ET DE TRADITIONNISME)

COURONNÉ AUX JEUX FLORAUX (1904)

(*Suite*) (1).

XVII

LES VÉGÉTAUX

Les Végétaux lient l'homme à la terre. Il y a entre elle et lui des attaches d'autant plus profondes que le sol est plus ingrat, parce que pauvre en éléments fertilisants. Plantes, arbres de toutes essences constituent la parure naturelle de cette « maîtresse » vers laquelle vont toutes ses pensées, qu'il arrose de ses sueurs, à qui il demande en retour, le bien-être, la guérison de ses maux, les talismans contre les sorciers ou jeteux de sorts. Il aime d'autant plus son clos que l'horizon en est plus fermé par le cordon de grands chênes séculaires, dont les hauts sommets, de moins en moins profilent leur silhouette chenue sur le champ que fécondèrent des générations successives.

Ainsi le veut le Progrès. La hache du bûcheron abat les bons géants centenaires, sans pitié des souvenirs qu'ils évoquent.

(1) Voir la 4e livraison de 1909.

Digitized by Google

Quand, lourdement, ils s'écrasent sur le sol, des plaintes semblent sourdre du feuillage, s'échappent des rameaux lamentablement broyés sur la terre meurtrie ! Et c'est avec la physionomie de notre Bocage qui se modifie continuellement un peu de son *âme* — l'âme des choses — qui disparaît !

Il était tellement attaché à ses arbres, l'homme des champs que la vétuste araire étant hors de service, avec peine il se décidait à demander à « son Maître » le bois nécessaire — la charrue de fer n'ayant pas encore droit de cité — pour la confection du nouveau versoir. Malgré sa mort, l'arbre transformé était encore avec lui. Certes il ne donnait plus l'ombre aux récoltes, mais bien droit il traçait le sillon qui, jamais n'était *borgne*. Car, s'il oubliait d'y enfouir la semence, le semeur insensiblement devenait triste. Un des siens ne devait-il pas mourir dans l'année par la faute de ce maudit sillon, veuf de son grain ?

Alors, pour que la récolte réussisse, on invoquait la blonde Cérès, en faisant trois fois le tour d'une charrue, portant de l'avoine à dextre et une lanterne allumée à senestre. C'était le temps où l'on plaçait une grosse pierre dans la fourche de l'arbre qui affectait cette forme à l'extrémité de son fût, pour le faire *retenir* et produire les fruits qu'obstinément il se refusait de donner. En coupant la « maîtresse racine », le résultat obtenu était identique. A cette époque encore, on n'eût pas goûté la première fois aux délicieuses cerises des champs, à la première prune du verger, aux primeurs en général, sans faire trois vœux : l'un d'eux devant sûrement se réaliser. C'était l'antan caduc presque déjà oublié, où les *semis* ne devaient jamais être faits en vieille lune, sous peine de voir les plantes *monter*, après leur repiquage. On confiait les graines à la terre, le jour de la semaine où tombait la fête de Noël. Pour la chicorée c'était à la Saint-Hubert ou au 5 mai.

Les navets des jardins ne devaient pas être semés avant que ceux des champs fussent en fleurs.

Aujourd'hui, toutes ces recommandations paraissent dé-

Digitized by Google

suètes : on ne fait plus la cueillette des ABRENOTES (*conopodium denudum*), réputées antan comme semant la folie en les cerveaux de ceux qui les consomment, si, cependant, on croit toujours que l'ASPERGE et l'ARTICHAUT ne donnent jamais et simultanément une récolte abondante.

La délicieuse AUBÉPINE de nos haies, à l'exquise fleurance, recèle en ses piquants un poison mortel lorsque la vipère à hiverné sous ses racines. Mais le devin dira au blessé :

« Où tu fus piqué par l'épine blanche se cache une vipère. Creuse la terre... Tue la bête et tu seras guéri !... »

Rien n'est plus simple, comme médication. Il est vrai que dans le Bocage, nous sommes tous quelque peu médecins pour les autres, si nous nous fions médiocrement, parfois, à expérimenter le remède tant vanté sur notre pauvre « guenille » !

Il n'est pas jusqu'au BLÉ, lui-même, qui ne renferme en son grain l'huile bienfaisante, souveraine contre les dartres ou autres affections de la peau (1)

Boune feille, bon frement,
Perd jamais de temps.

affirme un vieux dicton. Aussi, quels soins attentifs pour le petit grain qui donnera un bel épi l'été suivant. Si on ne le chaule pas, toutefois on l'empêchera de se consumer en terre, plantant à l'entrée du champ, une branche *d'aulne* prise sur un arbre, marquant la limite de trois communes. Si la petite herbe ne paraît pas encore le 2 février cela est l'indice d'une bonne récolte. Pour éviter l'ergot, les crêpes de la Chandeleur sont un remède infaillible, encore faut-il ne pas donner au blé les soins habituels le jour du mardi gras et le lundi qui précède.

La pluie de l'Annonciation est funeste à la moisson si le buis des Rameaux, planté à l'orée du champ, place la récolte

(1) **Voir : Remèdes de bonnes femmes, chap. XV.**

Digitized by Google

future sous la protection du Ciel, récolte que la Pâques pluvieuse rend abondante :

Pâques moliouse ;
Saint-Jean frementouse.

Il est vrai qu'une légère variante vient gâter tout le bénéfice du distique précédent :

Pâques moliouse :
Femme fâchouse ;
Année frementouse.

Et c'est tant pis pour plus d'un ménage où la *coqueluche* — un malheur n'arrive jamais seul ! — s'attaque aux enfants, la coqueluche que l'on traite avec la tisane de CAPILLAIRE des vieilles maçonneries.

Les CERISES nous ramènent dans le monde de l'amour et de la quiétude :

Tot à la douce,
Queum les marchands de cerises

est l'expression qui résume une vie s'écoulant sans heurts, exempte de soucis. Les jeunes filles rompent les queues entrelacées de cerises sauvages pour connaître l'époque du mariage encore annoncée par les étamines du chardon. Plante ennemie de nos récoltes, le CHARDON ne résiste pas à la nichée de chatons déposée dans la « maîtresse » bouillée de la terre infestée. Le matin de la sainte Eutrope ou de la saint Laurent, couper une tige de l'herbe nuisible, aux quatre coins du champ envahi la fait disparaître. Il en est de même à la fête de saint Jean, avant le lever du soleil, pourvu qu'on ait soin de faucher complètement les chardons, l'outil préalablement aiguisé avec une pierre trempée dans de l'eau acidulée de vinaigre ou additionnée d'arsenic.

Auxiliaire de la malencontreuse névralgie, la CIVE mangée le soir donne une migraine qui ne se guérit jamais.

Digitized by Google

Le sommeil pris à l ombre du CHATAIGNIER apporte une maladie incurable dont la cause s'explique en Vendée, autrement que par la respiration très active des feuilles de cet arbre.

Le repos sous un FRÊNE amène des courbatures si les maux de nez sont guéris par les feuilles de CHÊNE rouge. Les nombreuses pommes, portées en mai ; par ce dernier annoncent un été chaud.

La CLÉMATITE des champs — la *vienne* avec laquelle les fillettes de nos campagnes confectionnent des cordes à sauter — ne doit jamais être mise sur les petits enfants. Elle les gratifie « du mal caduc », dans le cas contraire.

Un brin de CORMIER, placé dans le fût de vinaigre active l'acétation du liquide. Sept de ses fruits verts, mélangés avec sept chandelles de résine et avalés de suite, changent le sexe des imprudents que cette mixture ne rebute pas.

La CROISETTE à quatre feuilles est un excellent remède contre les affections du sang. Mélangée au sel et au vinaigre, elle guérit les maux d'yeux les plus rebelles ; mais le secret de cette préparation est connue des seuls dépositaires du fameux *mot*,, sans lequel la vertu des simples ne peut rien.

L'homme, qui me conta l'histoire suivante, avait été victime d'un léger accident de chasse dont les suites devinrent très graves. Tirant avec une vieille canardière de la grande guerre, quelques grains de poudre, s'échappant de l'arme disjointe, lui étaient tombés dans l'œil. Il souffrait terriblement. Croyez-vous qu'il courut chez le Docteur?

— Tous ces médecins de la Faculté, me dit le blessé, ne connaissent rien à nos misères.....

Vite, il fut chez le « Devin » de l'endroit, esprit fort simpliste, quoique dédaigneux du parchemin, qui souffla dans l'œil du malade après avoir attaché un paquet d'herbes sur le bras, du même côté. Il se garda bien d'oublier les paroles mystérieuses, puis ajouta :

— D'ici une huitaine, vous serez guéri ; mais le cinquième jour, vous éprouverez une grande douleur. Patience... C'est le

Digitized by Google

mal qui, à regret, quittant votre œil s'ira loger ailleurs ! Une condition, cependant, est indispensable à la réussite de mon traitement : ne cherchez pas à connaître le contenu du paquet ! »

Tout se passa selon le diagnostic du devin, mais le malade, une fois rétabli ne put résister à la curiosité et cela me vaut d'ajouter une recette de plus au Codex populaire où figurent en bonne place pour la guérison de la colique les fruits de l'Eglantier de nos haies, employés toujours en nombre impair.

Les mûres, mangées par les enfants, peuplent leur tête de poux. Elles donnent également la fièvre, alors qu'une épine de la Ronce, restée accrochée à la robe de la jeune fille l'éloigne de l'hymen, l'année durant.

Quand, à la Fête-Dieu, la procession se développe à travers nos rues, en une longue théorie de fidèles, les femmes ramassent le Fenouil, qu'avec d'autres plantes ou fleurs, les choristes ont semé devant le prêtre porteur du Saint-Sacrement. Elles le conservent précieusement, le fenouil devenant un talisman qui préserve les maisons contre la foudre.

Pour obtenir une Giroflée double, il faut en semer la graine le jour du vendredi saint ou encore la confier, pour ce soin, à une femme durant les périodes de la menstruation.

Les Pois de Rome sont semés le samedi-saint, pendant que les cloches reviennent de la Ville Eternelle. Naissants, ils n'ont plus leur petite tige coupée par les pinsons quand les premiers jets paraissent sur l'aubépine. Alors mai fleurit le corsage de nos amoureuses, toujours inquiètes de savoir leur honnête passion partagée par le « galand » à qui elles ont donné leur cœur :

— Il m'aime un peu, beaucoup, passionnément... pas du tout ! disent-elles en effeuillant la blanche Marguerite. Puis, plaçant les étamines sur le dos de la main gauche, de la droite elles frappent en dessous, de façon à les faire s'envoler. Les bâtonnets qui restent indiquent le nombre d'années à courir avant le mariage.

Digitized by Google

Celles qui ne sont pas fixées sur leur futur état-civil, consultent la marguerite avec profit ; filles elles resteront, femmes ou religieuses elles deviendront si la dernière étamine l'indique, à moins que le petit dieu malin en ait décidé autrement.

Plus modeste, non moins utile, la marguerite des prés montée sur une tige longue et grêle indique une année de foins et voisine agréablement en compagnie du MILLE-PERTUIS aux innombrables trous. Mis dans la poche, il empêche le « sorcelage », à condition qu'il soit ramassé le matin de la Saint-Jean, avant le lever du soleil.

Dans la MOLÈNE, il n'est qu'une seule feuille servant de remède, caractérisée par la goutte d'égail ou rosée qui la recouvre, le 24 juin à une heure de l'après-midi !

Toujours à la fête de Saint-Jean, et le matin dès l'aurore, il faut cueillir le morceau de NÉFLIER bâtard (néflier des champs) qui, porté dans la poche, déposé dans le tiroir du « cabinet » préserve des maléfices. C'est la même vertu attribuée au MÊLIER qui explique, dans les foires, le port d'un bâton de cette nature par les gens du Bocage.

LE NOISETIER a des vertus plus souveraines encore, parce qu'il est censé fleurir à toutes les fêtes de Notre-Dame. Un rameau vierge de cet arbuste (rejet de l'année probablement), cueilli le soir de Noël entre onze heures et demie et minuit est un talisman qui permet à son porteur la réalisation de tous ses désirs.

Une menue baguette de coudrier tue la vipère, frappée avec elle ; le coup étant accompagné de gestes cabalistiques et de paroles mystérieuses, secret des seuls initiés.

Les deux branches d'un rameau de coudrier fourchu, tenues les paumes de la main en dessus, par leur mouvement irrésistible, indiquent la présence d'une source, dans un endroit rigoureusement déterminé (1).

(1) J'ai été témoin d'expériences de ce genre, d'où toute supercherie était bannie. Toujours la baguette devinatoire, par son mouvement tournant indiqua infailliblement la présence de l'eau.

Digitized by Google

L'industrie des sourciers est encore florissante au pays de Vendée. Appliquée à la recherche des trésors, leur méthode est moins sûre, les trésors n'existant plus guère que dans les contes de fées.

Pourtant le vin lui-même obéit à la baguette devinatoire si celle-ci est faite d'un brin de coudrier, issu d'une tige de l'année même. Pour lui donner cette faculté magique, il est nécessaire de le placer, durant la célébration de la messe, sous la nappe de l'autel sans être vu et de le retirer de semblable façon. Préablement percée dans toute sa longueur, la baguette de noisetier sera le canal par où passera dans votre verre tout le vin du voisin. Pour cela, il suffit de connaître la position du tonneau, se plaçant toujours, au cours de l'escamotage, du côté où se trouve la clef, le fosset ou le bondon du fût que, sans bourse délier, on se propose de vider ! Car avec les noix le jus du cep est délicieux. L'abondance de l'un d'ailleurs ne va pas sans la grande quantité des autres :

Année de noix,
Année de vin.

A la saint Laurent, les noix sont bonnes à abattre :

A la Madeleine,
La noix est pleine ;
A la saint Laurent,
On feuille (1) dedans.

avec les mêmes grandes gaules, dont du temps de Rabelais « les mestaïers challoient (2) » les fruits du NOYER, au feuillage néfaste pour la santé. Luisantes au toucher sont les feuilles de l'ORTIE, employées en frottement pour le nettoyage de la vaisselle. Si on ne le *craint pas* ? ! l'ortie ne pique plus. D'ailleurs, pour éviter ses piquants prenez-le lentement, mouillez

(1) Abattre.
(2) J. de la Chesnaye, *La Tradition Vendéenne dans Rabelais*, 1909.

Digitized by Google

sa tige ou avec la cendre de la plante venimeuse, saupoudrez-vous les mains.

Ces dernières frottées avec du PERSIL deviennent inaptes à tenir les verres qui glissent entre les doigts. Le Persil arrête les saignements de nez et placé sous les aisselles enlève le lait des nourrices. Il ne doit jamais être planté : il faut le semer, sinon une personne de la maison ou le semeur lui-même meurt dans l'année. D'ailleurs il ne pousse pas là où il n'y a pas d'amour, bien qu'après le mariage — tout comme après la mort selon la tradition — « on mange le PISSENLIT par la racine ». Ses graines dispersées au vent, toutes à la fois par le souffle de ceux qu'amuse ce genre de sport, indique que le souffleur possède bien le texte de sa prière quotidienne. Celles qui restent attachées à leur receptacle renseignent encore sur le nombre des années avant la célébration du mariage.

Pourtant comme il est attendu le jour de la noce qui permettra aux facétieux de s'offrir le spectacle rabelaisien d'une « décadence » générale en faisant prendre du bouillon de RADIS à tous les invités.

La jeune fille, dont le fiancé part au régiment, demandera au ROMARIN l'assurance d'un hymen projeté. Si l'arbrisseau planté par elle périt, ses projets échoueront. Plaise au ciel que le rameau odorant accroche profondément de nouvelles racines dans la terre remuée par la jouvencelle amoureuse. Lors, songeant à l'avenir, pour laver les yeux du doux bébé qu'elle caresse dans un rêve bleu, elle ramassera les fleurs de SUREAU entre les deux *Sâcres* (les deux dimanches qui suivent la première communion).

Depuis longtemps déjà, elle avait dans un reliquaire soigneusement enfermé le TRÈFLE à quatre feuilles qui porte bonheur. Elle sait, toujours guidé par l'espoir de la maternité de demain, que le TROÈNE guérit les verrues, les maux de dents, les anderses, les bobos de la bouche et de la langue qui font tant souffrir nos bébés.

Plus près des réalités de la Terre, son père avec les

Digitized by Google

branches du genet, du VERGNÉ (1) empêche les pucerons de dévorer ses plants de choux. Il ajoute foi en le vieux dicton, des Anciens :

Telle la castille
Telle la VIGNE

Il n'ignore pas que le sarment, encore garni de son feuillage à la Toussaint, promet une récolte abondante pour l'année suivante. Après les *Enfants Nantais* (saint Donatien et saint Rogatien) dont la fête tombe le 25 mai, il ne craint plus la gelée pour ses cépages, mais il redoute la pluie de la Saint Médard qui emporte la vendange future.

A l'époque de la taille, il recueille précieusement les pleurs de la vigne pour la guérison des maladies d'yeux. Il n'oublie jamais le bon vendangeur ramassant le raisin avec soin. Des noix seront sa récompense : les mauvais ouvriers, derrière qui les grappilleurs rempliront leur panier, embrasseront le *foulon* tout découlant encore du jus sucré.

Et les rires de fuser, comme autrefois à la plantation de la vigne. Un grand trou, destinéà recevoir le dernier cep, avait été creusé à l'extrémité du clos. Déjà l'ébriété était grande. Lui, le Maître, avait jeté dans ce berceau, devenu une tombe, cent sous en monnaie de bronze. Tous les vignerons, cherchant à prendre le plus de pièces possible, s'étaient précipités à la curée, grattant la terre de leurs ongles, alors que, sous le large filet de vin versé par le propriétaire, le sol était pétri en un mortier innommable dont, à l'égal des séïdes du vieux Silène, les travailleurs se barbouillaient mutuellement le visage.....

En vérité, la sagesse vendéenne ne conseille-t-elle pas de

Laisser les cérémonies pour l'Eglise ;
Les prières pour les Morts
Et les *façons* pour les VIGNES ?

(1) Aulne.

Digitized by Google

XVIII

LES MINÉRAUX, LES ASTRES ET LES MÉTÉORES, ETC.

A part les *pierres à tonnerre* — que l'on croit tombées du ciel — les MINÉRAUX tiennent une toute petite place dans le traditionnisme du Bocage Vendéen. Les ASTRES et MÉTÉORES intéressent davantage le paysan très expert en la connaissance des « airs du temps » qui lui permettent de prédire la pluie pour le lendemain, le froid ou la chaleur d'après la direction du vent, la forme des nuages, la coloration de la voûte céleste, les tons de la lumière solaire : toutes choses basées sur ses observations et celles des générations antérieures.

L'ARC-EN-CIEL, ou *cerne*, enlève l'eau des étangs, qui retombe ensuite en une pluie de poissons. Selon qu'il se forme le matin ou le soir, ce météore est un indice de bonheur ou de peines :

Arc-en-ciel du soir :
Bon espoir ;
Du matin
Apporte chagrin.

Le laboureur y trouve une indication pour la température :

Arc-en-ciel du matin
Met l'eau par les chemins.

Pour provoquer dans les cieux, l'apparition du cercle multicolore, il est nécessaire de psalmodier la formulette suivante :

Arc-en-ciel, arc-en-ciel lève-toi :
Le fils du Roi n'est pas si beau que toi !

Puis, quand par un caprice du soleil, le « cerne » va s'éva-

Digitized by Google

nouir à l'horizon, le Bocain croit provoquer sa disparition par la classique incantation :

Petit, peta
Cope la quoue dau chat ! (1)

Crachant sur le revers de la main gauche, de la droite, posée verticalement, il frappe et disperse la salive.

Aucune formule magique ne peut faire dissiper le BROUILLARD. La *broue* — c'est ainsi qu'on le nomme en Vendée — n'est pas mauvaise si elle a « la goutte » et se résout en eau. Mais,

Autant de broue en mars,
Autant de gelée en mai.

Alors, ce sont les récoltes compromises, le grenier vide, le cellier sans vin, le vin que l'apparition de la COMÈTE prédit pourtant de qualité supérieure, à moins que la voyageuse échevelée vienne apporter l'annonce de tueries entre peuples.

Tout près d'elle, les ETOILES FILANTES (2) indiquent le départ des Elus pour le Paradis, leur sortie du Purgatoire. Souvent encore leur chute apporte au monde la demande de prières formulée par une âme prisonnière. Mais, si vous comptez sept étoiles différentes pendant sept soirs consécutifs, le rêve que vous ferez la septième nuit sera l'expression de la vérité. Egalement vrai est le proverbe affirmant que :

Ciel moutonné,
Femme fardée
Sont de courte durée.

(1) Variante :

Cope-ci, cope-ça
Cope la quoue dau chat !

(2) On donne le nom de *Pouzinère* à une constellation de 7 étoiles. La voie lactée s'appelle le *chemin de Saint-Jacques*.

Digitized by Google

C'est la pluie qui arrive, annoncée encore par le hallo de la LUNE :

Cercle auprès :
Pluie au loin.
Cercle au loin :
Pluie auprès.

Si la Lune est nouvelle un mardi (1), telle la température de ce jour, telle celle de tous les mardis de l'année. Les plantes montent qui sont semées en « jeune lune » (premier quartier). Durant cette période le bois « pique », c'est-à-dire est percé d'une multitude de trous. Les cheveux, les ongles coupés ne repoussent plus.

L'influence de celle qui a inspiré Musset est grande au point de vue de la procréation des sexes : les filles « s'achetant » à la « nouvelle lune » ; les garçons, au dernier quartier. Cependant quelles que soient les phases du satellite de la Terre, toujours le « Bonhomme (2) » y porte son fagot d'épines sans jamais pouvoir le brûler pour se réchauffer. Sa punition, d'ailleurs, fut méritée. Ne refusa-t-il pas, à Jésus transi de froid, une place à son foyer ?

D'après une autre version, pouvant chauffer son four un samedi, le « Bonhomme » de la Lune fit son pain le dimanche. Il fut transporté tout là haut immédiatement. Depuis, appuyé sur un bâton, il ne peut détacher de son dos les épines destinées au four que, jamais, plus il n'allumera !

Aussi, combien il frissonne le malheureux, quand « plumant ses oies » Dieu sème la NEIGE en gros flocons à travers l'espace, la neige première de l'année qui guérit les engelures par frotte-

(1) Il s'agit naturellement de la première lunaison de l'année.

(2) La légende de la lune est universelle et est vieille comme le monde : on la trouve dans la Grèce ancienne, en Chine, dans l'Inde, chez les Hottentots. Au moyen-âge dans son *Enfer*, Dante fait de Caïn le bonhomme de la Lune. Dans nos provinces, la légende de « l'homme au fagot » se trouve à peu près partout avec de légères variantes au sujet de la faute qui lui valut d'être emprisonné dans la Lune.

Digitized by Google

ment et devenue eau les maux d'yeux quand elle a fondu au soleil.

A la neige succède la PLUIE : la Vierge « mariant ses filles » par une belle journée ensoleillée, agrémentée de la chute de quelques gouttes d'eau (1). Parfois aussi, dans les mêmes circonstances, tout à la fois « le diable bat sa femme à coups de bonnet », « Dieu chauffe son four » et la Madone « boulange du pain pour ses anges ». Mais la forte ondée qui vous trempe jusqu'aux os est annoncée de façon sûre, quand, le matin, le fumier sorti de l'étable a une forte odeur (2). Il en est de même de la crème verte qui se forme sur les fossés, des nombreux champignons poussés par un beau temps sur le fumier et disparaissant, le matin, une heure après le lever du soleil.

Si la suie tombe de la cheminée ; si, celle collée au fond de la marmite sur le feu, s'enflamme, « le temps devient chagrin » et nous gratifie de ses larmes !

La pluie tombe encore si le dé s'échappe du doigt de la couturière, lorsque la chaîne des ciseaux, de la montre, du puits s'entortillent.

Rasant la terre, l'hirondelle annonce l'orage et la pluie. Quand, le matin, le faucheur passe la main sur sa faux, si celle-ci est sèche, le beau temps est certain. Si, au contraire, l'outil est humide et présente une teinte rougeâtre, il faut s'attendre à la chute de l'eau qu'il est d'ordinaire assez facile de prévoir :

Quand à saint Philbert (3),
On entend les cloches de la Jaudonnière,
Il tombe de l'eau 48 heures après

(1) En Vendée, on dit encore que les mouches... pissent. Pour ce mot quelque peu réaliste, je m'autorise de la tradition vendéenne... et de Racine.

(2) La chose est très naturelle et s'explique aisément par la formation de l'ammoniaque.

(3) Du Pont-Charrault.

Digitized by Google

D'une portée plus générale sont les vieux dictons vendéens :

Pluie du matin :
Bonhomme, continue ton chemin.

Pluie du midi :
Prends ton sac et t'enfuis !

Un autre proverbe ajoute :

Temps rouge au matin :
La pluie est à pleins chemins.

Alors, on a l'assurance d'une période humide assez longue si l'eau, tombant dans une mare, y produit des sortes de cloches appelées *barbotes*.

La *soulaire*, (horizon), entourant le SOLEIL couchant, donne-t-elle l'illusion d'une grande nappe aqueuse? On dit que celui-ci « baigne » dans l'eau, annonçant la pluie.

Quand, durant plusieurs jours, et le matin avant le lever du soleil, l'horizon est d'un rouge feu : c'est un signe de guerre (1). Dans certaines contrées, il annonce la pluie ; ailleurs, c'est l'*ard* ou grande chaleur, dont nous allons être lotis.

Un rayon de soleil, frappant sur le feu d'un foyer, l'éteint et le TONNERRE ne tombe pas sur une toiture faite de vergne (2) ou sur laquelle pousse la joubarbe (3).

Le morceau de bois, du feu de joie de la Saint-Jean (4), brûlé la veille pendant le chant du *Te Deum*, préserve la maison de l'orage, si on a soin de le jeter sur les tuiles.

En souvenir de la couronne d'épines du Sauveur, Dieu permit que ceux qui se réfugieraient sous l'aubépine blanche seraient protégés contre la foudre. La chute de cette dernière,

(1) On fit cette remarque en 1870.
(2) Aulne.
(3) L'herbe à *la* tonnerre.
(4) Appelé *carbo* ou *cherbaud*.

Digitized by Google

d'ailleurs, n'atteint pas le « chrétien » qui récite l'invocation suivante :

Sainte Barbe, sainte Fleur,
La couronne de Notre-Seigneur,
Quand le tonnerre tombera,
Sainte Barbe nous protègera.

Alors qu'en un vacarme épouvantable, le « diable bat sa femme », « joue, ainsi que Dieu, aux boules avec ses anges » ou « remuent tous deux des *callés* (noix) », il faut faire son signe de croix, aussitôt l'éclair paru.

En effet, quand Dieu eut créé le tonnerre, l'homme épouvanté chercha à éviter la vue de l'éclair :

— Fais un signe de croix et tu seras protégé, lui dit le Seigneur.

Car, ce n'est pas l'éclair qui tue, d'après la croyance du Bocage, mais bien le tonnerre, tombant en pierre (1), en feu de soufre.

S'il tonne entre la Toussaint et Noël, l'hiver est en retard.

Est ce dans les Avents ? — Il tonne l'année entière, aussi sûrement que s'élève le grand VENT, lorsqu'un meunier rend son âme au diable — le mécréant ayant souvent plongé une mesure au ventre trop rebondi dans le sac de ses clients...

(*A suivre*).

JEHAN DE LA CHESNAYE.

(1) A la Chaize-le-Vicomte, existe à l'entrée d'un pré, dans une déclivité de terrain éloignée de toute habitation une pierre ayant la forme d'une sphère, qu'on dit être : le *tonnerre tombé en boule*. Dans sa chute, ajoutent les vieilles gens, il brisa un chêne se trouvant près de la barrière, et dont les traces ont disparu depuis longtemps. La *pierre de tonnerre*, en question, ne doit pas être remuée sous peine de mort. D'ailleurs, aucune puissance terrestre ne saurait la déplacer.

Digitized by Google

LES MUNICIPALITÉS SABLAISES

(*Suite*) (1).

CHAPITRE VII

5e MUNICIPALITÉ : MERCIER, *Maire*.

(1763-1766).

LE 1er mai 1763 M. Mercier, receveur des Tailles, fut nommé maire.

Le 1er mai 1764 on procéda aux élections suivantes :

M. Gaudin, premier échevin, comme lieutenant de maire à la place de Blanchard de la Joubretière.

Derazes, échevin pour la Chaume à la place de Blay, décédé.

Grouneau, négociant.

Le 1er mai 1765 furent élus :

M. Henri Bouhier du Vivier, échevin à la place de M. Veillon de Boismartin.

Tomazeau à la place de Péault comme procureur du roi.

Augustin Rouillé comme greffier à la place de Thomazeau.

La Municipalité en mai 1765 se trouvait donc composée de MM.

Mercier, maire,

Gaudin, lieutenant de maire,

(1) Voir le 1er fascicule de 1910.

Digitized by Google

J. Grouneau, Bouhier du Vivier, Thomazeau, Derazes, échevins, Roaillé, secrétaire.

Henri-Michel-Marie Bouhier du Vivier appartenait à la famille du premier maire des Sables qui était son grand oncle.

Il naquit le 25 novembre 1724 et mourut le 12 pluviôse an II (31 janvier 1794).

Il était fils de Louis Bouhier de l'Ecluse, docteur en médecine, conseiller du Roi, et de Louise Bonnaud. Il était de ce fait neveu des Bouhier de la Bergerie et de la Gaudinière. Henri Bouhier ne se maria pas et exerça durant sa vie la profession de négociant armateur.

Vincent Thomazeau naquit le 4 février 1702 et mourut le 3 juin 1782 ; il épousa en 1747 Louise Françoise Gauvrit dont il eut une fille. Il était fils de François Thomazeau, maître de navires et de Catherine Boyvin.

*
* *

Cette année 1765 fut marquée pour le port des Sables, par l'obtention de la permission de faire directement le commerce entre les Iles et Colonies françaises.

A cette époque cette permission équivalait à ce que de nos jours nous appelons l'établissement d'un port franc. En effet les marchandises destinées au commerce des colonies pouvaient entrer et sortir des Sables, sans payer aucun droit de douane ni de tarif.

Le port des Sables devenait ainsi une sorte d'entrepôt.

Voici résumées les considérations qui avaient amené les commerçants à adresser avec l'appui de la Municipalité une requête au Conseil d'Etat à ce sujet.

Au XVII[e] siècle, il se faisait dans le port des Sables un énorme commerce de blé, avec l'Espagne et le Portugal auquel prenaient part chaque année plus de 200 navires. Ce commerce ayant diminué, les habitants s'adonnèrent à la pêche

Digitized by Google

à la morue, et plus de 80 bâtiments de 120 tonneaux armèrent dans le port pour le banc de Terre-Neuve.

La concurrence d'abord et les guerres ensuite vinrent porter un coup mortel à ce commerce qui vers 1765 avait presque disparu, étant donné les pertes considérables subies par les négociants et les armateurs sablais.

Ces négociants et armateurs eurent alors l'intention de chercher un dédommagement dans le commerce avec les Iles et les Colonies ; mais ils allaient être bientôt contraints de renoncer à cet espoir, car ils ne pouvaient pas lutter contre la concurrence que leur faisaient les ports ayant des privilèges spéciaux pour ce genre de négoce.

Aussi demandèrent-ils que les privilèges accordés pour les lettres patentes de 1717 aux ports faisant directement le commerce avec les Iles et Colonies françaises s'étendissent au port des Sables.

Par arrêt du 17 décembre 1764 le Conseil d'Etat fit droit à la demande du commerce sablais, et voici la lettre par laquelle M. de Blossac fit connaître cette décision à la Municipalité sablaise :

« Je me fais un véritable et sensible plaisir de vous annoncer que le Roy vient d'accorder à votre ville la permission de faire directement le commerce des Isles et Colonies françaises de l'Amérique et en même tems que son intention est que vos négotians jouissent à cet égard de l'entrepost et des autres privilèges et exemptions portées par les lettres patentes de 1717. Je n'ay voulu céder à personne, Messieurs, la satisfaction de vous apprendre une nouvelle qui doit être si agréable à votre ville. Comme c'est une grace et faveur particulière que l'on luy accorde aujourd'huy, M. le contrôleur général compte que vos négotians vont faire leur possible pour se mettre en état d'en profiter au plutôt. Je vous prie de les y exciter pour le bien de la ville parce qu'il serait à craindre que si le Conseil voyait que le privilège qu'il vient de luy accorder, demeurait inutile et sans exécution, il ne le transportat à

Digitized by Google

d'autres villes qui seraient charmés de l'obtenir. Je m'en reposes, Messieurs, sur votre zèle pour ce qui peut contribuer au bien de votre ville et à l'avantage de vos concytoiens.

J'ay l'honneur d'être un véritable et parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

DE BLOSSAC.

A Poitiers, ce 14 janvier 1765.

J'envoie l'arrêt à M. Dupleix.

Le premier soin de la nouvelle Municipalité fut de favoriser et de régler, dans sa séance du 5 mai 1765, le nouveau mode de commerce en désignant le bureau où devait se déposer en transit les marchandises destinées aux Colonies.

***

Le 17 juin 1765, arriva aux Sables venant de Niort Mme du Coudray, maîtresse sage-femme de Paris, brevetée du Roi, qui venait professer un cours d'accouchement qui dura jusqu'en octobre 1765 La ville fut chargée de toutes les dépenses et du logement de Mme du Coudray, qui habita pendant son séjour aux Sables une maison appartenant à M. Sourrouille de la Cailletière.

Cette même année 1765 la place Carcado vit s'ériger une nouvelle croix de mission.

CHAPITRE VIII

6e MUNICIPALITÉ. MICHEL MASSÉ DE LA RUDELIÈRE. (1766 1770).

Le 1er mai 1766, M. Luc Pezot, receveur des tailles, fut élu Maire.

Il ne crut pas devoir accepter car la nomination n'avait pas été faite selon l'édit de mai 1765 qui, bien qu'on ne l'eut pas encore reçu aux Sables, était assez notoire pour qu'on s'y conforma.

Digitized by Google

Cet édit de mai 1765 stipulait qu'à l'avenir les officiers municipaux seraient pris parmi les notables élus par les délégués de chaque corporations marchandes et industrielles de la ville, et de chaque ordre, corps et catégories administratives et judiciaires.

Ce même édit instituait ainsi en quelque sorte dans les villes deux conseils. Selon la population, le nombre des membres de ces conseils était variable. Aux Sables ils furent de 6 conseillers et de 14 notables.

Le 19 août 1766, en conséquence de cet édit, les délégués ou plutôt les députés. comme on disait alors, se réunirent et élurent comme notables :

Messire Pierre Le Marchand, prêtre, bachelier en Sorbonne de la faculté de Paris ; curé des Sables, député de l'ordre ecclésiastique ;

Messire Joseph Vaugiraud, chevalier, seigneur de Rosnay, commissaire de la noblesse en cette élection, député de la noblesse ;

Michel Massé, seigneur de la Rudelière, conseiller du Roy, lieutenant au siège royal de l'Amirauté du Poitou, et Messire René Lodre, conseiller du roi, gouverneur de cette ville et communauté, pour notable des juridictions royales ;

Maître Benoist de Grandchamp, avocat en parlement, notable des avocats ;

Maître François Duget, docteur en médecine, notables des médecins ;

Jacques Blanchard de la Joubretière, bourgeois, vivant noblement, député et notable des vivant noblement ;

Maître René Péault, notaire, notable des notaires et procureurs ;

Nicollon et Dupuy, négociants et armateurs, notables des armateurs négociants ;

René Lévesque, chirurgien, notable des chirurgiens ;

Julien Lainé et Jean Paponnet, marchands, ayant boutique ouverte, pour notables des marchands ;

Digitized by Google

Jean Roulleau, capitaine de navire, et Joseph Parfait Pigeon, coutelier, notables pour les artisans et arts libéraux :

Le 16 septembre 1766, ces notables nommèrent :

Benoist de Grandchamp, Jacques Gaudin, Jean Grouneau, Henri Bouhier du Vivier, échevins, René Morin, receveur et Augustin Rouillé, secrétaire greffier.

Messieurs de Vaugiraud, Pezot et Massé de la Rudelière furent proposés au roi pour que l'un d'eux soit choisi comme maire.

François-René-Joseph de Vaugiraud, chevalier, seigneur de Rosnay, était né à la Boissière en 1712 et mourut aux Sables le 26 septembre 1790. Il était fils de Messire Pierre de Vaugiraud seigneur de l'Augerie et de Marie Desnoues.

Après avoir habité Saint-Michel de la Pallud d'Angers il vint aux Sables où il épousa le 4 février 1738 Marie Lodre, sœur de René Lodre, ancien maire des Sables, et veuve de Jacques Massé, chevalier seigneur des Longeais.

Des 5 enfants qui naquirent de ce mariage, l'un Pierre-Marie René, après avoir été capitaine de vaisseau, devint gouverneur de la Martinique, il mourut à Paris en 1818.

Un autre, Pierre Joseph Marie, fut lieutenant des gardes françaises et fut massacré dans une émeute sous la Révolution.

*
* *

Ce fut Michel Massé de la Rudelière qui fut nommé.

C'était donc la deuxième fois qu'il occupait les fonctions de maire.

La Municipalité fut complétée conformément à l'Edit de mai 1765 par les 6 conseillers de Ville suivant élus le 17 septembre 1765 :

Duget fils, avocat en parlement,

De la Cailletière, licencié ès-lois,

De la Fontsausse, bourgeois,

Bouhier de la Bergerie, négociant,

Digitized by Google

Nicolas Dupuy, bourgeois,

Marius Lainé, marchand de drap.

Jacques-Denis-François-Aimé Duget, né le 4 février 1735, mort le 4 ventôse an III (22 février 1795) fils du docteur Duget échevin en 1755. Jacques Duget devint sous la Révolution Président du Tribunal du District des Sables.

Jean-Baptiste Sourrouille, sieur de la Cailletière, né le 18 novembre 1719, mort le 13 frimaire an VI (3 décembre 1797), fils de René Sourrouille de Cadilhon, sieur de Cailletière et de demoiselle Elisabeth Veillon... Il était par conséquent cousin de l'ancien maire Sourrouille de la Mortière. Sourrouille de la Cailletière était licencié ès-lois, il épousa le 18 novembre 1755 Anne-Aimée Friconneau qui avait alors 23 ans et était fille de Joseph-Aimé Friconneau de la Taillée et de Anne-Louise Gaudin. Il eut 2 enfants.

Joseph Gaudin de la Fontsausse, né le 1er mars 1735, mort le 15 pluviôse an II (3 février 1793), 4e enfant de Louis-Joseph Gaudin de la Fontsausse, négociant armateur, greffier en chef du siège royal de l'élection des Sables, époux en premières noces de Anne-Marguerite Grassineau et en deuxièmes noces le 22 décembre 1743, Louise-Julienne Corbeau de Lacroix, né à Herbié, diocèse de Rennes, 37 ans, fille de Michel, sieur du Bois Béziers, et de Marguerite Simon. Joseph Gaudin épousa Jeanne-Jacquette Jannet et en eut 6 enfants.

Enfin pour remplacer les notables Massé, de Grandchamp, Dupuy et Laisné, les sieurs Basile Nicollon, Gazeau de la Bretonnière, Torterau de Laubray et Tribert (de la Chaume) furent élus.

Au 24 novembre 1766 la Municipalité se trouvait régulièrement constituée selon le nouvel Edit.

*
* *

Pendant un espace d'environ cinq ans, échevins, notables et conseillers de ville se succédèrent sans que rien de saillant ne mette en relief leur passage au pouvoir.

Digitized by Google

Maître Basile Nicollon, licencié ès-droit, conseiller du roi, procureur au siège royal de l'Amirauté du Poitou, né à Landeronde en 1704, mort aux Sables le 16 août 1778, fils de noble nommé Basile Nicollon, sieur de la Grange et de Suzanne Mercier.

Basile Nicollon épousa, le 9 juillet 1737, une demoiselle Françoise-Rose Guilbaud, 22 ans, née aux Sables, fille de noble homme maître Antoine Guilbaud, procureur du roi à l'amirauté de Poitou, et de Marie-Rose Colin. Un fils et trois filles naquirent de ce mariage. Une de ces filles Françoise-Suzanne-Charlotte, née en 1743, mourut en 1842, presque centenaire.

*
* *

Le 2 janvier 1767 on nomma pour « valet de ville » le sieur Jacques Lhommedé, Mathurin Léard et Jean Rigolage.

Le 19 juin 1760 on avait nommé Jacques Perrocheau fils, menuisier à la Chaume, comme sergent de ville dans ce bourg.

*
* *

Le puits Landais était à cette époque la seule source qui alimentait la ville en eau potable. Ce puits était à ciel ouvert et chacun y puisait l'eau en y descendant sa cruche ou tout autre récipient.

La Municipalité jugea bon, dans sa séance du 18 février 1767, d'enfermer le puits afin que les eaux ne soient plus dans le cas d'être contaminées, par toutes les matières que la malveillance pourrait être tenter d'y jeter facilement.

Les plans et devis furent établis par le sieur Lamandie, ingénieur chargé des travaux du port.

Louis Bertin entrepreneur s'en rendit adjudicataire des travaux pour une somme de 2360 livres le 18 novembre 1768.

Digitized by Google

*
* *

Le 1er juin la nommée Renée Pageaud, veuve Beliard sage-femme jurée, vint s'installer aux Sables pour y exercer sa profession.

La modicité de ses ressources l'avait contrainte à se loger dans une maison de loyer peu élevée située à l'une des extrémités de la ville, de sorte qu'en même temps que l'on s'apercevait quels énormes services elle pouvait rendre, on comprenait combien son éloignement était préjudiciable dans bien des cas. Aussi pour favoriser son établissement au centre des Sables, afin que son action pût se faire sentir facilement dans tous les quartiers, on lui donna une gratification de 70 livres, à condition qu'elle enseignerait à une autre personne les connaissances nécessaires à la profession de sage-femme.

Ce fut la première sage-femme que posséda la ville des Sables.

Le 1er juin 1768, M. Sourrouille de la Cailletière, Duget, avocat furent élus échevins à la place des sieurs Grouneau et Bouhier du Vivier.

M. de Rosnay, conseiller de ville, en place du sieur Sourrouille de la Cailletière.

Duget, médecin, de la Brunière et Bouhier de l'Ecluse comme notables.

Le 22 août Julien Laisné remplaça l'échevin M. de Grandchamp, décédé.

Bouhier de l'Ecluse prit la place de Laisné et M. de Beauchesne celle de Bouhier de l'Ecluse.

Le 1er mai 1769, M. Bouhier de l'Ecluse remplaça M. Gaudin, échevin sortant, M. de la Brunière Bouhier et René Leblanc capitaine d'infanterie, M. de la Brunière.

Robert-Esprit-Antoine Bouhier de l'Ecluse né le 13 juin 1734, mort le premier prairial an XII (21 mai 1803), 11e enfant de

Digitized by Google

Louis de l'Ecluse et de Louise Bonnaud. Il était frère de Bouhier du Vivier qui était entré dans la Municipalité depuis quelques années.

Antoine Bouhier de l'Ecluse était licencié-ès-lois, il épousa, le 20 brumaire an VIII (10 novembre 1799), Marie-Magdelaine-Julie Rorthais, née le 22 juillet 1776, fille de Jean-Gilbert Rorthais et de Marie-Catherine Chauvin.

Le 1er mai 1770 la Municipalité se renouvela de la façon suivante :

MM. Gaudin, Duget avocat et Bouhier du Vivier furent choisis comme candidats à la charge de maire.

Servanteau de la Brunière fut nommé échevin à la place de M. de la Cailletière.

M. Gaudin de la Fontsausse à la place de M. Duget fils.

MM. Nicollon et Beauchesne sont nommés conseillers de ville et MM. Jaillard des Forges et Nicollon fils notables ;

René Morin et Augustin Rouillé furent conservés dans leur charge de receveur et de secrétaire greffier.

Basile-Antoine-Marie-Joseph Nicollon, fils du procureur du roi de l'Amirauté du Poitou. Né le 16 juillet 1739, mort le 5 pluviôse an IV (4 février 1796), il fut assesseur du juge de paix des Sables.

GUY COLLINEAU.

(*A suivre*).

Digitized by Google

LA TERRE POITEVINE

I. — Le Miosson.

Collier de vif argent qui s'enroule aux collines,
Tout en méandres, si peu large, creux parfois,
S'étalant en gués clairs, s'escamotant sous bois,
Le Miosson glisse et distille une eau cristalline.

Obstrué de cressons et d'iris, il chemine
Des champs de Maupertuis aux prés de Saint-Benoît.
Seuls, les brochets troublent sa paix en filant droit
Ou les martins-pêcheurs baignant leurs plumes fines.

Il apporte aux échos les coups frais du battoir
Des fermières qui tordent leur linge et l'*aiguayent*.
Les bœufs, qui pesamment vont à ses abreuvoirs,

Les vaches rondes, les chevaux et les ouailles
Le souillent et l'absorbent presque, chaque soir.
Et c'est sa peur que dans la nuit, avec mystère,

Son gazouillis pleureur chuchote aux sagittaires.

II. — La Vienne.

Des monts du Limousin aux coteaux de Saumur
Tu roules à la Loire avide tes eaux lentes,
Non sans avoir sur des granits, au gré des pentes,
Craché des jets baveux d'écume vers l'azur.

Gloire aux villes, aux bourgs dont tu baignes les murs
Comme notre âme patiente et nonchalante,
Mirant nos toits, nos gens, nos bêtes et nos plantes,
C'est en Poitou que ton cours calme est le plus sûr.

Tu vas, unie alors au Clain profond, vert d'herbes,
Dont les carpes d'or brun bâillent sous le soleil ;
Tes rives ont des foins, des vignes ou des gerbes,

Digitized by Google

Et des vergers penchant sur toi leurs fruits vermeils.
Ah ! dire quelle douce attirance est la tienne,
Rivière du pays, ma chère et grande Vienne !

III. — Les Fouaces.

Pour passer les cours d'eau que hantait la *Grand'Goule*,
En détournant de soi sa dévorante faim,
On jetait vite au monstre une proie ; à ces fins
Près des ponts se vendaient les *fouaces* de semoule.

Mince galette au miel paysanne où s'enroule
Un rang doré de dents qui bleuit dans le vin,
La *fouace* a depuis lors ses marchands poitevins
Qui dressent en plein vent leur étal à la foule.

Aussi — tout le présent s'abolit à l'instant —
Les soirs, lorsqu'ils font route en leurs lourds chars-à-bancs,
Malgré que ma raison s'obstine à n'y pas croire,

Dans la male ombre que leur lanterne trouait,
Voici, tintamarrant de la bouche et du fouet,
Les *fouaciers* de Lerné qui s'en allaient aux foires...

IV. — Terre Natale.

A M. René Vallette.

Bonne terre, terreau de feuilles et des morts,
Je sais pourquoi tu nous poursuis de remembrances,
Et pourquoi l'on préfère un petit coin de France
Aux pays d'éternel azur et de fruits d'or.

Bonne terre, tu nous éveilles, nous endors ;
Où l'on naquit on vient mourir, sans qu'on y pense,
Et de bien loin, grâce à ton obscure attirance,
Bonne terre, terreau de feuilles et des morts.

Si notre air est si frais qu'avec aise on respire,
S'il nous paraît meilleur que partout, fût-il pire,
Des vertus des aïeux c'est qu'il est parfumé.

Bonne terre, terreau que nos larmes arrosent,
Quand s'agitent aux vents les encensoirs de mai
Tout le sang de ma race est pompé par tes roses !

Albert Hennequin.

Digitized by Google

L'INSTRUCTION PRIMAIRE EN BAS-POITOU

AVANT LA RÉVOLUTION

Suite et fin (1).

Palluau.

En 1525. — Ecoles d'après les écrits de Jehan Moreau.

1771. — Joseph *Thibaud*, régent, épouse de Jeanne-Thérèse Daviaud.

En 1781. — Ecole de garcons.

Péault.

En janvier 1773. — Adrien *Couard*, notaire et régent, marié à Louise Luard.

Petosse.

1738. — Charles *Bihan*, régent, est interdit d'enseigner par l'évêque de Menou, à cause de sa mauvaise conduite. (*Visites*).

8 mai 1758. — Nicolas *Borgleteau*, précepteur de la jeunesse, originaire de Beugné, épouse Louise Bouchereau.

16 novembre 1767. — François *Gauvin*, chantre et régent, épouse Marie Girard, veuve de François Boismoreau.

12 juillet 1772. — Sépulture de François *Gauvin*, chantre et régent.

Pierre-du-Chemin (S.).

2 juillet 1690. — Le curé déclare : « Il n'y a point de régent approuvé, ni gagé. Le sacristain seulement et un autre bourgeois enseignent à lire à huit ou dix enfants chacun. » (*Visite de l'évêque*).

(1) V. 4e livraison de 1909 p. 492. Comme dans les listes précédentes, chaque fois que nos sources ne sont pas indiquées, nos renseignements sont tirés des registres de l'Etat-civil.

Digitized by Google

Poiré-sur-Vie.

En 1375. — Maurice *Réveré* tenait, dès avant cette date, les écoles par permission du prieur de S. Lienne.

22 *août 1456.* — Provision donnée à Jean *Chotard*, régent, par le prieur de S. Lienne, de la Roche-sur-Yon, qui avait droit de nomination aux écoles du Poiré.

1475. — Nicolas *Richard*, clerc, exerce le droit d'école concédé par le susdit prieur.

1515. — Provisions données par le prieur de S. Lienne à Ollivier *Guybon* pour tenir les écoles du bourg du Poiré. (*Arch. départ.*).

Avril 1760. — Pierre-Louis *Dubois*, régent, a signé au registre paroissial.

Octobre 1766. — Jacques-Christophe *Rouvière*, praticien, ancien régent, marié à Jeanne Rigourdain.

En 1789, et quelques années auparavant, *Bougrand* était régent au Poiré et locataire de Goupilleau de Montaigu. Bougrand Pierre-Louis, capitaine des Vendéens, fut condamné à mort l'an III.

Poiroux.

De 1620 à 1700, nombreuses signatures sur les registres paroissiaux (*Verger. Histoire de l'abbaye de Bois-Grolland*).

Depuis 1700, école pour les filles, tenue par des religieuses (*Arch. départementales*).

Pouillé.

En 1677. — Décès de Guillaume *Bernard*, régent.

1680. — Mathurin *Basly*, régent, témoin d'un mariage.

16 juin 1696. — « Il y a un régent dont on est content. Il reçoit de la fabrique 30 livres, pour chanter à l'église. » (*Visite de l'évêque*).

1701. — « Il y a un maître d'école, nommé François *Bastard*, auquel la fabrique donne quatre charges et demi de *bled*, et 50 livres en argent. Le curé est Michel Bouguereau. » (*Visite de l'évêque*).

1737-1740. — « Le rendant (compte) déclare avoir payé à *Borgleteau*, régent, deux cent quatre-vingt-seize boisseaux de *bled*, tant pour ses gages de quatre années que pour monter l'orloge de ladite église, *veu* ses quittances des 2 mars, du 16 avril 1737, huit janvier et treize avril 1739, du dix janvier et vingt mars 1740 » (*Cité par le Dr Mignen de Montaigu*).

Digitized by Google

Pouzauges.

De 1593-1602. — Fondation d'une école, appuyée sur une rente de 100 liv. et 100 liv. pour le régent, d'après le testament de la tante de René Grignon, seigneur de la Pelissonière (1).

20 mai 1778. — Pierre *Robin* reçoit 40 livres sur les fonds accordés par le roi pour instruire les enfants des réformés.

Même date, Marie *Bergeron*, épouse de Janière, reçoit 20 livres sur le même fonds de secours.

1788. — Gabriel *Bergeron* — Janière a 45 livres (*Etat Irland.*).

Alexandre *Peau*, 60 livres (*Etat Irland.*).

Pouzauges (Vieux).

1788. — Pierre *Cousin*, régent, reçoit 60 livres sur les fonds accordés par le roi.

Puybelliard.

Juin 1788. — Jean-Baptiste *Chauveau*, maître d'école, reçoit de la Fabrique 50 livres.

Charlotte *Deniaud*, 50 livres (*Etat Irland. 28 juin 1788*).

Puy-de-Serre.

Septembre 1694. — Puy-de-Serre, paroisse réunie à Faye-Moreau le 8 septembre 1674, il y a un maître d'école qui est de la paroisse. Il y a longtemps qu'il enseigne et s'en acquitte bien. Il reçoit aussi des petites filles. » (*Etat de l'évêque*).

Puyravault.

13 juin 1701. — « Il y a un maître d'école non gagé. » (*Visite de l'évêque*).

Réorthe (la).

En 1588. — Loys Normand, régent.

1612. — « Mathurin Guytton, auquel la Fabrique donne jouissance de 10 boisselées de terre et de deux prairies. » (*Visite de l'évêque*).

1624. — Mathurin Guillaud, régent et notaire.

1651. — V. Gallais, maître *d'écholles*.

(1) V. *Annuaire d'Emulation*. Année 1860, cité p. M. L. Audé.

Digitized by Google

1711. — Jacques-Augustin Bonnet.

8 février 1723. — Mariage de Jean Vivier, régent, veuf de Marie Jamin, avec Marie Charrier.

1769. — Jean Bodin, régent, époux de Louise Dalette.

4 avril 1778. — Jean Raingeard, dont les fonctions sont continuées par l'évêque de Mercy.

1787. — Achille Gauly, à Féole, enseignait les humanités et la langue latine en sa maison de la Bicornière.

1789. — Gautronneau dont il existe encore des petits-enfants *(D'après le témoignage de l'un d'eux).*

Rocheservière.

Le 26 janvier 1782. — Sépulture, à Saint-Georges-de-Montaigu, de Marguerite Payneau, à 75 ans, sœur de la Confrérie de la Charité, et autrefois *régente* à Rocheservière *(D'après le Dr Mignen de Montaigu).*

Roche-sur-Yon.

En 1626. — Un rôle des Tailles de cette époque, publié par Marchegay, constate qu'il y avait des écoles, fréquentées par les enfants de Pierre *Voyneau*, chargé des écoles de cette paroisse, et ceux de Jacques Gennet.

1750. — Jacques *Davière*, régent.

1777. — Philippe *Davière*, son fils lui succède.

1788. — Pierre Louis *Bellanger* recevait de la Fabrique de Saint-Hilaire, 40 livres (*Etat Irland.*)

D'après un document conservé aux Archives départementales, en outre des collèges de Fontenay et de Luçon « il y avait, écrit Clémenceau, sous-préfet de Montaigu en 1789, trois écoles importantes, où était enseigné le latin, et désignées sous le nom de *collèges*, à la Roche-sur-Yon, à Montaigu et à Mortagne. A la tête de chacun d'eux était un maître avec un ou deux adjoints, enseignant outre la lecture, l'écriture et l'arithmétique, l'étude de la langue latine (1). »

Rochetrejoux.

En 1788. — Pierre *Drapeau*, maître d'école, reçoit de la Fabrique 60 liv. par an (*Etat Irland*).

(1) Voici une preuve indirecte de l'existence vers 89 d'école de garçons à la Roche. Louis Esnard, âgé de 17 ans, de la Jaunière, près la Roche-sur-Yon, fut condamné à mort aux Sables pour avoir rédigé, en 1792, des actes de baptêmes et de mariages au nom du curé réfractaire de la ville. Il fut guillotiné le 24 février 94. Son écriture et sa rédaction sont bonnes : donc quelques années auparavant, la Roche-sur-Yon avait au moins une école de garçons.

Digitized by Google

Rosnay.

En 1611. — Jacques *Nicolleau*, régent, remplacé plus tard par le suivant :

1633. — Mathurin *Graiffard* est témoin d'un mariage, le 24 mai de cette année.

Sables-d'Olonne.

Le 18 décembre 1634. — François *Lucas*, régent, époux de Anne Mathé.

14 janvier 1644. — Sépulture de François *Gauverit*, précepteur de la jeunesse, 56 ans.

9 décembre 1646. — Sépulture de Jean *Grassineau*, précepteur de la jeunesse, 86 ans.

2 *mars 1647.* — Pierre *Suyre*, est précepteur de la jeunesse, et marié à Françoise Longin.

1655. — Martin *Blanchard*, item.

26 février 1677. — Sépulture de Louis *Boisdron*, régent et chantre à Notre-Dame, 45 ans.

1690. — Joseph *Blaise*, est régent, marié à Renée Plessis.

13 septembre 1694. — Sépulture de Pierre *Dubois*, régent, 71 ans.

18 décembre 1701. — Sépulture de Germain-Louis *Grasset*, prêtre chantre et régent, 42 ans.

De 1712-45. — Jean *Tessier*, fut professeur d'hydrographie, époux de Jeanne Barnabé. De bonne heure, les commerçants Sablais et Chaumois qui avaient des relations nécessaires avec les Anglais et Hollandais fréquentant leur port, avaient commencé d'envoyer leurs enfants en Angleterre et en Hollande pour y apprendre la langue de ces pays. Louis XIV s'était ému de l'exode de ces enfants, et pour l'empêcher dans une certaine mesure, après avoir octroyé des lettres d'autorisation pour des cours d'hydrographie à Nantes, au Croisic et ailleurs, faits par les PP. Jésuites, dès 1671, il en octroya pour les Sables et fonda un cours de langues vivantes.

1723. — Dominique *Archimbaud*, docteur et professeur.

Avril 1745. — Jean *Hébert*, maître en écriture, marié à Marie Girard.

Mai 1752. — Caillard de *Beauchêne*, maître écrivain.

1781-83. — Louis-Marie *Gobert*, professeur d'hydrographie.

17 juin 1782. — Pierre *Lalande*, professeur et interprète de langues.

1791. — Quatre religieuses de la Sagesse instruisent les filles au couvent de Bon-Secours, situé sur le Port, et expulsées par défaut de serment, le 3 avril 1792 (1) (*Délibération du 4 juin 92*).

(1) Cette école se trouvait dans l'emplacement occupé aujourd'hui par la caserne de la douane.

Digitized by Google

Sallertaine.

En 1664. — Le prieur, qui faisait donner des leçons à des enfants du pays, devait en outre verser chaque année pour les élèves ecclésiastiques 16 livres, 9 sols.

Sigismond (S.).

En 1658. — Depuis cette date, le sacristain aussi « maître d'école a toujours montré à la jeunesse pendant plus de 15 ans. Je trouve qu'il s'en acquitte assez bien. » (*Visite de l'évêque en 1674*).

1770. — Ecoles de garçons et de filles, fermées par la Révolution, qui dès l'an III, voyant s'étendre l'ignorance, essaie d'en fonder une par décret du 23 novembre.

Simon (le).

En 1698. — Jacques *Bastard,* précepteur de la jeunesse, époux de Marie Faucheron.

1740-57. — Nicolas *Rivalland*, notaire de Bessay, et précepteur en cette paroisse, marié à Suzanne *Germain*, recevait de la fabrique 30 livres, décédé en 1775. (*Etat Irland*).

10 février 1755. — Mariage de Pierre *Rivalland*, fils du précédent, avec Jeanne Gautreau.

24 février 1778. — Mariage de Charles *Rivalland*, notaire et régent de cette paroisse, fils de Nicolas avec Marie-Catherine Imbert. Il recevait de la fabrique 20 livres 53 boisseaux de froment et 6 boisselées de terre en jouissance (*Etat Irland.*).

Soullans.

En 1707. — Jean *Ménaud,* marié à Renée Barillon, père de deux enfants.

1714 et suivantes. — François *Boisselier,* marié à Mary-Anne Franlin ; deux enfants.

1724. — *Bachelier*, également régent.

1725. — V. H. *Viaud de L'hêtre*, marié à Perrine Baudouin ; un enfant.

1738. — Urbain *Juveau* époux de... Eon ; deux enfants.

1754. — Louis *Laidet,* marié à Jeanne Robin ; quatre enfants.

1762. — *Touplain,* qui signe *régent.*

1771. — *Auber*, régent, témoin d'une sépulture, notaire en 1786.

1777. — La fabrique donne 180 fr. à un régent, et à *Jehanne de la Chesnaye*, régente, 100 fr., à charge par celle-ci de recevoir gratuitement 12 filles pauvres présentées par le curé. (*Visite de Mgr Mercy*).

Digitized by Google

Sulpice-le-Verdon (S.)

En 1765. — Louis *Mignet*, régent (V. ses impositions au Rôle des Tailles de cette année à St-Sulpice-le-Verdon) (*Archives de la Chabotterie. De Goué*).

Mars 1779. — De cette paroisse, à cette date, était sorti un instituteur, Jean-Pierre Labourdie, devenu commis à l'instruction de la jeunesse à Saujon (1). Il était fils de Julien-Jean Labourdie, maître en chirurgie, à Saint-Sulpice, marié à Anne Froger (*Visite d'évêque de la Rochelle*).

Tablier (le).

En 1790. — Jean *Arnaud*, dit *Massais*, régent, condamné à mort comme royaliste et exécuté à Fontenay le 21 octobre 1793. Ancien officier de l'armée de Joly.

1790. Jeanne *Cantet*, régente (*Edm. Bocquier*).

Tabnont.

En 1077. — *Thibaut*, moine de Sainte-Croix, maître d'école à l'abbaye.

1115. — *Guillaume*, moine de Sainte-Croix, maître d'école à l'abbaye (*Hist. d'abbaye de Sainte-Croix par Loquet*).

1194. — Un autre religieux, également maître d'école.

L'abbaye, vers 1614, devait 117 livres 4 sols 10 deniers au séminaire de Luçon pour les étudiants ecclésiastiques.

1552. — Ecole des Frères du Saint-Esprit (*Hist. de Sainte-Croix par Loquet*).

Tardière (la).

Le 27 mai 1744. — Jean *Fallourd*, maître des petites Ecoles, contracte mariage avec Jeanne Audugué (*Inscription des actes de la fabrique de la Châtaigneraie*).

Jacques *Larjault*, régent des petites Ecoles, marié à Catherine Grégoire (*Insinuations*).

Tiffauges.

25 juillet 1689. — Avant cette date, un bourgeois, René Pineau, avait légué 50 livres de rente annuelle pour l'entretien d'un régent.

A cette date, on lit dans l'*Etat* de la *Visite* faite par l'évêque : « Il y a dans la paroisse *deux régents* qui ont assisté à la visite, l'un Etienne *Jeannet*, marié ; l'autre non marié Jean Le Mée, possédant un *légat* de 50 livres, fondé pour un régent, de la conduite duquel M. le curé et les habitants sont satisfaits. » (*Arch. hist. de Saintonge.* Tome XXV).

(1) *Charente-Inférieure.*

Digitized by Google

Thiré.

En 1704. — Hilaire *Basty*, régent, en 1707 avait 40 ans, marié cette année le 29 mai.

2 juin 1734. — Jean *Bouhier*, régent : la sépulture a lieu à cette date.

1735. — Mathurin *Delavaud*, régent de cette paroisse, époux de Marie-Anne Tudeau.

1746-80. — Jacques *Tenaud*, régent, reçoit de la fabrique 30 boisseaux de froment, et 66 livres d'argent.

1778. — Le même voit ses fonctions prorogées par Mgr de Menou, et sa rétribution augmentée : avec 66 livres il reçoit 45 boisseaux de blé. (*Visite de l'évêque*).

Treize-septiers.

En 1689. — « Le curé tient lui-même l'école et fait la classe aux enfants. » (*Visite de l'évêque*).

Treize-Vents.

Le 12 novembre 1663. — Sœurs *Jeanne de la Villéon* et Anne *Lepetit de Verno*, religieuses de Saint-Sulpice, tiennent l'école. Cette dernière signe comme régente un acte de baptême (*Reg. paroiss.*).

Triaize.

De 1650 à 1681. — Jean *Augan*, décédé à cette dernière date.

1681. — Jean *Filsois*.

1717. — Jean *Roux*.

1717. — Jean *Baraud*.

Janvier 1751. — Jean *Gaubard*.

1758. — *Cophineau*, décédé cette même année. Il a laissé des descendants dans la commune.

1758. — René *Dorin*, régent, père. Ce Dorin vivait en 92 et a habité le presbytère qui n'a point été vendu (1).

1769. — Fondation d'une école de filles à perpétuité, par M. de la Cordinière, vicaire général, lequel place 1500 livres sur le Clergé de France, lesquelles produisent 92 livres annuelles de rente (*V. Document aux Arch. paroiss.*).

Les précédents tenaient l'école de garçons, où parfois ils recevaient les filles ; les suivantes tinrent seulement l'école des filles.

(1) Il avait épousé Jeanne Boutin, âgée de trente ans. Nous avons connu sa fille qui nous a rapporté ces détails.

Digitized by Google

En 1695. — Victoire *Girard*, décédée la même année. Elle exerçait précédemment depuis de longues années.

1769-93. — Angélique *Papin*.

1793. — Jeanne-Ursule *Richard*.

La fondation de ces écoles était l'œuvre du clergé, la paroisse presque entière étant propriété du chapitre de Luçon, qui voulaient que leurs fermiers fussent instruits.

Valérien (S).

Janvier 1603. — *Souchet*, maître d'école, sous-diacre.

1709. — François *Girard*, régent, époux de Anne-Marie Boutet.

1713 — François *Dolteau*, régent, marié à Suzanne Barbier, décédée à Saint-Valérien, le 7 avril 1714.

1734-1756. — Jean *Monnereau*, père, régent, époux de Jeanne Chabiran

1756. — Jean *Monnereau*, fils, notaire et précepteur de la jeunesse, époux de Renée Martineau.

15 juin 1790. — « Il y a pour régent le sieur *Fillau*, natif dudit lieu. Il avait été reçu pour cela et pour chanter, aux gages de 20 livres en argent et 20 boisseaux de blé. » Les écoliers lui donnaient, en outre, 5 livres par mois (*Etat de l'évêque*).

Velluire.

1780. — François *Guillebot*, régent au hameau du Nizeau (*Archives départem. S. Ps.*).

Venansault.

Les nombreuses signatures que nous avons trouvées à certaines époques au bas des actes dans les registres de l'état-civil, prouvent qu'il y eût des écoles en cette paroisse. Ainsi, notamment de 1742 à 1754.

En 4 juillet 1747, nous avons compté 22 signatures à un acte de mariage d'un roturier.

29 juin 1748, vingt-cinq à l'un, quinze à un autre, treize à un suivant, etc.

3 février 1750, vingt-quatre, dix-huit, vingt-et-un, etc...

Verrie.

2 juillet 1701. — « Nous avons approuvé la dame Mathurine Retailleau, (parente de Jacques Retailleau, l'ancien curé), pour tenir les petites écoles de la paroisse. » (*Visite de l'évêque*).

Digitized by Google

Vincent (S.) Fort-du-Lay.

En 1620, il existait une école qui, sans doute, fut visitée par Richelieu, évêque de Luçon.

Vouillé-les-Marais.

25 octobre 1676. — « Nous avons exhorté les paroissiens à nous dire s'ils avaient quelque plainte à faire de la conduite de leur curé, et s'il leur rendait toute l'assistance qu'il leur doit par rapport aux enfants. » (*Visite de l'évêque*).

Vers 1770. — Fondation par Sébastien d'*Assailly,* seigneur de la Salmondière en Chambretaud, à Vouillé, d'une communauté de religieuses de la Providence pour y instruire les enfants pauvres. »

Vouvant.

29 septembre 1701. — « Il y a à Vouvant une maîtresse d'école qui fait bien son devoir. » (*Visite de l'évêque*).

1714. — Dans le testament du P. de Montfort, il est fait mention d'une maison donnée pour la fondation d'une école de charité, pour Vouvant.

Saint-Hilaire-de-Riez.— 1791. Dabbayes, devenu chef de l'armée vendéenne en 1798.

Angles. — 1691. Ecole fréquentée par le futur académicien Réaumur, dont la mère, Geneviève Bouchet, possédait la maison des Forges.

CONCLUSION

Avec l'un de nos principaux archivistes (1) nous pouvons dire : « Quand on a constaté, pièces en mains, l'existence d'écoles, non pas dans une seule, mais dans plus de cent paroisses, on peut hardiment grossir ce chiffre sans porter atteinte à la vérité historique », vu la rareté des documents qui nous sont restés sur cette question.

Ajoutons que, lorsqu'on rencontre des écoles en des localités peu considérables, telles que le sont Liez, Saint-Aubin-la-Plaine, Saint-Etienne-de-Brillouet, et autres, même en de simples petits hameaux comme au village de Nizeau (en 1780), d'Ecoué en Montreuil (en 1766), de la Mercerie (en Saint-Etienne-du-Mois (1766), il n'est pas

(1) M. de Beaurepaire.

Digitized by Google

permis de douter, sans que l'histoire en puisse fournir de preuves positives, qu'il n'y ait eu des écoles en d'autres localités plus importantes dès le moyen-âge, telles que Saint-Gilles, Saint-Jean-de-Monts, Beauvoir, les Herbiers, etc., bien que les documents qu'il nous a été donné de consulter n'en fassent pas mention.

Pour les écoles de filles notamment, voici une preuve de l'existence de plusieurs d'entre elles, qui ne sont pas indiquées dans le tableau ci-dessus. C'est une lettre du ministre de Louis XIV, Pontchartrin, à l'évêque de Luçon, et datée de Versailles, 3 juillet 1691, dans laquelle le roi accordait une rente annuelle de mille livres, pour les maîtresses d'écoles du *Bas-Poitou* particulièrement pour celles du diocèse de Luçon : « Sa Majesté veut bien donner 1.000 livres, comme vous le proposez pour les maîtresses d'écoles de votre diocèse. Mandez-moi, s'il vous plaît, le nom de celui à qui vous désirez les faire remettre. »

C'était une somme importante pour l'époque, et qui suffisait à constituer le traitement d'un grand nombre de régentes, si nous admettons avec M. Lecointre-Dupont, que « la livre valait alors plus de dix-huit francs de notre monnaie actuelle (1) ».

Les écoles relativement considérables que nous signalons sont prouvées, en outre — par les *signatures très multipliées à certaines époques* au bas des actes paroissiaux ; — par les *livres de comptes* tenus par les commerçants, patrons et ouvriers, qui tous avaient des recettes et dépenses à noter ; — par les *contrats écrits*, dans lesquels les parents ou tuteurs confiaient leurs enfants ou pupilles à des patrons, stipulant que l'enfant aura droit non seulement à la nourriture, à l'entretien, mais également à la fréquentation de l'école. (*V. pour Montreuil*).

Au reste, tout esprit impartial fera la part des difficultés, qui jusqu'au moyen-âge notamment, s'opposèrent à la diffusion de l'enseignement : invasion des Barbares, des Normands, rareté du papier et des livres, guerres religieuses du XVI^e^ siècle, qui ont détruit grand nombre d'écoles, ruiné des confréries et des fabriques paroissiales, soutiens de ces moyens d'enseignement.

(1) *Essai sur les monnaies du Poitou.*

Digitized by Google

Pour nos lecteurs qui n'ajoutent foi qu'aux documents officiels, notre démonstration ne sera pas complète. Voici un document du préfet de la Vendée, Lefaucheux, à l'époque du Consulat, en 1800.

A cette date, la plupart des préfets ont fait imprimer des statistiques, que leur avait demandées le gouvernement. « Nous avons trouvé, écrit Babeau (1), la plupart d'entre elles dans la collection des statistiques des préfets conservées à la Bibliothèque nationale. *(Cote L. 319)*. Voici le rapport du préfet de la Vendée, très précieux pour appuyer notre thèse. Après avoir constaté que la Révolution avait détruit dans ce département l'enseignement qui existait depuis le Moyen-Age, ce fonctionnaire ajoutait : « Dans vingt ans nos communes rurales ne fourniront plus un seul homme qui sache lire et écrire. *Il existait, il y a dix ans, des petites écoles dans tous nos villages*, » c'est-à-dire dans toutes les communes rurales.

Ainsi, tandis que d'après nos sources d'information, d'ailleurs très incomplètes, nous n'osions affirmer qu'à la veille de la Révolution, toutes les paroisses du Bas-Poitou possédaient des écoles, parce que cette preuve nous faisait défaut, voici que le premier fonctionnaire du département de la Vendée, après une enquête pour laquelle il était encore facile de se documenter (puisque des maîtres et élèves de ces anciennes écoles vivaient encore en grand nombre), ne craint pas d'affirmer et d'écrire au chef du gouvernement qu'*il y avait des écoles dans toutes les communes* avant la Révolution.

Nous avouons sincèrement n'en avoir trouvé que dans *les deux tiers* des paroisses. Il est vrai que nous ne possédons pas toutes les sources d'information de l'administration préfectorale.

Maintenant, puisque beaucoup de ces écoles étaient assez florissantes et suffisaient pour l'époque aux besoins intellectuels du pays, que sont-elles devenues ? Il faut avouer que la Révolution, avec sa manie de bouleversement, eut la main malheureuse. Elle y toucha et ce fut pour les supprimer. Les preuves historiques ne

(1) *L'école de village pendant la Révolution.*

Digitized by Google

manquent pas pour contredire ceux qui font honneur à la Révolution de la création de l'enseignement primaire.

De bonne heure, la Convention avait jugé à propos de vendre les propriétés dont les revenus constituaient les principales ressources de l'enseignement, et le décret du 8 mars 1893 fut rendu dans ce but. La Convention visait les collèges et les Universités provinciales, mais elle atteignit du même coup les *petites écoles* (1). Comme conséquence, des terres et des maisons, destinées à constituer des rentes ou à loger les régents et régentes, furent vendues dans toutes nos communes.

Le Conseil des Anciens des 25 et 26 fructidor an V ordonna bien de surseoir à la vente de tous les édifices connus sous le nom de collèges, maisons d'école, etc. Mais il était trop tard pour un grand nombre.

Sur la proposition de Lakanal, la Convention du 16 novembre 1894 avait bien décrété l'organisation de nouvelles écoles primaires. Seulement, comme l'observait Albert Duruy, cité par Bitton, ces écoles primaires n'existèrent qu'en projet et sur le papier.

Voici ce qu'a écrit Benjamin-Fillon pour le dictrict de Fontenay et les alentours : « L'Instruction de la jeunesse fut à partir de 1791, on ne peut plus négligée. Les guerres de la Vendée ne permirent pas de s'en occuper. Les professeurs se dispersèrent. » Quant au district des Sables, on lit aux Archives départementales, d'après Bitton : « L'administration des Sables fait connaître au Ministre de l'intérieur que la commune des Sables *est la seule* du district où l'instruction est donnée jusqu'à ce jour, et que le défaut de régents a empêché l'établissement des écoles primaires *dans toutes les autres communes.* »

D'après un rapport présenté au Conseil général de la Vendée en l'an IX « *les écoles primaires sont nulles dans les communes même où elles existent.* » A la même date, « le Conseil général de la

(1) La Convention, écrit un ancien Ministre de la République, M. Rambaud, en matière d'enseignement primaire, a été une grande *destructive*, surtout parce qu'elle confisqua les biens des corps enseignants. (*Hist. de la Civilisation française*, t. II.)

Digitized by Google

Vendée n'aperçoit çà et là, que *des maîtres presque nuls, exposés à l'insouciance municipale, aux dégoûts et à la pauvreté* (1). Le Préfet de la Vendée ajoute que *l'instruction est dans le plus mauvais état*

Voilà, d'après des documents officiels, ce qu'étaient devenues, pendant la période révolutionnaire, tant d'écoles fondées et entretenues à grand'peine, sous l'ancien régime, par les moines, les évêques, les seigneurs et les communautés paroissiales.

« De nombreuses statistiques prouvent que l'instruction populaire dans les masses, dit Babeau, fit les progrès les plus sérieux dans la période qui s'étend entre le Consulat et la loi de 1833. Seulement, poursuit cet historien, cet essor n'eut pas son point de départ dans les lois de la Convention, puisque *ces mêmes lois l'avaient entièrement paralysé*, mais des idées nouvelles avaient surgi, et la suppression de cette instruction pendant la Révolution avait provoqué une réaction salutaire. Il y eut une véritable liberté locale jusqu'en 1833, et ce n'était pas sous la République (2). »

A propos de l'enseignement, M. Rambaud, que nous avons cité, fait cette observation : « L'œuvre de Napoléon fut une réaction contre celle de la Convention. Il négligea l'enseignement primaire ou l'abandonna presque entièrement (pour les garçons) aux frères des écoles chrétiennes, leur accordant le budget dérisoire de 5000 fr. »

« L'enseignement primaire resta encore négligé sous la Restauration. Il ne commença à être sérieusement constitué que par la loi Guizot, en 1833 (3). »

A. Baraud,
prêtre.

Fin.

(1) *De Lastic S. Jal.*
(2) *Ouvr. cité.*
(3) *Histoire de la Civilisation française*, tome .

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE DISTRICT DE CHALLANS

LE COMITÉ ROYALISTE DE PALLUAU

ATTAQUE ET PRISE DE LÉGÉ

(5 Mai 1793)

(*Suite*) (1).

Dès le début de cette expédition, les soldats de Boulard avaient bien juré, sur l'autel de la Patrie, à l'instar des Romains, de respecter les personnes et les propriétés, même celles qui se trouvaient abandonnées : malgré cela, plusieurs d'entre eux, se livrant à leurs instincts pillards, suscitèrent de vives réclamations parmi les patriotes.

Guillet, secrétaire de la municipalité d'Aizenay, justement indigné des méfaits commis par les soldats du poste laissé par Boulard, lors de sa marche sur Palluau, s'emporta en propos violents contre ces agissements. Le général, auquel ils furent rapportés, accusa la municipalité de cette commune d'avoir des tendances contre-révolutionnaires. Cela pouvait être fondé pour les officiers municipaux qui avaient tous abandonné leur

(1) Voir le 2e fascicule de 1909.

Digitized by Google

poste, mais c'était injuste pour le maire Gobin (1). De tous les administrateurs de cette commune, il n'en était resté qu'un de fidèle à la République, et c'était lui. Fort de son innocence, il s'empressa, à la nouvelle de cette dénonciation, de porter plainte à Goupilleau. Ayant appris que le représentant était à Legé, il lui écrivit immédiatement de Palluau à la date du 6 mai.

« Je n'ai pas été peu surpris, à mon arrivée aujourd'hui en « cette ville, d'apprendre qu'une dénonciation était dirigée « contre la municipalité d'Aizenay. Cette dénonciation paraît « fondée sur ce qu'il est parvenu à la connaissance du chef « de brigade de l'armée que le citoyen Guillet, secrétaire de « cette municipalité, se laissa trop emporter à son ressen- « timent contre les brigandages commis dans la commune « d'Aizenay, tandis que dans les circonstances actuelles, la « loi et l'humanité recommandaient la plus grande prudence. « Je conviens avec le chef de brigade que Guillet a le plus « grand tort, je l'en ai blâmé plusieurs fois et n'attendais que « la moindre indiscrétion de ce fait pour le destituer.

« La dénonciation peut-être, déjà faite par le chef de bri- « gade contre la municipalité d'Aizenay, ne devait donc frap- « per que le secrétaire qui n'est que l'écrivain des opérations « de la municipalité et non l'organe de ses sentiments.

« Les propos que Guillet a tenus et auxquels on attribue la « difficulté que trouve la rentrée des égarés de cette com- « mune, doivent faire prononcer sa destitution, je vous prie « de me faire savoir si resté seul des officiers municipaux de « cette commune, je puis le destituer de suite ou si c'est à « vous de le faire.

« Le chef de brigade accuse encore la même municipalité « de n'avoir pas fait rendre aux Sables les blés appartenant « à la Nation et ceux des particuliers qui en ont de plus que « leur consommation. Quant à cette inculpation, je réponds

(1) Aïeul de la famille Buet, d'Aizenay.

Digitized by Google

« qu'un arrêté du département de la Vendée en avait défendu « la vente ou le transport que sous la surveillance d'un « commis nommé par le district et qu'en surplus je n'avais « reçu aucun ordre de faire transporter les blés aux « Sables. J'observe encore qu'en faisant transporter aux « Sables les blés excédant la consommation des citoyens, « nous allons priver absolument le pays de subsistances. « Cependant, si vous jugez à propos que le blé se rende aux « Sables, le transport se fera de suite.

« Je suis avec fraternité, citoyen, votre concitoyen Gobin, « maire de la commune d'Aizenay ».

Nous ignorons si Guillet fut révoqué de ses fonctions. Dans tous les cas il ne cessa de faire preuve de civisme, peut-être pour effacer la mauvaise impression produite par ses plaintes. Le 6 ventôse an II (24 février 1794), on le voit, de concert avec Gobin, dénoncer au Comité de surveillance révolutionnaire, les agissements suspects des citoyennes Mélanie et Jeanne Brethommeau. Gobin devait être en effet un ardent patriote puisqu'il fut admis le 8 frimaire an II à figurer sur la liste des membres de la Société révolutionnaire des Sables lors de l'épuration faite par les soins du Comité révolutionnaire de cette ville. Cormier, de Palluau, un pur pourtant celui-ci, en avait été rejeté.

Si les soldats de la première division de l'armée des Sables, sous les ordres de Boulard, dévalisaient sans aucun scrupule la propriété privée, qu'elle appartint à des patriotes ou à des gens suspects de royalisme, ceux de la division Baudry agissaient de leur côté avec autant de sans-gêne.

Les nombreuses et vives réclamations causées par leur conduite émurent le commissaire Gallet délégué par le Département de la Vendée, auprès de cette armée, avec mission expresse de faire respecter les propriétés et d'exiger que les réquisitions de toute nature, nécessitées par les besoins de la troupe, fussent faites légalement.

Un enlèvement assez important de chevaux, provenant d'une

Digitized by Google

propriété devenue nationale par suite de l'émigration du ci-devant propriétaire et effectué arbitrairement, décida Gallet d'écrire à Baudry.

« J'ai appris avec surprise que des volontaires de votre « division se permettaient, sous prétexte des besoins de l'ar- « mée, d'aller enlever arbitrairement des chevaux sans même « en prévenir les propriétaires. Sans doute, citoyen, vous n'i- « gnorez pas que ces actes sont illégaux et plus que repré- « hensibles, et bien certainement je ne vous fais pas l'injure « de croire que vous y donnez les mains par une condescen- « dance condamnable sous tous les rapports.

« Je vous ferai observer que les propriétés sont sacrées, « que nul ne peut porter atteinte à ce droit à moins que la « nécessité publique légalement constatée ne l'exige impé- « rieusement et dans ce cas, comme moi, vous savez que c'est « toujours sous la condition expresse d'une juste et préalable « indemnité.

« Si le service de l'armée exige qu'on vous fournisse des « chevaux, je vous prie de vous rappeler que la loi vous fait « un devoir de vous adresser aux autorités constituées. La « municipalité, le district sont en activité. C'est à ces corps « qu'appartient exclusivement le droit de requérir l'enlève- « ment des chevaux, d'en faire régler le prix et de vous les « faire remettre.

« D'après cet aperçu, je me flatte, citoyen, que vous préviendrez désormais que des plaintes de cette nature se reproduisent dans l'armée qui est sous vos ordres.

« *Le commissaire du Département de la Vendée*,

« GALLET.

« Challons, le 7 mai 1793, l'an deux de la République. »

Le citoyen Esprit Baudry fut très surpris en lisant cette lettre, car il paraît avoir ignoré la présence et les pouvoirs de ce commissaire qui sans doute n'était pas le seul agissant en

Digitized by Google

cette qualité, puisque suivant sa propre expression « *il en pleuvait chez lui à la douzaine* ».

Il en fut même très vexé, aussi s'empressa-t-il de la communiquer à son *cher député* en lui demandant ses instructions.

« Je viens de recevoir un paquet pour vous, mon cher dé-
« puté, je vous le fais passer avec une lettre du commissaire
« Gallet, qui m'écrit ce matin ; il devrait bien se faire connaître
« avant de le faire. J'ignore ce qu'il me demande, je n'ai
« pas eu de plaintes depuis Vairé.

« Je vous demande, citoyen député, si nous sommes sous
« les ordres de ces commissaires, qui tombent ici à la dou-
« zaine, tant qu'ils ne seront pas plus honnêtes que celui-là,
« je ne les verrai pas. Je connais les lois comme lui et, si tout
« le monde se met à commander, il faut nous renvoyer dans
« nos foyers.

« Je ne vous l'ai pas caché hier au soir, je ne veux pas res-
« ter en garnison.

« Adieu, mon cher ami,

« ESPRIT BAUDRY.

« Challans, le 7 mai 1793, l'an deux de la République Française.

Goupillau lui répondit courrier par courrier.

« Je reçois, mon cher général, à mon retour de Legé, où
« j'étais depuis hier, votre lettre de ce jour, et la copie de celle
« de Gallet qui y était jointe. La mission de la part du Dépar-
« tement ne peut avoir d'autre objet que de veiller au respect
« des propriétés, aux besoins des troupes que vous com-
« mandez, à rendre compte à des mandataires de ce qu'il
« entend, de ce qu'il voit, de ce qu'il croit utile, mais je
« ne pense pas que vous ayez d'ordres à recevoir de lui, ayant
« sur les lieux des représentants du peuple et des généraux
« avec lesquels vous devez concerter vos opérations.

« Cependant, mon cher général, les observations de Gallet
« sont justes et vous devez y avoir égard. Les besoins de
« l'armée dans tous les genres doivent être satisfaits, mais il

Digitized by Google

« faut qu'ils le soient légalement, si les objets nécessaires à « votre subsistance vous manquent, et que vous soyez obligé « de les prendre sur les particuliers, il faut avoir grand soin « dans ce cas d'urgence, d'en faire un état exact, d'en faire « l'estimation la plus juste, de n'y procéder qu'avec la plus « grande économie pour la Nation et de donner des bons et « des reconnaissances aux citoyens qui les fournissent pour « être remboursé.

« Je sens, mon cher général, combien il est douloureux, « pour un brave homme comme vous, de rester dans l'inac- « tion, j'en enrage autant que vous ; mais un peu de patience, « et nous nous mettrons bientôt en état de nous seconder « dans une nouvelle chasse que nous nous proposons de « donner aux brigands.

« Votre expédition projetée dans le Marais, est bonne sans « doute, mais nous en avons de plus intéressante à vous pro- « poser, encore un peu de patience et nous vous tirerons de « cet état de langueur.

« Ne doutez jamais de mon sincère attachement.

« GOUPILLEAU »

Malgré les ordres sévères qu'ils donnaient à cet égard, les généraux ne pouvaient empêcher quelques soldats patriotes de satisfaire leur désir immodéré du pillage. Après s'être approprié tout ce qui tombait sous leur main, ces pillards en remplissaient des malles qu'ils expédiaient, aux Sables, dans les fourgons de ravitaillement et de là les faisaient parvenir soit à leur famille, soit à des recéleurs.

Pour se faire une juste idée de ce pillage, nous donnons, malgré son énumération fastidieuse, une liste d'effets renfermés dans une malle et un ballot que des volontaires adressaient au citoyen Triduani, boulanger à la Rochelle. Le citoyen Allegaume, lieutenant des convois de l'armée, en soupçonnant le contenu, les avaient déposés à l'administration du district des Sables, pour qu'il fut procédé à leur vérification.

Digitized by Google

Voici ce que la malle renfermait :

Un volume des Œuvres de guerre, petit format, doré sur tranches. Un frac de drap olive avec boutons de soie de même couleur. Deux chemises d'hommes l'une marquée I et l'autre sans marque. Quatre mouchoirs de poche bleus marqués L. J. et trois autres sans marques. Une chemise d'homme sans garniture, manches à la Jésuite, marquée B. Trois autres chemises d'hommes dont une garnie marquée B. Un coupon de velours noir sur coton. Un autre coupon d'indienne fond blanc sur siamoise. Une robe de drap de Saint-Maur. Un mantelet de taffetas noir, ouaté, garni d'une belle blonde. Un autre mantelet aussi de taffetas noir, garni de blonde. Un voile noir de gaze. Un mantelet de taffetas noir garni d'une petite blonde. Un fourreau de palais royal fond aurore, uni et doublé d'une toile rose. Une jupe de dessous de durance rose. Un tablier d'indienne fond blanc et à fleurs. Une jupe de mousselinette à raies rouges et blanches. Un fourreau d'indienne fond sablé, lequel est festonné par le bas en soie verte. Un fourreau blanc de coton avec un fal de mousseline. Un autre fourreau de mousseline, rayée avec un fil de mousseline unie. Un autre fourreau de mousseline. Une jupe de grosse mousseline rayée. Une camisole de siamoise blanche. Une jupe blanche de siamoise avec un fal de mousseline rayée. Un peignoir de mousseline rayée. Un tablier bleu de coton. Une paire de poche de futaine. Un fourreau blanc de coton déchiré de la taille en bas. Un petit voile blanc avec un ruban rose dans la coulisse. Vingt mouchoirs de cou de mousseline de linon et de coton brodés et garnis de différentes manières. Deux guimpes de gorge de mousseline. Un tour de gorge garni de dentelles. Un mantelet blanc de coton garni en grosse mousseline. Douze pièces tant coiffes que fonds de coiffes. Une paire de manchettes doubles garnies en dentelle. Une autre paire de manchettes en linon. Quatre manchettes dépareillées de mousseline de linon. Une manchette de mousseline brodée avec deux petits morceaux de dentelle. Une coiffe de nuit de siamoise garnie

Digitized by Google

en mousseline. Une souille d'oreiller de toile garnie de mousseline. Un tapis de toilette garni de mousseline. Sept bas de coton pour femme dépareillés. Une camisole de mousseline rayée. Une coiffe ou bonnet de nuit de femme de coton et une poche. Six chemises de femme tant bonnes que mauvaises marquées J. L. Deux chemises d'hommes sans garnitures. Une chemise d'homme garnie marquée J. Une petite serviette aux trois quart usée. Une touffée de ruban pistache et rose et trois coupons de rubans de différentes couleurs roulés les uns sur les autres. Une bourse de nuit.

Quant au ballot, il renfermait :

Une pièce cadis montauban brun, enveloppé de papier sur lequel est écrit n° 1152, 20 1/2 cadis montauban brun, Chaillou, L, 8 ; et à côté est écrit 12 # 5. Une pièce de coutil qui paraît entière. Un coupon de coton de rouen, fond rouge à petits carreaux bleus. Un coupon de cadis d'agneau brun. Une pièce et un coupon de cadis montauban bleu. Un coupon de molleton blanc. Un coupon espagnolette blanche. Un autre de même étoffe. Un coupon de calmon vert cul-de-bouteille. Une pièce de ras croisé.

« L'Assemblée du district considérant que les objets détail-
« lés ci-dessus ne peuvent appartenir à des volontaires et
« qu'ils ont, sans doute, été pillés dans les maisons des par-
« ticuliers.

« Après avoir entendu le procureur-syndic.

« A arrêté que tous ces objets seront déposés dans un ap-
« partement de l'Administration jusqu'à ce qu'ils soient récla-
« més pour être ensuite statué ce qu'il apppartiendra.

« Que la malle qui renfermait une partie sera remise au ci-
« toyen Prévost à qui elle appartient suivant le témoignage
« de plusieurs personnes ».

Les volontaires du Midi surtout se signalaient par leur mauvaise conduite. La sévérité de Boulard à leur égard ; quelques punitions exemplaires qu'il avait infligées, auraient cependant dû leur faire respecter les biens des habitants. Le 4 mai, il

Digitized by Google

avait livré au commissaire du Département, pour être jugé par le Tribunal militaire, un volontaire du 1er bataillon de Bordeaux qui avait volé une somme de 10.314 livres dans une maison de Palluau, dont le propriétaire était absent. De plus ce soldat était accusé d'avoir frappé brutalement, d'un coup de sabre, la femme qui avait la garde de ce dépôt. Le général jugeant que cette somme appartenait à la Nation l'avait remise au commissaire des guerres Charbonnier, qui suivait l'armée.

*
* *

Le parquet dont Baudry, par sa lettre du 7 mai, annonçait l'envoi à Goupilleau, contenait trois pièces importantes concernant la prise de l'Ile de Noirmoutier et une lettre de la municipalité de Bourgneuf réclamant des secours contre les brigands qui infestaient la contrée. Après avoir pris connaissance de ces différentes pièces, Goupilleau écrivit au général Beysser qui était l'expéditeur du paquet.

« Je viens de recevoir votre lettre du 6 mai, la copie de la « lettre de la municipalité de Bourgneuf du même jour, de « l'état de votre recette sur les habitants de Noirmoutier et de « la lettre que vous avez écrite le 2 mai aux Représentants du « peuple dans le département de la Loire-Inférieure.

« Relativement à ces deux derniers objets je me crois dis- « pensé d'en instruire la Convention nationale parce que je « présume que mes collègues à Nantes, à qui vous les avez « communiqués cinq jours avant moi, l'ont prévenue. Je ne « doute point que la Convention nationale n'approuve votre « traité, permettez-moi cependant de vous dire que ces re- « belles ont été traités plus humainement qu'ils ne méritaient.

« Relativement à la lettre de la municipalité de Bourgneuf « elle ressemble beaucoup à toutes celles que nous recevons « des municipalités qui nous entourent et qui naturellement « sont fort trembleuses. Si nous voulions les croire, il fau- « drait disséminer nos forces dans toutes les bourgades où

Digitized by Google

« nous passons et nous n'aurions plus d'armée, assurez-vous « donc bien des faits, du danger, des forces des rebelles pour « aller les combattre, et ne croyez pas facilement à ces dan- « gers imaginaires que par des intérêts personnels on a tou- « jours du penchant à exagérer.

« J'arrive de Legé où j'étais depuis hier. Je ne puis passer « la soirée dans l'oisiveté. Avec un détachement commandé « par l'adjudant-général Lautat, je fus reconnaître le château « de Bois-Chevalier et les environs de la forêt de Rocheser- « vière, nous n'y trouvâmes pas un homme, mais seulement « des femmes qui se jetèrent dans nos bras en pleurant et « que nous avons rappelées aux bons principes en leur don- « nant des secours et leur offrant la paix.

« Notre mission y a été excellente et j'en augure les plus « heureux succès pour faire rentrer dans l'ordre les citoyens « égarés qui ont arboré l'étendard de la révolte.

« Les rebelles ont laissé à un quart de lieue de Legé, le « chariot d'ambulance et les essieux de nos canons, ce qui « annonce qu'ils ont été forcés de les démonter pour les trans- « porter en charrette dans des chemins de traverse imprati- « cables. Si nous les avions poursuivis, nous les taillions en « pièces, et nous reprenions nos canons (1).

« Je ne crois pas qu'ils soient à Rocheservière. J'ai envoyé « des espions qui me diront ce qui en est. Selon toute appa- « rence, ils sont à Montaigu et au château de l'Oie ; ce sont « leurs principaux rassemblements. Il faudrait donc songer « à aller les y attaquer sérieusement en combinant votre at- « taque par Nantes, par le chemin venant de la Rochelle, par « celui de Rocheservière et de tous côtés, nous les refoule- « rons sur la Loire, et là nos forces réunies à celles qui y sont « déjà viendront bientôt à bout de nous en débarrasser.

« Des attroupements de Princé, dont on nous parle dans

(1) On sait que les généraux républicains, réunis à Legé, n'étaient pas de cet avis.

Digitized by Google

« nos environs, ne sont que partiels, ils se disperseront ai-
« sément à notre approche pour peu que notre armée soit
« forte. Il ne nous faut point de demi-mesure, il ne faut point
« leur donner le temps de se rallier. Poursuivons-les à perte
« d'haleine, voilà le moyen de les détruire en mettant dans
« nos opérations l'accord que nous avions dans l'expédition
« de Legé.

« A Palluau, le 7 mai 1793, 2e de la République.

« GOUPILLEAU. »

Goupilleau ne se doutait pas, en rédigeant cette correspondance, que les « *brigands* » venaient de réduire à néant ses patriotiques espérances, en culbutant une colonne républicaine.

(*A suivre*). E. W.

Digitized by Google

L'ANCIEN THÉATRE EN POITOU

NOUVEAUX DOCUMENTS

PAR HENRI CLOUZOT

Suite (1).

Au XVII[e] siècle, les joueurs d'instruments étaient sans doute constitués en corporation, ou peut-être la requête que nous a obligeamment communiquée M. Rambaud émanait-elle d'une « bande » ou compagnie de musiciens. Dans tous les cas, il s'agissait de protester contre une ordonnance municipale défendant aux joueurs d'instruments de se louer aux assemblées, et aux gens de qualité de donner des bals pendant la durée de la peste :

« 1631, 3 février. Sur la requête présentée par les joueurs de haultz bois et viollons aux fins d'avoir permission de jouer de leurs instruments aux assemblées qui ont accoutumés de ce faire en ceste saison et temps de carnaval, et revocquer en leur faveur et de leurs familles nécessiteuses, l'ordonnance donnée contre eux au Conseil ordinaire dernier. A esté ordonné que lesd. ordonnances portant deffence de faire assemblées publicques de toutes sortes de personnes, et auxd. joueurs d'instruments d'y assister et exercer leur métier, sera gardée et entretenue. » (2).

(1) Voir le 1[er] fascicule de 1910.
(2) *Reg. des délib. municip.*, n° 81 f[os] 132-137.

Digitized by Google

A Niort nos recherches ne nous ont révélé que deux noms : Jehan Mourault, viollon (1620), et Mathurin Thiérion (1681) (1). La ville ne comptait pas autant de belle société que la capitale de la province.

II

Comédiens nomades. — Acteurs du XVIII^e siècle. — Comédies de collège. — Acteurs dramatiques.

Contre toute attente, les recherches des érudits poitevins n'ont pas éclairci les pérégrinations des comédiens nomades au XVII^e siècle. Nous sommes toujours restés, pour le passage hypothétique de Molière, aux découvertes de Bricauld de Verneuil et de Benjamin Fillon, avec un doute de plus en plus marqué pour les documents publiés par l'historien fontenaisien. Cependant les registres de la Souterraine (Creuse), dépouillés par M. J. Bellet, on fait découvrir l'acte de baptême d'une comédienne, Simonne de la Chappe, épouse de Nicolas Le Roy, dont j'ai publié, après Benjamin Fillon, l'acte de décès à Fontenay-le-Comte :

« Du 11 mars 1612.

« A esté baptisée Symonne Chappe, fille de Michel Chappe, de « Saulmur, et de Françoise Chauveau. Parrin, m^re Jehan Reignault, « notere ; marrine Symonne du Puy de Cros, par moi curé sus^né.

PIERRE SALET.

Nous devons aussi au regretté H. Chardon quelques précisions sur les comédiens signalés à Poitiers au milieu du XVII^e siècle. C'est ainsi que nous apprenons que Piter de Longchampt et ses compagnons, qui jouaient à Poitiers en juillet 1652, se trouvaient à Nantes le 14 mai précédent, où ils faisaient baptiser, paroisse de Saint-Léonard, « un enfant masle, fils de honestes personnes Henry Piter, sieur de Longchamp, comédien du roy, et de Charlotte

(1) Minutes Sabourin, 15 avril 1620 ; minutes Ligonnière, 12 mai 1681 (*Arch. départ. des Deux-Sèvres*).

Digitized by Google

de Belleville, nommé Nicolas par honeste homme Nicolas Drouin, dit Dorimont, et honeste fille Anne Millot (1). » Nous savons encore par le même érudit qu'un des acteurs de la troupe, dont la signature Beaupré s'étalait sur les registres de Saint-Cybard à Poitiers le 29 juillet 1652, s'appelait Nicolas Loir (et non pas Lion), sieur de Beaupré, et était mari de Madeleine Lemoine, que je supposais à tort avoir appartenu à la troupe de Molière.

Les comédiens du XVIII[e] siècle n'ont pas non plus révélé leur existence par de bien nombreux documents. Je ne vois guère à citer que le souffleur-régisseur de la salle de spectacle de Poitiers, en 1773-74, dont le nom se rattache à un poème héroï-comique découvert par M. de la Bouralière à la Bibliothèque de la Société des Antiquaires de l'Ouest : « *Le repentir sincère du chevalier D...*, poème héroï-comique par M. Alexandre Le Blanc, souffleur et répétiteur aux spectacles de la Ville de Poitiers, — Poitiers, Faulcon, 1774 (2). »

Je crois aussi que le sieur Cizos, qui dirigeait le même théâtre en 1781-82, peut être identifié avec Cizos de Guérin, comédien, qui venait de faire imprimer à Limoges, en 1781, chez P. Chapoulaud : *Les deux Contrats ou le Mariage inattendu*, comédie en prose (3). Il est très probable qu'on peut voir dans ce personnage un ancêtre de Rose Chéri, qui s'appelait en réalité Rose Cizos et était fille de comédiens.

En 1776, le Poitou fut parcouru par une troupe de comédiens dirigés par Duménil. Ils se trouvaient à Niort au moment de la foire de mai, comme en témoigne cette lettre du lieutenant de police Rouget au procureur général :

« ... Permettés moy, Monseigneur, de vous faire part qu'il est « arrivé en cette ville une troupe de commédiens, sous la direction « d'un nommé Duménil, porteur d'un privilège exclusif de M. le « baron de Montmorency, commandant en chef dans cette pro-

(1) Chardon (H.), *Scarron inconnu*, t. II, p. 231 et 254.

(2) La Bouralière (de), *Imprimeurs et libraires de Poitiers au XVII[e] siècle*, p. 118.

(3) *Catalogue de la Bibliothèque Soleinne*, t. II, p. 359.

Digitized by Google

« vince, qui luy permet de jouer la commédie dans toutes les villes « de son commandement, de donner des bals et des redouttes où « l'on jouera toutes sortes de jeux excepté les jeux du hasard... » (11 mai 1776) (1).

Au moment de la Révolution et jusque sous l'Empire, ce sont les troupes de Saint-Romain qui font les beaux jours des spectacles de Poitiers, de Niort, de la Rochelle et de Rochefort. Je me suis assez occupé de ce directeur modèle, qui finit par présider à Paris aux destinées du théâtre de la Porte Saint-Martin, pour n'avoir pas à y revenir. Je crois pourtant utile de signaler sa présence probable à Nancy en 1791, sans doute à sa sortie du séminaire de Poitiers ; il y aurait fait représenter un drame, conservé à la bibliothèque de Nancy : « *René II de Lorraine ou l'héroïsme patriotique.* Drame en trois actes et en vers, par M. Saint-Romain, représenté à Nancy, le 19 février 1791 (2) ». En 1800, tandis qu'il exploitait avec sa troupe le théâtre de Rochefort, il eut quelque temps sous sa direction la jeune et touchante Marceline Desbordes, sur le point de s'embarquer à Bordeaux pour la Guadeloupe avec sa mère (3).

J'ai trouvé également trace de deux comédiens du spectacle de Poitiers pendant l'hiver 1799-1800. Ils faisaient partie de la troupe de la Rochelle en 1818, et Duverger, inspecteur des théâtres et juge impartial, leur consacrait cet note dans ses Rapports :

« Lamareille, père noble, 48 à 50 ans, disant bien, comédien « décent dans tout. — M^me^ Brenezeau, caractère, mère noble, 48 à « 50 ans, n'est point sans talent dans ses emplois (4). »

A côté des comédiens professionnels, les jeunes comédiens de collège méritent une petite place. Le répertoire des représentations scolaires au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle s'est enrichi de plusieurs pièces dont j'ignorais l'existence.

Les Jésuites de Poitiers, nous apprend M. Delfour, ne possédaient aucune salle de tragédie et donnaient leur spectacle dans la

(1) Bib. Nat. mss., coll. Joly de Fleury; 2422, f° 186.
(2) Manuscrit de 80 p., bibl. de Nancy, n° 369.
(3) Boulenger (Jacques), *Marceline Desbordes-Valmore*, p. 37.
(4) *Archives Nationales* O^3^ 1599.

Digitized by Google

cour d'honneur, sur une immense estrade dont les bois étaient ensuite remisés dans le bâtiment réservé aujourd'hui aux classes primaires (1). Leurs élèves représentèrent une tragédie, le 19 janvier 1666, à la mémoire d'Anne d'Autriche dont on apprit ce jour-là la mort à Poitiers (2). En juillet 1672, on joua *Borgia*, tragédie chrétienne, en l'honneur de la canonisation de saint François Borgia (3) ; en 1748, le 23 et le 27 août, *Juste, martyr japonais*, tragédie chrétienne, et *Mars pacificateur*, ballet ; en 1750 (pour la seconde fois) *Amalfroy, frère de sainte Radegonde*, avec les *Quatre Oger*, ballet ; en 1760, *Maurice de Nassau*, tragédie nouvelle, et l'*Education moderne*, ballet (4).

Le répertoire des Oratoriens de Niort s'est accru aussi de quelques titres nouveaux. Le 19 août 1750, les écoliers de rhétorique jouèrent *Néoptolème*, tragédie, et les *Originaux*, comédie (5) ; au mois de mai 1763, on représenta *le Retour de la paix*, pastorale dont la scène se passait sur les bords de la Sèvre (6).

La littérature dramatique poitevine au XVII[e] et au XVIII[e] siècle a bénéficié des publications de M. de la Bouralière et de quelques autres découvertes. C'est ainsi que nous pouvons citer l'œuvre d'un normand, précepteur au château de Beaupuy, en Bas-Poitou, chez Jacques Chauvinière, sieur de Beaupuy, époux de Claude de la Haye. *Le Sacré hymen du berger Dorothéon et de la belle Florénée*, pastorale allégorique en l'honneur du mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis, parut à Nantes en 1602, accompagné d'une dédicace à Anne Huraut, épouse de Gilbert de la Trémouille, marquis de Royan, et de pièces de vers adressées à Nicolas Rapin et au procureur de la Roche-sur-Yon, Arnaud. Tout porte à croire qu'il s'agit d'une pièce représentée dans un château poitevin, peut-être à Talmond ou à la Roche-sur-Yon (7).

(1) Delfour (J.), *Les Jésuites à Poitiers* (1604-1762).
(2) *Arch. historiques du Poitou*, t. XV.
(3) La Bouralière (de), *loc. cit.* p. 227.
(4) Les livrets de ces pièces sont conservés à la Bibliothèque municipale de Poitiers.
(5) Programme dans la collection Marmuse, à Niort.
(6) *Revue poitevine et Saintongeaise*, t. I, p. 238.
(7) Gasté, *Le sacré hymen et autres poésies par Jean de Larcher*. Alençon, 1901. In-8°.

Digitized by Google

J'ai oublié de signaler, bien que Dreux du Radier leur ait fait place dans sa *Bibliothèque historique*, les deux pièces de Banchereau : l'*Espérance glorieuse*, comédie, et les *Passions égarées*, tragédie-comédie. L'auteur, lit-on dans les *Tablettes dramatiques*, n'avait que vingt ans lorsqu'il publia ces deux pièces en 1632 (1).

J'ignorais aussi le *Posthume ou l'heureux Alcandre*, tragi-comédie, dédiée à M. Martineau, écuyer, sieur de Brouville, et imprimée à Poitiers par Abraham Mounin en 1645 (2), dont l'auteur reste à trouver.

Nous ne sommes pas mieux renseignés sur un livret de comédie qui circulait à Poitiers, sous le manteau, pendant l'hiver 1701-1702. Tout porte à croire qu'il s'agit d'une pièce satirique locale dans le goût de la *Fine-Epice* de Sainte-Marthe, mais l'ordonnance de René Derazay, lieutenant de police, dit simplement : « qu'on vend et débite un certain livret de comédie » dont il n'a eu aucune connaissance et dont il n'a donné ni la permission d'imprimer ni permission de vendre : « C'est pourquoy nous avons fait et faisons défences à tous libraires et imprimeurs et toutes autres personnes de vendre et débiter le dit livret, à peine de 60 l. d'amende et de confiscation des exemplaires, jusqu'à ce que nous ayons veu ledit livret et qu'il nous ait été représenté et approuvé de personnes capables. » (4 février 1702) (3).

J'ai parlé à leur date des divertissements musicaux du vieil académicien Nadal, mais je n'avais pas eu en main les livrets d'*Esther* et du *Paradis Terrestre*, qui furent l'un et l'autre imprimés à Poitiers lors de leur représentation à l'Académie de musique poitevine. En voici les titres tels que les donne M. de la Bouralière :

« *Esther*, divertissement spirituel exécuté pour la première fois « par l'Académie de musique de Poitiers, le 4 mars 1735. A Ma« dame Le Nain, intendante de Poitou, mis en musique par M. Gi-

(1) Dreux du Radier. *Bibliothèque historique du Poitou*, t. III, p. 89.

(2) La Bouralière (de), *loc. cit.*, p. 274.

(3) Greffe de la police de Poitiers, 2 pièces impr. et mss., communiq. par M. Rambaud.

Digitized by Google

« baut, maître de musique de Saint-Hilaire. A Poictiers, chez Jacques « Faulcon, s. d. (1735). In-4° de 8 pp. (1). »

« *Le Paradis Terrestre, imité de Milton, poète anglais*, divertisse- « ment spirituel en un acte, par l'abbé Nadal. A Poitiers, chez « Jacques Faulcon, 1736, in-4° (2).

J'ai rangé parmi les amateurs poitevins l'auteur malheureux d'*Alexis et Clairette ou la Maisonnette dans les bois*, comédie représentée et sifflée à la salle de spectacle de Poitiers, le 15 février 1800. Un passage du compte-rendu : « le sujet est tiré et quelquefois copié, du roman du même nom », aurait du me mettre en garde contre cette attribution. Depuis j'ai trouvé dans la liste des pièces non imprimées de Guilbert de Pixérécourt, en tête de son *Théâtre choisi* : *Alexis ou la Maisonnette dans les bois*, comédie en trois actes, en prose, mêlée d'ariettes, qui me semble bien l'œuvre dramatique jouée à Poitiers. On s'explique que le célèbre auteur ait gardé sa pièce manuscrite : les sifflets poitevins en avaient été la cause (3).

Enfin parmi les auteurs poitevins qui ont travaillé pour le théâtre, il ne faut pas oublier Belin de la Liborlière que fit jouer à l'Odéon, en 1803, *La Cloison ou beaucoup de bruit pour rien*. Son nom ne figurait pas sur l'affiche. Après la représentation, le parterre demanda l'auteur. Un auteur s'avança :

— Messieurs, dit-il, l'auteur désire conserver l'anonyme.

— Il fait bien, répondit un plaisant.

Et d'autres de répéter :

— Oui, oui, il fait bien !

Malgré cette boutade, que faillit entraîner une chute, la pièce se soutint, eut plusieurs représentations et resta au répertoire. Mais la Liborlière ne composa plus pour le théâtre (4).

(*A suivre*). HENRI CLOUZOT.

(1) Collection A. Labbé. La Bouralière (de), *loc. cit.*, p. 83.

(2) Cité par Quérard et de la Bouralière.

(3) Pixérécourt (G. de). *Théâtre choisi*, Nancy, 1841-43, 4 vol. in-8°. Cité Catal. Soleinne, t. II, p. 255.

(4) Dreux du Radier, éd. de Sainte-Hermine et Lastic Saint Jal, p. 662.

Digitized by Google

LE SCULPTEUR

Dans l'atelier obscur mourait sa Bien-Aimée :
Une lampe d'argile, un bouquet, un mouchoir,
Un buste de la Vierge, encor sous l'ébauchoir,
Et lui, près du divan, l'âme toute alarmée...

Au bas, dans la ruelle, un mendiant chantait...
Les bruits du soir entraient par la baie entr'ouverte.
Lui, de ses doigts crispés, serrait la main inerte...
Et, par dessus les toits brumeux, un glas tintait.

Dans l'atelier, peuplé de formes dévêtues,
Il se faisait un grand silence : on aurait dit
Que les marbres guettaient sur le divan maudit
La Mort qui donne aux corps la beauté des statues.

Lui, devant ce spectacle étrange et décevant
Se sentait accablé d'une angoisse infinie...
Il la trouvait plus belle encore à l'agonie,
Et comparait l'ébauche au modèle vivant...

C'est ainsi qu'il aurait souhaité sa Madone :
Long sourire sous un invisible baiser,
Front sévère et sans plis, comme un lac reposé,
Regard où brille encor la douceur qui pardonne !...

La dernière lueur du jour vint à mourir...
La lampe tristement fuma dans l'ombre noire...
La morte se couvrait d'une impalpable moire,
Et sur elle un rayon discret semblait courir...

Digitized by Google

Mais un râle soudain fit tressaillir ses lèvres ;
Un sourire hideux, comme un rictus d'enfer,
Déchira son visage, et, dans l'orbite ouvert,
Les grands yeux bleus roulaient, agrandis par les fièvres !

Alors, devant ce masque horrible, le sculpteur
Sentit un désir fou dans son âme ulcérée...
Saisissant de l'argile humide et préparée,
Il la battit à coups de poing, comme un dompteur..

Il voulut y fixer l'abominable rire,
Victoire de la Mort et grimace au néant...
Il modela le masque au sourire béant,
Et travailla près de la morte, sans rien dire...

Il creusait dans le bloc impur un sillon noir ;
Il meurtrissait la face en des rages subites...
Deux coups de poing avaient creusé les deux orbites...
La Méduse déjà riait sous l'ébauchoir !...

Avec fureur, il pétrissait l'argile blonde...
Il y plongeait ses doigts voluptueux et lourds...
Pendant que s'éteignait, au milieu des velours,
Celle par qui son art avait conquis le monde...

Et quand l'aurore vint visiter l'atelier,
Et mettre un peu de rose aux pâleurs de la morte,
Il était là, debout, sur le seuil de la porte,
Loin de celle qu'un rêve avait fait oublier...

Il regardait avec effroi le masque informe,
Où ses yeux semblaient lire un blasphème odieux.
Puis, regardant la morte, il lui ferma les yeux,
Comme si la lumière empêchait qu'elle dorme...

Et brandissant son œuvre implacable, au grand jour,
Avec fureur, il la brisa contre la dalle :
Il avait modelé dans la nuit sépulcrale
Le triomphe et l'ardent sourire de l'amour !

PAUL PAYEN DE LA GARANDERIE.

Digitized by Google

NOS MORTS

M. RENÉ BITTARD DES PORTES

Parmi les écrivains résolûment entrés dans le mouvement de réaction contre la Légende créée pour l'unique glorification de la Révolution M. Bittard des Portes que la mort vient de frapper en plein labeur tenait une des premières places ; le vide qu'il laisse dans ce groupe d'hommes de conscience et de talent mis au service de la vérité historique se fait vivement sentir.

Combien d'esprits se sont libérés de la suggestion de cette histoire, depuis cent ans faussée et détournée par principe au profit d'une doctrine? Ce sera l'honneur de M. Bittard des Portes d'avoir engagé la lutte contre l'œuvre de mystification et de mensonge.

Esprit clair et perspicace, il fut l'adversaire du romantisme égaré dans l'histoire et, sous l'initiation de son maître Taine, devint l'un de ces précieux manieurs de documents qui viennent d'un mot et d'un fait, dégonfler les apostrophes, réfréner les verbiages, démasquer les hypocrisies sentimentales et les mensonges intéressés.

Et cependant son œuvre ne fut pas œuvre de polémiste ; ses livres ne sont ni des apologies ni des pamphlets ; il lui suffit de résumer les mémoires et les souvenirs des contemporains et de mettre en œuvre les documents originaux pour remplir sa tâche d'assainissement historique et, loin de tomber dans la sécheresse d'un pareil travail d'érudition, il sait donner la vie aux personnages qu'il évoque et reconstituer le milieu où ils s'agitent.

L'œuvre que laisse M. René Bittard des Portes est considérable ; nous citons les ouvrages les plus importants : ***Histoire de l'armée de Condé***, ***Diplomates et militaires d'autrefois***, ***Les Campagnes de la Restauration***, ***Charette et la guerre de la Vendée***, ***L'insurrection de Lyon en 1793***, ***Les Emigrés à Cocarde noire.***

Digitized by Google

Sur ces sujets qui réveillent des passions toujours vivantes, l'historien eût le souci d'être impartial ; il le fut par la sérénité des jugements si nets et parfois si sévères qu'il porte sur les hommes ou sur les faits ; son impartialité n'était pas l'état d'une âme froide qui n'a pas assez de force pour haïr le mal ; son récit modéré dans l'expression, sait condamner les erreurs et les fautes des deux partis en présence et, dans ce débat, il n'oublie jamais de conclure.

C'est surtout au malheur des causes vaincue que vont les sympathies de l'historien, aux français victimes de la Révolution, aux Emigrés, ces proscrits, exclus malgré eux de la gloire militaire de leur patrie qu'ils envient à leurs boureaux ; à ces gentilshommes, bourgeois, artisans de Lyon, réunis dans la résistance à l'oppression jacobine ; à la Vendée qui combat pour l'intérêt de tous, qui, seule, parmi le désordre et l'erreur révolutionnaires, maintient « par le fer, le feu et le sang » le droit de nos rois, le droit de la France même.

M. des Portes a pris en main la cause de ces victimes de l'histoire révolutionnaire, de ces Emigrés voués à l'exécration pour avoir passé au service de l'étranger, des Lyonnais flétris pour avoir fait la guerre à la liberté, enfin de la Vendée la plus détestée parce qu'elle a fait peur, dont la résistance est un crime de Lèse-Patrie.

A ces flétrissures, enflées de style jacobin, grossies pour tromper notre vue et fausser notre jugement, l'historien oppose le patriotisme des Emigrés dont le cœur battait pour cette France « qui donna la mort à leur action et des larmes à leur courage » (1), il nous montre tant de forces et de talents militaires perdus pour la France et rejette le crime sur ceux qui ont mis ces français d'élite hors la loi.

Dans l'insurrection de Lyon paraît le patriotisme de cette population où tous, faisant abstraction pour le bien de la patrie, de leurs opinions et de leurs divisions, s'unissent pour lutter contre la Terreur et sauver le pays.

Enfin M. des Portes aborde l'histoire de la Vendée et le mérite n'est pas des moindres lorsqu'on constate cette sorte d'hésitation et de crainte dont sont frappés nos historiens devant cette question brûlante. La figure de Charette l'a séduit ; il donne de la vie du partisan de génie une étude d'ensemble qui reconstitue sa véritable participation à la guerre de Vendée. De ce livre sort une Vendée vivante et agissante dont les fautes et les héroïsmes nous passionnent et nous émeuvent, mais demeurent toujours l'expression de la vraie France et la figure de Charette reste comme

(1) *Mémoires de Napoléon*, t. II, p 310.

Digitized by Google

la plus noble entité de la fidélité aux convictions et de l'opiniâtreté dans la résistance à la tyrannie.

Cette rencontre avec le loyalisme vendéen le ramenait encore à l'étude de cette histoire ; il laisse inachevée une *Vie de Stofflet*, dont sa remarquable étude sur Charette faisait présager l'intérêt et l'importance.

Conséquent avec ses principes, Bittard des Portes avait écrit *Les campagnes de la Restauration*, montrant ainsi la force de reconstruction de la Monarchie pour le relèvement de la France.

Le relèvement de la France était l'obsession de ce patriote fervent ; fils de soldat, il avait souffert des malheurs de son pays et sa pensée allait toujours, comme il le disait en termes émus, vers les clochers d'Alsace, vers cette rive du Rhin qu'il voulait voir redevenir française.

Son œuvre fut donc celle d'un patriote. Il a usé sa vie à ce grand ouvrage de patriotisme qu'est la reconstruction de l'histoire de France. La mort est venue interrompre l'œuvre commencée, mais sa noble ambition est remplie, son labeur est fécond, il laisse à son pays le bienfait d'une œuvre de conscience et de bonne foi historique.

L'œuvre dit aussi la générosité de cette âme d'élite émue du sort injuste fait par l'histoire à tant de victimes

Bittard des Portes fut l'historien des causes malheureuses, et dans le récit de cette lutte toujours ouverte infligée par la Révolution à la France, ses livres demeureront le juste hommage rendu à l'infortune de vaincus qu'il laisse à l'histoire plus grands que les vainqueurs.

Mte D'ELBÉE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

LA VENDÉE QUI S'EN VA. — LA DÉMOLITION DU PONT DES SARDINES A FONTENAY-LE-COMTE. — C'en est fait ! Le vieux Pont des Sardines dont les robustes assises avaient défié tant de siècles, et qui fut le témoin des faits les plus considérables de notre histoire bas-poitevine, vient de disparaître sous les efforts combinés de la poudre et de la pioche. Les amoureux des choses du Passé ont vainement essayé de soustraire au vandalisme contemporain cet antique et vénérable serviteur de la cité fontenaisienne. Des intérêts particuliers, plus encore que les exigences du progrès moderne, ont eu raison de tous les efforts généreux tentés par les archéologues et les artistes. Nous avons tenu du moins à ce que ce monument, qui sollicita si fréquemment le pinceau des peintres et l'objectif des photographes, ne disparût pas tout entier pour ceux qui sont restés fidèles aux souvenirs du Passé et nous avons demandé à notre ami Marcel Fleury, auquel on doit déjà tant de pages exquises sur la Vendée et la Bretagne, de vouloir bien graver pour la *Revue*, une image impérissable du Vieux Pont qui a vécu.

Qu'on nous permette de rappeler en quelques mots, en face de cette jolie gravure, son origine et son histoire. L'origine de ce pont est fort ancienne, mais jusqu'au XVI[e] siècle il est toujours resté en bois. C'est à la fin de cette époque qu'on fit construire les piles en pierre. Une double rangée de boutiques de planches en couronnait la surface. L'inondation de l'hiver de 1535 à 1536 ayant emporté ce nouveau pont il fut reconstruit au mois de mai de cette dernière année. Le 26 juillet 1565 une nouvelle inondation lui causa de nouvelles avaries. Les deux tours de la porte qui le défendait du côté de la ville furent renversées. Ces tours étaient crenelées et terminées en poivrières. Une charpente en planches couverte d'ardoises occupait le dessus de la voûte en ogive et

Digitized by Google

était surmontée d'un haut beffroi. Une magnifique horloge avec cadran sur les deux faces, dont la *Chronique du Langon* nous a conservé la description, en occupait le centre.

La porte, rebâtie en 1566, fut de nouveau restaurée en 1594. Elle fut démolie en partie en 1790 et disparut complètement en 1807.

Le Pont des Sardines fut reconstruit en 1666, et c'est à cette époque qu'une image en pierre de Saint-André fut placée sur l'éperon à droite en sortant de la ville. En décembre 1792, cette image, aussi bien que les armes qui figuraient sur le pont, furent détruites par un nommé Michel Nemus, ainsi qu'il appert d'une note figurant aux archives municipales, et présentée par lui au Conseil général de la commune, note dans laquelle il réclamait une somme de 15 francs pour cette besogne.

Le Pont des Sardines, qui porta successivement les noms de Grand Pont, Pont Saint-André, Pont des Loges, Pont des Sardines ou de la Poissonnerie, fut appelé en 1793 le Pont de l'Egalité. Sous le Consulat on lui rendit sa dénomination de Pont des Sardines, celle qu'il conservera désormais dans l'histoire.

Ses pierres vétustes évoquaient le souvenir de nombreux faits historiques. Citons-en un en manière de finale parmi les moins connus : Le premier jour de mars 1586, le sieur de la Ramée fut tué d'un coup d'épée, en se battant en duel, par un des Brisson de Fontenay, à la porte des Loges. « Ce fut, disent les archives du temps, un grand bruit dans la ville et en étaient tous les bourgeois et autres émerveillés, attendu que le dit de la Ramée commandait à toute la ville et était superbe. M. de la Roussiè e vint le voir et le trouva mort de ce coup d'épée qui avait atteint le douzième bouton de son pourpoint et n'était entré guère avant. Il rendit l'âme sans parler, chez Pistollet sur le Pont des Loges. »

Les trésors des Emigrés. — D'après un correspondant anglais du *Phare de la Loire* (n° du 3 octobre 1910), il existerait encore dans des banques anglaises, un milliard 250 millions de valeurs, déposées pendant les mauvais jours de la Révolution, de 1789 à 1797, soit par les émigrés, soit par d'autres familles restées au pays qui avaient voulu mettre leurs fortunes à l'abri du pillage révolutionnaire :

Citons plutôt l'auteur de l'article, M. John Starter :

« Chaque province de France avait un de ses principaux seigneurs qui plaçait de l'argent à la Banque de Londres. En Poitou, ce seigneur s'appelait Sir Jean Barbier de la Planche, conseiller du Roy et Président de l'Election de cette province ; d'après sa correspondance, il habitait tantôt son manoir de la Bourglianderie, paroisse de Saint-Gaudent, en l'Election de Civray, tantôt son château de la Planche, probablement situé à côté.

Digitized by Google

« Il aurait été intéressant de retrouver les descendants de ces familles françaises. Du côté français, personne ne s'en occupa ; du côté anglais, on tenta des recherches vaines dans le Pays de Civray. La famille de la Planche a disparu depuis longtemps du pays, où ce nom n'existe plus. Peut-être a-t-elle émigré en 1793. Quant au château de la Planche, il a été probablement démoli, il y a longtemps, car on n'en trouve pas de trace dans toute la contrée. Et pourtant une lettre datée de Civray, en France, du 3 décembre 1801, dit que Monsieur de la Planche a treize enfants.

« Depuis cette époque, une note diplomatique secrète, datée de Rome, et adressée par Son Excellence M le Prince de la Tour-d'Auvergne, ambassadeur de France au Saint-Siège, à son confrère l'ambassadeur de Londres, lui annonçait qu'un prélat romain, Monseigneur Barbier de Montault, attaché à la Cour de S. S. Pie IX, se disait petit-fils de M. de la Planche, mais ne pouvait fournir aucun papier au nom de la Planche.

« L'affaire, tenue secrète, n'eut pas de suite, et les 55 millions que M. Barbier de la Planche et M. Barbier de Rennes, qu'il appelait son cousin, banquier de l'armée royaliste, avaient déposés en leur nom pour les frais de guerre des Vendéens et des Bretons, dorment toujours dans les coffres-forts des banquiers de Londres, en attendant que les Français les réclament. »

DÉCOUVERTE D'UNE VOIE ROMAINE EN VENDÉE. — Le service vicinal, en faisant creuser à Apremont les fouilles du pont en béton armé, destiné à remplacer celui qui avait été détruit par l'inondation de l'hiver dernier, a permis de constater, sur la rive droite de la Vie, pour ainsi dire au pied du château, l'existence d'une voie romaine parfaitement conservée.

Suivant le docteur Marcel Baudoin, cette voie romaine est celle qui, d'après la carte archéologique de MM. Béton et Guiet, se dirigeait sur Nantes, par Lucus (les Lucs), et Durinum (Saint-Georges-de-Montaigu).

Cette découverte est surtout intéressante en ce sens qu'elle fixe désormais les archéologues sur l'endroit précis où la voie gallo-romaine connue depuis longtemps traversait la rivière de la Vie. D'après notre confrère et ami Henri Renaud cette voie partait de Saint-Philbert de Grandlieu (Déas) passait à Touvois où l'on en trouve des traces, et à Falleron, puis de là se dirigeait sur Palluau qui était alors une station gallo-romaine importante, et finalement gagnait Apremont. Le vieux chemin pavé de la Pelatrière, le Moulin des Vignes, la métairie de l'Aubretière, les terres de la Boilénière en conservent également des traces.

Cette même voie devait passer près de la chapelle de Garreau et après avoir traversé le Jaunay, elle se dirigeait, sur la Mothe-Achard, desservait

Digitized by Google

l'ancien camp retranché de l'Ozaire, celui de Grosbreuil et allait enfin aboutir sur le bord de la mer à Becciacum, aujourd'hui Saint-Vincent-sur-Jard.

Nous apprenons au moment de mettre sous presse que les ouvriers en procédant à la démolition d'une des piles de l'ancien pont, ont mis à jour une pierre de granit où se trouve gravée en caractère romain l'inscription grecque suivante :

TH. AHMOY XAPITI

qui semblerait devoir être traduite ainsi : « Pour l'amour du peuple » mais qui ne paraît pas remonter à plus d'un ou deux siècles au dire du commandant Espérandieu, le savant épigraphiste bien connu.

— M. E. Gauvrit, de la Mothe-Achard, vient de découvrir en l'église de Nieul-le-Dolent et de déterminer la pierre tombale de Mme Marie Le Roux de la Corbinière, épouse de Henri Gazeau, seigneur de la Brandasnière et des Villates, décédée prématurément en 1725.

— M. le Dr Marcel Baudouin vient également de découvrir à la Véronnière, de Vairé, une nouvelle nécropole à puits funéraires. Elle est représentée par deux margelles de puits actuellement comblés.

C'est à la Véronnière que se trouvent les ruines d'une ancienne maison noble fort curieuse, et une digue d'étang ancienne ainsi qu'un souterrain refuge.

Concours de Coiffes. — Un de nos plus érudits et plus aimables collègues en régionalisme, M. Bizard, de Niort, nous a fait part d'un projet à la réalisation duquel nous serons heureux d'apporter notre plus sympathique et dévoué concours. Il s'agirait de provoquer dans les principales localités Vendéennes, et notamment à Fontenay pour la Plaine et le Marais ; à la Châtaigneraie et à Pouzauges pour le Bocage, des Concours de Coiffes pour protester contre l'abandon de plus en plus grand de nos vieilles traditions locales en matière de costumes, et enrayer une tendance fâcheuse qui est tout à la fois une faute de goût, et un danger social, en favorisant l'exode des champs vers la ville.

Le monument de l'adjudant Réau a été inauguré le 2 octobre à Naintré, près Châtellerault. Le médaillon et le bas-relief en bronze qui en ornent le soubassement et qui sont d'une parfaite exécution sont l'œuvre de notre ami, l'habile statuaire poitevin Jules Robuchon.

Digitized by Google

Au Pèlerinage Patriotique, qui a eu lieu le 31 juillet au champ de bataille de Loigny, les généraux Canonge et de Charette ont prononcé de vibrantes allocutions, pour rappeler l'héroïsme des Zouaves pontificaux et du 37e de ligne en 1871 sur ce coin de terre française.

A la mémoire de Mgr le Camus. — On a inauguré, tout récemment, dans la cathédrale de la Rochelle, le monument funéraire élevé à la mémoire de Mgr Le Camus. Le socle, en pierre blanche, supporte le buste en bronze de l'évêque défunt.

Ce buste, que nous avons eu l'occasion de voir, est parfait de ressemblance et de travail ; il est l'œuvre de notre distingué compatriote et ami, M. Jules Robuchon, dont le talent de statuaire est peut-être un peu trop ignoré ici, mais a reçu avec une pareille œuvre la consécration officielle qu'il mérite.

M. Robuchon met actuellement la dernière main à un nouveau buste qui ne le cèdera en rien à ses devanciers, le buste de M. Alfred Richard, le savant archiviste de la Vienne.

Nos Collaborateurs. — Par un arrêté récent du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, notre distingué collaborateur M. l'abbé Rousseau, aumônier du Lycée de la Roche-sur-Yon, a été promu officier de l'Instruction publique.

Nos sincères félicitations.

Nos Compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que, par décret en date du 28 septembre, M. Le Cler, capitaine instructeur du 6e régiment de dragons, à Evreux (Eure), est nommé, au choix, au grade de chef d'escadrons, et, par décision du même jour, maintenu au 6e dragons.

Le nouveau promu est le fils du regretté M. Le Cler, ancien Président du Conseil Général de la Vendée.

Toutes nos félicitations.

— Dans la liste des sous-officiers du génie, admis à suivre en 1910-1911 les cours de l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie, nous relevons avec plaisir le nom de M. Payen de la Garanderie, sergent au 6e génie, fils du commandant de la Garanderie, du 137e d'infanterie, et frère de notre excellent collaborateur et ami.

Nous adressons au futur officier nos plus sincères compliments.

Conférences. — Le 3 juillet, à Montaigu et à l'occasion de la bénédiction de l'usine de M. de Carheil, M. le colonel Keller, président du Comité de Défense religieuse a fait une remarquable conférence sur l'organisation et l'Action catholique.

Digitized by Google

— Le 4 septembre, a eu lieu au vieux château de la Mothe-Achard, une conférence de Madame la Marquise de Lespinay, présidente du Comité de Paris de la Ligue des Femmes Françaises, aux personnes du canton faisant partie de l'Association que dirige, avec tant de zèle et de distinction, Madame la Comtesse de Saint-Laurent.

Le dimanche suivant, 11 septembre, toujours au nom de la Ligue des Femmes Françaises, M. Le Pot, le distingué professeur de la Faculté catholique d'Angers, fils du sympathique et dévoué maire de Nieul-le-Dolent, a fait, à Sainte-Flaive-des-Loups, une conférence sur la question si actuelle et si grave de l'enseignement catholique.

— Le 27 septembre, dans le parc de Mme Bailly du Pont, sous la présidence de M. l'Intendant Charles Brunetière, le très distingué président des Associations des Pères de famille du Diocèse, M. l'abbé Lemarescal a fait une conférence sur les Droits et sur les Devoirs des Catholiques en matière scolaire.

Botrel en Vendée. — Le barde populaire et Mme Botrel se sont fait applaudir dans leur joli répertoire aux Sables-d'Olonne, à Montaigu et aux Herbiers, au cours du mois d'août dernier.

Courrier dramatique. — Un drame poignant, *Jacobins*, dont l'auteur est un jeune Vendéen, M. René Couteau, a été joué le 11 septembre à la Bruffière par les jeunes gens de la J. C.

Une récompense méritée. — Notre distingué compatriote, M. Fernand Combes, s'est vu décerner une médaille d'argent à l'Exposition des Amis des Arts de Seine-et-Oise, pour son envoi tout à fait remarquable, comprenant deux aquarelles et deux tableaux relatifs aux inondations de Paris, et deux grands pastels du vieux Paris *Saint-Séverin* et la *Maison de Victor Hugo*.

A la mémoire de Ferdinand Brunetière. — Nous apprenons qu'un comité vient de se former pour élever à Paris un monument à la mémoire de notre illustre compatriote Ferdinand Brunetière.

Nous applaudissons de tout cœur à cet hommage si mérité.

— Les Stèles gallo-romaines de Benet, sur lesquelles M. L. Brochet avait naguère publié dans cette *Revue* un intéressant article, sous ce titre : *Chez les gallo-romains du Pays de Maillezais,* font aujourd'hui partie du Musée Lapidaire de Niort.

C'est encore un Souvenir du passé de notre pays qui nous échappe !

Digitized by Google

LES MOULINS HISTORIQUES DES HERBIERS. — On nous signale un acte de vandalisme regrettable.

Les sept moulins à vent, bâtis sur le sommet de la célèbre montagne des Alouettes, et dont les ailes servirent de signaux aux armées vendéennes pendant la Révolution de 1793, vont bientôt disparaître. L'un des moulins, qui portait la date de 1775 est déjà démoli, et il n'a pas fallu moins de dix-huit mines pour le renverser. Ses murs mesuraient environ un mètre cinquante centimètres d'épaisseur. La population herbretoise regrette beaucoup la démolition de ces moulins historiques et elle se demande si on ne pourrait pas en arrêter la destruction déjà commencée.

La parole est au Comité des Sites et des Monuments du département de la Vendée. Ce serait pour lui une excellente occasion de manifester son existence.

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

— Le 27 juillet, a été célébré, en l'église du Sacré-Cœur d'Amiens, le mariage de notre compatriote et ami, M. ESGONNIÈRE DU THIBEUF, avec Mlle GERMAINE GUILBERT.

Les témoins étaient pour le marié, M. Louis Rampillon de la Largère. son beau-frère, et le lieutenant de Boisfleury ; pour la mariée, M. Maurice Guilbert, son frère, et Mme Le Guay sa tante.

— Le 6 août, a eu lieu, dans la chapelle Notre-Dame des Flots, à La Baule, près de Saint-Nazaire, le mariage de Mlle HÉRY, fille du commandant Héry, avec M. FOREST, fils de M. Forest, député du Morbihan.

La messe a été dite par l'abbé René Héry, du diocèse de Poitiers, et la bénédiction nuptiale donnée par l'abbé Héry, de l'Université catholique d'Angers, autre oncle de la jeune mariée.

Pendant la cérémonie, le baron d'Hastrel de Rivedoux et Mme Salmon se sont fait entendre.

Les témoins du marié étaient : M. Alexandre Turpault et M. Théodore Forest, ses oncles ; ceux de la mariée : M. Paul Taudière, ancien député, conseiller général des Deux-Sèvres, son grand-oncle, et M. Jaffre du Pontcray, son oncle.

La quête a été faite par Mlle Marie-Thérèse Forest et le lieutenant Héry, Mlle Marthe Forest et M. Robert de Guéry, Mlle Yvonne de Boceret et M. de La Frégeolière, et Mlle Yvonne Lachef au bras de M. René Forest.

— Le 31 août, a été célébré en l'église de Mouilleron-en-Pareds et en présence d'une très nombreuse et très élégante assistance, le mariage de Mlle ANNE-MARIE DE LATTRE DE TASSIGNY, avec M. JOSEPH DE MARCÉ DES LOUPPES.

Digitized by Google

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par M. l'abbé Doré-Graslin, parent de la famille de Lattre, lequel dans un éloquent discours d'un rare mérite littéraire, a retracé le passé glorieux des deux familles et fait un légitime éloge des jeunes époux.

Le Saint-Père avait daigné leur adresser une bénédiction toute particulière.

La veille avait eu lieu le mariage civil, célébré par le vénéré grand-père de la jeune et charmante mariée, M. Hénault, qui depuis 51 ans administre avec un inlassable dévouement la commune de Mouilleron.

Les témoins étaient pour la mariée : M. Favre d'Echallens, son grand-oncle et M. Jean de Lattre de Tassigny, son frère ; pour le marié : Mlle de Marcé, sa sœur et Mlle Richard de Latour, sa tante.

Le service d'honneur était fait par M. Jean de Lattre de Tassigny et Mlle de Marcé ; par le vicomte de Baudinière et Mlle Marie-Thérèse de Gaillard ; par M. Pierre des Vaux et Mlle Simone de la Rochebrochard.

A l'issue de la cérémonie, pendant laquelle des morceaux religieux ont été excellemment chantés par Mlle Jeanne de Curzon et Mlle Jeanne Favin-Lévesque, un lunch de 250 couverts a réuni chez Mme de Lattre de Tassigny, l'élite de la société vendéenne, poitevine et bretonne. Au champagne, notre directeur, M. René Vallette a porté la santé des jeunes époux et de leurs deux familles dans un toast très applaudi.

DISCOURS DE M. L'ABBÉ DORÉ-GRASLIN

CHÈRE COUSINE,

MONSIEUR,

Avant de vous parler du grand Sacrement que vous allez recevoir, je voudrais vous dire, combien j'ai été touché de la délicate attention qui vous a poussés à me demander d'être, au nom de Dieu, le témoin de vos éternelles promesses. C'est là une des grandes douceurs du Sacerdoce, que le prêtre ait sa place marquée dans tous les événements importants de la vie chrétienne. Si souvent il doit partager la douleur des fidèles, il doit parfois aussi partager leurs joies. Et certes, ce n'est point une des moindres, que de recevoir et de bénir au nom du Seigneur des serments qui vont assurer à deux âmes la plus grande somme de bonheur possible ici-bas. Cette joie, vous me la procurez aujourd'hui, soyez-en remerciés, et soyez assurés que mes meilleures prières se sont élevées pour vous vers Dieu.

Je dois payer aussi le tribut de la reconnaissance au Pasteur de cette paroisse qui a bien voulu, par une délicatesse touchante, décliner le droit hiérarchique en me permettant d'unir vos destinées. Sa présence à mes côtés prouve éloquemment sa paternelle sollicitude pour votre bonheur et sa pieuse

Digitized by Google

r

econnaissance envers une famille dont le généreux et dévoué concours contribue à seconder son zèle et à faciliter son ministère dans ces temps difficiles.

Ma Cousine,

Le jeune homme que vous avez agréé pour être le compagnon de votre voyage sur la terre, vous apporte le noble héritage du dévouement à toutes les grandes causes. Dès le commencement du XIV[e] siècle, pour ne point remonter plus haut, la famille de Marcé des Louppes compte parmi la plus ancienne noblesse du Maine, et peut en faire la preuve. L'un de ses membres, Marin de Marcé, reçoit du roi de France, en récompense de ses loyaux services, le titre de « comte ». Par suite d'une alliance avec l'illustre famille Villiers de l'Isle-Adam, dont l'un des représentants devait s'immortaliser comme grand Maître de Malte en défendant Rhodes contre les Turcs en 1522, la famille de Marcé fournit plusieurs chevaliers à l'ordre de Malte. Or, pour être admis dans cet ordre religieux et militaire, il fallait être d'une naissance noble et prouvée, d'un dévouement absolu à l'Eglise, et d'une bravoure à toute épreuve. Aussi les chevaliers furent-ils longtemps la terreur des infidèles et comme le rempart de la Chrétienté. De nos jours comme autrefois des preuves de noblesse sont exigées pour entrer dans l'ordre de Malte et la famille de Marcé des Louppes pourrait, si elle le voulait y prétendre encore !

Du côté maternel nous trouvons d'aussi belles origines. Si le courage n'y est pas employé à la grande cause de la défense de la Foi, il l'est à celle non moins honorable de la lutte pour l'indépendance et la liberté de notre province bretonne, et des ducs ses souverains légitimes. L'histoire de la Bretagne, au Moyen-âge, n'est qu'une longue suite de guerres, où dans les rangs de la noblesse, la famille Dondel du Faouédic prit une large part. Voulant récompenser la chevaleresque fidélité de cette noble race, notre dernier duc François II choisit l'un d'entre eux, Geoffroy du Faouédic, pour en faire son écuyer en 1467.

Je pourrais continuer longtemps encore cette glorieuse énumération, mais il me suffira de dire que depuis lors ces deux familles n'ont jamais cessé de prodiguer leur dévouement et leur attachement aux grandes causes si bien servies par leurs aïeux. Qu'il me soit permis de rendre hommage à ceux qui parmi nous continuent ces noms glorieux. Lors de la dernière guerre ils ont montré que les traditions de bravoure et de patriotisme ne sont point éteintes chez eux. Depuis, pleins de délicatesse et de bonté envers tous, ils savent se concilier l'estime, le respect et l'affection de ceux qui les approchent. Que vous dirai-je donc, chère Cousine, de celui qui va vous donner son nom si chargé d'honneur et de vertus ? Il croit à l'atavisme en pareille matière ; c'est pourquoi vous pouvez sans crainte mettre votre main dans la main de votre fiancé et vous appuyer sur son bras. Il est de la race des forts, qui n'ont jamais fléchi le genoux que devant Dieu. Sa foi ferme et éclairée s'alimente en Dieu même. Cette foi forte et agissante se dépense dans toutes les œuvres paroissiales, où votre fiancé se donne sans compter, spécialement dans les

Digitized by Google

œuvres de jeunesse. Son dévouement aux intérêts de ses concitoyens l'a désigné pour la charge honorable de conseiller d'arrondissement de la Loire-Inférieure. Là, déployant toutes les ressources d'un esprit instruit et distingué, il fait profiter ses électeurs de sa connaissance approfondie du droit et des affaires publiques.

De ses autres vertus et qualités, je ne dirai rien, Dieu les connaît et cela suffit, puisqu'il l'en récompense aujourd'hui

L'Ecriture Sainte nous apprend en effet qu'une bonne épouse est un don précieux du Seigneur, et qu'elle est accordée à l'homme pour prix de ses bonnes œuvres. Je vois tout près de vous, Monsieur, ce don du Seigneur, cette récompense qu'il vous a faite vraiment belle et magnifique, car celle qui est assise à vos côtés, vous apporte en ce jour une opulente moisson des plus attrayantes et des plus solides vertus. Qualités de l'âme, qualités de l'esprit, rien n'y manque et tout y est en perfection ! C'est qu'une piété sincère conduit chaque matin votre fiancée recevoir le Pain des Forts qui aide à pratiquer toutes les vertus dont Jésus fut le Modèle et qu'il est si délicieux de trouver dans la jeune fille et la femme chrétienne. A l'égal de l'âme, l'esprit de votre fiancée fut cultivé par de fortes études couronnées de brillants succès. Mais loin de s'en orgueillir de ses succès, elle ne les voulut que pour montrer sa reconnaissance envers des maîtresses très aimées, chassées de France par des lois iniques, et dont elle s'efforça de continuer l'apostolat.

Hors du couvent, à la maison paternelle, elle retrouve des exemples qui ne peuvent que l'encourager à faire toujours mieux. C'est un père très dévoué, dont le soin constant est l'éducation de ses enfants. C'est une mère dont la bonté a su se concilier tous les cœurs, et qui s'oubliant elle-même, ne semble vivre que pour le bonheur des autres. Je n'aurais garde d'oublier un frère tendrement affectionné, qui sait allier le désir de servir Dieu partout, à celui de servir la France, et dont les succès répondent aux mérites. En un mot, c'est le foyer chrétien, où l'on sait s'inspirer des maximes de l'Evangile. Vous le voyez, Monsieur, piété éclairée et sincère dévouement et tendresse, force de la volonté et bonté du cœur, secret de se faire aimer de tous : tel est le don que Dieu vous accorde.

Laissez-moi vous rappeler brièvement quel riche patrimoine d'honneur vous apporte celle qui va s'unir à vous.

C'est de la Flandre française qu'à une époque reculée la famille de Lattre de Tassigny tire son origine. Plusieurs de ses membres établis, tant à Guise qu'à La Fère, exercèrent les premières magistratures de ces cités, se les transmettant de génération en génération jusqu'à la Révolution Française. Depuis Jean de Lattre, que nous trouvons mentionné à Lille en 1389, les annales des Provinces du Nord nous fournissent les noms de nombreux descendants de la famille qui au cours des siècles s'illustrèrent dans les armées du Roy de France. A la glorieuse et si française victoire de Fontenoy par exemple, nous trouvons parmi les morts un de Lattre, général aux Gens d'Armes du Roi. Dieu prend aussi dans la famille, des serviteurs et des servantes. C'est ainsi qu'Anne de Lattre, entrée dans l'Ordre de Saint-Benoît, devint prieure de

Digitized by Google

l'Abbaye où elle résidait, lorsqu'éclata la Révolution de 1789. Antoine César de Lattre de Bricotte désirant servir efficacement son Roi, alla rejoindre l'armée de Condé et y fut tué dans le corps des « Chasseurs nobles. » Son frère Joseph-César de Lattre de Tassigny, né à Guise, traversa heureusement la Révolution et devint sous la Restauration Sous-Préfet de Châtellerault. Il épousa demoiselle Imbert de la Choletière dont il eut trois fils. L'un d'eux, Laurent-Emile de Lattre de Tassigny fut page de la Duchesse d'Angoulême, l'infortunée fille du Roi Martyr. Devenu officier dans les Dragons de la Garde il prit part à la campagne d'Espagne, se distingua à la bataille du Trocadéro, et fut en récompense nommé chevalier de l'Ordre Royal de Saint-Ferdinand d'Espagne. Ayant épousé demoiselle Elisabeth Colombe Aveline, pour lui marquer leur reconnaissance Charles X et la famille Royale tinrent à signer son contrat de mariage. Il donna sa démission en 1830, voulant s'enfermer dans le deuil des Princes qu'il avait fidèlement servis. Quelques années plus tard au château de la Touche naissait M. Gaston de Lattre de Tassigny, grand-père de votre fiancé. Nous savons qu'en lui et en sa digne compagne, la race n'a rien perdu de ses hautes qualités. Tous deux, vu leur grand âge, ont été privés, à leur grand chagrin, d'assister au mariage de leur chère petite-fille.

Par sa mère, votre fiancée, Monsieur, descend également d'excellente famille. Au XVIII[e] siècle les Duchesne, barons de Denan, pouvaient s'allier aux Mahé de Jouvencourt, les marins célèbres qui s'illustrèrent aux Indes. Des Duchesne de Denan combattirent pour Dieu et pour le Roi. Du mariage de Jean Hénault avec une demoiselle Duchesne de Denan naquirent plusieurs enfants, dont l'un fut le père de celui qui représente actuellement la famille dans ce pays. Je ne saurais mieux faire son éloge et celui de son épouse toujours si bonne, qu'en rappelant qu'il est le doyen des maires de France, ce qui montre, de quelle grande estime, il jouit depuis cinquante et un ans auprès de ses concitoyens, et de quelle compétence il a toujours fait preuve dans les affaires communales.

Après vous avoir rappelé les traditions glorieuses, et les illustrations de vos deux familles, n'ai-je pas acquis maintenant, chers fiancés, le droit de vous citer le vieil adage :

Noblesse oblige !

N'oubliez jamais que la noblesse du nom, pour se concilier le respect et l'estime, doit être le symbole et l'image de celle du cœur. Or c'est l'amour et la pratique du devoir qui constitue et ennoblit vraiment l'union chrétienne telle que vous la comprenez et que vous me priez de la bénir. Cette union que vous allez sceller par vos serments, est un contract de justice et d'honneur, contract indissoluble et éternel dont Dieu même est garant. Liés par votre parole, il ne sera au pouvoir d'aucune force terrestre de vous désunir. Le temps n'usera point votre chaîne mais il la rendra au contraire plus forte et plus douce. Votre affection grandira chaque jour sous le regard Divin sans connaître jamais ni lassitude, ni déclin ; Ce que Dieu garde, mes chers cousins, est à l'abri de l'usure et de la ruine, et d'après la parole sainte « son souffle est pour toutes choses qu'il caresse un arôme d'immortalité ».

Digitized by Google

Vous apprendrez aussi à l'école de Jésus-Christ à vous aimer dans le sacrifice mutuel ; c'est à ce sacrifice constant et à l'immolation généreuse de tout égoïsme que vous devrez les joies les plus intenses de votre vie. Ne craignez rien des épreuves du temps ; elles viendront à l'heure providentielle, vous les supporterez ensemble, et loin de vous affaiblir, elles vous donneront avec l'aide de Dieu un surcroît de force et d'amour.

Qui pourra jamais célébrer dignement l'étonnante beauté du Sacrement de mariage ?

Qui dira ce merveilleux assemblage où la nature apporte tous ses charmes, où la grâce répand tous ses dons, où le plus humain des sentiments s'allie avec la plus divine des unions ? Mais rappelez-vous, chers fiancés, que le mariage chrétien suppose et exige les vertus chrétiennes : la charité, la douceur et la patience ; ne pourrait-on pas dire avec saint François de Sales que les époux chrétiens font leur bonheur comme les abeilles font leur ruche : celles-ci avec le miel des plantes, les époux avec le miel divin des plus aimables vertus.

Voulez-vous connaître le secret d'être toujours heureux. Mettez Dieu de part dans tous les événements de votre vie. Confiez-lui vos désirs, offrez-lui vos joies pour les sanctifier, offrez-lui vos épreuves, vos tristesses et vos larmes. Il changera celles-ci en perles précieuses qui orneront un jour votre couronne de gloire.

Et maintenant, ô mon Dieu, daignez entendre les prières, que vous adressent ces ministres sacrés, ces parents bien-aimés, ces nombreux amis pour les deux chères existences qui vont se fondre en une seule et même vie et qui n'attendent que de Vous Seul, Dieu Tout-Puissant, la bénédiction et l'union.

Bénissez-les, unissez-les Vous-Même, dans la vie dans la mort, et par de là la tombe pour le temps et pour l'éternité. Répandez sur ces âmes si chrétiennes vos grâces de choix. Que votre Volonté très aimable et très sainte soit la seule règle de leurs pensées, de leurs désirs et de leurs actes tant que devra durer leur pèlerinage ici-bas.

Daignez, Seigneur, achever l'œuvre que vous avez si heureusement commencée : faites descendre sur ces jeunes époux, vos serviteurs et vos enfants, votre Bénédiction la plus paternelle et la plus féconde, donnez-leur à tous deux, donnez à leurs familles, donnez à leurs amis en ce monde la Grâce, la Gloire dans l'autre et après tous les biens de la terre qui passent ceux du ciel qui ne passeront jamais !

Amen.

TOAST DE M. RENÉ VALLETTE.

MADAME,

De tous les devoirs que me crée la longue amitié des vôtres, celui que j'ai à remplir aujourd'hui est, sans conteste, le plus enviable, puisqu'il me per-

Digitized by Google

met tout à la fois de faire publiquement votre éloge et de m'associer intimement à votre bonheur.

Aussi bien, semble-t-il superflu de tenter cet éloge, quand tous — ici comme au dehors, au foyer des heureux de ce monde, aussi bien que sous l'humble toit du pauvre — tous célèbrent à l'envi dans un concert de louanges, le charme si prenant de votre simplicité, la générosité si grande de votre cœur et l'édifiant exemple de votre piété.

Et cependant — dût votre modestie me le reprocher — il m'est impossible, devant l'assemblée de parents et d'amis venus de partout auréoler de leur sympathie votre bonheur, de ne pas proclamer la rare et parfaite harmonie qui existe chez vous entre les mérites de l'esprit et les qualités du cœur.

Ces insignes vertus, dont vous avez puisé tout le charme au foyer maternel, sont le gage le plus précieux de la félicité dont vous saurez ensoleiller l'existence nouvelle de votre époux.

Des voix plus éloquentes ont rappelé le glorieux passé de vos ancêtres, les situations considérables qu'ils occupaient dans la magistrature et dans l'armée et la haute estime en laquelle les tenaient les Rois qui ont fait la grandeur de la France.

Je me bornerai, quant à moi, à m'incliner respectueusement devant l'aïeul vénéré qui préside à cette fête, digne couronnement d'une longue carrière administrative, et qui depuis plus d'un demi-siècle, tient haut et ferme en ce pays le drapeau de notre double foi politique et religieuse.

Cette foi, qui est aussi la vôtre, mon cher monsieur de Marcé, je sais avec quel dévouement et quelle énergie vous la défendez vous-même sur la terre bretonne, et l'unanimité des sympathies qui vous y environnent a trouvé un fidèle écho dans la belle et enviable réputation qui vous a précédé parmi nous.

Aussi faut-il vous l'avouer, Madame et Monsieur, ma joie d'ami sincère et de vieux Vendéen est d'autant plus grande, que je vois en l'union parfaite de vos deux cœurs, une image nouvelle de l'union de nos deux vaillantes provinces de Bretagne et de Poitou, dont tout le passé des vôtres rappelle si bien l'inébranlable attachement aux deux causes que nous aimons et que nous servons.

Je bois à la santé de Madame et de Monsieur Joseph de Marcé et de leurs deux familles.

***

NAISSANCES

— La baronne Henri de LAROCQUE-LATOUR est heureusement accouchée le 3 juillet 1910 au château de la Gaudinière d'un fils qui a reçu au baptême le prénom de Bernard.

Digitized by Google

— Mme Robert de BOISFLEURY a heureusement mis au monde à Paris le 8 septembre 1910 une charmante fillette qui a reçu au baptême le prénom de Bernadette.

***

MONDANITÉ

Le 26 septembre, à l'occasion du récent mariage de sa nièce, Mlle Pauline TRÉMANT avec le lieutenant de vaisseau Gustave BRON KHORST, Mlle Amélie Mosnay a donné une élégante matinée à laquelle assistait toute l'élite de la société Vendéenne.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. Gabriel BARBAUD, ancien archiviste du département de la Vendée, officier d'Instruction publique, qui a laissé de son long séjour à La Roche le souvenir d'un érudit aimable et sympathique, est décédé subitement le 8 juin 1910, en sa charmante propriété de Bressuire, à l'âge de 63 ans.

— Mme Cécile MESLIN, décédée à Lyon, le 13 juin 1910, dans sa 46e année.

Cette mort met en deuil les familles Meslin, Gambier, Millet, etc... auxquelles nous présentons nos sincères condoléances.

— Mme RAMPILLON des MAGNILS, née Blanche-Bénigne-Aimée de BÉJARRY, décédée à Luçon, le 12 juillet 1910, dans sa 76e année.

Sa mort a mis en deuil les familles Rampillon, de Rochebrune, Blanpain de Saint-Mars, de Béjarry, de Bernon, de Suyrot, des Nouhes, de Tinguy, de Chaillé, Biré, etc... auxquelles nous offrons nos respectueuses condoléances.

— M. Léopold DELISLE, ancien administrateur de la Bibliothèque nationale, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et l'un des savants les plus remarquables de la fin du XIXe siècle, est mort le 23 juillet 1910, à Chantilly où l'avaient relégué les rancunes de certains politiciens qui faisaient la pluie et le beau temps au Ministère de l'Instruction publique.

Léopold Delisle, né à Valognes, en 1836, avait épousé la fille du grand helléniste Burnouf.

A ses obsèques, notre collègue et ami, M. Emile Travers, a prononcé un remarquable discours au nom de la Société Française d'Archéologie.

— M. Achille LE CLER, président du Conseil général de la Vendée, ingénieur, maire de Bouin, décédé à Paris en juillet 1910 à l'âge de 85 ans. Le très distingué et regretté défunt était beau-frère du cardinal Place,

Digitized by Google

archevêque de Rennes. Ingénieur de haut mérite, il avait exécuté d'importants travaux, et notamment comme directeur de la Société des Polders de Bouin, il avait rendu d'éminents services aux populations maritimes de la Vendée.

Ses obsèques, célébrées à Bouin, ont été des plus imposantes. Les cordons du poële étaient tenus par M. le sénateur Halgan, vice-président du Conseil Général, M. de Baudry d'Asson, député, conseiller-général de Challans ; M. Paul Le Roux, sénateur ; M. le comte Paul de Fontenay, M. Bec, 1er adjoint de Bouin et M. Gallet, maire de Beauvoir.

A l'église au moment de l'absoute, M. le curé de Bouin a fait un éloge ému de M. Le Cler. Au cimetière, M. Halgan au nom du Conseil Général de la Vendée, et M. Bec au nom du Conseil Municipal de Bouin, ont éloquemment célébré les mérites du regretté défunt.

M. Le Cler laisse un fils, capitaine au 6e dragons en garnison à Evreux.

Nous lui renouvelons nos plus respectueuses condoléances.

— M. Arthur COQUARD, compositeur et critique musical, décédé à Noirmoutier des suites d'une fièvre typhoïde, à l'âge de 64 ans.

Né à Paris en 1846, il fut élève de César Franck et composa des chœurs et mélodies, qui eurent beaucoup de succès.

Il dota le théâtre de plusieurs pièces, parmi lesquelles *Isdromning*, dont le livret, tiré d'une légende suédoise, est dû au talent de la fille du compositeur défunt.

Arthur Coquard était également l'auteur d'un ouvrage très estimé : *La Musique en France depuis Rameau.*

— M. René BITTARD des PORTES, docteur en droit, lauréat de l'Institut, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, chevalier de l'ordre de Pie IX, commandeur de N.-D. de la Conception de Villa-Viçoza, officier du Nichan et du Takovo, chevalier d'Isabelle la Catholique, etc.., décédé le 30 juillet 1910 à Jupille (Creuse), à l'âge de 55 ans.

Il était le fils du général de division Bittard des Portes.

Homme de bien dans toute l'acception du mot, M. René Bittard des Portes avait consacré sa vie à la défense de toutes les nobles causes et à l'étude des questions d'histoire militaire. Il avait publié plusieurs livres justement remarqués.

Notre excellent ami M. le Marquis d'Elbée a rappelé plus haut en termes exquis les incomparables mérites du regretté défunt qui fut pour nous en même temps que le plus apprécié des collaborateurs, le plus charmant des amis.

Nous prenons une vive part à la perte cruelle que sa mort inflige aux siens et nous prions Mme Bittard des Portes, sa veuve, M. le vicomte et

Digitized by Google

Mme la vicomtesse de Vassal-Montriel sa fille et son gendre, de vouloir bien agréer l'hommage ému de nos plus respectueuses condoléances.

— M. Gabriel LE BAILLY de la FALAISE, marquis de LOYNES de la COUDRAYE, décédé à Nantes, à l'âge de 72 ans, le 3 août 1910.

Ses obsèques ont eu lieu le 6 à Saint-Martin-sous-Mouzeuil, en présence d'une foule de parents et d'amis accourus de tous les points de la région pour accompagner à sa dernière demeure, le royaliste fidèle et le chrétien fervent, qui fut l'ami de tous et dont le nom est synonyme d'amabilité, de loyauté et d'honneur.

Le deuil était conduit par MM. Henri de la Falaise, de Maynard de la Claye, Le Veneur de Beauvais, de Saint-Estève, petit-fils, beau-frère, cousin germain et oncle du regretté défunt.

Nous adressons à Mme la Marquise de la Falaise et à toute la famille nos plus respectueuses et sincères condoléances.

— M. Jules BRISSON, un Vendéen de race, dont la foi politique était aussi vive que sa foi religieuse était sincère, décédé à Legé, dans sa 69e année, le 8 août dernier.

Au cimetière, M. le marquis de Baudry d'Asson, député de la Vendée, dont il était l'ami fidèle, a prononcé un éloge éloquemment ému du regretté défunt, lequel laisse un souvenir impérissable au cœur de tous ceux qui l'ont connu.

Nous adressons aux familles Brisson et de Lassat que cette mort met en deuil nos plus respectueuses sympathies.

— M. Jean GILLET, commandant breveté d'état-major en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, avocat au Barreau de Fontenay, décédé subitement au château de la Pépinière près Saint-Savinien (Charente-Inférieure), le 8 août 1910 à l'âge de 58 ans.

— M. Marie-Joseph-Aimé DELAFOSSE, veuf de Mme Marie-Charlotte-Adélaïde Lempereur, ancien zouave pontifical, ancien député d'Ille-et-Vilaine, maire de Bazauges-la-Pérouse, décédé, à Boulande le 10 août 1910, dans sa 67e année.

Sa mort met en deuil M. et Mme Robert de Gouttepagnon auxquels nous offrons nos respectueuses sympathies.

— Mme la Comtesse de SAVATTE de la MOTHE, née Berthe-Clotilde PRÉVOST de SANSAC de TRAVERSAY, décédée le 31 août 1910 dans sa 72e année.

Cette mort met en deuil les familles des Bretinières, de Traversay, de Savatte, de Boisfleury, de Marcé, de Nantois, de Saint-Estève, de la Falaise, de Rouault, etc., etc. auxquelles nous adressons nos plus sincères condoléances.

Digitized by Google

— Mme Vve BELLET, née DES FARGES, décédée à Fontenay-le-Comte le 1er septembre 1910 à l'âge de 73 ans.

Nos sincères condoléances à M. Aristide Bellet son fils et à toute la famille.

— M. Léon GOURAUD, décédé à Cauterets (Hautes-Pyrénées), le 5 septembre 1910 dans sa 17e année

Nous offrons de nouveau à MM. L. P. Gouraud et Ildefonse Gouraud grand-père et père du jeune et regretté défunt, ainsi qu'à leur famille nos condoléances les plus vives et les plus sincères.

— M. Pierre GABORY-MAILLARD, décédé le 14 septembre 1910 dans sa 73e année à Vallet (Loire-Inférieure).

Nous adressons à son fils M. Emile Gabory, le très distingué et très aimable archiviste du département de la Vendée, l'expression de nos plus cordiales sympathies et nos plus douloureuses condoléances.

— Mme Antonin BIZARD, décédée à Niort le 27 septembre, et dont les obsèques ont eu lieu le 30 en l'église Saint-André en présence d'une foule considérable.

Mme Bizard était une femme de cœur, pourvue de toutes les qualités de l'âme et de l'esprit. Nous offrons à ses fils, et plus particulièrement à notre excellent confrère M. Victor Bizard, l'expression nouvelle de nos condoléances les plus sympathiques.

— M. Jules-Marie-Félix-Henry MERLAND DE CHAILLÉ, décédé en son château du Gué près l'Hermenault, le 28 septembre 1910, dans sa 48e année.

M. Merland de Chaillé était le fils de l'honorable docteur Merland de Chaillé, ancien médecin du collège Richelieu, qui habite Luçon, où il est entouré de l'estime et de la sympathie générales.

Le regretté défunt était un royaliste convaincu, un homme de foi ardente, dévoué à toutes nos œuvres catholiques et en particulier à l'enseignement chrétien.

Ses obsèques ont été célébrées le 1er octobre en l'église de l'Hermenault.

Toute la population de l'Hermenault et la société vendéenne assistaient à la cérémonie funèbre.

C'est le vénéré curé archiprêtre de Luçon, M. le chanoine Charpentier, qui a fait la levée du corps, entouré d'un nombreux clergé, venu de Fontenay et des communes environnantes.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. Rado du Matz, Ernest du Temps, Coyreau des Loges et Baron, notaire à l'Hermenault.

Le deuil était conduit par M. Merland de Chaillé, père du défunt, et le jeune fils de M. de Chaillé. Malgré sa douleur, Mme Henry de Chaillé a

Digitized by Google

tenu, elle aussi, avec ses deux jeunes filles, à accompagner jusqu'à sa dernière demeure celui qui avait été pour elle un époux modèle.

Après la cérémonie, le corps a été inhumé au cimetière de l'Hermenault, dans un caveau de famille.

Puissent les nombreux témoignages de sympathie et d'affection qu'ils ont reçus dans cette pénible et cruelle circonstance, être une consolation pour Mme de Chaillé, pour ses enfants, pour son vénérable père, si justement et si douloureusement affligés.

— M. Charles-Joseph DUCHAINE, décédé le 7 octobre 1910, en son château de la Cantaudière à l'âge de 80 ans.

La mort de M. Duchaine a été le digne couronnement d'une vie consacrée à la défense de toutes les nobles causes. Soit comme homme public, soit comme chrétien, le regretté défunt sut s'attirer l'estime et la sympathie de tous, autant par la fermeté de ses convictions que par son esprit de tolérance et son inlassable dévouement.

C'était un vrai Vendéen, dans toute la force du terme, adorant la vie de famille, très attaché à toutes les traditions qui sont l'âme du foyer domestique et demeurent l'honneur de notre pays.

Nous nous associons de la façon la plus large au deuil de la famille Duchaine. Que MM. Henri et Joseph Duchaine, Mme de Sérigné et leurs enfants trouvent ici l'expression de notre douloureuse sympathie.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

LES ALBUMS DE M. MARCEL FLEURY. — Nous avons le grand plaisir d'annoncer à nos lecteurs l'apparition prochaine de l'Album sur la Bretagne, gravé par notre jeune et déjà si distingué compatriote Marcel Fleury dont le dernier Salon consacrait le talent.

Cet album, qui contient d'exquises pages sur Auray, Ploërmel, Dinan, le Mont-Saint-Michel, les bords de la Rance et Saint-Malo, mérite à tous égards les éloges que lui décerne notre directeur, M. René Vallette, dans sa Préface.

L'habile burin de notre ami Marcel Fleury est du reste de ceux qui ne se lassent pas ; car à peine a-t-il achevé son œuvre bretonne que déjà il songe à doter la Vendée d'un nouvel album. « Châteaux et Logis vendéens » dont le titre est à lui seul tout un programme, particulièrement fait pour solliciter l'intérêt de nos compatriotes.

Le délicieux frontispice gravé en sanguine qui orne le prospectus de l'éditeur et qu'ont dû recevoir tous les abonnés de la *Revue* nous fait entrevoir avec quelle élégance et quelle souplesse de burin sera traitée l'œuvre entière.

L'album projeté comprendra 50 eaux-fortes originales des « Châteaux et Logis » les plus intéressants de la Vendée. Chaque souscripteur imposera lui-même un sujet de son choix, et chaque album contiendra en plus le dessin original du sujet imposé, dessin traité au lavis, ainsi que tous les états du cuivre gravé d'après ce dessin. L'ouvrage ne sera tiré qu'à 50 exemplaires qui seront emboîtés dans une couverture spéciale de grand luxe. C'est assez dire que l'ensemble sera d'une valeur artistique de tout premier ordre, et les amateurs vendéens seront heureusement inspirés en y souscrivant sans hésitation (1).

(1) En souscription chez M. Lussaud, libraire, éditeur, Fontenay-le-Comte, au prix de 100 francs.

Digitized by Google

— M. Maurice Lacombe, avocat à la Cour d'appel de Poitiers, docteur en droit, vient de publier chez Champion (5, quai Malaquais, Paris, grand in-8° de 580 pages), un volume d'une profonde érudition et documenté d'une façon exceptionnelle, sous le titre trop modeste : « *Essai sur la Coutume poitevine du Mariage au début du XV^e^ siècle, d'après le Vieux Coustumier de Poictou* » (1417). Cette œuvre remarquable est précédée d'une introduction des plus intéressantes sur le Poitou en 1417. Nous y reviendrons un jour plus longuement, mais nous tenons dès maintenant à en féliciter publiquement M. Maurice Lacombe.

— M. l'abbé Jaud, curé-doyen de Noirmoutier auquel on doit déjà tant d'érudites pages sur l'histoire de l'île, vient, après plusieurs années de recherches et d'études, de faire paraître (Pacqueteau, Luçon, in-8° de 600 pages avec gravures), *une Vie de saint Filibert*, qui en même temps que la biographie et le culte de ce saint contient une étude des plus intéressantes sur l'histoire de son temps et sur la vie monastique au VII^e^ siècle.

Ce volume est non seulement une œuvre de foi, de piété et de zèle sacerdotal, ainsi que l'écrit en tête du volume Mgr Catteau, évêque de Luçon, mais aussi une œuvre de grande et solide érudition. Comme tous les travaux, sortis de la plume de M. l'abbé Jaud, la vie de saint Filibert est écrite avec une science profonde très-sérieusement documentée et un charme littéraire tout personnel.

Nous en recommandons la lecture non seulement au monde religieux, mais aussi à tous les chercheurs qui s'intéressent à l'histoire de cette lointaine époque.

LE RETOUR A LA TERRE. — Les amateurs de pratiques et instructives lectures apprendront avec plaisir l'apparition d'un petit opuscule, dû au grand cœur et à la plume délicate de M^me^ la marquise de Lespinay.

Lors de la réunion générale de la « Ligue des Femmes Françaises », le 28 avril dernier, M^me^ la marquise de Lespinay prononça, sur *Le retour à la terre*, un discours vibrant du plus pur sentiment chrétien et du plus ardent patriotisme.

C'est ce discours que sur la demande de M. le chanoine Ménard, présidant au nom de Monseigneur, la réunion de la « Ligue des Femmes Françaises », la Présidente s'est empressée de faire imprimer.

Tous y trouveront d'utiles et chrétiens enseignements ; tous, en lisant ces lignes, se prendront d'un amour plus éclairé et plus agissant pour cette terre, leur champ d'apostolat chrétien et social, leur petite Patrie dans la grande Patrie française, que l'auteur de cet admirable écrit les convie à évangéliser et à régénérer.

Digitized by Google

— Notre distingué compatriote M. le Comte J. de Vaucelle, a raconté d'une façon charmante ses impressions de voyage en Orient, dans un joli volume in-8° 151 p. (Langlois, Argentan), publié sous ce titre : *Trente jours en Orient.*

— Notre excellent ami, M. Joseph Aulneau, dont nous avons déjà eu maintes fois l'occasion de signaler les précieuses études d'histoire diplomatique, a publié dans la *Revue politique et parlementaire* (Juillet 1910 et tiré à part) un article de très haut intérêt sur *La Politique orientale de l'Italie et le maintien de la Triple Alliance.*

— A lire dans les Mémoires de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* (année 1909) une étude très consciencieusement documentée de notre savant compatriote M. P. Rambaud sur *le Prieuré des Bénédictines de Sainte-Croix aux Sables-d'Olonne.*

— *Le Vendéen de Paris* de juillet 1910 ayant publié plusieurs pièces de vers extraites d'un petit et rare volume, paru aux Sables-d'Olonne en 1810, sans signature, se demandait quel pouvait être l'auteur de ces jolis vers, inspirés des Contes de la Fontaine. Le *Journal des Sables* qui avait reproduit l'article, a reçu d'un collaborateur signant « un Chercheur Sablais » la réponse souhaitée.

L'auteur des *Contes en vers par un Vendéen* ne serait autre que Joseph-Marie Gaudin, qui naquit aux Sables en 1754, fit partie de la Convention, puis des Assemblées du Directoire et du Consulat et fut maire des Sables. Le « Chercheur Sablais » profite de l'occasion pour publier une lettre inédite fort curieuse d'un autre poète qu'immortalisa aux Sables sa chanson de *Nichan* et qui a nom Jacques-Laurent Palliau.

Les Poitevins. — Le Journal l'*Eclair* publie une série d'articles sur « les titres historiques des Provinces. » L'une de ces études a été consacrée aux Poitevins. L'intérêt qu'elle renferme vaudrait qu'elle fût reproduite intégralement ici. Le défaut de place nous contraint à regret à une simple mention. Nous détachons ces quelques lignes plus particulièrement consacrées au Bas-Poitou.

« ... Tout proche de La Rochelle, le Bas-Poitou était destiné à subir plus longuement le contre-coup des luttes qui se livrèrent autour de cette citadelle huguenote. Mais là aussi, le pouvoir royal, si fermement soutenu par l'ancien évêque de Luçon, devait triompher.

. . . . . .

« L'épopée vendéenne a fait inoubliable, presque classique, le type du paysan au masque osseux et glabre, au regard méditatif, dévoué jusqu'à la mort tout en gardant, même envers ses maîtres, une fière indépendance. Bien des choses ont changé, mais en parcourant le Bocage, on ren-

Digitized by Google

contre encore des foyers aux mœurs patriarcales, des églises que remplissent des hommes agenouillés, des femmes qui conservent sous les parures anciennes, l'air pudique des aïeules... »

Ces jolies pages sont signées de M. Pierre Gourdon, l'auteur de nombreux ouvrages justement appréciés.

— Le dernier bulletin de la *Société d'Emulation de la Vendée* (1910, 1er fascicule) contient la suite des *Chartres du Prieuré de Saint-Lienne* par le docteur Mignen ; le *Marais de Saint-Jean-de-Mont, ses brigands ; les avatars d'une princesse royale dans ces parages 1796-1802*, par M. G. Loquet. (Cet article a soulevé des polémiques assez vives qui ont déterminé la démission de M. Loquet comme Président de la Société) ; — une *Notice sur la commune de Sainte-Christine*, par M. Alphonse Veillet, instituteur public ; — une *Note d'archéologie préhistorique*, par M. Edmond Bocquier, inspecteur d'enseignement primaire ; et une *Excursion de géographie au centre du Marais poitevin (avril 1909)* par M. E. Robert.

— M. Frédéric Saulnier, dont nos lecteurs ont pu récemment apprécier la grande érudition a publié dans la *Revue de Bretagne* (et tiré à part, Vannes, Lafolye), une très curieuse notice sur *Jean-Baptiste-Daniel Deshayes-Doudart*, 1731-1803 d'après des documents inédits.

— Réparons un involontaire oubli en signalant l'intéressante *Note d'archéologie préhistorique*, publiée par notre érudit confrère, M. Edmond Bocquier *sur la découverte d'un pièce Chelléenne en Vendée* (à Payré-sur-Vendée) et *ses relations avec la géologie et la topographie* (in 8° de 10 p. La Roche-sur-Yon, Ivonnet, 1910 (Ext. du *Bulletin de la Société d'Emulation de la Vendée.*)

— De MM. le docteur Marcel Baudouin et G. Lacouloumère : un compte-rendu des plus documentés et accompagné de nombreuses illustrations sur la *découverte de quatre nouveaux puits funéraires* faites par nos deux savants collègues dans la Nécropole gallo-romaine de Troussepoil au Bernard, Vendée (grand in-8° de 29 pages. — Extrait du *Bulletin de la Société Préhistorique de France*).

— Sous ce titre : « Une famille vendéenne » le *Publicateur* sous la signature E. G. (E. Gauvrit) a donné une notice fort intéressante sur la famille de Rorthays à l'occasion de l'élection du Vicomte Raymond de Rorthays comme conseiller d'arrondissement du canton de la Mothe-Achard.

L'auteur rappelle notamment la liste, hélas combien longue, des Rorthays qui tombèrent sur les champs de bataille de la Vendée ou sous le couteau de la guillotine révolutionnaire en 1793.

— A noter deux intéressantes brochurettes de notre vénéré ami M. le

Digitized by Google

comte de Cnabot : *Trois frères Vendéens. Souvenirs inédits*, parus ici-même, et la *Forêt du Parc Soubise pendant la grande guerre* (Extrait de la *Vendée historique*).

— Notre excellent collaborateur, M. l'abbé Charpentier, a publié dans la *Semaine Religieuse* du diocèse d'Angers (17 juillet 1910) un très intéressant article bibliographique, à l'occasion de l'apparition du volume de M. l'abbé Girou, curé de Hommes, sur *Mgr Xavier-Marie-Joseph Barbier de Montault*, dont nos lecteurs ont pu apprécier naguère la profonde et l'inlassable érudition, 1 vol. in-8° de 462. p., 5 fr. chez l'auteur.

— De notre éminent ami M. Charles Brunetière, ancien Intendant Militaire, président de l'Association des familles du diocèse de Luçon, dans l'*Espérance du Peuple* de Nantes, un remarquable article sur le *Choix des livres scolaires et « le droit nouveau »*.

— Notre collaborateur, M. L. Charbonneau-Lassay, vice-questeur de la Société des Antiquaires de l'Ouest, a publié dans le *Journal de Loudun* du 25 septembre 1910 deux fort jolies légendes loudunaises ; la *légende de la Ville Noire de Vézières* et la *Légende des Fiancés de Lerné*.

— La Revue internationale « *La Société Nouvelle* » a publié dans son numéro d'août, un très bel article sur *Emile Gaucher, sculpteur statuaire*. — *L'Homme*. — de notre bon collaborateur et ami A. Barrau.

— Au mariage de M. le Dr Joseph Martin et de Mlle Jeanne Gillaizeau, célébré le 28 septembre 1910 dans l'église d'Avrillé (Vendée), M. le Chanoine G. Simon, vicaire-général de Luçon, a prononcé une allocution d'une haute éloquence et empreinte des sentiments de la plus exquise délicatesse, (in-8° 12 pages, Pacteau, Luçon).

AUX JEUNES AUTEURS. — Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une société littéraire vraiment intéressante et qui a fait ses preuves, puisqu'elle compte bientôt 6 années d'existence.

Fondée en 1905 « *L'Union des Jeunes* » — dont le président d'honneur est *Jean Aicard*, de l'Académie française — a pour but d'aider les « Jeunes » c'est-à-dire les débutants de la littérature à se faire connaître. Pour les poètes, prosateurs, romanciers, etc., elle publie gratuitement leurs œuvres, soit dans son *Bulletin* mensuel, soit en brochures. Pour les auteurs dramatiques, elle représente leurs œuvres, sur une scène publique dans les mêmes conditions : treize représentations d'œuvres inédites ont ainsi eu lieu, faisant voir le jour à plus de 25 pièces.

Les statuts de cette utile association, ainsi qu'un n° du *Bulletin* littéraire, sont envoyés franco sur demande adressée à M. Lucien Josse, Pré-

Digitized by Google

sident fondateur, 17, rue Pascal, Paris. La Société accepte des membres correspondants dans toutes les localités où elle n'en possède pas encore (demander la notice spéciale). — J. DE LA CHESNAYE.

— M. Nelson, éditeur (61, rue des Saints-Pères, Paris) a commencé la publication d'œuvres choisies de nos meilleurs auteurs contemporains, éditées d'une façon charmante, dans un format des plus commodes et à des prix qui défient toute concurrence (1 fr. 25 le volume).

Il nous a fait le plaisir de nous adresser comme spécimen « *Mon oncle et mon Curé* » de Jean de la Brète, et *Les Morts qui parlent*, du Vte E. M. de Vogué. Parmi les volumes qui suivront citons : « Le Disciple » de Paul Bourget ; les « Lettres de mon Moulin » d'Alphonse Daudet ; « Napoléon intime » d'Arthur Lévy ; « Les Rocquevillard » d'Henry Bordeaux, etc...

UNE PETITE RÉVOLUTION DANS LA PRESSE. — Depuis le 15 octobre, le *Figaro* est vendu au prix uniforme de 10 centimes dans toute la France, au lieu de 15 centimes à Paris et 20 centimes dans les Départements, prix qui dataient de sa fondation, c'est-à-dire d'un demi-siècle.

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA PRISE DE CHARETTE

(23 MARS 1796)

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(*Suite*) [1]

VIII. — LES BLESSURES DE CHARETTE. SON TRANSPORT A LA CHABOTTERIE

Charette est pris cette fois, mais il n'a été fait prisonnier qu'après un combat désespéré, héroïque, épuisé par la perte de son sang et sans connaissance.

Travot dans son rapport officiel dit qu'il « reçut deux légères « blessures (**a**) ».

C'est ce que répète Tireau à Goupilleau, le 24 mars: « blessé « en deux ou trois endroits mais assez légèrement (**n**) ».

Grigny mande le 23 à son collègue de Nantes, le général Duthil, qu' « il fut pris après avoir reçu un coup de feu à la « tête et un coup de sabre à la main (2) ».

Le capitaine Vergez écrit au Corps législatif, le 25: « ... Je « le blesse... (**h**) ». Une des blessures faites par le capitaine

(1) Voir le 2e fascicule de 1910.

(2) Mellinet, *Histoire de la Commune et de la milice de Nantes*, X, 57.

Digitized by Google

des Montagnes fut celle de la tête. Voici ce qu'on lit, en effet, dans la *Feuille Nantaise* du 6 avril : « Le coup de pistolet qu'il « venait de recevoir dans la tête de la main du capitaine « Vergers lui avait couvert la figure de sang au point de « l'aveugler pour l'instant. Cependant sa blessure n'était pas « mortelle (1). » Nous venons de voir que cet officier lui avait donné également un coup de sabre.

Collinet dans son *Journal*, intervertit la place des blessures quand il rapporte que, « lorsque le ci-devant roi Charette fut « pris, il avait été blessé d'un coup de feu à l'épaule, un autre « à la main droite, puis d'un coup de sabre sur la tête (**q**) ».

Le meunier royaliste Jaunâtre : « Charette atteint d'une « balle qui lui a labouré le front et couvert le visage de « sang... (**r**). »

Suivant l'abbé Remaud il « succomba sous le poids de « quatre blessures honorables qu'il avait reçues à la tête et « aux mains (2) ».

D'après le guide Gillaizeau (Nantes, 26 mars), « il avait « une balle au bras (3) ».

« Il a un coup de feu à la tête et un bras en écharpe », écrit-on d'Angers, le même jour au représentant Bézard (4).

L'officier S. raconte à son père, le 27 mars, qu'il l'a vu « avec la main gauche en écharpe et la tête enveloppée d'une « serviette à cause de quelques blessures (**j**) ».

Une autre personne écrit d'Angers, le 29 : « Je suis allé à « la prison pour voir panser ses blessures (5). J'étais à côté « de lui, il souffrait beaucoup, il avait deux trous à la tête et « les doigts très malades. Il dit qu'il sentait comme une pi- « qûre (**k**). »

A en croire M^lle^ Arnoux (Nantes, 29 mars), Charette ra-

(1) La *Feuille Nantaise*, N° 197, 17 germ.-6 avril, p. 810.
(2) *Mémoire* de l'abbé Remaud : Bib. de Nantes, *Coll. Dugast-Matifeux*, *27*.
(3) *Arch. Nat.* AFII, 358.
(4) La *Sentinelle*, n° 282, 12 germ.-1^er^ avril.
(5) Il fut soigné à Angers par le premier chirurgien de cette ville, le D^r^ Lachèze, et à Nantes par le D^r^ Valteau.

Digitized by Google

contait : « deux chasseurs basques... m'atteignirent de deux « coups de carabine, l'un à la tête, l'autre au bras gauche... « le sang m'inondant le visage, je perdis connaissance. » Et elle ajoute : « il portait le bras gauche en écharpe, parce qu'il « a reçu un coup de carabine, ainsi qu'un autre à la tête lors- « qu'il a été pris... Il avait la main toute déchirée comme par « des épines (o). »

Suivant une autre lettre de Nantes, du 31, « il avait reçu un « coup de feu à la tête, son épaule droite était encore couverte « de sang. Il avait le bras gauche en écharpe, un coup de « sabre lui avait coupé trois doigts de cette main (1) ». Parlant de cette dernière blessure la *Feuille Nantaise* écrivait : « Rendu au lieu du supplice, Charette n'a pas voulu de ban- « deau ; il a défait son bras qui était en écharpe et s'est pré- « senté à attendre le coup. Son bras était en écharpe parce « que dans sa dernière affaire, il avait été blessé à la main « d'un coup de fusil qui lui avait coupé le petit doigt : il ne « tenait plus qu'à la chair (1). » Au dire de Le Bouvier-Desmortiers « le pouce était cassé (2) ».

En résumé, ces divers renseignements nous précisent la nature et la place exacte des blessures de Charette. Sans tenir compte des déchirures de ses mains faites par les ajoncs et les épines, le chef vendéen avait reçu un coup de pistolet dans la tête près du front, une autre balle tirée de quelque carabine avait effleuré son épaule près du bras gauche, et un coup de sabre lui avait coupé trois doigts de la main gauche.

Ces trois blessures n'étaient certes pas mortelles, mais elles le faisaient tellement souffrir, que lors de l'atroce promenade que lui fit faire le général Duthil à travers la ville de Nantes, il lui fallut rassembler toute son énergie et se raidir contre la douleur pour ne point s'évanouir (3). Aussi peut-on

(1) *La Feuille Nantaise*, N° 197, 17 germ.-6 avril.

(2) *Vie du général Charette*, II, p. 466.

(3) Au cours de cette voie douloureuse, il adressa ce fier reproche aux généraux qui l'entouraient : « Si je vous avais tenu en mon pouvoir, « je vous aurais fusillés sur-le-champ. » (Mellinet, X, 59).

Digitized by Google

se rendre compte de l'extrême faiblesse de Charette à l'instant de sa capture, quand on considère que déjà exténué par une course de quatre heures, il reçut toutes ces blessures au cours d'un combat acharné qui ne dura pas plus d'un quart d'heure (1).

Charette qui avait perdu connaissance pendant quelques instants n'avait pas la force de se soutenir, et l'on fut obligé de le transporter jusqu'à la Chabotterie.

C'est ce que confirment les gazettes du temps. La *Sentinelle* raconte que, « ne pouvant plus marcher, deux grenadiers « républicains l'ont emporté sur leurs épaules (2) », et suivant « le *Rédacteur* du 29 mars : « Il est tombé de lassitude, et on « l'a pris par terre ; il ne pouvait plus marcher ; deux de nos « grenadiers l'ont emporté sur leurs épaules, jusqu'au poste « voisin (3). »

La tradition prétend que, pour le transport du blessé, les soldats l'étendirent sur une civière de branchages. M. Prunier, qui pour une fois a reproduit exactement ce qu'on lui avait conté, et après lui M. Lenôtre, disent également « qu'ils tressèrent une civière de branchages ». Si la tradition est exacte, le tressage fut certainement fort rudimentaire, et la civière ne se composa sans doute que de deux fusils entrecroisés de quelques branches prises dans le bois.

Que ce soit sur une civière improvisée ou porté sur les épaules (4), c'est en blessé défaillant que le grand vaincu, entouré d'un cortège triomphant, suivit la lisière du bois par les prairies jusqu'au château de la Chabotterie, où il arriva un peu avant une heure de l'après-midi.

(1) Les soldats de Valentin pas plus que ceux de Gauthier ou de Mermet, contrairement à ce qu'a prétendu M. Bittard des Portes, n'avaient blessé Charette.

(2) La *Sentinelle*, N° 277, 7 germ.-27 mars.

(3) Le *Rédacteur*, N° 105, 9 germ.-29 mars.

(4) Ne pourrait-on pas concilier la tradition avec ces documents, et dire que Charette d'abord étendu sur cette sorte de civière, fut ensuite soutenu par deux grenadiers, soit que le premier mode de transport eut paru incommode, soit que le blessé ayant repris quelques forces, put déjà avec leur aide se tenir sur ses jambes.

Digitized by Google

IX. — A LA CHABOTTERIE

La demeure où Charette et Travot allaient pénétrer, bien étonnés sans doute de s'y trouver ensemble, était alors comme aujourd'hui un pittoresque manoir d'aspect féodal avec ses hauts toits d'ardoises, ses fenêtres à croisillon et à meneaux, ses tours, ses échauguettes, son lourd pavillon aux lucarnes de pierre, ses douves qui n'étaient encore qu'à demi comblées. Le style indique une construction des XV^e^ et XVI^e^ siècles, mais son histoire est beaucoup plus ancienne. Elle

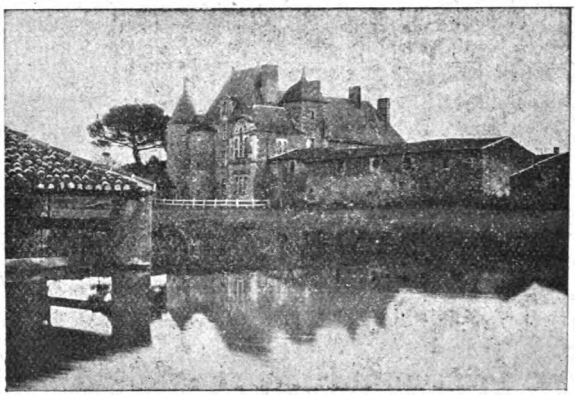

LA CHABOTTERIE (*côté nord-ouest*).

doit son origine à quelque seigneur de l'illustre maison Chabot, si puissante dans cette région aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, et elle était passée par héritages successifs sans avoir été vendue, dans la famille de Goué, fort peu de temps avant la Révolution (1).

Si pittoresque fut-elle, la Chabotterie avait en ce temps un aspect bien délabré, qui devait rappeler l'époque des guerres de religion, quand, en 1588, le duc de Nevers avait démantelé et ruiné la plupart de ses défenses et une de ses tours. Pen-

(1) Voir *Revue du Bas-Poitou*, 1907, p. 1-16.

Digitized by Google

dant la *Grand'Guerre*, comme disent encore nos paysans, les *bleus* avaient incendié la partie méridionale du château et la presque totalité des servitudes ; la toiture était prête à s'effondrer, depuis que les soldats de Charette avaient enlevé sa haute et gracieuse dalle de plomb pour en faire des balles ; « les dégradations commises par les troupes qui y avaient « séjourné » étaient sans nombre (1).

Du reste, c'était un lieu déjà familier aux deux généraux ennemis, et souvent leurs troupes avaient éprouvé une joie bien vive à la vue du sommet de ses tours, qui annonçaient l'étape, le repos bien gagné.

Charette qui pendant trois ans rayonna dans toute la contrée, allant et venant de la forêt de Grala au pays de Retz, y passa à maintes reprises avec ses hommes. Il n'est pas douteux qu'à l'époque où il était seul maître du pays, le *roi de Vendée* ne vint saluer souvent les jeunes châtelaines, M^lles^ de Goué, qui à leur tour allèrent plus d'une fois « en sa cour » de Belleville (2), où l'on préparait les glorieux combats au milieu des danses et des bruyants festins.

Quand peu après Travot occupa la contrée, la Chabotterie lui servit parfois de centre pour ses opérations. La tradition rapporte même que ce furent ses soldats qui mirent le feu au château, mais qu'arrivant fort à propos et voyant l'utilité de ce poste pour ses expéditions, il entra dans une violente colère, ordonna aussitôt d'arrêter l'incendie, et aida lui-même à l'éteindre. Ce serait grâce à cette circonstance fortuite, impossible à contrôler, que la Chabotterie aurait échappé au sort de la plupart des châteaux de la Vendée. Nous rencontrons encore Travot au château de la Chabotterie, le 21 février 1796, après le combat de la Bégaudière-Triou, appelé aussi du moulin de la Chabotterie ou simplement de la Chabotterie ; il y retint prisonnières M^lles^ de la Rochette et de Couëtus avant de

(1) *Arch. de la Chabotterie* : Procès-verbal de visite du 2 germinal an IX-23 mars 1801.

(2) Bittard des Portes, *Charette*, p. 382 et 449.

Digitized by Google

les conduire à Pont-de-Vie, comme il le fera un mois plus tard pour Charette, et en date son rapport au général Hoche du même jour, 2 ventôse (1).

Le dernier seigneur et propriétaire, *Charles-Joseph de Goué*, chevalier, ancien officier au régiment d'Armagnac, venait de mourir en Souabe à l'armée de Condé, le 25 novembre 1795, laissant pour héritiers ses frères et sœurs (2). Il avait émigré, le 1er septembre 1791, accompagné de ses frères cadets, *Louis* et *Gabriel* de Goué, tous deux également officiers dans le même corps, lesquels ne rentrèrent en France qu'en 1801. Leurs sœurs étaient seules demeurées en Vendée et habitaient le château. L'aînée, *Charlotte*, fut tuée par les colonnes infernales, le 28 février 1794 ; la seconde, *Henriette*, grièvement blessée le même jour, épousa à la Chabotterie, le 19 mai 1795, son proche parent, M. *Gabriel-César de Tinguy* ; la troisième, *Louise*, échappée par miracle au massacre, demeurait à la Chabotterie dont elle fut la fermière pendant quelques années au nom de la Nation, qui peu après, le 13 fructidor an VI-30 août 1798, s'adjugeait dix-huit métairies et autres

(1) Du Châtellier, *Corresp. inéd. de Travot*, p. 41. — Travot ayant écrit la *Chabaudière* (et non pas la Chambaudière comme l'ont publié Chassin et Bittard des Portes), de même qu'il écrira un mois plus tard *Chabautière*, et Valentin, *Chabottière*, l'auteur de *Charette* a ajouté qu'il ne fallait pas confondre la Chambaudière en Saint-Etienne-du-Bois près Legé, avec la Chabotterie, ainsi que tous les écrivains l'avaient fait jusqu'à lui. Ceux-là seuls pourtant étaient dans le vrai. Quelques-uns d'entre eux rapportaient les détails de cette bataille au témoignage même de certains combattants, et en particulier de Mlle Poictevin de la Rochette, propre nièce de la dernière dame de la Chabotterie ; d'ailleurs il n'existe aucune ferme, aucun château portant le nom de la Chambaudière dans la région comprise entre les Brouzils et les Lucs. Enfin une dernière preuve absolument convaincante est fournie par la lettre du général Duthil, datée de Nantes le 4 ventôse : « L'adjudant-général Travaux écrit « au général en chef Hoche, du château de la Chaboaterie-Saint-Sul- « pice (*sic*), en date du 2 ventôse, et lui annonce... (*la Feuille Nantaise*, « N° 156, 6 vent.-25 fév.). » M. Bittard des Portes a reconnu son erreur dont M. Chassin est seul responsable.

(2) Le premier de sa branche, il était devenu le chef de nom et d'armes de son antique maison originaire du Bas-Maine, dont les aînés avaient porté les titres de *barons* et *marquis de Goué*.

Digitized by Google

domaines, dont la Chabotterie. N'étant pas encore vendue nationalement en 1802, celle-ci resta dans la famille.

Henriette de Goué, depuis son mariage avec M. de Tinguy, avait pour domicile le vieux manoir de la Giroulière, commune de la Rabatelière ; elle continuait cependant à habiter le plus souvent près de sa sœur à la Chabotterie (1), quand cette demeure n'était pas occupée par les troupes républicaines. A l'approche du danger, Henriette et Louise de Goué, toujours vêtues en paysannes, se réfugiaient dans quelque métairie voisine, passant inaperçues au milieu de ces braves gens, et laissaient la garde du logis à leurs domestiques tous dévoués. Et c'est ainsi que le jour de la prise de Charette, éloignées de chez elles par l'approche des troupes, elles n'eurent pas, comme on l'a prétendu récemment, à recevoir et à servir le général républicain ; elles l'ont raconté maintes fois à leurs enfants et à leurs neveux : le fait est formel.

A dire vrai, les inexactitudes de M. le chanoine Prunier seraient sans importance, si un homme de la valeur de M. G. Lenôtre n'avait soutenu, après lui, que Tarvot déjeunait à la Chabotterie servi par M^lles^ de Goué, quand un traître vint lui annoncer la présence de Charette dans le bois voisin, faussant ainsi toute l'histoire de cette capture (2).

(1) *Arch. dép. de la Vendée*, L., 1059. — M. Lenôtre aurait donc dû citer Louise de Goué aussi bien que M^me^ de Tinguy.

(2) Les ouvrages de M. Prunier sur la Vendée, destinés aux distributions de prix des collèges catholiques du diocèse, donnent une idée assez exacte de l'insurrection vendéenne, mais n'ont jamais été considérés comme ayant quelque valeur historique ; ainsi la prise de Charette est datée du samedi-saint 25 mars, le village de la Bégaudière est placé commune du Poiré, et tout est à l'avenant. Ils seraient donc restés ignorés de M. Lenôtre, si au cours de son voyage en Vendée, le curé de Belleville, M. Morain, chez lequel il était descendu, ne les lui avait communiqués : il crut y voir dans le récit de la capture de Charette l'expression exacte de la tradition locale, et avec la manière si brillante qui lui est propre, il en a malheureusement reproduit les erreurs dans son article des *Lectures pour tous* (sept. 1908). M. Lenôtre avait cependant bien voulu nous prier de lui signaler ce qui pouvait nous y sembler inexact, et il nous répondait que notre lettre rectificative le « satisfaisait sur tous les points. » Un an après, il reproduisait textuellement avec

Digitized by Google

Laissons de côté la question trahison que nous traîterons à part (1), mais disons tout de suite que Travot n'était pas et ne pouvait être alors à la Chabotterie.

Le général républicain était parti le matin du village de la Pitière en Chauché, et après avoir battu la campagne jusqu'au bois de l'Essart qu'il fouilla avec le plus grand soin, il se dirigeait vers la Chabotterie en passant par la Chevasse, quand le hasard le fit rencontrer sur le même chemin, à l'en-

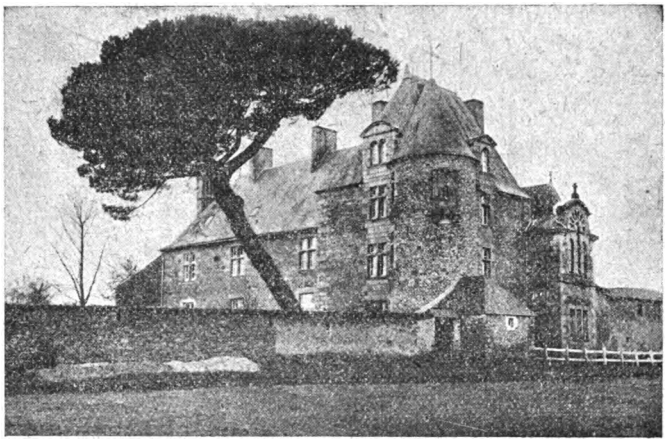

LA CHABOTTERIE (*côté nord-est*).

trée de ce village, Charette et ses soldats fuyant vers ce bois de l'Essart. Telle est la tradition, telle est la relation si exacte de la *Feuille Nantaise* (i), tel est encore le rapport officiel de Travot (a). Du reste celui-ci prend soin de préciser dans sa lettre à Hoche, du 7 avril, qu'il n'était pas à la Chabotterie : « au fait, dit-il, si ma troupe n'avait pas été *près* la Chabot- « terie... (b). »

ses nombreuses erreurs son premier article dans *Vieilles Maisons, Vieux Papiers* (4e s.), aussi ne méritons-nous en aucune façon les remerciements qu'il a bien voulu nous adresser pour les renseignements que nous lui avions communiqués.

(1) Voir § XIV.

Digitized by Google

Mais il y a mieux. Tandis que la version suivant laquelle Travot déjeunait au château était pour la première fois racontée en 1894, cent ans après les événements, d'autres récits, ceux-là contemporains à la prise, apportaient une version diamétralement contraire : Charette déjeunant à la Chabotterie dans l'intervalle compris entre la poursuite de Valentin et le combat final.

C'est M^lle^ Arnoux qui de Nantes écrit à son frère, le 29 mars, les propos que tenait le prisonnier :

> Parvenu au village de... à midi, je m'arrêtai pour dîner; je n'avais avec moi que deux déserteurs, des Chasseurs de Cassel, et mon domestique les seuls ne m'ayant jamais quitté. J'étais à table lorsqu'on m'avertit que la troupe approchait. Je me sauvai par une porte de derrière donnant sur le jardin, en laissant mes deux pistolets sur la table. Je me jettai dans un taillis peu éloigné... (o).

Le nom du village a été laissé en blanc, mais comme il correspond parfaitement à la Chabotterie, M. Gourraud de la Proustière, dans ses *Notes historiques sur Chavagnes-en-Paillers*, a publié que Charette fut pris « au moment où il se préparait « à déjeuner à la Chaboterie, en Saint-Sulpice-le-Verdon, en « un petit bois de ladite commune (1) ».

Nous ne pouvons certifier le fait ; mais tandis que la version de M. Prunier, rééditée par M. Lenôtre, ne peut supporter la simple réflexion, celle-là semble assez vraisemblable, car elle n'est pas contredite d'une façon absolue par les rapports des officiers républicains. Valentin lui-même mentionne qu'après avoir perdu de vue Charette il le rencontra de nouveau sur les 11 heures, « avec trois des siens à côté d'une maison (d) ». Cette maison qui est celle à laquelle la citoyenne Arnoux fait allusion, la chose n'est pas douteuse, serait-elle donc la Chabotterie ? — Nous ne le pensons pas cependant, car dans ce

(1) *Annuaire de la Société de l'Emulation de la Vendée*, 1876, p. 69.

Digitized by Google

cas, Valentin aurait entendu le combat livré à quatre cents mètres de là par Travot, une heure après (1).

Et pourtant, le bruit de la présence de Charette à la Chabotterie avant sa capture était si persistant, qu'un historien a été jusqu'à prétendre que le général royaliste aurait été pris dans la cour même du château.

Voici, écrit Jeannin, le biographe de Travot, comment le général (Travot) a raconté sur les lieux mêmes cet événement à M. Jacquet, son aide de camp pendant les Cent Jours. Après lui avoir fait remarquer la cour (du château), il lui dit : « *Il y avait ici une charrette sous laquelle le général des chouans* (2) *était couché faisant semblant de dormir. Comme il ne portait aucun signe de son grade militaire, je ne l'aurais pas reconnu, si on ne me l'avait montré. Je le saisis au collet et il se rendit sans difficulté à moi seul, me dit-il, se fiant à ma loyauté* (3) ».

Cette version tardive se réfute d'elle-même. Elle est en contradiction absolue avec toutes les relations de la prise, avec celle de Travot particulièrement, qui n'a pas pu montrer à son aide de camp pendant les Cent Jours la vieille cour d'honneur de la Chabotterie, par la raison toute simple qu'en 1815 il ne semble pas y avoir jamais été (4)

En général, les historiens des guerres de la Vendée, les premiers surtout, n'ont pas fait mention du passage de Charette

(1) Il nous est difficile de préciser quelle était cette maison qui fut évidemment une des quatre fermes suivantes, la Petite-Roche, la Rogerie (Les Lucs), le Sableau ou l'Hôpitaud (Saint-Sulpice).

(2) Cette expression de plus en plus employée de nos jours est tout à fait impropre. Charette était un général *Vendéen*, et non pas un chef chouan ; de son temps les républicains faisaient parfaitement cette distinction, et l'interrogatoire de Charette nous en fournit encore la preuve. Il faut laisser cette épithète aux seuls habitants de la Bretagne d'outre-Loire, à ceux du Maine et de la Normandie. Les Vendéens n'ont chouanné que de 1798 à 1801 et en 1832.

(3) Jeannin, *Biogr. du général Travot*, 100 pages, Paris, 1862, p. 11.

(4) Il est certain que, le 15 mai 1815, Travot, accompagné de M. Jacquet, se rendit de Vieillevigne et de l'Herbergement à Bourbon-Vendée par la grande route et qu'il passa ainsi à 800 mètres de la Chabotterie et à 200 mètres du bois. Il dût de la route les désigner à son aide de camp, car les personnes qui habitaient alors le château n'ont jamais fait mention de cette visite qui n'eut pas passé inaperçue.

Digitized by Google

prisonnier à la Chabotterie, s'appuyant sans doute sur la lettre de Berthomot de Montaigu (**m**), et la proclamation du général Hédouville (**g**), qui tous les deux prétendent que « Cha- « rette... a été conduit *de suite* à Pont-de-vie ».

Cependant, rien n'est plus certain que la halte du chef Vendéen à la Chabotterie. Il était tout naturel d'ailleurs de transporter Charette qui ne pouvait se soutenir dans une maison voisine. C'était même nécessaire afin que le blessé puisse reprendre quelques forces et supporter à cheval le voyage de

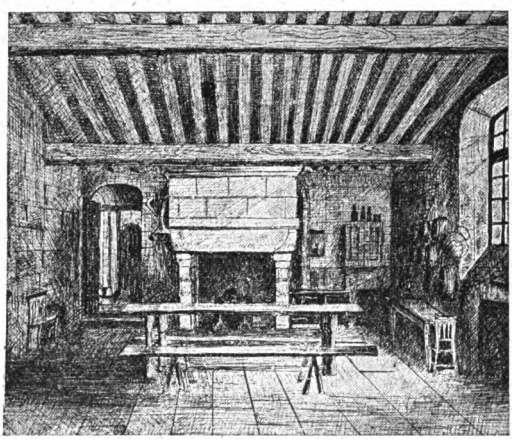

LA CUISINE DU CHATEAU DE LA CHABOTTERIE
dans laquelle Charette passa les quatre premières heures de sa captivité.
(*Croquis d'après nature de M. le marquis de Brettes*).

Pont-de-Vie, trop long pour entreprendre à pied ; les soldats de Travot qui depuis 6 heures du matin battaient les bois et la campagne avaient eux aussi bien besoin de repos. Au reste, la tradition locale est formelle, précisée par les domestiques et les métayers de M^lles^ de Goué, qui y virent pour la dernière fois, le général près duquel ils combattaient encore quelques semaines auparavant. Enfin le journal le *Rédacteur* l'atteste positivement : « *deux de nos grenadiers*, dit-il, *l'ont* « *emporté sur leurs épaules jusqu'au poste voisin* (1). »

(1) Le *Rédacteur*, n° 105, 9 germinal, 29 mars.

Digitized by Google

Les soldats républicains déposèrent leur fardeau dans la pièce qui servait alors et qui sert aujourd'hui encore de cuisine. C'est une longue salle en contre-bas, la plus vaste du château (52 mètres carrés), avec un plafond à poutrelles, une énorme cheminée de granit ; elle est éclairée par deux fenêtres, l'une à simple meneau au nord, l'autre plus grande au croisillon de pierre à l'est, toutes deux protégées de fortes et robustes grilles en fer forgé ; dans un coin pénètre un faible jour, donné par une meurtrière persant un mur d'un mètre 35 d'épaisseur ; le mobilier évidemment a été depuis renouvelé, mais très probablement la formidable table et les lourds bancs de chêne qui occupent le milieu de la place, y étaient-ils déjà il y a cent quinze ans. Telle fut la première prison de Charette.

Le général royaliste, gardé à vue par ses vainqueurs, fut placé près de l'âtre, afin que puissent sécher ses vêtements trempés par la boue des chemins et des champs. On lava ses blessures sommairement ; on lui apporta quelque nourriture, un verre d'eau-de-vie peut-être qui lui redonna tout son entrain (1), et ainsi réconforté par près de quatre heures de repos qui lui étaient indispensables, il pût, sur les 4 heures et demie du soir, monter à cheval (2) et quitter la Chabotterie.

X. — RAPPORTS DE TRAVOT ET DE CHARETTE A LA CHABOTTERIE

De l'avis unanime, Travot, ses officiers et ses soldats montrèrent une profonde et respectueuse admiration au noble courage de leur prisonnier blessé.

Charrette de son côté « qui était tout à fait galant homme », selon l'expression du père Mandin, fut on ne peut plus courtois vis-à-vis de ses vainqueurs, les félicitant de leur attitude

(1) « Des particuliers l'ont fait causer, après lui avoir donné de l'eau-« de-vie », écrit-on d'Angers le 29 mars, (k).

(2) *Echos du Bocage Vendéen*, 1884, p. 136.

Digitized by Google

militaire (1) et marquant sa gratitude pour les égards qu'ils avaient pour lui. Il combla d'éloges le général Travot, exprimant sa satisfaction d'être tombé entre les mains d'un adversaire ayant autant de courage et de mérite que de générosité et de délicatesse (2).

Les documents contemporains, *sans exception aucune*, relatent l'aménité de ces rapports, qui sont tout à l'honneur des deux chefs ennemis (3).

C'est pendant son passage à la Chabotterie — le doute n est pas possible — que Charette, voulant donner un témoignage de sa satisfaction à la manière des chevaliers de cette vieille France dont il était un des derniers champions, offrit à Travot son sabre d'honneur, qui portait sur la lame ces mots gravés d'un côté : *Je ne cède jamais*, de l'autre : *Donné à Charette par l'Angleterre* (4).

Cette offre, qui est un trait typique du caractère du général vendéen, a cependant été contestée.

(1) Citons entre maints exemples ce passage de la lettre de Mlle Arnoux : « Parlant toujours, dit-elle, de ses opérations, revers et succès et surtout « rendant justice aux troupes qu'il avait distinguées pour être les meil- « leurs, telles que les chasseurs basques qui l'ont pris... (o). » Une autre lettre écrite d'Angers le même jour est tout aussi positive (k). A propos de Valentin, voici ce qu'on lit dans le *Journal du Bonhomme Richard* (N° 267, 20 germ.-9 avril) : « Piqué sans doute contre le général Valentin « de ce qu'il l'avait fait courir sans relâche pendant 8 (?) heures il n'en « dit ni bien ni mal. »

(2) « Pendant son interrogatoire il le qualifie plusieurs fois de brave et généreux. » (*Journal du Bonhomme Richard*, n° 267, 20 germ.-9 avril.)

(3) Jeannin a été jusqu'à prétendre que Travot aurait voulu le sauver de la mort. Cela paraît tout aussi inexact que le passage suivant d'une lettre de Dillon à son ami Goupilleau, l'ennemi personnel de Hoche (Fontenay, 26 germ.-15 avril) : « Je n'ai jamais douté ainsi que vous des arrange- « ments du Lazare Hoche avec ce fameux Charette, et qu'il n'eut fait « tout ce qui dépendait de lui pour le sauver. » (*Coll. D. M.* 76, 140). Les ordres et les actes de ces deux généraux prouvent assez qu'ils n'ont jamais trahi dans ce sens le gouvernement qu'ils servaient alors.

(4) M. Chassin a prétendu que cette arme avait été donnée à Charette par les Princes. L'erreur a déjà été relevée par M. Bittard des Portes : le sabre d'honneur fut remis par le marquis de Grignon, au nom de l'Angleterre, ou plus exactement du major-général Doyle, le 12 octobre 1795. Charette l'envoya peu après à Paris.

Digitized by Google

Le Bouvier-Desmortiers (1) nie le fait, sous le prétexte que « c'eut été une lâcheté de la part de Charette de donner à l'ennemi une arme qu'il n'avait reçue que pour combattre ; du « reste cette arme, il l'avait confiée à son ami de Rochecotte « pour la faire réparer. » M. Bittard des Portes le met également en doute. La Comtesse de la Bouëre affirme dans ses *Souvenirs* la remise par Charette, dès son arrestation, de son épée à Travot qui la lui rendit aussitôt, alors que tous les rapports officiels précisent qu'il n'avait au moment de sa capture ni sabre, ni épée, mais seulement une arme à feu. M. G. Lenôtre signale l'incident, mais sans trop y croire ; « il manifesta, *dit-on*, le désir de lui léguer en souvenir son épée... » et il place cette donation problématique pendant son séjour à Angers.

Or, dès le 4 germinal, Berthomot écrivait de Montaigu à son ami Goupilleau, quelques instants après avoir vu Charette que l'on conduisait à Angers :

J'oubliais une circonstance intéressante. Charette vaincu demanda au général : *Etes-vous Travot ?* Sur sa réponse affirmative, il lui dit : *J'ai reçu d'Angleterre une superbe épée ; elle est en nacre enrichie de dorures. Je l'ai envoyée à Paris pour y faire mettre un fourreau d'argent. Si je ne craignais pas de compromettre la personne à qui je l'ai envoyée, je vous en ferais présent. Comme mon vainqueur vous êtes digne de la porter.* Chemin faisant... **(m)**

Le même jour Tireau racontait cet incident, mais en plaçant auparavant un fait de même genre qui ne s'était passé qu'après.

J'oubliais de te dire que Charette pris par Travot, luy a annoncé qu'il avait de l'or, que la réponse de Travot a été que ce n'était pas son or qu'il voulait mais sa personne. Ceci a donné lieu à Charette de faire de nombreux compliments à Travot et surtout de lui dire qu'il avait reçu d'Angleterre un sabre à poignée de nacre qu'il avait envoyé à Paris pour y faire mettre un fourreau garni en ar-

(1) *Vie du général Charette,* II, p. 462.

Digitized by Google

gent et que s'il ne craignaît pas de compromettre la personne qui en était chargée à Paris il luy écrirait pour remettre le sabre à Travot. (n).

Le 9 germinal, un des correspondants de la *Sentinelle* à Angers rapporte le même fait, avec la même erreur chronologique.

Il a voulu donner sa ceinture remplie de louis à Travot qui l'a arrêté ; celui-ci lui a répondu qu'il l'avoit vaincu, qu'il étoit content et qu'il pouvoit garder ses louis. *Vous êtes*, lui dit Charette, *un brave homme ; je n'ai plus rien à vous offrir. Je voudrois bien que vous eussiez mon sabre que l'Angleterre m'a envoyé, mais je ne puis l'avoir. Je l'avois envoyé à Paris pour lui faire mettre un fourreau d'argent : il est monté en or ; mais je ne puis l'avoir sans compromettre celui qui le possède* (1) (k).

D'ailleurs cette donation est chose si certaine que Travot, très flatté de l'offre de son prisonnier, réclamait à Angers ce sabre au général Hédouville, qui ne voulant rien refuser à l'heureux vainqueur, écrivait le 8 germinal, au général de division Clarke, chef du cabinet militaire près le Directoire exécutif :

Je vous annonce, mon cher général, que le fameux Charette a dit au général Travot qu'il avoit envoyé à Paris un très beau sabre

(1) Nous ne devons pas plus mettre en doute l'offre de la bourse — « quelques louis » (j) — que celle du sabre d'honneur. Il ne faut pas y voir cependant, comme on l'a fait parfois, un sentiment vil de la part de Charette, mais bien plutôt une façon courtoise — tous les documents révolutionnaires en font foi — pas dégagée peut-être de politique, d'offrir une chose qu'il savait qu'on allait ou qu'on pouvait lui prendre.

On doit du reste placer cet incident pendant le trajet de la Chabotterie à Pont-de-Vie, c'est-à-dire plusieurs heures après le don du sabre Le citoyen Berthomot, beaucoup plus à même que les correspondants des Sables et d'Angers de connaître l'exacte vérité, après avoir cité le présent du sabre quand Charette eut repris ses forces, ajoute : « Chemin « faisant, il voulut sonder Travot ; il lui dit : *Je vois bien que je ne puis « rien avec les bayonnettes, mais l'argent pourrait me tirer d'affaire.* Le gé- « néral lui répondit : *En vous arrêtant, j'ai servi ma patrie et jamais je « n'ai eu le dessein de la trahir* (m). » Et Messager, l'aide de camp de Travot, ajoutait, rapporte Dugast-Matifeux, que son général lui aurait répondu : « *Si vous continuez, je vous ferai descendre de cheval.* » (*Echos du Bocage Vendéen*, 1884, p. 136).

Digitized by Google

dont l'Angleterre lui a fait cadeau et dont la poignée est en or massif, afin d'y faire mettre un fourreau d'argent, que ce seroit une satisfaction pour lui de le lui offrir s'il ne craignoit de compromettre la personne chez laquelle il est. Sur la lame est cette inscription : *donnée à Charette par l'Angleterre.* Nous avons trouvé dans le portefeuille particulier de Charette avec plusieurs lettres de la main du roi de Véronne (qui seront envoyées au Directoire), cette adresse sur une feuille volante : *au cit^en Dufour, maison de Suède, rue de Tournon à Paris.* Je vous engage à voir si au moyen de cette adresse on pourroit découvrir le sabre ou quelque intelligence de ce trop fameux chef de parti (1).

Cette lettre, ignorée jusqu'à ce jour, tranche définitivement la question.

A l'exception des façons courtoises de Charette à l'égard de Travot, la tradition n'a pas conservé le souvenir de ses propos durant les quelques heures qu'il passa à la Chabotterie. Mais ici les documents contemporains viennent encore largement suppléer à cette lacune.

Ils s'accordent tous à montrer le chef vendéen, aussitôt remis de l'émotion première et dès qu'on lui eut pansé ses blessures qui le faisaient cruellement souffrir, comme très affable, très complimenteur, très causant, voir même très bavard. « Charette, écrit Tireau le lendemain, n'a jamais paru interdit ; « c'est ce qui a lieu de surprendre, et suivant le rapport, il « discourait comme s'il n'eut eu rien à craindre (**n**). » « Il « parlait beaucoup », ajoute M^lle Arnoux (**o**).

« Il affectait beaucoup de politesse ; il disait à un de ceux « qui l'avaient pris et qui le gardaient : *Asseyez-vous, citoyen, « vous devez être bien las* (2). » Si Travot lui demande quelques détails sur les combats de la matinée, il répond fièrement : « *Moi, je n'ai été pris qu'après qu'on a eu défait ma troupe : en- « core ai-je été surpris* ; » et il ajoute « que depuis six mois il

(1) *Archives Nationales.* AF II 358 : original.

(2) Paroles qui évidemment ne peuvent avoir été prononcées qu'à la Chabotterie.

Digitized by Google

« n'avait pas quitté ses brodequins. » A un des officiers qui l'apostrophe en disant : « *Vous nous avez fait périr bien du* « *monde,* il réplique : *Ah ! on ne peut faire d'omelette sans* « *casser d'œufs* (k). » — *Et dans quel but vous combattiez-nous*, dit un autre. — « *Pour ma religion, ma patrie et mon roi* », répond-il, résumant ainsi toute sa vie de combat (1). Comme on s'étonne de ce qu'il se soit laissé prendre vivant, il répond que « le suicide est contre ses principes et qu'il le regarde « comme un acte de lâcheté (1) ».

« Il ne quitte pas un instant les formes polies, l'air d'as- « surance et de tranquillité (2) ; » il décerne à tous des compliments ; seul l'Anglais considéré toujours par l'ancien officier de marine comme l'ennemi national, n'a pas grâce devant lui.

Voici, en effet ce qu'on écrivait de Nantes dès le 26 mars :

> Le citoyen Gillaizeau, guide, qui étoit à la prise de Charette m'a dit hier la manière avec laquelle il a été arrêté.... Il a dit à ceux qui l'arrêtèrent que les Anglois étoient des gueux, que dans ce moment il les attendoit, le signal étoit 5 fregattes qui auroient dus depuis plusieurs jours se présenter vis-à-vis de Saint-Gilles, qu'il attendoit ce moment pour faire soulever 1200 hommes, mais qu'il voyoit bien que les Anglois étoient des gueux ; que cependant on lui avoit assuré de venger l'affaire de Quiberon. Ce guide étoit présent à ces conversations... (3).

Charette renouvela ces déclarations au dire de certains journaux, mais la conservation à laquelle assista Gillaizeau ne put avoir lieu que pendant le repos de la Chabotterie, puisque dès le lendemain le guide était à Nantes.

Travot lui reproche pourtant d'avoir été parjure au traité de pacification de la Jaunaye. La réplique lui est facile. « C'est « d'abord parce qu'il avait appris qu'on avait établi des postes

(1) *Mémoires de Villenave*, le défenseur de Charette. Extrait publié par Du Chatellier, *Histoire de la Révolution en Bretagne* (1836), VI, p. 46, et depuis reproduit par plusieurs historiens.

(2) *Journal des Hommes libres de tous les pays* ou *le Républicain*, n° 163, 21 germ.-10 avril.

(3) *Arch. Nat.* AFII, 358.

Digitized by Google

« à Palluau (1). » et « que le représentant Gaudin avait fait « mettre des troupes en mouvement pour le faire saisir et en- « lever contre la foi des traités (l) ». « *C'est*, dit-il enfin, *parce « qu'on n'a pas tenu ce qu'on m'avait promis. — Qu'est-ce qu'on « vous a promis? Nos troupes n'ont pas été les premières à vous « attaquer. — On m'avait promis un roi* (k.) » Cette réponse, il la renouvelle dans la suite, et on la trouve reproduite dans la plupart des journaux, par exemple, dans la *Sentinelle* N° 294 (24 germ.-13 avril) (2).

Charette proteste à son tour. Il le fait sans aigreur, en termes assez vagues, il est vrai, dès son premier entretien avec Travot, dans la cuisine de la Chabotterie. Il est son prisonnier, dit-il, mais en violation de toutes les règles du droit de la guerre. Il parle alors d'une suspension d'armes et il lui explique que sa présence dans ces parages est due à la proposition d'accommodement et de paix qu'on venait de lui faire. Nous consacrerons le dernier paragraphe de cette étude à cette grave affaire qui est intimement liée avec la capture du général Vendéen.

(1) Interrogatoire aux *Arch. hist. de la Guerre :* armée des côtes de l'Océan, carton d'avril, publié dans plusieurs journaux de l'époque et par Chassin, p. 420.

(2) Le même journal n° 290 publiait cependant le contraire d'après la lettre datée de Nantes, le 11 germinal (l), et le gouvernement faisait paraître dans ses feuilles un extrait d'interrogatoire (considéré comme apocryphe par le *Censeur des journaux* n° 239, 22 avril), suivant lequel Charette se serait entièrement rétracté. En effet, tandis que dans l'interrogatoire du général Duthil du 27 mars, il n'était aucunement question du roi et d'articles secrets (réponses 1, 3 et 4), d'après l'interrogatoire officiel du 28 — le seul signé de Charette et de Perrin, capitaine rapporteur — qui fut publié tout en long dans les gazettes de l'Ouest, et d'après celui du lendemain qui en était la répétition à peu près identique (o). Charette, en répondant aux questions 14 et 15, affirmait que le général Canclaux, le représentant Ruelle et les autres représentants, avaient manqué de paroles : *il n'y avait pas d'articles secrets écrits, mais dans leurs conversations ils assuraient que sa pacification amènerait promptement le rétablissement de la royauté, dont ils n'étaient nullement les adversaires* (*Arch. hist. de la Guerre*, journaux, Savary, VI, p. 248, etc.) Ces contradictions et les allégations de Charette, qui n'avait aucun intérêt à mentir au moment de sa mort, n'étaient pas sans vivement contrarier à Paris le gouvernement qui réclamait encore le 4 juin, mais sans plus de succès, des éclaircissements sur ce point au général Duthil (Chassin, 425-426). M. Lenôtre (*Vieilles Maisons, Vieux Papiers*, 4e s.) a publié une note très exacte à ce sujet p. 313-314.

Digitized by Google

XI. — L'ENLÈVEMENT DES BESTIAUX DE LA MORINIÈRE

Tandis que Charette reprenait quelques forces et qu'il devisait avec les officiers républicains, les soldats qui encombraient le jardin et les cours du château lançaient aux échos le cri de leur victoire. Ils ne pensaient plus guère à leurs fatigues tant leur joie était grande. Travot d'ailleurs, voulant que ces hommes fêtassent son succès, les autorisait d'aller chercher des vivres et de faire bombance.

La cave de la Chabotterie déjà peu pourvue fut bientôt vide (5), et comme les étables se trouvaient alors dégarnies de bestiaux, ils se rendirent à la Morinière, ferme dépendante du château dont elle n'est éloignée que de 300 mètres, et enlevèrent ce qu'ils y purent trouver.

M. l'abbé Prunier, qui après sa visite à la Chabotterie a le premier mentionné ce détail, crut bon de modifier le texte de la pièce prouvant ce pillage : « le district, dit-il, paiera au sieur « Mandin... » et M. Lenôtre, malgré la note que nous lui avions transmise sur sa demande, a encore suivi son auteur en disant que « Travot réquisitionna du district... »

Or, la vérité est tout autre : il n'est question ni de district, ni de paiement, ni de réquisition. La pièce qui relate ce fait se trouve aux Archives de la Chabotterie, dans le dossier des anciens soldats vendéens de la commune de Saint-Sulpice-le-Verdon. En 1825, un certain nombre d'entre eux firent dresser par le maire, M. Gabriel de Goué, sur l'attestation de plusieurs témoins, anciens militaires et pères de famille, l'état des pertes causées par la Révolution, afin d'obtenir du gouvernement royal une indemnité qui ne leur fut que trop rarement accordée. Parmi ces états se trouve celui du métayer de la Mori-

(1) La tradition.

Digitized by Google

nière, Jean Mandin, à la date du 1er août 1825, dont nous extrayons le passage suivant :

« ... En 1796... (il lui a été pris) une vache de trois ans et « quatre moutons mangés en cette commune lors de la prise « du malheureux et glorieux général Charette par les répu- « blicains, estimés à 66 francs... » Le montant total des pertes dudit Mandin s'élevait à 1636 francs.

Pendant ce temps, Travot détachait un de ses cavaliers pour annoncer de vive voix la bonne nouvelle au général Grigny, résidant à Montaigu, et lui faire savoir qu'il comptait transporter son prisonnier au château de Pont-de-Vie et se rendre le lendemain aux Sables. De son côté, Valentin, informé de l'événement par les cris des troupes en liesses parcourant les chemins, arrivait à la Chabotterie qu'il quittait presqu'aussitôt pour aller cantonner aux Brouzils. Là, il expédiait au général Grigny son rapport. Ce fut le premier écrit officiel annonçant la capture du chef vendéen ; il eut ainsi l'honneur de la lecture au Conseil des Cinq-Cents et sur les théâtres de la capitale, et sa publication dans le *Moniteur* de la République et dans tous les journaux du temps.

On sait la suite. Charette, ayant un peu repris ses forces, quitta la Chabotterie un peu après 4 heures et demie du soir, monté sur le cheval d'un des Chasseurs de la Vendée. La colonne se mit en marche encadrant le prisonnier placé aux côtés de Travot ; elle s'engagea aussitôt dans l'avenue de la Morinière, et suivit le chemin qui mène par le bourg des Lucs au château de Pont-de-Vie. On y arriva après un trajet de quatorze kilomètres un peu avant 7 heures. Travot y était depuis peu, fort occupé à rédiger son rapport aux généraux Hoche, Bonnaire et Meyer, celui-ci chef de la 4e subdivision en résidence aux Sables (**a**), et faisant expédier des copies aux autorités et aux représentants du département, quand il reçut de Grigny l'ordre de ne pas poursuivre vers les Sables mais de conduire Charette au quartier-général d'Angers. Il

Digitized by Google

réquisitionna aussitôt une barrique de vin pour réconforter sa troupe qui, exténuée de fatigue, devait le lendemain accompagner le prisonnier (1), et prit lui-même enfin quelque repos. Charette, très calme, demanda une soupe à l'oignon (g), et s'endormit tranquillement.

Le lendemain matin, la colonne se dirigea vers Angers, et fit à Montaigu un arrêt de trois heures où Grigny et Valentin se joignirent à l'escorte. A Angers, on pensa transférer le prisonnier à Paris ; mais Nantes, qu'il avait si longtemps menacée, et qui un jour avait acclamé son triomphe, réclama « d'être le théâtre de l'exécution du chef des brigands. » Condamné à mort par le conseil de guerre, *François-Athanase Charette de la Contrie* fut fusillé place Viarmes (alors place des Agriculteurs), le 29 mars 1796, à 4 heures et demie du soir.

XII. — EFFECTIF DES TROUPES EN PRÉSENCE. LES PERTES

Troupes royalistes.

Charette et ses hommes étaient à pied (2).

Au départ de la Pellerinière, le meunier Jaunâtre rapporte que « la petite troupe de Charette... grossie d'un homme, le « fils de la maison qui voulut la suivre... (était) de 40 hommes

(1) C'est la seule réquisition faite par Travot datée de ce jour, sur les 8 heures du soir, et prouvant, contrairement à ce qui a été dit, que l'ordre de Grigny arriva bien à Pont-de-Vie dans la soirée du 23. « Vu l'ex- « trême fatigue où ma troupe est réduite par la poursuite et la prise de « Charette, et cette même troupe devant partir demain pour escorter Cha- « rette à Angers, le commissaire civil du Poiré lui fera fournir sur le « champ une barrique de vin. Le présent servira au particulier qui four- « nira pour le faire payer à qui de droit. » *Arch. dép. de la Vendée*, L.

(2) A ce propos, Chassin donne une raison qu'il va chercher dans une note de Dugast-Matifeux, reproduisant un passage du 2e cahier du *Journal* personnel manuscrit de Mercier du Rocher en date du 3 germinal an IV, suivant lequel Charette se trouvait victime de son libertinage : « On

Digitized by Google

« (**r**). » Le Bouvier-Desmortiers prétend même que Charette n'avait plus que 32 soldats, chiffre très atténué.

Le rapport de Valentin et sa seconde lettre à Grigny élèvent le nombre de l'effectif : « Charette à la tête de 50 hommes ar-« més... (**c** et **d**). »

Lacroix à Goupilleau, le 24 mars : « 50 coquins qui faisaient « toute l'armée catholique (1). »

C'est le chiffre indiqué dans les rapports de Grigny (**e**) et dans l'ordre général adressé par Hédouville aux Armées des côtes de l'Océan, le 5 germinal : « Charette... fuyant avec 50 hommes « (**g**). »

Même effectif d'après la lettre de S., officier d'état-major à Angers, le 7 : «... accompagné d'une cinquantaine de ses sol-« dats (**j**). »

« Il n'allait plus qu'à pied accompagné de 50 hommes », répète la *Feuille Nantaise* en annonçant sa capture (2).

Suivant le *Journal* manuscrit de Collinet, des Sables-d'Olonne, Charette n'avait que « 40 brigands (**q**). »

« m'a assuré, dit Mercier, qu'une maladie secrète avait empêché Charette « de se soutenir à cheval et que c'est ce qui l'avait fait tomber entre les « mains du général Travot. »

Ce n'est plus ici de la partialité mais de l'insigne mauvaise foi. De preuves de cette prétendue maladie, naturellement aucune ; mais puisque M. Chassin mentionne ce texte avec tant de complaisance, il aurait dû également citer la lettre de Travot à Hoche du 18 ventôse-8 mars, suivant laquelle Charette est désormais « forcé d'aller à pied » (le *Rédacteur*, n° 99, 3 germ-23 mars ; la *Sentinelle*, n° 274, 4 germ , etc.), et surtout cette lettre du général Grigny, datée de Montaigu, le 27 ventôse-17 mars, mandant que « Charette... est poursuivi à outrance par les cantonne-« ments et différentes colonnes mobiles ; il est réduit à se cacher de mé-« tairies en métairies. *Le général Mermet lui a pris son cheval il y a deux* « *jours.* » (La *Feuille Nantaise*, n° 183, 3 germ. 23 mars, *Nouvelles Politiques*, n° 185, 5 germ., la *Sentinelle*, n° 277, 7 germ., etc.). L'abbé Remaud rappelle également cette prise dans ses *Mémoires*, comme ayant eu lieu peu de jours avant la capture. Du reste une simple raison de bon sens obligeait alors Charette à ne plus aller qu'à pied : traqué de toute part, il n'aurait pu utiliser sa monture que sur les routes et les chemins sillonnés de patrouilles ; un cheval l'aurait encombré dans ses cachettes et ses refuges, et eut été inévitablement la cause de sa perte.

(1) Bib. de Nantes, *Coll. Dugast-Matifeux*, 76, N° 97.

(2) La *Feuille Nantaise*, N° 185, 5 germ.-25 mars.

Digitized by Google

L'excellente relation donnée par la *Feuille Nantaise* du 1er avril parle des « 40 et quelques brigands faisant toute sa suite (**i**). »

La lettre de Berthomot, du 4 germinal, assure que « Charette « n'avait avec lui qu'environ 45 personnes (**m**). »

C'est le chiffre moyen et celui que nous adoptons après M. Bittard des Portes. Charette quitta donc le village de la Pellerinière au matin du 23, avant de livrer ses derniers combats, à la tête de 45 hommes : total, *quarante-six combattants*.

Du reste, de l'aveu même de Valentin, celui-ci lui « tua 2 « hommes d'abord », dès qu'il l'aperçut à la Guyonnière (**d**), et y compris ces deux premières victimes, les engagements qui eurent lieu sur les versants de la Rue lui tuèrent « 10 de « ses soldats et son allemand (**c**) » *alias* « lui tuèrent 10 des meil- « leurs de sa troupe, entre autres ce féroce allemand... (**d** et **e**). »

Lacroix, écrit de Challans à Goupilleau que « 10 à 12 des « siens furent tués et notamment son allemand (1) ». La lettre de l'officier S. d'Angers, répète la même chose : « Valentin... « lui a tué 10 à 12 hommes entre autres son allemand (**j**). »

Il restait donc au chef vendéen après la « chasse » de Valentin, qui lui coûta *dix* des siens, environ 35 soldats : total, *trente-six combattants*.

Les rapports sur le combat de la Chabotterie sont, en effet, parfaitement concordants.

Rapport officiel de Travot, du jour : « J'ai rencontré Charette « avec 35 hommes à pied (**a**) ».

Vergèz, qui veut se donner tout le mérite de la prise, augmente le nombre de quelques unités : « Je vis une quarantaine « d'hommes (**h**). »

Le général Meyer écrit des Sables le 24 à l'administration départementale : « son escorte composée de 30 à 40 hommes a « été taillée en pièce (2). »

Le même jour et de la même ville, Tireau écrit à Goupilleau que « Charette était avec 36 des siens... (**n**). »

(1) Bib. de Nantes, *Coll. Dugast-Matifeux*, 76, N° 97.
(2) Bib. de Nantes, N° 96, et *Arch. dép., de la Vendée*, L, 352.

Digitized by Google

Toujours des Sables, le 4 floréal-23 avril, le citoyen Maillard mande à la veuve Porchier qu' « ils étoient 36 (**p**) ».

De ces 36 hommes, Charette compris, la plupart périrent.

Nous ne dirons pas avec Collinet, des Sables, que « les 40 « hommes qui lui servaient d'escorte s'étant mis en défense « ont été tous tués : deux volontaires blessés... ils ont été tous « sabrés à l'exception de Charette... (**q**). » L'exagération est évidente, car on lit dans le rapport de Travot du 23 mars : « Je « lui ai fait deux prisonniers avec lui, ils sont peu intéressants. La plus grande partie de sa troupe a péri dans le petit « bois et dans les prés qui le joignent ; pas plus de dix ne se « sont échappés. Peut-être quelques-uns ont-ils encore mordu « la poussière, car ils étaient poursuivis quand ils sont sortis « du bois (**a**). »

Outre Charette et les deux cadavres qui étaient près de lui, la *Feuille Nantaise* ajoute que « 10 à 12 des siens ont été tués « dans cette chasse ; plusieurs se sont évadés parce qu'on avait « à cœur de prendre Charette plutôt qu'eux... il en reste à « peine 13 à 15 .. (**i**). »

La lettre de Berthomot, écrite après le passage de Charette à Montaigu, affirme qu'à la suite des combats livrés par Valentin et Travot, des 45 personnes, « au moins 30 sont restées « sur place. On prétend que dans ce combat il y avait beaucoup de ci-devant (**m**). »

Tireau, du même jour, rapporte que « toute la cohorte de « Charette a presque entièrement été détruite et de l'aveu de « Charette ses plus affidés (**n**) ».

Lacroix mande de Challans le 4 germinal : « Charette... a « été pris hier... avec 5 de ses adhérents (1) ».

D'après une lettre de Challans, du 6, au commissaire du directoire de la Vendée, « on rapporte que sur 36 individus « qui étoient avec lui, il s'en est sauvé que 6. Parmi ceux qui

(1) Ibid., n° 97.

Digitized by Google

« ont été pris on compte le chevalier de l'Epinai, fils de Mme la « Roche d'Avau (1) ».

« Six tout au plus, mande également le général Grigny, ont « pu échapper ; tout le reste a été fusillé, un seul émigré peu « saillant qui l'accompagnoit a été tué (**e**) ».

« Tout ce qui se trouvait avec lui a été tué à l'exception de « 5 ou 6 qui sont parvenus à s'échapper », écrit S. à son père, d'Angers, le 7 germinal (**j**).

Suivant la lettre de Maillard, du 4 floréal : « ils étoient 36, « il s'en est sauvé que 7 (**p**). »

La *Feuille Nantaise*, du 5 germinal, annonce à ses lecteurs la nouvelle de la capture en ajoutant que « 15 des siens furent « tués (2) ».

En remettant au point les exagérations possibles de ces documents émanant tous des vainqueurs, nous évaluons les pertes royalistes dans ce suprême combat du bois de la Chabotterie, au chiffre de *dix-sept morts et de trois prisonniers* (Charette compris), qui allaient être fusillés peu après.

Des 45 hommes que Charette avait encore à 8 heures du matin, 15 ou 16 seulement purent s'échapper.

Quelques noms de ces braves sont parvenus jusqu'à nous.

Pieffer, suivant les uns d'origine alsacienne, suivant d'autres, allemande, déserteur de la compagnie des Chasseurs de Cassel, armée de Mayence, devint l'un des plus fidèles serviteurs de Charette ; il était d'autant plus redouté des républicains que ceux-ci le considéraient comme l'exécuteur des hautes-œuvres du chef royaliste. Victime de son sublime dévouement, il fut tué sur les 10 heures du matin, entre la Guyonnière et le Sableau (3).

Bossard, domestique attaché à la personne de Charette. Il fut tué à l'entrée du bois de la Chabotterie, tandis qu'il por-

(1) *Arch. Nat.*, Fic III, Vendée 7.
(2) La *Feuille Nantaise*, n° 185, 5 germ.-25 mars.
(3) Tous les rapports du temps.

Digitized by Google

tait sur ses épaules son général inanimé pour le cacher dans le fossé (1).

Samuel de Lespinay ou *de l'Espinay,* reprend des mains de Bossard le précieux fardeau, et va peut-être le soustraire à l'ennemi, quand à son tour un coup de feu à bout portant l'abbat net (2).

La plupart des historiens, et tout dernièrement encore M. Lenôtre, l'ont appelé *La Roche-Davo* ce qui ressemble fort à un nom de guerre ou à celui d'un paysan breton, tandis que ce royaliste dévoué n'est autre que Samuel-François-Marie de Lespinay, chevalier, seigneur de la Roche-Boulogne (Rocheservière-la Grolle), d'Avau (Commequiers), etc., né à Bois-de Cené, le 17 mai 1774. M. Bittard des Portes, qui avait signalé l'erreur des auteurs, n'a pourtant fait qu'un seul et même personnage des trois frères de ce nom — dont celui-ci était l'aîné, — qui furent tous trois officiers à l'armée de Charette. Cette confusion lui en a fait commettre une autre, suivant laquelle M. de Lespinay aurait survécu à son chef. Nous apportons ici la preuve du contraire (3).

(1) Tous les historiens depuis Le Bouvier-Desmortiers, 1809.

(2) Crétineau-Joly a parlé d'un troisième Vendéen au nom resté ignoré, qui aurait pris Charette dans ses bras après la mort du Ch^er^ de Lépinay ; cependant dans toutes les relations de l'époque il n'est question de la prise du général qu' « entre deux cadavres ». Quand Valentin disait qu'à ce moment « il était soutenu par deux des siens (c), » il veut parler évidemment de Bossard et de Lépinay, à moins que ce ne soit deux royalistes venant les remplacer, et qui ne seraient autres que les « deux prisonniers » dont parle Travot (a).

(3) M. H. Renaud. (*Une femme politique de la Vendée militaire : M^me^ de Lespinay de la Roche*, publié dans la *Revue du Bas-Poitou* en 1893), avait signalé l'erreur, sans remarquer cependant la contradiction qui existait dans certains passages de son opuscule. Dans l'un, Samuel est tué à la Chabotterie le 23 mars, dans un autre à la même date mais à la Grolle, dans un troisième aux Brouzils, le 26 mars, s'appuyant sur divers actes de notoriété imparfaits. Nous nous y sommes nous-mêmes trompés jusqu'à ce que nous ayons découvert son acte de décès qui met court à toute discussion.

« Nous soussigné, président et agens municipaux formant l'adminis-
« tration municipale du canton des Brouzils, certifions sur l'attestation
« des citoyens : Etienne Rousseau, laboureur, de la Mouillonnière,
« Jacques Lardière, laboureur, demeurant à la Grande-Chevasse, Pierre
« Gris, cultivateur, demeurant à la Lissonière, Jean Renaud, laboureur,

Digitized by Google

Charles-Pierre de Lespinay, né à Avau, le 28 septembre 1777, assistait aux combats de la Guyonnière et de la Chabotterie. Il parvint à s'échapper, mais blessé sans doute, il fut fait prisonnier, « les armes à la main » dans le voisinage peu de jours après. Condamné à mort par un conseil de guerre présidé par le général Grigny, il fut exécuté à Montaigu, le 19 germinal-8 avril 1796 (1).

Le plus jeune des trois frères, Louis-Jacob de Lespinay (1781-1807), ne semble pas s'être trouvé parmi les derniers compagnons de Charette.

L'abbé *Pierre François Remaud*, né en 1756 à Chavagnes-en-Paillers, était également parmi les derniers défenseurs de Charette. Parvenu à s'échapper du bois de la Chabotterie il trouva dans la nuit un asile chez le fermier Moreau, à le Foy de l'Etang en Chavagnes, où il faillit être pris. Il s'embarqua pour l'Angleterre le 2 mai, et fut reçu par les Princes, qui

« demeurant au lieu de la Grande-Chevasse, Mathurin et Joseph Mandin, « père et fils, demeurant à la Chabotrie, Jean Mériau, agriculteur, de- « meurant au Fossé, Louis Chauvin, aussi laboureur, demeurant au « même lieu de la Chevasse, les tous commune de Saint-Sulpice-le-Verdon, « que le citoyen *Samuel-François-Marie L'Epinais*, demeurant à la Roche- « Boulogne, commune de la Grolle, est mort le vingt-trois du mois de « mars dernier (vieux style) dans la dite commune de Saint-Sulpice, dé- « partement de la Vendée ; en administration municipale, le 26 fructidor « l'an IV de la République française une et indivisible (12 septembre 1796) ; « (signé) Touzeau, président, Rousseau, Joseph Mandin, Louis Grelier, « agent, Canteteau, agent, Bougin, adj., Brochard, séc. » (*Arch. dép. de la Vendée*, L. 1059).

A remarquer que tous les témoins habitent les villages les plus proches du bois, et qu'ils durent ainsi relever les morts ; à remarquer également les noms de Mathurin et Joseph Mandin, père et fils, domestiques à la Chabotterie, qui ont été avec les Mandin de la Morinière, leurs parents, les premiers dépositaires de la tradition locale, conservée intacte jusqu'à nos jours dans la famille de leurs anciens maîtres.

(1) La *Feuille Nantaise*, n° 206, 26 germ.-15 avril, et *Arch. dép. de la Vendée* : bureau de la liquidation, 4 primaire an V, f° 58, et acte de notoriété du juge de paix de Montaigu du 13 fructidor an X. — L'abbé Remaud commettait donc une inexactitude en racontant dans son *Mémoire* (*Coll. D.-M.* 27), que les deux frères de Lépinay périrent « au moment de « la prise du général Charette ». Toutefois Charles de Lespinay pourrait être à la rigueur un des deux prisonniers dont parle Travot (a). La lettre expédiée de Challans le 6 germ. semblerait le faire croire (p. 361-362).

Digitized by Google

pleurèrent, dit-il, au récit de la prise de Charette. Il joua encore un rôle important en 1815, et fut fait chevalier de Saint-Louis ; il mourut curé de Maché en 1830. Il a laissé plusieurs *Mémoires* fort intéressants (1).

Jaunâtre, garçon meunier aux Lucs, ancien cavalier de Charette. Sous la Restauration, il était établi maçon à Chantonnay où il travaillait fréquemment pour la famille de Béjarry, à qui il fit le récit de la mort de Haxo et celui de la prise de Charette, dont il fut le témoin. Il mourut vers 1847 (r).

Le fils du métayer de la Pellerinière (r). — A l'époque de la Révolution ce village avait deux métairies, l'une tenue par Jean Pogu, l'autre par les frères Delhommeau. Lors du massacre de la Vivantière, le 28 février 1794, huit Pogu de la Pellerinière (dont Jean) périrent assassinés ; la famille Delhommeau fut également très éprouvée et compta cinq morts. Toutefois, le chef de la métairie, Jean Delhommeau, et sa femme, Marie-Anne Guilbauld, ne sont pas mentionnés sur la liste des victimes qui ne signale que deux de leurs enfants. Il nous semble donc que le Vendéen dont il est question dans le récit de Jaunâtre n'est autre que *Pierre Delhommeau*, leur fils, né le 1er juillet 1774, et par conséquent âgé de 22 ans (2).

Jean Fresneau, de Saint-André-Treize-Voix, nous est connu par cette mention extraite du tableau des anciens soldats vendéens proposés aux récompenses, tableau dressé par la commission cantonale de Rocheservière le 24 septembre 1825 : « volontaire, très brave soldat, très zélé, se trouva à la prise « de Charette. » Il obtint une pension de 100 francs (3).

Pierre Morineau, charpentier, né en 1770, mort en 1820, demeurant au bourg de Saint-Philbert-de-Bouaine, déclare devant notaire le 3 juillet 1814, « qu'il était auprès de son « général lorsque celui-ci fut poursuivi, pris et enlevé par les « troupes républicaines dans les bois de la Chabotterie... et

(1) Bib. de Nantes, *Coll. Dugast-Matifeux*, 27.
(2) Registres de Saint-Christophe-la-Chartreuse et des Lucs.
(3) *Arch. dép. de la Vendée*, R.

Digitized by Google

« qu'il n'a ni au moment de l'arrestation de M. Charette, ni « en se sauvant personnellement par la fuite lorsque les dé- « bris de l'armée vendéenne furent poussés dans les bois de « la Chaboterie, vu La Robrie parmi les assaillants (s). »

Au procès-verbal de la Commission établie en 1814 pour distribuer des pensions aux anciens Vendéens on lit ce qui suit : « Pierre Morineau, âgé de 40 ans, de Saint-Philbert de « Bouaine, indigent, 5 enfants, capitaine de paroisse, blessé « en plusieurs combats, coup de feu à la jambe droite coup « de biscaïen à la poitrine gauche, coup de bayonnette à la « main droite, estropié ; a parfaitement servi, a constamment « servi ce général Charette. Il était avec lui lorsqu'il fut pris, « il le défendit, tua plusieurs soldats ennemis, et ne quitta le « général que lorsqu'il fut entre les mains des ennemis ; il « parvint à se sauver. » Il obtint dès 1815 une pension de 300 francs (1).

Sorin, soldat de Charette, qui aurait été frappé par La Robrie dans les prés qui entourent le bois de la Chabotterie (?). Il vivait encore en 1809 suivant Le Bouvier-Desmortiers, mais était décédé en 1815 (s).

Jacques Renolleau, né à Chauché en 1774, lieutenant de la 1re compagnie de cette paroisse pendant les différentes guerres de Vendée, décoré du Lys en 1814, combattait à la Chabotterie auprès de Charette, suivant la tradition qui en est restée chez ses descendants et qui semble confirmée par ses états de service que conserve pieusement son petit-fils, M. l'abbé Joseph Renolleau, des Sables d'Olonne. Il racontait à ses enfants qu'après la capture du général il ne dut la vie sauve que grâce à ses relations avec les gens du voisinage, mais que, totalement déprimé moralement et physiquement, il fut obligé de garder le lit pendant une huitaine de jours.

Le chevalier de *Goussinot*, ancien émigré, qui attestait la non présence de La Robrie dans le bois où fut pris Charette,

(1) *Arch. dép. de la Vendée*, R.

Digitized by Google

le 23 mars, devant la commission réunie à la Roche-sur-Yon, au mois d'octobre 1816.

M. *de la Barre*,

M. *Barbot de la Trésorière*. Tous les deux, suivant M. Bittard des Portes (p. 591) trouvèrent la mort au combat de la Chabotterie.

Plusieurs déserteurs des chasseurs de Cassel, que Charette considéra toujours comme ses plus braves et ses plus fidèles compagnons (**o**).

Restent *quelques nobles* (**m**) et une *vingtaine de paysans* dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous.

Troupes républicaines.

La petite bande royaliste de 46 hommes, y compris son chef, se trouve en présence de forces pour le moins seize fois supérieures.

De 7 heures et demie du matin jusqu'à 9 heures moins un quart, elle doit se garrer du chef de bataillon J. Gauthier, qui commande les troupes du cantonnement de Saint-Philbert-de-Bouaine, *le 4e bataillon de l'Hérault*, suivant les documents de l'époque et le rapport du général Grigny envoyé le 24 mars au général Hédouville (**e**) : soit environ 150 hommes.

A peine a-t-elle réussi à s'en échapper, sans tirer même un coup de fusil, qu'elle tombe dans un nouveau détachement. De 9 heures jusqu'à 11 heures, elle doit faire face à la colonne que l'adjudant-général Valentin commande en personne. « Je « l'ai chargé, dit-il, avec 100 grenadiers (**c**) », chiffre qu'il a dû atténuer pour la même raison qu'il a augmenté celui de la troupe de Charette. Il écrit encore à Grigny qu'il chargea les royalistes « avec la *compagnie des grenadiers de la demie-brigade des Vosges et Paris* (**d**) », jadis armée de Mayenne.

Mais ici la lutte n'est pas trop inégale : ils sont un contre deux ou trois. Charette résiste longtemps, franchit les lignes, et Valentin, « écrasé de fatigue », abandonne la poursuite.

Le danger est à peine écarté de ce côté que les royalistes

Digitized by Google

tombent vers les 11 heures et demie dans un autre détachement ayant à sa tête le commandant Dupuis. Ce sont « les « *grenadiers du bataillon le Vengeur* », au nombre seulement de 80 hommes, sur les 475 dont se compose l'effectif (1). C'est une surprise de part et d'autre, à peine a-t on échangé quelques coups de fusil, que Charette a déjà disparu avec ses derniers compagnons, fuyant vers le bois de l'Essart par le village de la Chevasse, où il se trouve face à face avec le gros de la colonne de Travot.

Celui-ci terminait son rapport du 23 mars :

Mon *infanterie* était les braves Chasseurs des Montagnes et un détachement du bataillon le Vengeur; ma *cavalerie* était les Chasseurs de la Vendée. Chaque individu a par son ardeur rivalisé l'honneur de contribuer à la réussite de cette affaire (a)

De nouveau il écrivait à Hoche le 7 avril :

Puisqu'il était attaché autant de prix à l'arrestation de cet homme, pourquoi vouloir enlever aux troupes qui ont seules concouru à cette expédition l'honneur qu'elle leur a mérité?... La preuve certaine que les autres colonnes (Gauthier et Valentin) avaient abandonné la poursuite est que la fusillade qui a duré un quart d'heure, n'a été entendue d'aucune d'elles, ce qui résulte de l'aveu même du général Valentin. Ce n'est pas pour ma satisfaction que je fais cette reflexion, mais bien pour celle de la troupe qui à rendu ce service important à la République. Ma troupe était composée des chasseurs à cheval de la Vendée, des Chasseurs des Montagnes et de 80 hommes du bataillon le Vengeur (b).

Donc, prirent part au combat final de la Chabotterie :

1° Les *Chasseurs à cheval de la Vendée*, corps d'élite créé en 1793 par J-L. Frappier, des Sables d'Olonne, principalement formé de jeunes volontaires patriotes de la Vendée, la plupart fils de bourgeois aisés. C'était une des troupes favorites du général Travot Environ 150 hommes.

2° Le *1er bataillon des Chasseurs des Montagnes*, dits improprement chasseurs basques ou cantabres, dont la demie-bri-

(1) Du Chatellier, *Corresp. de Watrin* (1875), p. 29 : décembre 1795.

Digitized by Google

gade était alors commandée par l'adjudant-général André Maurras. Pour la prise de Charette, seul le 1er bataillon marcha, sous le commandement du capitaine Vergèz. Environ 200 hommes.

3° Un détachement de *80 hommes du bataillon le Vengeur*, ou *des Vengeurs*, qui, accouru au bruit de la fusillade, prit part à la fin du combat. Ce corps d'infanterie de ligne était le 2e bataillon de la Vendée et avait été formé de patriotes du pays ; il se trouvait cantonné à Saint-Fulgent (1), tout au moins depuis le 10 ventôse an IV — 29 février 1796, et était commandé par le chef de bataillon Dupuis.

Soit près de 500 républicains contre 36 royalistes.

Charette eut donc avec ses 45 derniers soldats à faire face pendant la matinée du 23, à *750 hommes environ* (2).

La prise effective de Charette fut faite par *Travot*, *Vergèz* et *Jannet-Bauduère* : toutes les relations de l'époque s'accordent sur ce point ; on y ajoute *Mercier-Colombière*.

Aucun officier républicain ne s'est donné garde de faire mention du nombre de ses morts et de ses blessés. Valentin et après lui le général Duthil racontent que près d'une maison Charette et deux de ses soldats tirèrent sur lui leur carabine, mais sans l'atteindre (d). Il est seulement question dans

(1) Chassin, *Préparation des guerres de Vendée*, II, 484. — La capture de Charette ayant eu pour résultat la pacification à peu près complète de la Vendée, le général Hoche, par ordre du 13 germinal-2 avril, faisait passer en Bretagne une partie de ses troupes ; parmi celles-ci se trouvaient la 1/2 brigade des Vosges et Paris (Valentin), désignée pour Saint-Brieuc, et les Chasseurs des Montagnes, pour Fougères. Le bataillon du Vengeur était incorporé, non sans protestations, dans la 10e demi-brigade, et les Chasseurs de la Vendée dans le 7e régiment de cavalerie. Le général Cortez protestait le 7 avril, disant que ce n'était pas une façon de récompenser les Chasseurs de la Vendée, « à ce qui était due la prise de Charette. » (*Arch. hist. de la Guerre* et Chassin).

(2) Chiffre approximatif, nous l'avouons, mais certainement atténué. La *Correspondance de Watrin*, (Du Châtellier, p. 29), donne, à la date de décembre 1795, l'effectif de ces corps qui varient de 160 à 630, en raison des pertes plus ou moins grandes qu'ils ont éprouvées pendant la guerre. Nous avons préféré donner un chiffre minimum afin de n'être pas taxé d'exagération.

Digitized by Google

le récit de Jaunâtre, que l'un de ceux qui soutenaient le chef blessé (S. de Lespinay ?) « d'un coup de fusil abat le soldat « qui met la main sur Charette et tombe aussitôt percé de « coups » (r); on voit également dans les dossiers de 1814 aux Archives de la Vendée que Morineau qui défendit Charette au bois de la Chabotterie « tua plusieurs soldats ennemis ». Il n'est pas douteux, en effet, que cette troupe de braves, qui se défendit pendant cinq heures avec toute l'énergie du désespoir (1), n'ait fait éprouver des pertes cruelles parmi les rangs républicains. Si trente royalistes, y compris les trois prisonniers, trouvèrent la mort, leurs adversaires eurent pour le moins à déplorer des pertes aussi considérables.

Donnons une courte notice biographique des officiers et soldats ayant concouru à la capture de Charette, dont il est positivement fait mention dans les documents anciens.

Travot (Jean-Pierre), né dans le Jura en 1767, entré au service en 1784, était adjudant-général quand il prit en personne le chef royaliste. Il reçut son brevet de général de brigade à Angers, et à Nantes un témoignage de satisfaction du Directoire exécutif. Nommé général de division et commandeur de la Légion d'Honneur sous l'Empire, créé baron par Napoléon, le 3 février 1813 (2), il fut fait lieutenant-général et chevalier de Saint-Louis sous la première Restauration. Il se rallia pendant les Cents-Jours à Napoléon, mais seulement après avoir offert à Angers ses services au duc de Bourbon, qui eut la maladresse de l'éconduire (3); il combattit alors l'armée catholique et royale à Aizenay, à Rocheservière, etc. Traduit devant le Conseil de guerre de Rennes sous la seconde

(1) « Ses gens, écrit Collinet, se sont battus en désespérés (q). »

(2) Son certificat d'armoiries rappelle son plus glorieux fait d'armes, la prise de Charette. Le baron Travot portera : *d'argent à une charrette renversée en fasce de sable, soutenue de sinople.*

(3) Ce fait, dont il n'a guère été fait mention, est cependant mis en relief, comme principal moyen de défense, dans les pièces si nombreuses de son procès, que nous avons consultées aux *Arch. adm. du Ministère de la Guerre.*

Digitized by Google

LE GÉNÉRAL TRAVOT

Statue érigée à la Roche-sur-Yon en 1838

Digitized by Google

Restauration, il fut condamné en 1816 et mourut fou en 1836. Sa statue a été érigée à la Roche-sur-Yon en 1838, et à Poligny, sa ville natale, en 1867.

Vergèz ou *Verges* (Jean-Marie), capitaine, ayant eu le 23 mars le commandement du 1er bataillon des Chasseurs des Montagnes, prit une part très active à la prise de Charette ; il le blessa à la tête et au bras, et mit la main sur le Vendéen un instant avant Travot. Né en 1757, soldat en 1778, il passa en 1789 dans la garde parisienne ; capitaine de la 1re compagnie du 1er bataillon des Montagnes, le 9 février 1793, il se signala à l'armée des Pyrénées par de brillants faits d'armes, trop longs à rapporter ici ; il est noté « très excellent capitaine... », et ailleurs « très brave ». Envoyé avec son corps en Vendée, il fait prisonnier Charette, mais n'en retire pas tous les avantages auxquels il prétend avoir droit, Charette ne s'étant rendu qu'à Travot ; toutefois, le 18 thermidor an IV, on le nomme en raison de ce service, chef du 1er bataillon des Chasseurs des Montagnes, qu'il commande encore dans les Côtes-du-Nord en 1797. Il dût mourir peu après, car dès lors on ne retrouve plus sa trace (1).

Jannet-Bauduère, chasseur à cheval de la Vendée, reconnut le premier Charette en la personne du prisonnier que tenaient Travot et Vergèz, et contribua ainsi avec ces deux officiers à sa prise immédiate. — Il n'y avait alors à porter le nom de Jannet-Bauduère que Louis-Joseph Jannet, sieur de la Bauduère, né aux Sables-d'Olonne en 1768, de Jean-Joseph Jannet, sieur de la Bauduère, qualifié parfois d'écuyer comme son père René, officier de la maison du duc d'Orléans (2), et d'Antoinette Jannet de la Jarrie. Il était marié

(1) *Arch. Nat.* AFIII 393 (2068), AFIII 426 (2412) ; *Arch. adm. de la Guerre* (Chasseurs des Montagnes). — De l'aveu même de M. Chassin, ses recherches sur Vergèz étaient restées infructueuses.

(2) Le chasseur de la Vendée était donc le petit-fils et non pas le fils de ce dernier, comme l'avait publié en 1884 M. Dugast-Matifeux, et par suite issu d'une très ancienne famille bourgeoise connue depuis le début du XVIe siècle à Olonne et aux Sables.

Digitized by Google

depuis 1790 à Mlle Servanteau de la Brunière qui avait été incarcérée comme royaliste en 1793. Son frère cadet Jacques Jannet, sieur de Lépinay, épousa en 1799, Mlle Emilie d'Hastrel.

Mercier-Colombière, chasseur à cheval de la Vendée, connu dans cette affaire par cette mention faite par Berthomot, le 24 mars : « le citoyen Colombière, frère du citoyen Mercier-« Vergerie, a partagé avec Bauduère, la gloire de cette prise « (**m**). » — Né en 1767, il était également issu d'une ancienne famille bourgeoise des Sables et fils de Gilles-Louis Mercier, sieur de Plantibaud, avocat au Parlement, conseiller du roi et procureur de l'élection des Sables-d'Olonne, et de Marie-Anne Dupont ; il s'intitulait, avant la Révolution, noble homme Gilles Mercier, sieur de la Colombière (1). Son frère Charles-Bazile Mercier-Vergerie devint député de la Vendée sous l'Empire (1805).

Renaudin, autre chasseur de la Vendée, aurait revendiqué d'avoir le premier reconnu Charette suivant une tradition rapportée par M. Chassin (2)

Messager, de Saint-Gilles, adjoint, c'est-à-dire aide de camp de Travot, se déguisa avec Vergèz, dans la nuit du 22 au 23 pour obtenir quelques renseignements sur le refuge de Charette, et fut désigné par le général Travot pour garder avec le capitaine des Montagnes l'entrée du bois de la Chabotterie où

(1) De même que Mme Jannet-Bauduère, Mercier-Plantibaud, père de Mercier-Colombière, et son frère Vergerie, avocat distingué, furent suspectés de royalisme et emprisonnés en 1793. Lui-même fut arrêté, mais le 3 août « Mercier-Colombière est absou par le tribunal ». Il est encore dénoncé, toutefois le registre ajoute : « Tant qu'à Plantibaud dit « Colomblière, le comité ajourne, cet ajournement est motivé sur ce que « ce citoyen est occupé à l'armée et que quelqu'un assure qu'il s'y con-« duit bien. » (Chassin. *Prép.* I. 452 ; *Vend. Pat.* IV, 24). Il venait en effet d'entrer dans le corps des chasseurs de la Vendée où nous le retrouvons en 1796.

(2) Chassin prétend page 414 que cette attestation concernant Renaudin est extraite des *Echos du Bocage Vendéen* 1884, ce qui est certainement inexact car, possédant cette *Revue* dans notre cabinet, nous l'avons maintes fois feuilletée, sans y trouver jamais le nom de Renaudin.

Digitized by Google

Charette vint se faire prendre quelques instants après. Il devint maire d'Aizenay et présida le comité d'érection de la statue de Travot en 1836.

Guinel, adjoint de Grigny, chef du poste de Chavagnes-en Paillers, paraît avoir fait partie de la colonne Travot, au rapport de sa lettre du 22 à Grigny (1) et de celle de ce dernier au général Hoche du 31 (**f**). Voir paragraphe XV.

Gillaizeau, guide de la colonne Travot, connu par cette mention d'une lettre datée de Nantes, le 26 mars : « le citoyen « Gillaizeau, guide, qui était à la prise de Charette m'a dit hier « la manière avec laquelle Charette a été arrêté (2) » — Il nous semble être François Gillaizeau, de Montaigu, acquéreur de biens nationaux, qui peu après la capture devint fermier adjudicataire pour le compte de la République, du château de la Chabotterie et des métairies de la Chabotterie et de la Morinière (3).

Coupperie. Lettre de la veuve Coupperie, demeurant à Péaut près Luçon, le 30 mars : « Mon fils qui est sensible à votre « souvenir... était à la prise de Charette (**p**). »

Sardons.

Faverons.

Landonnière. Tous trois certifient en 1826, que, se trouvant à la prise de Charette comme soldats républicains, ils n'y ont pas aperçu Hyacinthe de La Robrie (Procès La Robrie à Bourbon-Vendée).

Dupuis, commandant du bataillon le Vengeur, alors cantonné à Saint-Fulgent, a toujours été compris parmi les combattants du bois de la Chabotterie, quoique les rapports ne précisent pas s'il était bien le chef du détachement des

(1) La *Feuille Nantaise* n° 194, 14 germ.-3 avril. — Il semblerait même d'après cette lettre que l'adjudant général Joseph *Cortèz*, chef de l'état-major de la subdivision, aurait fait partie de la colonne Travot, puisque le 22 il était aux Brouzils et que le 23 il expédiait à Pont-de-Vie le rapport de Travot.

(2) *Arch. Nat.*, AFII 358.

(3) Bib. de Nantes, *Coll. Dugast-Matifeux*, 61.

Digitized by Google

80 grenadiers. Jusqu'à preuve du contraire il y a tout lieu de le supposer.

Il serait injuste de ne pas faire une mention spéciale de *Valentin* (François), qui, bien que n'ayant pas pris part comme les précédents, au dernier combat de Charette, contribua cependant dans une large mesure à sa capture, en raison de « la chasse » incessante qu'il donna aux royalistes durant toute la matinée (1). Né dans les Hautes-Alpes en 1763, soldat en 1780, il devint général de brigade en 1800, et fit toutes les campagnes de Bonaparte et de Napoléon jusqu'en 1812, époque de sa retraite.

Citons par le même motif, Jacques *Gauthier* ou *Gautier*, né à Béziers en 1762, soldat en 1779, volontaire au bataillon de l'Hérault en 1791, capitaine au 4e bataillon en 1793, chef du 4e bataillon de ce corps, qui devint plus tard la 23e demi-brigade d'infanterie légère, le 2 octobre 1793 ; il servit en Vendée, en Italie, à la Grande-Armée, et fut admis à la retraite en 1806. C'est lui qui à la tête de son bataillon, au matin du 23 mars, « leva le lièvre » et le rejeta sur Valentin ; il présida à Nantes le conseil de guerre qui condamna Charette (2) ; un des capitaines de ce bataillon, qui coopéra à la poursuite, Pierre-Joseph-Marie *Perrin*, en fut le rapporteur. Gauthier reçut le 13 floréal-2 mai, une lettre de félicitation du général Grigny (2).

Inutile de faire mention du général de brigade Mermet qui ne prit aucune part aux opérations du 23 mars quoi qu'en ait dit tous les historiens modernes.

(1) Il obtint le 5 avril un témoignage de satisfaction du Directoire, qui peu de temps après, le 1er floréal-20 avril, demandait à Hoche des renseignements sur le rôle de Valentin dans cette affaire, afin de voir s'il méritait une plus haute récompense (*Arch. hist. de la Guerre* : Armée des Côtes de l'Océan).

(2) Voici un détail inédit : On présenta à Charette une liste de 18 militaires pris dans le 4e bataillon de l'Hérault et la légion Nantaise, sur lesquels le prisonnier put choisir ses 9 juges. (*Journal du Bonhomme Richard*, n° 267, 20 germ.-9 avril ; la *Sentinelle*, n° 293, 23 germ.-12 avril : lettre de Nantes du 9 germinal).

(3) *Arch. Nat.* AFII 346, 380 ; *Arch. adm. de la Guerre.*

Digitized by Google

XIII. — PORTRAIT DE CHARETTE

Charette est vaincu, mais c'est l'homme du jour.

Chacun veut voir, veut admirer le rebelle qui a menacé pendant si longtemps la République. A Angers, les personnes qui ont la faveur de l'approcher s'empressent d'en faire un portrait aux absents ; pendant la « procession » de Nantes ordonnée par Duthil, tous les habitants se pressent au passage du captif ; quelques jours plus tard les gazettes en font une minutieuse description qui se lit aux quatre coins de la France ; les marchands d'estampes et de nouveautés mettent en vente le portrait de Charette, que l'on s'arrache en quelques instants.

Les textes suivants, dont deux tout au moins sont inédits, suffiront pour donner une idée exacte du portrait physique et du costume de Charette le jour de sa capture, puisqu'il est avéré que le général vendéen conserva les mêmes vêtements jusqu'à sa mort.

Rapport officiel de Travot du 23 mars : « Le chef des re-« belles était décoré des signes de royalisme et porteur d'une « arme à feu (a) ; » carabine à un coup suivant Valentin, à deux coups d'après le capitaine Vergèz. L'acte d'accusation précise également ces deux particularités : «... arrêté les armes à la « main... et décoré des signes de la rébellion (1). »

Lettre de l'officier S., datée d'Angers, le 27 :

Hier Charette est arrivé bien escorté, et accompagné des officiers qui l'ont pris. — Cinq pieds cinq pouces, une taille assez bien prise, nerveux et leste, le teint bazanné, la barbe, les sourcils et les cheveux noirs ; les yeux moyens mais vifs et quelquefois durs, le nez large et court, la bouche grande, le menton carré et avancé : voilà son portrait.

L'ensemble de sa figure, en général, est plat ; sa manière de par-

(1) *Arch. hist. de la Guerre* ; journaux ; Savary, VI, 253.

Digitized by Google

ler est douce, et ressemble à celle de ces petits messieurs *cadenettes* et à la *pâole suprême*, mais cela est naturel chez lui et nullement l'effet de l'affectation, ce qui donnerait à penser qu'ils aient cherché à l'imiter lorsque les chouans qui avaient reflué à Paris et dans toute la République ont mis cet accent en vogue avec les colets noirs. — Son accoutrement n'avait rien de remarquable que sa malpropreté. Un pantalon et un gilet gris, une veste verte dont la couleur est passé, un colet rouge brodé d'un petit galon d'or volé à une chasuble, une ceinture de coton de différentes couleurs, des brodequins, un chapeau rond, un petit crachat sur le revers de sa veste, et un petit crucifix pendu à sa boutonnière : voilà son costume...

Il n'avait sur lui que quelques louis qu'on lui a laissés, et un petit portefeuille contenant quelques lettres, dont trois du roi de Vérone, dans lesquelles en lui annonçant qu'il le nomme lieutenant général, il lui confie le commandement de son armée catholique et royale, d'autres du comte d'Antraignes, deux adresses, des reçus de sommes payées, et un petit médaillon sur lequel est lavé à l'encre de la Chine, l'urne ombragée d'un saule pleureur, dans le contour de laquelle on voit les profils de Louis XVI, de sa femme et de ses enfants. Il était armé d'un espingole et d'un pistolet.

La prise de ce chef doit terminer la guerre de Vendée (j).

Autre lettre écrite d'Angers, le 29 mars.

Il a une figure à caractère; il est vif, a la parole douce; c'est un brun avec de très beaux yeux, le menton un peu long et de grosses lèvres; il est bien bâti...

Voici son costume : petite veste à la hussarde avec des fleurs de lys; un pantalon de laine blanche tricotée et des brodequins; une ceinture de mouchoir rouge : un mouchoir blanc marqué à son nom avec une serviette fine où il mettoit son bras. On lui avait donné un chapeau de paysan (K).

M^lle^ Arnoux fait le 29 mars, à son frère, qui avait été dans sa jeunesse le compagnon d'étude de Charette, le portrait suivant :

Personnellement Charette était un homme de 33 ans, de 5 pieds 3 pouces et demi, assez vigoureusement constitué, passablement bien fait, se tenant fort droit, l'air extraordinairement fier et imposant; cependant il n'en imposait plus là. Le front haut, des yeux

Digitized by Google

de feu, mais enfoncés ; il avait la peau jolie il y a un an, aujourd'hui elle était très brune ; le nez est un peu aquilin, le bas du visage gros et allongé, ayant ce qu'on appelle un menton en galoche, la barbe brune, bref une assez belle figure avec d'assez médiocres traits (1)... il avoit une structure agréable avec l'air très distingué.

Voici pour le costume : un mouchoir blanc à la tête ; tu sais que ce mouchoir blanc tient à l'uniforme des brigands, avec un chapeau rond à haute forme ; Charette en avoit toujours un dans le plus grand costume ; ici il n'avoit point de chapeau ; ses cheveux étoien coupés en rond ; habit-veste avec un collet rabattu de velours cramoisy brodé d'or ; de petits revers et parements de même que l'habit, passepoils rouges, retroussis rouges avec fleurs de lys d'argent, une grosse cravate, un mauvais gilet noir, une ceinture, un pantalon de flanelle blanche et des bottines, le tout très mesquin, fort sale et tout taché du sang de ses blessures (o).

Un officier de la garnison de Nantes écrit le 31 mars :

Tu ne seras pas fâché, mon ami, d'avoir des détails exacts sur la mort du trop célèbre Charette. On aime à étudier ces scélérats fameux qui comme les héros doivent occuper les contemporains et la postérité...

Il était habillé d'un pantalon gris, d'un habit-veste pareil, sans autre distinction qu'un galon d'or étroit et dentelé qui bordait son colet. Autour de la tête un fichu blanc négligemment noué à la créole... Sa contenance était assurée, sa marche ferme et le plus grand calme était répandu sur sa figure. Son teint n'était plus comme au temps de la pacification, blanc et uni, les fatigues l'avaient bruni. Il regardait tout, sans insolence et sans bassesse. Il était âgé de 33 ans, sa taille était d'environ 5 pieds 4 pouces, les cheveux noirs, les sourcils noirs et droits, l'œil enfoncé, petit, mais vif, le nez long et recourbé, la bouche grande et rentrée, le menton allongé, beaucoup marqué par la petite vérole ; la poitrine large, la cuisse assez fournie et bien faite, la jambe un peu grêle, la voix faible, féminine et un peu aigre, la tournure leste 1).

Citons encore cette description détachée du *Journal* de Collinet à la date du 31.

(1) M. Chassin a cru préférable de terminer ainsi le portrait physique donné par Mlle Arnoux.

Digitized by Google

CHARETTE

(Aquarelle originale appartenapt à M. Roger GRAND

Digitized by Google

Son costume était une camisole gris-bleu avec revers et collet rouge, pantalon de même, chapeau à haute forme sans cocarde ni panache. Sur le revers et en dedans de sa camisole il y avait en broderie, trois crucifix ; à gauche aussi en broderie, une croix de Saint-Louis, et sur les bouts, aussi en dedans, trois fleurs de lys brodées d'or (q).

Deux aquarelles fort curieuses, exécutées par un artiste (?) nantais nommé Léauté, présent au passage de Charette dans les rues de Nantes et témoin de sa mort, ont fixé, mieux encore que les écrits, le dernier costume du général vendéen.

L'un de ces croquis, appartenant à M. Roger Grand (1), représente Charette vêtu d'un habit vert, au col rabattu rouge brodé d'or, patte d'épaule rouge ainsi que les revers des basques retenus par des fleurs de lis ; le gilet et les revers du col sont en velours frappé du même ton que l'habit, les parements des manches de même se terminent par deux liserés ; l'habit est maintenu fermé sur la poitrine par une cocarde rouge ovale brodée d'une colombe blanche (2) ; une culotte collante blanche, dite « à pont », s'enfonce dans des bottes noires à la Souwaroff montant à peine à mi-jambe ; il a un foulard blanc au cou, et un mouchoir également blanc sur la tête.

L'autre dessin, acquis récemment par M. Charles de Charette, ne diffère que dans des détails infimes : la veste est d'un

(1) M. Grand vient de publier à Nantes une très intéressante brochure intitulée : *Deux portraits inédits de Charette*, avec deux gravures hors texte en chromo-lithographie (1910). A cette occasion il a intenté un procès à M. G. Lenôtre, qui avait, sans son autorisation, publié dans *Vieilles Maisons, vieux Papiers*, l'aquarelle qui lui appartenait.

(2) Les républicains avaient cru voir dans ce *crachat* une croix de Saint-Louis. D'ailleurs nous ne nous expliquons pas pourquoi le chef royaliste portait alors une colombe pour insigne, à moins que ce ne soit comme ornement de fantaisie, ou bien encore qu'il ne se fut considéré comme titulaire de l'ordre du Saint-Esprit, dont le roi n'eut pas manqué de lui remettre le collier dès sa rentrée en France. — Charette portait généralement sur la poitrine un *Sacré-Cœur*, dont on conserve au château de la Contrie, un scapulaire authentique qui, après l'avoir porté, fut donné en souvenir par le général à sa pupille, M^lle^ de la Rochette (nièce de la dernière dame de la Chabotterie), laquelle après la guerre qu'elle fit aux côtés de Charette, épousa M. de Chantreau.

Digitized by Google

drap rougi par l'air et le soleil, les fleurs de lis des retroussis, sont d'argent, la culotte est jaunasse, la ceinture blanche rayée de rouge, le gilet et les revers du col en velours frappé vert-jaune.

Une troisième aquarelle, qui dérive des deux premières, mais qui n'est qu'une copie de la dernière, est conservée à Nantes au musée Dobrée. La veste est vert-bleu, le mouchoir de la tête blanc et rouge, le crachat représente une fleur de lis au lieu d'une colombe.

Il résulte de ces nombreuses descriptions, que Charette, lorsqu'il fut pris à la Chabotterie, était chaussé de larges brodequins, et vêtu d'un pantalon collant de laine blanche tricotée, d'un gilet gris, d'un habit-veste à la hussarde. Cet habit en drap vert dont la couleur est passée, un peu rougie à l'air, a un col rabattu de velours rouge brodé d'un petit galon d'or dentelé, provenant de quelque ornement d'église, les petits revers du col et les parements des manches sont en velours frappé du même ton que l'habit, pattes d'épaules rouges et retroussis de même, retenus par des fleurs de lis brodées d'argent. Une petite cocarde ovale rouge brodée d'une colombe blanche, placée sur le revers gauche de la veste, maintient au centre l'habit fermé ; un petit crucifix est pendu en dedans à sa boutonnière. Une ceinture de coton rayée blanche et rouge soutien sa taille ; le cou est engoncé dans un foulard blanc servant de plastron, et le traditionnel mouchoir blanc de Cholet marqué à son chiffre est négligemment noué à la créole autour de sa tête. Le tout est fort sale, déchiré et taché du sang de ses blessures (1).

(1) Que sont devenus ces vêtements que tous les contemporains ont mis tant de complaisance à dépeindre ? — Voici un détail complètement ignoré de nos jours, et qui répondra en partie à cette question.

Le député du Maine-et-Loire, Savary, recevait cette lettre de Nantes, datée du 2 floréal-21 avril :

« Je ne m'étonne pas que l'on fasse revivre Charette à Paris. Ici, on « l'a ressuscité. Ses bons amis le disent à la tête des chouans. Cependant « plus de 6.000 personnes l'ont vu bien mort. Trois jours après, la muni-

Digitized by Google

Grâce à l'autorisation si gracieusement accordée par M. Grand, nous pouvons donner au lecteur une idée exacte du portrait de Charette en reproduisant ici son précieux croquis, pris sur le vif à l'instant même de la mort de celui qu'on appelait encore le *roi de Vendée*.

XIV. — LA TRAHISON DANS LA PRISE DE CHARETTE

Nous avons laissé de côté, dans tout le cours de notre étude, une question angoissante s'il en fut, et qui plane indécise mais tenace, sur tout cet épisode des guerres de Vendée. — Charette fut-il trahi ?

Le fait paraît certain. Les vieux paysans du Bocage ne mettent pas en doute dans leurs pittoresques récits qu' « il avait été *vendu* », et les documents de l'époque en font trop souvent mention pour que cette infamie ne soit pas rigoureusement exacte. Mais, si la trahison paraît certaine, la diversité, des versions, celle des mobiles, celle du nom de son auteur, qui tantôt est un officier ou un soldat royaliste, tantôt un déserteur, tantôt encore un bourgeois ou un paysan, prouve combien il importe de se montrer circonspect dans une semblable accusation.

D'ailleurs dès maintenant une distinction s'impose. Qui dit trahison dans la prise de Charette, veut parler de la révélation faite à Travot de la présence du chef royaliste dans le bois de la Chabotterie. Or en ce sens, toutes les versions semblent inexactes : il est prouvé que Charette ne fit que traverser en

« cipalité l'a fait exhumer pour lever tous les doutes. *Sa veste et son pan-*
« *talon ont été vendus, devinez ?... 26 louis d'or. On prétend que ces reliques*
« *doivent être envoyées à Véronne* (Louis XVIII) *et de là chez le grand Lama*
« (le pape)... » — Cette lettre publiée pour la première fois par la *Sentinelle* (n° 312, 12 floréal, 1er mai), était reproduite avec commentaires dans la *Feuille du Jour* (n° 19, 13 floréal), le *Censeur des Journaux* (n° 252, 16 floréal), le *Journal des Patriotes de 89* (n° 261, 16 floréal), etc.

Digitized by Google

courant ce taillis sur une largeur de 100 mètres pour gagner le bois de l'Essart, aussi personne n'a-t-il eu le temps matériel d'aller en informer le général républicain. Tout au plus pourrait-on admettre qu'après le combat livré sur les bords de la Rue, un soldat se soit détaché de la troupe royaliste et ait cherché une colonne ennemie afin de prévenir que Charette avait l'intention de se cacher dans le bois de l'Essart. S'il y a eu trahison — et nous le croyons — cette trahison se réduit dans l'avertissement donné à Travot, à Valentin ou à Gauthier, les derniers jours qui précédèrent la capture, que Charette se trouvait caché dans telle région nettement délimitée, permettant aussi de rétrécir méthodiquement le cercle de troupes dans lequel finit par succomber leur redoutable adversaire. Rien de plus vraisemblable, par exemple, que le rapport d'un « faux ami » ait, au matin du 23 mars, décidé Gauthier et Valentin à se diriger de la Grolière et des Lucs directement sur la ferme de la Pellerinière, et ait déterminé Travot à se rendre de Chauché vers Mormaison par le bois de l'Essart et le château de la Chabotterie (1).

Donnons maintenant les diverses versions de trahison qui ont pris consistance en 1796.

La principale, la plus précise et à coup sûr la plus retentissante, a été portée contre un ancien chef de division et intime ami de Charette, Hyacinthe Hervouet de la Robrie, qui, avec Jean-Baptiste Guérin (2), était venu faire sa soumission au commandant de Vieillevigne, le 23 février 1796.

(1) Les rapports le laissent entendre, puisque les trois chefs de colonne marchèrent « sur un renseignement qu'ils eurent »; reste à savoir si ces renseignements provenaient d'un traître, d'un patriote du pays ou bien des espions républicains. On dit bien que Travot s'arrêta un instant à la Chevasse pour se renseigner près d'un paysan (h), mais là encore il n'y aurait pas trahison. Du reste, chacun sait par expérience de quelle façon évasive répondent nos paysans du Bocage, à plus forte raison en pareil cas, l'aurait fait un paysan royaliste; le rapport du général Grigny l'atteste suffisamment (e).

(2) L'accusation contre Guérin a eu une portée beaucoup moindre,

Digitized by Google

Dès le lendemain, 24, Hoche annonçait de Montaigu, aux membres du gouvernement à Paris, la soumission des deux chefs de division au général Mermet, ou plus exactement au commandant Loiseau, « auquel, ajoute-t-il, ils avaient promis « de faire prendre Charette (1). » Leurs intentions devenaient publiques, car la *Feuille Nantaise* annonçait cette nouvelle sensationnelle dans son n° 176, du 24 ventôse-16 mars. Un mois après, en publiant la dépêche officielle annonçant sa capture, le *Courrier Républicain* (N° 868 7 germ.-27 mars) ajoutait : « il a été trahi par un de ses lieutenans qui l'a fait connoître « aux troupes de la République ; » de même la feuille royaliste, le *Censeur des Journaux* (N° 214, 28 mars) écrivait : « on assure « que Charette est mort livré par les royalistes. » Ce bruit prenait créance, même parmi les chefs Chouans. Le 28 avril 1796, un officier royaliste mandait à sa femme, du quartier général de Puissay, armée de Boisguy :

Charette a été livré par un nommé la Robrie, gentilhomme et chef d'une division dans l'armée de la Vendée. Cette atrocité est le résultat d'une vengence particulière provoquée par le caractère altier de ce chef (2).

Quelques écrivains royalistes et tout particulièrement Le Bouvier-Desmortiers, en 1809, dans sa *Vie du général Charette* (II, p. 461 et 462), ont précisé les faits. La Robrie se trouvait, disent-ils, avec les soldats de Valentin au combat de la Guyonnière-le Sableau, il les conduisait, et voyant leur méprise en poursuivant l'allemand Pieffer, il leur cria : *Ce n'est pas celui-ci, c'est l'autre qui a le pantalon gris !*

parce que son nom n'a jamais été mêlé au dernier combat de la Chabotterie. M. Thomas de Préneuf, major de la division de Vieillevigne, chargé de dresser les états de service des anciens Vendéens, certifia, le 13 juillet 1816, qu'il avait été calomnié et attesta « sa glorieuse et irréprochable « conduite militaire. » (*Arch. de la Loire-Inf.* R. 144.)

(1) Savary, VI, p. 189.

(2) *Corresp. inédite de Charette*, etc. (Paris, chez Buisson, an VIII), — et Savary, VI, p. 269.

Digitized by Google

Bien plus, Le Bouvier ajoute :

Deux Vendéens nommés Morineau et Sorin se sauvaient à travers la prairie voisine du taillis. La Robrie court dessus à cheval et le sabre levé. Morineau près d'être atteint se retourne, présente son fusil qui n'était point chargé et fait tourner bride à son ennemi qui se reporte sur Sorin, le renverse par terre avec le poitrail de son cheval et lui plonge son sabre à travers le cou : *Tiens*, lui dit-il, *tu ne porteras jamais à d'autres la nouvelle de ce qui se passe ici.* Il se trompait. Heureusement pour le blessé, la lame du sabre qui saignait abondamment n'eut rien de dangereux. Sorin vit encore.

Malgré cette précision de détails qui cadrent exactement avec les lieux, la contradiction est flagrante. La Robrie ne pouvait se trouver à la fois et avec Valentin et avec Travot, puisque suivant les rapports officiels des deux adjudants-généraux, Valentin avait cessé toute poursuite lorsque Travot s'empara de Charette.

M. l'abbé Deniau dans une note très claire a fait le résumé de la polémique qui est résultée de cette accusation (1).

Lorsque les premiers bruits de cette inculpation vinrent à sa connaissance, La Robrie crut devoir les dédaigner comme une calomnie passagère, pendant que les temps n'étaient pas favorables pour en demander juridiquement raison, et qu'il devait attendre des jours plus tranquilles pour se justifier ; mais le 11 octobre 1816, l'autorité supérieure, devançant ses protestations (2), nomma secrètement une commission pour s'enquérir des preuves de sa prétendue déloyauté ; cette commission se réunit à Bourbon-Vendée

(1) *Histoire de la Vendée*, V, p. 506-507.

(2) Il y avait eu déjà une première procédure dont les historiens des guerres de la Vendée n'ont jamais fait mention. Suzannet, qui avait consenti en 1815 à laisser La Robrie à la tête de son ancienne division, avait été remplacé après sa mort par le Comte de Mornac. Celui-ci, ne voulant pas dans son armée d'officiers sur lesquels pouvaient planer quelques soupçons, destitua La Robrie, le 19 juillet 1815. L'ancien chef de division en appela devant un conseil de guerre, dont les membres choisis par le général de Mornac, siégèrent du 1er au 7 septembre, et trouvant les accusations trop imprécises, le réintégrèrent le 7, dans son commandement (*Arch. adm. du Ministre de la Guerre*). C'est à l'occasion de cette affaire que M. de La Robrie publia à Nantes sa *Justification* (s).

Digitized by Google

et déclara, sans l'avoir appelé ni entendu : 1° qu'il n'était pas constant que La Robrie fut présent à la prise de Charette ; 2° qu'il n'était pas prouvé non plus qu'il y avait participé. Mécontent de cette justification incomplète, La Robrie réclama des débats publics devant une nouvelle commission. M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre en autorisa la formation, le 26 mars 1826. Cette commission, composée du comte de Chalus, président, de MM. Lucas-Championnière, David des Norois, Leverrier de Beaumanoir, Dubois de la Patellière, anciens officiers de Charette, déclara, après une discussion approfondie, que M. Hervouet de La Robrie avait été faussement accusé et véritablement calomnié. Son verdict s'appuyait : 1° sur l'attestation autographe du général Travot qui certifiait que La Robrie ne se trouvait pas avec lui au bois de la Chaboterie quand il s'empara de Charette, et qu'il ne le vit pour la première fois qu'en 1814 ; — 2° sur le témoignage du chevalier de Goussinot et de Pierre Morineau, de l'armée de Charette, qui se trouvaient auprès de leur général quand il fut pris et qui ne virent point M. de La Robrie parmi les assaillants ; — 3° sur un certificat de MM. Sardons, Faverons, Laubonnière, soldats de Travot, et présents à la prise de Charette, qui déclarèrent n'avoir point vu M. de La Robrie au milieu d'eux (1) ; — 4° sur la déclaration des femmes Soubise et Guilloton, qui constatèrent que La Robrie était gardé par les Républicains quand la nouvelle de l'arrestation de Charette leur arriva, et qu'elles furent témoins de sa profonde douleur, lorsqu'on la lui annonça ; — 5° enfin Charette dans sa prison ne l'a jamais accusé de trahison (2). De plus en 1814, M. Le Bouvier-Desmortiers reconnut qu'il avait été faussement renseigné sur la conduite de La Robrie, et en 1816 il constata par écrit sa rétractation (3).

A ces preuves justificatives, il faut ajouter que M. de La Robrie

(1) Messager a également protesté contre cette accusation (*Revue de Bretagne et Vendée*, 1881.)

(2) Le passage suivant extrait de la lettre si souvent citée, écrite à Nantes le 31 mars et publiée dans tous les journaux du temps, en est la preuve, en même temps qu'elle apporte celle de la désapprobation de sa conduite par Charette. « En parlant de Roberie, raconte l'officier de « la garde nationale, il avait dit qu'après X* il ne connaissait pas de « plus grand scélérat ; qu'il se battait, il est vrai, pour la contre-révolu« tion, mais qu'il n'était point de son parti, et qu'il le désavouait (!). »

(3) En conséquence, le Marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la Guerre, notifiait à M. de La Robrie, « qu'il était reconnu pour un ser« viteur du roi brave et loyal. » (*Arch. adm. de la Guerre*).

Digitized by Google

a toujours fait preuve du plus pur royalisme, que les neveux de Charette lui ont conservé toute leur estime ; que ses anciens compagnons d'armes l'ont toujours tenu en haute considération ; en 1815 le général Suzannet lui confia le commandement d'une division ; en 1832, la duchesse de Berry le félicita de ses loyaux services, et que depuis, le Comte de Chambord lui donna des preuves de sa haute confiance. Devant toutes ces raisons, la culpabilité de La Robrie disparaît.

Depuis quatre-vingts ans tous les historiens ont rejeté la version La Robrie.

Pourtant *pas de fumée sans feu*, assure la sagesse populaire, et ici encore le veil adage ne se trouve pas démenti.

La conscience de Hyacinthe de La Robrie n'était pas absolument nette. Avec sa fougue habituelle il prononça au moment de sa soumission des paroles aussi graves que inconsidérées : il déclara au chef de bataillon Loiseau et aux autres officiers du poste de Vieillevigne qu'il pouvait livrer son général. La preuve en est dans le passage si catégorique de la lettre de Hoche que nous venons de citer (1), et aussi dans une lettre inédite adressée au représentant Goupilleau par son ami Georges Sauvaget des Landes, demeurant au bourg de Saint-André-Treize-Voix, situé sur le chemin de Saint-Sulpice à Vieillevigne, à une lieue de cette localité.

Ce citoyen, enrichi par l'acquisition de biens nationaux, qui avait des rapports fréquents avec les troupes stationnées à Vieillevigne, écrivait très peu de jours avant la prise de Charette (2).

(1) Hoche, toutefois n'a pas écrit qu'il avait trahi ; bien au contraire, puisqu'il dit se méfier de ses dispositions, et que dans une seconde lettre du 29 février, il annonce qu'il va envoyer La Robrie en prison à Saumur (Savary, VI, p. 189 et 202) ; de fait, il se contenta de le placer en surveillance quasi-prisonnier jusqu'après la mort de Charette. Du reste, La Robrie dans sa *Justification* prouva qu'au moment de la capture il se trouvait à Rocheservière accompagné de deux officiers républicains.

(2) La lettre n'est pas datée, mais d'après son contenu, elle ne peut avoir été écrite qu'entre le 12 et le 22 mars.

Digitized by Google

J'oubliais de vous dire un mot sur le triste état de la Vendée. Je dois vous avoir marqué de Robrie (sa soumission) dans la lettre que vous avez reçue de mois depuis huit jours.... Cela est à la connaissance de tout le monde et Robrie qui fait ses embaras et dit qu'il livrera Charet, il est reconu pour le livrer comme conducteur dune division appartenant audit général, je vous laisse à pencer de ses horeur (1).

La Robrie, mu par l'excitation du moment, fut donc certainement coupable d'un excès de langage et d'un geste malheureux (2). Le doute n'est pas possible. Il ne se rendit peut-être pas compte de la portée qu'ils pouvaient avoir sur son honneur ; mais affirmons une fois encore qu'il n'a pas et qu'il n'a pu livrer Charette.

L'accusation de cette félonie n'a pas été seulement portée contre l'ancien chef de la division de Saint-Philibert-de Grandlieu. D'après l'*Histoire de la Guerre de la Vendée et des Chouans* de M. A. Beauchamp (1807 et 1820), un chasseur de Cassel, déserteur et compagnon du général, aurait signalé la présence de Charette dans le bois de la Chabotterie, afin d'obtenir grâce. C'est aussi l'opinion de M. Berthe de Bournisseau (3), et de plusieurs autres écrivains. On peut faire reposer le bien fondé de cette version sur la réponse que fit Charette, le 27 mars, au

(1) Bib. de Nantes, *Coll. Dugast-Matifeux*, 76, n° 118.

(2) Auvynet, ancien officier de Charette, a donné la note exacte de la conduite de La Robrie dans les *Eclaircissements historiques* qui font suite à l'édition officielle des *Mém. de Mme de La Rochejaquelin* (1823), p. 508. « Il est certain qu'aucun officier de Charette n'accompagnait le général « Travot, lorsqu'il se saisit du chef royaliste. Il n'y eut que La Robrie « qui eut la faiblesse, pour ne pas dire l'indignité, de se rendre aux ins- « tances des républicains, et de marcher *une fois* avec eux, en arborant « un panache tricolore ; mais ce fut aussitôt après sa soumission, un « mois avant la prise de Charette, qu'il se souilla de cette action qui « excita l'indignation des royalistes pacifiés et le mépris des républicains « même qui le provoquèrent. » C'est évidemment cette fanfaronnade (promenade militaire de Vieillevigne à la Chapelle-Palluau, sur la demande du général Mermet afin d'apaiser les populations), bien contraire à son passé, qui a surtout donné consistance à l'accusation de traître portée contre lui.

(3) *Hsit. des Guerres de la Vendée et de la Chouannerie* (1819), II, p. 372.

Digitized by Google

général Duthil au sujet des déserteurs qu'il employait qui « tous, dit-il, le détestaient (1). »

D'autres relations anciennes ont porté l'accusation sur quelque paysan haineux attiré par l'appas d'une belle récompense. Et ici encore on pourrait baser cette hypothèse sur le témoignage des anciens mémoires royalistes (abbé Remaud, etc), et sur celui de Charette lui-même, qui avouait être contraint dans ces dernières semaines de faire surveiller les paysans chez qui il se réfugiait.

On lit dans le *Journal* manuscrit de Collinet des Sables, à la date du 23 mars, que « le frère de la servante du curé as-« sassiné de la Rabatelière (2) fut le 23 mars au matin trouver « le général Travot, qui rôdait du côté de Dompierre, et lui « indiqua le refuge de Charette et de quarante brigands (q). »

Une contemporaine de ces événements, Mme Thiériot, de Montaigu, veuve d'un chasseur de la Vendée et nièce du curé Guesdon, apporte une légère variante.

Elle racontait à M. Rigaud, qui recueillit cette conversation en 1849, que Charette vint en personne présider l'exécution ; puis elle ajoutait :

Le docteur Buet des Brouzils, à une lieue de la Rabâtelière, ami intime du curé et médecin de Charette lui reprocha amèrement cette barbarie ; il en fut tellement indigné qu'il se rendit auprès du général Travot et s'adressant aux citoyens Méssager de Saint-Gilles, et Jeannet de la Bauduère, d'Olonne, chasseurs de la Vendée, il leur apprit le refuge de l'assassin Charette, dans les bois de la Chaboterie, propriété des de Goué (3).

(1) Interrogatoire aux *Arch. hist. de la Guerre*, publié par Chassin, p. 421.

(2) Il est prouvé que Charette ne fut pour rien dans l'assassinat de l'abbé Guesdon, et qu'il le désavoua hautement à diverses reprises dans ses interrogatoires. D'ailleurs, M. Bittard des Portes admet le bien fondé de la version que l'abbé Remaud a consignée dans ses *Mémoires* (*Coll. D.-M.*, 27), suivant laquelle le curé de la Rabastelière n'aurait été tué par des royalistes déguisés en républicains qu'après leur avoir fourni la preuve écrite qu'il voulait livrer Charette (p. 580-581).

(3) *Le Phare de la Loire*, le 2 septembre 1896. Chassin, p. 388, qui a publié ce passage donne comme source première les *Echos du Bocage Vendéen*, 1884, ce qui est inexact.

Digitized by Google

La citoyenne Brieux, veuve Esnard, annonçait de Saintes, le 29 mars, à son amie la citoyenne Porchier, réfugiée à Cognac, la prise de Charette, en ces termes :

Charette esttet dans la fores de Gralas nos colone sernet de tout coté. Travot à la tette an raprochant peu à peus ille a rancontré les présent (paysans) qui le gardet. Ille sont veneus demandé à Travot si setet luis quis comandet à la Roche est dans le paiis sille ne sapelet pas Travot. — Ille leur a repondus que cettet luis, quilie cherchet Charette leur commandant. *C'est moi. — Est bien, ille est dans le Bois, mes ille est abilé comme nous, mes il tien une lance dans une main et un pissetollet de l'otre.* — Du même instant il a vouleus passé un fossé pour se sovais est de suite ille ont crié : *Le Voilas.* De suite il a voulu ce ponardé, mes Travot lui a coupé le bras ; est de suite ont l'a conduit aux Sable (**p**).

Ces allégations ne valent même pas une réfutation. La trahison collective des derniers compagnons de Charette n'est pas plus vraie que sa capture dans la forêt de Grala, la description de son costume, l'inventaire de ses armes et sa tentative de suicide.

On a dramatisé cette prétendue trahison d'une façon plus ou moins fantaisiste, tel le récit de M. l'abbé Prunier dans sa *Vendée Militaire*, qui n'avait même pas l'excuse de connaître la lettre de la veuve Esnard, puisqu'elle n'a été publiée qu'après sa mort.

Travot qui occupait le château de la Chaboterie était à table et se faisait copieusement servir par les gens de la châtelaine, M^elle^ de Goué, quand soudain un paysan fait irruption dans la salle.

C'est un homme de haute taille, maigre, pâle, avec ses longs cheveux flottants sur ses épaules.

Ses officiers, à la vue de ce singulier personnage, saisissent leurs sabres, Travot armé de deux pistolets se dresse devant le paysan et le couche en joue.

— Parle ou tu es mort ! lui crie-t-il.

L'inconnu met un doigt sur sa bouche et avec un sourire étrange.

— N'ayez pas peur, dit-il, je ne suis pas un ennemi, général ; que donneriez-vous à celui qui vous livrerait Charette ?

— Charette ! s'exclama Travot.

Digitized by Google

— Oui, Charette! Que voulez-vous me donner, je le livre entre vos mains.

— Entre par ici, dit le général.

Et il pousse cet homme dans le salon, à côté du bureau de M. de Goué.

Le marché fut vite conclu.

Cinquante soldats, commandés par un officier, se dirigent vers le bois de la Chaboterie guidés par le traître, un paysan du voisinage qui venait de vendre son chef et son bienfaiteur.

Ce misérable s'arrête dans un champ, qui s'appelle encore aujourd'hui le *Champ du Malheur,* montre la cachette du général vendéen et s'enfuit comme l'assassin qui a peur de sa victime...

Le même auteur, sous le pseudonyme de Jean Chouan, avait publié ce récit quelques temps auparavant dans l'*Etoile de la Vendée* (18 mars 1894), en ajoutant que « la descendance du « traître habite encore de nos jours la commune de l'Herberge- « ment ».

Tout ce pathétique récit, qui rappelle quelque sermon de la Passion prononcé par l'auteur, est de pure imagination. Nous avons vu que Travot n'était pas alors à la Chabotterie ; le *Champ du Malheur* est totalement inconnu dans le pays ; tout est faux, jusqu'au nom du traître auquel il fait allusion, Pierre Echasseriau, de l'Herbergement, « guide des armées « républicaines », dont on lui avait parlé lors de son passage à la Chabotterie en 1893.

Le plus grave, c'est que M. G. Lenotre, toujours fidèle à son auteur, a rapporté la même légende. Toutefois, comme dans l'ouvrage de M. Prunier le nom du traître n'était pas indiqué, il a pensé qu'il était question de Marie-Nicolas Buet, docteur-médecin aux Brouzils, qui fut agent national et premier maire de cette commune, et dont la descendance fort considérée a possédé de nombreux domaines dans les communes des Brouzils, l'Herbergement, Saint-Sulpice, etc. (1). A notre avis,

(1) Saint-Sulpice ainsi que l'Herbergement faisaient alors partie du district ou canton des Brouzils.

Digitized by Google

M. Buet ne paraît pas devoir mériter l'accusation très précise portée contre lui par Mme Thieriot.

Du reste, dès le début de ce chapitre nous avons montré l'impossibilité matérielle pour un traître de désigner le bois de la Chabotterie comme dernier refuge du chef vendéen. Les documents officiels ne parlent pas de trahison, ce qu'ils n'auraient manqué de faire, et ils ne laissent même aucune place pour une hypothèse de ce genre. Il n'est question que de la ruse employée par Vergèz et Messager qui, déguisés en émigrés dans la nuit du 22 au 23, s'efforcèrent de capter la confiance des paysans, lesquels « s'apercevant de la comédie », se refusèrent à tout renseignement (h).

Le passage suivant mérite toutefois d'être pris en considération.

Deux cavaliers déguisés, écrit-on d'Angers le 29 mars, ont été chez un paysan disant qu'ils étaient égarés, que les républicains les avoient poursuivis, et qu'ils ne savoient par quelle route avoit pris le général Charette. Le paysan leur désigna le bois où il était. Ils furent de suite avertir la colonne qui investit le bois : on chassa comme on chasse un lapin, et on surprit Charette appuyé sur deux cavaliers (K).

En admettant que cela soit vrai, il n'y aurait pas eu trahison, mais seulement erreur de la part du paysan terrorisé ou mystifié (1). Du reste, l'auteur de cette lettre paraît avoir quelque peu embrouillé les détails qu'il a recueillis sur la prise de Charette ; ces détails semblent beaucoup mieux se rapporter à l'indication de la Pellerinière, puisque « la chasse au lapin » fut le partage de Valentin, à moins qu'il ait voulu faire allusion à la ruse de Vergèz et de Messager, qui de leur propre aveu n'eut pas grand succès (2).

(1) Vergèz dit bien que Travot, très prudent, questionna à la hâte un paysan de la Chevasse, qui peut-être dans une réponse évasive lui désigna la direction de la Chabotterie, ce qui n'apprenait rien au général républicain. C'est là peut-être l'origine de la légende.

(2) M. Ch. Merland a publié dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, 1881, p. 466-467, une relation que lui aurait faite Messager, suivant la-

Digitized by Google

Répétons-le une dernière fois, c'est au *hasard* seul que Charette dût sa rencontre sur le même chemin avec Travot, rencontre qui l'obligea à rétrograder, et le général républicain, tout en interrogeant un paysan du village de la Chevasse, n'eut qu'à suivre des yeux la petite troupe royaliste pour se rendre compte qu'elle était rentrée dans le bois de la Chabotterie. Ne chargeons donc la mémoire de personne. La diversité des versions prouve l'imprécision de l'accusation ; et si quelque misérable a voulu trahir son chef, ce qui ne paraît pas douteux, du moins son infamie n'eut-elle *pas de résultat immédiat*, car il ne put la commettre qu'avant que Charette eut pénétré dans le taillis qui devait lui servir de suprême refuge.

XV. — LES POURPARLERS FICTIFS DE MORMAISON.

Si la question troublante de la trahison est intimement liée à la prise de Charette, il en est une autre qui doit l'être également, et qui, jusqu'à ce jour a été totalement ignorée par tous les historiens des guerres de la Vendée. Nous voulons parler des pourparlers que les autorités républicaines engagèrent le 30 ventôse — 20 mars avec le chef royaliste pour obtenir de lui une entrevue et mettre fin aux hostilités.

Ce fut sur ce seul point que portèrent les protestations de Charette prisonnier, mais du moins il ne cessa de les réitérer durant ses six jours de captivité. A la Chabotterie, tout en

quelle, l'aide de camp de Travot se serait déguisé avec son général en gentilhomme émigré, qu'ils auraient capté la confiance d'un meunier royaliste, et que celui-ci les aurait conduit directement au bois de la Chabotterie où Charette se tenait caché. Là Travot aurait sabré le meunier, et pris le Vendéen sans la moindre difficulté. — Ou la mémoire de M. Merland a fait défaut, ou Messager a voulu dans la suite s'attribuer tout le mérite de la capture. Il est prouvé, en effet, par *tous les titres*, que Messager se déguisa avec Vergèz et non avec Travot, que leur ruse n'eut aucun résultat et que Charette enfin ne fit que traverser le taillis après avoir été chassé toute la matinée et avoir livré plusieurs combats.

Digitized by Google

témoignant sa satisfaction d'être tombé entre les mains de Travot, plutôt que dans celles de tout autre général, il affirma qu'il était « en pourparlers réguliers de suspension d'armes » et que s'il était pris les armes à la main, c'était en raison de l'attitude nettement hostile des troupes de Gauthier et de Valentin, qui l'avaient contraint de se mettre sur la défensive et d'accepter le combat. A Angers, au grand étonnement du général Hédouville, il renouvela à maintes reprises ses protestations : « il était, disait-il, en proposition d'accommode-« ment », ajoutant que le curé de Mormaison, qui servait d'intermédiaire, conservait une lettre qui en apportait la preuve absolue (1). Tous les journaux d'Angers, de Nantes et de Paris en rapportent les échos.

(1) Voici d'ailleurs cette conversation que nous transcrivons d'après l'original lui-même, écrit en entier de la main du général Hédouville, et conservé dans l'important dossier AFII 358, des *Archives Nationales*, qui semble n'avoir jamais été consulté :

« Charette est arrivé ici à une heure et demie, on l'a amené à l'Etat-« Major, et il m'a fait demander une conversation particulière que je « vous (les Directeurs) rends le plus exactement possible. Le général « Travot est resté présent à cette conversation.

« *Charette.* — J'ai été pris dans un instant où on m'avoit fait faire des « propositions de paix par le curé de Mormaison, en m'assurant qu'il y « auroit une suspension d'armes jusqu'à ma réponse.

« *Hédouville.* — Qui vous a fait ces propositions de paix ?

« *Ch.* — Un des généraux qui étoient à la Parnière.

« *Héd.* — Ces propositions vous ont-elles été faites par écrit ?

« *C.* — Oui, mais je n'ai pas gardé la lettre.

« *H.* — Comment appelez-vous ce général ?

« *C.* — Je ne me rappelle pas son nom.

« *H.* — Je suis d'autant plus étonné de ce que vous avancez, que sur « votre refus d'accepter les conditions qui vous avaient été proposées il « y a quelques temps par le général Hoche, (d'après l'ouverture que vous « aviez fait faire par le curé de la Rabatelière), vous n'avez pas accepté « ces propositions et vous avez écrit à Stofflet que vous soutiendriez « votre parti jusqu'au dernier moment. Vous l'engagiez dans cette lettre « à faire imprimer votre réponse pour faire connoître vos sentiments.

« *C.* — C'étoit un dernier effort que je tentois pour relever mon parti.

« *H.* — Comment espériez-vous de pouvoir lutter avec quelque succès « contre la volonté d'une grande nation ?

« *C.* — Voyant que mes partisans m'abandonnoient et que mes efforts « étoient inutiles, je ne croyois pas pouvoir résister davantage à cette

Digitized by Google

Il avoue, écrit-on de Nantes à la *Sentinelle*, le 11 germinal, qu'il commandait en chef et se battait pour la monarchie ; mais que, quelques jours avant d'être surpris, un général qu'il n'a pas nommé, lui fit faire l'ouverture d'abandonner le territoire lui promettant protection s'il voulait sortir de la République ; qu'il avait déposé cette lettre chez un curé, parce que dans l'état où il se trouvait pressé de toutes parts, il ne pouvait se charger de papiers et qu'il s'était contenté de répondre au général qui lui faisait faire cette proposition qu'il avait besoin d'un peu de répit pour régler les conditions. Il s'appuie-là dessus pour demander un sursis et qu'on l'envoye à Paris comme Cormatin (1).

Suivant une autre lettre envoyée de Nantes dès le 9 germinal, reproduite dans le *Véridique* du 20 germinal-9 avril, puis dans la *Sentinelle* (N° 293, 23 germinal-12 avril) les faits sont plus précis.

Aujourd'hui à 10 heures et demie du matin Charette a été jugé... Le chef des brigands de la Vendée a déployé un assez grand caractère. Il a convenu avoir fait la guerre, *au nom du roi, pour le roi et pour la monarchie*... S'il a été pris, a-t-il ajouté, c'est qu'il s'est confié dans la promesse faite par un général républicain, de ne point l'inquiéter et de faire éloigner les colonnes mobiles, s'il vouloit entrer en négociation et consentir à passer en pays étranger ; que cette promesse étoit consignée dans une lettre signée du général ; que cette lettre étoit entre les mains du curé de Montmaison ; que ce curé étoit à Vieille-Vigne, qu'il falloit l'appeler, l'entendre, se faire représenter la lettre en question, et cette lettre confondroit lui, Charette, ou prouveroit la vérité de ce qu'il avançoit.

« volonté si prononcée, et c'est ce qui me déterminoit à me rendre aux « dernières ouvertures de pacification qui m'ont été faites. J'espère « qu'on me regardera comme ayant accédé à cette pacification.
« *H.* — Vous avez été pris les armes à la main ; d'ailleurs ce sera à « votre défenseur officieux à faire valoir vos moyens de défense auprès « du conseil militaire auquel vous serez traduit, et c'est à lui seul à juger « de leur validité. Nous sommes tous au-dessous de la loi, et personne « n'a le droit d'en arrêter le cours.

« Certifié véritable.
« T. Hédouville. »

Une partie de ce dialogue était insérée dans les *Affiches d'Angers*, du 7 germinal, le *Courrier Républicain*, N° 874, 13 germ.-2 avril, etc.

Digitized by Google

Le conseil a ensuite entendu le défenseur officieux que la loi a donné à Charette. Le citoyen Villenave, patriote connu, et l'un des 132 Nantais (arrêtés par Carrier, envoyés à Paris et relaxés après thermidor), a reproduit les moyens présentés par l'accusé. Il a parlé avec dignité ; on l'a écouté en silence.

Le *Journal du Bonhomme Richard* rappelle les mêmes faits, mais d'après lui la lettre serait de l'adjudant d'un général, « qui lui assuroit une suspension d'armes jusqu'à ce que cet « officier eut reçu des pouvoirs suffisants pour traiter. M. Cha- « rette assura que s'il ne se fut pas fié à ces promesses il « n'eut pas été pris (1). »

En effet, devant la Commission militaire de Nantes chargée de le condamner, Charette protesta à nouveau, et son avocat, le citoyen Villenave, appuya sa défense sur ce seul point.

Je fis valoir, dit-il, les moyens justificatifs de l'accusé suivant le désir de sa famille et celui qu'il m'exprimait lui-même ; je demandai qu'il fut envoyé à Paris comme l'avait été Cormatin, attendu que la loi n'avait pas prévu le cas où il se trouvait, c'est-à-dire une suspension d'armes, motivée sur la violation de la paix commencée par les républicains (2).

Charette sait bien que son sort est décidé, mais, cependant le jugement rendu, il demande une dernière fois la parole, « insistant pour que le curé de Montmaison fut entendu (3). »

Il a demandé la parole, raconte le correspondant de la *Sentinelle*. Le silence a régné. Il a dit qu'il ne cherchait point à reculer l'instant de sa mort ; mais qu'il priait *pour sa satisfaction personnelle* que la commission envoyat chercher la lettre dont il avait parlé (1)

On se garda bien de le faire car, ajoute le *Véridique*, ses allégations paraissaient fort plausibles (4). Quelques heures après Charette avait vécu.

(1) *Journal du Bonhomme Richard*, N° 267, 20 germ.-9 avril.
(2) *Mémoires de Villenave* : extrait publié par Du Châtellier, *Hist. de la Révolution en Bretagne* (1836), VI, p. 46 ; Chassin, etc.
(3) *Le Véridique*, du 20 germ.-9 avril.
(4) Ibid.

Digitized by Google

Cet incident qui aurait pu du moins être connu de cette façon si l'on avait pris soin de consulter les feuilles de l'époque, a été passé sous silence par la plupart des historiens, et tout dernièrement par M. G. Lenôtre dans les *Derniers jours d'un chef vendéen*, où il avait pourtant sa place toute marquée. D'autres l'ont indiqué, mais ils font supposer à un mensonge de la part du rusé Charette comme suprême argument pour échapper à la mort. Quelques auteurs. Crétineau-Joly, l'abbé Deniau, M. Bittard des Portes, ont bien admis l'authenticité de ces pourparlers mais en les dénaturant complètement dans les trois ou quatre lignes qu'ils y consacrent.

D'après M. Deniau, l'idée des pourparlers serait venue de Charette lui-même, qui aurait écrit à ce sujet au curé de Mormaison. « Il est à croire, ajoute-t-il, que c'était une feinte « pour mieux leur échapper et qu'après l'affaire de la Rabate- « lière les républicains n'en furent pas dupes (1). » M. Bittard des Portes parle également de la lettre de Charette au curé, et il ajoute que c'est sans doute cette lettre interceptée qui, en révélant son refuge, fut la cause de sa perte. Or, quand Charette faisait allusion à une lettre conservée par le prêtre, il ne disait pas que c'était un billet écrit par lui, mais au contraire

(1) Il n'est plus de place désormais au mystère dans cette triste affaire. M. Guesdon, qui s'était fait l'intermédiaire très loyal près de Charette pour lui offrir de la part du gouvernement des conditions honorables de soumission, fut très mortifié de s'être laissé joué par le général royaliste, qui n'envoya son refus qu'après avoir rassemblé de nouvelles forces ; aussi alla-t-il jusqu'à vouloir le livrer, d'où fureur de quelques soldats royalistes qui l'assassinèrent sans aucun ordre de leur chef, et qui en profitèrent pour le voler. D'ailleurs Charette avait été bien avisé de se refuser à toute capitulation si avantageuse fut-elle. Une lettre de Hoche, du 30 pluviôse-19 février, ordonnait, tout en regrettant « *son manque de foi* », que, pour se conformer aux nouveaux ordres du gouvernement, parjure à la foi du traité qu'il croyait signé, ordres datés du 12 février, Charette au lieu d'être accompagné avec honneurs et ménagements à la frontière s'il avait accepté les conditions du 10 février, serait saisi, conduit à Saumur, et là exécuté. (Voir Chassin, qui a publié toutes ces pièces, p. 334-339).

Cet exemple devaient évidemment inspirer les pourparlers fictifs de Mormaison.

Digitized by Google

que ce billet émanait des autorités républicaines elles mêmes. Ses juges devaient donc y ajouter foi.

La récente découverte que nous avons faite de documents d'une authenticité absolue vient compléter cet important chapitre de l'histoire de Charette, et jeter un jour tout nouveau sur les prétendus pourparlers dits de Mormaison.

Les ordres du gouvernement, ceux du général Hoche aux généraux Grigny et Mermet, en date du 1er mars 1796, étaient formels. « Tâchez de prendre Charette, dit Hoche au pre-« mier. Vous y parviendrez en ne lui laissant aucun repos. « Employez des ruses, faites déguiser quelques hussards et « volontaires en paysans munis de cocardes blanches... » Mêmes injonctions au second : « Promettez, récompensez, « menacez, punissez s'il le faut ; mais arrêtez Charette (1). » « Aucun moyen n'était négligé pour y parvenir, raconte le « capitaine Vergèz ; promesses, argent, honneurs, tout était « promis (h). »

Ce fut alors une véritable émulation de la part des officiers républicains. L'un d'eux, le citoyen Guinel, adjoint, c'est-à-dire aide de camp du général Grigny, et commandant le poste de Chavagnes-en-Paillers, faillit y parvenir.

Il avait réussi à se placer dans les bonnes grâces de MM. Guerry de Beauregard et de M. Guerry de la Fortinière, leur beau-frère, qui, voyant la lutte désespérée, étaient revenus habiter le château de l'Eulière en partie brûlé, et se mettre sous la surveillance du chef du poste de leur commune. Ils avaient été jusqu'alors les fidèles compagnons de Charette, qui, pour leur donner un gage de sa vive affection, avait assisté à la Proustière (Chavagnes), le 5 mai 1795, au mariage d'Osmane-Victoire Guerry de Beauregard, fille de Jacques-Charles, chevalier, seigneur de l'Eulière, etc., et d'Osmane du Chaffaut, avec son cousin, Joseph-Marie Guerry de la Fortinière, chef de division à l'armée de Charette, lequel devint

(1) Savary, VI, p. 206 et 207.

Digitized by Google

maire de Chavagnes et mourut à l'Eulière en 1818. Leur soumission faite, ils n'en restaient pas moins dévoués à leur général, et ils entretenaient l'officier républicain dans ses sentiments d'apparences pacifiques à l'égard de Charette.

Au reste, Guinel était astucieux ; il savait mieux que personne se ménager des relations. L'une d'elles, l'abbé Louis Amiaud, curé de Mormaison et de Saint-Sulpice, résidant ordinairement à Mormaison, était un prêtre réfractaire, connu pour ses sentiments royalistes et ses rapports fréquents avec Charette ; mais lui aussi croyait la lutte désormais impossible. Doux de caractère, il était « ami de la tranquillité » au dire des républicains eux-mêmes, et il prêchait déjà assez volontiers la pacification dans sa paroisse qui était pourtant « une de celles de ces pays-ci où l'esprit public est le plus mau« vais (1). » Il voulait à tout prix empêcher l'effusion du sang, et il ne cachait pas son désir de voir Charette, qui depuis plusieurs mois se réfugiait constamment dans le voisinage, mettre fin à cette guerre si meurtrière, et faire une soumission honorable, entourée pour lui des plus grandes garanties de sécurité.

Connaissant les sentiments de MM. Guerry de Beauregard et de la Fortinière, et ceux de l'abbé Amiaud, il leur proposa, d'accord avec son chef, le général chef d'état-major Grigny, de faire part à Charette de propositions d'accommodement, en lui fixant un rendez-vous pour le 21 mars, à neuf heures du matin, soit à l'Eulière soit à Mormaison. Ils acceptèrent avec joie de servir d'intermédiaires à cette œuvre de paix, ne pouvant se douter que Guinel ourdissait un odieux guet-apens

(1) Sur l'abbé Amiaud, voir la *Chronique de Mormaison* que nous avons publiée dans les *Archives du diocèse de Luçon*, t. VIII, p. 388-390. — Suivant le correspondant de Nantes du *Journal du Bonhomme Richard* (N° 267, 20 germ.-9 avril), le prêtre insermenté que Charette aurait demandé tout d'abord pour recevoir sa confession et dont les auteurs ont ignoré le nom, ne serait autre que M. Amiaud. « Il demanda le curé de « Mormaison ; son éloignement de 4 (8) lieues, et sa qualité de prêtre in« constitutionnel ne l'ayant pas permis, il eut pour confesseur le citoyen Guibert, curé constitutionnel. »

Digitized by Google

et que pendant la conférence quelques soldats, pris entre les plus déterminés, se jetteraient à un signal donné sur Charette pour le tuer ou le faire prisonnier.

Le général vendéen, dont la situation n'était plus la même que lors des pourparlers de la Rabatelière, accepta de bonne foi la proposition de l'officier républicain, à la condition que de part et d'autre on se rendrait seul et sans armes, craignant non sans raison quelque surprise. Charette ne vint pas plus au rendez-vous de l'Eulière que chez le curé de Mormaison, au grand désespoir de celui-ci, qui expédiait le jour même une lettre désolée à l'aide de camp de Grigny, preuve évidente de sa parfaite bonne foi. Mais s'il n'y vint pas c'est qu'il ne put arriver jusqu'à Mormaison, *de l'aveu même de Guinel*, par ce qu'il était poursuivi ce jour-là par les troupes de Mermet, et que les routes étaient sillonnées de patrouilles et de colonnes ennemies.

Il ne paraît donc pas douteux que si Charette se trouvait à la Pellerinière au matin du 23 mars, c'est, comme il ressort de ses propos, qu'il pensait dans la journée rencontrer le curé de Mormaison et lui faire part de ses conditions.

Quelques heures après il se trouvait le prisonnier de Travot.

Sans cette circonstance fortuite, MM. de Guerry de l'Eulière et M. l'abbé Amiaud auraient été sans aucun doute les complices — oh ! combien involontaires — de la capture et de la mort du général qu'ils aimaient, qu'ils vénéraient et qu'ils voulaient sauver.

La pièce suivante émanant du général Grigny, spécialement chargé de la poursuite de Charette, fera connaître mieux que tout commentaire, les détails de cet affreux guet-apens.

Les journaux d'Angers et de Nantes ayant comme nous l'avons dit, divulgué le moyen de défense et les protestations de Charette, la *Feuille Nantaise* du 3 avril (1) publiait ces lignes :

(1) La *Feuille Nantaise*, N° 194, 14 germ.-3 avril, supplément, p. 793.

Digitized by Google

Dans un entretien particulier avec le général Hédouville à Angers, on vient de voir que Charette a avancé qu'il existoit depuis peu des pourparlers de suspension d'armes ; dans sa défense à la Commission militaire de Nantes, il a dit la même chose ; il a ajouté que c'étoit pour cette raison qu'il ne s'étoit pas éloigné de Montaigu, quoiqu'il eut pu le faire.

Les pièces suivantes feront connaître au public quels étoient ces prétendus pourparlers ; leur publicité fera juger des intentions du général Hoche et des généraux qui sont sous ses ordres. Elles serviront à prouver aux incrédules et aux détracteurs de ce général s'il avoit ou non l'intention formelle de terminer la guerre de la Vendée.

Nantes,

le 7 germinal an IV de la République française une et indivisible.

Le général de brigade, chef de l'Etat-Major général de la division du sud de l'armée des Côtes de l'Océan, aux Citoyens membres de Conseil militaire chargé de l'instruction des pièces de Charette, chef des brigands.

Citoyens juges,

J'apprends avec surprise que Charette, quoiqu'il ait été pris les armes à la main, après avoir été combattu toute la journée du 3 germinal par quatre différentes colonnes, prétend qu'il existoit des pourparlers entre les officiers et ce rebelle, et qu'il y avoit suspension d'armes. Ce fait est faux ; les ordres absolus du général en chef empêchoient toutes les communications entre les officiers républicains et les rebelles et ils ont été exécutés de point en point. L'activité le plus surprenante et la plus soutenue a été employée depuis la dernière défaite que lui avoit donné le général Travot, jusqu'au jour où ce brigand est tombé en notre pouvoir.

Je vais vous mettre au fait, citoyens juges, de ces prétendus pourparlers par les copies suivantes.

1re Copie.

« *Guinel, adjoint, au citoyen Général chef de l'Etat major.*

« Depuis mon départ de Montaigu, je n'ai pas perdu une heure « de nuit pour remplir les intentions du général Hoche ; je n'ai « pas encore pu découvrir les traces du monstre qui dévore notre « patrie que trois jours après son évasion ; mais j'espère, demain « 1er germinal, l'approcher. J'ai captivé la confiance du curé de Mor- « maison et celle de MM. Guery, résidants à Chavagne ; ces der-

Digitized by Google

« niers m'ont promis, ainsi que le curé dénommé ci-dessus une « entrevue pour demain 9 heures du matin avec M. Charette. *Je « m'y rendrai accompagné de cinq grenadiers, d'un guide, tous bien dé- « terminés* (1); et je vous ferai passer le résultat de l'affaire le plustôt possible.

« Salut et Fraternité

« GUINEL

« à Chavagne, le 30 ventôse (20 mars) ».

Autre copie d'une lettre du même officier :

« Chavagne, le 2 germinal an IV.

« J'ai reçu, général, hier une lettre du curé de Mormaison, dont « je vous ferai part. Charette n'a point paru ; et la cause en est « que nos colonnes multipliées tournent sans cesse et fouillent « les différentes retraites de ce monstre, le forcent d'en déloger : « d'ailleurs il demandoit que je parusse seul et sans armes. Je « quitte donc mon projet, et je vais réunir mes forces à celles des « adjudants-généraux Travot et Cortès, aux Brouzils. »

Voilà, citoyens juges, quelles étoient les ouvertures de paix offertes à cet ennemi public. J'approuvai le dévouement du citoyen Guinel et lui écrivis en substance : « Partez ; je souhaite bien que « vous réussissiez : amenez ce chef mort ou vif ; à tous prix, à tous « moyens, il faut que nous en soyons maîtres sous peu de jours. « Mais, que l'exécution de votre projet ne ralentisse pas un mo- « ment la marche des troupes ; qu'elles marchent sans cesse. »

Oui, citoyens juges, le règne de Charette étoit fini, sa dernière heure étoit sonnée, sa perte jurée. Quand même il eut échappé aux forces imposantes et ardentes dirigées contre lui, *trois autres officiers de l'état-major que je commande, s'étoient dévoués à lui aller porter la mort, au milieu des laches scélérats* (2) *qui l'environnoient encore sous l'apparence d'ennemis de la République :* ces courageux et vertueux citoyens doivent l'enlever ou le tuer. Voilà quelles étoient nos intentions pacifiques envers cet infame parjure. Il ne pouvoit nous

(1) Ces mots sont soulignés dans le texte.

(2) C'était en quelque sorte l'expression consacrée. La correspondance de Goupilleau en fournit maintes preuves, telle cette lettre que lui adresse Gérard, préposé aux transports militaires de Fontenay, le 6 germinal, commençant en ces termes : « Ce fieffé bandit, ce lâche brigand est tombé... » (*Coll. Dugast-Matifeux*, 76, N° 103).

Digitized by Google

échapper par la force ou par la ruse : il devoit toujours paroître devant vous (1).

Vous avez parmi les pièces, citoyens juges, le rapport de l'adjudant-général Travot sur la prise qu'il a fait de ce rebelle ; vous devez avoir également celui du chef de bataillon, commandant l'arrondissement de Saint-Philbert. Je joins ici la copie du rapport de l'adjudant-général Valentin (2).

Le général de brigade, chef de l'Etat-Major,

GRIGNY.

P.-S. Si Charette allègue pour défense cette trêve prétendue par lui, je vous prie, citoyens juges, de donner de la publicité à la présente lettre, pour détruire la mauvaise impression qu'il feroit sur les esprits. La conduite toute pleine d'éloges des militaires qui qui ont détruit ce scélérat, ne mérite pas d'être suspectée.

Trois jours après l'envoi de cette longue lettre, le 31 mars ce même Grigny adressait, de Montaigu au général en chef Hoche, son second rapport sur les dernières opérations contre Charette, dans laquelle il ajoutait ce calculé mensonge :

Je dois des éloges au citoyen Grimes (Guinel) chargé de courir après Charette. Il avait laissé chez le curé de Mormaison un billet pour un rendez-vous avec Charette qui a refusé de s'y rendre, quoiqu'il ait prétendu devant ses juges que d'après ce billet il avait envie de se rendre ; mais sa non apparition au rendez-vous, et le rapport de Travot et de Valentin qui constatait sa prise les armes à la main, ont fait voir la nullité de cette allégation (F).

(1) On trouve des détails sur ces nouveaux projets, dont l'un était encore conçu par Guinel, dans l'inédit et intéressant rapport du général Grigny au général Hédouville. « Je dois à cette occasion vous rappeler le dévoue-« ment de 3 officiers de l'Etat-major que je commande, qui à la tête de « 22 braves déguisés en brigands ont approché Charette de très près et « ne l'ont manqué que parce qu'ils ont été malheureusement découverts « au moment où ils alloient se présenter à lui. Je dois aussi vous faire « connoître le plan qu'avoit conçu et presque exécuté l'adjudant géné-« ral Cortèz, de consert avec l'adjoint Guinel, mon aide de camp, et « 50 braves guides de la Vendée ; ils devoient s'embarquer aux Sables « et débarquer à Saint-Jean-de-Mont comme émigrés. Cortèz était déco-« ré d'un crachat et d'un cordon avec des lettres supposées pour Cha-« rette, et devoit se présenter à lui, l'enlever ou le tuer, ce coup étoit « presque immanquable, tant il étoit bien concerté (e). »

(2) Voir page 125.

Digitized by Google

C'est sur ce seul passage — encore ne l'ont-ils pas compris — que se sont appuyés les rares historiens qui ont fait mention des prétendus pourparlers de Mormaison, que nous venons de présenter, documents en mains, sous un jour tout nouveau.

Une réflexion finale.

Que l'on excuse ou que l'on conçoive même comme une légitime ruse de guerre ces pourparlers fictifs, il n'en reste pas moins odieux pour un général français de qualifier de *lâche scélérat*, son loyal adversaire épuisé et blessé, écrasé par le nombre, après avoir ourdi contre lui, approuvé et glorifié un aussi *lâche attentat*.

Hoche, Travot, Grigny lui-même qui mourut en brave, et bien d'autres encore dont nous ne citerons que Napoléon, lequel certes s'y connaissait en homme, ont rendu hommage à Charette (1). Le grand chef Vendéen doit prendre place, quelle que soit l'opinion que l'on puisse professer, parmi les nombreux héros qu'a fournis la France.

(1) « Charette, dit Napoléon dans son *Mémorial* de Saint-Hélène, me « laisse l'impression d'un grand caractère; je lui vois faire des choses « d'une énergie, d'une audace peu communs : il laisse percer du génie ». — On ne saurait trop regretter le parti pris qu'a mis M. Chassin à ne citer que des passages défavorables au caractère et à la valeur militaire de Charette, laissant systématiquement de côté les appréciations faites en sa faveur, émanant parfois des mêmes personnages. Nous ne voulons pas abuser des citations; qu'on nous permette cependant de signaler un long article publié dans le *Journal des Patriotes de 89* du 10 germ.-27 mars, N° 225, reproduit dans la *Sentinelle* et autres gazettes, qui depuis est resté inédit. Cet article signé par un ennemi, par un citoyen républicain, le célèbre Réal lui-même, est peut-être un des éloges les plus complets qui aient jamais été faits de Charette, représenté comme le *type idéal du chef de partisans*.

Digitized by Google

RÉCIT DE LA CAPTURE

Nous avions cru suffisant de citer au § VII toutes les relations anciennes se rapportant à la prise immédiate de Charette en indiquant seulement ce qu'il fallait en écarter. On nous a fait observer qu'il était nécessaire de *fixer* dans cette étude, par un récit dégagé de toutes notes, cet instant précis de la capture, de nos jours si diversement raconté. Nous nous exécutons de bonne grâce en prenant soin, non de faire une narration littéraire, mais bien plutôt de conserver les expressions mêmes des textes authentiques et des rapports officiels.

Depuis sept heures et demie du matin c'est la chasse de l'hallali courant!.... Rejetés du côté de la Chabotterie sur l'approche de midi, Charette et les 35 royalistes qui lui restent, passent en courant les métairies de la Morinière et du Fossé, ils s'engagent dans le petit sentier qui coupe alors un taillis très épais mais peu étendu, appelé le bois de la Chabotterie ou bois Commun, et atteignent sans encombre le village de la Chevasse. Ils vont prendre le chemin de l'Etaudière et se croient déjà sauvés, car le vaste bois de l'Essart est tout proche, quand au même instant, Travot, qui est parti dès six heures du matin de la Pitière (Chauché), et qui a battu toute la matinée la campagne, l'Essart en particulier, débouche par le même chemin avec une forte colonne (Chasseurs à cheval de la Vendée, et 1er bataillon des Chasseurs des Montagnes, 350 à 400 hommes) se rendant au château de la Chabotterie pour y déjeuner et y faire reposer ses troupes : il oblige les royalistes à rentrer dans le taillis qu'ils viennent de traverser.

Travot a suivi des yeux la direction des fuyards, mais en chef prudent, il interroge à la hâte un paysan du village dont il n'obtient d'ailleurs que de vagues renseignements, pendant que ses chasseurs à cheval piquent de l'avant pour leur couper la retraite et que son infanterie se lance à leur poursuite.

Un nouveau combat, le dernier, s'engage dans les fourrés et les prairies marécageuses qui entourent le bois de la Chabotterie.

Aux premiers coups de feu tirés près de la Chevasse, les 80 grenadiers du détachement du Vengeur accourent se réunir à Travot, qui, afin de mieux cerner le bois fait mettre pied à terre à une par-

Digitized by Google

tie de sa cavalerie. Il poste dans le pré de la Musse, à l'entrée du tronçon du sentier qui subsiste seul aujourd'hui, son aide-de-camp Messager avec le capitaine Vergèz, commandant les Chasseurs des Montagnes : ils pourront de cet endroit surveiller la sortie du chemin et les prés encadrant le taillis. Travot ordonne également à quelques hommes de se jeter dans le fourré et descendant lui-même de cheval il accourt rejoindre le gros de sa troupe, à l'autre extrémité du bois, du côté de la Chabotterie, où il espère cueillir Charette au passage.

En effet, les royalistes, ayant opéré une prompte retraite à la vue de la colonne ennemie, sortent déjà du taillis, la plupart débouchant du sentier. Plusieurs sont tués, d'autres se sauvent à grande peine ; mais point de Charette. Alors Travot se rappelle la ruse employée un mois auparavant à Froidfond par le Vendéen qui, surpris dans un bois, était revenu sur ses pas et avait pu ainsi lui échapper ; ses soldats d'ailleurs s'accordent tous à dire que le chef de la bande est resté dans le bosquet. Le général républicain, suivi des Chasseurs de la Vendée Jannet-Bauduère, et Mercier-Colombière et de trois chasseurs des Montagnes, s'élance donc du côté opposé rejoindre les officiers qu'il y a laissés, et dans sa course il perd son chapeau au panache tricolore.

Pendant ce temps Charette lutte avec l'énergie du désespoir.

Devant la troupe ennemie Charette est rentré avec les siens dans le taillis ; mais dans sa précipitation et déjà exténué par la course et le combat de la matinée, il n'a pu sauter l'échalier qui commande le passage, échalier aux barreaux enchevêtrés de ronces et d'épines, comme il s'en voit tant encore dans ce coin de bocage ; il s'accroche aux branches qui déchirent son pantalon et tombe.

Ses plus proches compagnons accourent et l'aident à se relever L'un d'eux est l'abbé Remaud, son aumônier, auquel il a déjà confié la mission de se rendre en Angleterre près des Princes. Il connait son dévouement et lui ordonne de l'abandonner pour qu'il puisse leur remettre le portefeuille de l'armée avec la dernière expression de sa fidélité :

— *Vous direz à Monsieur* (le C^te^ d'Artois), ajoute-t-il, *que je saura mourir en chevalier français.*

Il dit vrai.

Charette rassemble tout son courage et veut se diriger vers le Fossé et la Chabotterie, mais l'issue est fortement gardée, et, revenant sur ses pas. il espère trouver le passage libre du côté de la Chevasse.

Digitized by Google

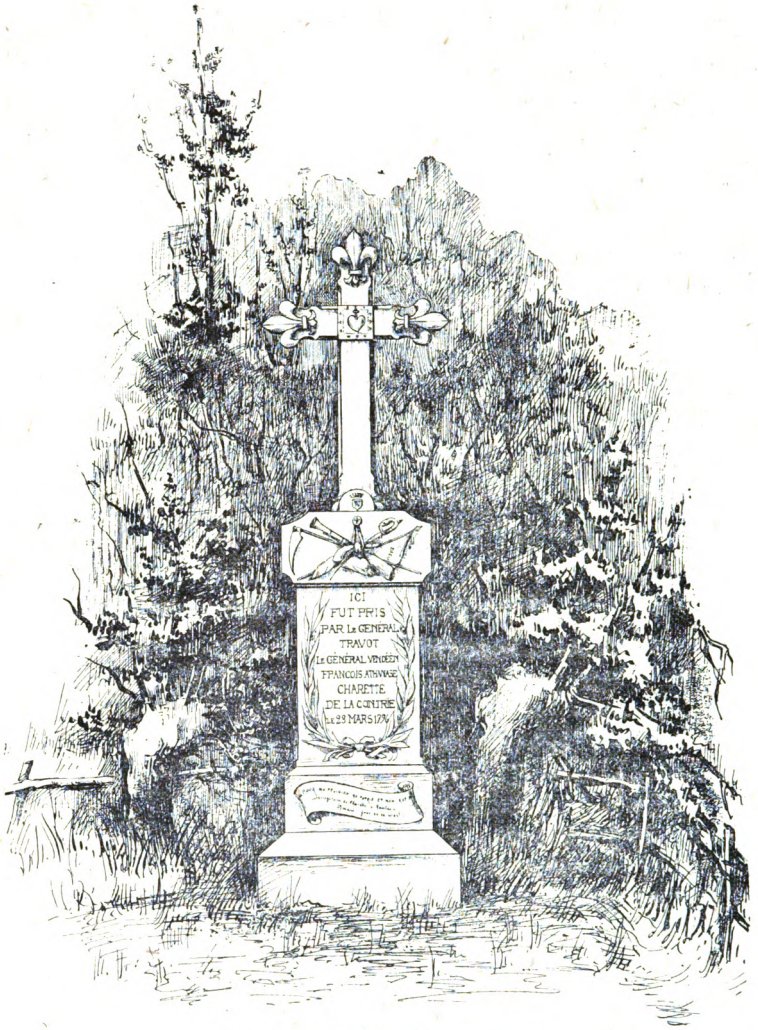

LA CROIX DE CHARETTE

Érigée en 1911 dans le bois de Chabotterie à trois mètres de l'endroit précis où fut capturé le chef Vendéen. (Les branches de la *cosse* historique émergent, un peu à droite, au-dessus de la croix).

Digitized by Google

A peine a-t-il fait quelques pas avec deux ou trois royalistes dans le pré de la Musse, qu'il est aperçu par le poste laissé par Travot. Aussitôt Vergèz, armé de quatre pistolets et de son sabre, quitte son cheval (qu'il perdra dans la bataille), et nuds pieds, car, par l'effort vigoureux du jarret, ses souliers restent dans la boue, il fonce sur celui qui paraît le chef de la petite bande en s'écriant : *Voici Charette !... C'est Charette !..*, sans trop savoir si c'est bien lui. Il le blesse d'un coup de feu à la tête, d'un autre il lui laboure l'épaule droite. Charette, qui se voit perdu s'il s'engage de nouveau plus avant dans le défilé, veut s'enfoncer dans le fourré, mais il ne peut même plus écarter les branches qui barrent son passage ; il est aveuglé par le sang qui inonde son visage, ses forces l'abandonnent et il tombe sans connaissance entre les deux seuls vendéens qui sont encore avec lui.

L'un d'eux, son fidèle domestique Bossard, le charge sur ses épaules et s'efforce de le sauver. Il est frappé d'une balle et tombe mort. L'autre, le chevalier Samuel de Lespinay de la Roche d'Avau, reprend le précieux fardeau ; il tâche de l'entraîner, de le cacher tout au moins derrière une grosse cosse de frêne qui se trouve au revers du fossé. Il vient de l'y poser et tue le premier soldat qui approche, mais en même temps lui-même n'est plus qu'un cadavre qui roule sur le corps de son général.

La faiblesse de Charette n'est que passagère, mais le chef, perdant son sang, couché à terre, n'essaie plus de fuir. D'ailleurs Vergèz est déjà près du gîte ; d'un coup de sabre il vient encore de lui couper trois doigts de la main gauche, et aisément le désarme de sa carabine. Le prisonnier lui semble d'importance et s'il n'est pas Charette, du moins peut-il procurer des renseignements précieux, aussi hésite-t-il à lui donner le coup de grâce, quand arrive au même instant son adjudant-général, attiré à cet endroit par les cris et la fusillade.

Travot aborde le royaliste, et en le maintenant sur le sol de tout le poids de son corps, le somme de déclarer son nom, à quoi Charette, à demi étourdi, essayant de lutter encore, ne répond rien.

Le chasseur Jannet-Bauduère, des Sables, qui n'a pas quitté son chef, dit à Travot :

— *Soulevez-vous un peu, mon général, que je vois sa figure.*

Et ayant reconnu le blessé, il ajoute.

— *Tenez ferme, c'est notre homme !*

Le Vendéen est relevé haletant, le front ouvert, ne cherchant même plus à se défendre. Travot lui demande à nouveau :

Digitized by Google

— *Où est Charette ?*

— *Le voilà !* lui répond le blessé.

Travot doute encore tant la prise est belle.

— *Est-ce bien lui ?*

— *Oui, foi de Charette !*

Et sur ce mot si grand dans sa brièveté, il est porté hors du bois, à cinq mètres du vieux frêne.

— *Où est le commandant ?*

— *C'est moi*, répond Travot, car, celui-ci ayant perdu dans l'action son chapeau, le prisonnier ignore le nom et le grade de son vainqueur. A cet instant ses chasseurs se groupant autour de lui s'écrient :

Vive la République ! Vive Travot !

— *Serais-tu donc Travot ?* dit Charette en entendant ces acclamations.

— *Oui.*

— *A la bonne heure, c'est à toi seul que je voulais me rendre*

Et maintenant, très maître de lui, il adresse noblement ses félicitations, auxquelles Travot répond avec non moins de courtoisie.

Il est exactement midi et demi ; le suprême combat a duré un quart-d'heure.

A. DE GOUÉ.

(*Fin*).

Digitized by Google

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(*Suite*) (1).

Les Lucs.

Notre-Dame du Petit-Luc. — Voyneau (Louis-Michel), curé.

Saint-Pierre du Grand-Luc. — Barbedette (Jean-Vincent), curé.

Buet, vicaire.

Depuis la moitié du XVII[e] siècle, la commune des Lucs était divisée en deux paroisses : Notre-Dame du Petit-Luc, de fondation ancienne, et Saint-Pierre du Grand-Luc, érigé en cure par le cardinal de Richelieu.

La cure de Notre-Dame du Petit-Luc avait pour titulaire, depuis 1769, M. Louis-Michel Voyneau, précédemment curé de Saint-André d'Ornay, né en 1724. M. Voyneau refusa le serment schismatique, et continua à exercer dans sa paroisse le ministère pastoral.

Le vendredi 28 février 1794, jour du massacre aux Lucs par une des colonnes infernales de Turreau, il se trouvait sur le chemin de la Malnaye, lorsqu'il rencontra une troupe de soldats républicains, qui l'arrêta. On lui demanda qui il était, et il répondit courageusement : « Oui, je suis soldat de Jésus-Christ. » A ces mots, les Bleus le massacrèrent sur place, et

(1) Voir le 2[e] fascicule de 1910.

Digitized by Google

l'un d'eux lui coupa la tête, qu'il porta au bout de sa baïonnette, comme un trophée. Ce martyr était âgé de 70 ans.

Son confrère, M. Charles-Vincent BARBEDETTE, curé de Saint-Pierre du Grand-Luc, eut une carrière plus mouvementée et une fin moins tragique. Normand d'origne, il avait été nommé à la cure de Saint-Pierre en 1787. Il ne prêta pas le serment constitutionnel, et se tint caché dans sa paroisse, qu'il desservit, ainsi que plusieurs paroisses voisines, avec un zèle infatigable, pendant tout le cours de la Révolution. La facilité avec laquelle il échappa, en de nombreuses circonstances, aux poursuites des républicains, lui avait valu le surnom de curé *Grand-Bot*, nom de guerre qu'il rendit célèbre dans tout le Bocage. L'imagination populaire lui attribuait le don d'être invulnérable aux balles, et de se rendre invisible à volonté. On raconte que, pris un jour dans la vigne des Fougères, proche Saint-Etienne, il planta sa canne dans la vigne en la coiffant de son chapeau, et s'échappa pendant que les Bleus dansaient une ronde autour.

En 1793, M. Barbedette fut élu président du Comité royaliste de Palluau ; il prit part à l'attaque désastreuse des Sables-d'Olonne en mars de la même année, et fut l'un des prêtres qui préparèrent l'armée à la communion pascale à St-Gilles-sur-Vie. Cela se passait après le massacre de 364 habitants des Lucs, fin février 94, par l'une des douze colonnes infernales de Turreau, victimes dont il établit lui-même la liste, en mars suivant, liste qui a été souvent publiée depuis, et qui commence ainsi :

« Noms, surnoms, âges et domiciles des personnes massacrées en la paroisse du Grand-Luc par les ennemis de l'autel et du trône, le vendredi 28 février 1794... »

Suivent les 364 noms des victimes. Après quoi, il ajoute : « Lesquels noms ci-dessus des personnes massacrées en divers lieux de la paroisse du Grand-Luc m'ont été référées par les parents échappés au massacre pour être inscrits sur le présent registre, autant qu'il a été possible de les recueillir

Digitized by Google

dans un temps de persécution la plus atroce, les corps morts ayant été plus d'un mois sans être inhumés, dans les champs de chaque village du Luc, ce que j'atteste comme trop véritable, après avoir été témoin oculaire de ces horreurs, et exposé plusieurs fois à en être aussi la victime.

« Au Luc, le 30 mars 1794.

« BARBEDETTE, curé. »

M. Barbedette assista au Synode du Poiré le 4 août 1795, et continua à revendiquer et à exercer ses droits de prêtre catholique envers et contre tous. Un rapport du Commissaire du Directoire exécutif près du canton du Poiré est assez instructif à cet égard ; il est daté d'octobre 1796 :

« Le curé du Luc, Barbedette, dont l'influence dans la contrée, va toujours croissant, s'est plaint au général Travot de la conduite à son égard de l'administration municipale du Poiré. Elle a cru devoir faire enlever de son église, à force ouverte, tous les objets servant au culte. Le général Travot dénonce au général Grigny cet acte imprudent. Il est loin de vouloir témoigner aucune bienveillance au curé du Luc, homme dangereux, et ancien partisan de Charette. Mais il faut veiller au maintien de la tranquillité du pays. Des paroisses voisines manquant soit d'église, soit de curé, viennent à la messe au Luc. Comment cette masse d'hommes prendrait-elle les agissements de l'administration du Poiré? Ne la regardera-t-elle point comme une atteinte portée au libre exercice de leur culte ?

« Le général Grigny estime, comme Travot, que trop de roideur et de sévérité peut occasionner des troubles. Ne nous montrons pas, ajoute-t-il, plus inflexibles que le gouvernement.

« Le curé Barbedette n'a aucun droit, il est vrai, à réclamer, par la raison qu'il n'a pas fait la déclaration à la loi du 7 vendémiaire; mais il doit être ménagé, par d'autant plus de motifs qu'il est très influent et très dangereux. De quoi n'est

Digitized by Google

pas capable ce curé que l'expulsion de sa cure a déjà rendu très mécontent? La tranquillité de ce canton dépend essentiellement de la manière dont sera traité cet homme. »

Le curé du Luc tenait en haleine les commissaires du gouvernement en résidence autour du Luc; par concurrence, le zèle de quelques-uns lui prêtaient les intentions ou les agissements les plus étranges.

Le 27 janvier 1797, Loyau, commissaire à Bournezeau, écrivait au Directoire exécutif : « Le curé du Luc, qui prêchait avant Noël la proscription des réfugiés, dont il fallait se défier, n'est plus le même aujourd'hui ; il exhorte maintenant à la plus aveugle soumission aux lois de la République, et cherche à dissiper les alarmes que lui-même avait contribué à faire naître. Mais ce changement si subit n'est pas dans l'ordre et doit également exciter la défiance. »

Quelques jours après, le 3 février, le rapport d'un autre commissaire, qui réclamait le dépôt des registres d'état-civil aux municipalités, ajoute : « Barbedette aurait même d'anciens registres qu'il tient cachés. »

Le 5 février, rapport du commissaire Danyau : « Les habitants du Luc, au nombre de 8 ou 9, ont été en députation, auprès du citoyen Peroteau, président de notre administration, et lui ont demandé la permission de faire monter une cloche. On leur a opposé la loi. Ils ont objecté qu'à Mormaison on a accordé la permission de sonner une cloche, ainsi que dans plusieurs endroits voisins. Doit-on leur accorder cette permission ? Ne serait-il pas plus convenable que la loi fut exécutée? »

Cette affaire paraissait d'une telle gravité au commissaire Danyau que, deux jours après, il en faisait l'objet d'un nouveau rapport, un peu plus circonstancié : « Les habitants du Luc, au nombre de 8 à 9, ont été en députation auprès du citoyen Peroteau, président de notre administration ; ils lui ont demandé la permission de faire monter une cloche qui existe en cette commune, et de la sonner pour leurs offices. Celui-ci leur a objecté que la loi s'y opposait. On objecte que si à Mor-

Digitized by Google

maison, commune peu éloignée de celle du Luc, on sonnait bien, qu'on pouvait bien leur donner cette permission. Il paraît certain effectivement qu'à Mormaison et en plusieurs endroits voisins il existe des cloches qu'on sonne. Ceux de ce canton se plaignent de ce qu'on s'oppose à ce qu'ils en fassent autant. Marquez-moi si on peut leur laisser monter ou non leur cloche ; je crois qu'il serait plus convenable que la loi fût exécutée en ce canton. »

Nous ignorons, et nous ignorerons probablement toujours quelle solution fut donnée à cette importante affaire ; le 25 mars suivant, le commissaire Danyau « rapportait » encore sur Barbedette, en ces termes : « Barbedette, prêtre, a couru les villages de la commune du Luc et de Beaufou, ainsi que deux ex-abbés, afin d'engager le peuple à nommer Mercier Giraudière, ex-président du Comité royaliste, pour juge de paix. Barbedette persuade au peuple qu'il fallait assister aux assemblées pour le soutien de la religion. La commune est tourmentée par cet individu qui, soit par menace ou confiance, la fait mouvoir ainsi que celle de Beaufou. Il serait bien intéressant que ce canton fut débarrassé de cet individu, sans quoi les patriotes ont tout à craindre d'un pareil homme. »

Mais Barbedette ne voulait pas s'en aller, et un nouveau rapport, du 26 avril, le dénonçait une fois de plus : « Un patriote digne de foie (*sic*) de la commune du Grand-Luc, m'a dit que depuis peu le curé disait dans son prône, en parlant de la guerre civile, que le temps de la vengeance n'était pas encore arrivé. »

Les choses néanmoins finirent par se gâter, ainsi qu'en témoigne la délibération de l'Administration centrale du département, à la date du 7 vendémiaire an VI (28 septembre 1797) :

« L'Administration centrale, informée que Barbedette, prêtre réfractaire, sujet à la déportation, n'exerce au mépris des lois le ministère de son culte dans la commune du Luc qu'en contravention à la loi de vendémiaire an IV, qu'il a provoqué à l'anéantissement de la République et encouragé

Digitized by Google

ceux qui assistaient à ses exercices à la rébellion contre le gouvernement par ses discours et prédications, notamment en disant en chaire le 24 du mois de fructidor dernier : « Voilà l'instant, mes amis, où je dois vous avertir de vous tenir sur vos gardes », et, le 17 du même mois : « Prenez courage, mes amis, les apostats ne seront pas toujours les maîtres. »

« Le Commissaire du Directoire exécutif entendu,

« Arrête que le général Travot, commandant la force armée dans ce département, est requis de faire arrêter Barbedette, prêtre réfractaire, et curé du Luc, et de le faire conduire par devant l'accusateur public près le tribunal criminel à Fontenay-le-Peuple, pour être contre lui procédé suivant les lois. »

L'ordre d'arrestation était plus facile à donner qu'à exécuter, et dès réception, le général Travot adressa, à l'Administration centrale, la lettre qui suit :

« Au quartier général aux Sables, le 12 vendémiaire an VI.

« En conformité à votre arrêté du 7 vendémiaire, j'ai donné ordre que l'on s'empare de la personne de Barbedette, curé du Luc, et qu'il soit conduit à Fontenay. J'ai peine à croire qu'on réussira, car il est, comme bien d'autres prêtres, soigneusement caché. Si j'avais été instruit plus tôt des propos qu'il a tenus, j'eusse prévenu les dispositions de votre arrêté, et l'eusse fait saisir avant qu'il ait disparu.

« Salut et fraternité,

« TRAVOT,
« *Général de brigade.* »

La prudence de M. Barbedette ne trompa pas la perspicacité du général Travot ; mais, du moment que le curé du Luc était traqué et caché, le commissaire Danyau put s'en donner à cœur-joie. Il écrivait du Poiré, le 22 octobre suivant :

« Barbedette, homme qui a été le plus sanguinaire en la guerre de la Vendée ; il a beaucoup d'influence sur les habi-

Digitized by Google

tants de la commune du Luc ; il les a toujours excités à la rébellion ; il ne s'est point soumis aux lois de vendémiaire et de fructidor; sitôt qu'il a eu connaissance de cette dernière, il s'est caché, et est maintenant déguisé et parcourt les hameaux et villages de la commune du Luc, et de celles du voisinage. Il a été recherché par la troupe, mais on n'est pas encore parvenu à s'assurer de sa personne. »

Cet insuccès était confirmé dans le même temps par Travot, lui-même :

« Au quartier-général, aux Sables, le 4 brumaire an VI.

TRAVOT, *général de brigade*, au citoyen COYAUD, *commissaire du Directoire exécutif près le département de la Vendée.*

« Les recherches que j'ai ordonnées après l'abbé Barbedette, curé du Luc, n'ont eu aucun succès, et j'entrevois que j'aurai mille peines à le faire arrêter parce qu'il trouvera sa commune entière disposée à le soustraire à nos poursuites. Ce n'est donc que du hasard que j'attends son arrestation... Je partage bien avec les personnes, qui vous donnent des renseignements sur la commune du Luc, leur manière de juger de l'esprit des habitants ; il est très mauvais et l'a toujours été. Aussi, j'ai recommandé à tous les chefs des cantonnements voisins de la surveiller avec attention. Je sais qu'il vaudrait mieux y placer un détachement ; mais les moyens me manquent, et je ne pourrai le faire qu'en supprimant un des cantonnements ou de Belleville ou du Poiré. Je m'y déciderai cependant si les demandes que j'ai faites au général Grouchy pour avoir quelques troupes de plus dans ma subdivision n'ont aucun effet. »

En nivôse an VI, le 1er, Coyaud faisait part à son tour, au ministre de la police générale, de la carence obstinée du curé du Luc : « Malgré toutes les recherches de la gendarmerie, le prêtre Barbedette a échappé aux perquisitions. » Pour s'en

Digitized by Google

consoler, les Commissaires du gouvernement inscrivaient le curé Grand Bot sur l'état officiel des prêtres réfractaires, en ces termes :

« Barbedette, au Luc, homme dangereux, le plus sanguinaire qui ait existé pendant la guerre de la Vendée ; il a toujours excité secrètement à la rébellion ; réfractaire à toutes les lois, il s'est caché dès qu'il a eu connaissance de celle du 19 fructidor : il est maintenant déguisé et parcourt les campagnes où il distille le poison du fanatisme et de la discorde. »

Ce n'est naturellement pas dans les documents administratifs qu'on trouvera la contre-partie de cette chasse au curé, c'est-à-dire les péripéties cruelles de la lutte d'un homme seul contre toutes les forces militaires et policières dont disposaient les pouvoirs publics. Il faut les chercher dans les souvenirs des témoins et des contemporains, consignés dans des lettres particulières qui ne furent point écrites pour la publicité, et dont la destination confidentielle est une garantie de véracité et de sincérité. Les incidents qui vont être relatés sont extraits de correspondances qu'on a bien voulu nous communiquer.

« Figurez-vous, dit une de ces lettres, un homme d'assez haute taille, portant le plus naturellement possible le costume que portait alors le commun des paysans vendéens, ayant laissé pousser ses cheveux comme les leurs, coiffé indifféremment du bonnet de laine ou d'un de ces vieux chapeaux de dix à douze ans de service, les larges bords retombant de vétusté sur les épaules ; figurez-vous cet homme habitué au patois vendéen et le parlant avec la plus naïve bonhomie ; figurez-vous cet homme passant une partie des nuits dans le sublime exercice du saint ministère, et le plus souvent ses jours dans les champs comme tout travailleur ordinaire ; seulement habitant tantôt une métairie, tantôt une autre ; ne se trouvant jamais deux nuits de suite sous le même toit ; cent fois dénoncé, sans cesse poursuivi, et d'une telle présence d'esprit que jamais le danger ne l'a surpris le moins du monde. »

Digitized by Google

Extrait d'une autre lettre : « Une nuit d'hiver, il n'était pas encore sorti de la métairie où il avait célébré la messe, car c'était bien avant le lever du soleil. Heureusement que les objets et les ornements du culte avaient été cachés aussitôt comme de coutume. Barbedette était resté seul devant le foyer, prenant son repas du matin, comme font les paysans avant de se rendre au travail, quand tout-à-coup un bruit inaccoutumé se fit entendre. Une servante regarda par une petite lucarne et faillit se trouver mal ; elle n'eut que la force de dire : « Voilà les Bleus ! » et les soldats, qui cernaient la métairie s'avancèrent pour y faire une visite domiciliaire. « Laissez-moi faire, les femmes, dit le curé ; ne dites rien. » Puis, avec le plus grand sang-froid, il alla lui-même ouvrir la porte aux Républicains, leur souhaita le bonjour, et, du ton le plus naturel, leur demanda ce qu'ils voulaient.

— « Parbleu, répondit le chef, nous cherchons le curé Grand Bot, on nous a dit qu'il était ici. — Jardi, patoisa-t-il, o nè pas possible ; si ve velèz ve douner la peine de voir vous mêmes, i va ve conduire pertout. Les femmes, allez donc cercher in coup à boire. Les citoyens n'avons pas grand chaud, o les réchauffera. » Puis, prenant la chandelle de résine qui brûlait dans l'âtre, il leur fit visiter à fond la maison, les granges, les étables, et, de retour dans la chambre, fit circuler le pichet que les femmes avaient apporté ; le verre en main, le bonnet levé, il but, en disant : « De tout mon cœur, y ve salue. » Les soldats juraient contre le curé Grand Bot qu'on leur disait être partout et qu'ils ne trouvaient nulle part. Le curé s'apitoya sur leur sort, les plaignit de tout son cœur, fit encore circuler le pichet, et l'on se sépara les meilleurs amis du monde. »

D'une autre lettre : « Barbedette avait été de nouveau dénoncé ; il était sorti de la métairie où il avait célébré la messe, et il se rendait dans un autre gîte. C'était en hiver. Quelle ne fut pas sa surprise de rencontrer une bande de Bleus lancés à sa recherche. Le curé ne s'arrêta point ; il portait une fourche

Digitized by Google

sur l'épaule et une serpe sous le bras, comme quelqu'un qui va parer un buisson. Le chef de la colonne crie : halte ! et ajoute : « Où vas-tu, brigand ? » — Eh ! citoyen, ve le veyez bé, y m'en vas à mon ouvrage. Et vous autres, où allez-vous donc, de si bonne heure ? — Nous allons à cette métairie ; on nous a dit que Grand Bot y était ; est-ce vrai ? — « O né pas vrai, car l'y aurai bé vu, j'en deviens. Tenez, si ve pevez le prendre, que ve nous rendriez ben un grand service. Bè sûr que le nous fera arriver de la peine : tiè matines de femmes ne pouvant pas s'en passer : o faut toujours qu'alle l'aie attaché à leurs cotillons : i ve-z-o dis, tachez donc de le prendre ; pre mon compte i ve-z-en dirais grand merci. — Mais, s'il n'est pas à cette métairie, sais-tu où il est. — Creyez-vous que le nous a dit, à nous autres ; le s'en garde ben, l'a trop grand paour d'entre nous. »

On le laissa passer, et l'officier républicain fouilla en vain la métairie, en regrettant que tous les paysans ne fussent pas comme celui qu'il venait de rencontrer.

Si M. Barbedette échappait à toutes les recherches, il n'échappait pas aux dénonciations, par lesquelles les autorités militaires et civiles se vengeaient de leur déconvenue. Les habitants du Luc s'étant montrés réfractaires au paiement des impôts, le général Travot écrivit, toujours du quartier-général des Sables-d'Olonne, à l'Administration centrale, le 20 thermidor an VI :

« Il n'y a pas à douter que cette espèce de révolte n'ait été suscitée par le curé Barbedette dont l'influence n'est que trop réelle dans cette commune, et qu'elle y a été menée par des hommes extrêmement dévoués à ce prêtre. Les nommés Bouron et Rorthais sont certainement de cette catégorie, et on ne leur fait pas d'injustice en les accusant d'être les chefs de ce parti. Je vais faire arrêter ces deux individus pour les faire traduire devant le juge de paix comme prévenus de préméditation contre-révolutionnaire.

« Ce serait bien ici l'occasion de provoquer contre cette

Digitized by Google

commune, qui jusqu'ici n'a pas cessé de se montrer attachée à la cause de la royauté et du fanatisme, des peines très sévères. Elle est la seule qui paraisse tenir à ces sortes de principes d'une manière aussi prononcée, et s'il est besoin d'un exemple de sévérité dans ces contrées, il serait à préférer qu'elle en servît plutôt que toute autre. »

Le commissaire Danyau donnait toujours de la voix dans ce concert civique ; son rapport du 5 pluviôse an VII portait : « Les habitants du Luc se font marier par les prêtres cachés, et notamment par Barbedette qui est toujours en ces communes du Luc, Saint-Etienne et Legé. »

Il ajoutait, le 21 messidor suivant : « Le pays est dans les transes ; on parle d'un prochain égorgement des patriotes. Personne n'ose coucher dans sa maison ; depuis que l'avis du prochain retour des Chouans a été donné au Luc, on dérouille les vieux fusils. Les habitants des campagnes paraissent désirer la liberté du culte catholique. »

Pour une fois, le commissaire Danyau faisait enfin preuve de quelque perspicacité. Ces transes étaient d'ailleurs entretenues par de continuelles dénonciations, telles que celles adressées, le 5 vendémiaire an VIII, par le département de la Loire-Inférieure au département de la Vendée contre Lecouvreur, chef de division de Charette, et Barbedette, ex-curé du Luc, qui tiennent des conciliabules à la Résillière, commune de Legé, pour une prise d'armes devant avoir lieu le 7 ou le 8.

Les habitants des campagnes ne désiraient pas seulement la liberté du culte catholique ; ils la réclamèrent dès que le premier Consul se montra disposé à réaliser ce que le général Travot appelait « des préméditations contre-révolutionnaires».

Et, les temps étant changés, ils l'obtinrent du Préfet de la Vendée, Lefaucheux, par un arrêté du 25 prairial an VIII :

« Vu la pétition présentée par quelques habitants de la commune du Luc, et l'arrêté des Consuls du 7 nivôse dernier,

« Le Préfet de la Vendée,

« Déclare que les habitants de la commune du Luc sont au-

Digitized by Google

torisés à user librement, et sous la surveillance des autorités constituées, de l'édifice qui était anciennement destiné à l'exercice du culte catholique dans la commune, sans que personne puisse les troubler, ni les inquiéter, tant que eux et leur ministre donneront des preuves non équivoques de leur soumission aux lois de la République. »

M. Barbedette n'en demandait pas davantage ; mais, comme l'administration ne lui pardonnait pas encore de ne pas s'être laissé arrêter antérieurement, le rapport du Préfet, du 11 thermidor an IX, le classait parmi les prêtres de la Vendée « n'inspirant pas confiance » et l'honorait de cette note spéciale : « tête extrêmement chaude, dont se plaignent tous les habitants. »

D'autre part, le curé du Luc, qui avait assez souffert de la Révolution pour lui garder quelque rancune, ne se pliait pas à l'opportunisme récent de Mgr de Mercy, et, après avoir refusé tous les serments révolutionnaires, refusait de faire ce qu'on appelait alors « la promesse ». C'est à cette attitude que fait allusion l'Evêque de Luçon dans sa lettre à M. Paillou, du 20 juillet 1801 : « Je vois avec peine que M. Barbedette est toujours le même, ou plutôt que le mal empire de plus en plus chez lui, et que malheureusement il est incurable. Il faut prier pour lui et le supporter, sans cesser de l'exhorter ; le temps de la justice viendra. »

Pour ne pas faire à son évêque une opposition peu exemplaire, M. Barbedette se retira alors à Roussay, dans le Maine-et-Loire. Le temps et les conseils, la satisfaction de voir la religion restaurée et honorée, calmèrent enfin l'ardent lutteur, et, le 1er prairial an XII, Jean-Vincent Barbedette, ancien curé du Luc, écrivit à M. Cavoleau, secrétaire général de la Vendée, pour faire soumettre à la légalisation du Préfet l'acte de notoriété délivré par le maire des Lucs, établissant qu'il avait desservi la paroisse du Luc dès les années 1790 et 1791, et que, depuis, il y avait exercé les fonctions curiales jusqu'au 12 ventôse an XI (date de son départ pour Roussay).

Digitized by Google

Sur cette pièce, le Préfet de la Vendée déclara que ledit Barbedette, prêtre à Roussay (Maine-et-Loire), était fondé à recevoir la pension accordée par le gouvernement. Sur quoi M. Barbedette écrivit à M. Cavoleau : « Si, à mon tour, je pouvais trouver un moyen de vous obliger, comptez que j'agirais avec empressement et plaisir, quoique dénué de fortune, après 36 ans de service public. Je ne calculerais pas sur la dépense pour vous prouver ma reconnaissance.

« Je vous salue cordialement et avec respect.

« BARBEDETTE. »

Il avait été remplacé à la cure du Luc par M. Jacques Gautier, et il mourut, prêtre habitué à Roussay, quelque temps après.

En 1790, M. BUET, avait succédé, comme vicaire de M. Barbedette, à un prêtre irlandais, nommé Henry, qui, insermenté, fut détenu à la prison de Fontenay, et, contraint d'obéir à la loi du 26 août 1878, fut expulsé après avoir acquitté les frais de sa détention.

Comme son curé, M. Buet refusa le serment, et, pour ne pas obéir à la loi de déportation, se réfugia d'abord dans sa famille à St-Denis la Chevasse. Pendant la période révolutionnaire, il desservit la paroisse de la Merlatière ; sur un livre-journal des dîmes de cette cure, les comptes des recettes de 1793, 1794, 1795 et 1796 sont signés : Buet, desservant de la Merlatière. En août 1795, il prit part au synode du Poiré. Il se cacha si bien qu'on le crut en exil, et que, le 11 ventôse an VII, Michel Martineau, marchand de draps et soie à Luçon, adressa à l'Administration centrale un mémoire de 161 fr. « que lui devait Buet, prêtre déporté. »

Le 18 juillet 1796, M. Buet signa, comme desservant de la Merlatière, la lettre adressée par un certain nombre de prêtres de la Vendée au général Hoche pour réclamer la liberté du culte au moment de la pacification.

Digitized by Google

Le rapport du Préfet de la Vendée, de thermidor an IX, porte qu'il exerçait alors à Dompierre-sur-Yon, et ajoute : « Disposé à faire la promesse ; peu de talent, conduite fort sage. » Il fut inscrit sur la liste des pensionnaires ecclésiastiques dressée en vertu de l'arrêté des Consuls du 3 prairial an X, et mourut curé de Dompierre le 6 janvier 1810. Le 3 février suivant, le Préfet de la Vendée écrivait en effet au maire de Dompierre : « Le desservant de votre commune est mort le 6 janvier dernier ; il était pensionnaire ecclésiastique. »

La cure du Grand-Luc fut vendue nationalement le 16 germinal an VI ; celle du Petit-Luc l'avait été le 7 fructidor an IV. La nouvelle cure fut achetée en juin 1813.

EDGAR BOURLOTON.

Digitized by Google

LE VIEUX BOCAGE QUI S'EN VA

(NOTE DE FOLKLORE ET DE TRADITIONNISME)

COURONNÉ AUX JEUX FLORAUX (1904)

Suite et fin (1).

LES JOURS ET LES MOIS (2).

Le Bocain, qui est un observateur, a reçu de ceux qui le précédèrent dans le dur métier de la terre, de nombreuses remarques sur l'influence de certaines époques au point de vue cultural et fataliste. Il n'a garde de confier au sol une récolte quelconque si le saint du jour est pluvieux, s'il fait monter les plantes ou lever « borgnes » les semences. Ces traditions qui, de père en fils, se sont transmises comme un naturel héritage, forment pour ainsi dire le code de tout laboureur, marchant dans le sillage tracé par les vieux, suivant fort lentement, souvent même à son insu les voies de la science moderne.

Il est des noms de jours où la présence de certaines lettres jettent comme une malédiction sur tout ce qui se fait en ce moment. D'autres, rappelant des anniversaires douloureusement glorieux, doivent amener la trêve du travail, trêve qui, il y a quelque vingt ans à peine, était inviolable. Parfois aussi

(1) Voir le 3e fascicule de 1910.

(2) Pour la *physionomie* de certaines fêtes religieuses et profanes, voir AUTREFOIS *et* AUJOURD'HUI, Chap. II : *Au temps jadis.*

Digitized by Google

les fêtes religieuses sont accompagnées de tout un cortège de traditions profanes ou sacrées, de dictons n'ayant leurs similaires dans aucun pâtois.

Noël, la joyeuse :

Nâo pre le Bou Diu
Nâo pre la Boune Vierge

que nos paysans chantent encore avec tant de conviction, quand ils aspergent la « cosse » a sa part de légendes. Mardi-gras, les Cendres, les Rameaux, Pâques, la Fête-Dieu, la Saint-Jean et beaucoup d'autres journées religieuses apportent leur contingent au traditionnisme.

Mais voici qu'une année s'éteint, qui s'enlinceuille souvent de neige immaculée : la même neige ouatant comme d'un lilial tapis les pas du nouvel an qui lui succède.

Gais croque-morts, les « *Guillannous* » à travers les vapeurs du vin, ont présidé à la naissance de la « Bonne Année ». Pour fêter le joyeux avènement, en cette dernière nuit de décembre, leur bissac, à chaque porte, s'est arrondi de lard, de farine et d'œufs, quémandés avec un sans-gêne aimable :

Si vous velez rin nous douner
Nous fésez poit attendre ;
I avons bé allurs aller
Pre toucher nous rentes !

Devant la fenêtre, la « *Guillannu* », montée sur un cheval blanc qui n'a ni queue ni tête — la *neige* que le chanteur dénomme ainsi en une périphrase très heureuse et fort hardie — fait entendre les derniers accents de celle que le Temps emporte. Demain, les enfantelets, poussant avec assurance, l'huis de nos foyers, viendront offrir leurs vœux accordés, avec un libéralisme qui sait son prix :

I vous souhaitons la boune année ;
Le Paradis, à la fin de vos jours !

Certains, pressés de vous rendre en béatitudes célestes le sou donné, vous assigneront comme but de la vie le Ciel « à la

Digitized by Google

fin de l'année ! » Le mobile est d'une candeur si désintéressée qu'on ne saurait s'en formaliser. Ce soir, dans la chaumine des pauvrets, la joie sera grande, accompagnée du son des gros et petits sous, frappant les uns contre les autres dans la bourse de toile que la maman confectionna la veille. C'est un peu de bonheur pour ces malheureux que la naissance surprit dans l'indigence et que le dur hiver fera souffrir davantage si la température est inclémente durant les douze jours, appelés *agits*, qui suivent le premier janvier. Tel en effet le « temps », en cette période déterminée, tel l'octroi climatérique des mois dans leur ordre.

La tradition ici ne saurait être en défaut, pas plus d'ailleurs que pour l'influence de la lettre *R* dans l'état-civil des jours. Nos paysans, en effet, ne sèmeront jamais, sous peine de voir leurs bêtes météorisées, le trèfle vert, la rave, les MARDI, MERCREDI et VENDREDI. Ce dernier jour est d'ailleurs néfaste : il marque d'un stigmate tout ce qui s'y fait :

Qui lave le VENDREDI lave son suaire !

Jamais l'homme du Bocage, encore, n'enlèvera ce jour, le fumier de ses étables, car il est dans l'année un vendredi, ignoré naturellement, où les pires malheurs atteindraient la famille de celui qui aurait la témérité de nettoyer ses étables, de commencer un ouvrage quelconque, voire même d'entonner une de nos délicieuses mélopées vendéennes !

Tel le vendredi, tel le DIMANCHE, au point de vue de la température, mais entre ces deux journées il n'est aucun SAMEDI qu'un rayon de soleil n'éjouit pas.

L'observance du jour du Seigneur ne doit jamais souffrir de restrictions : les petits morceaux de bois taillés le dimanche, étant punis en Purgatoire ou en Enfer d'autant de brûlures sur la langue !...

A la SAINT-VINCENT, si le temps est beau et le vent dans la « bonne direction », il n'y aura pas de gelée l'année durant.

Digitized by Google

La vigne donnera une récolte abondante — le soleil rayonnant au pied du cep, à son lever, le 22 janvier.

Un mois nous sépare de la « Bonne Année », déjà si cruellement dure pour certains, et voilà que FÉVRIER naît presque à la lueur des cierges de la CHANDELEUR au nom si joli, évocateur de lumières, tenues par les croyants durant la messe. Le bout de cierge est rapporté à la maison. Soigneusement serré dans le tiroir du « cabinet », il n'en sortira plus que pour éclairer les derniers moments d'un moribond ! Le profane coudoie le sacré en cette journée de purification et les crêpes seront pourvoyeuses d'argent à qui aura goûté la délicieuse pâte :

Saute crêpette
Dans ma poëlette :
Un demi-cent
Fera bé mon content

chante le paysan vendéen que la tradition oblige, pour avoir du bonheur, de « tourner » une crêpe sur le feu, sans la faire cheoir dans la cendre. S'il a bon estomac, l'homme des champs songe aussi à sa récolte. Quand son palais est agréablement flatté par la robuste crèpe de notre Bocage, il est assuré que l'*ergot* n'attaquera pas son blé ; la moisson devant être abondante si la petite herbe n'isse pas encore du sol : sa tombe d'aujourd'hui, son berceau de demain.

Le matin du 2 février, tous les hommes du village procèdent au nettoyage des fontaines, recevant chez ceux qui n'y ont pas pris part ici une pièce blanche, là des œufs, encore qu'à cette époque, ils soient rares.

Car,

Si la Chandeleur est claire
L'hiver vient par derrière

Mais

La Chandeleur est-elle brunette ?
L'hiver, nous en avons miette,

le froid, ayant fait place à l'eau de février, dispensatrice d'une

Digitized by Google

bonne récolte quand, 3 fois emplissant et désemplissant les fossés, elle acquiert valeur de fumier.

Gelée, pluie et vent, MARS résume souvent tout ce cortège d'incommodités, qui ont leur répercussion sur le mois « fleuri. »

Autant de brume en mars :
Autant de gelée en mai,

cependant qu'à cette époque le petit « amour » de goret se sacrifie pour la plus grande satisfaction de nos appétits gourmands. Ores, il avait fourni les boudins et la fressure de la « messe de Minuit ». Auparavant que Carême et dame Diète nous imposent leurs sévérités gastronomiques, goûtons ferme à la « hastille », dont le poitevin Perrin Dendin « bon appoincteur » de procès était gratifié à la mort de chaque pourceau. Hélas ! La fête des boudins semble aller où vont toutes choses. L'oubli guette ce qui fut, hier, une occasion de rapprochement entre parents et voisins. On s'offre « la cuisine » à titre de réciprocité. Petits et grands, venus souvent de fort loin, chantent en l'occurrence le vieux refrain d'antan :

Ah ! les boudins ! les boudins ! les boudins !
La sauce en est boune.
Ah ! les boudins ! les boudins ! les boudins !
La sauce en est boune.... et le vin !

Le cep boudeur a emporté notre gaîté et assassiné Mardi-gras. Ses fidèles, barbouillés de suie, l'envers de la face orné de l'écouvillon du four, l'ont suivi dans sa mort. Beaucoup d'entre nous, regrettant sa disparition, lui adressent vainement une pressante invocation :

Mardi-Gras,
T'en va pas !
I f'rons daus crêpes,
T'en mangeras !

Mais que voulez-vous qu'il fit, le pauvre Carnaval, veuf de son « pyot » ? Il n'avait qu'à disparaître :

Digitized by Google

Mardi-gras s'en est allé
Avec sa poële et son trepé.
I avons fait daus crêpes,
Li en a poët mangé !

car la crêpe, avec le « tourtisseau », est encore ce qui nous reste du joyeux trépassé. Nous avons pourtant conservé autre chose : le souvenir de traditions que les Anciens gardaient intactes.

Devant un prêtre ou un cortège funèbre, en effet, ceux qui se déguisaient enlevaient leur masque sous peine de garder celui-ci collé sur la figure, la vie entière.

Le cultivateur, avec peine, voyait le vent de Mardi-gras faire s'envoler le foin par-dessus les haies, pendant qu'il tressait, pour les avoir meilleurs, les câbles de ses charrettes : le matin, ayant nettoyé les lavoirs du hameau.

Il s'abstenait de donner ses soins au blé — les lundi et mardi de la « semaine grasse » — pour éviter les ravages du *noir* ou charbon.

La veille, au soir, avant minuit, la ménagère devait terminer la quenouillée (1) pour que Mardi-gras ne... s'oublie (2) pas dans le lin.

Mardi-gras a donc vécu son éphémère royauté. Brûlé en effigie sur la place du village, et sous la forme d'un mannequin de paille (3), le mercredi des Cendres, il donnait lieu autrefois à une cérémonie des plus burlesques.

Il y a quelque cinquante ans, ma belle-mère, encore fillette en jupons courts et petite pensionnaire chez les « Sœurs » de Montaigu attrapa une belle peur le mercredi des Cendres. Ce jour là, on enterrait « Mardi-gras ». Douze bons apôtres, ha-

(1) Cette tradition s'explique ainsi : A Mardi-gras, les veillées sont à peu près terminées et la fileuse ne veut pas laisser sa quenouille sur chantier.

(2) Nous n'avons pas voulu écrire l'énergique expression du paysan. Celle-ci n'est qu'un doux euphémisme.

(3) En Picardie, le mannequin est remplacé par un pauvre homme habillé de paille! On n'a pas, toutefois, le mauvais goût de le brûler.

Digitized by Google

billés de blouses blanches, le masque également blanc, disposés sur deux files de six portaient le défunt sur un brancard. Un suaire couvrait le décédé, et ces « clercs », d'un genre tout à fait décadent, chantaient des « *De profundis* » que l'Eglise ne connaît pas. Ma mère, qui se rendait chez une de ses tantes, la classe terminée, fut prise d'une telle frayeur qu'elle se réfugia sur le perron de la maison la plus proche. Elle arriva chez sa parente, accompagnée d'une brave dame qui, elle, n'avait pas peur : ayant sans doute vu déjà plusieurs Carnaval s'en aller quand vient Carême le fâcheux.

La tristesse, ayant sa source même dans la joie, il était nécessaire de terminer dignement une journée si bien commencée.

Une poule en fournissait l'occasion. Sur le milieu d'une corde tendue, entre deux fenêtres placées des deux côtés opposés de la rue, l'oiseau était attaché par la patte. Les jeunes gens, armés de bâtons, cherchaient à tuer la poule qui, naturellement s'agitait en un perpétuel tourniquet. Le vainqueur était celui qui assommait l'animal, mangé ensuite par toute la bande joyeuse. Cette fois, Mardi-gras entrait dans l'oubli, jusqu'à l'année suivante. Déjà, respectueux de la mortification imposée par l'Eglise, la ménagère, après l'office religieux où elle était allée se « faire dégraisser », procédait en un énergique frottement au nettoyage des ustensiles de cuisine. Ainsi disparaissait la dernière parcelle de graisse de porc qui servit le jour précédent et dont l'odeur remplissait encore tout le village. Car, s'il est permis de manger de nouveau des crêpes, des « bottereaux » il faut les cuire dans le beurre. D'ailleurs, après ces saturnales, la Terre a repris le Vendéen, absorbe tous ses instants.

Avril arrive avec « son chapeau de grésil », plaisant aux hommes, déplaisant aux « bêtes » ; Avril, pendant lequel il est défendu de se découvrir d'un fil ; Avril enfin, dont le tonnerre annonce au vigneron qu'il est temps de songer aux futailles.

S'il pleut à la Saint-Georges,
Toutes les cerises lui passent par la gorge,

Digitized by Google

au grand contentement des chevaux de la Caillère qui se mettent à genoux, rendant grâce à Dieu de tant de sollicitude. Pas de cerises ? Pas de randonnées interminables à travers les marchés de la région.

Entre Georget (1) et Marquet (2)
O nia in jour et ine net.

Pleut-il durant cette journée ? Le venim de la vipère n'a pas de force ; au contraire, s'il fait beau temps, ses effets sont redoutables bien que, généralement

Entre Georges et Marquet
Un jour d'hiver se met

La température de la Semaine Sainte n'est pas plus clémente, mais

Fredes palmes (3),
Chaudes Pâques.

Le vent qui souffle durant l'Evangile des Rameaux d'une direction donnée, y restera les trois quarts de l'année.

Vient-il du nord-est ? C'est l'assurance d'une bonne saison pour les pêcheurs de sardines.

Quand le buis, bénit par le prêtre, est passé par le cimetière il ne sera pas souillé par les promiscuités malsaines du cabaret. Un brandon, placé à l'entrée du champ, mettra la récolte sous la protection du ciel.

C'est entre les feuillets de l'Evangile des Rameaux que, fixée par une ficelle entourant le paroissien, « la clef tourne », la poignée soutenue sur l'index droit de deux personnes.

La question posée, selon que la clef se met à tourner ou reste immobile, doit être résolue par l'affirmative ou la négative.

Voulez-vous connaître la durée de votre existence ? Autant

(1) Saint-Georges.
(2) Saint-Marc.
(3) Les Rameaux.

Digitized by Google

de tours faits par la clef à votre commandement, autant d'années vous restent à passer sur la terre. Pourtant le paysan bocain — les augures même lui étant défavorables — n'oubliera point de cueillir aux « Palmes » les pommes de pin, destinées à éloigner les mites de la « presse ». Elles deviennent encore après creusement, un pichet que n'eut pas désavoué Rabelais, humant le « pyot » avec amour. Pourtant, tout est au recueillement, durant les jours de la semaine qui précède Pâques. C'est le JEUDI-SAINT — le jeudi absolu — que les cloches, partant à Rome, enlèvent le lard de nos charniers, pendant qu'a lieu le lavement des pieds (1) : le *bredadâou* (2) des Anciens. A une époque déjà bien éloignée de nous, chaque maman portait son bébé à l'Église et le prêtre lavait les extrémités inférieures des petits hommes pendant qu'on frappait sur les bancs avec un marteau, probablement pour recréer les bambins et dispenser leurs pleurs durant ce bain forcé. Les coups étaient portés de telle façon que les fidèles croyaient — l'imagination aidant — entendre un son pouvant se traduire ainsi :

Bredadâou ! Bredadâou !

De là le nom attaché à cette vieille coutume disparue, comme sont oubliées toutes les traditions du VENDREDI-SAINT. Quand on ouvrait une tombe, ce dernier jour, un parent du défunt mourait dans l'année ; un malheur attendait celui qui saignait une bête. Comme aux Cendres : qui faisait la lessive lavait son suaire. La charrue ne devait pas remuer la terre pleurant le sang du Christ (3).

Avec la PAQUES de l'*alise* et des « œufs rogets » (4) c'est la

(1) Joinville raconte que saint Louis lui demanda en Chypre s'il *lavait les pieds des vilains « le jour du grand jeudi »*. Sur réponse négative, le bon roi le lui commanda pour l'amour de Dieu et de lui.

(2) Ce terme désigne, aujourd'hui encore, la chute bruyante d'un corps tombant d'une faible hauteur.

(3) Fidèles à la tradition, il est encore aujourd'hui, dans le Marais Breton, des « Anciens » qui, pour empêcher qu'elle pénètre dans le sol, entourent d'un linge le bout de leur *ningle*.

(4) Bouillis avec de la garance sauvage.

Digitized by Google

Résurrection : de Foi religieuse ensoleillant les âmes, d'Amour profane débordant les cœurs.

Tout dans la nature invite à célébrer les tant douces choses. Le grand Vagabond, avec le joli mois de MAI, n'apporte-t-il pas un poétique renouveau ? Quand le buisson se pare de mille bouquets et que l'aubépine met aux haies du sentier une liliale parure, la bergerette de nos campagnes voit sa fenêtre fleurie. Ah ! s'il n'était pas là le discret aveu ; si le cher ami avait oublié, qu'avec les hirondelles, les fleurettes disent à tous l'ardente sympathie des cœurs ! Mais le galant s'est souvenu, et celui que chaque jour le dur labeur des champs retient à la charrue, est venu déposer sous les fenêtres de l'Aimée — suprême délicatesse — ce que le printemps nous apporte de plus pur : la Fleur. En retour, elle lui offrira des « Caillebottes » à l'ASCENSION.

Mais la poésie dans notre Bocage ne va pas sans une pointe d'ironie. Chez nous, quoique le caractère soit réservé, froid même, si on nous juge *à priori*, il est place encore pour la satire. Nous sommes de ces paysans, ayant conservé « le vieil esprit national plus manifeste et plus vivace » que partout ailleurs ; aussi, ne vous étonnez pas de voir, un matin de *premier mai*, deux fenêtres de jouvencelles, fleuries de façon différente. Alors que la dame de nos pensées aura eu comme lot la douce violette ou le délicieux « ne m'oubliez pas », la voisine trouvera à sa porte les objets les plus disparates et les moins symboliques... en apparence, du moins. Il n'est, voyez-vous que sur la vieille terre des chênes au tronc noueux et des genets séculaires, qu'on attache un sens allégorique à certaines choses.

Pourquoi une botte de *cotchiu* (petite ciguë), un énorme chou fleuri ou un nid de pie devant les vitres de certaine pastoure ? La discrétion m'oblige à vous laisser deviner le sens de cet amalgame qui n'a rien cependant, que je sache, de trop désobligeant.

Plus aisément, je vous dirai ce qui attend les malheureuses

Digitized by Google

trouvant sous leurs fenêtres le *raballé* et l'écouvillon du four, des branches à ramer les pois. Jamais l'amour ne s'abritera sous leurs toits et les pauvres, de sainte Catherine, coifferont le lourd bonnet. Ah ! si elles eussent goûté, du lait le 1er mai, dès leur tendre jeunesse, elles fussent devenues jolies. Et alors, peut-être, les amoureux se montreraient plus empressés et moins dédaigneux. Elles s'en iront, fleurs délaissées, gardant de leur passage sur la terre un amer souvenir.

Combien plus grâcieuse et plus poétique cette coutume qui consiste à placer avant le lever du soleil, le premier jour du « mois chéri des fillettes » une branche d'aubépine, pour empêcher *l'aspic* d'entrer dans la maison. Il n'est pas dans toutes les vieilles traditions de plus aimable chose. Il symbolise l'exquis bouquet, le mal vaincu par la Bonté, l'ange terrassant le démon, la haine et la vengeance tuées par l'Amour. Sous ce toit, jamais le vice n'osera insulter l'innocence. Et le paysan a foi en ces croyances. Il sait le beurre de mai efficace pour la guérison des plaies les plus invétérées. Son père lui a souvent répété :

Avril doux, mai chaud ;
Chaud mai, le grain au pailler (1).

Il redoute, avant le lever du soleil, de trouver dans son pâturage quelque mécréant apparenté aux génies de l'enfer, traînant l'écouvillon du four sur l'herbe. Lors, adieu le bon lait chargé de crème, donnant un beurre abondant et doré. Il attend avec anxiété le jour de la Petite Sainte Jean (6 mai). S'il y pleut en effet, l'eau tombe le 24 juin, et c'est la récolte compromise ou tout au moins fort endommagée.

Les Rogations (*Rouzins*) le préoccupent également.

Il est convaincu que les pois de 40 jours, semés pendant les *Rouzins*, lèvent tous « borgnes ». Pour lui : ainsi la température

(1) Variante : Doux avril, chaud mai
Amènent la seille au balai

Digitized by Google

le premier jour des Rogations, ainsi celle de la fenaison (1). La période de la moisson et celle du battage seront sèches ou pluvieuses, selon que les deuxième ou troisième journées des Rouzins seront sèches ou pluvieuses. La femme ne fera pas la lessive ces mêmes jours : un cadavre, bientôt sortirait de la maison. Elle ne boulangera pas, non plus ; le pain moisirait. Quand, de nouveau, elle pétrira, elle ne manquera pas de changer le levain....

Mais voici que deux Bienheureux vont entrer en conflit SAINT MÉDARD et SAINT BERNARD. Leur lutte, suivie avec intérêt par les gens du Bocage, va décider de la température à venir.

S'il pleut le jour de la Saint-Médard, il pleut pendant quarante jours consécutifs et

Le quart des biens est au hasard.

Fait-il beau temps à la Saint-Médard, ce qui arrive quand ce saint empêche son adversaire de déverser l'entonnoir sur nos têtes ? Le mal est conjuré. Saint Bernard, battu ; Saint Médard donne libre cours à son amour de l'humidité

A moins que BARNABÉ
Vienne tout effacer.

Il pleut également à la FÊTE-DIEU, quand la cérémonie est renvoyée au dimanche suivant : la SAINT-JEAN tombant le jour de la fête du Créateur doit amener la fin du monde....

Déjà des senteurs de foin coupé ont annoncé la venue de la Saint-Jean d'été, avec ses « chambrières » et « valets » entrant en condition chez un nouveau maître.

La veille au soir, le *feu de joie* — éteint par le scepticisme avec l'aide de nos divisions de clocher — s'allumait d'abord sur la place du village, puis dans chaque ferme importante située généralement sur une élévation de terrain. Les gens s'en-

(1) Tels les Rouzins
Tels les fenerins (fenaison).

Digitized by Google

tendaient pour qu'un feu soit allumé après que celui de la métairie la plus voisine fût éteint. De cette façon, l'illumination durait toute la nuit, et l'effet produit, dans l'obscurité noire, était vraiment impressionnant. Sur la place du bourg, le prêtre bénissait le feu de joie. Les fidèles, autour du brasier, cherchaient chacun à attraper une branche enflammée. Celle-ci, jetée sur la maison, la préservait du tonnerre, ainsi que le *carbo* (charbon) refroidi précieusement enfermé dans le tiroir du « buffet ». Suspendus à la perche qui se consumait des « gâs », insoucieux des flammes leur léchant les mains et le visage, cherchaient en de véritables luttes à s'arracher ce talisman contre la foudre.

Puis, vers dix heures, il était de tradition de « faire sonner la poële » (1). Des joncs plongeaient dans une poële à lessiver en airain où l'on avait mis un sceau d'eau, une clef et une pièce de cinq francs. Quatre ou cinq personnes, placées autour du chaudron, tenaient chacune sur les bords de la « pône », un *jonc* mouillé avec le pouce. Ils l'étiraient l'un après l'autre, produisant une merveilleuse symphonie entendue de fort loin.

On procédait parfois d'autre façon. La « pône », placée sur un trépied, soutenait en son fond caché par une mince couche d'eau, un verre contenant une pièce de cinq francs. Le verre était supporté par un autre petit trépied. *La rouche*, sorte de glaïeul des rivières, remplaçait le jonc. De cette sorte l'effet produit était moindre en sonorité, mais le son devenait beaucoup plus pur en supprimant le support du verre.

Avant que la pyrotechnie moderne fournisse dans nos campagnes des pièces d'artifice, les « Anciens » avaient trouvé un moyen simple autant qu'ingénieux de fabriquer des étoiles filantes.

Dans une pomme de terre ou une noix verte, des brindilles de bois sec, en grand nombre, étaient enfoncées de part en part. On allumait ces *marrons* — vieux jeu — et, piqués au

(1) On dit aussi *brômer* ou *rômer*.

Digitized by Google

bout d'une tige de bois, on les lançait dans l'air. Ils atteignaient souvent une très grande hauteur et les moulinets aériens qu'ils effectuaient faisaient l'admiration des assistants du feu de joie, dont le dernier charbon allait s'éteindre Le succès était très vif pour les gâs qui réussissaient à lancer pommes de terre et noix à la plus grande hauteur.

Le lendemain, le *preveil* réunissait autour du marchand *d'échaudis* jeunes et vieux, ce pendant que, pour préserver les enfants de la peur, les mamans faisaient *évangilèr* (évangéliser) leur bébé à l'église : chaque marraine portant son filleul.

De nouveau, la moisson va suspendre les plaisirs que la fête de la *dernière gerbe*, pour un jour renouvellera. La Toussaint est proche Trois fois, la veille du jour endeuillé, de demi-heure en demi-heure après la chute du jour, le glas en notes lugubres dira que les trépassés réclament un souvenir et une prière.

La nature se dépouillant avec l'automne, la mélancolie qui envahit a toutes choses va se changer avec Noel en un joyeux espoir. Le monde sera régénéré par l'Enfant-Dieu dans cette nuit du 25 décembre éclairée par la flambée de la *Cosse de Naô*, dont notre temps est menacé de voir la disparition.

Elle était pourtant choisie parmi les plus grosses. Des hommes l'amenaient jusqu'à la porte de la maison. Là, ils l'entouraient de cordes et la traînaient vers l'entrée criant :

Tire à Diu ;
Tire à Dia !

A ce moment l'huis s'ouvrait tout grand et la bûche était placée dans le foyer (1). L'un après l'autre, le chef de famille commençant, tous les gens de la maison l'aspergeaient dès que l'ancien y avait mis le feu.

A l'exception de ceux qui gardaient la ferme, les autres membres de la maisonnée se rendaient à la « messe de Minuit »,

(1) Ce cérémonial avait lieu seulement dans les maisons où se trouvaient des jeunes filles.

Digitized by Google

pendant le *Sanctus* de laquelle il était défendu d'aller dans l'étable sous peine de mort : les animaux, à genoux, s'entretenant de l'heureux événement Le pain bénit de l'office, soigneusement gardé, préservait des chiens enragés. Trois de ces morceaux, pris dans trois communes différentes mis avec trois araignées noires dans la poche du jeune conscrit lu[1] « faisaient apporter un bon numéro ». Les étincelles ou *bretons*, provoquées en frappant des pincettes sur la « cosse » bénite, donnaient le nombre de poulets que la basse-cour verrait naître l'an prochain en même temps que diminuaient les ténèbres de la nuit. En effet

Dau grand Naô
Au petit Naô (1),
Les jours *cressant* d'un pas de jaô (2).

Le Soleil, bientôt, va se montrer moins prodigue de ses caresses à la Terre. Ses rayons, « mettant du vin aux treilles », éclaireront les derniers jours de la vieille année qui, coquette, entre dans la Mort, telle une fiancée tout de blanc vêtue. Elle meurt ; et de son trépas, naît l'Éternel Espoir !

XX

« Dieu est l'auteur de toute *poésie*, il « l'a répandue à pleines mains dans la « Création et s'il a voulu que le monde « fut *bon*, il l'a aussi voulu *beau*. »

(A. F. Ozanam. *Un pèlerinage au pays du Cid*, chap. 1).

La *poésie* se dégage de toutes choses dans le Bocage. Elle est dans l'agencement des objets qui faisait autrefois d'un intérieur paysan comme le reflet de la vie patriarcale des anciens jours. Elle est dans l'harmonie du costume des vieux et vieilles

(1) 1er janvier.
(2) Variante : Les jours s'allongeant à Naô
D'in pas de jao (coq).

Digitized by Google

que la tombe attend ou guette incessamment; dans le charme exquis qui se dégage des histoires d'antan, où loups-garous et farfadets évoluaient en compagnie de garaches et de lutins. Elle est dans tout ce qui, de près ou de loin, touche à l'existence, aux habitudes du paysan.

La poésie est encore dans le geste du semeur, confiant à la terre le grain nourrissier de tout un peuple, dans les traditions séculaires qui accompagnent la naissance, le mariage et la mort. On la trouve tantôt doucement émue, tantôt pleine d'ironie malicieuse dans ces admirables mélopées qui sont tout charme et toute grâce, entendues au crépuscule, alors que la voix du bouvier monte de la vallée, disant l'amour de la mie, les secrètes douleurs de la délaissée ou le désespoir du « galant » abandonné par un cœur trop volage.

Une idée — la plus noble qu'il soit donnée à l'homme de concevoir, parce qu'elle est la plus élevée — celle d'un Dieu créateur du monde, imprègne, pour ainsi dire, toutes les traditions relatives aux animaux, aux plantes, aux mystérieuses pratiques des traiteurs et conjureurs. Quand un de ces derniers, par le seul moyen des simples, nous apporte la guérison que la science a été impuissante à fournir, la plante bienfaitrice, aux yeux du paysan, n'a eu de pouvoir que par les prières accoutumées, les mots magiques prononcés lorsque le traiteur *travaillait* le mal. Et c'est là qu'est le côté poétique du remède de « bonne femme » : Dieu, ayant réservé aux seuls privilégiés le don de guérir.

La poésie se trouve aussi dans ce passé intime déjà si éloigné de nous que la jeune génération semble le renier, comme si nous n'étions pas les héritiers des Anciens !

Pourtant, que d'idéal on se surprend à trouver chez le laboureur dont les aspirations semblent être bornées à l'horizon de la terre qu'il cultive. Toute la semaine, soit au labour, dans les prés, à la moisson, le paysan travaille ferme. Le matin, avant le lever du jour ; le soir, bien longtemps après que le soleil a disparu, il rentre au village poussant devant

Digitized by Google

lui ses bœufs fatigués qui, d'un pas lent, traînent la charrue, la charrette remplie de foin odorant, la voiture pleine de gerbes aux épis d'or.

Vienne le dimanche qui lui apporte le repos mérité par toute une semaine de labeur. Ses devoirs religieux accomplis, le paysan du Bocage ne saurait rester chez lui. Il est l'homme de la Terre et, au milieu des champs, en face de la nature et de ses récoltes, il se sent heureux.

Ecoutez, le merveilleux écrivain qu'est Michelet décrire les aspirations du paysan français et vous trouverez dans son modèle le portrait des vieux laboureurs de notre Bocage.

« Si nous voulons connaître la pensée intime, la passion du paysan de France, cela est fort aisé. Promenons-nous le dimanche dans la campagne ; suivons-le. Le voilà qui s'en va là-bas devant nous. Il est deux heures, sa femme est à vêpres ; il est endimanché. Je réponds qu'il va voir sa maîtresse, la terre. Je ne dis pas qu'il y aille tout droit. Non, il est libre, ce jour-là ; il est le maître d'y aller ou de ne pas y aller. N'y va-t-il pas assez, les jours de la semaine ?..... Aussi, il se détourne, il va ailleurs, il a affaire ailleurs.... Et pourtant, il y va. Il est vrai qu'il passait là bien près ; c'était une occasion, l la regarde, mais apparemment il n'y entrera pas, qu'y ferait-il ? Et pourtant il y entre. Du moins, il est probable qu'il n'y travaillera pas : il est endimanché, il a blouse et chemise blanche. Rien n'empêche pourtant d'enlever quelque mauvaise herbe, de rejeter cette pierre. Il y a bien encore cette souche qui gêne, mais il n'a pas sa pioche; ce sera pour demain.

« Alors, il croise ses bras, s'arrête, regarde, sérieux, soucieux. Il regarde longtemps, très longtemps et semble s'oublier. A la fin, il se croit observé S'il aperçoit un passant, il s'éloigne à pas lents. A trente pas encore il s'arrête, se retourne et jette sur sa terre un dernier regard profond et sombre ; mais, pour qui sait bien voir, il est tout passionné ce regard, tout de cœur, plein de dévotion. » (*Le Peuple*).

Digitized by Google

Un attachement sincère et indéracinable pour la religion ; une entière soumission au prêtre dont il fait son conseiller et son guide dans les difficultés de la vie ; un amour inné de la terre distinguent le paysan bocain et expliquent cette pensée d'un lettré délicat : « Un fils prêtre, un autre laboureur, l'image de notre Vendée. » (René Bazin)

Ses joies, comme ses douleurs sont tout intimes. Il ne s'épanche que dans le sein de ses proches, ne confie ses pensées qu'à ceux dont il a éprouvé la discrétion. Il y a dans son âme, faite d'altruisme, toute une source d'émotions vraies, de même qu'il y a un coin à son foyer, une place à sa table pour le malheureux qui n'a pas de gîte.

Sous la rude écorce de l'homme de la Terre bat souvent un cœur admirable. Aussi, est-ce avec l'affection d'un enfant, pour tous ceux de sa famille que j'ai dit les joies et les épreuves du paysan du Bocage.

Jehan de la Chesnaye.

Digitized by Google

MUSE VENDÉENNE

—

LES HIRONDELLES DU PETIT JESUS

Joseph rabote à perdre haleine
Dans l'atelier de Nazareth
Et la Vierge, en filant sa laine,
Cause à sa douce Elisabeth.

Près du seuil leurs enfantelets,
Dans de la glaise qu'ils détrempent,
Jouent à sculpter des oiselets
Et la sueur coule à leurs tempes.

Jean babille : « Nos hirondelles,
Regarde, ne voleront point !
Il faudrait leur donner des ailes ;
Le peux-tu, toi, petit cousin ? »

Petit Jésus ne répond pas
A petit Jean qui se désole
Mais ses yeux se perdent, là-bas,
Dans un nuage qui, lui, vole.

C'est que pour animer la glaise,
Pour se montrer le Dieu promis,
Noël attend que cela plaise
A son Père du paradis.

Mais voici que vient à passer
Un méchant homme de la ville
Qui de son pied s'en va casser
Les sifrêles joujoux d'argile

Digitized by Google

« Pourquoi veux-tu, dit Jean-Baptiste,
Casser, vilain, nos oiselets ? »
Et le sourire est triste, triste
Dans les doux yeux couleur bleuets.

L'homme repousse l'enfançon
Et va briser les hirondelles
Ouand à la glaise sans façon
Petit Jésus donne des ailes.

Petit Jésus a le cœur tendre ;
Son Jean-Baptiste a du chagrin ;
Aussi ne put-il pas attendre
La permission d'être divin.

Juillet 1910.

Dr GASTON.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

COMMEQUIERS ET SES SEIGNEURS

(*Suite et fin*) (1).

CHAPITRE IX

Les derniers possesseurs de Commequiers.

Nous ne savons à quelle époque fut vendue exactement la baronnie de Commequiers-les-Challans par Anne, Charles, mais à partir du 7 novembre 1769, les actes sont tous rédigés au nom des Demoiselles Michelle et Marthe-Eulalie Grou, dames propriétaires des baronnies d'Apremont, Commequiers-les-Challans, de la châtellenie de la Gacherie, et autres lieux.

Elles reçurent aveu notamment :

Le 26 août 1771, de dame Léger, veuve Letord, pour l'hôtel de la Mothe-Fouquereau.

Le 15 mai 1773, de François-Marie Fillon, notaire, demeurant à Challans, au nom des héritiers Lefebvre, pour la Chauvière de Challans.

Le 23 novembre 1773, de Claude-Pierre Rouhault, chevalier, pour la Rallière.

(1) Voir le 4e fascicule 1908.

Digitized by Google

Le 18 février 1774, de Jacques Musset, sergent, pour dame Anne-Rose de Verteuil, épouse non commune de biens de Messire Léon-Charles Théronneau, chevalier, seigneur de Préraimond, demeurant à Fougeray, fille de défunte Marie-Rose des Roches et de feu Gaspard de Verteuil, chevalier, seigneur de Pally, pour l'Ouvrardière, paroisse de Challans.

Le 20 mars 1775, de Alexandre-Benjamin Imbert, seigneur de la Terrière. écuyer, un des 200 hommes d'armes de la garde ordinaire de Sa Majesté, pour l'hôtel noble des Bretellières.

Le 25 juin 1775, de Jean-Baptiste Vigneron, sieur de la Guillotière, pour la maison noble de la Gaudinière.

Et ainsi jusqu'au 27 juin 1778, époque à laquelle, dame Marthe-Eulalie Grou dut mourir ou se dessaisir de sa part dans la propriété des baronnies ci dessus.

Dame Michelle Grou, dame propriétaire des baronnies d'Apremont Commequiers-les-Challans, de la Châtellenie de la Gacherie et autres lieux, est nommée seule dans les actes concernant Commequiers depuis le 18 juillet 1778 jusqu'au 24 février 1784.

Nous ne citerons dans cette période que l'aveu du 3 novembre 1778, présenté par Alexis Dubois, sieur de la Guignardière, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, conseiller du roi, et ancien médecin des camps et armées, demeurant à Soulans, au nom de Dame Louise-Céleste Le Bœuf, veuve de M. Alexandre-Henri Pellard, chevalier, seigneur de Montigny, etc... pour la terre et seigneurie de la Guilminière.

Jean-Charles des Ridellières, Leroux, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, seigneur baron des baronnies d'Apremont, Commequiers-les-Challans et autres lieux, demeurant en la ville de Nantes, fut le dernier

(1) Archives de la Vendée, B. 376 (f. 12 v°.)

Digitized by Google

seigneur dudit lieu de Commequiers. Il nous est connu depuis le 16 mai 1786, époque à laquelle il est demandeur en tous les cas de la Coutume de la province de Poitou contre tous les propriétaires des biens nobles et roturiers situés dans les paroisses de Commequiers et Challans, Soulans, Saint-Christophe, Saint-Paul, Maché et Apremont relevant de la dite baronnie de Commequiers-les-Challans (1). On le trouve encore recevant plusieus aveux le 27 avril 1789.

Le malheureux Jean-Charles Le Roux dut avoir bien des désillusions à partir de cette époque, en voyant que les anciennes Coutumes du Poitou ne seraient pas de si tôt appliquées, et de plus se trouver quelque peu stupéfait, si son procureur de Commequiers reçut en 1790 une lettre semblable à celle qui fut adressée au procureur d'Aizenay, au sujet d'un de ses justiciables qui menaçait de tuer tous les habitants du bourg à coups de fusils : « Comme je suis informé, dit le pro-
« cureur du roi de la sénéchaussée de Poitiers, que l'on a
« rendu un décret infiniment doux contre ce particulier, et que,
« *malgré la suppression prochaine des justices seigneuriales*, on
« n'en doit pas moins rendre bonne et prompte justice, si l'on
« est forcé à se plaindre de quelques délits, je vous prie de
« me faire envoyer à notre greffe une expédition de la procé-
« dure qui a été tenue à cet effet, afin que je puisse aviser au
« party à prendre dans la circonstance (1). »

Dans tous les cas il n'émigra pas en 1790, et signait le 11 janvier 1791 une procuration générale, comme ancien juge consul de Nantes, au nom de Jean Viaud, le régisseur de ses terres de Commequiers et Apremont, pour acheter certains biens nationaux énumérés sur une liste qu'il lui remettrait en même temps que cette pièce. Le citoyen Viaud s'acquitta avec exactitude des instructions qu'il avait reçues et les registres de vente des archives du district de Challans sont pleins des acquisitions faites au nom de Jean-Charles Leroux, négociant à

(1) Archives de la Vendée, B. 127 (f. 12. v°.)

Digitized by Google

Nantes. La métairie d'Orouet, dépendance de Noirmoutier fut payée à elle seule 150 000 livres le 25 janvier 1791. Cet acquêt ne représente pas la vingtième partie des achats de l'ancien seigneur.

CHAPITRE X

Industrie et Police.

La baronnie de Commequiers-les-Challans avait encore droit de haute, moyenne et basse justice, quand éclata la Révolution de 1789.

Cette juridiction s'étendait sur les paroisses de Commequiers, Soullans, Saint-Christophe du Ligneron, Saint-Paul, Maché, les Habites, le Bourg Saint Père et le Perrier qui en relevaient en tout ou en partie, directement ou par appel.

Les châtellenies qui en relevaient également sont celles du Perrier, la Mothe-Fouqueraud, Soullandeau, la Morinière, la Verrie et le Verger.

Le transport du siège de la justice à Challans, localité plus importante et plus centrale que Commequiers, doit remonter au moins au XVI[e] siècle. Elle y était rendue par un Sénéchal, qui ne vivait pas toujours en bonne intelligence avec le procureur fiscal du lieu, comme cela se passait toujours lorsque le seigneur ne résidait pas dans la seigneurie, et fort souvent même en sa présence au château du lieu.

Nous avons recueilli en feuilletant les registres conservés aux Archives départementales quelques ordonnances de police, procès-verbaux d'audience, jugements et autres renseignements intéressants, mais ne remontant malheureusement pas au-delà du XVIII[e] siècle et que nous croyons devoir analyser ou publier. Quoique leur origine soit relativement peu ancienne, leur étude offre encore quelque intérêt.

Voici d'abord une ordonnance de police du 2 mai 1724, faisant défense à « tous marchands forains étrangers et autres

Digitized by Google

« circonvoisins de ce bourg de Challans, de ne plus troubler le « marché de ce lieu, (ce qu'ils avaient cependant fait en allant « croiser dans les chemins, au contour de ce bourg, pour ar- « rester et se rendre maistres des denrées qui venaient en ce « marché public), ni entrer dans le marché, ni achapter avant, « en gros ou en détail avant neuf heures, ni faire telles fac- « tions même dans le bourg », ou chez les hôtelliers, auber- gistes ou cabaretiers, à peine de confiscation des marchandises et des chevaux, d'une amende de 100 livres et même d'empri- sonnement des complices et adhérents.

Une autre ordonnance de la même date fait défense « à tous « ceux qui n'ont pas caractère de chasser, de non se hazarder « de chasser sur les terres de cette baronnie, ni tendre lacets, « ni user de feu et fallaus au détriment du gibier (1) ».

Les braconniers et les chauffeurs de gibier ne datent donc pas du XX^e^ siècle, et les moyens employés par ces braves gens étaient déjà connus de leurs grands ancêtres.

Les chemins et les routes étaient entretenus d'une façon bien rudimentaire encore au XVIII^e^ siècle, et surtout en Vendée ; jusqu'après les fameuses guerres de la chouannerie, il fut pris peu de mesures pour rendre ces outils de la ri- chesse nationale à peu près praticables. De temps en temps les Intendants publiaient cependant des ordonnances qui étaient plus ou moins bien exécutées. Voici le texte de l'une d'elles rédigée par François de Baussan, intendant de la géné- ralité de Poitiers, en date du 15 juillet 1729, qui fut lue à l'issue de la messe paroissiale à Challans le 4 septembre suivant, pu- bliée et affichée au marché de ladite ville le 6 septembre, et transcrite au registre des audiences le même jour (2).

« ..... faisant défense à tous propriétaires qui ont des mai- « sons dans les villes, bourgs, villages et terres le long des « chemins, de tenir devant icelles des fumiers, pierres, bois et « autres choses qui incommodent le passage public, de faire

(1) Archives de la Vendée. B. 276.
(2) Archives de la Vendée. B. 282.

Digitized by Google

« le long des chemins d'autres fossés qu'à plat des rues, de « pousser leurs charrues plus près de 18 à 20 pieds du pavé « ou de l'assiette du chemin, qu'ils leisseront de 10 toises de « largeur, dans les grandes routes, et de 6 toises dans les « autres chemins, conformément à l'arrêt du 13 mai 1720 ; de « faire des murs ou bordures de terre au-dessous des chemins « où les eaux s'écoulent, sans y laisser des ouvertures suffi- « santes et plus basses que les rues et chaussées du chemin, « pour recevoir les eaux dans leurs héritages par des rigoles « et petits fossés, à peine de 10 livres d'amende. » Enjoignant sous les mêmes peines aux dits propriétaires, « de boucher et « combler à leurs dépens les trous faits pour y prendre de la « pierre, du terreau ou gazon, et de faire les rigoles et ouver- « tures nécessaires pour l'écoulement des eaux. » Ordonnant enfin, « de couper et d'arracher les arbres et les hayes, le « long des grands chemins, afin de leur donner les largeurs « nécessaires et prescrites cy dessus, sans qu'il soit permis « d'en replanter d'autres, mais seulement de faire des fossés « pour se borner : et dans les grands chemins où les aligne- « ments sont déjà tracés, les particuliers riverains sont tenus « de récurer tous les ans les fossés que le Roy à fait faire, « conformément aux arrêts rendus à ce sujet. »

Quelle heureuse époque où tout le monde était cantonnier ! Cela ne veut pas dire que les riverains chargés de cette noble charge s'en acquittaient avec beaucoup de zèle, car souvent les magistrats locaux devaient intervenir, comme cela se produisit à Challans le 20 décembre 1768 (1), quand fut publiée et affichée l'ordonnance de police enjoignant à tous propriétaires ou fermiers de maison au bourg, et dont le devant de la rue n'est que très difficilement praticable, de rétablir, « chacun « devant chez soi, leurs dits ruages, et cela par différents « pierres et cailloux qu'ils y feront jeter, de largeur au moins « de 3 pieds, à compter du pied du mur de leur maison, sous

(1) Archives de la Vendée, B. 318.

Digitized by Google

« peine de 10 livres d'amende. » C'était créer à Challans des trottoirs d'un mètre de largeur, qu'on ne trouverait peut-être pas aujourd'hui, dans toutes les rues de cette petite ville.

Il fut également défendu le 20 janvier 1750 « à toutes per-« sonnes de quelque qualité et condition qu'elles puissent « être de laisser vaguer et pacager des bestiaux et cochons « dans les cimetières de Commequiers et Chalans et autres « de la mouvance de cette seigneurie, sous peine de 3 livres d'amende » (1) Et une ordonnance de police du 16 juin 1767, « faisait défense de tirer des artifices ou armes à feu dans les « rues, cours et jardins, ni par les fenêtres des maisons, pen-« dant que les processions passeront dans les rues, le jour de « la Fête-Dieu » : enjoignant à tous les habitants de balayer les rues, la veille de la Fête-Dieu : d'y oster les fumiers et boues qui sont le long des murs, des maisons et même dans la partie du milieu des rues : enjoignant également aux habitants de tendre ou faire tendre de grands draps devant leurs maisons, en toutes les rues par lesquelles les processions doivent passer, à peine de 3 livres d'amende : faisant défense à toutes les personnes de ne causer aucun scandale durant les processions à peine de punition suivant les rigueurs des ordonnances (2). Nous nous abstiendrons de commenter d'une façon quelconque cette dernière ordonnance de police ; il nous suffit de la publier pour montrer combien les temps sont changés. *Quantum mutantur ab illis !*

Le 17 novembre 1761, le sénéchal de Challans s'opposa à l'installation du sieur André Basty comme greffier de ladite cour, parce qu'il refusait « de se faire certifier être de la reli-« gion catholique, apostolique et romaine, sans vouloir dé-« clarer la cause de son refus ». Il dut se résigner à fournir cette pièce pour recevoir l'investiture obligatoire, le 24 novembre suivant (3).

(1) Archives de la Vendée, B. 298.
(2) Archives de la Vendée, B. 318.
(3) Archives de la Vendée, B. 311.

Digitized by Google

En 1788, à la veille de la Révolution, le Roi ou plutôt les ministres aveugles qui gouvernaient pour lui et qui ne semblaient pas soupçonner le terrible danger qui les menaçait se laissèrent imposer un Edit qui fut envoyé dans toutes les provinces de France. Nous avons retrouvé celui qui fut adressé aux officiers de Challans et enregistré comme d'usage.

Essayons de faire un résumé de ce fameux Édit « concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique » et qui fut donné à Versailles au mois de novembre 1787, et enregistré au Parlement, le 29 janvier 1788 (1).

Reconnaissant et regrettant que ni la persuasion, ni la violence n'aient pu amener à se convertir les non-catholiques, mais voulant proscrire, « avec la plus sévère attention, toutes ces voies de violences », le Roi, en attendant que la divine Providence « opère cette heureuse révolution », reconnaît que sa justice et l'intérêt de son royaume ne permettent pas d'exclure plus longtemps des droits de l'état-civil, ceux de ses sujets qui ne professent point la religion catholique. Une assez longue expérience a démontré que les lois ne doivent plus les punir inutilement du malheur de leur naissance, en les privant des droits que la nature ne cesse de réclamer en leur faveur. Les Ordonnances ont même supposé qu'il n'y avait plus que des catholiques dans le royaume, et cette fiction aujourd'hui inadmissible, a servi de motif au silence de la loi, et à négliger de leur créer un état-civil.

« La Religion Catholique que nous avons le bonheur de « professer, ajoute l'Edit, jouira seule,... des droits et des « honneurs du culte public, tandis que nos autres sujets non « catholiques, privés de toute influence sur l'ordre établi dans « nos Etats, déclarés d'avance et à jamais incapables de faire « corps dans notre Royaume, soumis à la police ordinaire « pour l'observation des Fêtes, ne tiendront de la Loi que ce « que le droit naturel ne nous permet pas de leur refuser, de

(1) Archives de la Vendée, B. 328.

Digitized by Google

« faire constater leurs naissances, leurs mariages et leurs « morts, afin de jouir comme tous nos autres sujets des effets « civils qui en résultent, à ces excuses..... »

Ainsi donc : Il sera permis aux non catholiques « d'exercer leurs commerces, arts, métiers et professions, sans que, sous prétexte de leur religion, ils puissent y être troublés ou inquiétés ». Ils seront exclus cependant de toute charge de judicature royale ou seigneuriale et de toutes les places qui donnent le droit de l'enseignement public. Ils ne pourront fonder aucune association capable de délibérer et d'acquérir, et leurs ministres et pasteurs n'auront aucun droit pour porter en public un habit différent de celui des autres ou s'ingérer à délivrer des certificats de mariage, naissance ou décès.

Puis, après avoir stipulé que les réfractaires devront ne jamais s'écarter du respect dû à la religion catholique et à ses cérémonies, se conformer aux règlements de police relatifs à l'observation des dimanches et des fêtes commandées, il leur est nettement ordonné de contribuer, comme les autres sujets, à toutes les dépenses du culte catholique.

Les trois publications de mariage réglementaires seront faites par les curés et vicaires ou par officiers de justice des lieux de résidence de chacune des parties contractantes et il pourra être accordé des dispenses suivant finances. Ces publications auront lieu devant l'église, à la sortie de la messe, les dimanches et jours de fêtes et affichées à la porte de cet édifice par le curé ou le juge qui aura reçu cette mission. Une fois cette formalité remplie, les parties se rendront devant le juge ou le curé pour faire leur déclaration de mariage, en leur apportant les certificats de la dite publication, le consentement de leurs pères et mères, tuteurs ou curateurs : elles seront assistées de 4 témoins et déclareront qu'elles se sont prises et se prennent en légitime et indissoluble mariage, et qu'elles se promettent fidélité. Alors le juge ou le curé déclareront, « au nom de la loi, qu'elles sont unies en légitime et indissoluble mariage » et inscrira lesdites déclarations sur

Digitized by Google

les deux doubles du registre destiné à cet effet où il signera ainsi que les parties et les témoins.

Ceux qui sont déjà mariés auront une année pour remplir les formalités ci-dessus indiquées, en apportant la preuve de leur union, l'âge et le sexe de leurs enfants.

La naissance des enfants sera constatée par la déclaration que fera, devant le juge du lieu, le père et deux témoins domiciliés, ou en son absence quatre témoins mandataires de la mère : ils déclareront la secte dans laquelle l'enfant est né et justifieront que le père et la mère sont mariés sous les formes ci dessus. Cette déclaration sera écrite sur un registre spécial signé du juge et des témoins.

On destinera aux sépultures dans chaque ville, bourg et village un lieu convenable et décent pour l'inhumation, à l'abri de toute insulte. Le décès sera déclaré par les deux plus proches parents ou voisins de la personne décédée, et la déclaration inscrite par le curé ou juge sur des registres destinés à cet effet. On ne devra pas exposer le corps devant la maison du décédé, mais ses amis et parents pourront accompagner le convoi sans chanter ni réciter de prières à haute voix.

« Ne pourront. tant lesdits curés ou vicaires, que nos offi-
« ciers et ceux des seigneurs, percevoir, pour raison des mêmes
« actes, d'autres et plus forts droits que ceux portés au tarif
« qui sera attaché sous le contre sel de notre présent Edit. »

Tarif annexé à l'édit qui concerne ceux qui ne professent pas la religion catholique.

Au curé ou vicaire, pour les publications des bans, soit qu'il en ait trois, soit que les partie ayent obtenu dispense d'une ou de deux publications et compris le certificat de publication, et le consentement vulgairement appelé, lettre de *recedo*, ci . . . . . 3# » »

Pour la déclaration du mariage. . . . . 1 10 »

Pour celle du décès ci. . . . . » 10 »

Digitized by Google

Pour chaque extrait de mariage ou décès, comme pour les extraits de baptême de mariage et de sépulture des catholiques, suivant les règlements.

Aux officiers des baillliages et sénéchaussées ressortissant nuement ès-cours.

A l'officier qui assistera à la publication des bans, ci. . . . . 2 » »

Au greffier pour l'affiche et le certificat de publication, ci. . . . . 1 10 »

Au juge pour la légalisation du certificat, si elle est requise, ci. . . . . 1 » »

Au même pour la commission rogatoire, s'il y a lieu, ci. . . . . 2 » »

Au greffier pour l'expédition, ci. . . . . 1 » »

Pour la déclaration du mariage, ci. . . . . 3 » »

Pour celle de naissance, ci. . . . . 1 » »

Pour celle de décès, ci. . . . . 1 » »

Pour les dispenses de publication des bans, au 1er officier, ci. . . . . 1 10 »

Au greffier pour l'expédition, ci. . . . . » 15 »

Pour les dispenses de parenté sur vu des titres, au juge, ci. . . . . 3 » »

Au greffier pour l'expédition, ci. . . . . 1 10 »

Et s'il est nécessaire de procéder à une enquête, les droits ordinaires en sus.

Aux officiers des sièges royaux non ressortissant immédiatement ès-cours, et à ceux des seigneurs.

Pour la publication des bans, soit qu'il y en ait trois, ou qu'il y ait dispense d'une ou de deux publications. . . . . .

Au juge, ci. . . . . 2 » »

Au greffier, compris l'affiche et le certificat de publication. . . . . 1 10 »

Digitized by Google

Pour la commission rogatoire, s'il y a lieu. . .
Au juge, ci. . . . . 1 » »
Au greffier pour l'expédition. . . . . » 10 »
Pour la déclaration du mariage . . . . . .
Au juge, ci. . . . . 2 » »
Pour celle de naissance, ci. . . . . » 15 »
Pour celle de décès ci. . . . . » 15 »
Pour les actes qu'ils délivreront, ci. . . . . » 10 »

Fait et arrêté par le Roi, étant en son conseil, tenu à Versailles le 17 novembre 1787.

Signé : Louis, et plus bas le B^on^ de Breteuil.

En 1738 éclata une petite révolution au *Palais de justice* de Challans. Le Sénéchal ouvrant, solennellement comme d'usage, les assises de la nouvelle année judiciaire, le 18 septembre 1738, s'aperçut que, malgré ses observations de l'année précédente, les procureurs et sergents se présentaient pour prêter serment en habits peu décents, sans robe, ni rabat, ni autres marques de leur état : « Ils venaient « non seulement même sans robes, mais même avec des sabots, bottes, guêtres et « éperons, ce qui est un mépris manifeste à leur état, dont ils « se devroient faire honneur, ou une affectation de leur part « blasmable à tous égards... » Sur les conclusions du procureur fiscal le Sénéchal déclara « qu'il était nécessaire qu'il « intervienne règlement sur le tout », et injonction fut faite aux procureurs de venir désormais à l'audience en habit décent, c'est-à-dire avec robe et rabat, sous peine de ne pouvoir plaider.

Le 25 novembre les procureurs, n'ayant nullement tenu compte de l'injonction du Sénéchal, à l'exception de maître Tardiveau, furent suspendus de leurs fonctions, et une nouvelle injonction leur fut adressée à la suite de l'audience du 23 décembre leur fixant le 1^er^ janvier comme dernier délai, sauf pour maître Trichet qui demandait une prolongation jusqu'au 1^er^ mars. Les autres se présentèrent sans doute à

Digitized by Google

l'audience du 20 janvier suivant en habit décent, car ils purent plaider, et maître Philippe Vigneron et Nicolas Petiteau, qui n'avaient peut-être pas encore eu le temps de se faire confectionner leurs robes obtinrent le 1er mai dernier délai pour se soumettre (1).

En 1744 les mêmes faits se reproduisaient et étaient signifiés aux intéressés de la même façon par le Sénéchal qui en outre, « faisait défense aux procureurs de la juridiction de se « servir à l'avenir dans les significations qu'ils feront faire « au procureur fiscal, dans les causes où l'Eglise, le Roi, le « seigneur, les mineurs et le public seront intéressés, d'autre « termes que celui de *Monsieur*.... et de ne plaider aucune « cause où le ministère du procureur fiscal est nécessaire, sans « lui avoir communiqué les pièces au moins deux jours aupa- « ravant... » (2).

Nouvelle tempête en 1745. Comparution et remontrances de Philippe Vigneron à l'effet de se faire installer dans la charge de procureur fiscal de la baronnerie, à lui confiée par des provisions en date du 20 octobre 1745. Refus de Henri Desrue, titulaire en charge de se démettre de ses fonctions. Conclusions de Luc-Etienne Tardiveau, le plus ancien procureur de la baronnie et, en cette qualité substitut du procureur fiscal qui tendent à l'installation de Philippe Vigneron. Sentence du Sénéchal renvoyant les parties devant le juge supérieur, comme seul compétent et ordonnant que les fonctions de procureur fiscal seront exercées par maître Desrue, jusqu'à ce que décision soit intervenue (11 janvier 1746.) — Lettres de provision et acte de réception de Philippe Vigneron, en qualité de procureur fiscal (20 octobre 1745 et 1er février 1746.) — Levée d'audience prononcée par le Sénéchal, à la suite de propos malsonnants échangés entre Philippe Vigneron, procureur fiscal et Luc-Etienne Tardiveau, procureur postulant d'une

(1) Archives de la Vendée, B. 291.
(2) Archives de la Vendée, B. 295.

Digitized by Google

part, et entre le procureur fiscal et le Sénéchal, d'autre, et réserve faite par le Sénéchal de se pourvoir sur ce, par devant Monseigneur le procureur général qui sera informé du mépris fait par ledit procureur fiscal et autres, du respect dû à la justice (1er mars 1746) (1).

Après ces divers incidents tout le monde fut remercié. Le sénéchal Pierre-Alexandre Joubert fut remplacé par maître René-Louis Gaborit, sieur de Marbœuf; il en fut de même du greffier, de deux procureurs, de deux sergents, et même du procureur fiscal qui ne rentra en fonctions que par nouvelles lettres de provisions du 16 janvier 1748 (2). Ce dernier resta à son poste jusqu'en 1750 et eût comme successeur, son fils Jean-Baptiste, qui, en 1753, faillit être tué ainsi que sa mère, d'un coup de fusil tiré par Robert de Lezardière, à la maison noble de la Gaudinière, paroisse de Challans, où les plaignants s'étaient transportés pour faire leurs préparatifs de vendanges.

Les gens tenant le parquet de Challans devaient passer, aux yeux des habitants pour des hommes bien remuants et querelleurs : il ne se passait guère d'année judiciaire sans qu'il se produisît une de ces scènes tumultueuses dont nous avons relaté les principales. De plus ils n'assuraient pas toujours la justice avec une régularité irréprochable, et, à chaque instant, on voit rappeler à l'ordre et à l'inexactitude les sergents, les procureurs et même quelquefois le Sénéchal lui-même. Sur la plainte des intéressés le seigneur du lieu, Charles Paul Sigismond de Montmorency Luxembourg crut opportun d'intervenir et adressa un mandement, le 14 mai 1759, portant injonction à ses officiers de tenir exactement audience les jours accoutumés, dans l'absence, maladie et légitime récusation de son sénéchal, lequel réside depuis quelque temps à 4 ou 5 lieues de Challans et tient rarement audience, au grand détriment des justiciables. A la réception de cette

(1) Archives de la Vendée, B. 296.
(2) Archives de la Vendée, B. 297.

Digitized by Google

missive, le sénéchal, qui voyait d'où le coup venait, rendit séance tenante une ordonnance interdisant au procureur fiscal la liberté de siéger en qualité de juge, ainsi qu'il le prétendait, et à tous les procureurs de plaider devant lui, à peine d'interdiction, « nous réservant de nous pourvoir, ainsi que nous le « jugeons à propos, pour le maintien des droits de notre charge « et de notre qualité de juge, et attendu l'esprit d'aigreur qui « paraît dans le discours du sieur procureur fiscal, nous « avons déclaré aller sur le champ lever l'audience, et déclaré « que toutes sentences qui seront rendues en notre absence, « nous les garderons comme nulles et non avenues, et avons « fait lire la présente protestation aux procureurs présents et « au procureur fiscal, afin qu'ils n'en ignorent » (29 mars 1759 (1). Les deux officiers qui se traitaient de la sorte étaient Me Pierre Nicodème Boucard, sénéchal et Me Viaud de la Fuye, procureur fiscal.

Les officiers d'une seigneurie avaient en outre du devoir de rendre la justice, celui souvent autrement plus difficile de veiller à la santé publique et à la nourriture des habitants ; grosses difficultés et véritables préoccupations pour ceux qui en avaient la responsabilité, quand ils avaient à cœur de remplir fidèlement la lourde charge qui leur était imposée. En général, ces magistrats, il faut le dire, n'y manquaient pas, et savaient prendre à l'occasion les mesures seules connues alors et applicables au milieu d'une population illettrée, routinière et souvent trop économe, et d'un pays sans communications praticables. Que d'ordonnances furent prises en conséquence pour éviter ou atténuer, autant que faire se pouvait, la maladie des bestiaux, la cherté du pain et de la viande, et aussi avouons-le, la famine.

Ainsi le 16 décembre 1727, un jugement condamnait deux bouchers de Commequiers à 5 fr. d'amende et aux dépens, pour avoir enterré près de l'église un bœuf atteint, selon toute

(1) Archives de la Vendée, B. 304.

Digitized by Google

apparence d'une maladie contagieuse, et cela « par un caprice malin avec la plus grande irrévérence contre la Majesté divine et au scandale de toute la paroisse (1) ».

La maladie qui venait d'apparaître, probablement la fièvre aphteuse ou cocotte, faisait des progrès et les années suivantes, il y eut lieu de prendre des mesures générales et énergiques.

Le Sénéchal n'hésite pas à sévir aussitôt et à prendre les décisions suivantes : Sentence condamnant Cougnaud père et fils, et François Cougnaud, boucher, à 3 livres d'amende chacun, et aux dépens, pour avoir exposé sous les halles de Challans deux bœufs malades qu'ils se proposaient de débiter sur les bancs au marché dudit lieu, 22 mars 1728 (2).

Remontrance du substitut exerçant la charge du procureur fiscal à l'effet d'établir : « qu'il est malheureusement tombé « depuis quelque temps une maladie très dangereuse sur les « bestiaux et bêtes à cornes et menu, à ce que le bruit public « assure, sur les brebis, moutons et chèvres, laquelle même « s'est communiquée depuis deux ou trois jours dans cette « paroisse et autres paroisses voisines, où il y en a déjà grand « nombre de ces animaux attaqués : et cette maladie paraissant d'autant plus dangereuse et contagieuse que dans « 24 heures ces animaux meurent et cette humeur contagieuse, leur coupe la langue dans la racine » (18 décembre 1731). Ordonnance du Sénéchal rendue en conséquence de la dite remontrance enjoignant ; aux bouchers de Challans et les autres paroisses voisines qui vendent de la viande au marché de ce lieu, ou dans leurs maisons, de la faire visiter par deux personnes du bourg nommés par le Sénéchal, sous peine de 20 livres d'amende et de confiscation, et de voir enfouir leurs viandes comme gâtées et corrompues, et à leurs dépens pour la première fois, sauf plus grande peine en cas de réci-

(1) Archives de la Vendée, B. 421.
(2) Archives de la Vendée, B. 281.

Digitized by Google

dive : à ceux qui apporteront des viandes d'ailleurs, de représenter aux dits visiteurs la tête et la langue des animaux puis ; enfin aux propriétaires de tous animaux qui viendront à mourir, de les faire enterrer à 60 pas au moins des chemins publics, et dans des fosses de cinq pieds de profondeur, au moins, à peine de 20 livres d'amende ; dépôt au greffe d'une ordonnance de l'Intendant de Poitiers, en date du 24 décembre 1731 relative à la maladie contagieuse qui règne sur les bestiaux, surtout en Bas-Poitou, et nomination faite en conséquence par le Sénéchal de la juridiction de Commequiers, de deux inspecteurs pour visiter les animaux tués par les bouchers 29 décembre 1731 (1).

S'agissait-il du prix des denrées, même sollicitude. Le juge avait l habitude de fixer le prix du pain et de la viande conformément à ceux qui étaient établis à Machecoul, la ville voisine. Toutes les fois qu'une nouvelle fixation était adoptée, on en transmettait une copie à Challans. Voici par exemple les divers prix qui furent appliqués en l'année 1726 : on peut juger par là des fluctuations du marché des grains.

	1726		
	20 avril	17 juin	20 juil.
Pain blanc de fine fleur de froment de marais. . . . . la livre.	25d.	30d.	22d.
Pain de froment avec toute sa fleur *id.*	20	28	15
Pain de metail ou bis. . . . . *id.*	16	26	11
Pain de seigle . . . . . *id.*	13		8

Si l'on prend maintenant le prix pour des années postérieures on trouve encore de grosses différences.

(1) Archives de la Vendée, B. 284.

Digitized by Google

	1732 26 août	1733 20 déc.	1740 3 sept.	1754 10 sept.
Pain de première qualité	18d.	20d.	22d.	16d.
Pain de deuxième qualité			19	12
Pain bis.	14	16	16	10
Pain de seigle.			13	

Quant au prix de la viande, il resta toujours au même prix pendant les années que nous venons d'indiquer, le bœuf 3 s, 6 d, et la vache 3 s.

Enfin il faillait veiller à ce que le public ne soit pas trompé et que le minage soit bien approvisionné de grains : c'est à quoi tendent les deux ordonnances ci-dessous prises en 1766 et en 1770.

A la date du 17 juin 1766 il est enjoint aux marchands et débitants de blé d'en vendre les jours de foire et de marché, ailleurs qu'au minage du marché, de ne pas faire de pain au-dessous d'une livre et d'avoir deux empreintes, l'une pour faire connaître leurs pains, et l'autre pour en désigner le poids, lesquelles empreintes seront déposées au greffe, à peine de 10 # d'amende. L'ordonnance de police permettant de n'appliquer les empreintes précitées que sur les pains au-dessus de 3 livres, parce que les pains au-dessous de ce poids ne peuvent supporter l'empreinte sans s'aplatir au four. 1er juillet 1766 (1).

Remontrance du procureur fiscal à l'effet de constater que depuis quelque temps le minage du marché de Challans se trouve chaque semaine dégarni de grains, jusqu'au point d'alarmer le public, et que cet état de choses est dû non seulement à la disette de l'année, mais encore à ce que la majeure partie des marchands blutiers ne mettent au marché que des échantillons des grains qu'ils ont à vendre. Ordonnance du

(1) Archives de la Vendée, B. 317.

Digitized by Google

Sénéchal rendue en conséquence de la dite remontrance, défendant à tous marchands blutiers ou autres de vendre dans aucun grenier, soit froment, seigle, orge et fèves, mais de mettre et exposer le tout au marché de chaque semaine, enjoignant au surplus que l'ouverture des sacs des grains ne pourra être faite qu'entre six et sept heures du matin, depuis le premier mardi du mois d'avril jusqu'au dernier du mois de septembre, et pour le reste de l'année, entre sept et huit heures, et que l habitant aura immédiatement l'heure suivante, pour faire son approvisionnement, par préférence à toutes autres personnes, ensuite de quoi le marché deviendra libre, le tout à peine de confiscation des grains vendus et de 6 livres d'amende (15 mai 1770) (1).

Tel est le résumé, nous croyons fidèle, de l'ensemble des renseignements que nous avons pu recueillir sur la baronnie de Commequiers : les amateurs d'histoires locales y trouveront peut-être quelques renseignements intéressants sur les personnes et les lieux.

G. Loquet.

FIN

(1) Archives de la Vendée, B. 19

Digitized by Google

ESSAI D'UN MARTYROLOGE VENDÉEN

DE LA RÉVOLUTION

SUITE (1).

CHERBOUSERÉ (François), domicilié à Treizevents, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *17 nivôse an II* (2).

CHÉRON (Jean), domicilié à St-Hilaire-du-Bois (Vendée), condamné à mort par la même Commission, le *13 nivôse an II* (3).

CHEVALIER (Jean), 51 ans, de la paroisse de Saint-Georges-de-Montaigu, condamné à mort par la Commission militaire du Mans, le *24 frimaire an II* (4).

CHEVALIER (Madeleine), veuve JOUFFRION DE BEAUVAIS, âgée de 42 ans, qui perdit dans la guerre de Vendée son mari, ancien sénéchal de Bazoges et trois de ses quatre enfants, et s'évada de la *prison des Ursules*, au Mans, dans la nuit du 28 au 29 thermidor (*15 au 16 août 1794*).

(1) Voir le 4e fascicule de 1909.
(2) Prudhomme.
(3) *Idem.*
(4) Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe.*

Digitized by Google

CHEVALLEREAU (Jacques), marchand de guenilles, demeurant à Thouarsais, condamné à mort comme « convaincu de révoltes et attroupements contre-révolutionnaires par le tribunal criminel de Fontenay, le *26 mars 1793* (1).

CHEVIGNÉ (Mme Marin de), 50 ans, morte dans les prisons du Mans.

CHEVIGNÉ (Marie-Henriette de) 6 ans, fille de la précédente.

CHEVIGNÉ (Marie-Osmane de), 4 ans, fille de la précédente, mortes l'une et l'autre dans les prisons du Mans.

CHEVIGNÉ (Augustine-Pélagie de), 36 ans, religieuse de l'Union Chrétienne de Luçon, décédée également dans les prisons du Mans (à la Mission) (2).

CHEVREAU (Charles), de la commune de Chavagnes-les-Redoux, mort à la maison d'arrêt de Fontenay, le *13 brumaire an III* (3).

CHEVRIER (Alexandre), 60 ans, de Saint-Gilles, décédé dans la prison du Minage, aux Sables-d'Olonne, le *13 ventôse an II* (4).

CHEVRIER (André), dit *Pontoizeau*, marchand de volailles, domicilié à Saint-Hilaire-de Riez, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire des Sables d'Olonne, le *3 avril 1793*, fut exécuté le surlendemain (5).

CHIRARD (Pierre), de Mortagne, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire de Savenay, le *6 nivôse an II* (6).

(1) *Registre d'audience du tribunal criminel du département de la Vendée.*
(2) Chardon, *Loc. cit.*
(3) *Registres de l'Etat-civil de Fontenay.*
(4) *Archives du Greffe du tribunal des Sables.*
(5) *Idem.*
(6) Prud'hom.

Digitized by Google

CHIRON (François), sellier, âgé de 32 ans, demeurant au Puybelliard, était un ancien notable, chargé de la perception des impôts.

Cette situation lui avait permis d'acquérir dans le pays une influence tellement considérable, que la paroisse du Puybelliard, qui était cependant renommée comme patriote, n'en avait pas moins fourni à l'armée Vendéenne un nombre respectable de soldats.

Delà contre Chiron une pluie de dénonciations, dont nous avons trouvé large trace, à son dossier, et au premier rang desquelles, figurait bien entendu celle du citoyen Clavel, un important personnage sans doute, si nous en jugeons par la fréquence de ses épîtres dénonciatrices à la Commission militaire de la Rochelle.

C'est devant ce tribunal que fut traduit Chiron, au lendemain de la 2e bataille de Luçon où il avait été fait prisonnier.

Il fut surpris les armes à la main dans la plaine, près de Minclaye, armé d'une pique.

D'après lui, le « Comité provisoire de la paroisse du Puybelliard était composé de *Chezeau* et de *Chambelland*, assesseur.

(*Interrogatoire de Chiron par Nicolas Drouin et Claude Chessé, commissaires nommés pour interroger les prisonniers faits sur les révoltés, le 31 juillet 1793*).

Convaincu en outre d'avoir assisté au combat de la Guérinière, et d'avoir été un des plus intrépides ennemis de la République, il ne pouvait de son procès espérer une issue favorable (1).

La Commission militaire prononça, en effet, sa condamnation à mort, le *9 brumaire an II* (2).

(1) Déposition du citoyen Bouquet, requis par le maire du Puybelliard de dénoncer le nommé Chiron.

(2) *Archives du greffe de la Rochelle.*

Digitized by Google

CHIRON (François), 40 ans, laboureur, domicilié à Commequiers, condamné à mort par la Commission militaire de Savenay, le *5 ventôse an II* (1).

Suivant les archives du Greffe du tribunal des Sables, c'est la Commission militaire séant en cette ville qui l'aurait condamné ; de toutes façons, il n'échappa pas à la mort.

CHIRON (Marie-Jeanne), 48 ans, ursuline du couvent de Luçon morte à l'abbaye de Celles, transformée en prison, le *14 pluviôse an II* (2).

CHISSAU (Madame), femme d'un pauvre notaire de Saint-Cyr-des-Gâts, fut incarcérée à Celles et y périt

CHOYAU (Paul-Charles), maire de Mareuil, condamné à mort par le tribunal criminel du département de la Vendée, le *1er brumaire an II* (3).

CHUPART (Pierre), domicilié à Chavagnes, département de la Vendée (*sic*), condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire de Savenay, le *5 nivôse an II* (4).

CHUSSEAU (Renée), âgée de 28 ans, fille de Jacques Chusseau et de Marie-Antoinette Naulleau, fut « mise à mort dans son domicile, aux Jarries en Saint-Hilaire-de-Talmond, par un détachement de troupes républicaines, le *13 fructidor an III*, à 4 heures du soir (5) ».

CLAVET (Pierre), 23 ans, de Saint-Martin-des-Noyers, décédé dans les prisons de Niort, le *16 avril 1794* (6).

(1) Prud'hom.
(2) *Registre des décès de Celles.*
(3) Prud'hom.
(4) *Idem.*
(5) *Registre des décès de Talmond, ans III et IV.*
(6) A. Proust.

Digitized by Google

CLEREY (Benjamin), domicilié à Luçon, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire de Nantes, le *15 nivôse an II* (1).

CLÉMENCEAU, dit MARCILLY (Pierre), demeurant à la Mouée, paroisse de Chantonnay, fermier, 30 ans, arrêté chez lui et traduit devant la Commission militaire de la Rochelle, laquelle surseoit au jugement (*16 frimaire an II*). Mais, écroué à la maison d'arrêt, M. Clémenceau y succomba de misère (2).

CLERGEAU (Jacques), 30 ans, voiturier à Mouilleron-en-Pareds accusé d'avoir été le « Courrier des *Brigands* », fut mis à mort dans les 24 heures, et ses biens furent confisqués (3).

COGNÉ (Mathurin), domicilié à Tiffauges, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Savenay, le *5 nivôse an II* (4).

COIRÉ (Joseph-Henri), de Pouzauges, 65 ans, mort dans les prisons de Fontenay, le *20 nivôse an II* (5).

COLLINET (Simon), laboureur, 50 ans, de Saint-Hilaire-de-Riez, décédé à la maison d'arrêt de Rosnay (Sables-d'Olonne), le *19 frimaire an II* (6).

COUGNON, domicilié à Saint-André (*sic*), condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la Commission militaire de Nantes, le *14 nivôse an II* (7).

CORBÈTE (N...), jeune fille de Tiffauges, odieusement mutilée « et laissée pour morte » par des soldats républicains.

(1) Prud'hom.
(2) *Archives du Greffe de la Rochelle.*
(3) *Jugement Commission militaire Fontenay*, le 7 pluviôse an II.
(4) Prud'homme.
(5) *Registre décès de Fontenay.*
(6) *Greffe du tribunal des Sables.*
(7) Prud'hom.

Digitized by Google

« L'ayant surprise, le 27 décembre 1793, aux environs de Tiffauges, à une lieue des Landes, ils veulent la faire consentir à leurs desseins criminels ; ils lui promettent toutes sortes de richesses, si elle veut se laisser conduire à leur commandant ; mais elle repousse avec énergie leurs détestables propositions ; la voyant insensible à leurs caresses ils recourent aux menaces et aux mauvais traitements, ils épuisent même sur elle tout ce que la barbarie la plus affreuse peut leur suggérer. Ils lui arrachent d'abord les ongles, les uns après les autres.

La malheureuse poussait des cris affreux.

« Rends-toi, brigande, lui criaient-ils, et nous cesserons de te faire souffrir. »

« Jamais, leur répondit la généreuse fille, faites de mon corps ce que vous voudrez, mais mon âme est à Dieu. »

Ils lui coupent les deux seins. L'infortunée, qui éprouve des douleurs atroces, tombe évanouie et ses bourreaux profitent de cet état pour se livrer aux plus hideuses atrocités.

Aux cris de la malheureuse, un paysan accourt ; mais les républicains se jettent sur lui et le tuent » (1).

CORDON (Marie-Marguerite), veuve Gaudin, 64 ans, de Saint-Hilaire-de-Riez, morte dans la prison de Rosnay (Sables-d'Olonne), le *9 pluviôse an II* (2).

CORNUAT (Modeste), 28 ans, de Menomblet, morte dans les prisons de Fontenay, le *24 nivôse an II* (3).

CORNUAUD (François), Cordier, 60 ans, de Menomblet, a assisté à plusieurs combats avec les « Brigands » — Guillotiné. — Biens confisqués (4).

(1) *Mémoires de Mme de Sapinaud*, p. 53, cités par l'abbé Deniau.
(2) *Archives du Greffe du tribunal des Sables.*
(3) *Registres décès de Fontenay.*
(4) *Jugement de la Commission militaire de Fontenay (12 nivôse an II).*

Digitized by Google

Cossard (Mathurin), domicilié aux Essarts, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire de Savenay, le *3 nivôse an II* (1).

Cosset (Louis), 38 ans, ex-contre-maître dans le port de Rochefort, demeurant aux Essarts, capitaine de l'armée royale, commandant à 50 hommes de cette paroisse (2).

Arrêté à Luçon, après le combat du *20 juin*, il fut condamné à mort comme ayant pris les armes contre la République *(23 octobre 1793)*, par la Commission militaire de la Rochelle.

Cosset — Plusieurs personnes de ce nom furent massacrées, en 1794, par une des colonnes infernales — sans doute celle de Grignon — dans l'ouche de la *Barboire*, commune de Pouzauges (3).

Cosson (Marie), épouse de *Louis Piveteau* qui fut également massacré (voir son nom) 28 ans, de la Cormière, paroisse de Chavagnes-en-Paillers « tuée par les républicains » le *23 février 1794 — jour du grand massacre* — ainsi que ses deux enfants (4).

Cottereau (N.), fermier à la Trâlière, commune de Pouzauges, et son fils, voyant arriver les soldats républicains, se sauvèrent.

Ceux-ci leur criaient : « Arrêtez-vous ! donnez-nous votre « bourse et on ne vous fera pas de mal ».

Le fils croyant à ces promesses retourna sur ses pas, leur remit 300 francs cachés dans l'étable aux bœufs. Aussitôt après, ils le tuèrent à coups de sabre, puis arrivés au

(1) Prud'hom.

(2) D'après son interrogatoire du 2 juillet 1793 à la Rochelle, il était sous les ordres de *Bordon*, chirurgien et de *La Noue*, fermier, demeurant aux Essarts. (*Archives du Greffe de la Rochelle*).

(3) *Témoignage de la femme Vincendeau, veuve Lumineau, de L'Oudrière.*

(4) *Fragments d'un registre de la mairie de Chavagnes.*

Digitized by Google

village de *Linaudière*, ils essuyèrent leurs lames ensanglantés sur la blouse du malheureux père (1).

COTILLON (Jean), 34 ans, de Saint-Mesmin, décédé dans les prisons de Niort, le *16 avril 1794* (2).

COTILLON (René), menuisier, âgé de 53 ans, demeurant à Beaurepaire, se trouvait lors de l'affaire de Luçon (*29 juin 1793*), dans les rangs de l'armée Vendéenne. Fait prisonnier avec beaucoup d'autres, le lendemain de cette néfaste journée il fut envoyé à la Rochelle et traduit devant la Commission militaire.

Son cas était grave.

En effet, bien que n'ayant pas été strictement arrêté les armes à la main « il était fort soupçonné d'avoir commandé « une compagnie avec les brigands et d'avoir été aide de « camp d'un chef des révoltés ».

Cotillon essaya en vain de démontrer à ses juges l'inexactitude de ces dénonciations. Il était « aristocrate » ! Qu'était-il besoin d'autres motifs ?

Il fut condamné à mort le *23 octobre 1793* (3).

COUCER (François), domicilié à la Verrie, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire de Nantes, le *17 nivôse, an II* (4).

COUDRENET (Jean), de Saint-Pierre-du-Chemin, mort à la maison d'arrêt de Fontenay, le *19 prairial an II* (5).

Une femme de ce même nom, humble fileuse de laine, demeurant à *la Plénelière*, (en Saint-Pierre-du-Chemin éga-

(1) *Témoignage de M. Des Nouhes de la Cacaudière.*
(2) A. Proust.
(3) C'est lui qui nous apprend dans son interrogatoire que les membres du « Comité des rebelles » de la paroisse de Beaurepaire étaient Rondeau, Champeau (Jean), du bourg, et Rousseau (Jacques), du village des Laitières.
(4) Prud'hom.
(5) *Registre de l'État-civil de Fontenay.*

Digitized by Google

lement), fut brutalement retirée de son lit, où elle était malade, par des soldats républicains, qui se jetèrent sur elle et la massacrèrent (1).

COUDRIN (Alexandre), domicilié à la Verrie, condamné à mort, par la Commission militaire de Nantes, le *15 nivôse an II* (2).

COUËTUS (de) fusillé à Challans, entre la cure actuelle et l'église, après condamnation de la Commission militaire instituée par Haxo.

Quelques membres de cette Commission essayèrent, dit-on, de le sauver en lui facilitant dans son interrogatoire, des réponses de nature à se justifier d'avoir pris les armes. Mais il préféra la vérité aux mensonges et déclara avec fierté qu'il avait très volontairement et très résolûment combattu pour Dieu et pour le Roi, contre la République (3).

COUILLON (Louis), laboureur, domicilié à Saint-Philbert de Noirmoutier, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire des Sables, le *25 nivôse an II* (4).

COUGNON (Jeanne), veuve de Jacques Gauché, âgée d'environ cinquante-huit ans, « tuée par l'ennemi » à La Léraudière, paroisse de Saint Fulgent, le *23 février 1794* (5).

COURCIN (Jean), marchand, de Saint-Hilaire-le-Vouhis, âgé de 41 ans, condamné à mort par la Commission militaire de la Rochelle, le *26 nivôse de l'an II* et exécuté le même jour (6).

(1) *Témoignage de Pierre Gautrain, de la Popinière.*
(2) Prud'hom.
(3) *Renseignements de l'abbé Pontdevie.*
(4) Prud'hom.
(5) *Registre Forestier, paroisse Saint-Fulgent*, 1793-94.
(6) *Archives du Greffe de la Rochelle.*

Digitized by Google

COURSEAU (Jean-Baptiste), domicilié aux Herbiers, condamné à mort comme «brigand de la Vendée», par la Commission militaire de Nantes, le *15 nivôse an II* (1).

COURSIN (Louis), fermier et marchand de bois, âgé de 50 ans, demeurant à Saint-Germain le-Prinçay, — dont il était le maire — est certainement un des Vendéens qui ont le plus troublé la quiétude des autorités républicaines de la contrée. Nous n'en voulons pour preuve que la *Note* fournie sur lui à la Commission militaire de la Rochelle, par le fougueux juge de paix du canton de Mouchamps (2).

(1) Prud'hom.

(2) *Notte sur Louis Coursin, maire de Saint-Germain le Prinçay, et riche fermier y demeurant :*

Pour être sciamment instruit de son aristocratie contre-révolutionnaire, il faut appeler en témoignage le citoyen Benesteau-Chandorin, refugié à La Rochelle — on trouvera aisément sa demeure.

Interroger Coursin. — Lui demander pourquoi, comme maire de sa paroisse, il a souffert que la première étincelle de la contre-révolution éclatât dans sa paroisse par le son du tocsin qui commença à se faire entendre dès le 14 mars, pendant la nuit et a continué jusqu'au 19 que les patriotes ont été repoussés à *Laffair de Loi* (*sic*).

Pourquoi, depuis le 14 jusqu'au 19 que les bons qui avoisinaient Chantonnay ont eu le temps de se réunir aux patriotes armés qui ont dans cet intervalle séjourné à Chantonnay, pourquoy, lui maire de la paroisse la plus proche de Chantonnay, lui homme instruit, lui protestant, *conséquemment ennemi des chapelets*, a-t-il resté avec les révoltés et n'est point venu se ranger avec les bons citoyens.

L'interroger s'il n'était pas au combat qui fut livré lors de la prise de Fontenay, le 25 mai dernier ; s'il dit non, il se trompe et blesse la vérité.

Interroger : S'il n'a pas fait faucher les prairies des patriotes qui avaient fui les brigands.

— : S'il n'était pas à l'inspection des prisons du château des Roches.

Si par son crédit il n'a pas préservé de l'insulte des brigands et sauvé le mobilié du fermié des Roches, le citoyen Aimon, d'où on tire la conséquence qu'il avait du crédit avec les chefs des brigands.

D'ailleurs, il fallait une municipalité cangrenée (*sic*), comme celle de Saint-Germain pour avoir choisi un tel maire, dont l'incivisme était aussi généralement reconnu, depuis le premier pas de la Constitution.

O vous, mes Concitoyens, qui jugez les hommes traîtres à leur patrie, purgez la société entière des monstres qui ont poignardé le sein de leur mère ; la société entière se repose sur vos vertus, et, si aujourd'hui le sommeil de la tranquillité commence à nous être propice, c'est parce que nous sçavons que vous veillez sur nous, et je suis fraternellement :

Le juge de paix du canton de Mouchamp et actuellement directeur de l'hôpital de Luçon.

Digitized by Google

Par un semblant de scrupule qu'on aurait voulu trouver plus souvent auprès des tribunaux révolutionnaires, cette Commission désira s'éclairer davantage et fit mander à sa barre les citoyens Cailleteau, officier municipal, Delisle, chirurgien, Bouquet-Cheville, marchand, tous demeurant à Chantonnay, et réfugiés présentement à la Rochelle.

Ceux-ci n'hésitèrent pas à déclarer que « Coursin avait « pris la cocarde blanche, qu'il avait été le principal insti- « gateur des révoltés », que « plusieurs fois il avait été « avec les brigands, armé d'un fusil, d'un couteau de chasse « et de deux pistolets ; qu'il « avait pénétré dans le camp « des troupes de la République, et espionné en comptant les « obus et canons ; enfin, qu'il avait porté un cœur enflammé, « à lui donné par les brigands, en signe de rebellion ».

La Commission militaire, était satisfaite. Le malheureux Coursin fut condamné à mort (25 octobre 1793).

COURTIN (Pierre), 19 ans, de la Meilleraie, mort dans la prison à Fontenay, le *26 ventôse an II* (1).

COUSARD ou COCISARD (Jacques), de Saint-Hilaire-de-Mortagne, condamné à mort par la Commission militaire de Savenay, le *4 nivôse an II* (2).

COUSIN (René), 34 ans, d'Antigny, mort dans les prisons de Niort, le *5 mars 1794* (3).

COUSSAUD (René) pareur, âgé de 40 ans, de la commune de Pouzauges.

« Accusé d'avoir tué des volontaires, d'avoir distribué l'étape aux « Brigands » et d'avoir fait fondre le suif des bestiaux que les « Brigands » consommaient, il fut condamné à être fusillé sur-le-champ, par la Commission militaire de Fontenay, le *24 frimaire an II.*

(1) *Registre décès de Fontenay.*
(2) Prud'hom.
(3) A Proust.

Digitized by Google

Cousseau (Jean), 56 ans, professeur au collège de « Fontenay-le-Peuple », décédé à la prison de l'abbaye de Celles, le *19 germinal an II* (1).

Cousseau (Jacques), domicilié à Chambretaud, condamné à mort, comme conspirateur, par la Commission militaire d'Angers, *23 nivôse an II* (2).

Cousseau (Pierre), de Saint-Prouant, mort dans les prisons de Fontenay, *16 nivôse an II* (3).

Coussinet (Louis), 55 ans environ, laboureur, domicilié à Champ-Saint-Père, mort dans la prison de Rosnay (Sables-d'Olonne), le *8 germinal an II* (4).

Coutanceau (Louis), 29 ans, laboureur à la Bretinière, commune de Saint-Hilaire-la-Forêt, exécuté aux Sables, le 22 avril 1793 à 10 h. en matin (5).

Coutanne (Sophie), domiciliée à Treizevents, condamnée à mort comme complice des « brigands de la Vendée », par la Commission militaire de Nantes, le *18 nivôse an II* (6).

Coutant (Jacques), 30 ans, de la Pommeraye, mort dans les prisons de Fontenay, le *25 nivôse an II* (7).

Coutant (Pierre), 55 ans, tisserand à Saint-Mars-la-Réorthe, accusé d'avoir été parmi les brigands « bien armé et d'avoir assisté aux batailles ». Mis à mort, biens confisqués (8).

(1) *Registre décès de Celles.*
(2) Prud'hom.
(3) *Registre décès de Fontenay.*
(4) *Archives du Greffe du tribunal des Sables.*
(5) *Idem.*
(6) Prud'hom.
(7) *Registre décès de Fontenay.*
(8) *Jugement de la Commission militaire de Fontenay, le 29 pluviôse an II.*

Digitized by Google

COUTANT (Pierre), demeurant à Sigournais, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire de Nantes, le *13 nivôse an II* (1).

COUTEAU (*femme Gambeur, Marie-Modeste*), domiciliée à Saint-Laurent, condamnée à mort comme « complice des brigands de la Vendée », par la Commission militaire de Nantes, le *13 nivôse an II* (2).

COUTEAU (Jean), fermier à la Verrie, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par le tribunal criminel de la Sarthe, le *21 nivôse an II* (3).

COUTEMEAU (Louis), laboureur, domicilié à Saint-Hilaire-de-la-Forêt, condamné à mort, comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire des Sables, le *30 avril 1793* (4).

COUTOLOD (Pierre), domicilié aux Herbiers, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire de Savenay, le *4 nivôse an II* (5).

COUTOUIT (Jeanne), femme de Jacques Traineau, 50 ans environ, de la commune du Ligneron, morte dans la prison Pasquier, à Fontenay, le *21 vendémiaire an III* (6).

COUTOULY (Alphonse-Alexandre-Félix), né à Luçon, en 1757, fils de Alphonse-Henri, médecin et de Jeanne-Charlotte-Marie Germain (des Herbiers) ; marié le 7 avril 1783 à Rosalie-Marie Parage ; d'abord négociant, puis homme de lettres, fondateur de l'*Union*, en 1792 et l'un de ses principaux rédacteurs lorsque la Révolution éclata ; périt guillotiné,

(1) Prud'hom.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*
(4) *Idem.*
(5) *Idem.*
(6) *Registres Etat-civil de Fontenay.*

Digitized by Google

comme complice de la conspiration de la prison du Luxembourg, *19 messidor an II* (1).

COUTURIER (Louis), 61 ans, de Mouchamps, mort dans les prisons de Niort, le *7 avril 1794* (2).

CREPAUX (Ant.), domicilié à Saint-Fulgent, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la Commission militaire de Nantes, le *13 nivôse an II* (3).

CREPAUD (Louis), de Fougeré, 33 ans, mort dans les prisons de Fontenay, *25 pluviôse an II* (4).

CRETÉ (Françoise), 45 ans, de Saint Julien-des-Landes, morte dans la prison du Minage (Sables-d'Olonne), le *22 ventôse an II* (5).

CRIÉ (N...), d'Angles, détenu à la prison de Rosnay, mort à l'hôpital des Sables, le *21 messidor an II* (6).

RENÉ VALLETTE.

(A suivre).

(1) *Dictionnaire Historique de Maine-et-Loire*, de Célestin Port, t. I. Angers, P. Lachèse, et Dolbeau, 1874.
(2) A. Proust.
(3) Prud'hom.
(4) *Registres décès de Fontenay.*
(5) *Archives du Greffe du tribunal des Sables.*
(6) *Idem.*

Digitized by Google

L'ANCIEN THÉATRE EN POITOU

NOUVEAUX DOCUMENTS

PAR HENRI CLOUZOT

Suite et fin (1)

III

Bateleurs. — Phénomènes vivants. — Joueurs de gobelets. — Danseurs. — Montreurs d'optique. — Charlatans vendeurs d'orviétan.

Les spectacles populaires, et en particulier les trétaux des charlatans, ont été mieux partagés, dans les découvertes de ces dernières années, que les représentations plus littéraires des comédiens en tournée ou des troupes établies à demeure dans les salles de théâtre poitevines. Il est vrai que M. P. Rambaud s'est occupé du sujet, et que cet excellent érudit nous a habitués à des dépouillements sérieux d'archives.

Parlons d'abord des bateleurs et des saltimbanques.

Au mois de septembre 1448 un bateleur, Olivier Guillardet et Gilete, sa femme, accompagnés de plusieurs compagnons, vinrent jouer à Vouzaille (Vienne). Ils avaient avec eux un singe et un

(1) Voir le 3e fascicule de 1910

Digitized by Google

bouc savants que les paysans cherchèrent à leur enlever. Une rixe s'en suivit qui coûta la vie à la femme du bateleur (1).

Au XVI^e^ siècle la venue de saltimbanques à Poitiers est fréquente, et tout aussi fréquente la rigueur de l'échevinage à leur égard. Le 24 avril 1537 plainte est portée contre des bateleurs « quy sont cause de desbaucher plusieurs jeunes escollyers et aultres ». Le Conseil délibère que commandement leur sera « faict de vuyder dedans ce aujourd'huy à la peine de temps prison » (2).

Le 28 août 1553 défense est faite à « certains bastelleurs estans en ceste ville » de jouer le dimanche, malgré l'autorisation contraire du présidial (3) ; le 22 avril 1555 interdiction complète à d'autres bateleurs « qui demandent congié de jouer » (4).

J'ai cité le curieux passage du *Journal de Guillaume Le Riche* qui décrit les exercices d'un homme sans bras, « se disant de Nantes » et de sa troupe, à Saint-Maixent le 17 mars 1579. Ce phénomène vivant venait de Guyenne, et avait eu l'honneur de travailler devant Montaigne qui lui a donné place dans ses *Essais :*

« Je viens de veoir chez moi, dit-il, un petit homme natif de Nantes, « nay sans bras, qui a si bien façonné ses pieds au service que lui « debvoient les mains, qu'ils en ont, à la vérité à demy oublié « leur office naturel. Au demourant, il les nomme ses mains : il « tranche, il charge un pistolet et le lasche, il enfile son aiguille, « il coud, il escrit, il tire le bonnet, il se peigne, il joue aux « chartes et aux dez, et les remue avecques autant de dextérité que « sçauroit faire quelqu'autre : l'argent que je leuy ay donné (car « il gaigne sa vie à se faire veoir), il l'a emporté en son pied comme « nous faisons en nostre main » (5).

En 1586 on retrouve encore le même acrobate, mais il est à Paris, et c'est Pierre de l'Estoile, à son tour, qui s'ébahit de sa dextérité : « Le 10 de ce mois [de février] je vis un homme sans bras qui

(1) *Arch. nat.* JJ. 179 n° 192. fol. 106 v°. Publ. P. Guérin. *Archives histor. du Poitou*, XXXII, p. 97 et 102.
(2) *Reg. de délib.*, n° 20, p. 225. Communiq. par M. Rambaud.
(3) *Reg. délib.* n° 32, f. 311.
(4) *Reg. délib.* f. 556.
(5) Montaigne. *Essais* XXII. *De la Coustume.*

Digitized by Google

« écrivoit, lavoit un verre, ostoit son chapeau, jouoit aux quilles, « aux cartes et aux dez, tiroit de l'arc, démontoit, chargeoit, ban- « doit et tiroit un pistolet. Il se disoit natif de Nantes et étoit agé « de quarante ans (1) ».

Un document extrêmement curieux, découvert par M. Rambaud, nous montre un saltimbanque du XVII[e] siècle recrutant un élève à Poitiers pour lui enseigner ses exercices. Le 16 mai 1666, Charles Richard, habitant Toulouse et de passage en Poitou, joueur d'instruments, danseur et voltigeur sur cordes, « prend comme apprentif avec luy pour cinq années entières et consécutives et sans intervalle de temps, Jean Deschamps, agé de 14 ans ou environ, fils de feu Deschamps et Louise Moreau, demeurant à Poitiers. S'engage à luy monstrer et enseigner du mieux qu'il luy sera possible à jouer du viollon, tambour, de la trompette et aultres instrumens dont il joue, à danser, voltiger sur la corde et aultres exercices dont il use, le loger, nourrir, heberger et le mener avec luy par pays. En oultre, l'entretenir d'habits, vestementz, linge, chaussure et aultres choses dont il aura besoin. » De son côté, Deschamps devra le servir fidèlement, lui obéir, et ne jamais le quitter sans son congé et permission. Si malgré cela il s'en allait, son maître aurait le droit de le faire ramener chez lui, même par corps. L'apprentissage est gratuit de part et d'autre, sans que Deschamps « soit obligé de bailler et payer au sieur Richard aulcune chose pour le dict apprentissage, nourriture et entretien, ny que Richard soit tenu luy donner aulcune chose à la fin de son temps (2) ».

Pendant l'hiver de 1700 un joueur de gobelets nommé Baptiste, et se disant Polonais, donnait son spectacle à Poitiers à l'auberge de la Trigale ou de la Grande beste.

C'était, comme beaucoup de ses pareils, un assez mauvais payeur, ainsi qu'il ressort d'un document qui m'a été communiqué par M. Rambaud. Il s'agit d'une enquête judiciaire du 4 février 1700 au sujet d'un procès entre un menuisier et le tenancier de l'auberge

(1) Journal de Pierre de l'Estoile, 10 février 1586.

(2) Minutes Dubois, not[re] à Poitiers. Communiq. par M. Rambaud. Cf. Rambaud *La Pharmacie en Poitou*, p. 560.

Digitized by Google

qu'il voulait rendre responsable du paiement du matériel de théâtre pris en location par l'escamoteur.

Les dépositions des témoins sont piquantes :

Honoré Taillé, hôte du *Temps perdu,* a eu connaissance que Pilorget est allé chez le menuisier Jacques Lesou arrêter le prix de location d'un amphithéâtre pour loger les spectateurs. Pilorget et sa femme étaient alors de moitié avec le nommé Baptiste, polonais, joueur de gobelets, « et faisaient leur jeu en la maison appelée la *Trigalle* autrement la *Grande beste.* Du matin au soir Pilorget et sa femme étaient avec Baptiste. Il sait que le marché avait été conclu par Pilorget avec Lesou pour 20 livres, et que lorsque Pilorget voulait partager la recette après la représentation Baptiste s'y opposait et disait qu'il fallait attendre que l'amphithéâtre fut payé. Un soir même, le menuisier voulait démonter son matériel ne sachant pas qui le lui paierait. Pilorget le rassura en disant : « Que craignez-vous ? Voulez-vous voir mon billet ? »

Le marchand Gloriau, qui logeait l'escamoteur polonais, a entendu un soir Pilorget dire à son associé qu'il venait de proposer 18 livres à Lesou pour la façon et location d'un amphithéâtre, mais qu'il n'y voulait pas consentir. Il fut alors convenu qu'on donnerait les 20 livres demandées.

Les autres témoins déposent dans le même sens.

En 1707 les Poitevins purent assister aux exercices d'une troupe de choix Les danseurs des Menus plaisirs du Dauphin, sous la direction de Christophe Sol, arrivèrent à la fin de novembre et obtinrent l'autorisation de donner leur spectacle au jeu de paume de l'*Etude* pendant un mois. Outre le directeur, la troupe comprenait Dorré, Michu, Fayaut, Volard, et de Rochefort, qui faisait les fonctions de régisseur.

Voici leur requête au lieutenant de police de Poitiers :

« Supplie humblement Cristofle Sol, tant pour luy que pour sa « troupe et compagnie, dansseurs, sauteurs, et voltigeurs (Dorré, « Micheu, Fayaut) des Plaisirs de Monseigneur, dizant qu'ils sont « arrivé en cette ville, et comme par leurs privilleges et arrest il leur « est permis de dresser téatre pour faire l'exercisse, ils ont choisy

Digitized by Google

« le jeu de paulme de l'Estude de cette ville pour y faire leur exer-
« cisse, mais pour cella, ils ont besoing de vostre ordonnance et
« permission. A cest effet requert que :

« Ce considéré, mond. sieur, il vous plaise permettre au sup-
« pliant et à sa compagnie de dresser téatre, dans le jeu de paulme
« de l'Estude de cette ville, de y saulter et voltiger et faire leurs fonc-
« tions accoutumés et ce les jours et heures que bon leur semblera,
« et à cette fin de faire [annonce] ? et mettre [affiches] ? [ès] places
« et carrefours de cette ville et toutes les fois qu'ils jugeront à propos,
« avec defenses à toutes personnes de les troubler sous peyne
« portées par leur privilège et les ordonnances. Et ce pendant le
« temps de deux mois. Ce qui sera exécuté et ferez bien. »

MICHU, DEROCHEFORT, faisant pour la dite troupe.
VOLARD.

L'autorisation fut accordée le 21 novembre 1707, mais pour un mois seulement, et avec la réserve d'usage de « ne faire aucune chose indécente, ny rien contre la religion, ne faire aucun exercice aux heures du service divin ».

Citons encore cette curieuse annonce d'un peintre montreur d'optique, qui m'avait échappée bien que les *Affiches du Poitou* l'ait reproduite *in extenso* dans leur numéro du 27 novembre 1781.

« Le s^r Girard, de l'Académie de Paris, logé à Poitiers chez le
« s^r Vaché, perruquier près de l'hotel de la Bourdonnaye, montre
« en optique plusieurs tableaux représentant de grandeur natu-
« relle (*sic*) le fameux canal du Languedoc, vu de différents points,
« et plusieurs objets également curieux des différentes parties de
« l'Europe C'est un spectacle intéressant, applaudi par les connais-
« seurs et qui a été vu avec plaisir par plusieurs cours. Le s^r Girard
« vient de composer, pour augmenter sa collection et plaire aux
« habitants de cette ville, le tableau du beau parc de Blossac,
« peint du point de vue le plus agréable et le plus pittoresque. »

J'arrive maintenant au théâtre des charlatans et des opérateurs,

(1) *Greffe de la police de Poitiers.* Communiq. par M. Rambaud.

Digitized by Google

dont l'ancêtre me paraît être ce Grec que Pierre Boaisteau vit travailler à Poitiers vers 1582 avec une suite de serviteurs et de chevaux dignes de frapper l'imagination populaire.

« Cest aymant, dit-il dans les *Histoires prodigieuses* (1), a donné « occasion de decevoir beaucoup de peuples et d'entretenir beau- « coup de personnes en erreur, comme j'ay veu par expérience de- « puis quinze ou seize ans que j'estois à Poictiers aux estudes, où « il arriva à un quidam qui se disoit Grec naturel, monté de cinq « ou six pièces de chevaux et bien accompaigné de serviteurs, le- « quel se donnoit de grans coups de dagues et de cousteaux par les « cuisses, par les bras, et presque par toutes les parties du corps ; « puis s'estant frotté de certaine huille qu'il appeloit huille balsan- « nin, il consolidoit ses playes comme si le fer n'y eust point « touché. »

Le nombre de ces comédiens de carrefour est si considérable au XVII^e^ siècle, ou plutôt M. Rambaud en a fait une telle récolte dans les papiers de police — que je me contenterai de citer les principaux, renvoyant pour les autres aux articles de cet excellent érudit sur les *Charlatans d'autrefois* et à son livre magistral sur la *Pharmacie en Poitou*.

Désiderio Descombes, — vendeur d'orviétan fameux, originaire d'Angoulême, vient dresser son théâtre sur la place du Marché-Vieil, au mois de mai 1628. En dépit des apothicaires et des chirurgiens dont l'opposition dure depuis trois ans, il débite ses pommades et ses drogues et la foule entoure ses tréteaux. Elle devient même si nombreuse que l'échevinage craint de voir s'augmenter la peste qui sévit dans la ville à cause de cette « grande assemblée de peuple qui se fait tous les jours au Marché-Vieil pour voir les farces que représente Désiderio Descombes ».

Ses confrères recourent aux mêmes moyens de succès et recrutent les meilleurs sujets qu'ils peuvent trouver pour renforcer les *attractions* de leur théâtre en plein vent. Le 15 juillet 1666, François Desalguier, sieur de Fontblanche, dit l'*Antitan* prend à son service

(1) Boaisteau, *Histoires prodigieuses*. Paris, 1597, t. I., p. 62.

Digitized by Google

Nicolas Debas « saulteur et danseur sur corde », sa femme Marie Marguerite et sa nièce Simone Marguerite. Toute cette famille, y compris les enfants, jouera avec lui tant « farces, ballets, saults et dansses sur corde, voltiges que autres exercices qu'ils ont accoutumé de faire en ladite profession ». La durée de l'engagement restera fixée à un an. Fontblanche sera tenu de donner 16 l. par mois à Debas et de lui abandonner deux parts et demie de l'argent recueilli après le boniment. De plus, il devra le loger, nourrir, faire porter ses bagages et ceux des siens, et lui avancer, surtout, la somme de 75 l. 5 s. dont il a grand besoin (1).

Le 8 juillet 1693, Jean Audefont, chirurgien et opérateur, demeurant à Pont-en-Vaux, dans la Bresse, engage Barthelémy Pinault, d'Exoudun en Berry, et Pierre Roblin, de Paris, pour danser sur son théâtre. Le premier touchera 12 livres par mois pour lui et sa femme, le second 6 livres, et l'argent qu'ils retireront de « leurs escoliers », comme maîtres de danse, sera partagé par parts égales entre les contractants. Le marché signé, Roblin reçoit immédiatement un habit et un violon représentant une avance de 60 livres (2).

Faute d'artistes professionnels, les opérateurs se rabattent sur des figurants. Ainsi fait Drouin, qui le 27 juin 1751 se sert d'un soldat du régiment de Condé pour jouer les Arlequins, et avant de le congédier se grise abominablement avec lui (3). Les plus pauvres voyagent avec des marionnettes, comme ce Charles Piogé, dentiste escamoteur, et sa femme Françoise Bartolle qui se font arrêter le 11 mai 1787 à Faye l'Abbesse. Tout leur bagage se compose de figures de bois ou personnages de marionnettes, avec des paquets de poudres de diverses couleurs et des bols. De plus un grand tableau pour servir d'enseigne (4). »

(1) Minutes Dubois. Publ. Rambaud, *loc. cit.*, p. 559.

(2) Minutes Dubois. Publ. Rambaud, *loc. cit.*, p. 559.

(3) Greffe du présidial. Publ. Rambaud, *loc. cit.*, p. 560.

(4) Greffe criminel du Présidial. Publ. Rambaud, *loc. cit.*, p. 566. Ce Drouin est peut-être le même que Philippe Drouin qui le 27 mai 1729 se vantait aux officiers de police de Châtellerault « de savoir plusieurs subtilités de corps et de mains qui ne sont contre les mœurs, au contraire ne sont que pour la récréation du public ».

Digitized by Google

Combien d'autres seraient à citer ! Jacob Fournier, sieur de la Flotte, qui demande à dresser son théâtre et à faire ses exercices à Châtellerault en 1705, Claudet Philibert Lesco (1727), qui sollicite la même autorisation en faisant valoir les frais considérables que lui cause l'entretien d'une troupe chargée de représenter des ballets et des comédies, Luc Lestrade (14 février 1704), Claude Guérin (8 février 1722), Grégoire Toscane (9 juin 1717), Basse (6 août 1665), Jean Lesclifet (8 novembre 1635) ! Ce théâtre de la foire est d'une richesse charmante Il attend les recherches des érudits qui n'auront qu'à suivre les traces de M. Rambaud.

IV

Jeux de paume à Poitiers. — Apprentis et maîtres paumiers. — Jeux de paume à Niort et dans diverses localités du Poitou. — Une représentation troublée au jeu de paume du Mourier.

J'aurais beaucoup à ajouter à la liste des jeux de paume à Poitiers, à Niort, à Châtellerault, ou dans d'autres localités de la province. Je me contenterai cependant, sans en oublier aucun, de passer rapidement sur ceux de ces établissements qui ne présentent aucune particularité intéressante, et d'insister en revanche sur quelques documents concernant les conditions et les mœurs des paumiers ou de leurs clients. Cette partie de mon étude sera presqu'entièrement composée des recherches de M. Rambaud et du trop modeste érudit saintais qui m'a déjà fourni de précieuses notes sur les joueurs d'instruments (1).

Le jeu de paume de *Regnauld*, rue des Hautes Treilles, qui pourrait bien être le même que le *Regnard* cité par Bricauld de Verneuil (2), existait dès le 17 avril 1567 et tirait son nom de son possesseur sire Claude Regnauld. Les tenanciers furent François Tixier ou Texier (1567). Blaise Polly (1571), Pierre Salette (1573)et Jean Guerry (1574). Ce dernier prit l'établissement à bail le 5 octobre 1574 de François

(1) Cf. *Revue du Bas-Poitou*, 3e fasc. 1910.
(2) Bricauld de Verneuil, *Mi lière à Poitiers en 1648*, p. 45-49.

Digitized by Google

Pillet, marchand. « fermier judiciaire des fruits et revenu du jeu de paume », moyennant partage égal des recettes journalières. Le bailleur se réservait le jardin, la boutique et le cellier qui en dépendaient, mais s'engageait à n'y tenir ni jeu de rampeau ni jeu de quilles sans le consentement du preneur. Guerry s'engageait à entretenir le jeu de paume de raquettes et choses requises, et achetait à Pillet 6 douzaines de balles à 3 sols la douzaine, 2 douzaines à 5 sols et 5 raquettes, le tout pour 52 sols.

La *Perdrix,* dont l'existence rue de la Tranchée est constatée dès 1560, appartenait le 10 août 1577 à Gilles Sabourin, sergent royal. Sur l'acte qui nous donne ce détail, je relève le nom de Guillaume Mercier, dit Bourrin, maître des œuvres de maçonnerie de la ville de Poitiers qui pourrait bien être le fondateur du jeu de paume de *Bourrin* rue Saint-Cybard.

Le jeu de paume « sis à Tranche pied, paroisse Saint Didier » paraît le même que l'établissement appelé du *Casse-tête*, rue des Basses-Treille. Il appartenait de 1573 à 1577 à Pierre Vidard, conseiller au présidial, et en 1600 à Charles Vidard, conseiller et juge magistrat. Les tenanciers furent Antoine Byet (1573), qui céda son bail le 13 septembre 1574 à Guillaume Polly, bientôt remplacé par Etienne Baudet et René Ayron (1579). Ces derniers firent édifier un jeu de paume neuf tout à côté en septembre 1581, et abandonnèrent le Casse-tête qui demandait sans cesse des réparations.

Les *Quatre-vents*, démolis en 1656, existaient dès le 3 juin 1575. Le tripotier était alors Colas Billault ; en 1576 René Ayron lui avait succédé.

Le jeu de paume de *Labbé*, paroisse de Saint-Suplicien, à gauche dans la rue tendant de Sainte-Radegonde à la porte Saint Cyprien, et à l'angle de la ruelle de la Caille, avait pour fermier, Claude Masson, qui céda son bail de 1579 à 1581, à Pierre Follope.

Le *Grand jeu de paume*, faubourg de Pont-Joubert, dont l'existence était constatée en 1643 remonte au moins à 1580. Il appartenait alors à sire Joseph Percheteau.

Les *Trois miroirs*, faubourg Rochereuil, avaient pour tenancier en 1588 Jean Catin, sans doute de la famille du paumier châtelle-

Digitized by Google

raudais du même nom. Le 14 septembre 1588 ce paumier consent un abonnement d'un an à deux religieux de l'abbaye voisine de Saint-Cyprien, Oustril Froment et Laurent de la Court moyennant douze septiers de froment, mesure de Poitiers, payable par moitié à la Toussaint et à la Saint-Jean. Les clauses du contrat sont curieuses. Les religieux pourront jouer chaque jour jusqu'à cinq parties, mais l'un contre l'autre et sans discontinuation. Ils pourront venir à leur choix le matin ou le soir, mais si d'autres personnes sont en train de jouer, ils ne pourront interrompre la partie. Ils seront libres, en outre, de « triposter et prelauder sans partie avec autres personnes que bon leur semblera », tant qu'il leur plaira et à telle heure qu'ils voudront. Pour les cinq parties réglementaires, le paumier fournira raquettes et balles gratuitement, mais si les abonnés quittent le jeu sans les avoir terminées, ils ne pourront les reprendre le même jour sans payer les balles perdues. Ils paieront également les balles s'ils les achèvent le lendemain avant de commencer les cinq parties qui leur sont dues. Toujours aux mêmes conditions, les religieux seront libres de jouer avec des étrangers. Ils hypothèquent le temporel de leurs offices et bénéfices pour ce singulier marché.

Les *Bons Enfants*, paroisse Saint-Jean de Montierneuf, avaient pour tenancier en 1581, François Maglocho, époux de Marie Mourche.

Le *Grand Blaise*, ou *grand jeu de paume de la Celle*, était situé, devant le collège de Montanary. Il appartenait à Simon Guerry, sergent royal en 1595 et 1597, et à sa fille mariée en 1600. Claude Masson, le fermier principal, qui avait déjà le jeu de paume de l'*Oison*, le sous louait par moitié à Jean Gillet, paumier de Parthenay et à François Harbouin : les toiles, filets, poulies, cordes et les ais servant de fonçures aux galeries sont la propriété de Masson. En 1600, Jean Gillet était remplacé par Isaac Billonneau.

Enfin, le jeu de paume de l'*Oison*, « rue tendant du dit jeu à l'église Notre-Dame la Grande », touchait l'auberge de Saint-Martial, et avait pour tenancier en 1597 Claude Masson (1), déjà locataire

(1) Le 21 janvier 1596 Claude Masson achète à N. Germenolle, veuve de Cybard Nau, paroisse Sainte-Triaise, « toute la corde de raquette, tant de travers que montants qu'elle recueillera de ce jour en un an, à 7 livres 10 sols la grosse. »

Digitized by Google

du jeu de paume de *Labbé* et du *Grand Blaise*. Thadée Elie, qui exploita plus tard l'établissement, était père de l'apothicaire Hilaire Elie. Un jeune et noble client épousa, malgré sa famille, la fille de cet apothicaire élevée au jeu de paume, chez ses grands parents.

D'autres noms de paumiers poitevins figurent sur les actes notariés qui m'ont fourni les documents précédents, sans que je sache à quels jeux de paume les rapporter, tels Jean Gillet, emprisonné à Poitiers en 1566 à la requête d'un boulanger de Blois, Raymond Gillet (1567-1570), Jean de Sèvre (1567), Hilaire Gobin (1570), Jacques Platrier (1570), René Bruère (1577), Jean Levesque (1596), Etienne Moreau (1643).

La profession n'était pas sans profit, malgré le prix relativement élevé des locations : 46 écus sols par an pour la moitié de l'*Oison*, en 1597 ; 30 livres pour 3 mois pour le *Casse-tête* en 1574 ; 20 écus par an pour la moitié du *Grand Blaise*, en 1595. Il n'est pas rare de voir des paumiers se rendre adjudicataires de fermes : René Bruère, était fermier des revenus de la Petite Prévôté de Poitiers en 1577, Pierre Foloppe des grandes dîmes de Naintré en 1581.

L'apprentissage durait cinq ans, et était gratuit. Cependant Claude Masson, fils de maître, en entrant en apprentissage chez Guillaume Polly, paie « une douzaine et demie de peaux blanches et un cent d'esteufs » (5 octobre 1574). Il est vrai que l'engagement n'est que de trois ans. Le 21 février 1585 Claude Masson, à son tour, prend comme apprenti en sa maison Jean Giret, fils de Bonaventure et d'Anne Vandegore, pour une période de cinq ans à commencer à la Notre-Dame de mars suivante. Il s'engage à lui apprendre « à son mieulx le mestier de paulmyer, le nourryr, coucher, clerer et entretenir de tous habillemens », moyennant quoi le jeune Jean Giret devra lui obéir, faire son possible pour apprendre son état, « rester fidelle aprentif et pourchasser le bien et proffict de son maistre ». L'apprentissage est gratuit.

A la fin du XVII[e] siècle, il n'y avait que cinq maîtres paumiers à Poitiers. Le 27 avril 1698 ils se réunirent pour aviser aux moyens de se constituer en maîtrise. Il leur fallait emprunter 625 livres, remboursables en cinq ans, et chacun d'eux s'obligeait pour sa

Digitized by Google

part. Ils devaient garder seuls à Poitiers, le droit d'avoir un billard. Si un étranger se présentait pour entrer dans la communauté, il devait payer 200 livres, mais les fils de maître n'auraient donné que 30 livres et ceux qui auraient fait leur apprentissage à Poitiers, 100 livres. Enfin les apprentis devaient payer 10 livres d'inscription et toutes ses sommes couvrir l'emprunt de 625 livres, le surplus devant être partagé entre les maîtres. La société ne fut pas fondée, comme bien d'autres à cette époque Les paumiers reculèrent devant les exigences du fisc.

Je n'ai pas trouvé de nouveaux jeux de paume à Niort, mais j'ai quelques doçuments à ajouter à ceux dont l'existence est déjà connue. Le jeu de paume de *Bretignole*, ainsi nommé du fief de la Cour d'Augé ou de Bretignole qui avait son siège tout à côté, appartenait en 1611 par moitié à André Bidault, pair et procureur de la commune et à Pierre Pignon, paumier à Brouage. Il était en assez mauvais état et nécessitait des réparations importantes. Le 19 octobre 1612. le tenancier Bertrand Poisset demandait une diminution de son prix de ferme pendant le temps de la réfection du jeu de bille dépendant de l'établissement (1).

Le *Grand jeu de paume* ou jeu de paume du *Mourier* existait avant 1610. A cette date Pierre Gascougnolles, son propriétaire, alla demeurer à Fontenay le-Comte et loua l'établissement à François Nouel pour 360 livres. De retour à Niort, il changea ce bail en une ferme à moitié prix qui se termina le 5 décembre 1612 (2). J'ai trouvé un contrat d'apprentissage passé par ce maître paumier. Le 23 octobre 1614, il prend pour apprenti Daniel Herboullier, âgé de treize ans, fils d'un sergetier de Niort, « et promet luy monstrer au mieulx de son pouvoir ledit mestier de paumier et oultre le nourrir et loger en sa maison pendant le cours de quatre années consécutives. » Herboullier « sera tenu de servir et obéir comme apprentifs sont tenus à maîtres, sans se pouvoir absanter, divertir, ni desbaucher à paynes de tous despens, domages et intéretz. » Gascougnolles promet « d'entretenir d'acoutrements ledict apprentif moyennant

(1) Minutes Sabourin. *Arch. départ.*
(2) Minutes Sabourin.

Digitized by Google

que les praticques dudict apprentif appartiendront audict Gascougnolles (1) ».

En 1622, Gascougnolles avait loué l'établissement à Charles Rondeleux. Il était mort en 1643 et sa veuve se remariait à Pierre Charlet. Ils n'eurent pas d'enfants mâles et leur fille Madeleine épousa Pierre Bourdin, déjà veuf de Marie Dugué. Elle était morte en 1719 et Bourdin se remariait une troisième fois avec Madeleine Bourgleau (2).

Quant aux noms isolés que j'ai pu relever sur les actes d'état-civil, ils sont peu nombreux. J'ai seulement à citer Jean Morin, époux de Marie Auroux (1613-1617) et Pierre Doriou.

D'autres localités du Poitou ont révélé l'existence de jeux de paume.

A Bressuire, en 1585, Guy Guillebault est propriétaire d'un jeu de paume au faubourg Saint-Jacques ; en 1622 François Bernard, hôte de la *Tête noire*, possède un jeu de « paulmeton ou chauffepied (3). »

A Châtellerault, le jeu de la petite paume était situé dans l'enclos de l'hôtel de Saint-André, rue de ce nom, dont le possesseur André Dupuy, sieur de Sossay, fit les frais de construction en 1598 (4).

A Chauvigny on avait fait usage du fossé du château baronnial pour établir un jeu de paume. Il s'étendait au pied de la façade septentrionale, et au niveau de la cour inférieure. On y entrait par une porte placée au bas du grand escalier au couchant (5).

A Croutelles, Jean Pouzineau, hôte du *Dauphin* possédait un jeu de paume qu'il afferma le 14 juin 1567 à Claude Platier, paumier de Poitiers.

A Fontenay-le-Comte, Pierre Gascougnolles, paumier de Niort, chercha sans succès à faire un établissement en 1610. En 1692 et 1703, un autre Niortais, Alexandre Brisset, époux d'Anne Charlet, fille du tripotier du *Mourier*, semble avoir été plus heureux (6).

A Lusignan le jeu de paume du château n'était pas couvert. « Droit

(1) Minutes Sabourin *Arch. départ.*

(2) *Archives départementales des Deux-Sèvres*, B. 2, et 4.

(3) *Archives départementales des Deux-Sèvres*, E. 1319. Communication de M. A. Dupond.

(4) Inventaire des Archives communales de Châtellerault, p. 32.

(5) *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1879, p. 101.

(6) *Archives départementales des Deux-Sèvres*, B. 2 et Minutes Grugnet.

Digitized by Google

à la tête du château, tirant vers l'orient, y avait un jeu de paulme qui n'étoit pas couvert », dit l'auteur du *Discours des choses avenues durant le siège de Lusignan* (1575).

Au château de la Motte Saint-Heray, le jeu de paume se trouvait dans le jardin, avec la galerie, l'orangerie, la volière (1663) (1).

Au château de Richelieu, le jeu de courte paume était à côté du mail, près de la porte de l'anti-cour. Il avait été construit en 1665 par ordre du duc de Richelieu. C'était, au dire de Viguier, « un des plus beaux du royaume ».

A Thouars, les la Tremouille avaient un jeu de paume dans leur château, qui fut réparé en 1534, mais le *Grand jeu de paume*, ouvert au public, près du Clos-Ménard, existait dès le XVI[e] siècle. Le tripotier Nicolas Testard, anciennement à Niort, faisait venir des musiciens et le 29 décembre 1574 il s'obligeait pour 10 sols envers Gilles des Touches « joueur d'instruments de Poitiers ».

Enfin à la Villedieu de Comblé on trouve un tripot dès le XVI[e] siècle, « sur le chemin ou rue tendant de la Villedieu à la Péchoire (2) ».

J'arrête ici à cette liste des jeux de paume. Elle pourrait s'augmenter indéfiniment, car chaque localité du Poitou un peu importante avait certainement le sien.

Malheureusement je n'ai trouvé trace de représentations théâtrales que pour un seul de ces établissements le jeu de paume du *Mourier* à Niort que les Oratoriens employaient parfois pour faire jouer leurs élèves, mais qui servait aussi aux comédiens de passage, comme on le verra par le très curieux procès-vebal découvert par M. Léo Desaivre (3)

« Aujourd'huy troisiesme aoust mil sept cent trente trois, sur les huict heures du soir, nous Jacques Estienne Rouger, conseiller du Roy, lieutenant général de pollice de la senéchaussée de Poictou au siège royal et ressort de cette ville de Nyort.

« Nous sommes transportés au *Jeu de paume* de cette ville en vertu

(1) Bail de la terre de la Motte, 3 déc. 1663. Com. par le M. Dr Prouchet.

(2) Bail du moulin à foulon de la Péchoire, 23 mars 1575. Comm. par M. le Dr Prouhet.

(3) *Archives des Deux-Sèvres* B. 21 Registre des audiences de police 14 avril 1733-1736.

Digitized by Google

de la requeste à nous présentée par François Pollony, comédien françois, estant informé que certains quidam mal intentionnés vouloient troubler l'ordre du spectacle, où estant seroit entré le nommé Thibaud des Forges en fesant beaucoup de bruit. Le (*sic*) sentinelle, qui estoit à la porte du jeu de paume, luy auroit dit de se taire, ce qu'il n'a voulu faire, et continua en disant : *que l'on commence ou que l'on m'apporte mon bonnet ou ma chemise de nuit*, et frappant sur le toit du jeu de paume, et nous ayant apperceu sur le théâtre, il se mit à crier : *Bas la pollice*, ce qui nous auroit obligé de nous lever et dire à tout le parterre : *Messieurs, moins de bruit, s'il vous plaît, un peu plus de respect pour les dames*. Dans ce moment le dit Thibaud prit la parolle en se mocquant : *Ah ! c'est le lieutenant de pollice qui parle, c'en est pas grande chose, et vous n'avez rien à me dire*, nous lui aurions répliqué que nous n'étions icy précisément que pour y maintenir le bon ordre, ce qui lui donna encore occasion de nous dire qu'il ne s'embarassoit ny de la pollice, ny de ses ordonnances, et dans le même moment Monsieur De la Marre, commandant pour le roy dans la ville et chasteau, se leva, et luy dit de vouloir bien faire silence. Il n'eut pas plus d'égard à la remontrance de Monsieur De la Marre que de la nôtre, en nous disant : *Je ne connois pas La Marre, ny le lieutenant de pollice, je me fourche* (sic) *d'eux*. Voyant où ce jeune homme portoit son insollence, nous luy dimes de se rettirer ce qu'il ne voulut faire : dans le même moment nous appelâmes la garde pour le faire sortir de l'assemblée, il ne voulut pas plus obéir à la garde qu'à nous. Monsieur De la Marre, voyant jusqu'où il portoit son insolence, fut contrainct luy même d'aller chercher des soldate. Il se crut obligé de nous dire : *Viens à quatre pas, lieutenant de pollice* (en nous levant (*sic*) avec la caue et nous fesant plusieurs menaces), *je vois bien que La Marre va chercher des soldats et moy je feray prendre les armes aux habitants*, et sortit.

« Ce qui fait [que] pour nous mettre en règle et satisfaire au devoir de notre charge, nous avons dressé le présent procès-verbal pour valloir ce servir ce que de raison. »

FIN

Digitized by Google

CHRONIQUE

L'EAU-FORTE DU « PONT DES SARDINES. » — Un oubli regrettable a privé les lecteurs du dernier N° de la *Revue du Bas-Poitou* de la jolie eau-forte consacrée par notre ami Marcel Fleury au *Vieux Pont des Sardines* de Fontenay-le-Comte.

Nous nous empressons de réparer aujourd'hui cet oubli, en priant nos abonnés et le jeune et distingué graveur de vouloir bien agréer toutes nos excuses.

A PROPOS DU MILLÉNAIRE DE L'ABBAYE DE CLUNY. — On sait avec quelle pompe religieuse, et même laïque, vient d'être fêté le millénaire de la célèbre abbaye bénédictine de Cluny, qui, au moyen-âge, compta dans son obédience plus de 15.000 monastères.

Il n'est donc pas sans intérêt de rappeler dans quelles circonstances l'une des abbayes bénédictines du Bas-Poitou fut placée dans l'obédience de Cluny, au moins pendant quelque temps.

L'abbaye de Cluny avait été fondée en l'an 910, par Guillaume-le-Pieux, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine, dont la descendance collatérale, faute d'héritiers directs, réunit sur sa tête, dès la seconde génération, la double couronne comtale et ducale du Poitou et de l'Aquitaine. C'est un arrière-neveu de Guillaume-le-Pieux, Guillaume Fier-à-bras, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, qui fonda à son tour, en 969, le monastère Saint-Pierre de Maillezais.

Des relations étroites s'étaient maintenues entre la puissante abbaye de Cluny et la maison ducale d'Aquitaine, et, lorsqu'après un siècle de prospérité, l'abbaye de Maillezais, tombée dans les mains débiles de l'abbé Humbert, réclama d'urgentes réformes, ce fut à Cluny que le duc d'Aquitaine demanda un réformateur. Le mal

Digitized by Google

était général, et le moine anonyme de Montierneuf constate avec douleur que la règle monastique avait périclité dans tous les monastères d'Aquitaine, et qu'une réforme sévère s'imposait (1).

Guy-Geoffroy, duc d'Aquitaine, se retourna alors vers les moines de Cluny, où la règle bénédictine était toujours observée, et qui avaient pour abbé, Hugues, noble bourguignon, qui, entré comme novice à Cluny à l'âge de 15 ans, avait été promu, à 25 ans, à la dignité d'abbé, et qui, conseiller écouté des papes et des rois, représentait alors, en fait, la plus haute autorité morale du monde chrétien.

En 1057, un de ses compatriotes et ami personnel avait ceint la tiare sous le nom de Nicolas II. La même année, le nouveau pape « évêque et serviteur des serviteurs de Dieu », écrivait à son « fils Hugues, révérendissime abbé du vénérable monastère qui prend son nom de la Vallée de Cluny », pour lui dire : « Nous te concédons l'abbaye de Maillezais, et, de notre autorité apostolique, nous te la confirmons (2). »

Le don était d'importance, et, sur l'invitation du duc d'Aquitaine, Hugues se décida à venir en prendre possession en personne et à imposer à Maillezais les réformes nécessaires.

La mort du pusillanime abbé de Maillezais, Humbert, lui en offrit à point l'occasion.

Hugues se rendit à Maillezais en compagnie de Guy-Geoffroy, duc d'Aquitaine, d'Isembert II, évêque de Poitiers, de Guillaume, évêque d'Angoulême, d'Arnoux, évêque de Saintes, de Geoffroy, abbé de Saint-Jean d'Angély, de Girard, abbé de Notre-Dame de Luçon, et là, dans un chapitre solennel, il fit élire pour leur abbé, par les 40 moines de Maillezais, son propre chapelain, Goderan, originaire de Reims, et qui avait déjà donné des preuves suffisantes de la sainteté de ses mœurs et de la fermeté de son caractère.

Nous possédons le procès-verbal de cette élection, dont l'original est conservé dans les archives de l'évêché de La Rochelle, et dont une copie se trouve à la Bibliothèque Nationale, dans le fonds Moreau, vol. XXVI, p. 107.

Le document n'est pas daté ; mais Goderan ayant été élu en 1060, il ne peut y avoir de doute sur la chronologie. En voici la traduction :

« *Il a été institué de tout temps par nos saints pères que, dans tous les couvents constitués selon les règles monastiques, à la mort de*

(1) *Ex fragmento historiæ monasterii novi Pictaviensis.* D. Bouquet, XI, p. 119.

(2) *Bullaire de Cluny*, p. 15.

Digitized by Google

l'abbé, son successeur à l'office pastoral serait élu, à l'unanimité ou à la majorité des membres de la communauté, afin d'assurer leur fidèle obéissance à celui que son mérite et la discipline de sa vie auraient désigné à tous suffrages.

« *Humbles observateurs de cette coutume et surtout disciples fidèles de la règle du Bienheureux Benoît sous laquelle nous vivons, nous, frères de Maillezais, élisons, confirmons et proclamons notre père Goderan comme notre maître et abbé afin de rester avec notre seigneur Hugues, abbé de Cluny, où notre nouvel abbé est moine, en l'union de charité fraternelle, instituée jadis, entre son très saint prédécesseur Odilon et nos pères, Théodelin et Humbert entrés depuis dans la mort* (ingressis in viam universæ carnis).

« *Et, sous l'inspiration de la divine Providence, tous d'accord et à l'unanimité en esprit de profonde humilité, nous inclinons nos têtes sous le joug de son pouvoir.*

« *Et, afin que cette élection paraisse à tous plus certaine et plus incontestable qu'on sache qu'elle a été faite par tous les fidèles, de l'avis commun des évêques et des abbés réunis en notre chapitre à cet effet, du consentement de l'éminent évêque de Poitiers, Isembert, sous la présidence de Hugues, abbé de Cluny, avec l'autorisation de Geoffroye prince d'Aquitaine et comte de Poitiers, et avec l'approbation de Guillaume, évêque d'Angoulême, d'Arnoux évêque de Saintes, de Geoffroy abbé de Saint-Jean d'Angély, de Gérard, abbé de Notre-Dame de Luçon, et de plusieurs autres.*

« *Joignant nos vœux aux leurs, nous félicitons et nous confirmons le seigneur Goderan comme notre recteur et abbé.* »

Suivent les noms des quarante moines de Maillezais présents au chapitre, liste sans intérêt, car elle ne contient que des noms de baptême, sans mentionner aucune dignité ni office monastiques.

E. B.

LA BOUCLE INSURRECTIONNELLE. — Nous avons tous entendu parler du cœur vendéen, ce pieux emblème que les soldats royalistes portaient sur eux à l'époque de la Grande Révolution : mais qui me dira le sens du prétendu signe de ralliement dont il est question dans la circulaire manuscrite ci-contre?

« Liberté, égalité,

« Vannes, le 25 thermidor, an 7 de la République Française, une et indivisible.

« Le Commissaire du Directoire exécutif, près l'Administration

Digitized by Google

« Contrale du Département du Morbihan, à celui près le canton de Malestroit.

« Le Ministre de la police générale m'informe par une lettre du 18 « de ce mois qu'il a été prévenu par le Commissaire près l'Adminis- « tration de la Sarthe que l'on a trouvé sept à huit petites boucles « attachées en différents endroits, sur les habits d'un brigand tué « dans une des communes de ce département; ce Commissaire pré- « sumait que ces boucles qui sont en cuivre d'une forme presque « ovale et de la grandeur de trois centimètres environ, sont un signe « de ralliement parmi les brigands qui les attachent soient à leurs « jarretières où à leurs chapeaux, soit quelquefois sur d'autres « parties de leurs habits. Le Ministre me charge de faire surveiller « strictement tous les individus qui en seraient porteurs et de les « poursuivre conformément à la loi du 27 germinal an 4, dans le cas « où il serait reconnu qu'ils en auraient fait un signe de ralliement.

« Cette lettre m'en rappelle une autre qui m'avait été écrite le 4 de « ce mois par notre collègue près l'Administration du canton de *la* « *Roche-Sauveur* (nom révolutionnaire de la Roche-Bernard) relati- « vement à une distribution qui devait se faire, dans l'arrondisse- « ment confié à sa surveillance, de boutons jaunes faits sur le modèle « des boutons uniformes et portant au milieu du cercle une em- « preinte mi-partie de fleurs de lys et d'hermine; ces boutons me « semblent être bien plus évidemment encore un signe de réunion et « de ralliement contre-révolutionnaire que les petites boucles dé- « noncées comme telles par le Commissaire Central de la Sarthe. Si « donc vous parvenez à découvrir soit les agents de pareilles distri- « butions, soit quelques-uns de ceux qui ont accepté les signes de « rébellion ci-dessus ou tous autres signes semblables, ou qui auraient « eu l'audace de s'en parer, ce serait sans doute le cas de suivre à « leur égard l'injonction faite par la lettre du Ministre de la Police « Générale du 18 de ce mois, et vous devez en conséquence les dé- « noncer immédiatement au Directeur du Jury de l'Arrondissement « pour être par lui poursivis suivant toute la rigueur des Lois. « Salut et Fraternité. « Signé : Boullé. »

Bien que cette pièce soit bretonne et ait été publiée par le Comité du Directoire Exécutif du Département du Morbihan, j'ai cru bon en raison du sujet traité d'en donner connaissance à un journal vendéen.

André Viaud-Grand-Marais.

A la mémoire de Jacques de Liniers, vice-roi de Buenos-Ayres, — On a inauguré le 13 novembre, à Niort, un monument en l'hon-

Digitized by Google

neur d'un gentilhomme poitevin, Jacques de Liniers, né dans cette ville en 1753, qui se couvrit de gloire au service de l'Espagne.

Officier au régiment de cavalerie de Royal-Piémont, l'inaction lui pesa. L'Espagne était alors l'alliée de la France, et de Liniers se mit au service de cette nation.

Il devint un marin renommé et l'Espagne l'envoya sur les côtes du Brésil pour défendre ses possessions.

Buenos-Ayres, étant tombé au pouvoir des Anglais, de Liniers délivra cette ville et fut proclamé capitaine-général de la vice-royauté. Les Anglais reprirent l'offensive, mais de Liniers battit le célèbre amiral Whitelock et reçut du peuple le glorieux surnom de « Reconquistador ». Peu de temps après, il devenait vice-roi.

Napoléon lui envoya un ambassadeur pour solliciter son concours contre la dynastie espagnole ; de Liniers refusa mais accueillit avec une vive sympathie l'envoyé français. Accusé de trahison, il abandonna le pouvoir.

Lorsque la révolution éclata en Argentine il refusa de la reconnaître et rentra dans la mêlée. Fait prisonnier par les insurgés, il fut fusillé le 26 août 1810. Quand on voulut lui bander les yeux : « Laissez, dit-il, j'ai l'habitude de regarder la mort en face. » Il protesta de sa fidélité à la nation espagnole, et tomba sous les balles du peloton d'exécution. Son cadavre fut jeté à la fosse commune ; mais en 1861, l'Espagne se fit remettre le corps de Liniers et l'inhuma solennellement dans son Panthéon des marins illustres, à l'île de Léon.

Au pied du monument inauguré, plusieurs discours fort remarquables ont été prononcés par M. Pierre de Lacoste, avocat à Niort, par notre excellent ami, Henri de Villedieu au nom de la famille et par M. Emile Daireaux, avocat argentin.

Découvertes Archéologiques. — Un cultivateur, de la commune de Menomblet (Vendée), a trouvé dernièrement dans un de ses champs une superbe monnaie gauloise en bronze. Le relief très accusé représente, au droit, une tête chevelue et à l'avers un cheval lancé au galop excité par un personnage placé derrière lui. Sous le cheval figure une main ouverte. Cette pièce a un diamètre de 0,024 dimension peu ordinaire aux monnaies gauloises.

A signaler également la découverte à Saint-Michel-Mont-Mercure d'une très belle hache à bords droits en bronze mesurant 0,0115.

Ces deux objets appartiennent à M. Fr. Remigereau, des Herbiers, professeur à Poitiers.

Digitized by Google

— On a trouvé récemment dans l'îlot de la Dive, près Saint-Michel-en-l'Herm six petits bronzes à l'effigie de Dioclétien, de Maximien et de Constantin-le-Grand. Cette découverte prouve, comme l'a écrit notre érudit collaborateur, M. l'abbé Baraud, que la Dive fut habitée dès la période gallo-romaine.

— M. Alphonse Paillat, de La Jaudonnière, en fouillant un tas de pierres, désigné dans le pays sous le nom de « Brosse », situé sur la commune de Bazoges-en-Pareds, à une distance peu éloignée de l'Arkanson et à une dizaine de mètres d'une pierre ayant l'apparence d'un dolmen, a mis à nu un squelette humain placé à 50 centimètres au-dessous du sol. Ce squelette était entouré de pierres plates placées debout, et autour de la tête des petites pierres qui paraissent avoir séjourné dans le feu.

Pour la tombe de Brunetière. — C'est une affliction et un remords pour tous ceux qui ont connu Ferdinand Brunetière (1), qui l'ont aimé, estimé, admiré, qu'on puisse le croire abandonné à l'oubli quand on découvre, dans un quartier vague du cimetière Montparnasse, la pierre étroite, humble, banale où ce noble nom est gravé. Qu'il n'y ait pas sur cette tombe mémorable un témoignage de la piété des survivants, alors que l'on prodigue le marbre et le bronze à tant de renommées éphémères, c'est une injustice dont chaque écrivain se sent responsable.

Elle ne doit pas durer plus longtemps.

Quelques amis, confrères, collaborateurs et élèves de Brunetière, se sont réunis pour rappeler le devoir commun à tous ceux qui ont une dette de reconnaissance envers ce puissant animateur des intelligences. Nous ne projetons pas de lui élever un monument fastueux dont il n'eût point voulu. Nous nous conformerons à la fière simplicité qui fut la règle de sa vie ; mais le moins que nous puissions faire est d'ériger un buste sur une stèle, d'offrir au passant une image sensible de la pensée qui se donna si généreusement à la communauté française.

Dans l'avenir, les juges lointains du pouvoir d'un grand esprit sauront et décideront s'ils doivent faire plus et mieux. Aujourd'hui les promoteurs de cette commémoration demandent pour Brunetière

(1) On est prié d'adresser les souscriptions à M. R. Fouret, trésorier du Comité, librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain à Paris.

Le Comité du monument Brunetière a pour président M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française.

Digitized by Google

une modeste marque de l'estime où tous le tenaient. Ils la demandent à l'affection des nombreux disciples dont il fut le guide, à la gratitude des lecteurs, des auditeurs qu'il intéressa ; ils la demandent même avec confiance aux contradicteurs de ses doctrines philosophiques et littéraires, à tous les honnêtes gens qui se plaisent à honorer sur un tombeau, par delà les dissidences de la vie, ces hautes vertus de l'esprit humain labeur, sincérité, désintéressement, libéralité dans le don perpétuel de soi-même.

Le Comité.

UN CONGRÈS RÉGIONALISTE A LA MOTHE-SAINT-HÉRAY. — M. le docteur Corneille, dont on connaît l'esprit d'initiative, organise, pour septembre prochain, un Congrès régionaliste à La Mothe-Saint-Héray.

Nous avons sous les yeux la note qu'il publie à ce sujet.

Après avoir constaté une fois de plus la dépopulation des campagnes, que combat la *Ligue nationale pour le relèvement des industries rurales et agricoles,* le docteur Corneille ajoute :

« Désireux de faire profiter le Poitou d'une influence aussi bienfaisante, sous l'inspiration et avec l'appui matériel et moral de la Ligue, nous avons songé à provoquer ici, au cours de l'année qui va venir, un *Congrès régionaliste.*

Estimant qu'en pareille matière tout se tient, nous souhaitons faire entrer dans notre programme l'idée régionaliste toute entière, et d'ores et déjà nous comptons constituer les sections suivantes :

1° Industries rurales et agricoles existantes ou susceptibles d'être créées en Poitou ;

2° Les parlers poitevins : folklore, chansons patoises, etc. ;

3° Le costume ;

4° Botanique, la flore poitevine et spécialement la cryptogamie régionale. Géologie ;

5° Archéologie, histoire et numismatique.

La *Revue du Bas-Poitou* est heureuse d'assurer le Dr Corneille de son plus dévoué concours pour la réussite de cet intéressant projet.

AUTOUR D'UN PORTRAIT. — *Le jugement de l'affaire Grand-Lenôtre.* — La 1re Chambre du Tribunal civil de Nantes a rendu son jugement dans le procès intenté par M. Roger Grand contre MM. Dugast imprimeur à Nantes, de Lisle du Dréneuc, conservateur du Musée archéologique, Lenôtre, historien à Paris, et Perrin, éditeur à Paris. Il s'agissait de la reproduction d'un portrait du général de Charette que M. Lenôtre a insérée dans son ouvrage : *Vieux papiers,*

Digitized by Google

vieilles maisons. Le tribunal a acquitté MM. Lenôtre et Perrin comme ayant agi de bonne foi et condamné seulement à 20 fr. de dommages intérêts envers M. Grand, MM. Dugast et de Lisle, laissant les dépens à la charge de M. Grand.

MARQUIS D'UN CÔTÉ, LUMINEAU DE L'AUTRE. — On s'en souvient, c'est dans l'un des plus beaux livres de M. René Bazin « *la Terre qui meurt* », qu'un vieux métayer rappelle ainsi la longue collaboration des nobles et des paysans sur un même coin de terre : « Nous étions là, marquis d'un côté, Lumineau de l'autre... »

La tradition demeure en Vendée. Les preuves ne manquent pas ; en voici une toute récente. Une école libre vient de s'ouvrir dans la commune de Fougeré, grâce à la générosité des familles de Lespinay, de Villeneuve et Poirier-Coutansais. Pendant la construction, les charrois de matériaux ont été exécutés par trente-deux métayers du pays, pour l'honneur ! Et, le jour de l'ouverture de l'école, autour du vicaire général et du zélé curé de la paroisse, tous les bienfaiteurs de l'œuvre étaient réunis, « marquis d'un côté, métayers de l'autre » confondus dans la même joie fière.

Encore une fois, le cas s'est très fréquemment présenté : dans toute la région, nobles, ouvriers et paysans continuent de travailler à sauver ensemble la terre vendéenne et le cœur vendéen.

NOS COMPATRIOTES. — Le jeune sergent Alexis Bergère qui faisait partie de la mission Moll, et qui a succombé glorieusement au combat de Drijele au Ouadaï, appartenait à une vieille famille luçonnaise à laquelle nous adressons nos hommages les plus respectueux.

— M. Abel Chevalley, consul général à Johannesburg et à Prétoria, vient d'être nommé sous-directeur d'Amérique au ministère des affaires étrangères, en remplacement de M. Piccioni, appelé à la sous-direction des Archives.

Agrégé de l'Université, M. Chevalley fut correspondant du *Temps* en Egypte, puis attaché au même journal où il s'occupait des questions de politique étrangère, de celles, notamment, qui avaient rapport à l'Angleterre. C'est en 1905 que M. Delcassé le nomma consul général.

M. Chevalley est l'auteur d'un livre sur la *Reine Victoria* qui fut couronné par l'Académie française.

M. Chevalley est né à Mouilleron-en-Pareds.

Digitized by Google

DISTINCTION. — Dans sa séance solonnelle d'ouverture, l'Université de Poitiers vient de décerner une médaille d'honneur à M. Alexis Lory, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel, pour sa remarquable thèse : « De la Tutelle de fait » qu'il soutint l'an dernier.

M. Alexis Lory, fixé aux Sables depuis plusieurs mois, est fils de M. Lory, Conseiller d'arrondissement du canton de Challans et beau-frère de M. Léveillé, le sympathique avoué au Tribunal des Sables-d'Olonne.

Nos plus cordiales félicitations au jeune lauréat

SUCCÈS UNIVERSITAIRES. — Nous sommes heureux de mentionner ici les succès obtenus par divers ecclésiastiques du diocèse de Luçon à plusieurs examens :

1° Par M. l'abbé Louis Chiron, reçu docteur en théologie à l'Université Grégorienne du Collège Romain ;

2° Par M. l'abbé Aristide Lassous, reçu également docteur en théologie aux Facultés Catholiques d'Angers ;

3° Par M. l'abbé Joseph Morin, qui a obtenu en Sorbonne, avec la mention bien, le certificat de Mathématiques générales en vue de la licence ès-sciences ;

4° Par M. l'abbé Eugène Boiziau qui a obtenu aussi, en Sorbonne, le même certificat de Mathématiques générales, avec la même mention bien.

Nos félicitations les plus sincères aux lauréats.

NOS CONFRÈRES. — M. Edmond Béraud, notre vaillant confrère et ami de la *Revue de l'Ouest*, vient d'être nommé vice-président de l'Association de la Presse monarchique et catholique. C'est là un hommage bien mérité rendu au talent et à la fidélité avec laquelle M. Edmond Béraud lutte depuis tant d'années pour les grandes et nobles causes de la Religion et de la Monarchie Nationale.

Nous l'en félicitons de tout cœur.

CONFÉRENCES. — Au congrès diocésain qui s'est tenu en novembre dernier à Nantes, Mme la Marquise de Lespinay a lu un éloquent rapport sur la Ligue des Femmes Françaises et ses Œuvres.

Mgr Rouard a hautement félicité Mme de Lespinay « qui continue avec un zèle louable une lignée de grands catholiques Vendéens ».

— Le 18 décembre à la salle Octave de Rochebrune à Fontenay-le-Comte, notre directeur M. René Vallette a fait une conférence sur les « *Héroïnes de la guerre de Vendée.* »

Digitized by Google

— M. l'abbé Forgeaud, aumônier de l'Hospice de Fontenay, a fait à la salle des Œuvres Paroissiales plusieurs conférences religieuses et sociales d'une grande éloquence et d'une profonde érudition.

A LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, séance du 20 octobre 1910, notre collaborateur et ami M. Charbonneau-Lassay a lu une curieuse étude sur une sépulture à incinération trouvée dans le bois de la Ronde, près Loudun.

A LA SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE DES DEUX-SÈVRES, M. Gelin a donné communication d'un catalogue de Lépidoptères de la région, qu'il a dressé de concert avec notre confrère et ami, M. Daniel Lucas, d'Auzay.

COMITÉ DES SITES ET MONUMENTS PITTORESQUES. — A la suite d'une démarche faite par le Comité des Sites et Monuments pittoresques du département de la Vendée, le Touring-Club de France a gracieusement mis à la disposition de la municipalité de Noirmoutier une somme de 200 francs à titre de participation à l'exécution des travaux de consolidation de la falaise couronnée par la forêt de chênes verts à laquelle le bois de la Chaize doit une si large part de son charme et de sa renommée.

COURRIER DRAMATIQUE. — Les dimanches 6 et 13 novembre dans la vaste salle du Patronage de Fontenay un drame inédit (*Charette de Vendée*), de M. l'abbé Jos. Relino, a été représenté avec un plein succès.

Cette jolie pièce mettait en relief la noble figure du général royaliste de Charette, sa fidélité irréductible aux grandes et nobles convictions, sa résistance jusqu'à la mort à la tyrannie et à l'impiété.

— M. Xavier Leroux, le compositeur musical bien connu, vient d'être appelé par M. Laffite à la rédaction en chef de *Musica* Nous l'en félicitons d'autant plus volontiers que M. Leroux est le frère de Mme Rousse-Leroux, le distingué professeur de piano de Fontenay.

NOTES D'ART. — Notre ami Marcel Fleury prépare pour le Salon prochain une nouvelle planche gravée qui nous paraît appelée à un vif succès : Le grand escalier de marbre de l'Opéra.

Entre temps et avec le consciencieux talent qui lui est accoutumé, Marcel Fleury vient d'exécuter deux fort jolies couvertures pour le « *Vendéen de Paris* » et l'*Union de l'Ouest*.

Digitized by Google

CONTRE LES VANDALES. — La démolition prochaine, qui menace les moulins Historiques de la Butte des Alouettes et le vieux Donjon féodal de Mervent, a inspiré à M. Emile Gabory, le distingué archiviste de la Vendée, un fort joli article publié dans le *Messager de la Vendée* (11 décembre 1908), sous ce titre : *Le passage des Vandales*.

— Sous la même inspiration, M. René Vallette a fait paraître, dans le numéro littéraire de Noël de la *Revue de l'Ouest*, un article intitulé « *La dernière heure du Donjon de Mervent.* »

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro beaucoup de notes de Chronique et de Bibliographie.

P. P. C. — Nos excellents imprimeurs et amis, MM. Lafolye, ne pouvant plus continuer à imprimer la *Revue*, nous avons dû liquider le plus d'études en cours possible, ce qui explique l'importance exceptionnelle de ce fascicule.

Nous ne voulons pas nous séparer de MM. Lafolye, sans leur exprimer publiquement nos remerciements les plus sincères pour leur dévouée collaboration à l'œuvre commune pendant ces 23 années et sans les assurer une fois de plus de nos très fidèles sympathies.

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

MARIAGE

En l'église Saint-Clément de Nantes, a été célébré le mariage de Mlle Marie-Thérèse de BOISDAVID, fille du baron de Boisdavid et de la baronne née La Rochefoucauld-Bayers, avec le marquis du MANS de CHALAIS, fils du marquis du Mans de Chalais, décédé, et de la marquise née Levail.

Mlle de Boisdavid était conduite à l'autel par le baron Louis de Boisdavid, remplaçant son père qui, souffrant, n'avait pu assister à la cérémonie.

Les témoins étaient pour la mariée : le marquis de Baudry d'Asson, député de la Vendée, son oncle, et le baron Louis de Boisdavid, son frère. Pour le marié : M. Bertera, son oncle, et le comte Pierre du Mans de Chalais, son cousin.

La quête était faite par Mlles Paule de Boisdavid et Hélène du Mans de Chalais accompagnées par M. du Vigneau et le vicomte de Vaugiraud.

Après la messe, la baronne de Boisdavid a reçu dans les salons Turcaud, les nombreux amis venus apporter leurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

M. le curé de la Garnache, paroisse du baron et de la baronne de Boisdavid, avait bien voulu, sur leurs instances, donner la bénédiction nuptiale aux jeunes époux.

NAISSANCE

Mme la vicomtesse de Montillet, fille du sympathique conseiller général de la Châtaigneraie, M Paul Aulneau, vient de mettre heureusement au monde un fils, qui a reçu au baptême le prénom d'Alain.

Nos félicitations à M. le vicomte et à Mme la vicomtesse de Montillet, et à M. et Mme Aulneau de la Touche.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. Paul de FONTAINE, décédé à la Flocellière (Vendée), au château de Kerennic le 18 octobre, dans sa 75e année.

A ses obsèques, les cordons du poële étaient tenus par M. de Vexiau conseiller général du canton de Pouzauges, le colonel Thomas de la Pintière, le comte de Rouault et M. Reverdy.

Le marquis de Hillerin du Boitissandeau portait le cierge d'honneur.

Nos respectueuses condoléances à la famille.

M. Raoul-Pierre GUILLEMET, docteur en médecine, décédé le 22 octobre 1910, à l'âge de 34 ans, à Fontenay-le-Comte.

Nos sincères condoléances à la famille et plus particulièrement à M. le docteur Chevallereau, le dévoué et sympathique Président des Vendéens de Paris.

M. le baron Just des LYONS, décédé en son château de Belleroche, en Rocheservière, à l'âge de 62 ans, le 25 octobre 1910.

Ses obsèques ont eu lieu le 28. Les cordons du poële étaient tenus par MM. de la Grandière, de la Roche Saint-André, Le Maignan de l'Ecorce et de Berthou.

M. Louis de la ROCHE SAINT-ANDRÉ, ancien conseiller d'arrondissement du canton de Palluau, ancien maire de Saint-Christophe-du Ligneron, décédé en cette localité à l'âge de 83 ans, le 27 octobre 1910.

Catholique et royaliste fervent, il était fils du comte de la Roche Saint-André, qui en 1832 prit vaillamment les armes pour Mme la duchesse de Berry et le jeune duc de Bordeaux.

Nos respectueuses condoléances à toute sa famille.

M. André-Léonce LOISIER, décédé à Fontenay-le-Comte, le 30 octobre 1910, à l'âge de 28 mois.

Digitized by Google

Mme Léon de GOUÉ, née de Citoys, décédée le 5 novembre, à l'âge de 71 ans, au château de la Grange-aux-Barons en Rocheservière.

Ses obsèques ont été célébrées en l'église de la Rocheservière et l'inhumation a eu lieu au cimetière de Bourneau.

Nos plus vives condoléances aux familles de Goué et de Tinguy que cette mort met en deuil.

M. Charles COUTEAU, ancien notaire, décédé le 8 novembre 1910, dans sa 68e année, au Puybelliard.

Ses obsèques ont eu lieu, le 11, en l'église du Puybelliard (Vendée) et l'inhumation le 12, à Vezins (Maine-et-Loire).

Mme Maria-Amélie-Thérèse-Julie de THYSEBAERT, comtesse Edouard de VILLENEUVE-ESCLAPON, décédée à l'âge de 65 ans, à Aix-en-Provence, le 9 novembre 1910.

Cette mort met en deuil Mme la comtesse douairière de Villeneuve-Esclapon, le comte et la comtesse Romée de Villeneuve auxquels nous adressons nos respectueuses condoléances.

M. Auguste PERVINQUIÈRE, décédé le 22 novembre 1910, dans sa 81e année, en sa demeure de La Roche-sur-Yon.

Ses obsèques ont eu lieu le 25 novembre, en l'église Saint-Louis de la Roche.

Nous prions ses enfants d'agréer l'expression de nos plus douloureuses sympathies.

Mme la comtesse BENOIST D'AZY vient de s'éteindre à l'âge de 78 ans, laissant en Nivernais, où elle habitait, le souvenir d'une femme de grand mérite, d'une haute piété et d'un dévouement inébranlable pour les œuvres religieuses et la cause royaliste.

Nous offrons à Mme la marquise de Lespinay, sa fille, l'hommage de nos condoléances les plus respectueusement émues.

R. de Thiverçay.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX

LES FEMMES ENCEINTES ET LA TERREUR

Plus de mille femmes montèrent sur les échafauds de la Terreur, sans compter celles qui périrent obscurément, comme les innombrables victimes de Carrier dans la Loire.

Parmi ces femmes, qui presque toutes moururent héroïquement, certaines étaient enceintes ; d'autres, chancelantes encore, venaient d'accoucher et faisaient leurs relevailles sur la plate-forme sanglante de la guillotine, tandis que leurs enfants nouveau-nés étaient envoyés à l'hospice. C'est un des crimes les plus hideux de la Révolution.

Le docteur Max Billard vient de consacrer à cette question des femmes enceintes devant le Tribunal Révolutionnaire un volume fortement documenté et plein d'intérêt (1)

Quand une femme condamnée à mort se déclarait sur le point d'être mère, elle obtenait un sursis ; c'était une règle du droit pénal que la Révolution n'avait osé abroger. On l'envoyait à l'archevêché, vide depuis l'abdication de Gobel et transformé en infirmerie provisoire destinée aux seuls prisonniers de la Conciergerie. Etrange hospice-prison, à la formation duquel toute pensée de bienfaisance fut étrangère et dont les malades passaient des mains du médecin dans celles du bourreau.

Si les conclusions de l'examen étaient défavorables, le bourreau remplissait immédiatement son office. Si elles étaient favorables, on accordait aux futures mères un sursis jusqu'à l'accouchement.

(1) *Les Femmes enceintes devant le Tribunal révolutionnaire d'après de documents inédits* (Librairie académique Perrin).

Digitized by Google

Quelle situation que celle de ces pauvres femmes qui voyaient approcher dans l'épouvante le moment de la maternité, sachant que le premier cri de leur enfant

... Ce doux cri qu'une nourrice apaise

serait pour elles le signal de la mort ?

A peine l'enfant dans ses langes, on l'envoyait à l'hospice et la mère à la guillotine. Si elle ne pouvait faire l'effort d'en gravir les marches, le valet du bourreau la soutenait.

Tel fut le cas, notamment, de notre infortunée compatriote, Mme la Marquise de La Roche-Saint-André, dont M. Billard raconte en une émouvante page la fin douloureusement tragique.

R. V.

*
* *

Répertoire d'Art et d'Archéologie, revue trimestrielle, 19, rue Spontini, Paris.

Un homme intelligent et amoureux des arts, qui par son travail a réalisé une fortune considérable, a conçu un projet digne de son goût délicat : celui de fonder une revue d'art et d'archéologie, appelée à rendre service à tous les érudits, artistes et écrivains de notre vieille histoire.

Pour ce faire, il s'est entouré d'archivistes et d'archéologues, qui chaque trimestre parcourent près de quatre-vingts périodiques français et étrangers, analysent tous les travaux, articles importants et découvertes artistiques des mois précédents et consignent le résultat de leurs recherches dans le *Répertoire d'art et d'archéologie*. Et ce qui prouve bien que l'amour seul de *l'art pour l'art* a présidé à la fondation de cette *Revue*, c'est que le fondateur a voulu qu'elle fut adressée *à titre absolument gratuit* à tous les érudits, sociétés artistiques et bibliothèques qui la demanderont.

Nous engageons tous les travailleurs de la plume et de la pensée à s'adresser au n° 19, rue Spontini. Ils trouveront là *l'outil de leurs rêves.*

A. Baraud.

*
* *

Lange et Quenouille, par Pierre Maël. Illustrations de Dutriac. Un volume in-8°, broché, 3 fr. (Hachette et Cie, Paris).

Pour faire valoir la fortune de Gillonne, la demi-sœur de Catherine Gerbert, sa fiancée, Pierre de Boussay part pour l'Amérique. De ce jour, à quelles aventures se trouve-t-il exposé, quelles angoisses connaît-il, quelles épreuves les deux jeunes gens n'ont-ils pas à traverser ? Et

Digitized by Google

quels effets tirés du contraste entre la turbulente et volontaire Gillonne — la lance — et la quenouille pacifique que personnifie la douce Catherine !

Dans ces pages, tour à tour émouvantes et charmantes, l'auteur a su, tout à la fois, provoquer au plus haut point notre intérêt et répandre la plus délicate sensibilité.

*
* *

PETIT POÈTE ET GRAND Roi, par Charles Géniaux. Un volume in-8°, illustré de 42 gravures, broché, 3 fr. (Hachette et Cie, Paris).

La France du temps de Louis XIV, la province et ses châteaux seigneuriaux, Paris et la Cour : quel cadre plus favorable pour un roman ? Les aventures du jeune Valamuguette qui fuit le domicile de son oncle avec son ami Leguivioux pour suivre sa vocation littéraire, fait d'abord partie de la troupe ambulante du sieur Calamita comme comédien, se distingue ensuite comme auteur, arrive à Paris où il fréquente Boileau et Molière, puis est présenté au roi, sont amusantes, originales et pittoresques à l'extrême.

Tout le monde se divertira aux péripéties de la carrière de Valamuguette commencée sous les plus sombres auspices, et qui, dans un décor historique d'une exactitude saisissante, finit par être glorieusement consacrée sous les lambris dorés de Versailles.

*
* *

TROIS MAUVAIS DIABLES, par Mlle Godart du Planty. Illustrations de Zier.

DEUX PAPILLONS, par Mme Chéron de la Bruyère. Illustrations de Tofani. Chaque volume in-16, broché, 2 fr. 25 ; cartonné, tranches dorées, 3 fr. 50.

Trois méchants garnements, à cet âge où l'homme est déjà sans pitié, font le désespoir de leur vieux maître, l'honnête M. Taupin-Rattier, directeur de l'École de ce nom : paresseux et indisciplinés, ils sont, affirme M. Taupin-Rattier, la honte d'une recommandable institution.

Coquart, Popinel et Brindeau poussent comme mauvaise herbe et sont unis comme larrons en foire pour l'accomplissement de mille espièglerie, toutes plus fantaisistes les unes que les autres. Rien de mieux à tirer de ces diables déchaînés.

Digitized by Google

Leur nature capricieuse les entraîne — toujours ensemble, trio inséparable — dans des aventures héroï-comiques qui les couvrent du moins d'une gloire précoce. Et un beau jour, prouvant qu'ils ont au fond du cœur plus de fantaisie que de méchanceté, ils méprisent le mal pour tourner honnêtement au bien. Ce sont ces aventures et cette conversion que nous conte ici, avec beaucoup d'ingéniosité, Mlle Godart du Planty.

Une promenade à âne qui manque de finir mal amène le petit Maurice Desclands à faire la connaissance de plusieurs garçons et fillettes de son âge, les Marny et les de Belnac. Tout ce petit monde passe les vacances à Luchon : on se verra, on jouera ensemble, on se retrouvera au Guignol Lyonnais, et la petite Yolande qu'on appelle « Parpaillol » Papillon, aura une bonne influence sur Maurice, enfant gâté, pas très sage....

Mme Chéron de la Bruyère décrit la vie, fertile en incidents de toutes sortes, de cette gentille compagnie, ses amusements, les bonnes camaraderies et les petites querelles. Un bon précepteur, M. Jubel, dirige tout de ses bons conseils, et l'on parlera longtemps de la merveilleuse histoire de la fée Tibirane.

***

Parmi les autres volumes que nous avons reçus et dont nous donnerons ultérieurement un compte-rendu, citons :

De Romulus à Guillaume II (*l'empire romain et l'empire de Charlemagne*) par Henri Puiroux (Paris Grasset (1910, 3 fr. 50).

Mgr *Xavier-Marie-Joseph Barbier de Montault,* Bio-bibliographie par M. l'abbé Etienne Girou, curé de Hommes (Angers, Siraudeau 1910) — chez l'auteur à Hommes, Indre-et-Loire, 5 fr. 50 franco.

De Cognac à Rome, lettre à une cousine par M. l'abbé Philippe Gouguet. En vente chez l'auteur à Reignac (Charente, prix 3 fr.).

Vendéenne, drame en 3 actes et en vers par M. Auguste Sajot (Paris, Falque, 1910).

Le Jeune Homme et la Vie, poèmes, par Marcel Martinet (Edition de Paris, rue Gay-Lussac, 1910).

La Famille de Voltaire (Les Arouet) par Guy Chardonchamp (Paris, Champion.)

R. V.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DU BAS-POITOU

ANNÉE 1910.

TABLE DES MATIÈRES

I

TEXTE

I. — *Le duc d'Angoulême à Bourbon-Vendée*, récit inédit de Mme des Moulières, née Clémenceau de la Serrie, avec préface et notes, par M. H. Esgonnière du Thibeuf. 5

II. — *Payré-sur-Vendée. — Découverte de sculptures gallo-romaines à l'ancienne villa de la Coudraye*, par M. Waitzen-Necker 15

III. — *Les Municipalités Sablaises* (suite), par M. Guy Collineau 28

IV. — *L'Ancien Théâtre en Poitou*, d'après de nouveaux documents, par M. Henri Clouzot 39

V. — *Le démantèlement de Montaigu en 1586*, par M. A. de Goué. 47

VI. — *La Terre Poitevine*, poèmes, de M. Albert Hennequin 60

VII. — *Miettes d'Histoire. — Les Rosières de la Roche-sur-Yon depuis 1809*, par M. l'Abbé A. Baraud . . . 62

Digitized by Google

VIII. — *Muses vendéennes. — Stoïcisme*, poésie de M. B. d'Eguor. 67

IX. — *La Vie littéraire. — Les « Arrivants »* de Jean Yole, par M. Paul Payen de la Garanderie. 68

X. — *Livres nouveaux* 80

XI. — *Chronique*, par R. de Thiverçay. 89

XII. — *La Prise de Charette (23 mars 1796).* — Étude historique et critique d'après des documents inédits, par M. A. de Goué. 113

XIII. — *Archéologie vendéenne. — L'Epée gauloise des Salorges* (1000 ans avant Jésus-Christ), par M. le Cte Raoul de Rochebrune 148

XIV. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite), *Saint-Denis-la-Chevasse* (suite), *La Génétouze*, par M. Edgar Bourloton. 160

XV. — *Trois Frères Vendéens. — Les Chabot du Parc Soubise de 1799 à 1832.* Souvenirs inédits, par le Comte de Chabot 176

XVI. — *Un Vieux Jeu de cartes vendéen. — Le Jeu d'Aluettes*, par M André Viaud-Grand-Marais. 186

XVII. — *La Vendée au Salon en 1910*, par Fontenac 201

XVIII. — *Livres nouveaux*, par Plusieurs. 205

XIX. — *Chronique*, par R. de Thiverçay 209

XX. — *Le maître peintre-graveur Auguste Lepère et son œuvre vendéen*, par M. L. de la Chanonie 225

XXI. — *Le Vieux Bocage qui s'en va. — Les Végétaux, les Minéraux, les Astres et les Météores, etc.* (suite), par Jehan de la Chesnaye. 246

XXII. — *Les Municipalités sablaises (1749-1790)* (suite), par M. Guy Collineau. 262

XXIII. — *La Terre poitevine*, poèmes, par M. Albert Hennequin. 272

XXIV. — *L'Instruction primaire en Bas-Poitou avant la Révolution* (fin), par M. l'abbé A. Baraud 274

XXV. — *Le Comité royaliste de Palluau en 1793* (suite), par M. Waitzen-Necker 288

Digitized by Google

XXVI. — *L'Ancien Théâtre en Poitou*, nouveaux documents, par M. Henri Clouzot 299

XXVII. — *Le Sculpteur*, poème, par M. Paul Payen de la Garanderie 306

XXVIII. — Nos Morts. — *M. René Billard des Portes*, par le Lt-Colonel Mis d'Elbée 308

XXIX. — *Chronique*, par R. de Thiverçay 311

XXX. — *La Prise de Charette (23 mars 1796)*. — Étude historique et critique d'après des documents inédits (fin), par M. A. de Goué 337

XXXI. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite), *Les Lucs*, par M. Edgar Bourloton 410

XXXII. — *Le Vieux Bocage qui s'en va. — Les Jours et les Mois* (fin), par Jehan de la Chesnaye 424

XXXIII. — *Muse Vendéenne. — Les Hirondelles du petit Jésus*, par M. le Dr Gaston 442

XXXIV. — *Notice sur Commequiers et ses seigneurs* (fin), par M. G. Loquet 444

XXXV. — *Le Livre d'or de la Vendée. — Essai d'un Martyrologe vendéen de la Révolution* (suite), par M. René Vallette. 463

XXXVI. — *L'Ancien Théâtre en Poitou*, nouveaux documents (fin), par M. Henri Clouzot 477

XXXVII. — *Chronique*, par R. de Thiverçay 492

Digitized by Google

GRAVURES

I. — *Chapiteau, colonne et trois fragments* provenant de la villa gallo-romaine de la Coudraye, à Payré-sur-Vendée (hors texte). (Clichés de M. Fallourd). . . . . .

II. — *La Prison Tortereau* où furent enfermés les prêtres vendéens en 1793 aux Sables-d'Olonne, cliché de M. l'Abbé Baraud 81

III. — Cartes pour servir à l'étude sur la *Prise de Charette*, par M. A. de Goué (hors texte). . . . . .

IV. — *L'Épée des Salorges*, clichés de M. le Cte Raoul de Rochebrune (hors texte). . . . . .

V. — *M. A. Lepère par lui-même, L'Atelier, Le Marché de Saint-Jean-de-Monts, Les Mendiants à la dernière maison, Fin de la Journée, Le Vieux Pêcheur*, 6 gravures sur bois, de M. A. Lepère. 225 245

VI. — *La Chabotterie* (côté nord-ouest). 341

VII. — *La Chabotterie* (côté-nord-est) 345

VIII. — *La Cuisine du château de la Chabotterie*. 348

IX. — *Le général Travot*, d'après sa statue de la Roche-sur-Yon. 371

X. — *Charette*, d'après un dessin inédit. 379

XI. — *La Croix de Charette*, dans le bois de la Chabotterie . . 407

Le Directeur-Gérant : René Vallette.

Vannes. — Imprimerie Lafolye Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

Digitized by Google

PERIODICAL

Digitized by Google

PERIODICAL

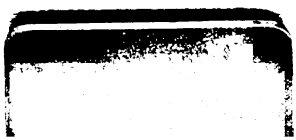

Digitized by Google

Digitized by Google